## I - TEXTE ET FIGURES

# Corent

### Corent et Veyre-Monton (63)

## Rapport de fouille 2010


Matthieu POUX (dir.)
Pierre-Yves MILCENT
Audrey PRANYIES
Amaury COLLET
Lucas GUILLAUD
Elena VAUDABLE
Guillaume SAINT-SEVER
Matthieu DEMIERRE
Romain LAURANSON
Katherine GRUEL
Corentin BOCHATON
Clara FILET
Blandine PASSEMARD



UNIVERSITÉ DE LYON
Laboratoire Universitaire d'Archéologie et de Recherche en archéologie Nationale
TRACES
Ministère Culture Communication
Direction régionale des affaires culturelles Auvergne
CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY DE DOME
AUVERGNE CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE
GERGOVIE VAL D'ALLIER OFFICE DE TOURISME - MAISON DE SITE
COURT-JUS PRODUCTION

***Avertissement***

*Les rapports de fouille constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet modifié relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés ; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet, art. 10) L e non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.*

# Générique de l'opération

**Lieu-dit** : Puy de Corent
**Communes :** CORENT, VEYRE-MONTON
**Localisation des fouilles :** parcelles 25 B et 26 B (Veyre-Monton)
**Coordonnées Lambert :** X = 666,400 ; Y = 2074,175

**Financement**

Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Auvergne – SRA (24 000 €)
Conseil Général du Puy-de-Dôme (10 000 €)
Conseil Régional d'Auvergne (4 000 €)
Communauté de Communes Gergovie - Val d'Allier (3 000 €)

**Intervenants terrain**

Responsable d'opération, titulaire de l'autorisation de fouille :
Matthieu POUX, professeur d'archéologie (Université Lumière Lyon 2, UMR 5138 et 8546 du CNRS)

Adjoints : Audrey PRANYIES (bénévole, Archeodunum SA), Matthieu DEMIERRE (bénévole, Université de Lausanne), Alice LE GUEN (Université de Toulouse-Le Mirail) ;

Responsables de secteur : Amaury COLLET (Université Lumière Lyon 2), Lucas GUILLAUD (Université Lumière Lyon 2), Audrey PRANYIES, Elena VAUDABLE (Université Lumière Lyon 2), assistée de Cindy LEMAISTRE ;

Responsable de la fouille des horizons pré-laténiens :
Pierre-Yves MILCENT, maître de conférences (Université de Toulouse-Le Mirail, UMR 5608 TRACES)
Adjoint : Guillaume SAINT-SEVER (doctorant, Université de Toulouse-Le Mirail)

Responsables logistique : Aurélie COURTOT, Hélène DUCHAMP

Moyen techniques : pelle 20 tonnes : 3 jours (Denis et Ludovic LONGEON, TAP 63)

Équipe de fouille : ALBERTINI Sarah, AMIEL Géraldine , AUDOUIT Clémentine , BENOIT Loic, BESSON Landry, BEUDIN Laura , BERGER Jean, BEURET Nicole , BOCHATON Corentin , BÜTTLER William, CAROFF Maeva , CHASSAN Nicolas, CHRETIEN Stéphane , CONTINENTE Elise Ambre , CORBEEL Séverine , CORMARECHE Elise , COURTOT Aurélie , COUTURIER Marie , CRAUSAZ Aurélie, DAL COL Sandra, DELEUZE Marion , DENIZEAU Clément, DOLIBEAU Camille, DUCHAMP Hélène, DUNNING Ellinor, DUPLA Pauline , FERNANDEZ Kevin, FORESTIER Elodie, FOUCHER Soizic, GARSAUD Sandra , GIRAUD Alexandra, JANIN Virginie, JOUVENCEL Gipsy, KHELIF Zerfa, LEBRUN NESTEROFF Ludmilla , LECLERC Fabien , LEGAT Judicaël, LEMAISTRE Cindy, MADER Sylvain, MERCIER Maud, MICHEL Pascaline , MONBARON Noémie , MOUGIN Alicia, MUTET Pierre , PASSEMARD Blandine , RAETZ Jonathan, REDON Sofia , RICHARD Adeline, ROUGER Léa, SAOU Remi, SIGUIER Clémentine , SIMER Xavier, SOLETTI Dominique , TILLIER Margaux, TINGUY Marie Eugénie, TOURNADRE Mickaël, VAUTIER Marie , VERRIEZ Quentin et tous ceux que nous aurions pu oublier…

**Prospections géophysiques** : Gabriel CARAIRE, Michel DABAS (GEOCARTA, Paris)

**Intervenants post-fouille**

Études de mobilier : Matthieu DEMIERRE (métal) et Romain LAURENSON (céramique) assistés de Hélène DUCHAMP, Aurélie CRAUSAZ, Sandra DAL-COL, Alix EYNAUD DE FAY, Clara FILET, Lisa GUICHARD-KOBAL, Cindy LEMAISTRE, Fanny MICHEL, Thomas MUERT et Margot TILLIER ; Emmanuelle BŒUF, Chloé BRUN, Joséphine CARO, Nicolas CHASSAN, Elise-Ambre CONTINENTE, Coralie COUTAUD, Sarah DE GRANDIS, Romain GOURVEST, Sylvain MADER, Arthur TRAMON (âge du Bronze)

Infographie/DAO. Coordination : Elena VAUDABLE ; responsables de secteur, avec l'aide d'Aurélie COURTOT, Sandra GARSAUD, Marie VAUTIER, Quentin VERRIEZ, Cindy LEMAISTRE, Alicia MOUGIN ; Guillaume SAINT-SEVER.

**Études spécialisées**
Mobilier céramique : Romain LAURANSON (La Tène), Clara FILET (époque romaine), Guillaume SAINT-SEVER (âge du Bronze), Helène DUCHAMP (amphores)
Mobilier métallique : Matthieu DEMIERRE (La Tène), Pierre-Yves MILCENT (âge du Bronze)
Numismatique : Katherine GRUEL
Faune : Corentin BOCHATON
Enduits peints : Blandine PASSEMARD
Analyses : Nicolas GARNIER

# Sommaire

**GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION** ..... **3**

**SOMMAIRE** ..... **4**

REMERCIEMENTS ..... 8

**1. INTRODUCTION** ..... **9**

1.1. ÉTAT DES CONNAISSANCES ..... 9
*1.1.1. Fouilles, sondages et prospections préalables (1991-2008)* ..... *9*
*1.1.2. Prospections géophysiques (2008-2010)* ..... *10*
1.2. OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE 2010 ..... 10
1.3. MÉTHODOLOGIE ..... 12
*1.3.1. Stratégie de fouille, implantation des transects* ..... *12*
*1.3.2. Méthodes de fouille et de relevé* ..... *15*
*1.3.3. Critères d'identification et de phasage des structures* ..... *16*
*1.3.4. Rapport* ..... *19*

**2. STRATIGRAPHIE GÉNÉRALE DES VESTIGES** ..... **24**

2.1. COUPE LONGITUDINALE (SECTEUR 4B, BERME NORD) ..... 24

**3. SECTEUR 1 (TRANSECTS A1, A2)** ..... **27**

3.1. TRANSECT A1 ..... 27
3.2. SECTEUR 1 (EXTENSION CENTRALE) ..... 29
*3.2.1. Tranchée de palissade [20660]* ..... *29*
*3.2.2. Sablières [20769 et 20723]* ..... *29*
*3.2.3. Fosse [20695]* ..... *31*
*3.2.4. Cellier ou citerne [20662]* ..... *31*
*3.2.5. Fosse [20774]* ..... *33*
*3.2.6. Trous de poteau* ..... *33*
3.3. TRANSECT A2 ..... 35

**4. SECTEUR 2A (TRANSECT B1, SECTEUR 2 OUEST)** ..... **37**

4.1. MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS ..... 37
4.2. TRANCHÉE D'ÉPIERREMENT [20799] ..... 37
4.3. CAVE [UF 20602] ..... 39
*4.3.1. Méthodologie* ..... *39*
*4.3.2. Creusements* ..... *42*
*Comblement* ..... *42*
*4.3.3. Trou de poteau [20782]* ..... *47*
*4.3.4. Datation, interprétation générale* ..... *49*
4.4. BÂTIMENT SUR POTEAUX PORTEURS ..... 50
*4.4.1. Radier [20613]* ..... *50*
*4.4.2. Trous de poteaux* ..... *52*
*4.4.3. Interprétation* ..... *53*
4.5. ANGLE DE BÂTIMENT ..... 54
*4.5.1. Radier de sol [20633]* ..... *54*
*4.5.2. Fosse [20636]* ..... *56*
*4.5.3. Datation et Interprétation* ..... *56*
4.6. AUTRES STRUCTURES D'ÉPOQUE LATÉNIENNE ..... 56
*4.6.1. Fosse-cellier [20607]* ..... *56*
*4.6.2. Fosse-citerne [20618]* ..... *58*
*4.6.3. Tranchées de palissade [20605] et [20619/20624]* ..... *60*
*4.6.4. Trous de poteaux [20690-20772]* ..... *61*

**5. SECTEUR 2B (TRANSECTS A3/A4 - C1/C2)** ..... **62**

5.1. MÉTHODOLOGIE ..... 62
5.2. DRAINS ET CANALISATIONS ..... 62
*5.2.1. Canalisations [20703-20626]* ..... *62*
*5.2.2. Drains [20793-20798]* ..... *63*

5.3. RADIER DE SOL [20604] ET SOLINS [20707-20795-20776] ..... 63
5.4. NIVEAUX DE SOL ET D'ÉPANDAGE ..... 67
*5.4.1. Niveau de sol/circulation [20771] ..... 67*
*5.4.2. Épandage [20630=20650] ..... 67*
*5.4.3. Épandages [20706-20719-20710] ..... 68*
5.5. FOSSE-CELLIER [20778] ..... 68

**6. SECTEUR 3A (TRANSECTS B2, B5 ET B4) ..... 70**

6.1. TRANSECT B2 NORD ..... 70
*6.1.1. Trou de poteau [20263] et drain [20261] ..... 70*
6.2. BÂTIMENT L [20040, TRANSECTS B2/B5] ..... 70
*6.2.1. Sol aménagé [20040-20104-20109] ..... 72*
*6.2.2. Trous de poteau [20295, 20281, 20105, 20053, 20107, 20110] ..... 72*
*6.2.3. Sablière [20822] ..... 72*
*6.2.4. Palissade [20100] ..... 73*
*6.2.5. Sablière [20102] ..... 73*
*6.2.6. Interprétation et datation générale ..... 73*

**7. SECTEUR 3B (TRANSECT B2 SUD/B4, D4) ..... 75**

7.1. TRANSECT B2 SUD ..... 75
*7.1.1. Trous de poteau [20055 et 20057] ..... 75*
*7.1.2. Palissades [20029-20257] ..... 75*
*7.1.3. Fosse-cellier [20025] ..... 76*
*7.1.4. Structure empierrée [20059] ..... 76*
*7.1.5. Fosse / trou de poteau [20023] ..... 79*
*7.1.6. Trou de poteau [20226] ..... 79*
7.2. TRANSECT B4 ..... 79
*7.2.1. Fosses [20068, 20085 et 20074] ..... 79*
*7.2.2. Trous de poteau [20070 et 20072] ..... 80*
7.3. BÂTIMENT N (TRANSECT B2 SUD) ..... 80
*7.3.1. Sablières [20019, 20011, 20015, 20017, 20139, 20143, 20893] ..... 80*
*7.3.2. Sole de foyer [20021] ..... 81*
*7.3.3. Fosse [20034]. ..... 81*
*7.3.4. Fosse [20031] ..... 82*
*7.3.5. Interprétation et datation générale ..... 82*
7.4. TRANSECT B3 ..... 83
*7.4.1. Fossé [20013] ..... 83*
*7.4.2. Drain [20009] ..... 83*
*7.4.3. Fosse [20007] ..... 83*
*7.4.4. Trou de poteau [20589] ..... 84*
7.5. TRANSECT D4 (OUEST) ..... 84
*7.5.1. Niveau de sol [20005] ..... 84*

**8. SECTEUR 3C (TRANSECT D4) ..... 85**

8.1. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE ..... 85
8.2. RUELLE (CENTRE DU TRANSECT D4) ..... 85
*8.2.1. Palissade [20027] ..... 85*
*8.2.2. Drain [20009] ..... 86*
*8.2.3. Fosse [20061] ..... 86*
*8.2.4. Trous de poteau isolés [20861, 20863] ..... 88*
*8.2.5. Épandage [20063] ..... 88*
*8.2.6. Drain ou canalisation [20078] ..... 88*
*8.2.7. Tranchées de palissade [20064, 20087, 20842] ..... 90*
*8.2.8. Enclos quadrangulaire [20097, 20123, 20093, 20095, 20830, 20897 et 20828] ..... 91*
*8.2.9. Trous de poteau [20066, 20133, 20131] ..... 91*
*8.2.10. Ensembles de fosses [20218, 20216, 20252, 20220, 20289, 20832] ..... 91*
*8.2.11. Trous de poteau [20834, 20275, 20846, 20291 et 20089] ..... 93*
8.3. BÂTIMENT M (TRANSECT D4 EST) ..... 93
*8.3.1. Radiers et solins (passe 1) ..... 95*
*8.3.2. Niveaux de sol sous-jacents aux radiers (passe 2) ..... 99*
*8.3.3. Niveau d'apparition des structures en creux et sols associés (passe 3) ..... 102*

*8.3.4. Structures en creux (passe 4)* ..... *104*
*8.3.5. Phasage et interprétation générale* ..... *109*

**9. SECTEUR 4A (TRANSECTS D2-D3, E1-E2) ..... 115**

9.1. TRANSECT D3 (EST) ..... 115
*9.1.1. Fosse [20401]* ..... *115*
*9.1.2. Fosse [20404]* ..... *117*
*9.1.3. Trous de poteau [20409, 20411 et 20413]* ..... *117*
9.2. BÂTIMENT O (TRANSECTS D3 OUEST, E1-E2) ..... 117
*9.2.1. Fosse-cellier [20372]* ..... *117*
*9.2.2. Palissade [20406]* ..... *119*
*9.2.3. Trous de poteau [20900, 20902, 20904, 20906, 20908 et 20317],* ..... *120*
*9.2.4. Fosse [20395]* ..... *120*
*9.2.5. Fosse [20415]* ..... *122*
*9.2.6. Trous de poteau et/ou de piquet* ..... *122*
9.3. TRANSECT D2 ..... 124
*9.3.1. Sablières [20368 et 20390]* ..... *124*
*9.3.2. Trous de poteau [20399 et 20397]* ..... *125*
*9.3.3. Fosse [20340] et trous de piquets [20922 et 20924]* ..... *125*
*9.3.4. Sablière ? [20367]* ..... *125*

**10. SECTEUR 4B (TRANSECTS D1 ET E3) ..... 126**

10.1. STRUCTURES POST-ANTIQUES ..... 126
*10.1.1. Tranchées et fosses modernes [20319, 20321, 20323, 20929, 20311 et 20393]* ..... *126*
*10.1.2. Solin [20313]* ..... *127*
10.2. BÂTIMENT D'ÉPOQUE ROMAINE (1ER-2E S. APR. J.-C.) ..... 129
*10.2.1. Murs maçonnés [20307-309, 20332]* ..... *129*
*10.2.2. Mur maçonné [20386]* ..... *134*
*10.2.3. Bases de pilier en calcaire [20333, 20334 et 20357]* ..... *134*
*10.2.4. Niveaux de démolition* ..... *134*
*10.2.5. Niveaux de sol* ..... *136*
*10.2.6. Interprétation générale et datation* ..... *137*
10.3. BÂTIMENT P (LA TÈNE) ..... 138
*10.3.1. Fosse [20328]* ..... *138*
*10.3.2. Sablières [20314 et 20324]* ..... *138*
*10.3.3. Trous de poteau* ..... *140*
*10.3.4. Niveau de sol [20343]* ..... *141*
*10.3.5. Niveau d'abandon ou de remblai [20310]* ..... *141*
*10.3.6. Trous de poteau* ..... *141*
*10.3.7. Épandage de mobilier [20417] et structures en creux [20430 et 20432]* ..... *142*

**11. NÉOLITHIQUE ..... 143**

11.1. SECTEUR 2A ..... 143
*11.1.1. Trous de poteau [20686-20682-20684-20688]* ..... *143*
11.2. SECTEUR 3B ..... 143
*11.2.1. Palissade [20884]* ..... *143*

**12. ÂGE DU BRONZE ET PREMIER ÂGE DU FER ..... 145**

12.1. PROBLÉMATIQUE, OBJECTIFS ET STRATÉGIE DE FOUILLE ..... 145
*12.1.1. Problématique* ..... *145*
*12.1.2. Objectifs et stratégie de fouilles* ..... *145*
*12.1.3. Principaux résultats* ..... *146*
12.2. STRATIGRAPHIE ..... 146
*12.2.1. Les niveaux de la fin de l'âge du Bronze (ill.1)* ..... *146*
*12.2.2. Les niveaux néolithiques (ill.2)* ..... *147*
*12.2.3. Description stratigraphique (hors structures)* ..... *147*
*12.2.4. Séquence stratigraphique restituée (conclusion après analyse du matériel et datations)* ..... *149*
*12.2.5. Structures et répartitions spatiales par zone* ..... *149*
12.3. MOBILIER ..... 153
*12.3.1. Céramique (ill. 34-42)* ..... *154*
*12.3.2. Mobilier métallique (ill. 29-33, 42)* ..... *157*

12.4. CONCLUSION ..... 157
*Bibliographie* ..... *158*

**13. ÉTUDES DE MOBILIER ..... 186**

13.1. CÉRAMIQUE LATÉNIENNE ..... 186
*Secteur 1 - fosse 20774 (comblement 20775)* ..... *187*
*Secteur 2 - Cave 20602* ..... *189*
*Secteur 2 - Cellier 20607 (C. Lemaistre et R. Lauranson)* ..... *194*
*Secteur 2 - Citerne 20618 (comblement 20623)* ..... *197*
*Secteur 3 - Fosse 20062* ..... *199*
*Secteur 3 - Uf 20063 (pl.XIX)* ..... *202*
*Secteur 3 - Uf 20065 (pl.XX)* ..... *204*
*Secteur 3 - Fosse 20026 (pl.XXI)* ..... *206*
*Secteur 3 - Fosse 20008 (pl.XXII)* ..... *208*
*Secteur 3 - Uf 20029 (pl.XXIII)* ..... *210*
*Secteur 3 - Fosse 20035 (pl.XXIV)* ..... *211*
*Secteur 3 - Uf 20028 (pl.XXV)* ..... *212*
*Secteur 3 - Uf 20156 (pl.XXVI)* ..... *213*
*Secteur 3 - Uf 20266 (pl.XXVII)* ..... *214*
*Secteur 4 - Fosse 20395* ..... *214*
*Secteur 4 - Fosse 20373 (pl.XXXII)* ..... *219*
*Secteur 4 - Fosse 20328 (pl.XXXIII)* ..... *220*
*Bibliographie* ..... *221*
13.2. CÉRAMIQUE ROMAINE ..... 254
*13.2.1. Méthodologie* ..... *254*
*13.2.2. Description* ..... *254*
*13.2.3. Proposition de datation* ..... *256*
*Bibliographie* ..... *256*
13.3. MOBILIER MÉTALLIQUE ..... 259
*13.3.1. Catalogue du petit mobilier* ..... *260*
13.4. MONNAIES ..... 291
13.5. FAUNE ..... 299
*13.5.1. Contexte archéozoologique* ..... *299*
*13.5.2. Méthodologie de l'étude de faune* ..... *299*
*13.5.3. Présentation des résultats* ..... *300*
*13.5.4. Synthèse* ..... *306*
*13.5.5. Description des espèces* ..... *307*
*13.5.6. Synthèse sur l'artisanat* ..... *312*
*13.5.7. Synthèse générale et ouverture* ..... *313*
*Bibliographie* ..... *314*
13.6. ENDUITS PEINTS D'ÉPOQUE ROMAINE ..... 344
*Bibliographie* ..... *344*

**14. RÉSULTATS ET PERSPECTIVES ..... 349**

14.1. ESPLANADE PUBLIQUE ..... 349
14.2. UN URBANISME À GRANDE ÉCHELLE ..... 352
14.3. DE NOUVEAUX QUARTIERS À VOCATION DOMESTIQUE ET ARTISANALE ..... 358
14.4. UN ESPACE DÉDIÉ À L'ARTISANAT DES PEAUX ET/OU D CUIR ..... 359
14.5. UNE EXTENSION DU SANCTUAIRE À L'ÉPOQUE ROMAINE ? ..... 369
14.6. PROJET DE FOUILLE TRIANNUELLE 2011-2013 ..... 371
*14.6.1. Sondages complémentaires* ..... *373*
*14.6.2. Secteur Est : caractérisation des quartiers d'habitat laténiens à l'est du sanctuaire* ..... *373*
*14.6.3. Secteur Sud : l'extension du secteur cultuel d'époque romaine* ..... *373*

## Remerciements

Nous adressons nos remerciements chaleureux à toutes les personnes et institutions suivantes pour leur soutien financier, logistique et humain :

- Ils s'adressent en premier lieu à l'équipe de fouille et à ses responsables, qui ont assuré la conduite du chantier avec compétence, motivation et bonne humeur ;
- Aux propriétaires des terrains, Mme CHAPOULY, M$^{me}$ LIEVAIN et en particulier M. Christian LIEVAIN, qui nous a fréquemment rendu visite et fait bénéficier de son expérience concernant l'histoire récente et la morphologie du plateau ;
- L'État-Ministère de la Culture et de la Communication, le Service Régional de l'Archéologie et son Conservateur en chef Frédérik LETTERLÉ, ainsi que René LIABEUF, ingénieur d'étude ;
- Le Conseil Général du Puy-de-Dôme, qui a assuré conjointement une partie du financement de la fouille, la conduite des travaux de valorisation du sanctuaire, le montage de l'exposition du Musée de Lezoux et de la visite virtuelle de l'oppidum, son Président Jean-Yves GOUDDEBEL, qui nous a fait l'honneur de sa visite et fait part de son soutien enthousiaste à nos recherches, sa vice-présidente chargée de la culture Pierrette DAFFIX-REY, Jean-Pierre DÉCOMBAS, conseiller général chargé de l'archéologie, ainsi que Valérie SAFI, chargée de mission au département du Puy-de-Dôme ;
- Le Conseil Régional d'Auvergne, son Président René SOUCHON, pour son soutien financier ;
- La communauté de Communes de Gergovie Val-d'Allier, son Président Yves FAFOURNOUX, maire de la commune de Veyre-Monton, ainsi que Chantal FAVRE-MOULIN, pour leur soutien logistique et financier ;
- Les mairies des Martres-de-Veyre, Veyre-Monton et Corent, pour leur accueil toujours chaleureux, en particulier Pascal PIGOT, maire des Martres-de-Veyre, qui nous a renouvelé sa confiance et hébergé dans les nouveaux locaux de la Maison du Patrimoine, ainsi que Dominique DELMAS et Jeanine CASTAGNIÉ du Comité culturel ;
- Guilhem TURGIS, qui a réalisé bénévolement le relevé topographique des transects et secteurs ;
- Mme Soisic MICHELIN, M. et Mme Patrick et Anne HENAULT, pour leurs contributions financières et l'intérêt qu'ils portent à nos travaux ;
- Bernard-Noël CHAGNY et Patrick MÉNIGAULT, auteurs des clichés zénithaux au cerf-volant et à l'ULM ;
- Nicolas GARNIER, des laboratoires du même nom, qui a réalisé bénévolement les analyses de matériaux organiques présentées en annexe du rapport ;
- À toute l'équipe du musée de la céramique de Lezoux, qui a réalisé l'exposition « Corent, Voyage au cœur d'une ville gauloise » et ainsi permis la restauration de nombreux objets, Fabienne GATEAU, directrice, Romain LAURANSON et Alain MAILLOT, qui ont assuré la liaison avec l'équipe de recherche ;
- David GEOFFROY, pour sa contribution financière et l'impressionnant travail qu'il a consacré, avec l'aide de Ludovic LAPORTE et le support financier du Conseil général du Puy-de-Dôme, au projet de visite virtuelle de l'oppidum ;
- La société GEOCARTA, son directeur Michel DABAS et Gabriel CARAIRE, pour la qualité de leur travail de prospection ;
- Le Centre de radiographie de Pont-du-Château, qui a pris en charge quelques radiographies du mobilier ferreux grâce à l'entremise du Dr. Christian CHAGNY ;
- Les commerçants des Martres-de-Veyre, en particulier la fromagerie JOBERT, la boulangerie ARTHUR ;
- Romain SANCHEZ (entreprise Sanchez) pour son aide logistique ;
- Les collègues et amis qui nous ont rendu visite et fait part de leurs avis éclairés : Christian GOUDINEAU, Jean-Claude BEAL, David PELLETIER, Karine MÜLLER-PELLETIER, Ulysse CABEZUELO, Jean-Michel BEAUSOLEIL, Lionel ORENGO, Jean-Pierre et Evelyne DÉCOMBAS, Stéphane CARRARA, Dominique FRERE, Dominique ALLIOS, Christophe COULOT, Fabienne OLMER, Benjamin GIRARD, Guillaume VERRIER, Yann DEBERGE, Vincent GUICHARD, Christian CHEVILLOT, Laurent BERNAT, Fanny GRANIER et Clément MOREAU ;
- L'association LUERN, son président Christian CHAGNY et en particulier Stéphane DEJEAN, qui assure toute l'année avec rigueur et enthousiasme la bonne marche de nos projets ;

# 1. Introduction

Cette campagne coïncide avec la dixième année d'existence des fouilles programmées menées sur l'oppidum de Corent. Elle revêt un caractère transitoire, puisqu'elle fait suite à une année d'interruption des recherches de terrain et précédera, en principe, la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de fouille pluriannelle programmée pour les années 2011-2013 dans les parcelles qui prolongent côté est le sanctuaire laténien fouillé entre 2001 et 2005. Dans cette perspective, la stratégie adoptée cette année a consisté en l'ouverture de grandes tranchées de sondage visant à reconnaître la présence de vestiges dans cette zone et leur état de conservation, complétées ponctuellement par des fenêtres d'exploration élargies (Pl. 4 : secteurs 1-4b).

## 1.1. État des connaissances

### 1.1.1. Fouilles, sondages et prospections préalables (1991-2008)

La richesse du site, corrélée à des conditions de conservations exceptionnelles constituent un terrain de recherche dont l'intérêt n'est plus à démontrer au terme de dix années de fouille. Dès le début des années 1990, les prospections pédestres et les campagnes de sondages réalisées dans les mêmes secteurs avaient permis de confirmer l'extension de son emprise sur une surface minimale de plusieurs dizaines d'hectares dans la partie basse du plateau. L'ampleur de cette occupation est par ailleurs confortée par l'abondant mobilier recueilli à la surface du site.

Aux campagnes de prospection systématique au sol, mises en œuvre dès 1988, a succédé en 1991 une campagne de sondages à plus vaste échelle menée sous la forme d'une vingtaine de fenêtres de 4 $m^2$. Pratiquées tous les vingt mètres dans les parcelles situées entre le sanctuaire et le bord oriental du plateau, elles ont révélé la présence de vestiges structurés d'époque laténienne en différents points de la zone sondée, associées à un abondant mobilier dont la chronologie recouvre toute la durée d'occupation de l'oppidum (La Tène D1 et D2, époque romaine). La découverte d'amphores tardo-républicaines notamment, sur toute la surface du plateau, y compris sur ses marges orientale, septentrionale et méridionale, laissent à penser que l'occupation laténienne s'étendait au moins sur les cinquante hectares qui constituent sa partie basse.

Les quatre premières campagnes ont porté, à la suite des travaux menés entre 1991 et 1993 par V. Guichard et J. Collis, sur la caractérisation du sanctuaire qui occupe le cœur du plateau (2001-2005) ; les campagnes suivantes (2006-2008) se sont attachées à en explorer les quartiers périphériques. Elles ont concerné, chaque année, des surfaces de 1500 à 2000 $m^2$, portant, la surface explorée de l'oppidum, à l'issue de la fouille réalisée en 2008, à près d'un hectare. Les fouilles réalisées depuis 2005 ont ainsi permis de caractériser les vestiges situés au nord du sanctuaire, de préciser leurs fonctions respectives (espaces de voirie, habitats, bâtiments à vocation publique, religieuse, artisanale et/ou domestique…), d'appréhender leur articulation et leur organisation spatiale, d'affiner leur chronologie et de valider l'existence d'au moins trois états d'occupation successifs, mis en évidence par la stratigraphie et l'étude des faciès mobiliers.

En 2007, l'ouverture d'un secteur de fouille devant l'entrée du sanctuaire, avait par ailleurs mis en évidence, sur sa bordure orientale, la présence d'une vaste esplanade quasiment vide de vestiges et bordée, au nord, d'une série de bâtiments alignés, qui avait été interprétée, dans l'attente de fouilles ultérieures plus étendues, comme un possible espace de circulation, place ou voirie.

Sur décision de la CIRA Rhône-Alpes Auvergne, l'année 2009 a marqué un arrêt temporaire des opérations de terrain, dans le but de dresser un état d'avancement des recherches en cours, de parachever les études de mobilier et de finaliser la publication du sanctuaire laténien fouillé en 2001-2005, dont le manuscrit a été déposé en novembre 2010 pour publication dans les suppléments de la revue *Gallia*.

Dans le cadre des travaux de mise en valeur du sanctuaire mis en œuvre par le Conseil Général du Puy de Dôme, cette même année a fortuitement donné lieu à une intervention de terrain durant les mois d'octobre/novembre 2009. Une surveillance de travaux (mise en place à l'initiative de l'association Luern) a abouti à la découverte d'un trophée d'armes, situé immédiatement au nord des aménagements de la branche septentrionale du péribole.

### 1.1.2. Prospections géophysiques (2008-2010)

Au terme des quatre premières campagnes de fouille menées dans l'environnement immédiat du sanctuaire, et dans la perspective d'une exploration plus étendue de ses quartiers périphériques, des prospections géophysiques ont été mises en œuvre en 2008, parallèlement à la fouille. Menées sur une superficie de plus de 3 hectares, elles ont permis la reconnaissance, au nord de la zone d'habitat fouillée entre 2005 et 2008 comme à l'est du sanctuaire fouillé entre 2001 et 2005, d'anomalies magnétiques dont l'orientation et l'organisation sont cohérentes en regard de celles des vestiges de l'oppidum laténien fouillés à ce jour.

Les contraintes liées à la nature basaltique du substrat compliquent la lecture des relevés. Dans certains secteurs, caractérisés par un faible recouvrement stratigraphique, les remontées de basalte se signalent par des zones de forte résonance magnétique qui en brouillent toute visibilité. Les cartes fournies par les mesures de résistivité ont néanmoins permis de discerner un certain nombre de structures linéaires d'origine anthropique dont le tracé, parfois repérable sur plusieurs dizaines de mètres, est visible par-delà ces zones de perturbation. Dans certains secteurs caractérisés par un recouvrement stratigraphique plus important, et notamment au nord-ouest et au sud-est de la surface prospectée, leur plan dessine une organisation cohérente qui trahit vraisemblablement l'existence de systèmes d'enclos fossoyés et/ou maçonnés.

Les parcelles comprises entre l'aire explorée en 2007 devant l'entrée du péribole et le carrefour des chemins modernes situé une centaine de mètres plus à l'est se distinguaient au terme de ces prospections par l'absence presque totale d'anomalies linéaires et ponctuelles. Seules quelques tranchées parallèles, d'orientation nord-sud et distante de l'entrée du péribole d'une cinquantaine de mètres, semblaient trahir la présence de structures contemporaines du premier état d'occupation de l'oppidum. Elles pouvaient tout aussi bien correspondre à des tranchées d'épierrement et/ou à des fondations épierrées de murets de parcelle d'époque moderne, similaires à celles déjà rencontrées dans ce secteur et sur l'ensemble du site. Par contraste, le dernier tiers oriental de la bande explorée était caractérisé par une très forte densité de structures linéaires orientées sur les vestiges laténiens de l'oppidum fouillés au nord du chemin. Certaines semblaient former des systèmes d'enclos partitionnés, comparables à ceux mis en évidence au nord de la fouille. Ces observations tendaient à confirmer l'hypothèse d'une grande place ou esplanade située à l'avant du sanctuaire, dont les anomalies décrites plus haut pourraient constituer la limite orientale, à l'époque laténienne comme à l'époque romaine.

Ces informations semblaient par ailleurs corroborées par les photos aériennes prises depuis 2003 dans ce même secteur, durant des périodes de forte chaleur favorisant la reconnaissance d'anomalies phytographiques dans les cultures de blé. C'est en particulier le cas de l'esplanade rocheuse qui prolonge le sanctuaire à l'est, qui se distingue comme une zone de faible croissance des végétaux, ou encore, du bâtiment maçonné découvert cette année au sud-est du sanctuaire, dont le plan est nettement visible sur les clichés.

Afin de compléter ces résultats, de nouvelles prospections utilisant la méthode de détection électrique ARP, qui n'avaient pu être réalisées l'année dernière faute de temps, ont été effectuées dans le courant du mois d'octobre 2010 après rebouchage du chantier. Elles ont donné lieu à des résultats positifs et fait l'objet d'un premier rapport préliminaire, annexé à ce rapport d'opération.

## 1.2. Objectifs de la campagne 2010

Les résultats de la première batterie de prospections, exposés de manière détaillée dans les rapports de 2008 et de 2009, ont contribué pour une large part à l'implantation et à la délimitation de l'emprise des transects ouverts cette année.

Cette campagne préalable à un nouveau programme d'exploration des quartiers plus éloignés de l'oppidum avait déjà été envisagée à l'issue de la campagne 2008, sous la forme d'un projet triannuel détaillé en conclusion du rapport de fouille dont on se bornera ici à reprendre les grandes lignes. L'année 2009, mise à contribution pour l'exploitation des données acquises les années précédentes, en a retardé la mise en œuvre et a également eu pour conséquence la révision de son calendrier, au profit d'une fouille annuelle envisagée comme préalable à ce projet pluriannuel.

Les enjeux scientifiques et les problématiques qui fondent ce programme n'en demeurent pas moins les mêmes : présence/absence de vestiges, délimitation des espaces, jonction entre la place et les aménagements bordiers, densité, orientation et chronologie de l'occupation, caractérisation fonctionnelle des espaces...

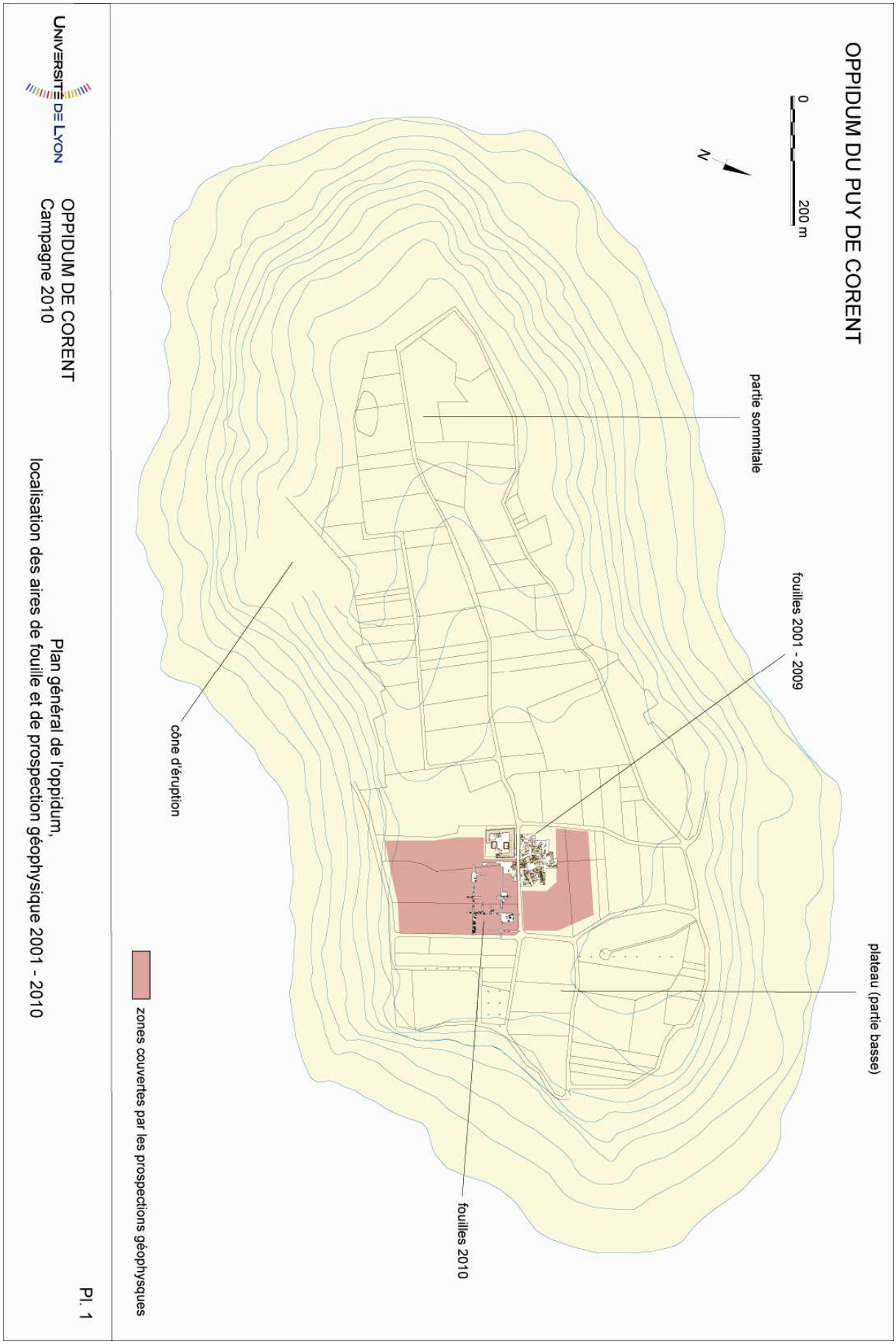
OPPIDUM DU PUY DE CORENT
0
200 m
N
partie sommitale
fouilles 2001 - 2009
plateau (partie basse)
cône d'éruption
fouilles 2010
zones couvertes par les prospections géophysques
UNIVERSITÉ DE LYON
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Plan général de l'oppidum,
localisation des aires de fouille et de prospection géophysique 2001 - 2010
Pl. 1

Les campagnes de fouille extensives conduites de 2006 à 2008 ont concerné chaque année des surfaces de 1500 à 2000 $m^2$, portant sa surface explorée à près d'un hectare. Cette stratégie a permis la caractérisation des vestiges mis au jour au nord du sanctuaire, tant du point de vue spatial que fonctionnel ou chronologique. Elle est parfaitement adaptée à l'exploration de quartiers nouveaux situés dans les secteurs qui bordent le sanctuaire à l'est et au sud.

Conforme aux objectifs et aux principes méthodologiques arrêtés dans les rapports de 2008-2009, validés par l'autorisation de fouille délivrée par le SRA en 2010, la stratégie de fouille adoptée cette année diffère de celle des campagnes précédentes. Elle a consisté en l'ouverture de trois grands transects principaux d'une largeur équivalente à celle du godet de la pelle mécanique (2 à 2,25 m) (Pl. 4), qui ont permis de sonder dans un premier temps la surface comprise entre le secteur ouvert en 2007 devant le sanctuaire et le chemin actuel à l'est. Ces tranchées de sondages d'orientation est-ouest (transects A et D), ont été reliées par un troisième transect (B) d'orientation nord-sud. Des secteurs plus conséquents ont été ouverts dans les zones à forte densité de vestiges et fouillés intégralement jusqu'au rocher naturel.

Cette première phase d'exploration visait, en premier lieu, à valider la cartographie des anomalies magnétiques obtenue suite aux prospections magnétiques effectuées en 2008 et de les confronter avec le plan de vestiges mis au jour. Présentes sur la totalité de la zone explorée, elles semblent en effet attester la continuité des quartiers de l'oppidum sur plusieurs dizaines d'hectares. Ce résultat rejoint les conclusions obtenues lors des prospections et sondages limités réalisés au début des années 1990 par J. Colllis et V. Guichard, qui avaient révélé l'existence de vestiges et mobiliers relatifs à ses deux phases d'occupation (La Tène D1 et D2) sur une majeure partie de la moitié basse du plateau.

L'enjeu majeur de cette campagne résidait dans la mise en évidence et dans la caractérisation d'un grand espace de voirie pressenti en 2007 à l'est du sanctuaire laténien, lors d'une campagne visant à explorer des aménagements présents devant son entrée. Apparemment exempt de tout vestige, cet espace a été interprété comme une place publique, de nature et d'étendue comparable à la grande place centrale qui précède le forum romain édifié sur le site de l'oppidum d'Alésia. En l'absence de données supplémentaires, l'hypothèse d'une large voie conduisant à l'entrée du sanctuaire restait également envisageable (Rapport 2007). Ces deux hypothèses impliquaient l'une comme l'autre une reprise des quartiers d'habitation et d'artisanat fouillés au nord du sanctuaire dans des secteurs de l'oppidum situés plus au sud et/ou à l'est, susceptibles de délimiter la bordure méridionale et orientale de cet espace de voirie.

## 1.3. Méthodologie

### 1.3.1. Stratégie de fouille, implantation des transects

La fouille s'est déroulée entre le 15 juillet et le 15 septembre 2009. Elle a été conduite par une vingtaine de bénévoles, étudiants de l'université Lumière Lyon 2 pour la plupart, placés sous la responsabilité de trois adjoints (Audrey PRANYIES pour la phase terrain, Alice LE GUEN et Matthieu DEMIERRE pour la gestion et l'étude du mobilier) et de trois responsables de secteur (Elena VAUDABLE et Amaury Collet pour le secteur 2, Lucas GUILLAUD pour le secteur 4).

Conformément aux objectifs fixés au chapitre précédent et à la prescription notifiée par le Service Régional de l'Archéologie, validée en amont par la CIRA Rhône-Alpes Auvergne, le chantier est structuré par trois transects d'exploration de 2 m à 2,25 m de large, étendus ponctuellement sur une largeur maximale de 6 à 10 m. La délimitation de l'emprise des transects et de leurs extensions a été en partie conditionnée par le résultat des prospections géophysiques.

- Le transect A est implanté d'est en ouest, dans le prolongement du secteur sud fouillé en 2007 et dans l'axe de l'entrée du sanctuaire. Long de 122 m, il rejoint à l'est le chemin actuel d'orientation nord-sud.
- Le transect B est perpendiculaire au transect A. Il se développe sur 93 m du nord au sud depuis le chemin actuel qui parcourt le plateau d'est en ouest et coupe le transect A au niveau de la coordonnée E1239.
- Le transect D est parallèle au premier (A) et perpendiculaire au second (B) qu'il coupe à hauteur de la coordonnée N1065. Son extrémité occidentale est située à une dizaine de mètres au sud de la limite du secteur ouvert en 2007 ; sa limite orientale est contigüe au chemin moderne, comme celle du transect A.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Vue aérienne des fouilles (cliché P. Menigault)
Vue de l'est (sanctuaire à l'arrière-plan)

Pl. 3

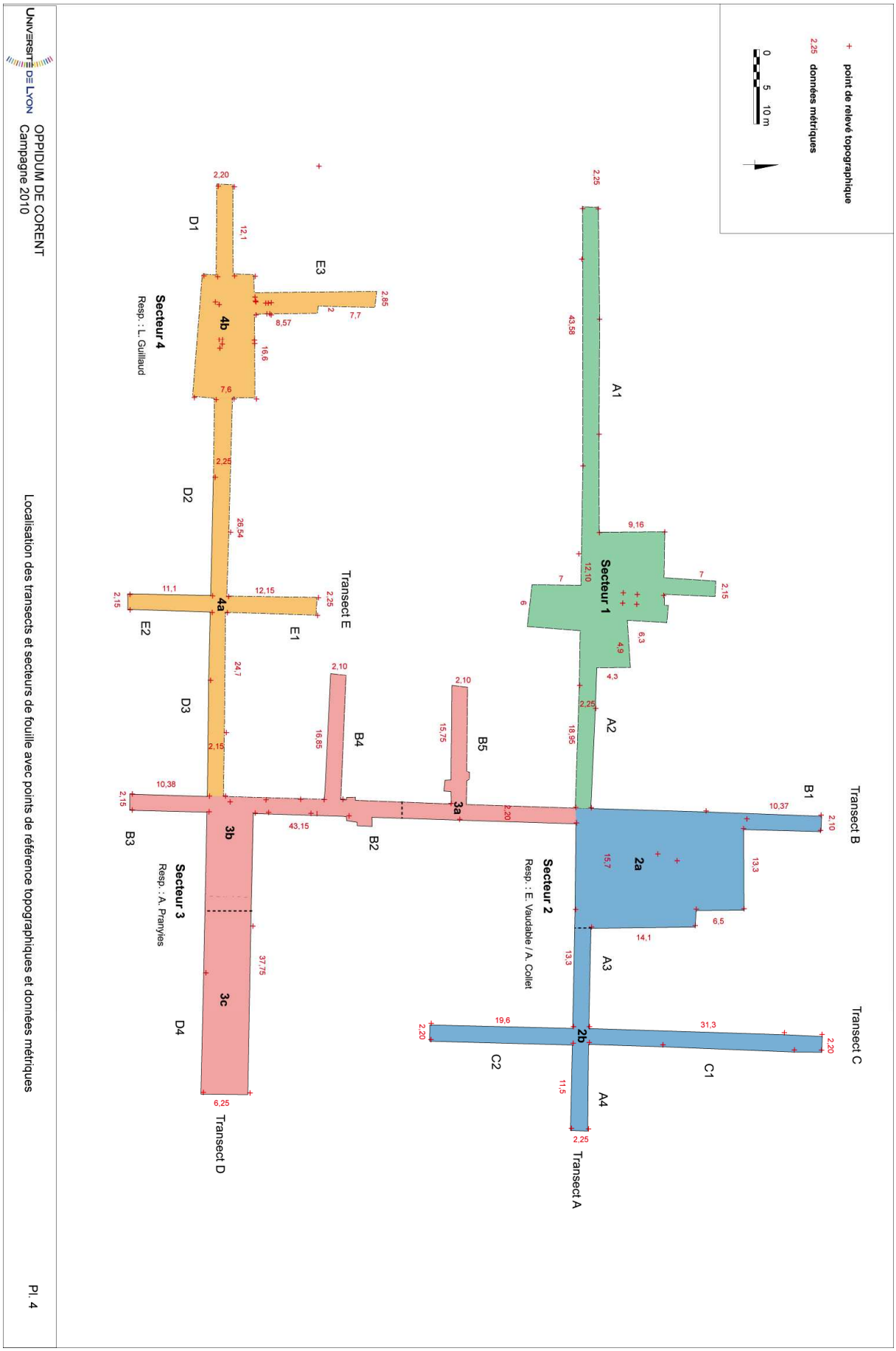
point de relevé topographique
2,25 données métriques
0 5 10 m
Transect B
Transect C
Transect A
Transect D
Transect E
Secteur 1
Secteur 2
Resp. : E. Vaudable / A. Collet
Secteur 3
Resp. : A. Pranyies
Secteur 4
Resp. : L. Guillaud
A1
A2
A3
A4
B1
B2
B3
B4
B5
C1
C2
D1
D2
D3
D4
E1
E2
E3
2a
2b
3a
3b
3c
4a
4b
UNIVERSITÉ DE LYON
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Localisation des transects et secteurs de fouille avec points de référence topographiques et données métriques
Pl. 4

Au terme des sondages, les secteurs situés aux marges est et sud du chantier se sont effectivement avéré les plus riches en structures, conformément à la cartographie des anomalies repérées en prospection magnétique. La densité et la qualité des vestiges, appréhendées dès la phase de décapage, ont conditionné l'implantation de transects secondaires, perpendiculaires aux premiers, et l'ouverture de quatre fenêtres de fouille extensive. Ces extensions se sont principalement concentrées dans le dernier tiers oriental des parcelles, aux abords du carrefour formé par les chemins modernes, une centaine de mètres à l'est du sanctuaire (transects C, B4-B5, secteurs 1, 2 et 3), ainsi qu'au niveau du transect D (transects E1-E3, secteur 4).

| TRANSECT / secteur | orientation | longueur | largeur | superficie |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |
| **TRANSECT A** | **Est-Ouest** | **122,43** | **2,25** | **196,3** |
| A1 | Est-Ouest | 43,58 | 2,25 | 98,1 |
| A2 | Est-Ouest | 18,95 | 2,25 | 42,6 |
| A3 | Est-Ouest | 13,5 | 2,2 | 29,7 |
| A4 | Est-Ouest | 11,5 | 2,25 | 25,9 |
| **TRANSECT C** | **Nord-sud** | **52,71** | **2,2** | **116,0** |
| C1 | Nord-sud | 31,3 | 2,2 | 68,9 |
| C2 | Nord-sud | 19,16 | 2,2 | 42,2 |
| **TRANSECT B** | **Nord-sud** | **93** | **2,15** | **207,5** |
| B1 | Nord-sud | 10,37 | 2,1 | 21,8 |
| B2 | Nord-sud | 43,15 | 2,2 | 94,9 |
| B3 | Nord-sud | 10,38 | 2,15 | 22,3 |
| B4 | Est-Ouest | 16,85 | 2,1 | 35,4 |
| B5 | Est-Ouest | 15,75 | 2,1 | 33,1 |
| **TRANSECT D** | **Est-Ouest** | **122,09** | **2,2** | **268,6** |
| D1 | Est-Ouest | 12,1 | 2,2 | 26,6 |
| D2 | Est-Ouest | 26,54 | 2,25 | 59,7 |
| D3 | Est-Ouest | 24,7 | 2,15 | 53,1 |
| D4 | Nord-sud | 7,7 à 8,57 | 2 à 2,2 | 39,8 |
| **TRANSECT E** | **Nord-sud** | **25,5** | **2,2** | **56,1** |
| E1 | N/S | 12,15 | 2,25 | 27,3 |
| E2 | N/S | 11,1 | 2,15 | 23,9 |
| | | | Total transects | **745,2** |
| | | | | |
| **Secteur 1** | Est-Ouest | 4,9 à 12,1 | 2,15 à 9,16 | 166,0 |
| **Secteur 2** | Nord-sud | 13,3 à 14,1 | 6,5 à 15,7 | 307,8 |
| **Secteur 3** | Est-Ouest | 37,75 | 6,25 | 235,9 |
| **Secteur 4** | Est-Ouest | 16,6 | 7,6 | 126,2 |
| | | | Total secteurs | **835,9** |
| | | | Total | **1581,1** |

transect vierge

Ces transects et secteurs, localisés sur le plan de la pl. 4, ont fait l'objet de subdivisions internes, délimitées au niveau de leurs intersections et distinguées respectivement par des chiffres arabes (A1-A3, B1-B3, D1-D3) ou des lettres en minuscule (secteurs 2a et 2b, 3a, 3b, 3c, 4a et 4b) .

### 1.3.2. Méthodes de fouille et de relevé

Les méthodes de décapage mécanique, de fouille manuelle, de documentation et d'archivage des données mises en œuvre cette année sont identiques à celles appliquées au cours des campagnes précédentes.

L'ensemble de la surface ouverte a fait l'objet d'un décapage à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet lisse, effectué jusqu'au niveau d'ouverture des structures ou, le plus souvent, jusqu'à l'apparition des éléments de mobilier et de calage (concentrations de blocs de basalte, de tessons d'amphores, de céramiques et éléments de faune) marquants la présence de niveaux de sols conservés. Ces niveaux sont situés sous une hauteur de terre végétale variable d'un point à l'autre de la surface ouverte, comprise entre 0,10 et 0,60 m. Cette hauteur varie notamment d'ouest en est, selon le niveau altimétrique du substrat basaltique sous-jacent, plus bas à mesure que l'on s'éloigne de l'aire limitrophe au sanctuaire.

La totalité de l'espace ouvert à fait l'objet d'un voire de plusieurs nettoyages manuels successifs. Pour l'ensemble des structures, l'enregistrement est fondé sur la création continue d'une unité de fouille (UF) au fur et à mesure de la fouille. Pour les structures en creux, l'unité de fouille négative fournit le numéro de la structure. La description de ces unités de fouille a été enregistrée sous forme de fiches individuelles. Le niveau d'apparition de tous les vestiges, qu'il s'agisse des structures en creux ou des niveaux de sol, a été relevé à l'échelle 1/20$^{e}$. Ils ont ensuite été fouillés intégralement et ont fait l'objet d'au moins un relevé de profil. Une coupe a été systématiquement relevée dans le comblement de chacune des fosses, ainsi que dans certaines structures linéaires (palissades, drains, etc.). Cette documentation graphique a été complétée, au cas par cas, par un relevé au 1/10$^{ème}$ des ensembles les plus remarquables, ainsi que par des relevés photos zénithaux redressés.

Afin de donner plus de lisibilité à la stratigraphie globale des vestiges, relativement dense mais concentrée sur une faible épaisseur de terre, des coupes de référence ont été relevées par endroits du sommet de la couche de labours au substrat rocheux. C'est le cas de la berme nord du secteur 4b, ainsi que d'une partie des bermes qui délimitent, au nord et au sud, le secteur 3c.

Une couverture photo systématique (clichés numériques) a été réalisée à chacune de ces étapes, pour l'ensemble des vestiges. Des photos d'ensembles des vestiges, associés à des clichés zénithaux réalisés à l'aide d'un cerf-volant complètent cet enregistrement.

Des prélèvements de sédiments ont été réalisés dans le comblement des structures, lorsque leur comblement le préconisait, en vue notamment de la recherche de macrorestes.

L'ensemble du mobilier a été collecté et enregistré, à l'exception d'une partie des panses d'amphores, triées, comptées, pesées et jetées sur place. Certaines panses ont toutefois été conservées ponctuellement, pour quelques ensembles susceptibles de livrer des remontages. Il est conservé, avec la documentation de fouille, dans les locaux de la Maison du Patrimoine des Martres-de-Veyre, rue des Forts. On en trouvera l'inventaire détaillé de l'ensemble de la documentation de fouille (inventaire des structures et des Unités de Fouille, minutes de relevés, inventaires des clichés numérique de fouille, liste détaillée des petits objets isolés en cours de fouille et inventaire sommaire du mobilier) en annexe de ce rapport.

### 1.3.3. Critères d'identification et de phasage des structures

Les structures qui ont été mises au jour cette année s'inscrivent dans la continuité de celles dégagées lors des campagnes de fouilles précédentes, dont elles reprennent non seulement les typologies, mais aussi les dispositions générales. Afin de faciliter la lecture et la compréhension générale des vestiges, il convient de repréciser d'emblée plusieurs principes méthodologiques induits par la configuration des vestiges et validés année après année.

La stratigraphie des vestiges doit d'abord tenir compte des états d'occupations antérieures du plateau. Il s'agit essentiellement des niveaux de l'âge du Bronze, mais la fouille de cette année a également revélé la trace de structures et de niveaux d'occupation d'époque Néolithique.

Dans la mesure du possible, la distinction entre les structures appartenant à ces différentes périodes est réalisée dès la phase de terrain, selon les critères suivants :

- Époque romaine ou postérieure
  Encaissant : terres noires plus ou moins chargées de graviers de basalte et de pouzzolane et/ou de nodules de mortier de chaux ;
  Mobilier : présence de fragments de mortier de chaux, d'enduits peints, de fragments de tuile d'époque impériale, de céramique sigillée ou métallescente, de petits mobiliers de typologie romaine ;

- Époque laténienne
  Encaissant : terres noires plus ou moins chargées de graviers de basalte et de pouzzolane, généralement associés à des microparticules d'amphores et de faune ;
  Mobilier : absence des éléments précédents ; présence de tessons d'amphores tardo-républicaines, de céramiques laténiennes (vases tournés, peignés, décors à la molette, micacés), d'objets en fer ou de nodules ferreux, de tuiles d'époque tardo-républicaine, de petits mobiliers spécifiques au second âge du Fer (monnaies, fibules, parures, outils et pièces d'armement en fer) ;

- Premier âge du Fer
  Encaissant : meuble et homogène, constitué de terres noires très pures et pratiquement exemptes d'inclusions ;
  Mobilier : absence des éléments précédents ; présence de tessons de céramique à gros dégraissant et tranche bicolore (cuisson oxydo-réductrice : surface orangée et cœur gris ou inversement), de petits mobiliers caractéristiques du premier âge du Fer (fibules, parures) ;

- Âge du Bronze
  Encaissant : très gravillonneux, couche de cailloutis indurée et stratifiée
  Mobilier : absence des éléments précédents ; présence de tessons de céramique lissée non tournée à bord oblique ou biseauté et/ou de céramique à gros dégraissant, de petits mobiliers spécifiques (épingles, parures, outils et pièces d'armement en bronze) ;

- Néolithique
  Encaissant : socle rocheux de basalte et/ou de pouzzolane altérée, parfois recouverte d'une couche de terre noires d'épaisseur variable.
  Mobilier : absence des éléments précédents : céramique à gros dégraissant de couleur brun-orangé, éléments typologiques caractéristiques de la période Néolithique (gobelets, anses et œillets de préhension, fonds globulaires), silex et haches en pierre polie ;

Il va de soi que ces critères visuels ne sont pas infaillibles à 100 % et que chaque structure est l'objet d'une vérification *a posteriori*, sur la base des études de mobilier.

Les structures d'époque laténienne posent un problème spécifique. Elles correspondent, en effet, à plusieurs états d'aménagements successifs de l'oppidum, identifiés dès 2005 et subdivisés en plusieurs phases intermédiaires, définies et argumentées dans le cadre de la publication du sanctuaire (états 1 et 2, phases 1.1 ; 1.2 ; 2.1, 2.2 et 2.3 : Poux et Demierre, à paraître). Les couches d'occupation liées à chacun de ces états se superposent sur une très faible épaisseur (10 à 30 cm au maximum), lorsqu'elles n'ont pas été effacées par les activités agricoles. La distinction ne peut s'appuyer que sur la nature, la morphologie et la relation topographique des structures.

L'expérience acquise au fil des précédentes campagnes, corroborée par les études de mobilier, permet de distinguer d'emblée trois groupes de structures :

- Les radiers empierrés massifs constitués de gros blocs de basalte et de pouzzolane, parfois mêlés à des tessons d'amphores, soigneusement imbriqués de sorte à former une chape régulière de 10 à 30 cm d'épaisseur, sur une surface comprise entre quelques mètres et plusieurs dizaines de mètres carré, caractérisent en règle générale les états d'aménagement et d'occupation les plus récents de l'oppidum (état 2, phases 2.1, 2.2 et 2.3, La Tène D2) ;

- Les épandages de mobiliers, constitués de fragments d'amphore, de céramique et de faune répartis de façon plus ou moins dense et homogène sur une épaisseur oscillant entre quelques centimètres et plus de 20 cm et sur une surface comprise entre quelques mètres et plusieurs dizaines de mètres carré, attestés dans tous les états d'occupation de l'*oppidum* (états 1 et 2, La Tène D1 et D2) ;

- Les structures en creux, qui présentent des modules (de 0,10 à 3 m), des formes (circulaire, ovoïde, quadrangulaire, rectangulaire, polylobée) et des fonctions très variées (trous de poteau, empreintes de sablières basses, tranchées de palissade, fosses dépotoir, celliers, citernes…), également présentes dans tous les états d'occupation de l'*oppidum* (états 1 et 2, La Tène D1 et D2) ;

La fouille et la distinction chrono-stratigraphique de ces différents niveaux et semis de structures en creux s'est révélée encore une fois difficile, en raison de leur nombre important dans certains secteurs, d'une part, de leur densité et de leur étroite imbrication, d'autre part.

Le premier critère de distinction réside bien entendu dans la relation stratigraphique des structures, notamment lorsque des radiers empierrés scellent ou recouvrent partiellement des épandages ou des séries de structures en creux qui peuvent dès lors être considérées comme antérieures. La superposition des niveaux et les recoupements observés entre certaines structures en creux apportent d'autres arguments. Cependant, il n'est pas toujours facile d'établir un lien d'antériorité / de postériorité sur la base de leur encaissant ou de leur comblement, qui est souvent de nature identique. L'origine volcanique des sédiments présents sur le plateau ne permet pas leur distinction : la plupart des couches se compose d'une même matrice de « terres noires » cendreuses de texture très homogène et de couleur brun sombre. Elles ne diffèrent que par l'inclusion de matériaux rapportés (gravillons de basalte ou de pouzzolane pour le damage des sols, par exemple).

L'indifférenciation des sédiments, qui entrave fortement la lisibilté des vestiges et de leurs connexions, requiert une méthodologie de fouille adéquate. En dehors des zones scellées par la présence de radiers postérieurs, le niveau d'apparition des structures en creux se confond souvent, en surface, avec des épandages de mobilier. Ces épandages doivent être laissé en place au cours de la phase de décapage à la pelle mécanique, puis nettoyé et fouillé manuellement en raison à la fois de la quantité et de la qualité du mobilier qui les caractérise, mais également parce qu'ils constituent souvent, en tant que niveau de sol ou de circulation, les premiers indices de délimitation d'emprise intérieure ou extérieure des bâtiments. Le nettoyage et la documentation de ces épandages requierent un travail long, qui doit souvent être opéré en deux temps successifs avant de pouvoir véritablement identifier le niveau d'apparition des structures en creux.

La faible emprise stratigraphique qui marque cette longue séquence d'aménagements successifs rend leur fouille délicate et conduit à privilégier une approche planimétrique des vestiges.

L'interprétation des aménagements et la restitution des espaces s'appuient sur les mêmes critères que ceux qui ont été définis lors des campagnes précédentes :

- La typologie des trous de poteau et sablières, regroupées en fonction de leur module (diamètre, profondeur), de leur niveau d'apparition et de leurs modes d'aménagement (absence ou présence de calages en pierre ou en fragments d'amphores) ;
- Les cohérences ou divergences d'alignements de plusieurs structures comparables typologiquement et/ou apparues au même niveau ;
- La proximité immédiate de certaines structures, excluant leur appartenance à un seul et même état de construction ;
- Les reprises de trous de poteau, signalés par un creusement polylobé ou la présence de plusieurs calages ; de même que certains trous de poteau situés à l'intersection de deux alignements peuvent être attribués, en théorie, à l'un et à l'autre état (reprises de poteaux) ;
- Les zonages de sols conservés, dont les limites coïncident avec l'emprise des bâtiments et aires de circulation ;
- Certaines concentrations de fosses et celliers marquant l'emprise d'une structure domestique ou artisanale ;

Tous ces critères, corrélés à l'ensemble des observations de terrain, ont permis de proposer une première restitution des volume et l'orientation des espaces, qu'ils soient bâtis ou non. Leur plan, leur attribution à l'un ou l'autre des états d'occupation reconnus sur le site, ainsi que leur interprétation, ne sont proposés qu'à titre provisoire et restent suspendus aux campagnes à venir.

La datation et le phasage des structures ont été affinés, après la fouille, sur la base des études de mobilier, qui ont procédé dans un premier temps par échantillonnage des ensembles les plus riches et/ou les plus pertinents (voir *infra*, seconde partie).

La datation de l'ensemble des aménagements rencontrés dans cette année reprend en partie le phasage chronologique des vestiges mis en place lors des précédentes campagnes. Ces derniers avaient été subdivisés, sur la base de leurs orientations divergentes et des relevés stratigraphiques de référence, en trois phases distinctes (états Ia, Ib et II : voir rapport 2007). Ce phasage a été affiné dans le cadre de la publication du sanctuaire achevée en novembre 2010. Il induit de nouvelles subdivisions, désormais exprimées en chiffres arabes. Si l'état 1 désigne toujours la première phase d'aménagement du site, subdivisée en deux phases (1.1 et 1.2), les anciens états Ib et II, qui correspondent en fait à une même étape de réaménagement majeur du site, sont désormais regroupés en un seul et même horizon (état 2) subdivisé en trois phases (2.1, 2.2 et 2. 3).

Le tableau d'équivalence suivant rappelle les principales caractéristiques de ces différentes phases, ainsi que leurs datations :

| Phase | Niveau | Ancien phasage | Caractéristiques | Datation |
|---|---|---|---|---|
| **Phase 1.1** | construction | État Ia | Construction des premiers bâtiments : poteaux porteurs, sablières orientés nord-sud / est-ouest | La Tène D1a (130/120-av. J.-C.) |
| **Phase 1.2** | abandon | | | La Tène D1b (120-100/90 av. J.-C.) |
| **Phase 2.1** | reconstruction | État Ib | Reconstruction de l'oppidum : poteaux porteurs, sablières orientés nord-nord-ouest / sud-sud-est | La Tène D1b (100/90-80/70 av. J.-C.) |
| **Phase 2.2** | reconstruction | État IIa | Poteaux porteurs, sablières orientés nord-nord-ouest / sud-sud-est, solins et radiers de basalte, chape de pouzzolane, tuiles tardo-républicaines | La Tène D2a (80/70-50/40 av. J.-C.) |
| **Phase 2.3** | abandon | | | |
| **Phase 3** | reconstruction | État IIb | Occupation gallo-romaine précoce (localisée) | La Tène D2b (50/40-30 av. J.-C.) - Auguste |

### 1.3.4. Rapport

Comme les deux précédents (2008 et 2009), ce rapport d'opération s'attache à rendre compte le plus objectivement possible des données de fouille et découvertes réalisées au cours de la campagne écoulée, sans anticiper sur des conclusions générales qui seront émises au terme d'une exploration plus extensive des parcelles concernées.

Sur la forme, il observe une distinction très stricte entre les approches descriptives et analytiques des vestiges. Pour une meilleure accessibilité, les plans généraux de localisation des structures ont été dissociés des propositions de phasage, qui trouvent leur place dans des documents distincts. Le plan grand format de la pl. 5 permet de situer l'ensemble des vestiges reconnus cette année, regroupés dans un catalogue précisant les mensurations, l'altitude d'apparition et la nature du remplissage des structures, illustré par des plans de détail, des coupes stratigraphiques et des clichés normalisés.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Plan d'ensemble des vestiges, orientés selon le nord réel

Pl. 2

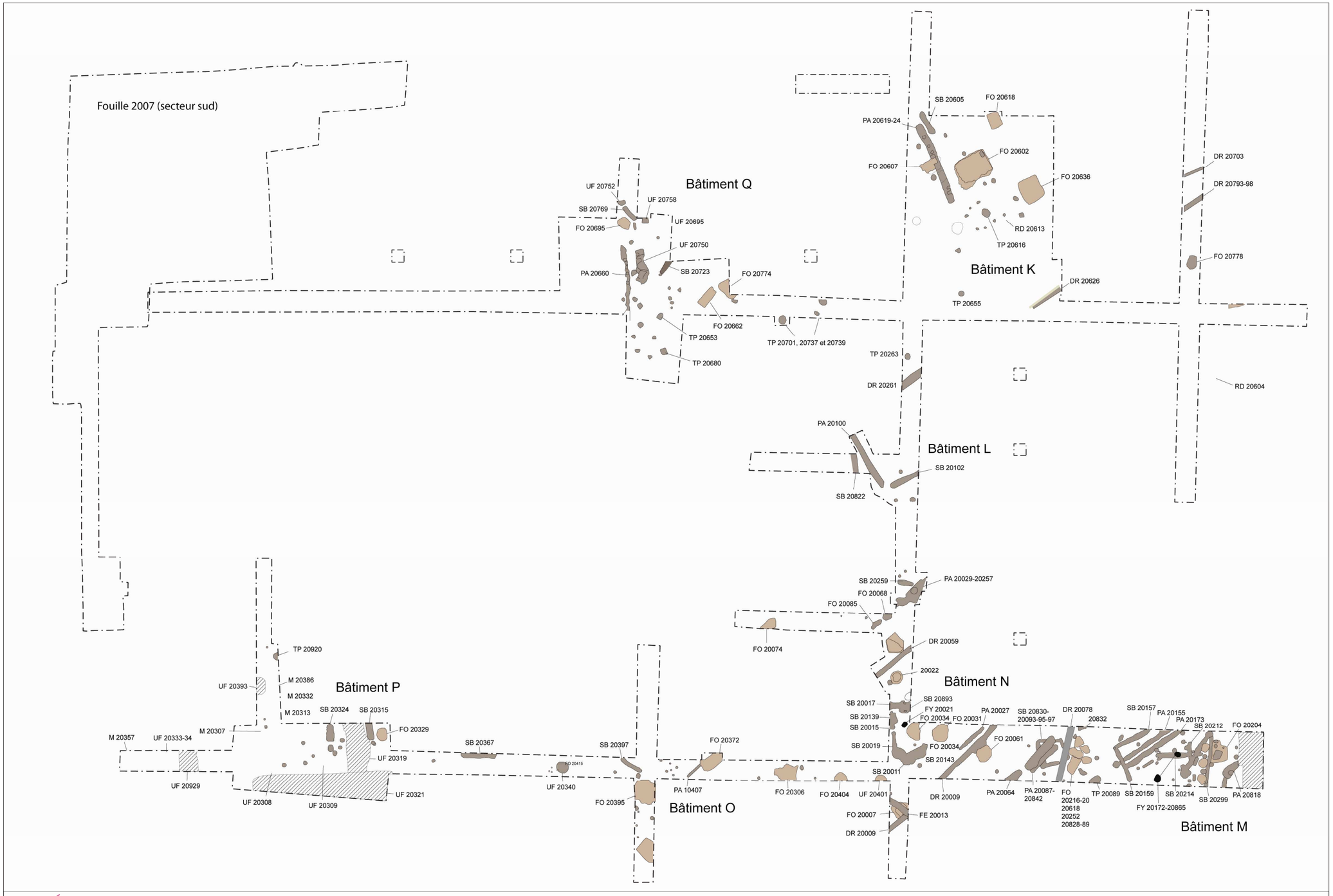


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Plan général simplifié des transects, des secteurs et desvestiges fouillés en 2010 (toutes périodes confondues, non phasé)

Pl. 5

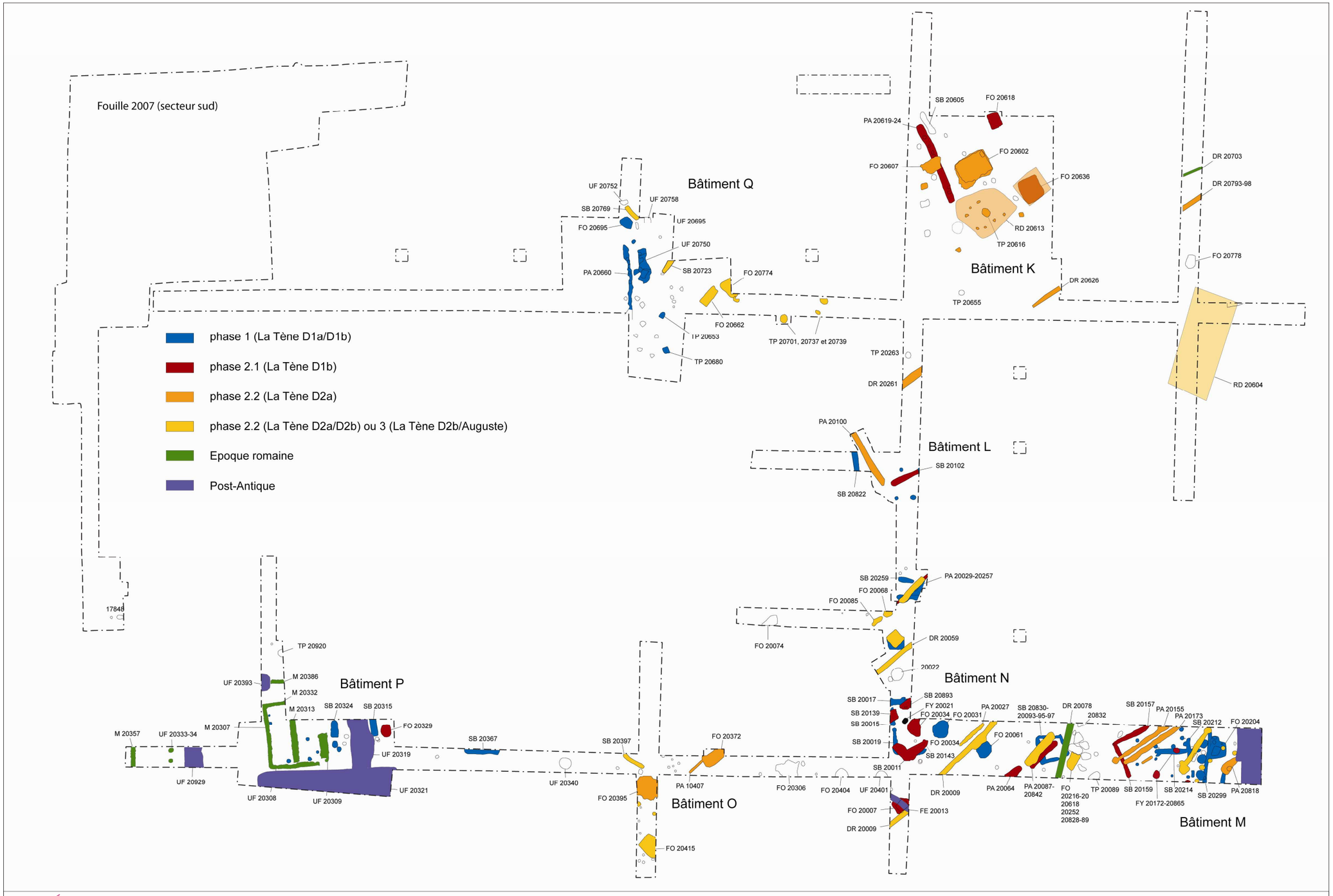


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Plan général simplifié des transects, des secteurs et desvestiges fouillés en 2010 (toutes périodes confondues, avec propositions de phasage)

Pl. 6

# I. Description des vestiges

# 2. Stratigraphie générale des vestiges

Lucas GUILLAUD

## 2.1. Coupe longitudinale (secteur 4b, berme nord)

La berme qui délimite au nord l'emprise du secteur 4 et de la tranchée D1 offre, sur près de 24 m de long, une coupe stratigraphique de référence depuis les niveaux supérieurs de labours jusqu'au terrain géologique [20306]. Son relevé et son étude ont permis d'appréhender une stratigraphie relativement dense et complexe qui illustrent, de l'âge du Bronze à l'époque moderne, différents états d'occupation successifs qui se superposent et/ou se recoupent sur une hauteur de 1,20 m. Décrite de haut en bas en respectant la chronologie des vestiges, cette coupe permet, en préambule à la présentation des vestiges mis au jour cette année, de dresser leur cadre stratigraphique et chronologique.

*Description*

Les niveaux les plus anciens visibles à la base de la coupe s'installent directement sur le substrat rocheux basaltique [20306]. Il s'agit principalement d'une couche d'occupation caractérisée par un cailloutis très dense [20342], livrant parfois de petites inclusions de charbons de bois et de petits nodules de terre cuite. Le mobilier recueilli, constitué principalement de tessons de céramique modelée posés à plat et de rares restes de faune. Cette couche très caractéristique est datée du Bronze Final.

Des niveaux d'occupation antérieurs ont été mis en évidence environ deux mètres au sud de la berme et ne figurent donc pas sur son relevé. Caractérisés par une matrice argilo limoneuse compacte et graveleuse, de couleur brune à ocre foncée, ponctuée de nombreuses inclusions de graviers de pouzzolane. Ces niveaux livrent dans des quantités non négligeables des tessons de céramique caractéristiques de la période Néolithique, associés à quelques restes de faune très altérés.

De même, les niveaux de terre noire très meuble et homogène qui caractérisent sur le site l'occupation du premier âge du Fer sont conservés par endroits dans ce secteur et bien daté par quelques formes céramiques caractéristiques du Hallstatt D, mais ne figurent pas sur la coupe.

Ces premiers niveaux sont recoupés par plusieurs structures en creux d'époque laténienne. C'est le cas de la sablière [20314] à l'est, d'orientation nord-sud, qui se poursuit sous la berme. Elle matérialise la présence de structures gauloises dans le quartier de l'oppidum qui s'étend au sud du sanctuaire. Cette fosse d'implantation linéaire est associée, un peu plus à l'ouest, à un niveau de circulation [20343] constituée d'un cailloutis de basalte très dense. Ce dernier a livré un riche mobilier archéologique, caractérisé par la présence d'amphores, de céramiques et de restes de faune, permettant d'attribuer ces installations à la première phase d'occupation de l'oppidum dans le courant de La Tène D1, entre les années 120 et 90/80 av. J.-C.

Dans la moitié occidentale du secteur, l'ensemble de ces niveaux anciens est fortement perturbé par des structures maçonnées d'époque romaine, établies sur un système de terrasse. Le mur [20307], d'orientation nord-sud, recoupe le niveau de circulation laténien [20343]. Il est fondé en tranchée étroite jusqu'au terrain naturel et sa maçonnerie se présente sous la forme de moellons de basalte et de pouzzolane liés à un mortier blanc-jaune pulvérulent. Il trouve son pendant dans la moitié ouest de la coupe, sous la forme d'une tranchée de récupération [20331] creusée dans les niveaux de l'âge du Bronze sur une faible profondeur.

Dans le dernier tiers occidental de la coupe, les premières traces d'occupation anthropique se caractérisent par l'excavation et le nivellement des niveaux antérieurs et du substrat rocheux sur une profondeur importante. Le niveau de sol [20403], constitué de graviers de pouzzolane concassés et damés, s'établit à environ 0,60 m en dessous du niveau d'apparition des maçonneries. Il est aménagé selon une légère pente d'environ 4°, sur un remblai d'installation [20927] situé au-dessus du terrain naturel excavé. Ce niveau se caractérise par une terre graveleuse ponctuée d'inclusions de mortiers de chaux et de très rares fragments de céramique gallo-romaines.

Le niveau de sol [20403] est scellé, sur toute sa surface, par une couche de démolition [20384], constituée pour une large part de matériaux de construction liés à l'argile (*tegulae* et *imbrices*, enduits peints, blocs de basaltes et de pouzzolanes, dalles d'arkose et fragments de mortiers de chaux). Un second niveau [20355], beaucoup moins dense, vient se superposer au premier et livre un mobilier relativement semblable. Le lot céramique associé à ces deux unités stratigraphiques permet de situer la démolition des installations entre la fin du 1er siècle et de milieu du 2e siècle de notre ère.

Le solin [20313], d'orientation nord-sud, apparaît beaucoup plus haut que les maçonneries d'époque romaine. Il recoupe le niveau [20343] et s'installe sur le cailloutis [20342]. Son mode de construction se caractérise par l'emploi de blocs de basalte de modules variable, simplement liés à l'argile. Sa construction n'est pas antérieure à l'Antiquité tardive.

Ce solin est recoupé, à l'est par une fosse de grandes dimensions [20311] attribuable à l'époque moderne, qui vient également perturber la tranchée de récupération [20331] et les niveaux de cailloutis sous-jacents [20342]. Deux fossés [20323 et 20929] d'orientation N/S s'implantent l'extrémité occidentale de la coupe. Le creusement du premier [20929] entame successivement les niveaux de démolition [20335 et 20384], le niveau de sol [20403] et le terrain naturel [20306]. Directement accolé à l'est, le second fossé [20323] est moins profond ; son creusement perce unique la couche [20335] et vient reposer sur le niveau de démolition [20384]. Dans la partie orientale du secteur 4, une structure similaire vient recouper les niveaux de cailloutis datés de l'âge du Bronze. Leur comblement est assez similaire et constitué de nombreuses pierres de gros module, faiblement liées à l'argile et associés à des tuiles et amphores très usées.

L'ensemble des structures et niveaux mis au jour dans cette partie de la fouille est recouvert par la couche de terre végétale [20305] brassée par les labours.

*Interprétation*

L'étude de la coupe stratigraphique permet de mettre en évidence, par association des différents niveaux et structures visibles, au moins cinq phases d'occupations distinctes déjà reconnues pour la plupart lors des campagnes de fouille antérieures.

Le premier état correspond aux installations de l'âge du Bronze [20342]. Ces niveaux de circulation n'ont pas été fouillés exhaustivement dans l'emprise du secteur 4. Ils sont recoupés par une sablière [20314] et recouverts par un niveau de circulation [20343], matérialisant un second état d'occupation, daté par la céramique de la Tène finale, plus précisément entre les années 120 et 90/80 av. J.-C. (phase 1).

Dans un troisième temps, l'installation de plusieurs structures d'époque romaine (fin 1er-première moitié du 2e s. apr. J.-C.) vient perturber ces niveaux anciens. Les murs maçonnés [2037 et 20331] et le sol en pouzzolane extérieur [20403] recoupent les niveaux [20343 et 20342] et s'installent directement sur le terrain naturel [20306]. L'implantation de ces différentes structures se traduit par l'excavation des niveaux antérieurs jusqu'au substrat rocheux dans toute la partie ouest du secteur, donnant corps à un système complexe de construction sur plusieurs niveaux. La destruction des murs et l'effondrement de la toiture des bâtiments environnants se matérialisent par la présence de couches de démolition importantes qui recouvrent l'ensemble du niveau [20403].

L'état suivant se caractérise par la construction d'un petit solin de pierres dont la datation reste incertaine, mais dont le niveau d'apparition indique la construction tardive par rapport aux maçonneries de l'état précédent.

Le dernier état mis en évidence réside dans l'implantation de plusieurs grandes fosses et fossés, dans l'axe des structures antérieures et recoupant l'ensemble des structures décrites précédemment. Attribuables pour la plupart d'entre elles à l'époque moderne, elles ont pu jouer un rôle de drainage des champs cultivé et/ou de délimitation du parcellaire.

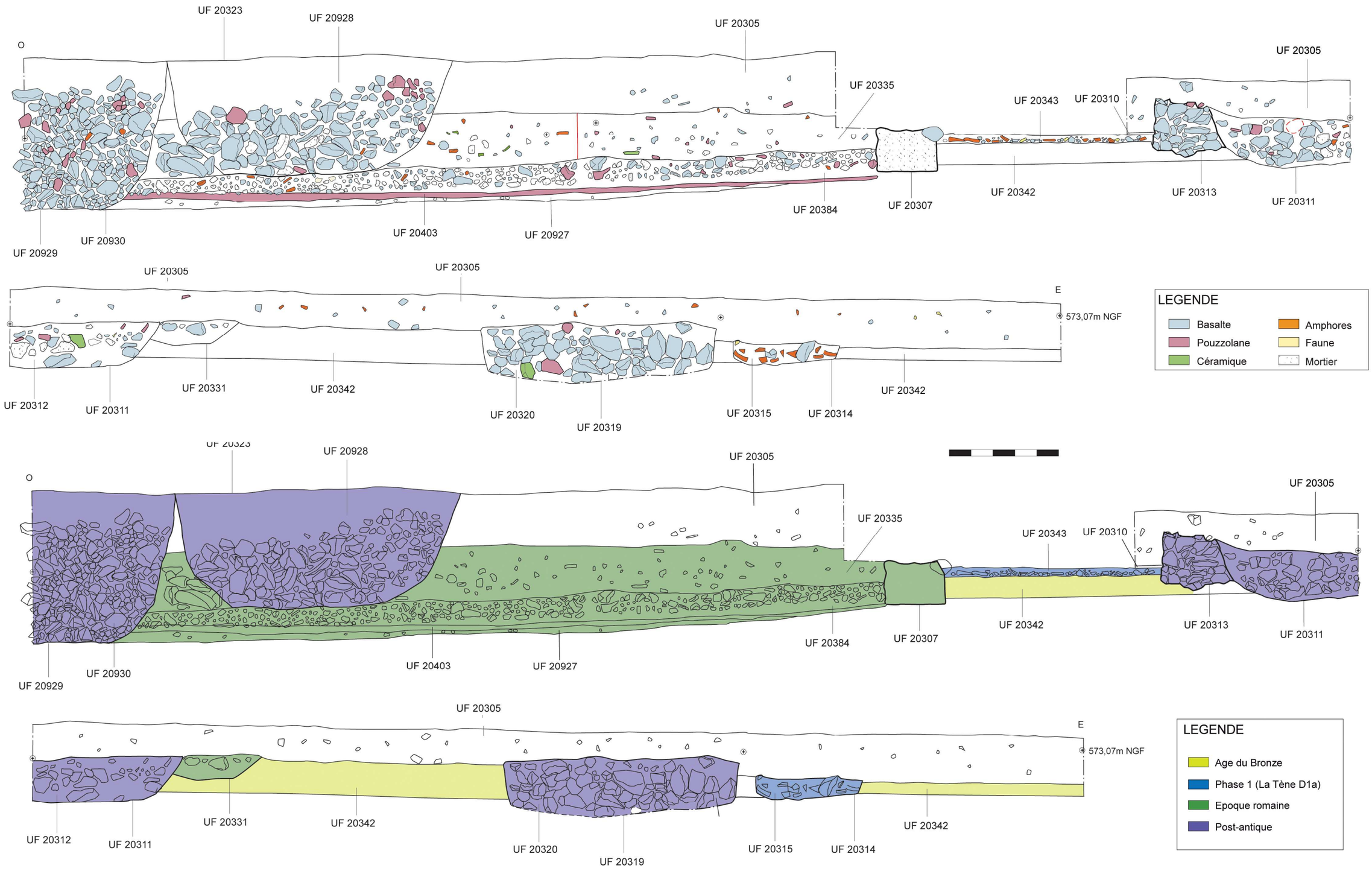


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Secteur 4, Coupe du Secteur 4, axe E/O
Vue du Sud
Phasage des occupations

# 3. Secteur 1 (transects A1, A2)

Audrey PRANYIES, Matthieu POUX

Le premier secteur ouvert cette année correspond à l'amorce du transect d'exploration A ménagé dans l'axe de la porte du sanctuaire au contact de la fouille de 2007, à hauteur de la coordonnée N 1116, ainsi qu'à son élargissement au niveau des coordonnées E 1200 et E 1220, suite à la découverte de vestiges conservés.

L'implantation du transect A1, dont la longueur totale d'ouest en est atteint 122 m environ, a consisté en un premier temps dans l'ouverture d'une bande étroite de 2,25 m de large, correspondant à la taille du godet de pelle mécanique. Elle visait à vérifier l'existence d'un espace de circulation de type place ou voirie précédant le sanctuaire à l'est, avancée à l'issue de la campagne de fouille de 2007 (secteur sud) et dont les limites méridionale et orientale restaient inconnues. Cette démarche impliquait en corollaire la mise en évidence de nouveaux vestiges attestant la reprise ou la continuité de l'habitat laténien au-delà des limites de cet espace.

Le décapage en tranchée a été amorcé au contact de la limite orientale de la fenêtre ouverte en 2007, à la coordonnée E 1157, et poursuivi sur une largeur réduite de 2 m tant qu'aucun vestige de type structure en creux, structure empierrée ou amas de mobilier n'a été repéré. Cette vérification a été facilitée par la présence du substrat rocheux, qui affleure dans ce secteur quelques centimètres seulement (entre 20 et 30 cm) au-dessous de la surface des labours. Très uniforme et parfaitement plane, il forme une surface géologique exempte de toute anomalie, qui laisse immédiatement apparaître la présence ou l'absence du moindre aménagement.

L'extension du secteur 1, entre les sections A1 et A2 du transect, a été déterminée à la fois sur la base des anomalies mises en évidence par les prospections géophysiques de 2008, mais aussi, en raison de l'apparition des premiers vestiges apparus lors de la phase de décapage. Il consiste en un élargissement de la tranchée sur une dizaine de mètres, complété de plusieurs diverticules conditionnés par la poursuite des vestiges sous les bermes de fouille, couvrant une surface totale de 166 $m^2$.

## 3.1. Transect A1

Le décapage mécanique du transect A1 [UF 20001] a très rapidement mis en évidence l'absence complète de vestiges dès son amorce à l'est de la coordonnée E 1157 et jusqu'à la coordonnée E 1208, soit une longueur totale de plus de 50 m. Il met en évidence l'affleurement de la roche basaltique sous un très faible recouvrement de terre végétale, dont l'épaisseur oscille entre 20 cm dans les secteurs les plus arasés à 50 cm dans la partie orientale du transect A. Aucune structure en creux, même très arasée, ni niveau de sol, n'y ont été observés. Cette absence de vestiges, manifeste dès la phase de décapage, a été confirmée par un nettoyage manuel très minutieux du socle basaltique sur l'ensemble du transect A1. Le sédiment ne contient que quelques rares tessons d'amphores épars aux surfaces très émoussées, charriés et roulés par les charrues à la surface du rocher.

Une seule concentration de mobiliers a été repérée en bordure sud du transect au niveau de la coordonnée E 1170, qui prend la forme d'une poche circulaire de fragments d'amphore mieux conservés, associés à quelques tessons de céramique. Sa fouille a montré qu'il ne s'agit que d'un piégeage de mobiliers de surface dans une dépression au bords à peine marqués, profonde d'à peine 0,10 m, qui n'a pas justifié l'ouverture d'un numéro de structure. Des poches de mobilier comparables ont déjà été repérées dans l'emprise de fouille de 2007 ainsi que cette année, dans les portions de transects B4 et B5 prolongées au niveau de l'esplanade. Dans la mesure où il ne s'agit pas de piégeages accidentels dans les dépressions naturelles du rocher, on peut les interpréter, avec beaucoup de réserve, comme des fosses peu profondes, comblées de mobilier détritique.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Transect A1 : esplanade rocheuse après nettoyage.
Encadré : détail des recharges de cailloutis.

Pl. 8

## 3.2. Secteur 1 (extension centrale)

L'extension du secteur a été opérée en deux phases de décapage successives. Réalisé dans un premier temps, l'élargissement de la bande de décapage sur 10 m a été motivé par l'apparition de poches de mobilier en place, recouvrant ponctuellement le rocher à partir de la coordonnée E 1202. Leur nettoyage approfondi a montré que seule une partie d'entre eux, situés à l'est de la coordonnée 1208, matérialisaient l'emplacement de structures en creux clairement identifiables : structures fossoyées linéaires, comme la tranchée de palissade [20660] ou les sablières [20769 et 20723], trous de poteau de diamètre et de profondeur variable et structures excavées de plus grande taille, comme les grandes fosses [20662 ou 20695 et 20774]. Les autres concentrations de mobilier situées en deçà de cette limite, dans la moitié occidentale du secteur, ne correspondent qu'à des piégeages de mobilier reposant à même le rocher ou dans des dépressions naturelles peu marquées. La deuxième phase a permis d'étendre l'emprise au sud, à l'est et dans une moindre mesure, au nord de cette première bande, afin de reconnaître le plan et l'extension des structures mises au jour.

### 3.2.1. Tranchée de palissade [20660]

*Description*

Le nettoyage manuel du secteur a mis en évidence la présence d'une tranchée linéaire creusée dans le basalte. Elle scinde le secteur en deux moitiés à peu près égales et marque clairement la limite entre les zones vierges, respectivement riches en structures à l'ouest et à l'est de son tracé. Bien que profond d'à peine 5 à 20 cm selon les endroits, son creusement forme une saignée rectiligne bien marquée dans le rocher, taillée de main d'homme, large de 30 à 55 cm. Son fond comporte, entre les coordonnées N117,80 et N1120,60, de petits surcreusements de forme circulaire, caractéristiques de trous de piquet implantés bord à bord. La tranchée présente une orientation nord-sud très légèrement oblique, entre les coordonnées E1207,80 et E1209. Son tracé a été reconnu sur plus de 7 m, entre les coordonnées N1115 et N1122 et s'interrompt clairement au nord de cette dernière. Au sud, il s'évase puis s'estompe au niveau de l'angle sud-ouest du secteur, pour faire place à un affleurement de rocher parfaitement plane entre les coordonnées N1108 et N1114.

*Interprétation*

La forme longiligne de la tranchée, son étroitesse et les trous de piquets qui en jalonnent le fond sont caractéristiques d'une clôture palissadée à poteaux jointifs, en tous points similaire à celles qui ont déjà été reconnues dans les quartiers qui s'étendent au nord du sanctuaire, par exemple entre les corps de bâtiments A et B [15591 et 15647], respectivement, E et F [17357 et 18145].

### 3.2.2. Sablières [20769 et 20723]

*Description*

Deux autres structures linéaires ont été mis au jour dans la partie nord de l'emprise fouillée. La première [20769] mesure 1,80 m pour 0,40 cm de largeur et se développe entre les coordonnées E1126,20/1208,40 E1209,60/N1125 selon une orientation NNO/SSE. Son profil en cuvette profond d'une vingtaine de centimètres, à fond plat et bords verticaux est caractéristique des négatifs d'implantation de sablières basses ou de seuils mis au jour à de multiples reprises au nord du sanctuaire, plus particulièrement en bordure occidentale du complexe C fouillé en 2006-2007. La seconde structure [20723], comprise entre les coordonnées N1119 et N1120,30, présente les mêmes caractéristiques. Son orientation SSO/NNE est à peu près perpendiculaire à celle de la précédente.

*Interprétation*

Ces deux structures isolées en limite de fouille appartiennent vraisemblablement à des structures bâties, dont elles matérialisent les cloisons et/ou les aménagements de seuil et qui se développent en direction du nord-est. Leur orientation oblique diverge nettement de celle de la tranchée de palissade [20660] qui structure ce secteur, attribuée à la première phase d'aménagement de l'oppidum. Elles se rattachent à une phase d'occupation plus tardive à l'instar des fosses [20662 et 2071], qui présentent la même orientation et ont livré un abondant mobilier au faciès très évolué (phases 2.2/2.3).

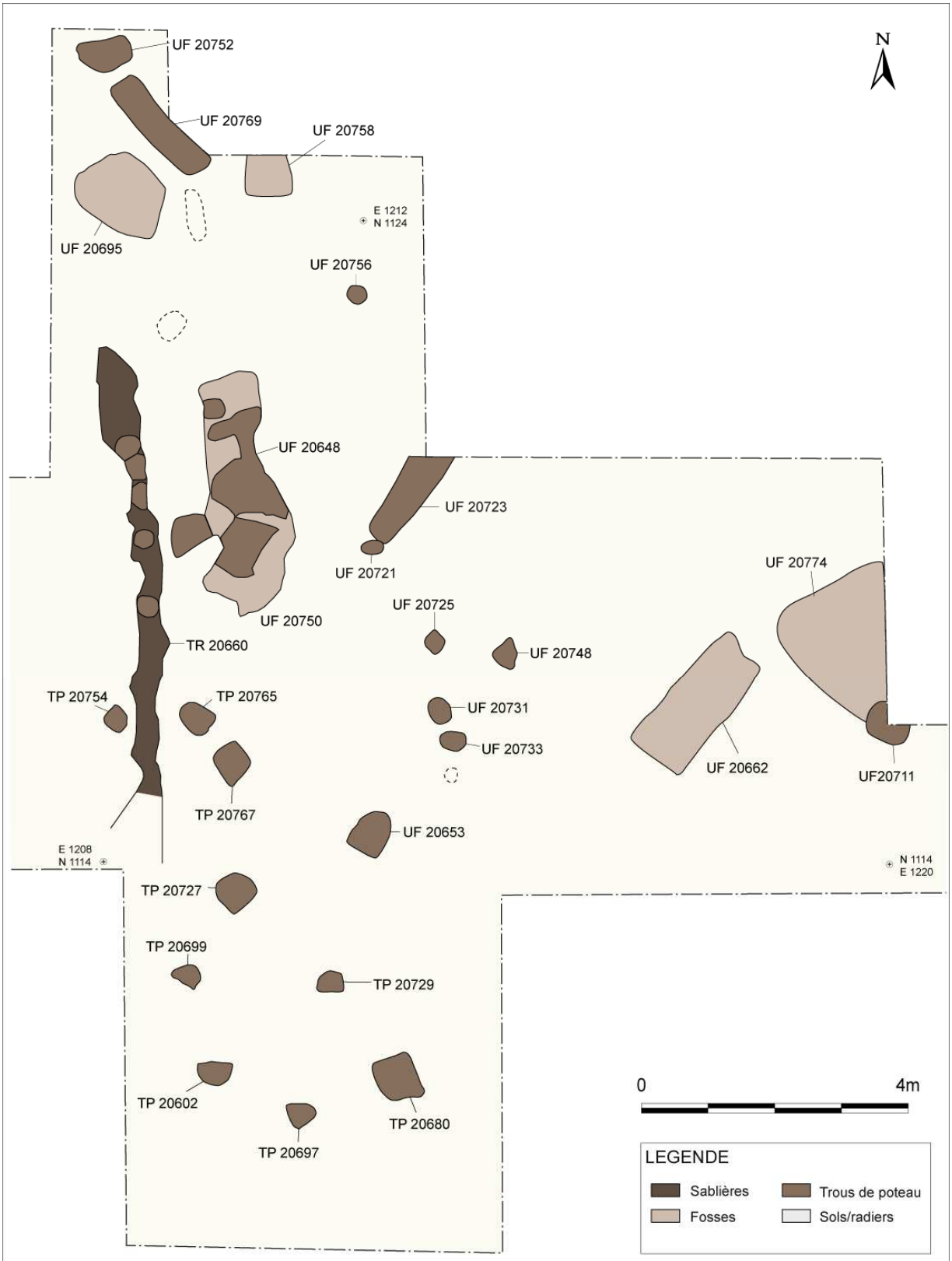


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Secteur 1, plan général des structures

Pl. 9

### 3.2.3. Fosse [20695]

*Description*

Localisée dans la zone la plus au nord du secteur 1, la fosse [20695] jouxte immédiatement à l'ouest la palissade [20769] (E1208,30/N1124,50). Entièrement creusée dans le rocher naturel, cette fosse de plan ovoïde apparaît à 572,23 m NGF. De 1 m par 1,20 m de côté, elle présente des parois relativement évasées et une profondeur maximale de 0,50 m. Le comblement de la fosse est homogène, composé de terre noire et de gros fragments d'amphores, de tessons de céramiques et de quelques restes de faune. Si aucun objet particulier n'est à signaler dans ce remplissage, la partie orientale et inférieure de la fosse est caractérisée par la présence de deux cols d'amphores complets, disposés côte à côte et tête bêche. Un troisième col, plus fragmentaire, vient compléter ce dépôt.

*Interprétation et datation*

La fosse [20695], dont la vocation est peu évidente à déterminer et pourrait correspondre à un très gros trou de poteau, a livré un nombre conséquent d'amphores précoces (Dressel 1a de typologie précoce) qui permettent de proposer son rattachement à la phase 1 de l'aménagement de l'oppidum. La présence des cols d'amphores soigneusement disposés côte à côte renvoie à des formes de dépôts intentionnels déjà documentés sur le site, que ce soit cette année, avec la fosse-cellier [20025] localisée dans le secteur 3b, ou les années précédentes, avec la fosse-citerne [16461] fouillée en 2006.

### 3.2.4. Cellier ou citerne [20662]

*Description*

La fosse [20662] a été mise en évidence dans la partie orientale du secteur 1, à quelques dizaines de centimètres de la fosse [20774] (E1216,20/E1218 et N115,30/N1117,60). Ce creusement de forme sub-rectangulaire avec des angles arrondis est apparu dans le substrat basaltique à une altitude de 571,09 m NGF. Orienté selon un axe NE/SO, il mesure 2,10 m de large pour 0,90 m de long et décrit, en coupe, un surcreusement important dans sa partie sud-ouest, qui évoque une sorte d'emmarchement. La profondeur maximale du creusement se situe autour de 0,90 m à la base de ce surcreusement à fond plat, d'environ 0,50 par 0,70 m de côté.

Le remplissage de cette structure est caractérisé par un mobilier abondant, constitué pour l'essentiel de fragments d'amphores, de céramiques et de faune. Il se singularise néanmoins par l'abondance et surtout la qualité des petits objets retrouvés. Outre une perle et un fragment de fibule ou d'aiguille en bronze, un jeton, un polissoir, un couteau en fer et un fragment de bracelet à jonc lisse en bronze, il a livré pas moins de sept monnaies, dont cinq petits bronzes au renard et de type cheval-cheval. A ce lot de mobiliers viennent s'ajouter deux fibules complètes. La première est une fibule à nodosité entière, en argent, à ressort à quatre spires et corde interne et pied ajouré. Plus rare, la seconde est une fibule à charnière d'époque augustéenne, de type Aucissa. Ces deux objets proviennent de la partie supérieure du comblement.

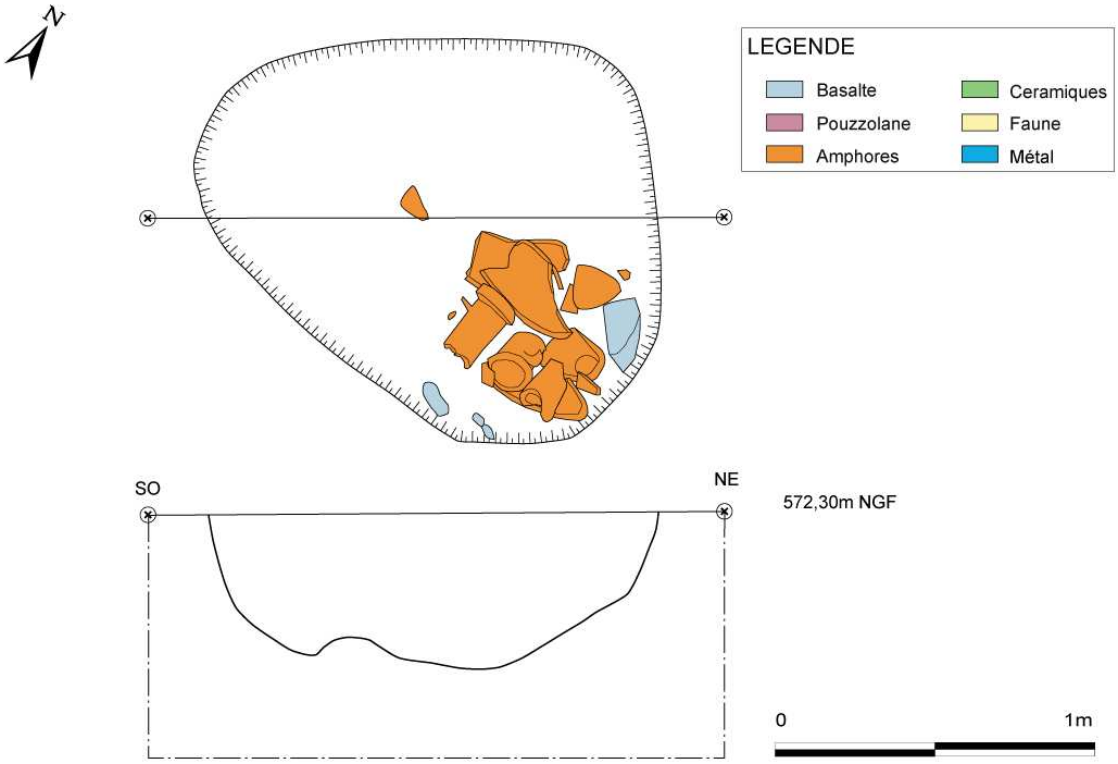

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Fosse [20695], plan et coupe

Pl. 10

*Interprétation et datation*

Concernant l'interprétation de cette structure, il est difficile de déterminer s'il s'agit d'une fosse cellier vouée au stockage, ou d'une citerne, utilisée dans le cadre de la récupération et du stockage des eaux de pluies. Aucun élément présent dans le remplissage ou associé dans son environnement immédiat ne permet de trancher. Sa datation, en revanche, est nettement mieux assurée, par son orientation qui suit fidèlement celle des vestiges de la phase 2. Les deux fibules localisées au sommet du comblement, datées respectivement de La Tène D2 et de la période augustéenne, correspondent vraisemblablement à des piégeages de mobilier liés aux occupations tardives (phases 2.3 et 3) documentées dans le même secteur par plusieurs sablières et la fosse voisine [20774]. Les autres mobiliers, dont une majorité d'amphores appartenant à des types de transition Dressel 1A/1B et les monnaies, proviennent du remplissage principal de la fosse et renvoient à un horizon plus ancien (phases 2.1 ou 2.2). Ces mobiliers se distinguent par leur qualité, tant du point de vue de leur matériau (argent) que de leur état de conservation (fibules intactes), et évoquent des formes de dépôt caractéristiques du sanctuaire fouillé plus à l'est. Ce constat s'applique particulièrement aux petits bronzes au renard, pratiquement absents dans l'emprise de fouille de 2010. La seule fosse [20662] concentre à elle seule 4 des 8 exemplaires découverts cette année.

### 3.2.5. Fosse [20774]

*Description*

La fosse [20774] est localisée en limite orientale de l'emprise ouverte, au-delà de laquelle elle se prolonge légèrement (E1229/N1117). Sa mise au jour en fin de campagne n'a pas permis de réaliser une extension permettant de la dégager intégralement. Son niveau d'apparition se situe à une altitude de 571,92 m NGF. En partie aménagée dans le substrat basaltique, elle recoupe en partie hautes les niveaux de cailloutis de l'âge du Bronze préservés dans cette zone. Il s'agit d'une fosse au creusement régulier, de forme quadrangulaire aux angles arrondis. Ses dimensions sont approximativement comprises entre 1,5 et 2 m. Relativement peu profonde (0,15 à 0,20 m), elle se présente sous la forme d'une cuvette aux parois évasées et à fond plat.

Le remplissage de cette fosse, homogène sur toute son emprise, se caractérise par la présence d'un abondant mobilier céramique et faunique peu fragmenté. Plusieurs récipients en céramique écrasés en place ont été dégagés, essentiellement concentrés dans la moitié sud du remplissage. Les os sont plutôt localisés dans l'autre moitié. Ces restes sont associés à quelques tessons d'amphores d'assez grandes dimensions (20 cm en moyenne) et à quelques éléments particuliers, comme des restes de torchis.

*Datation et interprétation*

L'abondant mobilier céramique extrait du comblement de la fosse offre des marqueurs (formes hautes carénées, bol en pâte claire régionale, imitation de Lamb.5, éléments de faisselle/passoire) qui permettent d'attribuer cette structure à l'état II. Cette fosse, comblée tardivement, recoupe par ailleurs le trou de poteau [20711] situé à la jonction du secteur 1 avec le transect A2. La fonction de cette fosse reste néanmoins difficile à établir. Sa forme et sa faible profondeur évoquent, de prime abord, celle des fosses ateliers reconnues cette année dans les secteurs 3 et 4 mais également au cours des précédentes campagnes. Sa fouille partielle et l'aperçu incomplet de ses abords immédiats, situés à l'est au-delà de l'emprise ouverte, ne pemettent de certifier une telle utilisation, d'autant moins en l'absence d'éléments significatifs en position primaire dans la structure. Le trou de poteau [20711] participe peut-être du même aménagement bâti que les trous de poteau [20701, 20737 et 20739] identifiés dans le transect A2.

### 3.2.6. Trous de poteau

Les espaces qui séparent les structures précédemment décrites sont occupés par des séries de trous de poteau, reconnus au nombre d'une vingtaine dans l'emprise du secteur. L'emplacement précis de chacun d'entre eux est localisé sur le plan de la pl. 9. Ils se concentrent principalement dans la partie sud de l'emprise, plus précisément sur une surface de moins de 50 $m^2$ comprise entre les coordonnées E1208-E1214 et N1110-1117.

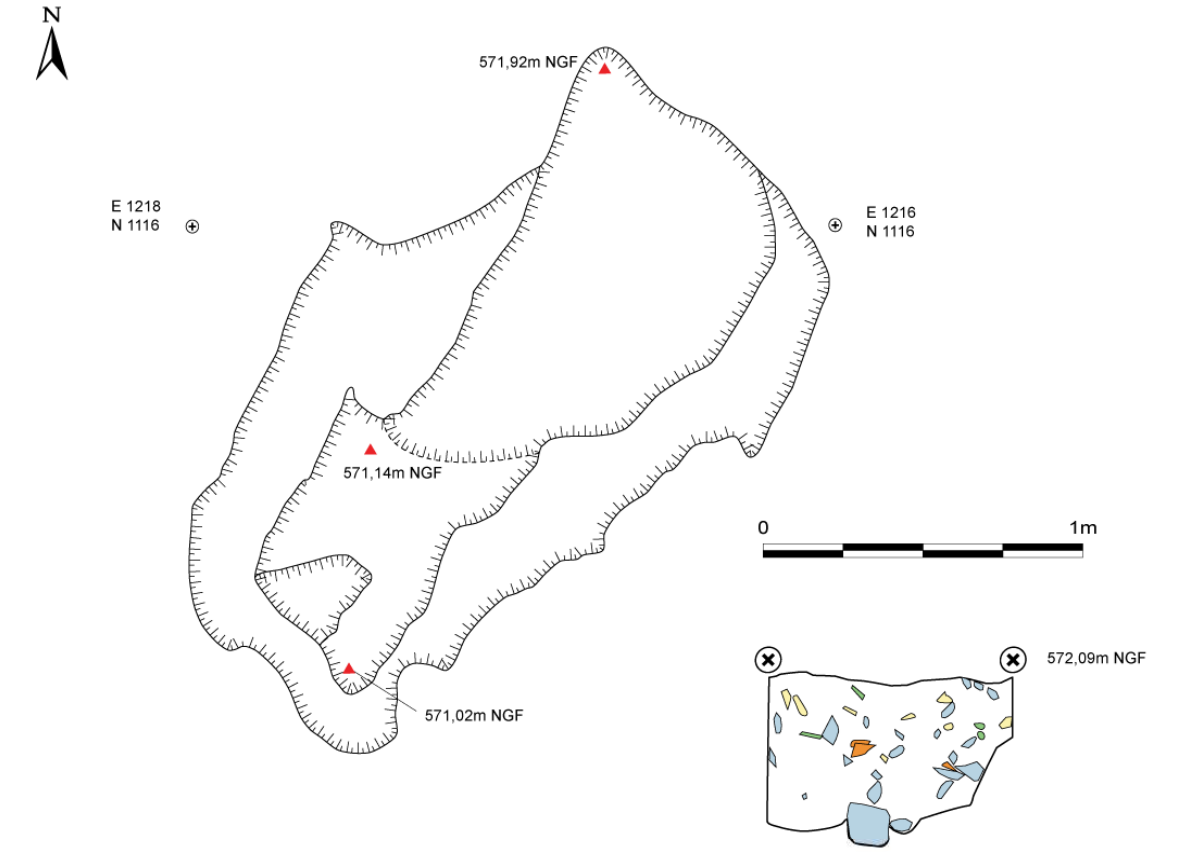

LEGENDE

- Basalte
- Ceramiques
- Amphores
- Faune

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Fosse 20662

Pl. 11

*Description*

Creusés à même le substrat rocheux, ces trous de poteau se distinguent clairement des arrachements naturels du substrat rocheux par la forme cylindrique de leur creusement, visiblement excavé de main d'homme. Leur plan à l'ouverture est assez variable, circulaire à anguleux, plus ou moins régulier en fonction de la nature du substrat ; leurs dimensions varient elles aussi fortement et trahissent d'importants écarts, qui permettent de les classer en deux modules. Une majorité de creusements [TP 20697, 20754, 20602, 20729, 20699, 20733, 20731, 20725, 20748, 20721] présentent un diamètre moyen 25-35 cm. D'autres présentent un diamètre plus réduit (15-20 cm) qui les apparente davantage à des trous de piquet qu'à de véritables fosses d'implantation de poteau. Quelques trous de poteau, enfin, présentent à l'inverse une taille beaucoup plus conséquente, puisque leur diamètre atteint jusqu'à 80 cm pour le [TP 20653] et même 90 cm de bord à bord pour le [TP 20680]. De même, la plupart des creusements présentent une profondeur moyenne qui se situe autour de 20-25 cm. Certains sont beaucoup plus profonds et atteignent, pour les [TP 20697 et 20699], jusqu'à 35-40 cm. Leur comblement livre quelques tessons d'amphores et tessons de céramique en quantités variables et de module plus ou moins important, mêlés à une terre noire charbonneuse caractéristique des occupations laténiennes reconnues sur le site.

*Description*

Ces poteaux occupent en rangs resserrés toute la surface délimitée par l'extension méridionale du transect A. Leur présence témoigne de la reprise des constructions à l'est de coordonnée E1208 et ne rend que plus flagrante leur absence à l'ouest de cette limite. Leur profondeur parfois très importante (jusqu'à 40 cm) confirme que cette différence ne peut être imputée à un degré moindre d'arasement des sols. Il est frappant, à cet égard, d'observer que cette concentration coïncide avec l'interruption au sud du tracé de la tranchée de palissade nord-sud [20660].

Implantés de manière très dense, ces poteaux sont constitutifs de bâtiments sur poteaux porteurs, dont l'emprise et la nature exactes sont difficiles à déterminer compte tenu de l'étroitesse de la fenêtre ouverte cette année. Il serait d'autant plus hasardeux d'en proposer une restitution, que ces structures appartiennent vraisemblablement à plusieurs états de construction successifs. Les trous de piquet ou de poteau [20733, 20731, 20725, 20748, 20721] qui se détachent de cet ensemble à l'est, en particulier, sont tout à fait susceptibles de se rattacher aux phases d'occupation les plus tardives (2.2 ou 2.3) attestées dans ce secteur par les sablières [20769 et 20723] et les fosses [20662 ou 20774], dont ils paraissent adopter l'orientation. Pour les autres poteaux, aucun alignement ne se dessine de manière claire, à l'exception de leur orientation générale nord-sud qui évoque celle des structures du premier état d'aménagement de l'oppidum (phase 1) mais apparaît, cependant, largement conditionnée par la forme du sondage.

Seuls les deux trous de poteau [20653 et 20680] se détachent véritablement au sein de cet ensemble, de par leur module bien supérieur aux autres comme par leur contenu. Le premier, qui mesure plus de 80 cm à l'ouverture pour une profondeur avoisinant les 50 cm, a livré un dépôt d'objets en fer constitué d'un talon de lance, d'un écorçoir, d'un couteau, d'éléments de barres et de ferrures diverses regroupées contre le rebord du creusement de part et d'autre de l'empreinte du poteau central et conservés dans cette position. Le second trou, situé 3 m au sud du précédent, présente des dimensions encore plus importantes (90 cm à l'ouverture) et recelait lui aussi plusieurs éléments métalliques remarquables, parmi lesquels un bracelet en bronze à épissures quasiment intact, un élément de broche et un probable fragment de fer de lance ou d'épée. Cette accumulation de pièces d'armement, d'outillage et d'ustensiles de cuisine tranche nettement avec la rareté de ces mêmes mobiliers dans ce secteur. Elle permet d'avancer l'hypothèse d'un dépôt intentionnel qui peut tout aussi bien renvoyer, a priori, à des préoccupations d'ordre symbolique qu'artisanal, dans le cadre d'une récupération du métal à des fins de recyclage.

## 3.3. Transect A2

Le transect A2, localisé entre les côtes E1220 et E1238, 95 n'a révélé que trois structures, réparties entres les côtes E1225 et E1230. Il s'agit de trois trous de poteau [20701, 20737 et 20739] aux caractéristiques relativement proches, qui attestent l'existence de structures bâties dans ce secteur. Creusés très profondément (jusqu'à 35 cm de profondeur) dans le substrat basaltique et la couche de cailloutis de l'âge du Bronze qui le recouvre par endroits, ils comportent des calages en pouzzolane associé pour l'un d'entre eux à un gros fragment de pot en céramique grossière à panse décorée au peigne, caractéristique de l'époque laténienne. Pour autant que l'étroitesse du transect permette d'en juger, l'orientation des deux trous de poteau situés le plus à l'est est cohérente avec celle des occupations tardives reconnues dans la section élargie du secteur 1 (phases 2.2 et 2.3).

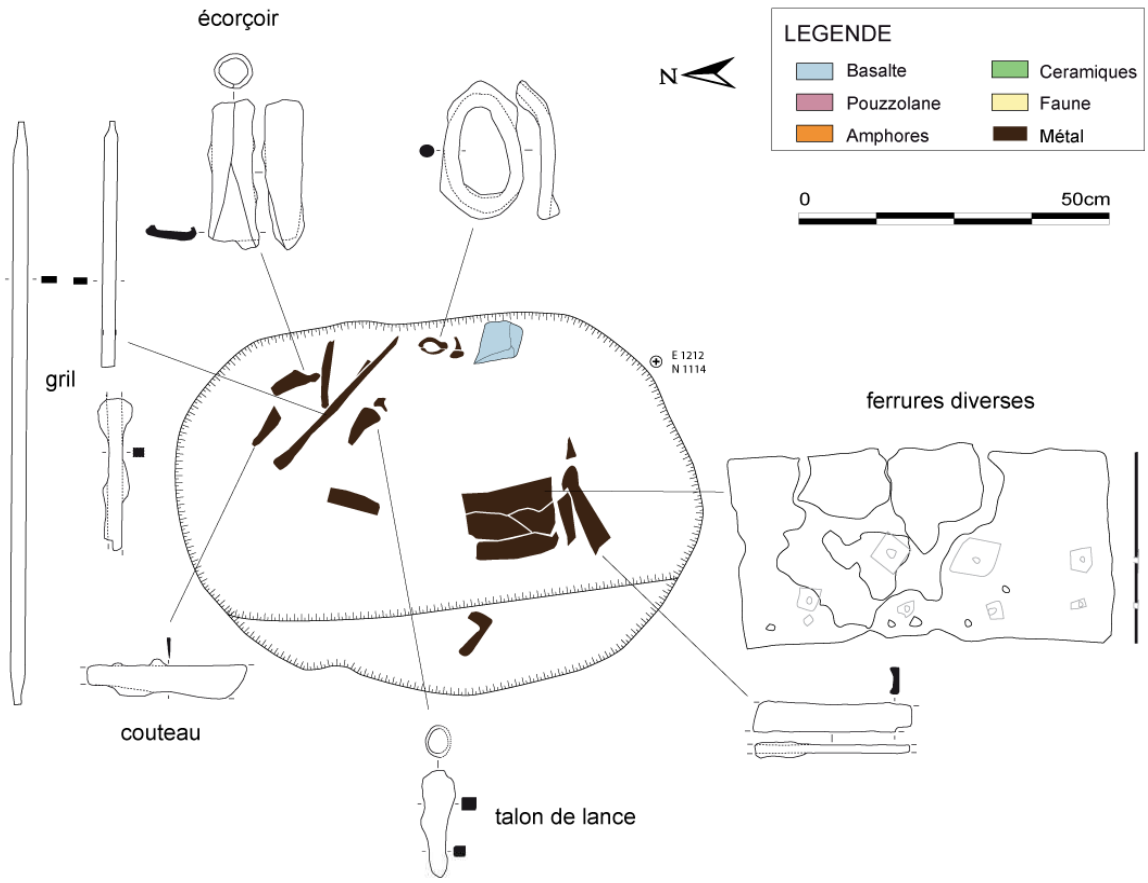

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

TP [20653] relevé et photo du dépôt métallique

Pl. 12

# 4. Secteur 2a (transect B1, secteur 2 ouest)

Elena VAUDABLE

## 4.1. Méthodologie et objectifs

Le secteur 2 est situé au croisement des transects A et B, entre les sections de A2 et A3 d'ouest en est, respectivement, de B1 et B2 du nord au sud. La délimitation de son emprise globale a été conditionnée, en amont du décapage, par le résultat des prospections géophysiques. Cette zone se distinguait, en effet, par la présence d'une anomalie forte de forme quadrangulaire, qui laissait envisager la présence d'une structure en creux de grandes dimensions de type cave ou cellier enterré.

Le premier objectif assigné à l'ouverture de ce secteur consistait à vérifier la présence cette structure, afin de mettre en rapport les anomalies détectées par les prospections et les vestiges mis au jour par la fouille. L'ouverture d'une fenêtre d'exploration d'environ 300 $m^2$ devait permettre de reconnaître d'éventuelles structures associées, d'en préciser la nature et de caractériser la nature des vestiges situés en limite nord-est de la place dégagée cette année.

Lors de l'ouverture du transect A, la densité des vestiges apparus dans ce secteur a conforté la pertinence d'une extension de la tranchée à ce niveau. Le secteur 2 se développe, au nord, jusqu'au chemin actuel qui parcourt la partie centrale du plateau entre les cotes N 1114-N 1128 et d'est-en ouest, entre les cotes E 1238-1254. Les vestiges se sont avérés totalement absents de la tranchée B1 qui prolonge le secteur au nord-ouest et ce, dès les opérations de décapage.

Ces structures sont décrites par ordre d'apparition chrono-stratigraphique, de la plus récente aux plus anciennes.

## 4.2. Tranchée d'épierrement [20799]

*Description*

La tranchée d'épierrement [20799] a été mise en évidence lors du décapage mécanique [20601] à un niveau altimétrique sensiblement plus élevé que celui qui caractérise, d'une manière générale, le niveau d'apparition des structures laténiennes dans ce secteur (571,45 m NFG). Située contre la berme sud du secteur 2, à proximité de sa jonction avec la tranchée A3, cette tranchée de 0,80 à 1 m de large suit une orientation NNE/SSO. Elle se développe entre les cotes N1113, 8/1117 et E1247/E1251, 2 et se prolonge, à chacune de ses extrémités, au-delà des limites de fouille. Dans sa partie septentrionale, le tracé de la tranchée recoupe la canalisation [20626], ainsi que l'empierrement [20797]. Au sud, elle est recoupée par le transect B2, où elle réapparaît sous la même forme [20261].

Une coupe ménagée au niveau de la connexion avec la canalisation [20626] montre un comblement relativement homogène d'environ 30 cm d'épaisseur, composé de blocs de basalte et de pouzzolane de module moyen (10 à 20 cm) auxquels se mêlent des fragments d'amphores et des tessons de céramiques roulés. Ces éléments sont agencés de manière lâche et mélangés à une terre noire très aérée.

*Interprétation*

La morphologie de cette structure et la nature de son remplissage rappellent les tranchées d'épierrement rencontrées lors des campagnes de fouilles précédentes, qui matérialisent pour certaines d'anciennes limites de parcelles disparues lors des opérations de remembrement agricole des années 1960. La tranchée recoupée cette année s'en distingue néanmoins par sa profondeur bien inférieure et son orientation divergente par rapport au parcellaire moderne, qui incitent plutôt à la rattacher à l'un ou l'autre des états d'occupation antiques reconnus dans ce secteur. À l'exception de quelques fragments d'amphore Dressel 1 très roulés, aucun mobilier n'a été recueilli dans son comblement, qui permette de préciser sa datation.

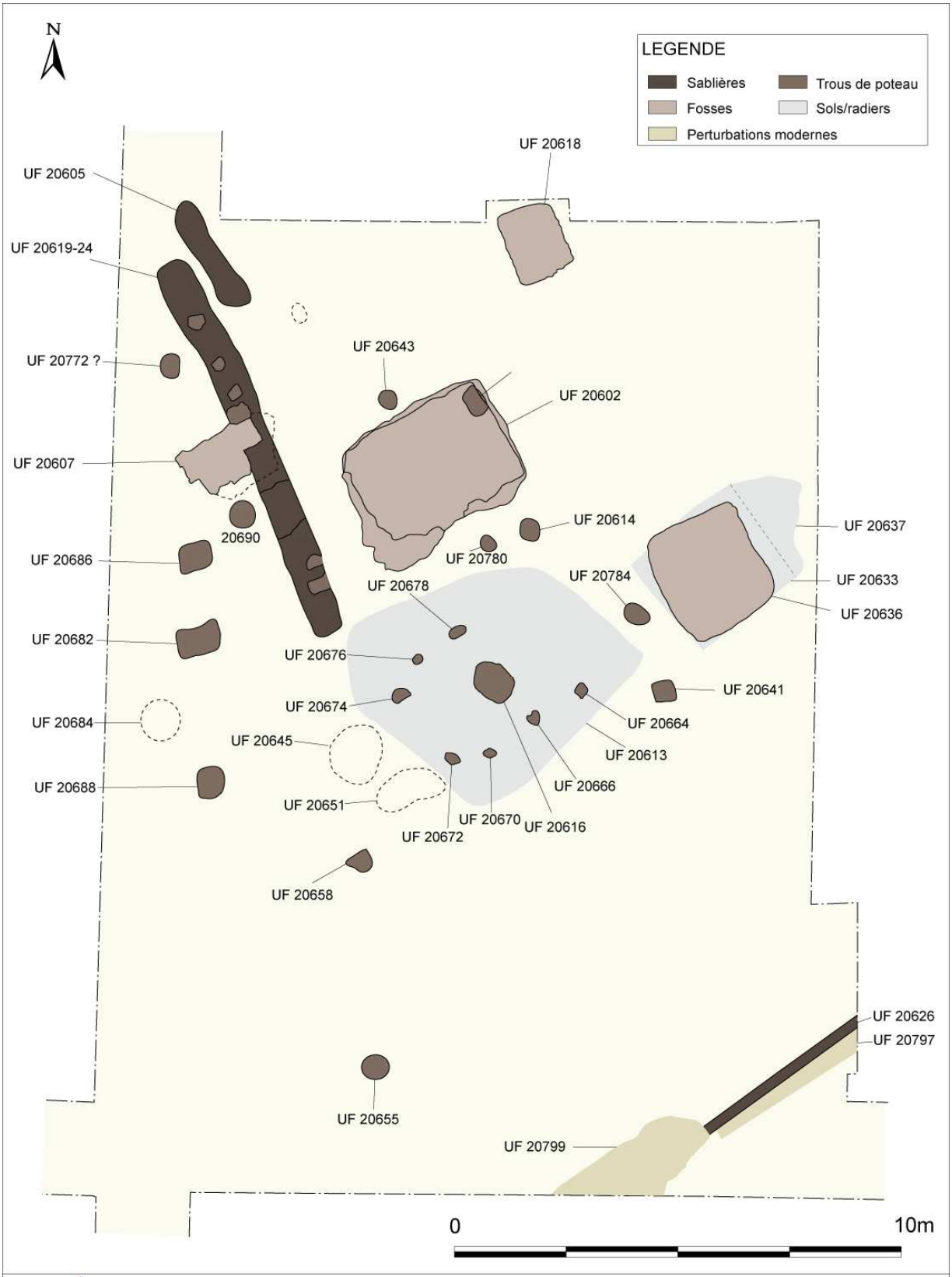


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Plan général des vestiges du secteur 2a

Pl. 13

## 4.3. Cave [UF 20602]

Les premiers nettoyages manuels consécutifs au décapage mécanique ont mis en évidence, dans l'espace situé entre les coordonnées N1130,60/1128 et E1243,60/1247,70 une importante concentration de mobiliers pris dans une poche de sédiment homogène de couleur, qui a permis d'identifier la présence d'une structure en creux de grandes dimensions. La présence de cette structure en creux, suggérée en amont par les prospections géophysiques réalisées en 2008 s'est avérée dès la première semaine de fouille. Dans son environnement ont été reconnues d'autres structures, constitutives d'un bâtiment sur poteaux porteurs qui sera décrit au chapitre suivant.

### 4.3.1. Méthodologie

Cette structure en creux au remplissage stratifié a bénéficié de la méthodologie adoptée en 2007 et 2008 lors de la fouille de la cave [UF 17047= UF 18015], située dans l'angle nord-est du complexe C. Elle a été fouillée et documentée de manière à concilier l'enregistrement des informations stratigraphiques et planimétriques, tout en garantissant la sécurité des fouilleurs.

- La fouille du remplissage a été menée en plan, par passes de décapage stratigraphique subdivisées en unités de fouille (UF). A chaque fois, une stricte distinction a été opérée entre le mobilier issu de l'opération de nettoyage du niveau d'apparition des éléments inclus à chaque unité du remplissage (blocs de basaltes et de pouzzolane, tessons d'amphores…), d'une part, et le mobilier issu de la fouille et du démontage des niveaux, d'autre part. Ces mobiliers ont été enregistrés dans des unités de fouilles distinctes de manière à pouvoir caractériser, de la manière la plus précise possible, chaque étape du comblement sur la base d'arguments d'ordre typo-chronologique.
- Les différents niveaux de comblement de la structure ont été intégralement relevés en plan, sur différents supports graphiques ou numériques. Les radiers supérieurs et le remplissage de blocs ont été dessinés à l'échelle 1/20$^{e}$, à l'aide d'une grille à dessin. Le niveau d'amphores [UF 20632] qui constitue le comblement médian de la cave a fait l'objet de clichés numériques zénithaux haute définition, réalisés au cerf volant, redressés et vectorisés *a posteriori*. Le même procédé a été mis en œuvre pour les amphores situées dans la partie inférieure du comblement, dont la profondeur plus importante a permis la prise de clichés zénithaux avec une échelle. Un certain nombre de repères, disposés au sol et alignés sur le carroyage de fouille, ont permis de redresser ces photos et de restituer une lecture parfaitement horizontale des vestiges.
- Une coupe stratigraphique transversale, d'orientation NNO/SSE cohérente avec celle du creusement a été réalisée et a fait l'objet d'un relevé graphique effectué à l'échelle 1/20$^{e}$ pour rendre compte du faciès de comblement de la structure. Deux profils (est/ouest et nord/sud), ont également été dessinés une fois la structure vidée. L'excroissance qui prolonge l'angle sud-ouest du creusement [UF20611], susceptible de correspondre à un dispositif d'emmarchement, a fait l'objet d'une attention particulière.
- Un profil longitudinal et un profil transversal du creusement à l'échelle 1/20$^{e}$ ont également été relevés au terme de la fouille.
- Le mobilier issu des différentes couches du remplissage a été isolé et enregistré par unités de fouille. La totalité des tessons d'amphores extraits du remplissage de la cave ont été conservés, afin de pouvoir effectuer des remontages et d'en réaliser l'étude exhaustive. Les petits mobiliers ont bénéficié du même enregistrement que ceux issus des autres structures et ont été localisés en X, Y, Z.

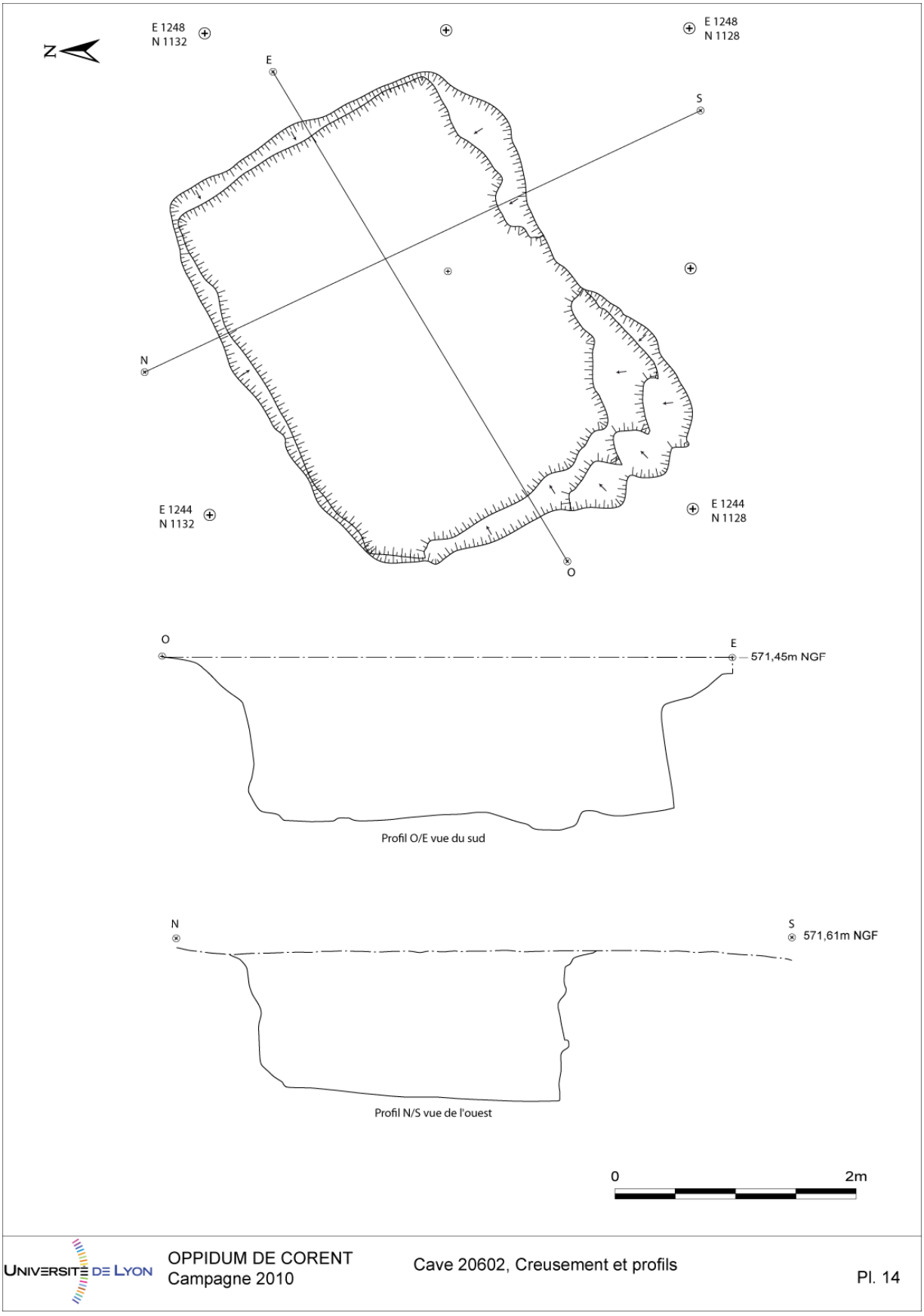


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Cave 20602, Creusement et profils

Pl. 14

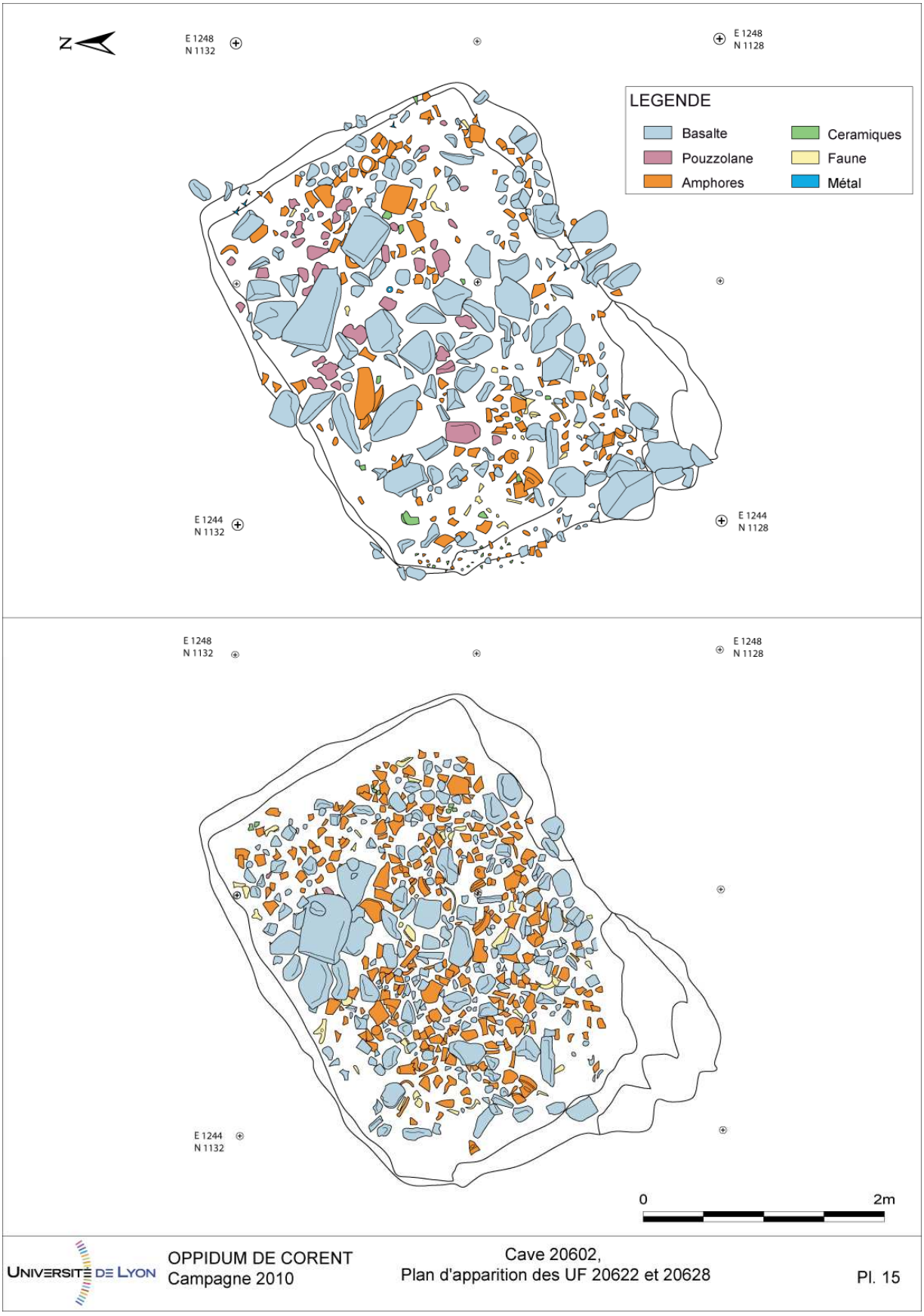


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Cave 20602,
Plan d'apparition des UF 20622 et 20628

Pl. 15

### 4.3.2. Creusements

*3.3.2.1. Creusement principal*

Le creusement de la cave [20602] est aménagé directement dans le substrat basaltique. D'orientation NE/SO, il mesure 3,8 de longueur et pour une largeur d'environ 3 m à l'ouverture. Ces dimensions se réduisent à 3,50 m par 2,40-2,50 m au niveau du fond de la cave. Son creusement adopte un profil en U relativement régulier, dont les parois verticales s'évasent légèrement dans la partie haute. Taillées assez grossièrement, ces dernières présentent des irrégularités qui prennent parfois la forme d'enlèvements obliques, correspondant certainement aux négatifs d'extraction des blocs de basalte. Ce mode de creusement par enlèvements successifs de blocs issus du fractionnement du socle volcanique, avait déjà été mis en évidence en 2008 dans la grande cave [UF 17047= UF 18015]. La paroi septentrionale présente une plus grande régularité, vraisemblablement imputable à la présence d'une veine du rocher qui en a facilité l'aménagement.

Le creusement présente une profondeur moyenne de 1,50 m qui varie peu, son fond étant relativement plat si l'on excepte quelques surcreusements ponctuels et la présence d'un trou de poteau aménagé dans l'angle nord/est de la cave [UF 20782]. Il a été atteint à une cote altitude située entre 570,13 et 570,40 m (soit une profondeur située entre 1,33 et 1,60 m par rapport au niveau de circulation).

*3.3.2.2. Emmarchement [20611]*

Les premiers nettoyages du niveau d'apparition de la cave ont révélé, à une altitude de 571,50 m NGF, la présence d'un aménagement directement rattaché au creusement de l'angle nord-est de la structure. Il se présente sous la forme d'un appendice plus ou moins triangulaire aux angles arrondis, dont la surface est difficilement calculable, puisqu'il se confond avec le creusement de la cave.

Sa profondeur varie fortement et se décline en plusieurs paliers ménagés dans le rocher, créant des décochements de hauteur irrégulière. Le premier palier se situe environ 0,45 m sous le niveau de circulation (571,14 m NGF) et forme une large marche d'environ 0,55 m, sur laquelle de gros blocs de basalte (0,30 à 0,40 m de diamètre) étaient disposés. Sa moitié septentrionale est légèrement plus basse (571.06 m NGF). Une coupe nord-sud a été réalisée dans ce décrochement mais se révèle peu pertinente, même si elle en documente le profil et la présence de blocs de dimensions importantes.

De nombreux blocs de basalte aux dimensions assez massives (jusqu'à 0,5 m de diamètre) comblaient cette partie de la cave. Trois d'entre eux adoptent une forme rectangulaire et semblent avoir été placés volontairement, de manière à former un emmarchement suivant le décochement du rocher.

La fonction de cet aménagement demeure incertaine. La combinaison d'encoches entaillées dans le socle rocheux et de blocs de pierre rapportés rappelle le dispositif d'accès aménagé à l'extrémité orientale de la grande cave [UF 17047= UF 18015]. Bien qu'irrégulier, son profil en emmarchement autorise à retenir cette interprétation à titre d'hypothèse.

Le mobilier piégé dans ce creusement ne présente pas de caractéristiques particulières. Il compte cependant plusieurs monnaies localisées dans la partie sommitale du remplissage, ainsi qu'une dizaine de clous en fer.

**Comblement**

*Niveau sommital [20603]*

Le niveau d'apparition de la structure [UF20603], rencontré à l'altitude de 571, 50 m NGF, se matérialise par un remplissage de sédiment homogène de couleur brun sombre, globalement pauvre en mobilier. Ce dernier se concentre principalement sur ses bordures et en dessine les contours. Ce niveau, observable en coupe, se développe sur environ 0,20 m d'épaisseur sur tout le pourtour de la structure.

Le mobilier présent le long des bordures du creusement forme des effets de paroi assez nets, sur une largeur de 10-20 cm en moyenne. Il se compose principalement de tessons d'amphores de moyenne ou de petite dimension, disposés à plat ou de chant et associés à des blocs de basalte, ainsi qu'à de nombreux tessons de céramique et restes fauniques. Il comporte également, par endroits, quelques fragments de tuiles.

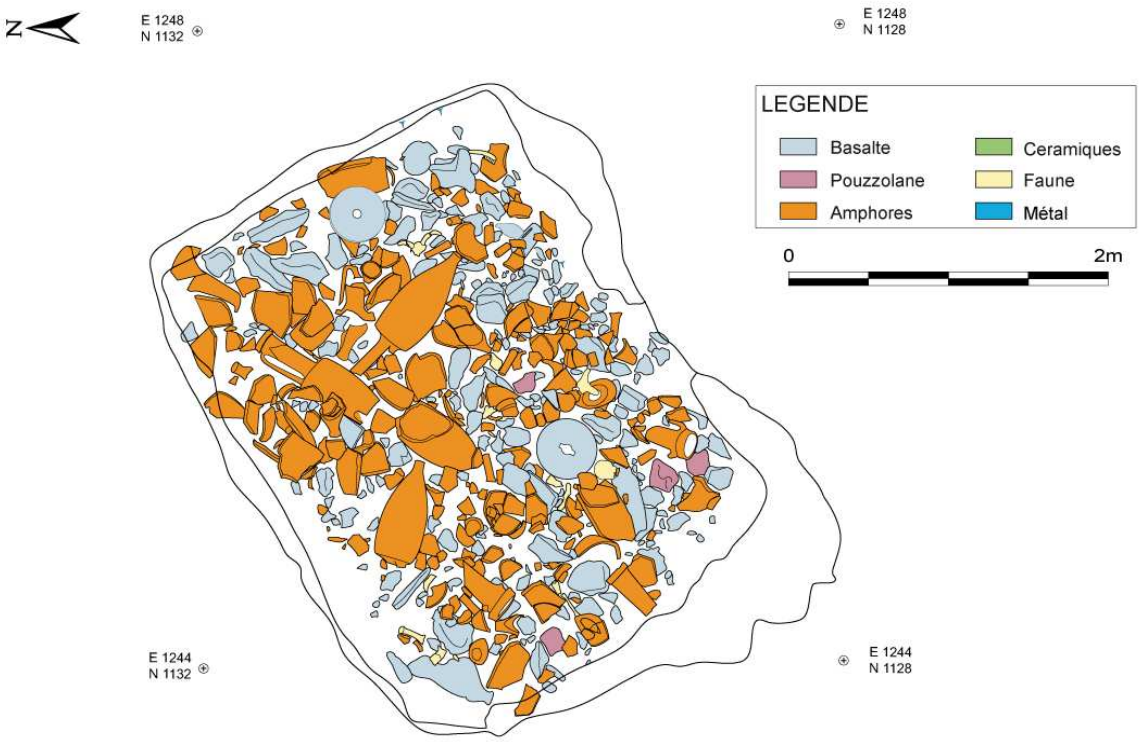

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Cave 20602, UF [20632]

Pl. 16

Le remplissage qui caractérise la partie centrale de la structure, caractérisé par une matrice fine et homogène, pratiquement vierge de mobilier, résulte vraisemblablement d'un comblement naturel et non d'un apport anthropique. Sa mise en place doit s'expliquer par un phénomène de piégeage de sédiments, postérieur à l'abandon de la structure et consécutif au tassement des niveaux inférieurs du remplissage. L'absence de vestiges plus récents aménagés au dessus du comblement appuie cette interprétation.

L'UF [20647] peut être associée à cette ultime couche de remplissage. Elle regroupe le mobilier recueilli lors du nettoyage des parties hautes des parois de la cave. Ces tessons piégés contre le rocher naturel ont été dissociés du reste du mobilier, afin d'éviter toute confusion avec le niveau sous jacent.

*Niveau sommital [20612]*

La fouille planimétrique de l'UF [20603] a révélé l'apparition d'un comblement distinct à une altitude de 571.37 m NGF, qui se développe sur l'ensemble du creusement sur une épaisseur d'environ 0,10 m. Suite aux phénomènes de tassement qui affectent surtout le centre du remplissage, il adopte un profil en cuvette et son épaisseur se réduit à quelques centimètres sur les bords de la cave. Cette unité stratigraphique [20612] de texture très compacte est composée de gravillons et de petits blocs de basalte ou de pouzzolane densément agencés.

Le mobilier présent dans cette couche se compose principalement de tessons de céramique et de quelques fragments d'amphore roulés de petites dimensions.

A l'instar de la couche supérieure, ce comblement ne correspond pas nécessairement à un apport volontaire d'origine anthropique. Il peut tout aussi bien correspondre à des éléments colluvionnés, issus du ruissellement et de l'érosion des niveaux situés autour de la cave, qu'à une recharge de matériaux visant à compenser l'affaissement de son remplissage. Le petit module et l'aspect émoussé des éléments qui le composent plaident plutôt en faveur de la première hypothèse.

*Comblement supérieur [20622-20628]*

La couche précédente recouvre un niveau de remplissage bien distinct [UF 20622], composé essentiellement de gros blocs de basalte densément imbriqués. Ces blocs de moyenne à très grande dimension (jusqu'à 0,70 m de module) sont répartis sur l'ensemble du creusement, sans agencement particulier.

Ce niveau se confond avec le comblement sous-jacent [UF 20628], qui ne s'en distingue que par la présence nettement plus marquée de tessons d'amphores. Le relevé stratigraphique montre l'étroite imbrication entre ces deux niveaux, qui appartiennent certainement à une même phase de comblement volontaire. Il révèle également que ce comblement ne se répartit pas uniformément, mais se concentre principalement au centre de la cavité, où il atteint une épaisseur voisine de 0,50 m tandis qu'il s'amincit fortement au niveau des parois.

Le faciès de ce remplissage est caractéristique du comblement des autres structures en creux déjà mis en évidence sur le site lors des précédentes campagnes. Il regroupe en effet une quantité très importante de fragments d'amphores plus ou moins fragmentés, associés à des blocs de basalte de grand module et à des mobiliers aussi divers (céramique, faune, métal) qu'abondants. Les ossements animaux sont particulièrement bien représentés dans cette partie du remplissage [20622-20623]. La présence de plusieurs crânes complets, dont trois crânes de chiens, mérite d'être notée (voir *infra*,, étude de C. Bochaton).

Contrairement aux précédents, ce niveau [UF 20622-20628] résulte d'un apport volontaire lié à l'abandon et à la mise hors service de la cave, comblée de rejets détritiques qui ne montrent aucune organisation structurée. Il ne semble pas correspondre à un « dépôt de clôture » comparable à celui avait pu être mis en évidence en 2007 et en 2008 dans la partie sommitale du comblement de la cave [17047-18015]. Seule la présence des crânes de chiens pourrait plaider en ce sens, mais l'absence de disposition intentionnelle ne permet pas d'être affirmatif sur ce point.

*Comblement médian [20631]*

Le niveau sous-jacent [20631] est difficilement observable en plan, du fait de son irrégularité et de son pendage important. Dans la partie du creusement située contre la paroi septentrionale de la cave, il mesure jusqu'à 0,65 m d'épaisseur (entre 751,30 et 750,65 m NGF). La granulométrie du sédiment se rapproche de observée dans la partie supérieure du comblement [20612]. Très gravillonneux, il présente également de fortes concentrations de charbons de bois de module centimétrique, qui ont été prélevés en vue d'éventuelles analyses anthracologiques.

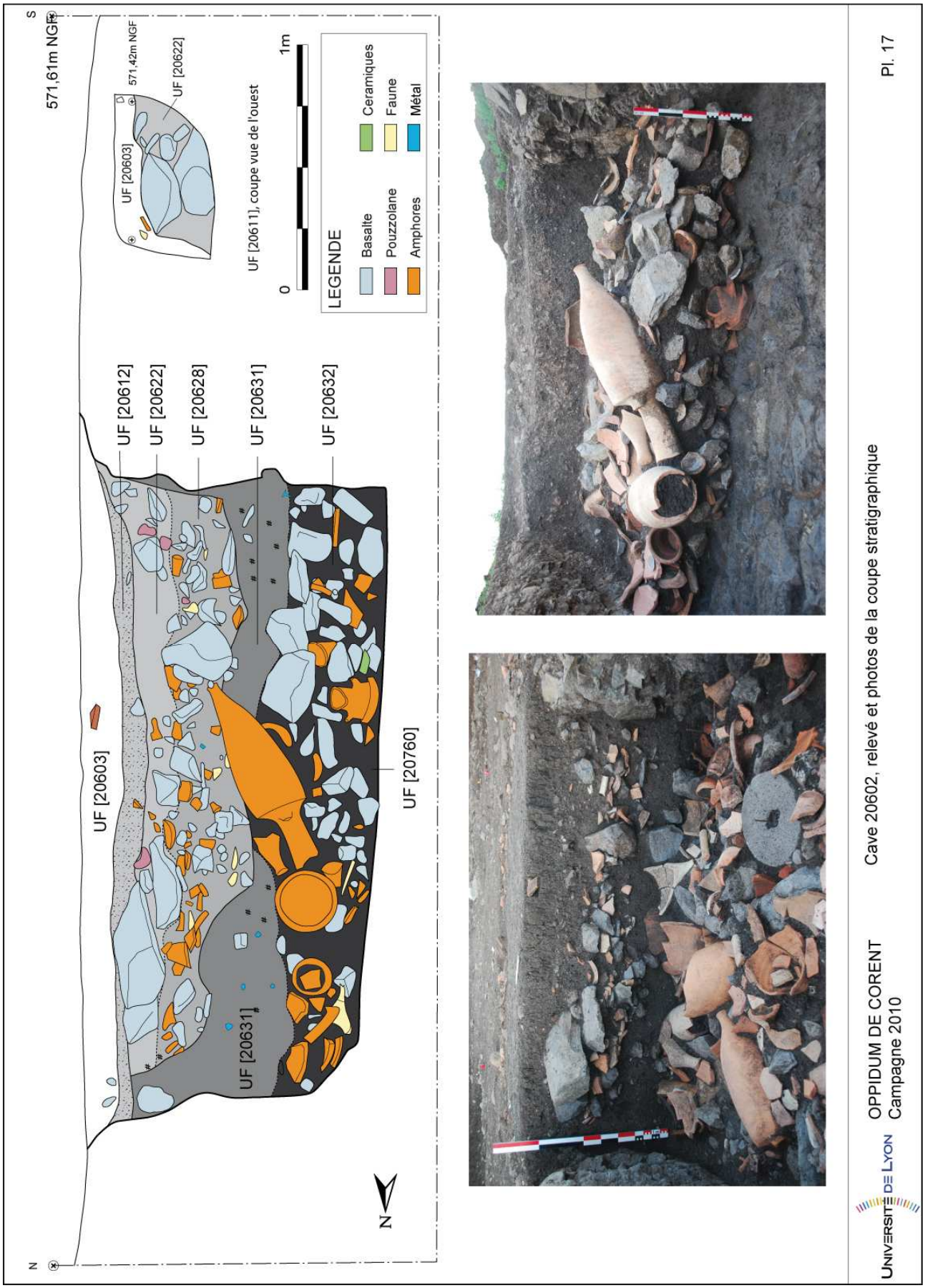
S
571,61m NGF
571,42m NGF
UF [20603]
UF [20622]
UF [20611], coupe vue de l'ouest
0
1m
LEGENDE
Basalte
Pouzzolane
Amphores
Ceramiques
Faune
Métal
UF [20612]
UF [20622]
UF [20628]
UF [20631]
UF [20632]
UF [20603]
UF [20631]
UF [20760]
N
N
Cave 20602, relevé et photos de la coupe stratigraphique
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
UNIVERSITÉ DE LYON
Pl. 17

Le mobilier présent dans cette couche est relativement pauvre. De rares tessons d'amphores et de céramiques y sont associés à quelques blocs de basalte et de pouzzolane. Plusieurs clous, ainsi que quelques fragments d'objets en fer non déterminés, ont été localisés contre les parois de la structure.

Cette couche marque l'interface entre les deux principaux comblements de la cave, caractérisés par de grandes quantités d'amphores [20628 et 20632. Des comblements intermédiaires de même nature ont pu être observés dans d'autres structures en creux fouillées sur le site, notamment dans la cave [17047-18015] fouillée entre 2007 et 2008, ou encore dans la citerne [17470] mise au jour en 2007. Leur interprétation est difficile mais ils semblent pouvoir être imputés à des phénomènes de colluvionnement alternant avec des phases de comblement volontaire, dans le cadre d'un processus d'abandon étalé sur le long terme.

L'apport d'une couche de sédiment dans le but de surélever et d'aplanir le fond de la cave peut-être envisagé, à l'instar de ce qui pu être observé dans les caves fouillées sur le site voisin de Gondole (Deberge et *al*. 2007 et 2008). Cette hypothèse apparaît en l'occurrence peu probable, puisque ce niveau ne constitue pas une surface plane. Il évoque plutôt un comblement naturel, provenant du ruissellement de sédiments le long des parois. Cette couche pourrait ainsi matérialiser une interruption dans le processus de comblement de la cave, laissée momentanément ouverte à l'air libre avant la mise en place du remblai supérieur [20622-20628].

*Comblement inférieur [20632-20741]*

Sous les deux niveaux précédents [20628 et 20631] s'étend une nouvelle couche de remblais, qui se développe jusqu'au fond de la cave sur environ 0,30 à 0,50 m d'épaisseur. Nettement délimité de la partie supérieure du remplissage au niveau des parois, il se confond au centre de la cavité avec le comblement [20628]. Comme ce dernier, il est particulièrement riche en mobilier et se caractérise par la présence de très nombreux fragments d'amphores et de céramiques, mêlés à des blocs de basalte de moyenne à grande dimension (0,20 à 0,40 m de diamètre et à de nombreux restes de faune, dont plusieurs crânes de chien. Ces éléments sont liés par un sédiment compact et gravillonneux qui contient de nombreux charbons de bois, concentrés principalement le long des parois.

Le nombre de fragments d'amphores présents dans cette couche est conséquent : avec près de 500 tessons, pour un poids légèrement supérieur à 200 kg, ils forment un lot relativement peu fragmenté en regard de ceux découverts à la surface du site et dans d'autres structures. Parmi ces restes, cinq se présentent sous la forme de récipients quasiment complets ou largement conservés. Localisées dans la partie centrale de la cave, ces amphores ont été numérotées de manière individuelle avant leur prélèvement :

- L'amphore n°5 est apparue la première. Son pied est situé à une altitude de 570,97 m NGF. Il s'agit de l'élément le plus complet, dont seuls les anses et le col sont brisés.
- L'amphore n°3 est presque entièrement conservée, à l'exception de la partie inférieure de la panse et du pied.
- Les amphores n°1, 2 et 4 sont moins complètes, mais possèdent encore dans les trois cas l'intégralité de leur panse et leur pied. L'amphore n°5 était brisée sur place en plusieurs morceaux.

Les recollages et l'étude de ce lot permettront peut-être de compléter ces cinq amphores et de remonter éventuellement d'autres récipients dont les fragments ont été dispersés.

Deux moitiés de meules ont été retrouvées intactes, en deux points bien distincts de ce comblement. Il s'agit dans les deux cas de la partie dormante de la meule (*meta*), provenant de deux appareils de mouture différents. Ils sont associés, dans la moitié sud du remplissage, à un bloc de pierre taillée d'aspect très particulier. Façonné dans une roche non volcanique de couleur claire, aux propriétés légèrement abrasives (grès ?), il présente une forme à peu près cylindrique, d'approximativement 0,40 m de côté, évoquant à première vue un fût de colonne. Son profil légèrement tronconique et l'observation de traces d'abrasion dues au passage répété d'un tranchant évoquent une autre fonction, comme support de travail dans le cadre d'activités artisanales bien particulières (voir *infra*, étude des petits mobiliers).

D'autres traces particulières ont été observées à l'intérieur des cinq amphores les mieux conservées, sous la forme d'un dépôt jaunâtre qui tapissait la paroi interne des récipients. Des échantillons de ces résidus ont été prélevés *in situ* par N. Garnier (Laboratoire Nicolas Garnier) et soumis au spectromètre de masse afin de révéler la présence éventuelle de traces de matière organique. Ces analyses, dont les résultats sont annexés à la fin de ce rapport, ont mis en évidence la présence, dans trois des amphores, de traces de poix imbibée d'huile végétale, témoignant de leur réutilisation à des fins de stockage.

Ce remplissage, qui caractérise la partie inférieure de la cave, correspond comme le précédent [20628] à un apport massif de matériaux détritiques, destiné à combler la structure au moment de son abandon. Plusieurs éléments permettent cependant de différencier l'aménagement de ce niveau du remblai précédent. La présence d'amphores presque complètes, d'une part, et leur association avec des objets en lien avec les activités de mouture, d'autre part, ne sont pas sans rappeler un certain nombre de contextes mis en évidence au cours des précédentes campagnes de fouille et dont le fond de la cave [18015] donne l'exemple le plus représentatif.

L'excellent état de conservation des amphores, recouvertes par plusieurs dizaines de centimètres de terre et de gros blocs de basalte, laisse supposer qu'elles n'ont pas été jetées du haut de la cave, mais qu'elle y ont été soigneusement déposées. Il est possible qu'elles s'y trouvaient déjà lors de sa condamnation. Il est intéressant de relever que le déversement des blocs de basaltes massifs qui les recouvrent n'a pas fracturé ces récipients.

*Niveau de sol et/ou d'utilisation [20760]*

Le comblement [20632-20741] constitue la base du remplissage de la cave et repose directement sur le rocher. Il se présente sous une forme homogène, notamment dans la partie centrale de la structure. Des concentrations importantes de gros blocs de basalte (0,20 à 0,50 m de longueur) ont pu être observées ponctuellement, notamment dans la partie ouest du creusement. Le mobilier issu de ces concentrations, scellé par les dépôts d'amphores entre les blocs de basalte et le fond de la cave, été isolé dans une UF distincte [20760].

La matrice englobante est proche de celle qui caractérise le reste du remplissage mais devient cependant de plus en plus sableuse, à mesure que l'on se rapproche du fond de la structure. Cette fine couche sableuse recouvre directement le substrat basaltique. Elle trouve des équivalents dans d'autres structures en creux fouillés sur le site cette année [cellier 20618] aussi bien que lors des précédentes campagnes [cave 18015 et citerne 17047]. Il est possible qu'elle résulte d'une altération du substrat rocheux, délité sous l'effet du piétinement, ou encore, de dépôts sableux dus à la stagnation de l'eau au fond de la cave. Elle peut également correspondre à un niveau de sol rapporté, marquant le niveau d'utilisation de la structure.

### 4.3.3. Trou de poteau [20782]

*Description*

Un surcreusement a été mis en évidence dans l'angle nord-est de la cave, après prélèvement du dernier niveau de comblement [20760] et nettoyage du fond de la structure. De forme ovoïde et d'un diamètre compris entre 0,42 et 0, 68 m de diamètre, il entaille le substrat basaltique [20600] sur une profondeur de 0,50 m (569,81 m NGF maximum).

Plusieurs blocs de basalte, associés à quelques fragments d'amphore et de céramique ont été extraits de son remplissage. Utilisés en guise de calage, ils identifient ce creusement à un trou de poteau implanté au fond du creusement. À titre de comparaison, des trous de poteau ont été aménagés au fond d'une cave de Gondole (Deberge et *al*.2007), où ils ont servi de support à l'ossature du bâtiment qui la recouvre. En l'occurrence, les autres angles de la cave n'ont pas révélé l'existence de creusements similaires. Le rôle de cette structure de maintien isolée est difficile à appréhender. L'hypothèse d'un support d'étagère ou d'un ancrage de potence, destinée à assurer la conservation et/ou la suspension d'objets ou de produits pondéreux, peut être envisagée en dernier recours.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Cave 20602 en début (niveau d'apparition)
et en fin de fouille (creusement et dépôt inférieur)

Pl. 18

### 4.3.4. Datation, interprétation générale

Le faciès de remplissage de la cave [20602] présente de nombreuses similitudes avec le remplissage de la grande cave [17047-18015] fouillée en 2008. Il alterne plusieurs couches de remblais composés de matériaux détritiques (blocs de basaltes, tessons d'amphores et autres rejets domestiques) et des strates intermédiaires pauvres en mobilier, résultant vraisemblablement des phénomènes de ruissellement et de colluvionnement des niveaux de sols alentours après l'abandon de la structure.

Ces différentes couches de remplissage présentent, dès le niveau d'apparition de la structure, une couronne de mobiliers (fragments d'amphores, de céramique et de faune de petite taille, mêlés à des charbons de bois) qui se développe sur une vingtaine de centimètres d'épaisseur le long des parois du creusement. Présents sur tout son pourtour, ces mobiliers dessinent un effet de paroi qui trahit l'existence d'un coffrage, similaire à celui mis en évidence contre les parois de la grande cave [UF 17047= UF 18015]. Comme dans cette dernière, la disparition des planches de bois n'a laissé subsister que le remblai de calage qui permettait d'assurer leur adhérence aux parois, d'isoler la cavité du substrat naturel et de renforcer son étanchéité. Le fait que cette couronne de mobilier soit perceptible dès les niveaux de comblement sommitaux, formés par colluvionnement bien après comblement de la structure, laisse à supposer que ce boisage a été laissé en place lors de sa condamnation, ou que le remblayage de la cavité a succédé immédiatement au démantèlement des boiseries. La présence, dans le niveau de colluvionnement médian [US 20631], de charbons de bois en quantité non négligeable, associés à de nombreux clous en fer, plaide plutôt pour la seconde hypothèse.

La présence d'un appendice quadrangulaire dans l'angle sud-ouest de la cavité, pourvu d'encoches et de blocs de basalte ménageant une sorte d'emmarchement, indique que cet espace était accessible depuis la surface. Ce type de dispositif d'accès est documenté sous les mêmes formes à l'extrémité orientale de la grande cave [UF 17047= UF 18015].

La morphologie de la cave renvoie elle aussi à des modèles connus. Elle s'apparente aux caves de stockage à plan quadrangulaire et emmarchement d'angle, comme il en existe sur la plupart des *oppida* (Bibracte, Besançon, Châteaumeillant). Ses dimensions et sa situation par rapport au bâtiment attenant rappellent celles des caves fouillées en marge des bâtiments du Parking de la Mairie à Besançon, datées de La Tène D2. Les parallèles les plus proches sont fournis par le site voisin de Gondole, où de nombreuses caves de plan et de module divers sont interprétées comme des structures liées à la conduite d'activités artisanales (poterie, métallurgie).

Dans le cas de la cave [20602], il est difficile de déterminer avec certitude s'il s'agit d'une structure liée au stockage domestique ou d'un espace de travail associé à un artisanat spécifique. Les deux fonctions ne sont pas incompatibles. Le mobilier présent dans son comblement résulte pour l'essentiel d'apports détritiques, sans lien direct avec la fonction première de la structure. L'association, dans le remplissage inférieur [20632-20741], d'amphores vinaires et de meules quasiment entières rappelle fortement celle qui avait été documentée au fond de la grande cave [UF 17047= UF 18015]. Combinés à la présence, dans les strates supérieures, de plusieurs crânes de chien et de mouton entiers, ces éléments pourraient plaider en faveur d'un dépôt volontaire à caractère symbolique, lié à la fermeture et à l'abandon de la cave. Cette lecture n'exclut pas que ce dépôt ait pu être réalisé à partir de récipients initialement entreposés dans la cave. Pour mémoire, les amphores, les vases et les éléments de mouture intacts recueillis à la base de la grande cave [UF 17047= UF 18015] avaient déjà soulevé, parmi d'autres hypothèses, celle d'un dépôt intentionnel à caractère propitiatoire.

Les résidus d'huile végétale mis en évidence par l'analyse physico-chimique attestent la réutilisation d'un certain nombre d'amphores comme vases de stockage. Ils n'indiquent pas pour autant qu'elles se trouvaient en position primaire. Il est possible que la cave ait fonctionné en liaison avec les activités de travail du cuir qui semblent s'être déroulées à proximité, dont témoignent les objets retrouvés sur le radier [20613]. La présence d'huile végétale stockée en amphores, de meules et du fût de pierre ne s'opposent pas à une telle hypothèse (voir *infra*, synthèse et étude des petits mobiliers).

La date d'abandon de la cave est bien assurée, grâce aux nombreux mobiliers recueillis à différents niveaux du remplissage : il comprend des *dolia* à méplat ou à bord infléchi, pots et *ollae* à bord triangulaire, jatte à lèvre moulurée massive, vase à carène médiane, écuelles à bord infléchi ou rainuré, des céramiques Campaniennes A et B-oïdes et leurs imitations, de type Lamb.5 à bord bien affirmé ou de type Lamb.1 en pâte claire, caractéristiques de la Tène D2a (second quart du 1er s. av. J.-C.) ; ces éléments sont associés à une *patina* italique en VRP, à quatre bulbes à lèvre en gouttière et à plusieurs écuelles à lèvre ourlée interne, plutôt caractéristiques de La Tène D2b (troisième quart du 1er s. av. J.-C.). Le faciès des amphores, majoritairement formé de variantes de transition entre les types Dressel 1A et 1B (classes 2/3 de V. Guichard) associées à quelques Dressel 1B « classiques » produites à partir des années 80/70 av. J.-C., ne contredit pas cette datation, d'autant qu'il s'agit pour plusieurs d'entre elles de récipients en situation de remploi.

Les monnaies recueillies dans le remplissage confortent ces datations. Le premier niveau sommital [20603] a livré un as de la colonie de Nîmes au crocodile de première classe, émis au début des années 20 av. J.-C., le niveau sous-jacent [20612], un bronze à légende EPAD au guerrier, postérieur à la fin des années 50 av. J.-C., le comblement supérieur [20623-20628], un bronze à légende MOTVIDIACA de datation légèrement plus ancienne, associé à un potin.

Hormis quelques éléments résiduels de datation plus ancienne, cet assemblage s'est constitué pour l'essentiel dans le courant de La Tène D2(a), à partir des années 70 av. J.-C. La présence d'éléments tardifs montre qu'il a été scellé au plus tôt dans le courant des années 50 avant notre ère. L'homogénéité du lot plaide pour un comblement réalisé d'un seul tenant ou à partir d'éléments prélevés dans un même dépotoir, exception faite des colluvions [20603-20612] piégées dans la dépression formée par le tassement des sédiments, qui s'est certainement poursuivi bien après abandon de la structure. Ces niveaux sommitaux et les abords de la cave ont livré plusieurs monnaies tardives, dont un denier de la République romaine et un As de Nîmes (première série), indiquant que le secteur était encore fréquenté au début des années 20 av. J.-C.

La cave a livré un assemblage faunique très conséquent, dont l'étude révèle la singularité : il se distingue, en particulier, par la présence inhabituelle de porcelets, la présence importante de veaux et de jeunes caprinés. Cette abondance d'animaux jeunes tranche par rapport aux autres ensembles étudiés jusqu'à présent, tant sur le sanctuaire que dans les quartiers environnants. Elle est interprétée comme le signe d'une consommation carnée de qualité, comme semble le confirmer la répartition anatomique des restes, qui comprennent une majorité de parties riches en viande (voir *infra*, étude de la faune).

## 4.4. Bâtiment sur poteaux porteurs

### 4.4.1. Radier [20613]

*Description*

Ce radier [20613] est situé immédiatement au sud de la cave. Il se présente sous la forme d'un épandage dense de petits de blocs de basalte (10 à 15 cm) et de mobiliers variés situé à une altitude de 571,64 m NGF. Il repose directement sur le substrat basaltique, qu'il recouvre sur une épaisseur de 10 à 20 cm selon les endroits. Situé entre les coordonnées N11287/1122 et E1243,60/1250, il se développe sur une surface d'environ 15 m².

Ses limites exactes sont difficiles à définir précisément, car les éléments qui le constituent sont beaucoup plus dispersés sur les bordures que dans sa partie centrale. Dans les zones périphériques cet épandage se confond avec les poches de mobilier piégé dans les dépressions naturelles du rocher, surtout au niveau de sa partie septentrionale. Son relevé en plan de met en évidence des effets de parois bien marqués le long de ses côtés ouest et sud. Ils esquissent les contours d'un espace rectangulaire d'environ 4,5 par 3,10 m de long , dont l'orientation suit globalement celle du creusement de la cave.

Les premiers nettoyages manuels du radier ont révélé la présence, dans sa partie centrale, d'un gros trou de poteau [UF20616] matérialisé par une poche remplie d'un sédiment plus meuble dans lequel le mobilier est disposé de chant. Il correspond à une structure contemporaine de l'aménagement du radier, qui sera décrite ultérieurement.

Une concentration plus importante de blocs de basalte et de mobilier est nettement visible dans la partie septentrionale du radier, dans la zone située entre la cave [20602] et le TP [20616]. Cette différence de densité correspond soit à deux phases distinctes d'aménagements, soit à une séparation fonctionnelle de l'espace, à moins qu'il ne résulte d'une érosion plus importante de la moitié sud du bâtiment.

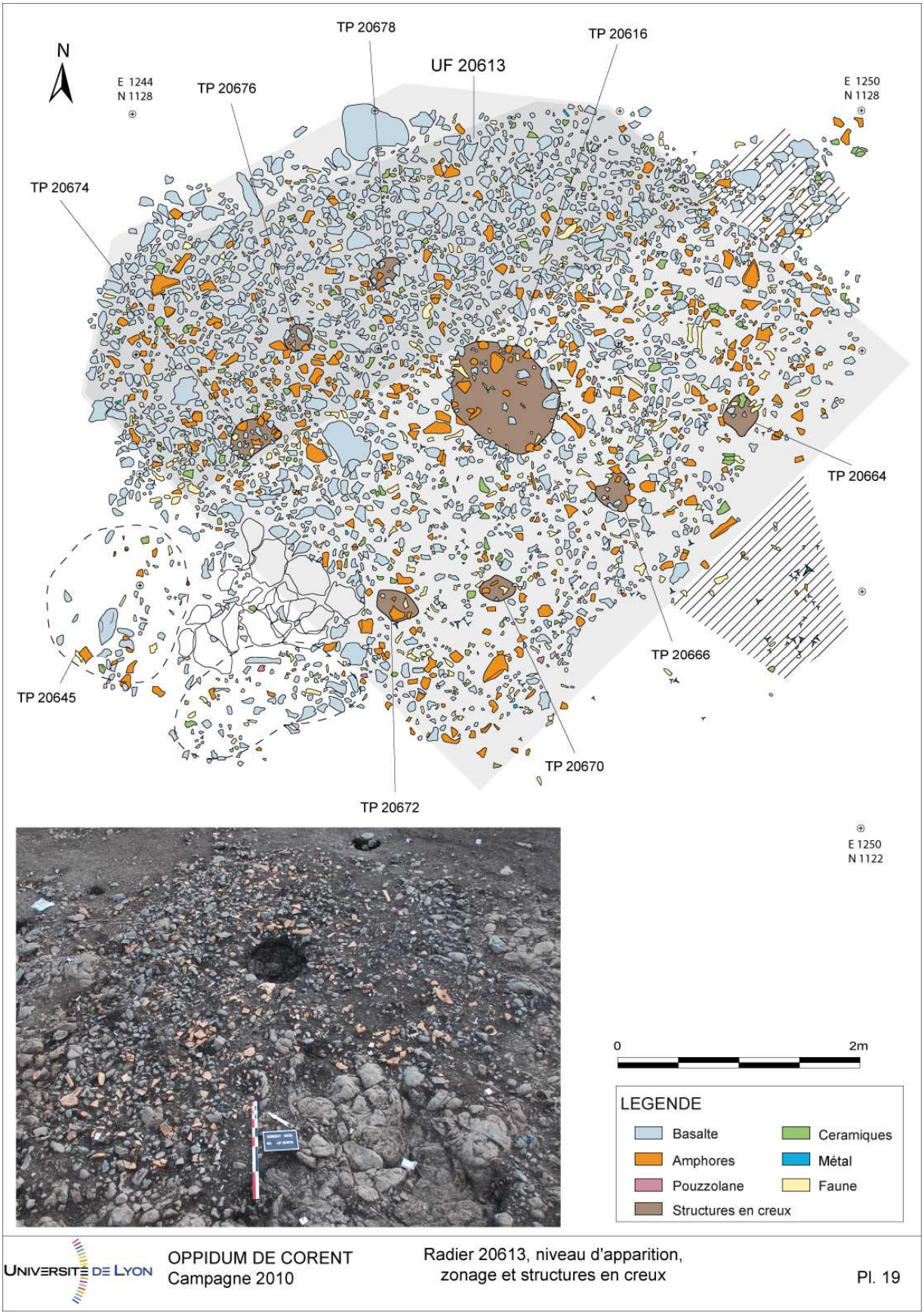


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Radier 20613, niveau d'apparition, zonage et structures en creux

Pl. 19

*Mobilier*

Le nettoyage de surface et le démontage successif de ce radier ont livré une quantité importante de mobilier, en particulier de restes céramiques et fauniques qui ont été prélevés en quatre cadrans distincts. Les ossements animaux sont bien présents, leur état de conservation est nettement moins bon que celui des restes de la cave puisqu'ils n'ont pas été protégés de l'érosion et du piétinement. L'amphore correspond de loin à la catégorie de mobilier la plus abondante : plus de 500 tessons, dont environ 200 éléments de forme Dressel 1A et Dressel 1A/1B (classes 2/3 de V. Guichard) ont été recueillis entre les blocs sous la forme de tessons plus ou moins fragmentés. Parmi les éléments notables figurent également deux fémurs humains, localisés dans le quart nord-est du radier. Le spectre typologique du mobilier couvre, à première vue, toute la première moitié du 1er s. av. J.-C. (La Tène D1b et D2a).

La principale particularité de cet aménagement réside dans la présence de nombreux objets métalliques, représentés à la fois par des éléments de quincaillerie (clous, ferrures), et des outils en fer, dont plusieurs couteaux et lames diverses liés aux activités domestiques et/ou à l'artisanat des matières organiques. Concentrés à certains endroits, ces derniers seront décrits plus précisément dans le cadre de l'étude des petits objets (voir *infra*).

La présence de plusieurs dizaines de clous, regroupés parfois sur quelques mètres carrés, retient également l'attention. Leur localisation en plan dessine des effets de parois soulignés par la répartition des autres mobiliers, qui se concentrent presque uniquement dans les espaces délimités par les alignements de clous. La concentration la plus importante se situe au niveau de la bordure est du radier. Elle regroupe plusieurs dizaines de clous ou de fragments de clous qui laissent supposer la présence d'un aménagement particulier (étagère d'angle, dispositif d'accès, auvent, annexe…) qui s'étendait au-delà des limites de l'épandage.

### 4.4.2. Trous de poteau

La fouille des abords de la cave et du radier, ainsi que le démontage de ce dernier, ont révélé la présence de nombreux trous de poteau porteurs en bois, qui peuvent être regroupés en deux séries distinctes.

Une première série de trous de poteaux [20643, 20614, 20780, 20784 et 20641] a été mise en évidence autour du radier [20613] et de la cave [20602].

Le TP [20643] se situe immédiatement au nord de la cave et mesure 0,30 par 0,40 m de diamètre pour une profondeur d'environ 0,20 m.

Les TP [20614] et [20780] se situent au sud de la cavité et présentent une forme ovoïde. Le premier mesure 0,32 par 0,26 m de diamètre et le deuxième environ 0,21 m de diamètre, les deux structures ayant une profondeur inférieure à 0,15 m. Un fragment d'amphore et quelques ossements animaux ont été mis au jour dans le comblement de [20780].

Les TP [20784 et 20641] se situent respectivement en bordure est et sud-est du radier [20613] et mesurent respectivement 0,50 à 0,65 m de diamètre, pour une profondeur de 0,28 et 0,34 m. Plusieurs calages en basalte garnissaient le TP [20784]. L'un d'eux présente des faces lisses et pourrait correspondre à un fragment de polissoir ou meule en réemploi.

Le démontage [20657] du radier de sol [20613] a révélé la présence d'une seconde série de sept trous de poteau [20664, 20666, 20670, 20672, 20674, 20676, 20678], dont le niveau d'apparition se situe à une altitude moyenne de 571,43 m NFG (N1123,60/N1126,7 et E1246,10/E1249,1). Antérieurs à l'aménagement du radier.

Le trou de poteau [20664], découvert au niveau de la cote N1125,4/E2149, possède un plan circulaire, des parois évasées et un fond plat. Il mesure 34 cm de diamètre pour 13 cm de profondeur (571,3 m NGF). Son comblement [20665], composé d'une terre noire chargée en charbons, a livré plusieurs tessons d'amphores et de céramiques, ainsi que quelques restes fauniques.

Le trou de poteau [20666] se situe entre les trous de poteaux [20664] et [20670], au point N1124,80/E1248. De plan ovoïde (48 x 41 cm), il présente des parois évasées irrégulières et un fond plat atteint à 15 cm sous son niveau d'apparition (571.28 m NGF). Son comblement [20667] est similaire à celui de la structure précédente.

Le trou de poteau [20670] est implanté au niveau de la cote N1124/E1247, au sud du trou de poteau [20616]. Il adopte un plan ovoïde, à parois évasées et fond plat, mesurant 33 par 26 cm de largeur pour 11 cm de profondeur (571,32 m NGF). Son comblement [20671], formé d'une terre noire relativement charbonneuse, a livré de rares tessons d'amphores et de céramiques et plusieurs restes fauniques fragmentés.

A l'ouest de ces trois structures (N1124,90/E1246,2), le trou de poteau [20672] présente une morphologie légèrement différente. Son plan est plus ou moins quadrangulaire (32x 34 cm de côté) et ses parois sub-verticales de 25 cm de hauteur surmontent un fond irrégulier observé à une altitude moyenne de 571,17 m NGF. Son comblement [20673] a livré un mobilier assez abondant, majoritairement constitué de tessons de céramique, auxquels s'ajoutent quelques petits fragments d'amphores et restes fauniques.

Le trou de poteau [20674] s'installe au nord-ouest du trou de poteau |20672], au niveau de la cote N1125,30/E1245. De plan ovoïde (50x38 cm), il présente des parois évasées et un fond plat atteint à 22 cm de profondeur (571,26 m NGF). Son comblement [20675] est composé d'une terre noire meuble et charbonneuse et comporte quelques gros fragments d'amphores, plusieurs tessons de céramiques, de la faune, ainsi qu'un clou de construction en fer.

Implanté au nord-est du précédent (N1126,10/E1245,40), le trou de poteau [20676] présente un plan ovoïde (38 x 32 cm), des parois évasées et un fond plat atteint à une profondeur de 11 cm (571,35 m NGF). Son comblement [20677] a livré un mobilier composé de tessons de céramiques et d'amphores, de restes fauniques et de divers éléments en fer (clous, ferrures).

Implanté au nord-ouest du trou de poteau [20616], le trou de poteau [20678] correspond à la structure la plus septentrionale de cet ensemble (N1126,60/E1246,10). De plan ovoïde (0,44x 0,30 m), il présente à l'instar du trou de poteau [20672] des parois sub-verticales et un fond irrégulier (571,31 m NGF). Epais de 12 cm, son comblement [20679] est composé d'une terre noire dans laquelle apparaissent de rares inclusions de charbons, une majorité de restes fauniques, des tessons d'amphores et de céramiques ainsi qu'un clou de construction en fer.

Situés dans la partie méridionale du secteur (N1113/N1122), caractérisée par une densité de structures nettement moins importante que dans la partie nord, les trous de poteau [20658 et 20655] sont plus isolés mais se rattachent peut-être au même ensemble.

La structure [20658], apparue à une altitude de 571,5 m NGF, se situe environ 2 m au sud-ouest du radier [20613]. Son creusement de forme sub-quadrangulaire, aménagé dans le rocher, mesure 0,40 par 0,34 m de diamètre pour une profondeur de 0,20 m. De son comblement charbonneux ont été extraits plusieurs tessons de céramique et d'amphores, associés à quelques clous et éléments de ferrures ou plaques en fer.

Repéré à proximité du pierrier [20799] et de la canalisation [20626], le trou de poteau [20655] possède un diamètre plus important, compris entre 0,64 et 0,77 m. Son creusement entaille le basalte sur une profondeur de 0,3 m environ. Son comblement, assez charbonneux, a livré très peu de mobilier hormis quelques fragments d'amphore et de céramique de petite taille, parmi lesquels figurent des éléments résiduels attribuables à l'âge du Bronze.

### 4.4.3. Interprétation

Trous de poteau et radier de sol délimitent une aire quadrangulaire orientée de façon cohérente avec la cave [20602], qui permet de les intégrer à un bâtiment sur poteaux porteurs de même emprise (K).

L'aménagement en blocs de basalte, bien documenté sur le site sous différentes formes (radier de blocs de basalte, d'amphores, ou mixte), caractérise un niveau de sol interne ou externe. Il peut être mis en relation avec la cave qui le jouxte immédiatement au nord. Outre le fait que ces deux ensembles apparaissent à un niveau similaire (entre 571,60 et 571,50 m NGF), leur orientation identique paraît s'intégrer à un même état de construction et d'utilisation. Ce postulat est étayé par le faciès global des mobiliers livrés par les deux structures, constitué entre les années 80/70 et 60/50 av. J.-C.

Au nord du sanctuaire, les radiers de sol des bâtiments A et C présentent à peu près le même aspect. À l'instar de ces derniers, l'épandage de blocs a certainement servi de fondation pour une chape de pouzzolane ou de terre battue permettant de régulariser sa surface, dont ne subsiste ici aucun vestige.

La configuration et les dimensions du radier, qui délimite un espace rectangulaire d'une superficie légèrement inférieure à 15 m², plaident en faveur d'une construction couverte, qui s'étendait peut-être également d'un même tenant sur la cave [20602]. Cette restitution est confortée par la présence de plusieurs trous de poteau dans l'environnement du radier et de la cave. Implantés dans le substrat basaltique, ils sont assez disparates et le peu de mobilier présent dans leur comblement ne permet pas de les associer à une phase d'occupation précise. L'arasement du secteur laisse par ailleurs supposer qu'une partie d'entre eux ont été détruits par l'action des labours, seuls les trous de poteaux les plus profonds étant conservés.

En raison de sa taille importante et de sa position centrale, le gros trou de poteau [20616] peut être interprété comme un poteau faîtier. Les trous quadrangulaires [20658 et 20641] marquent peut-être l'emplacement des poteaux d'angle du bâtiment ou de portiques adossés à ses façades. La restitution proposée sur le plan de la Pl. 13 permet d'intégrer à la fois le trou de poteau [20672] mis en évidence au fond de la cave [20602] et un dernier trou de poteau (non numéroté) inscrit dans l'angle nord-ouest de son emprise. Les trous de poteaux de plus petit module reconnus sous le radier forment deux alignements plus ou moins symétriques de part et d'autre du trou de poteau [20616] et correspondent sans doute à des soutènements et/ou à des cloisons internes.

Les concentrations de clous de menuiserie ou de charpente relevées à la surface du radier suggèrent également la présence d'une construction menuisée à pans de bois et élévation en terre. Leur répartition dessine des effets de paroi, qui confirment l'existence des cloisonnements internes et externes délimités par les trous de poteau.

Le degré d'arasement des vestiges et la disparition des couches d'occupation ne permettent pas d'établir la chronologie relative des structures. Si certains trous de poteau n'ont été mis en évidence, qu'après démontage du radier, il est possible qu'ils n'aient pas été repérés au niveau de sa surface très perturbée par les labours. On ne saurait en déduire pour autant que ces aménagements sont tous contemporains. En d'autres points du site (corps de bâtiments A, C et L), la présence de radiers empierrés traduit souvent un rechapage de sols en terre battue liés à une construction plus ancienne. Le recouvrement partiel ou total de certains trous de poteau reflète peut-être la même évolution. La date d'abandon tardive du bâtiment et de la cave, qui ne semble pas antérieure aux années 50/60 av. J.-C., permet de l'envisager sans aucune certitude.

La présence de rejets culinaires associés à de nombreux objets en fer, dont une majorité d'outils, caractérise un bâtiment à vocation artisanale autant que domestique. Les premiers résultats de l'étude orientent l'analyse vers un artisanat spécifique lié au travail des peaux animales. Outre la présence de plusieurs racloirs et fragments de lames atypiques, cette interprétation s'accorde avec le grand nombre de restes fauniques retrouvés sur le radier et dans les structures alentours, marqués par une proportion inhabituelle de jeunes suidés et de cervidés (voir *infra*, étude de la faune).

## 4.5. Angle de bâtiment

L'emprise d'un second bâtiment a été recoupée à l'est du précédent, en limite orientale du secteur. Elle est matérialisée par un angle de radier empierré [20633], associé à une grande fosse [20636].

### 4.5.1. Radier de sol [20633]

L'empierrement [20633] se situe en bordure est du secteur 2 et se poursuit sous la berme. Apparu à une altitude moyenne de 571,50 m NGF, il se développe selon un axe est/nord-est, entre les cotes N1126,20/N1130 et E1250/E1253,70.

Cet aménagement d'environ 2 m de côté semble délimiter l'angle nord-ouest d'un espace quadrangulaire qui se prolonge à l'est au-delà de l'emprise de fouille. Il se compose, dans sa moitié nord, d'une accumulation de petits blocs de basaltes (Ø 10 à 20 cm) mêlés à une terre noire gravillonneuse compacte [20635] et à de nombreux tessons de céramiques et d'amphores, à des ossements animaux et à quelques éléments métalliques (clous, fragments d'outils…) concentrés en bordure du radier, sur une épaisseur comprise entre 6 et 10 cm.

L'identification de cet aménagement à un radier de sol est induite par la présence, dans son angle nord-ouest, d'une petite surface de pouzzolane concassée et damée [20634] qui recouvre les blocs de basalte. Rarement conservée, cette chape correspond au sol d'origine des bâtiments sur radiers, déjà documenté au nord du sanctuaire dans les corps de bâtiment C et G. La moitié sud de la structure est caractérisée par un ensemble bien plus lâche de blocs de basalte, qui correspond au niveau d'apparition de la fosse [20636].

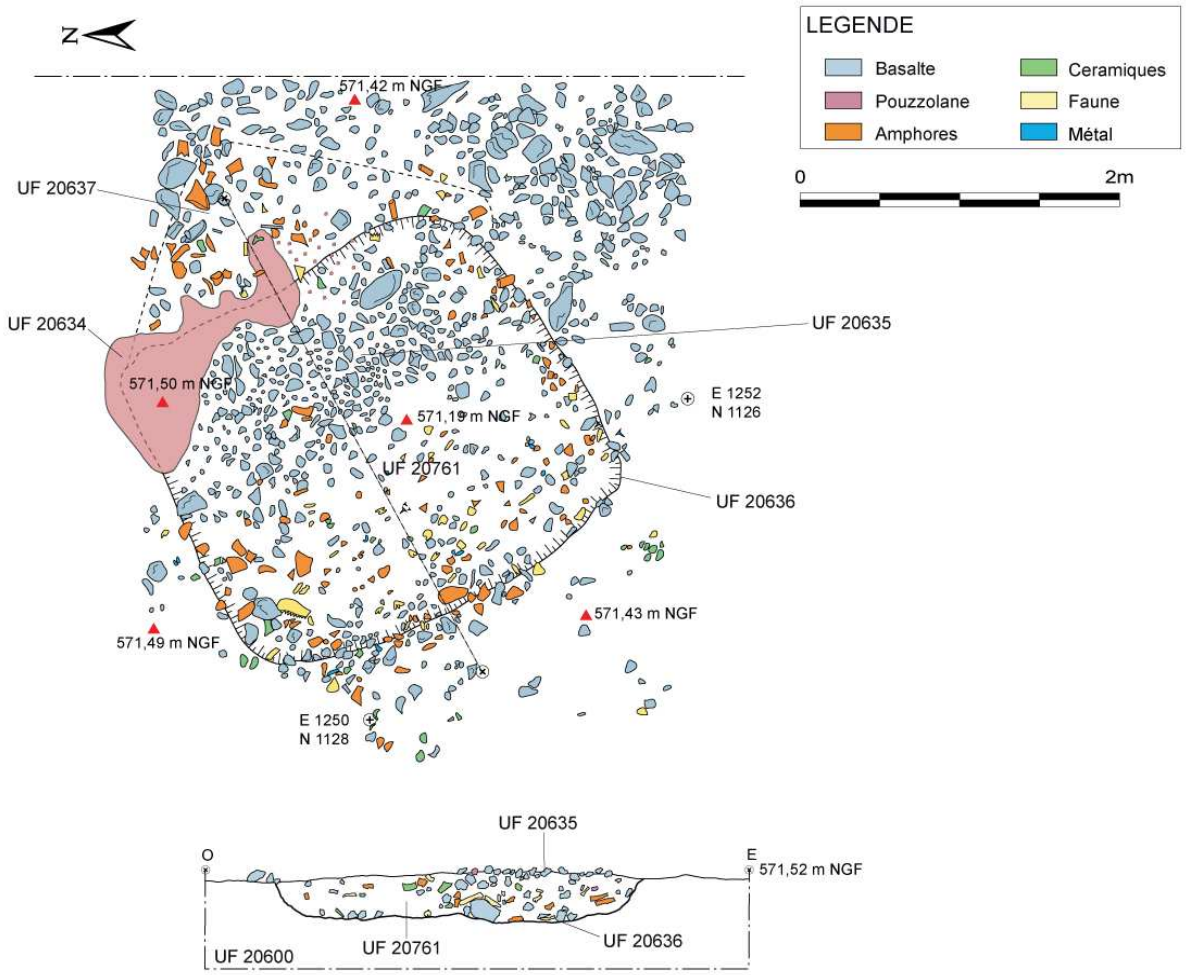


Coupe Ouest/Est radier 20633 - fosse 20636, vue du Sud

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Radier 20633 - Fosse 20636
Plan, coupe, photos. En bas à droite : drain 20626

Pl. 20

### 4.5.2. Fosse [20636]

Apparue à une altitude de 570.41 m NGF, suite au démontage partiel puis complet du radier [20633], la fosse [20636] se développe sous la totalité de l'emprise délimitée par ce dernier, entre les cotes N1126,5/N1129,5 et E1250,4/E1253,2. L'affaissement des sédiments qui constituent son remplissage a sans doute piégé ces niveaux de sol et permis leur conservation. Cette fosse de plan rectangulaire aux angles arrondis, d'environ 2 m par 2,30 m de côté, présente des parois évasées et un fond plat atteint à une profondeur de 0,22 m (571,19 m NGF). Son comblement [20761] est constitué d'apports d'origine détritique, concentrés de manière relativement dense : fragments d'amphore et restes fauniques en grandes quantités, tessons de céramique, fragment de passoire en alliage cuivreux, anneau en alliage cuivreux, petits morceaux de tôles de fer et scories.

### 4.5.3. Datation et Interprétation

La chape de pouzzolane installée sur le quart nord-ouest du radier [20633] renvoie à une technique de construction qui ne semble pas antérieure sur le site à La Tène D2. Cette datation est confortée par le mobilier recueilli à sa surface, globalement similaire à celui du bâtiment adjacent (K), dont il partage également l'orientation.

De par sa position stratigraphique, il est possible que la fosse [20636] sous-jacente se rattache à un état antérieur d'occupation. Seul le comblement de sa moitié sud, apparu en plan dès le premier décapage manuel de la zone, semble contemporain du radier [20633]. La morphologie du creusement, caractérisé par sa forme quadrangulaire, sa faible profondeur et son fond plat, n'est pas sans évoquer les fosses-ateliers documentées au nord du sanctuaire, en particulier au sein du complexe C fouillé en 2006-2008, ainsi que dans le transect E2 ouvert cette année (voir *infra*, fosses [20395] et [20415]). L'hypothèse d'une annexe artisanale, adossée au bâtiment K à l'instar de celle fouillée en 2008 à l'est du bâtiment F, est envisageable mais difficile à démontrer sur une surface de fouille aussi restreinte.

## 4.6. Autres structures d'époque laténienne

### 4.6.1. Fosse-cellier [20607]

À moins de deux mètres de la cave [20602] en direction du nord-est a été mise en évidence une autre cavité de forme et d'orientation identiques mais aux dimensions plus réduites [20607]. Son niveau d'apparition, situé à une altitude de 572,16 m NGF, est signalé par une concentration de mobilier affleurant directement sous la couche de labours, dans le substrat basaltique environnant [20600].

*Description*

La structure est installée directement dans le substrat basaltique, mais sur son côté nord, son creusement recoupe le niveau en cailloutis de l'âge du Bronze. Le creusement de la fosse présente un profil en U aux parois évasées, conservé sur une profondeur d'environ 0,90 m. Son plan adopte une forme rectangulaire relativement régulière aux angles arrondis. Les dimensions de la structure se situent entre 1,50 par 2,30 m au niveau d'ouverture, respectivement 1,20 et 1,40 m au fond du creusement.

Elle est pourvue sur son côté nord-est d'un diverticule rectangulaire [20627] d'environ 0,60 par 0,50 m de côté pour 0,50 m de profondeur, précédé d'un décrochement matérialisé par une petite dépression de 0,22 m de profondeur, taillée dans le sol basaltique. Ce dispositif d'emmarchement se confond avec le tracé de la palissade [20619-20624] recoupée par le cellier. Les modalités d'intersection entre les deux structures sont difficiles à établir précisément, en raison de la nature identique des remplissages. Une UF [20621] particulière a été créée au niveau de cette zone de recoupement, afin d'en isoler le mobilier.

*Mobilier*

La structure a livré un comblement unique [UF 20608], probablement constitué d'un seul tenant à partir de mobiliers détritiques issus des sols environnants. Il se caractérise par la présence d'une très grande quantité de charbons de bois, mêlés à un mobilier abondant et varié, concentré dans la partie sommitale de la structure et plus particulièrement, le long des bordures du creusement.

Outre la présence de nombreux tessons d'amphores, associés à des blocs de basalte de moyenne dimension (environ 0,10 à 0,20 m de diamètre), les restes céramiques sont particulièrement nombreux (environ 900 tessons) et majoritairement localisés dans la partie supérieure du comblement.

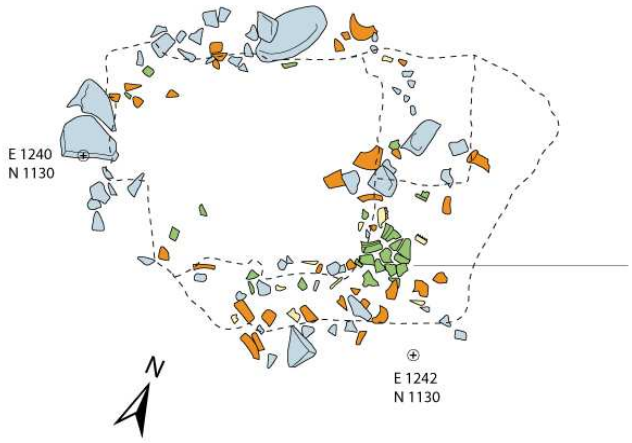

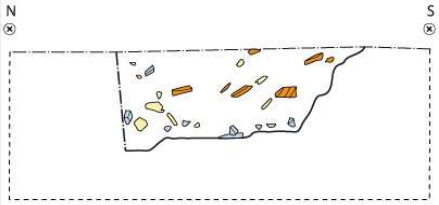


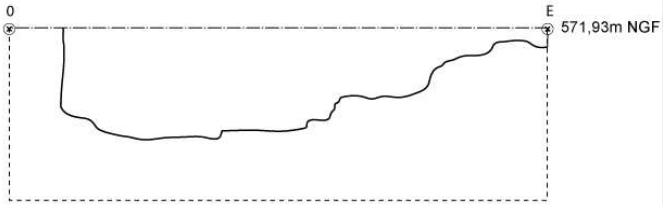


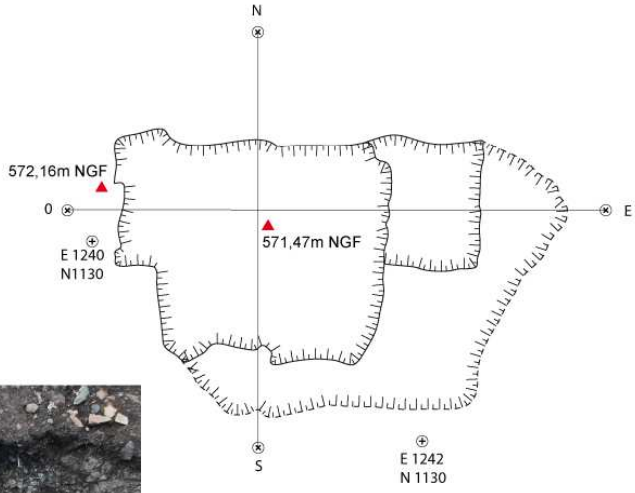

0 2m

LEGENDE

- Basalte
- Pouzzolane
- Amphores
- Ceramiques
- Faune
- Métal

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Cellier 20607, vue en plan, coupe et profil

Pl. 21

L'étude de cet ensemble (voir *infra*, étude céramique R. Lauranson) révèle une prédominance de formes basses en céramique fine imitant les productions de campanienne, la présence de vases à décor ocellé, d'un vase à carène médiane attesté dans les horizons de Gondole, globalement caractéristiques de La Tène D2. L'absence de marqueurs de La Tène D2b plaide pour une date de constitution antérieure au milieu du 1er siècle, située entre les années 70 et 50 av. J.-C.

Le cellier [20607] a également livré un lot de plus de mille ossements animaux, répartis sur l'ensemble du comblement. Parmi les éléments notables figurent, outre la présence d'os de porcs, de caprinés et de bœufs, six restes appartenant à du cerf. Attestés pour la première fois sur le site, ces éléments portent tous des traces de découpe, et appartiennent certainement au même individu (voir *infra*, étude de C. Bochaton).

Plusieurs objets en fer ont également été extraits du remplissage [20607], parmi lesquels un fragment d'outil de type coin ou tas en fer, associé à d'autres restes indéterminés (tiges, plaques…) et à une centaine de fragments de clous. La fosse a également livré trois monnaies, ainsi qu'un dé en os semi-fini correspondant à un objet en cours de fabrication ou à un raté de fabrication.

*Datation, interprétation*

La morphologie de cette structure renvoie à un type d'aménagement bien connu sur le site, à savoir les celliers semi-enterrés à emmarchement latéral, dédiés à la conservation de denrées alimentaires ou de biens manufacturés. Revêtue à l'origine d'un boisage et accessible au moyen d'une trappe, cette structure de moyenne dimension (moins d'un mètre de profondeur) a servi au stockage dans un cadre domestique et/ou artisanal, vraisemblablement en lien avec une unité d'habitation.

La datation du mobilier céramique présent dans son comblement indique que son abandon a précédé de quelques décennies celui de la cave. Il ne se rattache pas forcément à une phase antérieure du bâtiment. Il n'est pas impossible que ces aménagements aient été utilisés de manière concomitante durant la Tène D2a. Comblé à la transition entre la Tène D2a et D2b, dans les années 60-50 av. J.-C., le cellier a peut-être été remplacé par une véritable cave aux dimensions plus importantes, mieux adaptée aux activités et/ou au statut des occupants de la maison.

### 4.6.2. Fosse-citerne [20618]

La structure [20618] est apparue en limite de fouille, contre la berme nord du secteur entre les cotes N1134,50/N1136,20 et E1247/E1248,50. Elle a été mise en évidence dès la phase de décapage mécanique, à une altitude de 571,58 m NGF. Sa fouille a été menée de manière à permettre une lecture aussi bien stratigraphique que planimétrique du remplissage, à partir d'une coupe transversale réalisée en deux temps.

*Description*

Creusée dans le substrat basaltique [20600] sur 0,94 m de profondeur, cette fosse d'orientation ENE/OOS présente en plan une forme quadrangulaire de 1,68 m de longueur pour 1,50 m de largeur. Son creusement dessine un profil en U, caractérisé par des parois sub-verticales et un fond plat régulier. Un petit décrochement évoquant un départ d'emmarchement est aménagé dans l'angle sud-est de la structure, à mi-hauteur du creusement.

En surface, son comblement est signalé par un conglomérat très dense de blocs de basalte de gros module (20 à 30 cm de côté) et de tessons d'amphores disposés de chant, dans un sédiment noir gravillonneux. A ces éléments sont associés une diaphyse de fémur humain, un crâne de bœuf, ainsi qu'un crâne de chien fragmenté (voir *infra*, étude de C. Bochaton). A l'issue d'une première étape de documentation et de démontage du remplissage [20623], il apparaît que celui-ci se développe sur une épaisseur de 0,90 m. Il constitue le comblement principal et ultime de la structure.

La fouille de la partie inférieure de ce comblement a révélé un dépôt particulier. Reconnu sur une épaisseur de près de 0,40 m, il se compose d'une amphore complète brisée en place au centre de la fosse, associée à d'autres fragments (pieds, panses et lèvres) et à un assemblage de mobilier singulier : regroupés sur une surface très réduite, trois mandibules de bœuf, dont deux en position anatomique, un vase complet de forme ovoïde, neuf jetons en céramique, deux fragments d'une même plaque de foyer, un fragment de *catillus* de meule, un petit couteau en fer pratiquement intact, une perle en verre, un potin, plusieurs céramiques complètes dispersées ou écrasées entre les blocs de basalte, plusieurs clous, une scorie d'alliage cuivreux, un déchet de tabletterie utilisé pour la confection de perles en os et enfin, deux fragments d'un même bloc pourvu d'une encoche latérale et d'un évidemment central, probablement lié à une activité artisanale particulière (voir *infra*, étude de M. Demierre).

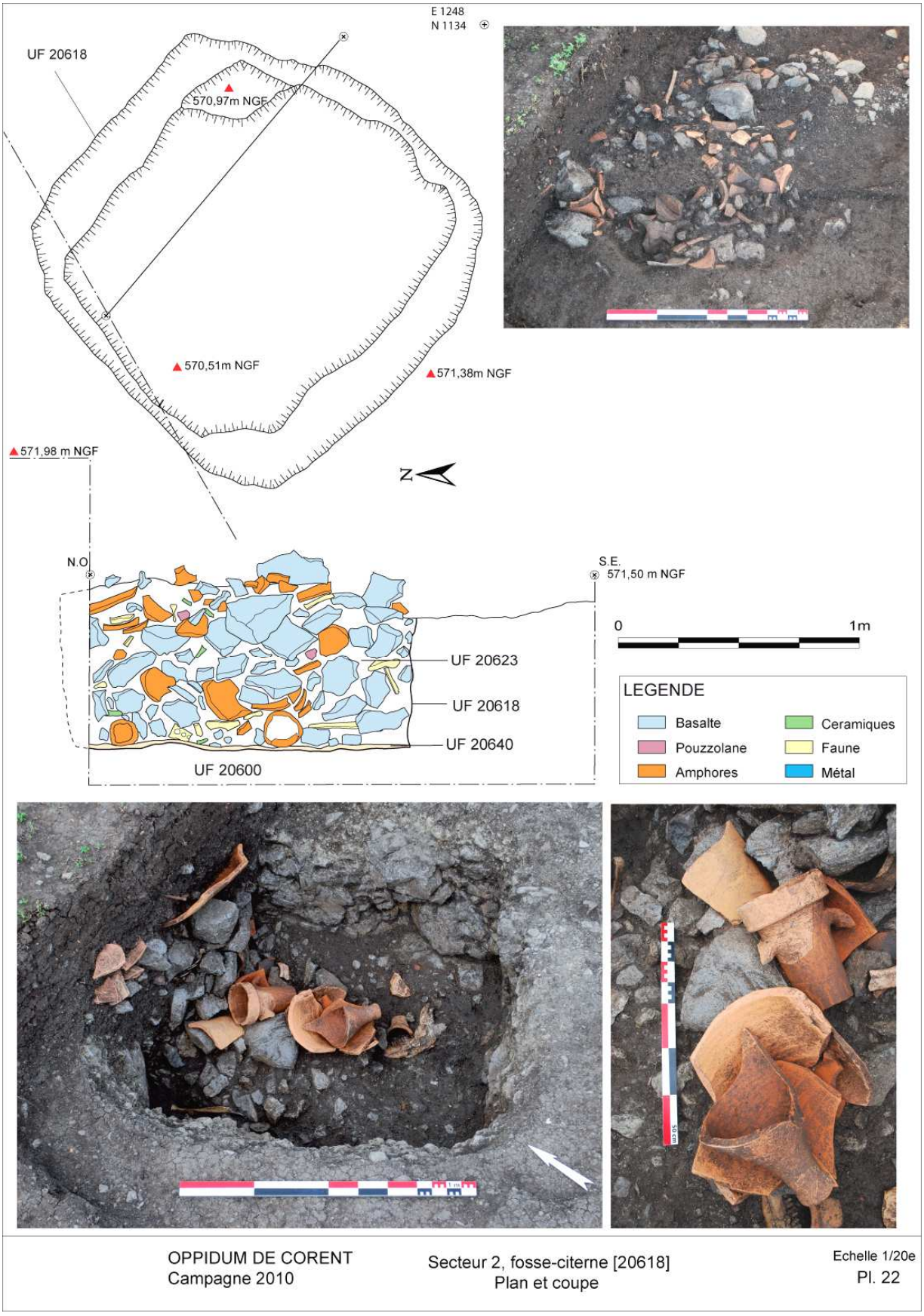


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Secteur 2, fosse-citerne [20618]
Plan et coupe

Echelle 1/20e
Pl. 22

La base du remplissage de la fosse est caractérisée par une fine couche sableuse légèrement indurée [20640], qui se développe sur une épaisseur de 1 à 3 cm sur le substrat basaltique. Elle est vierge de tout mobilier.

*Datation, interprétation*

De par sa profondeur importante et sa largeur restreinte, cette cavité s'apparente davantage à un puits qu'à une fosse dédiée, par exemple, au stockage à l'instar de la précédente [20607]. Son niveau d'utilisation est signalé par une fine couche sableuse due à l'érosion du socle rocheux, imputable à la stagnation de l'eau. Ces caractéristiques ne sont pas sans rappeler celles de structures de forme similaire fouillées sur le site [fosse 16462 fouillée en 2006], ainsi que sur plusieurs sites contemporains de la fin du second âge du Fer, comme Gondole (Deberge *et al*, 2007), Toulouse (Arramond *et al*, 2007) ou Agen (Verdin et Bardot, 2007), où elles sont généralement interprétées comme des citernes destinées au stockage de l'eau.

À Corent, ce type d'aménagement a déjà été reconnu en 2007 sous des formes sensiblement différentes : la citerne [17047] ne s'en distingue que par son plan rectangulaire, ses parois renforcées par un parement en pierres sèches. Son fond, taillé dans le basalte, était recouvert par un dépôt sableux identique à celui de la fosse [20618]. Destinée à capter les remontées de la nappe phréatique sous-jacente par temps de pluie, ce type de citerne permettait l'approvisionnement en eau potable d'une unité domestique, voire à l'échelle d'un quartier tout entier.

Le remplissage principal de la fosse résulte d'un apport volontaire, destiné à condamner la structure au moment de son abandon. Vraisemblablement concomitant, le comblement du tiers inférieur du creusement évoque un geste de déposition intentionnel à caractère symbolique, accompli dans le même cadre : le dépôt d'une amphore entière, dressée au centre de la fosse et écrasée sur place, s'apparente à un mode de déposition attesté sur le sanctuaire dans l'angle nord-est du fossé de péribole fouillé en 2002. Les mandibules de bœuf, le couteau entier, la plaque foyère et le *catillus* de meule et le vase ovoïde complet, forment un assemblage inhabituel, qui fait écho à ceux mis en évidence dans les puits dits « à offrande » du Sud-Ouest, bien attestés sur le site et dans la région de Clermont-Ferrand (Poux 2004). Le dépôt combiné d'amphores, de vestiges de foyer, de meules et/ou d'outils agricoles caractérise ce type de structure et peut-être interprété soit comme un dépôt à caractère « chtonien » dédié aux divinités du sous-sol responsables de la fertilité des récoltes, soit comme une pratique propitiatoire liée à la fermeture de certains puits à eau (Poux 2004).

La seconde hypothèse appuierait l'interprétation de la fosse comme structure dédiée au recueillement et au stockage de l'eau. Pour mémoire, ce type de dépôt organisé a déjà été mis en évidence au fond de la fosse-citerne [fosse 16462] découverte en 2006, sous la forme de deux cols d'amphores découpés et soigneusement accolés, associés à deux chèvres de caprinés, à deux pattes de porc et à un gros fragment de *dolium*. Quant à la citerne [17047] fouillée en 2007, sa base était occupée par plusieurs vases intacts écrasés en place, associés à un petit dépôt monétaire composé de dix pièces en argent, qui ne saurait résulter d'une perte accidentelle.

Le mobilier céramique recueilli dans le comblement comprend notamment des jattes à lèvre moulurées, une écuelle à lèvre infléchie en biseau, une jatte à anse trifide horizontale, une imitation précoce d'assiette Campanienne Lamb.5, un couvercle de pyxide en Campanienne B de type Lamb.14 et des formes d'amphores situées à la transition entre les types Dressel 1A/1B, caractéristiques de la charnière entre les phases La Tène D1b/D2a, dans les années 80-60 av. J.-C. Comme la fosse-cellier [20607], le comblement de cette structure semble antérieur d'une à deux générations à la condamnation de la cave [20602]. Il semble se rattacher lui aussi à une première phase d'occupation du bâtiment, qui n'a pu être mise en évidence en stratigraphie.

### 4.6.3. Tranchées de palissade [20605] et [20619/20624]

*Description*

La bordure occidentale du secteur 2 est marquée par une structure longiligne [20619/20624], aménagée dans le rocher naturel et conservée sur une faible profondeur. Les mobiliers piégés dans son comblement ont permis son repérage, à une altitude de 571.69 m NGF. Son creusement présente une profondeur maximale de 0,15 m, à l'exception de quelques surcreusements ponctuels plus profonds. Cette tranchée d'orientation NO/SE court sur une longueur de plus de 8 m. Sa largeur varie entre 0,70 et 0,90 m.

Les surcreusements présents au fond de la structure correspondent à des négatifs de piquets ou de poteaux en bois, implantés de façon linéaire. Ces trous circulaires de quelques dizaines de centimètres de diamètre (environ 0,30 m en moyenne) atteignent une profondeur qui se situe autour de 0,25 m. Au nombre d'une dizaine, ils rythment la tranchée de manière assez régulière.

Une seconde tranchée [20605] a été reconnue immédiatement au nord de la première. Décalée de quelques centimètres vers l'est, elle ne s'inscrit pas dans son prolongement mais une orientation parallèle. Longue de 2,40 m, elle mesure au maximum 0,6 m de large et sa profondeur conservée (0,15 m en moyenne avec quelques surcreusements atteignant jusqu'à 0,25 m) est sensiblement identique à celle de la tranchée [20619-20624].

Le comblement de ces deux structures est assez charbonneux et le mobilier qu'elles contiennent se concentre principalement en surface. Il est composé de tessons d'amphores et de céramique assez fragmentés, associés à des restes de faune, parmi lesquels figure une patte de bœuf en connexion ainsi qu'à des blocs de basalte de petit module. La présence de nombreux clous et d'éléments de torchis, concentrés principalement dans la tranchée [20605] est à relever.

*Datation et interprétation*

La présence de surcreusements au fond de ces deux tranchées permet de les identifier comme des négatifs de palissade de clôture plutôt que comme des empreintes de sablières liées à un bâtiment. Reconnues à plusieurs reprises dans les quartiers fouillés au nord du sanctuaire, ces structures sont associées à une partition de l'espace public et privé, délimitant corps de bâtiments et espace de circulation. En l'occurrence, cet élément de clôture semble coïncider avec la bordure orientale de l'esplanade rocheuse qui s'étend devant le sanctuaire. Bien que situé légèrement en retrait des premières structures qui la délimitent, elle marque la transition entre une zone très pauvre en vestiges à l'ouest et un nouveau secteur d'habitat et/ou d'artisanat qui se développe à l'est. Il est à noter, par ailleurs, que son orientation suit parfaitement celle de la trame qui caractérise la réorganisation du site au début du 1er s. av. J.-C. (état 2.1, La Tène D1b).

En chronologie relative, le tracé de la palissade [20619/20624] semble recoupé par l'aménagement du cellier [20607], dont la datation est effectivement plus récente si l'on se fie au mobilier recueilli dans son comblement (La Tène D2a, voir *supra*)

### 4.6.4. Trous de poteaux [20690-20772]

Deux trous de poteaux ont été identifiés de part et d'autre du cellier [20607], à l'ouest de la palissade [20619/20624]. Le premier [20690], situé au sud du cellier, apparait à une altitude de 571,55 m NGF. Creusé sur 0,44 m de profondeur dans le socle basaltique, il présente un diamètre d'environ 0,55 m. Son remplissage a livré de nombreux fragments d'amphore et de céramique associés à quelques os, essentiellement localisés dans la partie supérieure du creusement à l'exception de fragments d'amphores utilisés en guise de calage. Le deuxième trou de poteau [20772], situé au nord du cellier, présente des dimensions légèrement inférieures (0,4 m de diamètre pour 0,3 m de profondeur). Hormis quelques petits fragments de céramique laténiens, son comblement n'a livré aucun mobilier.

Ces deux structures sont relativement isolées et de ce fait, difficilement associable à l'ensemble bâti reconnu au centre du secteur. Il est possible qu'elles correspondent à une avancée de la toiture destinée à abriter le cellier [20607] et/ou à un appentis adossé à la palissade [20619/20624], dont elles suivent l'orientation.

# 5. Secteur 2b (transects A3/A4 - C1/C2)

Amaury COLLET

## 5.1. Méthodologie

La portion de transect A3/A4 marque l'extrémité orientale du transect A. Elle se développe à partir de l'angle sud-est du secteur 2 (E1254,50-N1114/N1116), sur une longueur d'environ 27 m (A3 : 13,5 m ; A4 : 11,50 m) et une largeur moyenne de 2 à 2,25 m (E1281,80-N1113/N1115). Le transect C, qui marque la limite entre la tranchée A3 et la tranchée A4 (E1268/E1270 et N1113,50/N1115,50), a été implanté perpendiculairement au transect A, selon un axe nord-sud. Sa longueur totale avoisine 53 m (C1 : 31,3 m ; C2 :19, 16 m) et sa largeur est similaire à celle du précédent (E1067,50/E1269,50-N1094 et E1269,20/E1271,2-N1146,70).

Ces transects se situent au point le plus oriental des zones explorées cette année. Le décapage mécanique [20601] effectué en début de campagne s'est arrêté au niveau d'apparition des structures, soit à une profondeur variant entre 0,20 et 0,50 m. Le substrat naturel [20600] n'a été atteint que ponctuellement, au travers de différents sondages manuels. Le recouvrement y est en effet plus important que dans la partie occidentale du transect A (A1/A2), dans le secteur 1 et dans la partie ouest du secteur 2.

Ces différentes tranchées ont révélé une densité de structures relativement faible en regard de celle mis en évidence dans d'autres zones explorées cette année. Elles ont recoupé plusieurs radiers empierrés liés aux états les plus récents de l'oppidum (états 2.2 et 2.3), dont la conservation atteste le bon état de des vestiges dans ce secteur. En revanche, ce secteur se caractérise à quelques exceptions près par l'absence de structures en creux et plus largement, de vestiges clairement attribuables aux premiers états d'occupation de l'oppidum (états 1 et 2.1).

Comme dans le chapitre précédent, ces structures seront décrites par ordre d'apparition chrono-stratigraphique, de la plus récente aux plus anciennes.

## 5.2. Drains et canalisations

### 5.2.1. Canalisations [20703-20626]

*Description*

La structure empierrée [20703] recoupe les épandages [20710-120719]. Installée sur le substrat basaltique [20600], elle a été mise en évidence dans la partie centrale de la tranchée C1, entre les cotes N1130,50/N1131,70 et E1268,50/E1270,50. Orientée selon un axe NE/SO, elle apparaît à une altitude comprise entre 571,36 et 571,31 m NGF. Elle se présente sous la forme d'un creusement de 0,90 m de large, et d'une profondeur maximale de 0,15 m (571,20 m NGF). Elle s'étend sur une longueur de 2,20 m.

Des blocs de basalte [20705] de module variable (Ø 10 à 30 cm) sont implantés de chant ou empilés sur deux à trois assises contre ses parois. D'autres sont disposés à plat, comme dalles de fond et de couverture. Ces aménagements forment un conduit central de profil rectangulaire (6,4 sur 8 cm) dont le comblement [20704], composé d'une terre noire meuble et homogène, n'a livré aucun mobilier.

Une structure similaire [20626] a été mise au jour dans l'angle sud-est du secteur 2, entre les cotes N1116, 5/N1119 et E1251,5/E1254,5. Cette conduite, qui suit une orientation légèrement divergente de la première, apparait à une altitude moyenne de 571,43 m NGF et a été observée sur une longueur de 2,90 m. Recoupant l'empierrement linéaire [20797] et le substrat basaltique [20600], la tranchée d'implantation de la structure, elle-même recoupée par le pierrier [20799] à son extrémité sud. Par son mode de construction et son comblement [20709], elle ne diffère en rien de la structure [20703]. Elle s'en distingue cependant par la largeur bien supérieure de l'espace ménagé entre les blocs de basalte [20709], qui atteint ici une profondeur moyenne de 30 cm (571,15 m NGF).

*Interprétation*

Ces deux structures se rattachent probablement à un même ensemble linéaire d'orientation NE/SO. Malgré la différence de largeur qui les sépare, elles peuvent être interprétées comme les tronçons d'une seule et même canalisation, probablement construite à des fins de drainage ou d'irrigation du terrain. Le conduit central assurait la circulation de l'eau du nord-est vers le sud-ouest, si l'on se fie aux différences d'altitude de fond relevées entre [20703] et [20626]. L'absence d'éléments de datation ne permet pas de le rattacher à une époque précise, ce type de canalisation/drain en pierre sèche n'ayant guère évolué entre l'Antiquité et la période moderne. Il faut noter que son orientation diverge de celle du parcellaire moderne, aligné sur les vestiges d'époque romaine. Cette structure pourrait théoriquement s'intégrer dans la dernière phase d'aménagement de l'oppidum (états 2.2 ou 2.3). Des canalisations similaires reconnues dans le secteur 3b (voir *infra*) sont associées à un axe de voirie.

### 5.2.2. Drains [20793-20798]

*Description*

Un empierrement linéaire [20793] est apparu dès le décapage mécanique dans la partie centrale de la tranchée C1, entre les cotes N1126,6/N1128,7 et E1268,5/E1270,5, et à une altitude moyenne de 571,55 m NGF. Recoupant les épandages [20706-20719] et le paléosol naturel [20600], cet aménagement se prolonge au-delà des limites de la tranchée. Son creeusement mesure 0,45 à 0,60 m de large et atteint une profondeur maximale de 0,36 m (571,22 m NGF). Il se présente en surface sous la forme d'une concentration de blocs de basalte de module variable (Ø 5 à 30 cm) mêlés à une terre noire gravillonneuse meuble. Son comblement [20794] est constitué d'une accumulation dense de blocs de basaltes et de pouzzolane, entre lesquels s'insèrent quelques tessons d'amphore roulés.

Dans l'angle sud-est du secteur 2, la structure [20797] constitue le prolongement direct de l'empierrement [20793]. Repéré à une altitude moyenne de 571,40 m entre les cotes N116,5/N1118,7 et E1252/E1254,5, cet aménagement est largement entamé par l'installation de la canalisation [20626] sur son flanc sud. Il est recoupé, à son extrémité sud-ouest, par le pierrier [20799]. Son comblement [20798] est identique à celui de la structure [20793].

*Interprétation*

Ces deux portions d'une même tranchée empierrée linéaire, également recoupée dans la tranchée B2 [20261], pourraient correspondre à un système de drainage des terres cultivées. Antérieur à la mise en place du pierrier [20799] et à l'installation de la canalisation [20626-20703], ce dernier ne peut être rattaché à une période particulière en l'absence d'éléments datant.

## 5.3. Radier de sol [20604] et solins [20707-20795-20776]

L'intersection entre les transects A et C est entièrement occupée par un imposant empierrement de basalte de forme rectangulaire qui se développe sur plus de 11 m de longueur, structuré en plusieurs zones par des alignements de blocs.

*Description*

Cet ensemble de structures est apparu lors du décapage à la jonction des tranchées C1/C2 et A3/A4, entre les cotes N1105/N117 et E1268/E1274. Il se présente sous la forme d'un empierrement dense de blocs hétérométriques [20604], qui semble avoir été assez fortement perturbé par les travaux agricoles. Cet empierrement, dont le niveau d'apparition est compris entre 571.63 et 571.43 m NGF, semble former une bande rectangulaire d'orientation NNE/SSO. Elle a été suivie sur une longueur de près de 11,30 m entre les tranchées C1 et C2. Sa largeur est proche de 4,20 m entre les tranchées A3 et A4. Cet aménagement, dont l'épaisseur varie entre 0,10 et 0,30 m, est composé pour l'essentiel de blocs de basaltes mêlés à quelques morceaux de pouzzolane, auxquels sont mêlés quelques fragments d'amphore et de rares tessons de céramique plus ou moins roulés.

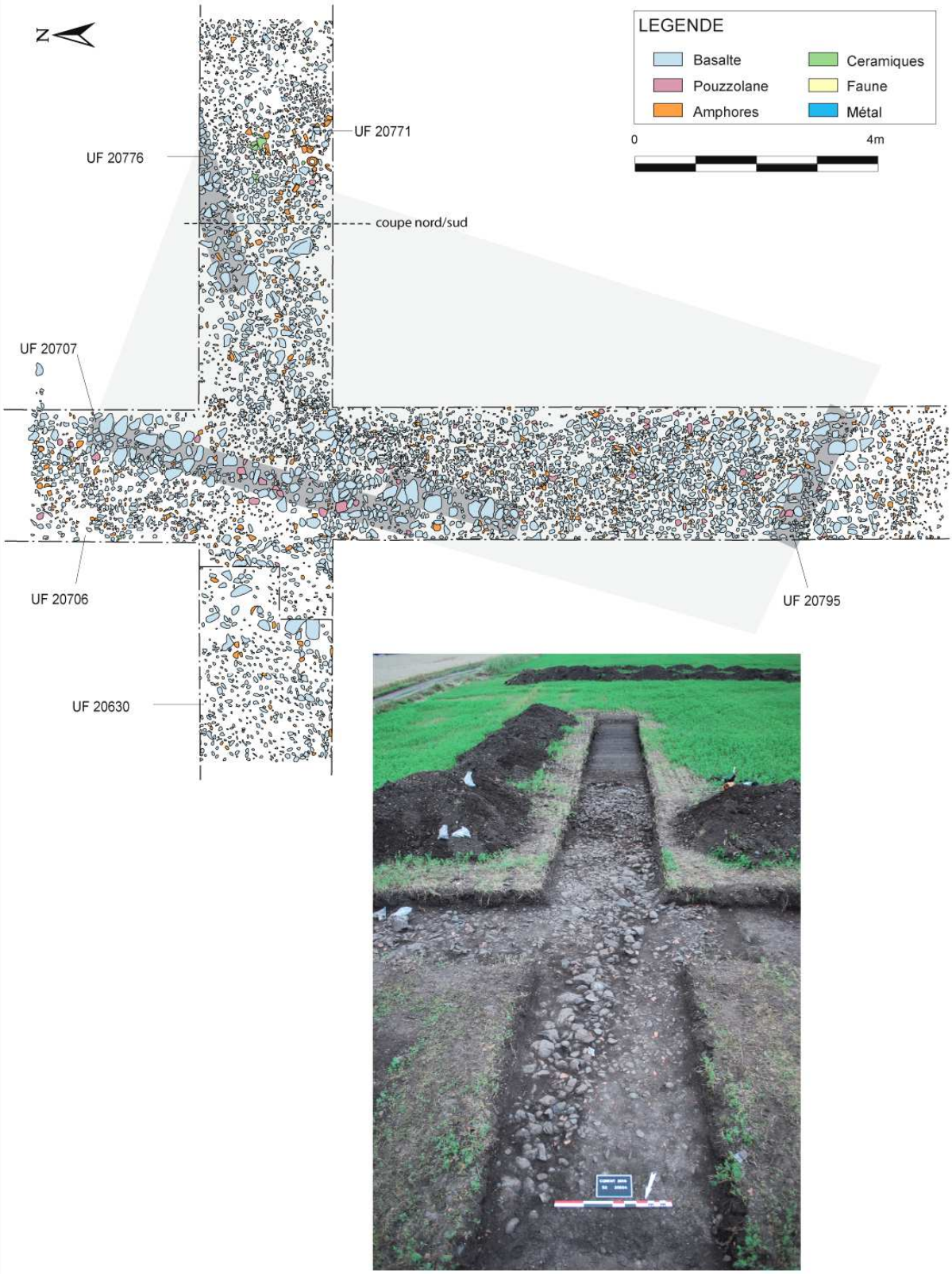


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Tranchée A3/A4 - C1/C2, radier [20604]
Plan

Pl. 23

Aucun élément datant n'a été recueilli lors du dégagement de cet l'ensemble et il est vraisemblable que le peu de mobilier présent à sa surface, très altéré et très roulé, résulte de phénomènes intrusifs dus aux opérations de labours. Plusieurs tessons de céramique moderne ont en effet été découverts entre certains blocs du radier. Si cet aménagement forme, à première vue, un amas de blocs désorganisé au relief accidenté, l'examen du module des blocs et leur disposition révèlent la présence de plusieurs alignements de basalte de gros module (Ø 20 à 40 cm), encadrant des zones constituées d'agrégats de blocs de taille nettement inférieure (Ø 5 à 20 cm).

Le solin [20707] constitue la limite occidentale du radier [20604]. Il prend la forme d'une bande de gros blocs de basalte et de pouzzolane, encadrés d'un lit de cailloutis et répartis de manière plus ou moins lâche sur longueur de 4,86 m entre la berme ouest de la tranchée C2 (N1111,80/E1268) et la berme est de la tranchée C1 (N1117/E1270), adoptant ainsi une orientation nord/nord-est. Implanté à une altitude moyenne de 571,50 m NGF, cet aménagement dont la largeur varie de 40 à 60 cm est composé de deux assises de pierres posées directement sur le substrat basaltique [20600], d'après un sondage implanté à l'extrémité sud de la tranchée C1. Ce solin établit une séparation très nette entre le radier [20604] à l'est et un second espace se développant à l'ouest et au nord dans la tranchée C1 [20706] (voir *infra*).

Le solin [20795] souligne la bordure méridionale du radier [20604] au niveau de la zone centrale de la tranchée C2 (N1104,90/N1105,80 et E1267,40/E1269,60). Observé sur une longueur de 2,11 m, il adopte la même morphologie que le solin [20707] mais est orienté perpendiculairement à ce dernier selon un axe nord-ouest/sud-est. Implanté à une altitude maximum comprise entre 571,64 et 571,54 m NGF, cet aménagement délimite clairement la fin du radier [20604]. Plus au sud, la tranchée C2 s'est avérée vierge de tout vestige au terme de plusieurs décapages manuels.

Dans la tranchée A4, entre les cotes N1114/N1114,80 et E1272/E1274, un troisième solin [20776] d'orientation est/nord-est a été mis en évidence suite au nettoyage manuel de la zone. Apparaissant à une altitude 571,50 m en limite du radier [20604], qui s'estompe à partir de cette limite, cet aménagement se poursuit au nord-est au-delà de l'emprise de fouille. Il se compose de blocs de basalte et de pouzzolane de dimensions variables, mêlés à des fragments d'amphores, des tessons de céramiques, ainsi que plusieurs clous et ferrures. Il marque sur une largeur de 1,16 m la limite est du radier [20604], à une altitude moyenne de 571.42 m NGF.

Afin de mieux cerner les relations entre ces différents vestiges, une coupe transversale de la tranchée A4 a été réalisée au niveau des cotes N1113,5/N1115,5 et E1273. On peut remarquer que le solin [20776] est solidement implanté et compte jusqu'à quatre assises de blocs de basalte [20777] de module moyen (Ø 10 à 20 cm), entre lesquelles s'insère une terre noire vierge de tout mobilier. Ce solin, qui se développe sur environ 0,40 m d'épaisseur et une largeur comprise entre 0,40 et 0,50 m, coupe le niveau d'occupation antérieur [20771] (voir *infra*) et entame le basalte naturel [20600] sur une dizaine de centimètres (571.07 m NGF). Le niveau [20638] forme, quant à lui, une couche dont l'épaisseur varie de 20 à 24 cm. Il recouvre le niveau [20771] et est limité au nord par le solin [20776]. Sa surface est entièrement recouverte par le radier [20604], sans qu'il soit possible de définir une limite claire entre ces deux niveaux.

*Interprétation*

Déjà rencontré dans les quartiers de l'oppidum fouillés au nord du sanctuaire, ce type d'empierrement quadrangulaire associé à des alignements de gros blocs correspond à la fondation arasée d'un sol de bâtiment délimité et cloisonné par des solins. Constitués à l'origine d'une ou plusieurs assises de pierre sèche sur lesquels reposaient des cloisons en terre et bois, ces derniers permettent notamment d'assainir la structure du bâtiment en l'isolant du sol.

Malgré l'absence d'éléments datant, on peut supposer que ces aménagements correspondent à un bâtiment attribuable à l'une des dernières phases d'occupation de l'oppidum (états 2.2 ou 2.3). Il s'implante en effet dans un premier niveau d'occupation laténien [20771] et sa construction est rigoureusement identique à celle des corps de bâtiments A, C et G fouillés au nord du sanctuaire, datés de La Tène D2 par le mobilier sous-jacent et intégré aux radiers (voir rapports 2006, 2007 et 2008). Le prolongement des solins [20707] et [20795] suggère un bâtiment de forme vaguement rectangulaire, qui s'étend sur une surface minimum 40 m². Le niveau [20638] peut être interprété comme une couche de remblai mise en œuvre sur le flanc est du bâtiment au moment de sa construction, dans le but de compenser la pente naturelle du terrain et d'obtenir une assise plane pour le radier [20604].

Les limitations inhérentes à la stratégie de sondage adoptée cette année ne permettent pas de définir plus précisément la situation et la nature de ce bâtiment. Situé à plus de 150 mètres de distance des constructions contemporaines fouillées au nord du sanctuaire, il atteste la continuité de l'urbanisme du plateau au milieu du 1er s. av. J.-C.

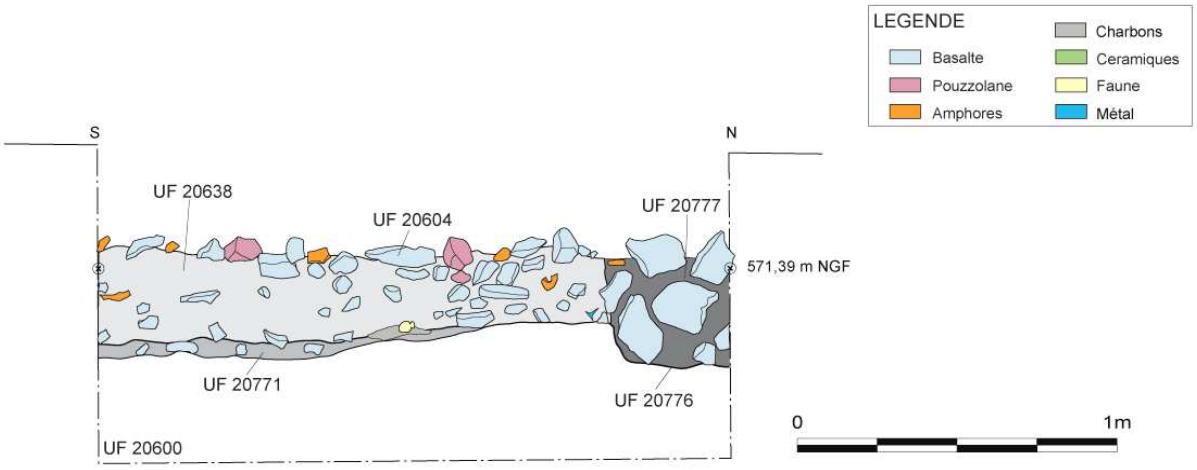

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Tranchée A4 : coupe du radier [20604] et vue en plan de l'UF [20771]

Pl. 24

## 5.4. Niveaux de sol et d'épandage

### 5.4.1. Niveau de sol/circulation [20771]

*Description*

Mis au jour à l'issue du premier nettoyage manuel de la tranchée A4, le niveau [20771] se présente sous la forme d'un épandage de petits blocs de basalte et de pouzzolane (Ø 5 à 15 cm), sur lequel sont posés à plat de nombreux fragments d'amphores, des tessons de céramiques, des restes fauniques, des charbons et de nombreux clous. Apparu à une altitude comprise entre 571.10 et 571.23 m NGF, cet aménagement recouvert par le niveau [20638] et recoupé par le solin [20776] est directement implanté sur le substrat basaltique affleurant [20600]. Observée à partir des cotes N1113,5/N1115,5 et E1273 où il semble se poursuivre à l'ouest sous le radier [20604], cette couche semble s'interrompre à l'est au niveau des cotes N1113,5/N1115,5 et E1277/E1278. L'extrémité de la tranchée A4 n'a, pour sa part, livré aucun vestige, hormis un épandage [20720] de quelques blocs de basalte et de pouzzolane aux dimensions variables mêlés à des fragments d'amphores roulés, le tout reposant directement sur le substrat basaltique [20600] à une altitude moyenne de 571,25 m NGF.

*Interprétation*

Ce type d'épandage compact, mêlant blocs de petit module à un mobilier relativement abondant, déjà rencontré lors des campagnes de fouilles précédentes, peut être interprété comme un sol lié à un niveau d'occupation ou de circulation situé dans ou à l'extérieur d'un bâtiment. La présence de nombreux clous liés à la présence de structures menuisées en bois, semble étayer cette hypothèse. De même, le mobilier recueilli (tessons d'amphores Dressel 1A et 1C, fragment de perle en verre bleu monochrome [S2219], monnaie) et le recouvrement de cette couche par le remblai [20638] plaident en faveur d'une occupation antérieure à l'installation du radier [20604], attribué à La Tène D2. Il est toutefois difficile de préciser sa datation, compte tenu du peu de mobilier recueilli sur une emprise de fouille aussi restreinte. La reprise de bâtiment de l'état I est un phénomène caractérisant la plupart des bâtiments découverts lors des campagnes précédentes.

### 5.4.2. Épandage [20630=20650]

*Description*

Mis en évidence lors d'un second décapage manuel [20639] de la tranchée A3, l'épandage [20630] se développe entre les cotes N1113,50/N1115 et E1249/E1267,50 à une altitude comprise entre 571,38 et 571,03 m NGF. Très perturbé par le pierrier moderne [20799] et l'empierrement linéaire [20797] à la connexion entre le secteur 2 et la tranchée A3/A4, cet épandage se développe sur toute la longueur de la tranchée A3 à l'extrémité de laquelle il est recouvert par le niveau [20706]. Composé d'un maillage très lâche de blocs de basalte de petites et moyennes dimensions mêlé à une terre noire compacte, cet aménagement au relief irrégulier a livré un mobilier plus ou moins roulé : petits fragments d'amphores, rares tessons de céramiques, ainsi que quelques clous concentrés dans sa moitié ouest. Afin de mieux appréhender cet espace, un sondage de 2 m de large a été implanté à la connexion entre le secteur 2 et la tranchée A3/A4, entre les cotes E1256 et E1258. Le substrat basaltique [20600] a rapidement été atteint à une profondeur variant de 5 à 20 cm (570,86 m NGF) et suit un pendage d'axe nord-ouest/sud-est. Aucune structure fossoyée n'a été mise au jour dans et sous l'épandage [20630], qui vient directement s'installer sur le substrat [20600].

*Interprétation*

En raison de l'étroitesse de la tranchée A3/A4, il s'avère difficile de qualifier cet aménagement. Implanté profondément (50 à 60 cm sous les terres de labours) il présente les caractéristiques d'un terrain largement remanié : relief accidenté, mobilier roulé et éléments intrusifs. Il pourrait tout aussi bien s'agir d'un espace de circulation extérieur (cour/place) attenant au radier [20604] ou au corps de bâtiment du secteur 2, que d'un espace de circulation de type ruelle ou voie. Signalons toutefois qu'aucune trace d'ornière n'a été mise en évidence à sa surface dans l'emprise du sondage.

### 5.4.3. Épandages [20706-20719-20710]

Révélés lors du décapage mécanique, les épandages [20706-20710-20719] se développent du sud au nord de la tranchée C1 et sont séparés les uns des autres par l'empierrement linéaire [20793] et la canalisation [20703].

*Description*

L'épandage [20706] apparait en bordure du solin [20707] à l'intersection des tranchées C1/C2 et A3/A4 (N1113/E1268) et se développe sur une longueur de 12,80 m dans la tranchée C1 (N1128/E1270,5). Composé de blocs de basalte et de pouzzolane de petit module (Ø >10 cm) mêlés à une terre noire gravillonneuse bien tassée, ce niveau est ponctué de gros blocs de basalte (Ø 15 à 40 cm) probablement issus de l'arasement du solin [20707]. De nombreux fragments d'amphores roulés, quelques tessons de céramiques et de rares clous sont présents sur sa surface, à une altitude comprise entre 571,51 et 571,30 m NGF. Un sondage [20762] de 3 m de longueur réalisé entre les cotes N1120/N1123 a permis d'observer le niveau d'installation de l'épandage [20706] à même le substrat basaltique [20600] et révélé la présence d'une fosse [20778] *(*voir *infra)* recouverte par une épaisseur de terre compacte de 15 à 20 cm.

L'épandage [20719] se situe dans le prolongement de la tranchée C1, dans l'intervalle de l'empierrement linéaire/drain [20793] et de la canalisation [20703], entre les cotes N1127,50/N1131,50 et E1268,50/E1270,50. Il apparaît à une altitude comprise entre 571,59 et 571,30 m NGF, sur une épaisseur moyenne de 8 cm. De composition similaire à l'épandage [20706], on remarque dans sa partie occidentale une concentration de blocs de basaltes qui pourraient s'apparenter à un lambeau de radier.

L'épandage [20710] s'étend sur près de 15 m entre la canalisation [20703] et l'extrémité nord de la tranchée C1 (cotes N1131/N1146,70 et E1268,5/E1271,20). De nature similaire aux précédents épandages, il apparait à une altitude comprise entre 571,58 et 571,44 m NGF. Afin de s'assurer que cet aménagement ne recouvrait pas d'autres vestiges, deux sondages [20762] de 2 m de long ont été implantés à ses extrémités sud (N1132/N1134) et nord (N1143/N1145). Ces deux sondages se sont avérés vierges de tous vestiges, laissant apparaître le substrat basaltique [20600] sous une épaisseur de 10 à 15 cm d'une terre noire gravillonneuse compacte.

*Interprétation*

Eu égard au caractère restreint de la surface explorée et du caractère extrêmement perturbé des vestiges, il s'avère délicat de proposer une lecture plus précise de ces différents épandages. Le niveau [20706] s'apparente à un niveau de circulation extérieur, en lien avec le bâtiment sur radier [20604].

## 5.5. Fosse-cellier [20778]

*Description*

Une grande fosse a été mise en évidence par un sondage [20762] réalisé dans la partie méridionale de la tranchée C1 (N1120/N1123), sous le niveau d'épandage/radier [20706]. Son niveau d'apparition se situe à une altitude moyenne de 571,27 m NGF, entre les cotes N1120,20/N1121,70 et E1268,50/E1269,60. Aménagée dans le substrat basaltique [20600], elle se signale en surface par une accumulation de petits blocs de basaltes (5 à 10 cm de diamètre) accompagnés de quelques tessons d'amphores et de restes fauniques. Un très gros bloc de basalte (de 0, 45 à 0, 70 m de côté), apparu dès le décapage mécanique de la tranchée C1 (571,76 m NGF), marque la limite orientale de la structure.

De plan ovoïde, elle mesure 1,53 m de long pour une largeur comprise entre 0,84 et 1,10 m. Son creusement présente en profil aux parois évasées irrégulières et un fond plat, atteint à une profondeur de 0,41 m (570.86 m NGF). Son comblement [20779] est composé d'un amas très dense de blocs de basalte de petit calibre (Ø 5 à 10 cm) mêlé à une terre noire gravillonneuse contenant surtout des fragments d'amphore associés à quelques tessons de céramiques et à quelques restes fauniques.

*Interprétation*

Il est difficile d'attribuer une fonction précise à cette structure de forme et de comblement peu caractéristiques. Il peut tout aussi bien s'agir d'une fosse dédiée au stockage (cellier) qu'à l'évacuation de dédchets (dépotoir). Son remplissage est sans rapport avec son utilisation première et résulte d'un acte de comblement volontaire, effectué avec des matériaux d'origine détritique. On peut en déduire que la très forte concentration des blocs de basalte n'a pas pour vocation d'assurer la stabilité du comblement et d'empêcher l'affaissement des niveaux qui le recouvrent.

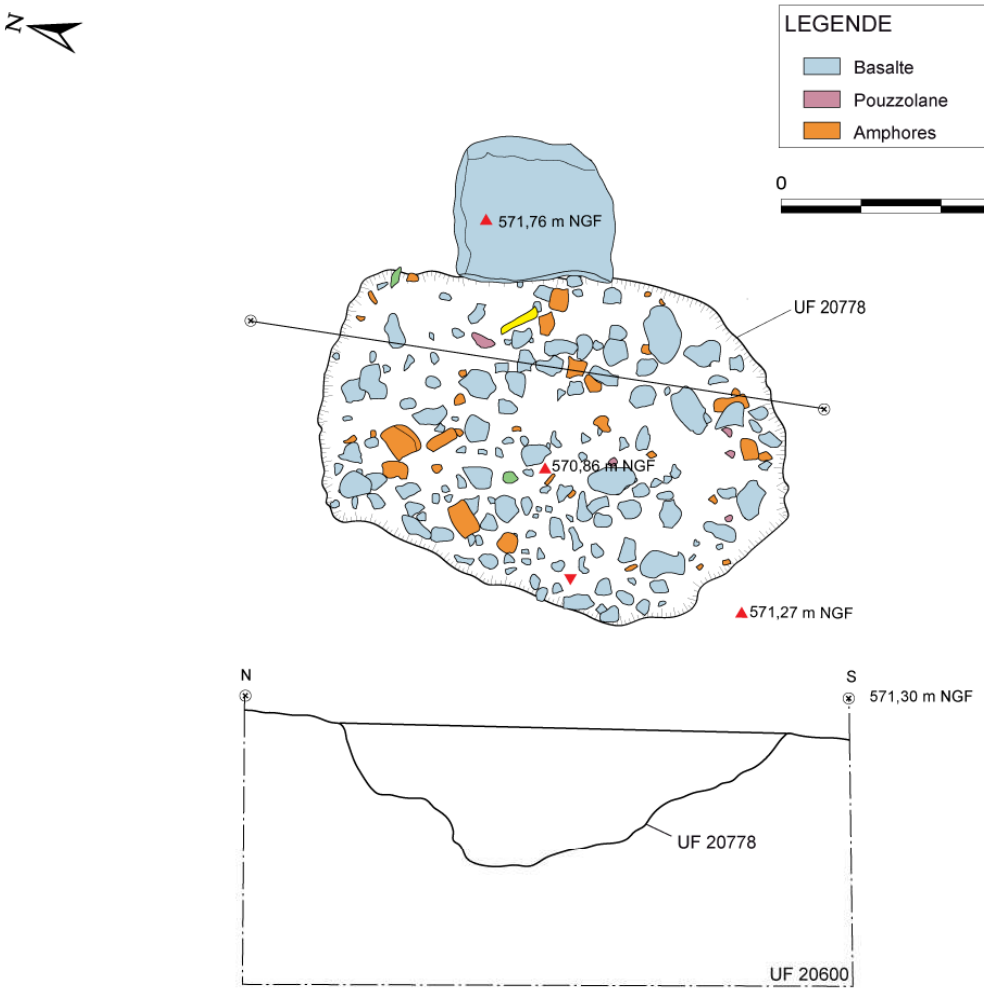

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Tranchée C1, fosse [20778]

Pl. 25

# 6. Secteur 3a (transects B2, B5 et B4)

Audrey PRANYIES

## 6.1. Transect B2 nord

Le transect B2, ouvert sur un peu plus de 43 m de long et sur 2,2 m de large en moyenne, relie du nord au sud le secteur 2 au secteur 3. Les premiers mètres de cette tranchée se caractérisent, comme la partie occidentale du secteur 2a, par une zone d'affleurement du basalte [20004] qui apparait presque directement sous la couche de labours [20002]. Il est néanmoins recouvert, de manière plus ou moins discontinue et dense, par un niveau de cailloutis et de tessons de céramiques posés à plat, qui matérialisent les sols d'occupation de l'âge du Bronze [20003]. Seules deux structures ont été mises en évidence au nord de la cote N1097, dont une seule est rattachable à l'occupation laténienne du site. Plus au sud, la section du transect située entre les cotes N1086,60 et N1093,60 s'est également avérée exempte de structures laténienne, qu'il s'agisse de structures en creux ou de niveaux de sol.

Des vestiges sont en revanche apparus entre ces deux sections, qui ont conditionné l'ouverture du transect B5. Perpendiculaire au précédent, il couvre une longueur de 15,75 m (soit 33,1 $m^2$).

### 6.1.1. Trou de poteau [20263] et drain [20261]

Le trou de poteau [20263] et le drain [20261] qui le borde au sud sont les deux seules structures présentes dans la première section du transect B2 située au nord de son intersection avec le transect B5 (N1097). La seconde, orientée selon un axe NE/SO, correspond à un drain [20261] qui traverse dans sa largeur l'emprise de la tranchée à l'altitude de 571,72 m NGF. Il s'agit d'un tronçon du même aménagement que celui recoupé au sud du secteur 2 [20797], d'une part, et dans la partie centrale du transect C1 [20793], d'autre part. Sa largeur (0,8 à 0,90 m) et son remplissage de surface, constitué de petits blocs de basalte et de pouzzolane (0,10 m) associés à quelques fragments roulés d'amphores et de tuile, sont identiques à ceux observés pour les autres sections.

Le trou de poteau [20263], localisé à 1,6 m environ au nord du drain constitue une structure isolée. De plan circulaire son diamètre est compris entre 0,6 et 0,7 m. Sa profondeur, proche de 0,3 m, est relativement importante. Quelques tessons d'amphores de petite taille ont été extraits de son remplissage. La largeur restreinte du transect B2 ne permet pas de déterminer si ce trou de poteau appartient à un ensemble plus important, permettant de restituer une construction sur poteaux porteurs dont l'emprise s'étendrait au-delà des limites de fouille.

## 6.2. Bâtiment L [20040, transects B2/B5]

A partir de la coordonnée N 1097 et jusqu'à la coordonnée N1093,60, le décapage a mis en évidence dans la tranchée B2 une concentration relativement importante de mobilier, associant fragments d'amphores et blocs de basalte ou de pouzzolane. Son nettoyage a révélé la présence d'un niveau de sol organisé, associé à un ensemble organisé de structures en creux.

Le mobilier recueilli lors des nettoyages de surface a été enregistré dans une UF englobante correspondant à l'emprise supposée d'un bâtiment, auquel a été attribuée la lettre L. La tranchée perpendiculaire B5 a été ouverte afin d'en compléter le plan à l'ouest et d'en préciser l'orientation. Il ne se prolonge en fait que sur quelques mètres. Caractérisés par un recouvrement très faible (0,10 à 0,15 m), les 8 derniers mètres de la tranchée sont occupés par un affleurement du substrat rocheux vierge de tout vestige. Une dernière extension, réalisée en fin de campagne a permis de dégager le prolongement des structures situées dans l'angle sud formé par l'intersection des transect B2 et B5.

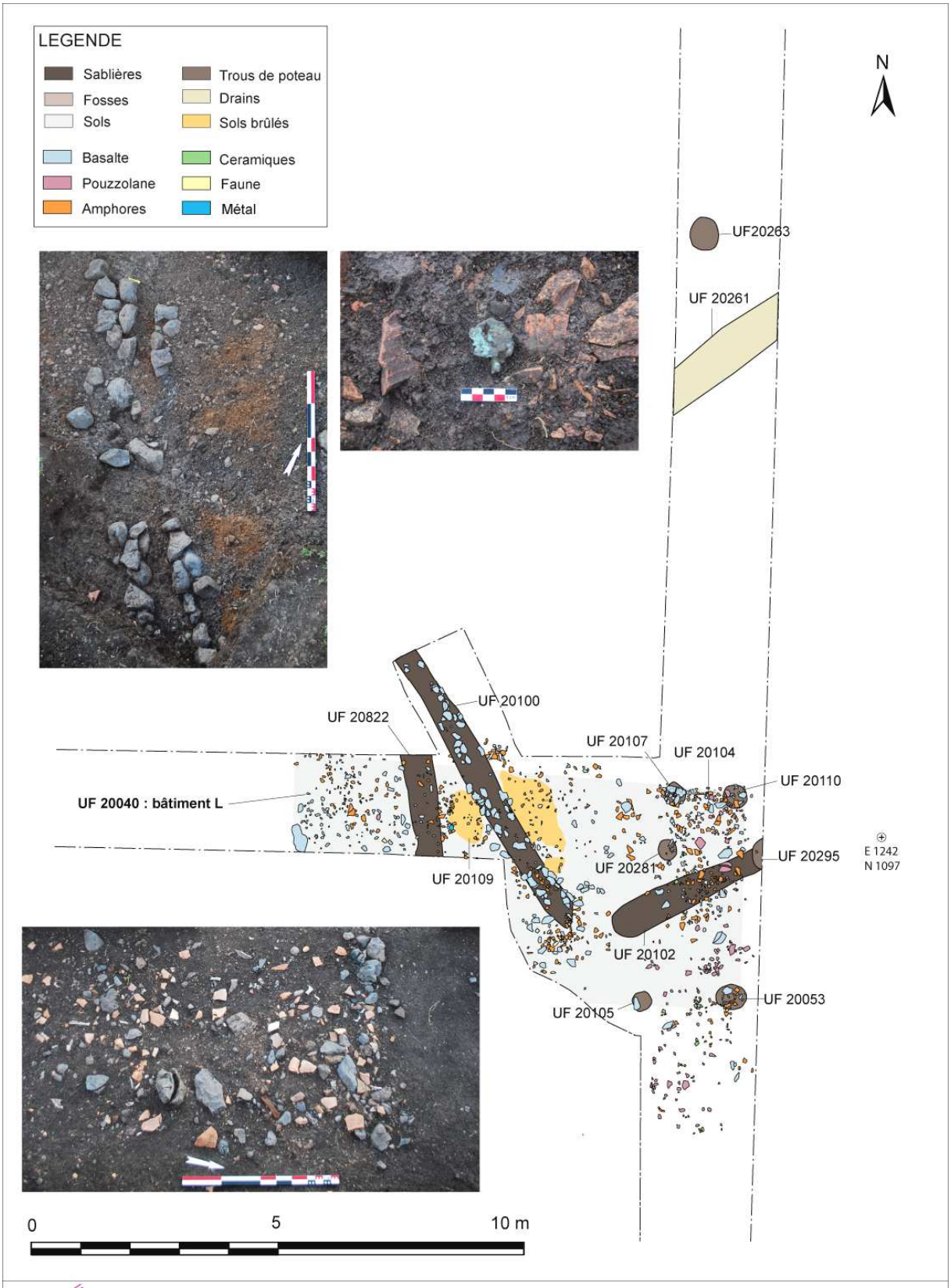


Secteur 3A: plan des vestiges et du bâtiment L
Photos : sol en pouzzolane brûlé [20109], loupe de coulée en bronze sol du bâtiment [20104].

Pl. 26

### 6.2.1. Sol aménagé [20040-20104-20109]

Ce sol correspond à l'épandage de mobilier mis en évidence lors du décapage. Il concentre, de manière plus ou moins dense, de nombreux fragments d'amphores disposés à plat, associés à des restes de faune et de céramique et à des blocs de basalte et de pouzzolane de dimensions variées. Il apparaît, dans la tranchée B2, sur une longueur d'environ 4 mètres, entre les cotes N1094,20 et N1098. S'il semble présent sur toute la largeur de la tranchée, il s'interrompt nettement à l'est, 0,20-30 m avant la limite de la tranchée. Au nord, la bordure de ce sol est également bien lisible. Elle est plus floue au sud, où le mobilier apparaît de façon plus éparse. Au-delà de la côte N1994, il laisse place aux niveaux de cailloutis de l'âge du Bronze. L'ouverture du transect B5 a permis d'appréhender l'extension de ce niveau, reconnu d'est en ouest sur une largeur d'environ 10 m

Ce niveau de sol présente un état de conservation variable. Il est moins dense au niveau de ses bordures que dans sa zone centrale, située à l'intersection des transects B2 et B5. Le mobilier et les blocs de basaltes y forment un agglomérat assez dense de petits graviers ou blocs de pouzzolane de 2 à 4 cm d'épaisseur, qui constituent vraisemblablement les restes en place de la chape [20109] de sol aménagée sur un remblai constitué d'apports détritiques. Des lambeaux de ce sol sont également préservés plus à l'ouest dans le transect B5, de part et d'autre de la tranchée de palissade [20100] qui le recoupe. Dans cette zone, la chape de pouzzolane est très compacte, présente une couleur ocre et un aspect très poreux qui semblent résulter d'une exposition à un feu violent.

Parmi les objets notables découverts sur ce niveau figure un objet en bronze, formé de plusieurs éléments fondus à peine identifiables, visiblement soumis aussi à une très forte température. A la surface de cette coulure de bronze adhèrent plusieurs gouttelettes d'or fondu. Hormis deux autres objets en bronze, ce sol a également libvré une hache en pierre verte polie, particulièrement bien conservée et caractéristique du Néolithique final. Cet objet résiduel complète le panel des vestiges néolithiques mis au jour cette année (voir *infra*).

### 6.2.2. Trous de poteau [20295, 20281, 20105, 20053, 20107, 20110]

Un ensemble de six trous de poteau est apparu lors du nettoyage du sol [20040-20104] et de ses abords immédiats. Tous étaient visibles à la surface de la chape en pouzzolane, à une altitude moyenne de 571,63 m NGF, sous la forme d'un ou de plusieurs blocs de basalte de gros module, profondément ancré et associés à des tessons d'amphores disposés de chant. Le démontage du niveau a confirmé la présence de leurs creusements.

Ces trous de poteau forment trois ensembles répartis, du nord au sud, sur une bande d'un peu moins de 4,5 m de long dans le transect B2. Les deux premiers [20107 et 20110], situés le plus au nord, correspondent à la bordure septentrionale du sol [20104]. De forme circulaire à ovalaire pour l'autre, ils présentent des diamètres modestes, compris entre 0,17 et 0,29 m. Peu profonds, leur profil en cuvette est conservé sur une épaisseur qui oscille entre 6 et 8 cm seulement. Ils livrent peu de mobilier, constitué de quelques petits tessons d'amphores épars. Les trous de poteau [20281 et 20295], situés 0,60 à 0,70 m plus au sud, sont globalement similaires aux précédents ; le second [20295] est localisé plus précisément en limite de fouille et semble se superposer au creusement de la sablière [20102]. D'ouest en est, 1,5 m environ le séparent du premier..

La localisation des deux derniers trous de poteau [20105 et 20053], situés environ 2,5 m plus au sud (N1094), coïncide avec la limité méridionale du niveau de sol [20040-20104]. Le premier montre des dimensions assez proches des précédents (0,15 à 0,31 m de diamètre). Sa profondeur conservée est plus importante (0,16 m) mais son remplissage, caractérisé par la présence de gravillons de pouzzolane et de quelques fragments d'amphores, est identique. Seul le dernier TP [20053], se distingue de cet ensemble par ses dimensions importantes : il présente un diamètre de 0,5 à 0,60 m et sa profondeur atteint 0,42 m. Hormis la présence de nombreux fragments d'amphores, son comblement se singularise par la présence d'un calage de blocs de basalte (0,10 à 0,20 m) disposés en couronne autour du négatif du poteau.

### 6.2.3. Sablière [20822]

La sablière [20822] traverse le transect B5 du nord au sud et se prolonge de part et d'autre au-delà des limites de la tranchée. Elle se situe à moins de 1 m de la tranchée de palissade postérieure [20100]. Son creusement mesure 0,40 à 0,50 m de diamètre et une profondeur comprise entre 0,12 et 0,18 m. Il présente des parois sub-verticales et un fond plat. Entièrement excavé dans le rocher sous-jacent [20004], il a livré plusieurs tessons d'amphores assez fragmentés (10 cm environ).

### 6.2.4. Palissade [20100]

Le décapage et le nettoyage du niveau de sol [20040] ont révélé, dans la partie est du transect B5 occupée par le bâtiment L, une concentration de blocs de basaltes disposés de chant, prenant la forme de deux alignements légèrement incurvés mais parallèles (571,89 m NGF). Ces blocs présentent un module similaire, compris entre 15 et 25 cm et une forme allongée. La largeur de cet aménagement, qui suit une orientation d'axe NO/SE, est comprise entre 0,45 et 0,65 m. Son prolongement, au nord comme au sud, a été validé par deux extensions limitées, réalisées de part et d'autre du transect à la mini-pelle, qui ont permis de suivre cet aménagement sur près de 6,25 m. Il s'interrompt au sud mais paraît en revanche se prolonger au nord, même si son degré d'arasement ne permet pas de le certifier. L'implantation de cette structure recoupe quoi qu'il en soit le niveau de sol antérieur [20104]. Le mobilier piégé entre les deux rangées de basaltes comprend quelques tessons d'amphores et de céramique, assez fragmentés.

### 6.2.5. Sablière [20102]

Cette structure en creux de forme linéaire semble également recouper le niveau de sol [20040]. Située dans le transect B2, elle se développe selon un axe NE/SO et se prolonge à l'est sous la berme. Apparue à une altitude moyenne de 571,63 m NGF, elle se distingue en surface du sol environnant par une concentration de blocs de basalte profondément implantés. Elle a été fouillée sur une longueur d'environ 3,4 m. Son creusement assez irrégulier, de 0,30 à 0,40 m de large, présente des parois évasées et un fond plat. Peu profond, il est conservé sur une faible épaisseur, comprise entre 0,09 et 0,11 m. A l'est, contre la berme, le creusement dessine une petite dépression qui marque vraisemblablement l'emplacement d'un trou de poteau [20295]. Son comblement [20103] se caractérise par un sédiment riche en charbons de bois et par la présence d'une quantité massive de petits blocs ou graviers de pouzzolane, mêlés à quelques blocs de basalte de plus grande taille (0,15 à 0,25 m), à des tessons d'amphores et restes de faune plus nombreux, ainsi qu'à quelques clous.

### 6.2.6. Interprétation et datation générale

Le sol [20040-20104 et 20109] présente des contours nets qui permettent de restituer une emprise de bâtiment d'orientation est-ouest, caractéristique du premier état d'aménagement de l'*oppidum* (phase 1). Les précédentes campagnes ont en effet montré que la présence d'une chape de pouzzolane distingue les niveaux de sols internes des espaces de circulations externes aux constructions. Les structures porteuses mises en évidence dans la tranchée B2 confortent cette interprétation. Les alignements de trous de poteaux [20107, 20110 et 20053] dessinent un angle correspondant aux limites du sol [20040-20104] et leur orientation est identique. Cette dernière est caractéristique de la première phase de lk'oppidum datée de La Tène D1a/b, même si l'utilisation de la pouzzolane pour la mise en œuvre des sols distingue généralement les aménagements des états suivants (phases 2.2/2.3). Un niveau de sol contemporain a en effet été mis en évidence cette année au sein du bâtiment M.

En outre, ce bâtiment est recoupé par des aménagements postérieurs qui suivent une orientation caractéristique de la phase 2. La tranchée de palissade [20102] constitue sans doute un aménagement de clôture délimitant l'esplanade rocheuse à l'est, identique à la palissade [20619/20624] reconnue cette année dans le secteur 2.

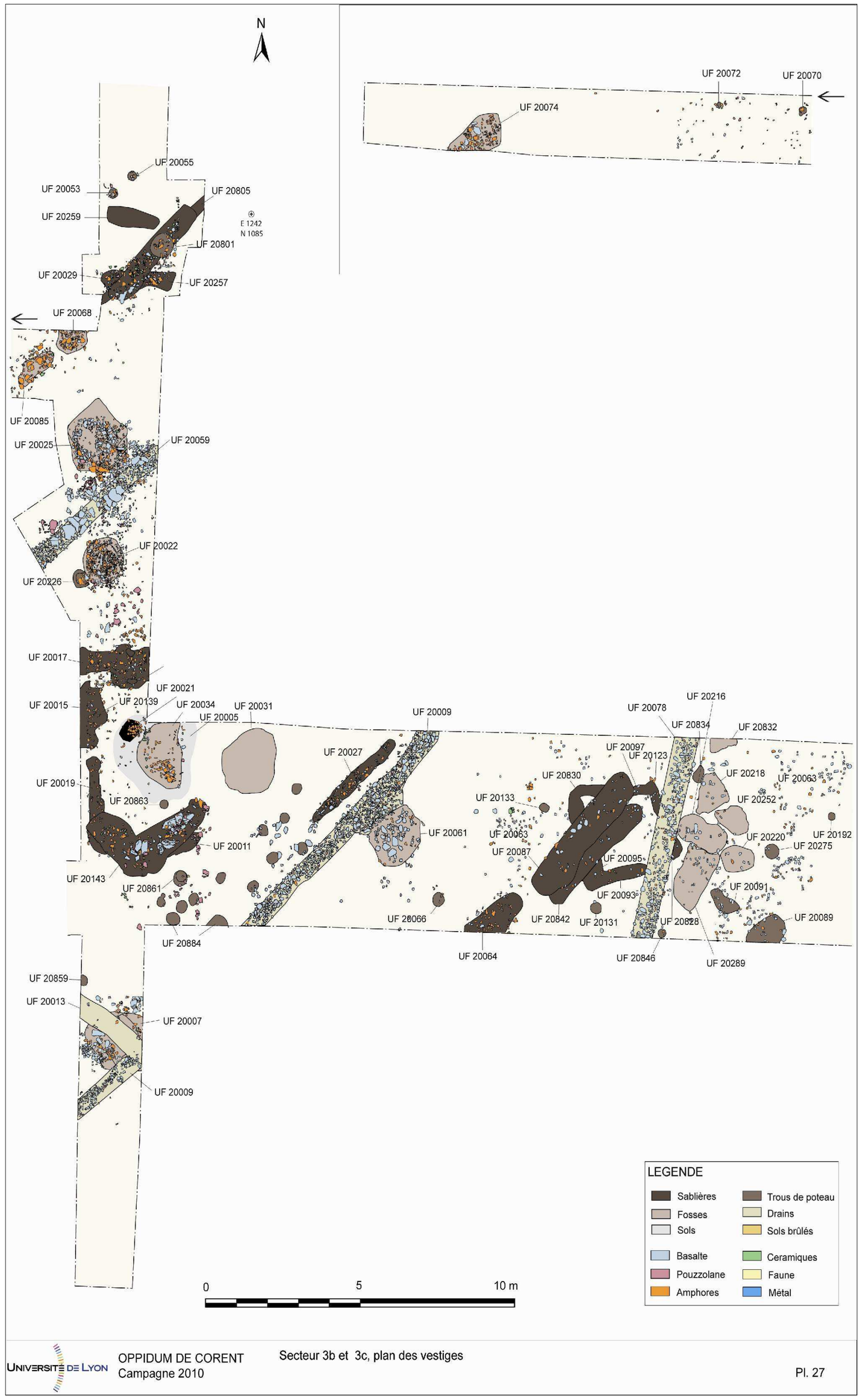


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Secteur 3b et 3c, plan des vestiges

Pl. 27

# 7. Secteur 3b (transect B2 sud/B4, D4)

Audrey PRANYIES

## 7.1. Transect B2 sud

Cette partie du transect B2 se distingue de la précédente par la densité de vestiges présents. Le décapage mécanique y a révélé des concentrations localisées et plus ou moins importantes de tessons d'amphores, liées à la présence de niveaux d'épandages et/ou de structures en creux. Dans la partie occidentale du secteur, ces concentrations sont plus éparses et apparaissent sous la forme de poches de mobiliers qui se détachent des niveaux de l'âge du Bronze sous-jacents, particulièrement bien préservés dans cette zone.

### 7.1.1. Trous de poteau [20055 et 20057]

Ces deux trous de poteau marquent la reprise des aménagements en creux dans la partie sud de la tranchée B2, à hauteur de la coordonnée N1086. Distants de moins de 0,5 m, ils présentent des caractéristiques communes, une même forme circulaire, un diamètre moyen de 0,3 m et une profondeur comprise entre 0,12 et 0,18 m. Ils sont entièrement creusés dans les niveaux de cailloutis de l'âge du Bronze et adoptent un profil en V. Ces deux structures isolées ne peuvent être rattachées à aucun ensemble bâti, pas plus qu'à l'un des états d'occupation de l'oppidum.

### 7.1.2. Palissades [20029-20257]

L'espace qui s'étend au sud de ces structures et établit la jonction avec le secteur 3a est barré par un ensemble pratiquement inextricable de creusements linéaires qui se recoupent sur toute la largeur du transect au niveau de la coordonnée N1083-N1086. Leur fouille minutieuse révèle l'existence de plusieurs tranchées superposées aux profondeurs distinctes et des orientations divergentes. Une petite extension réalisée en direction de l'est n'a pas permis de différencier clairement leurs tracés respectifs. Ces structures seront donc décrites sommairement, dans l'attente d'une fouille plus extensive.

Les plus anciennes sont matérialisées par deux tranchées parallèles [20257 et 20259] d'orientation est-ouest. La tranchée linéaire [20259], repérée à une trentaine de centimètres au sud du trou de poteau [20053], se développe sur 1,70 m de long et présente une largeur moyenne de 0,5 m, ainsi qu'un creusement peu marqué à bords sub-verticaux d'une dizaine de centimètres de profondeur seulement. Seuls quelques tessons d'amphores épars permettent d'attribuer cette structure à La Tène finale. D'une largeur comprise entre 0,50 et 0,60 cm, la tranchée sud [20257] comporte un fond plat, profond d'à peine 0,25 m. Associée à un hypothétique retour d'angle conservé sur quelques centimètres de longueur en bordure orientale du transect, elle semble former avec la précédente une sorte de petit enclos carré de 2 m de côté, de même nature que celui [20093-97] reconnu plus au sud en limite des transects 3b et 3c (voir *infra*). L'orientation des tranchées et le mobilier recueilli dans leur comblement, caractéristique de La Tène D1 précoce (dont une amphore gréco-italique et plusieurs Dressel 1A au profil précoce), confirment leur ancienneté et plaident pour une attribution au premier état d'aménagement de l'oppidum (phase 1)

Cet enclos est recoupé à au moins deux reprises. La tranchée [20029] d'orientation SSO/NNE, mesure elle aussi une cinquantaine de centimètres de large mais se distingue par sa profondeur plus importante, qui atteint côté est les 35 cm. Son comblement a également livré un abondant mobilier qui se confond en partie avec celui des structures antérieures, comportant plusieurs éléments de datation plus récente (amphore Dressel 1B). Son tracé est jalonné sur toute sa longueur par des petits blocs de basalte disposés de chant sur ses bordures en guise de calages, qui l'identifient à une tranchée de palissade. Cette structure est elle-même reprise à un stade ultérieur par une nouvelle tranchée d'orientation légèrement divergente, qui outrepasse son tracé côté nord et présente un comblement différent, nettement moins riche en mobilier. Ces structures superposées, qu'il est difficile de distinguer à la fouille sur une surface aussi restreinte, traduisent plusieurs états de réfection, survenus avant l'abandon de l'oppidum dans la première moitié du 1er s. av. J.-C. (phase 2, La Tène D1b/D2a)

### 7.1.3. Fosse-cellier [20025]

*Description*

La structure [20025] est apparue dès la phase de décapage, sous la forme d'une concentration dense et localisée de gros blocs de pouzzolane et de tessons d'amphores (572,14 m NFG, N1078 / E1237). A l'issue de son nettoyage, le transect B2 a fait l'objet d'un élargissement afin de dégager la totalité de la structure. La coupe et la vidange exhaustive de la fosse ont mis en évidence la présence de deux creusements distincts, qui attestent vraisemblablement une réfection de cet aménagement. Ce recoupement n'a pas été perçu immédiatement à la fouille et le mobilier issu de son comblement n'a pas été isolé en conséquence. La fosse est entièrement excavée dans le basalte à l'exception de sa partie haute qui recoupe, sur quelques centimètres d'épaisseur, le sol en cailloutis de l'âge du Bronze.

Le premier creusement, de forme quadrangulaire, est orienté selon un axe est-ouest et mesure entre 1,60 et 1,80 m de côté. Son profil présente des parois sub-verticales et un fond plat. Sa profondeur est proche de 0,60 m. Le second creusement, vraisemblablement postérieur, outrepasse la bordure septentrionale du premier. Bien que relativement proche, son plan est plus régulier et ses dimensions légèrement plus importante (1,90 m de côté)  Son orientation diffère également, puisqu'il forme un angle d'orientation SSO/NNE.

Le comblement initial de la fosse est caractérisé par une importante quantité de tessons d'amphores, conservés sous la forme de très gros fragments (0,20 à 0, 40 m). Étroitement imbriqués, ils sont mêlés à des restes de faune et à des tessons de céramique tout aussi abondants, ainsi qu'à quelques blocs de basalte et de pouzzolane de dimensions moyenne (0,10 m). Parmi les nombreux restes de céramique, un certain nombre appartiennent à un seul et même vase de stockage de type *dolium*, qui semble écrasé *in situ*, en positon verticale. Deux cols d'amphores entiers, disposés parallèlement à l'horizontale, ont également été dégagés dans la partie supérieure du comblement. Le remplissage lié au second creusement est constitué d'un agglomérat très dense de blocs de basalte. Le mobilier associé y est nettement plus rare que dans le précédent et surtout, beaucoup plus fragmentaire.

*Interprétation et datation*

Cette fosse quadrangulaire de taille moyenne, d'une cinquantaine de centimètres de profondeur, s'apparente aux celliers semi enterrés documentés à plusieurs reprises sur le site, lors des campagnes antérieures et cette année dans le secteur 2 (voir *supra*). L'étude de la céramique met en évidence la présence de formes précoces imitées de la Campanienne et d'un *dolium* caractéristiques du 2$^{e}$ siècle av. J.-C., associés à des formes d'amphores datables du premier tiers du 1$^{er}$ s. av. J.-C. qui permettent d'attribuer le remplissage de la fosse à la phase LTD1b au sens large. Le brassage des matériaux dû au recreusement de la fosse doit être pris en compte, même si aucune distinction n'a pu être opérée a posteriori entre les deux comblements. Le mobilier lié à l'abandon de cette structure témoigne globalement d'une durée d'utilisation comprise entre la phase 1 et la phase 2.1, du fait de l'absence d'éléments clairement attribuables à La Tène D2.

### 7.1.4. Structure empierrée [20059]

*Description*

La structure empierrée [20059] est apparu lors du nettoyage manuel de la tranchée B2, à une altitude maximale de 572 m NGF. Il recoupe de manière superficielle la bordure nord-ouest de la fosse [20025] et son orientation NE/SO est strictement parallèle à celle du drain [20009]. Il se prolonge, de chaque côté, sous les limites du transect B2. La largeur moyenne de cet aménagement se situe autour de 0,50 m. Il se matérialise en plan par une étroite bande empierrée de 0,50 m de large en moyenne, constituée de dalles de basalte de grandes dimensions (jusqu'à 0,45 m de coté) mais peu épaisses (0,05 à 0,10 m). Au niveau de son extrémité orientale, ces dalles sont recouvertes par un radier constitué de petits blocs de basalte et de pouzzolane [20223] de 5 à 10 cm. Ce radier n'a pas été mis en évidence plus à l'est. La coupe ménagée contre la berme occidentale présente un creusement régulier à fond plat et parois verticales, d'une profondeur proche de 0,40 m. Son comblement est intégralement composé de blocs de basalte et dans une moindre mesure, de pouzzolane, de dimensions moyenne. Jetés pêle-mêle et recouverts en surface par les grandes dalles, ces blocs ne semblent pas agencés de sorte à former un conduit.

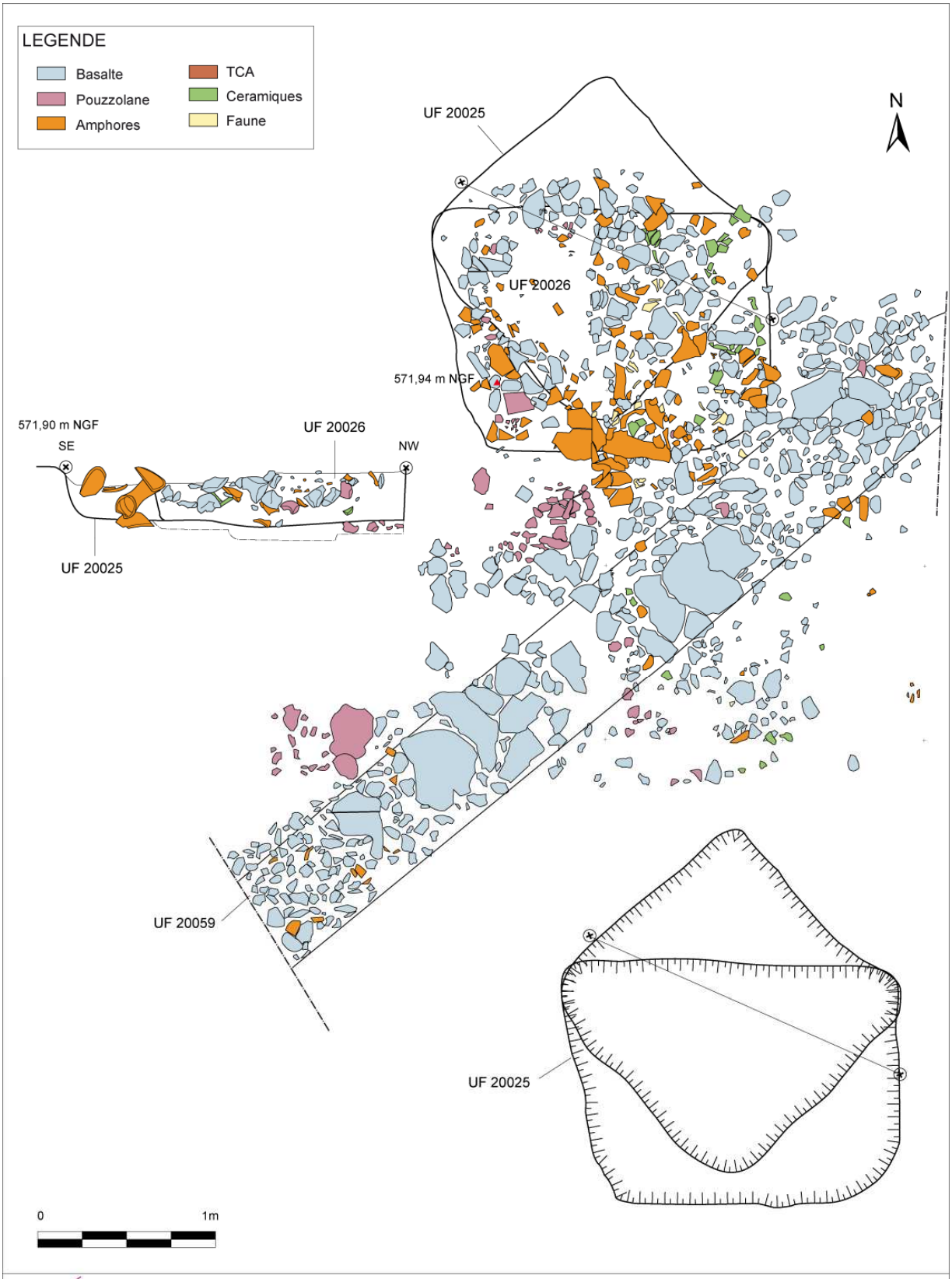


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Fosse cellier 20025, et structure empierrée [20059], vus en plan et coupe

Pl. 28

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Fosse cellier [20025] et structure empierrée [20059]

Pl. 29

*Interprétation et datation*

On peut néanmoins l'interpréter comme un système de drainage. Les grandes dalles qui le recouvrent ne sont pas sans évoquer les solins empierrés qui caractérisent certains bâtiments à l'instar de celui fouillé cette année à l'intersection des transects A3 et C1/C2. L'absence de mur parallèle et l'étroitesse du transect ne permettent cependant pas de trancher en faveur de cette seconde hypothèse, qui n'est d'ailleurs pas incompatible avec la première (système d'assainissement pour la fondation d'une cloison en terre ?). Dans tous les cas de figure, les matériaux employés et l'orientation oblique de la structure militent pour son rattachement aux dernières phases d'aménagement de l'oppidum (phases 2.2 ou 2.3)

### 7.1.5. Fosse / trou de poteau [20023]

La fosse [20023] est située environ 2 m au sud de la fosse-cellier [20025] et à un mètre de la structure empierrée [20059], au niveau des coordonnées N 1074,60/E1237,25. Comme cette dernière, elle est apparue lors du décapage à une altitude moyenne de 572 m NFG sous la forme d'un amas très dense de tessons d'amphores associés à des blocs de basalte, concentrés sur une surface d'environ 1,4 m de côté. Sa fouille manuelle a montré qu'elle correspond au comblement d'une structure en creux de plan circulaire, dont le profil en Y comporte un surcreusement central régulier de 0,95 m de diamètre. La profondeur maximale de la fosse se situe autour de 0,43 m. Sa coupe met en évidence la présence de blocs de basalte massifs (0,20 m en moyenne) localisés contre les bords de la fosse, dont la partie centrale est caractérisée par la présence de gros fragments d'amphores de 0,10 à 0,20 de module.

Le profil comme le remplissage de cette cavité évoquent un trou de poteau. Ses dimensions très imposantes incitent néanmoins à la prudence, d'autant qu'aucune structure comparable n'a été mise au jour dans l'emprise ouverte. La typologie des amphores permet de proposer, à titre provisoire, une datation centrée sur la première moitié du 1er s. av. J.-C. (La Tène D1b ?). Hormis la présence de formes transitoires attribuables au type Dressel 1A/1b, il faut signaler la présence d'un pied creux susceptible d'appartenir à une amphore à saumures ou sauces de poissons originaire de la péninsule ibérique. Les analyses en cours viendront peut-être confirmer cette identification, qui constituerait une première sur le site dans un contexte aussi précoce.

### 7.1.6. Trou de poteau [20226]

Le trou de poteau [20226] est situé contre la bordure ouest de la fosse [20025]. Son niveau d'apparition est matérialisé par une panse d'amphore presque complète, quoique fragmentée. Son comblement se confond avec celui de la fosse-cellier [20025] et son creusement se présente sous la forme d'une petite fosse ovoïde de 0,44 à 0,54 m de diamètre. Son profil en Y, qui comporte un surcreusement central d'une trentaine de centimètres de diamètre, est profond de 0,25 m. De par ses dimensions et son profil, cette structure est identifiable à un trou de poteau.

## 7.2. Transect B4

Le transect B4 a été mis en place afin de compléter le plan de la tranchée de palissade [20029] et de s'assurer de son orientation. Cette extension de quelques mètres, sur près de 17 m à l'ouest, a permis de repérer quelques rares structures éparses. Comme le transect B5, le transect B4 se caractérise par un recouvrement [20002] très faible (0,10 à 0,15 m), qui laisse directement place au socle basaltique [20004], sur les 10 m de la tranchée situés les plus à l'ouest. A l'est en revanche, à partir de la cote E1230, les niveaux de cailloutis de l'âge du Bronze sont conservés [20003] et perforés par cinq structures en creux, mises en évidence à une altitude comprise entre 571,88 et 572,03. Il s'agit de trois fosses de taille moyenne et deux petits trous de poteau ou de piquet.

### 7.2.1. Fosses [20068, 20085 et 20074]

*Description*

La première des fosses [20068] se situe dans la partie nord-est du transect, en limite de la tranchée. La moitié dégagée montre un creusement de plan ovoïde, assez irrégulier, dont les dimensions moyennes semblent se situer autour de 0,90 m. Conservée sur une profondeur maximale de 0,20 m et creusée dans le basalte naturel, elle présente un profil irrégulier, tant au niveau du fond que de ses parois. Son comblement [20069] se caractérise par un mobilier abondant, essentiellement composé de tessons d'amphores (10 à 15 cm) et de céramique. Ce mobilier est disposé à plat, essentiellement dans la partie supérieure de la structure, et évoque un piégeage de sol.

La fosse [20085] est localisée à moins de 0,20 m au sud-ouest de la précédente. Elle se présente sous la forme d'un creusement irrégulier et plutôt allongé (0,5 m de large pour 1,4 m de long en moyenne). De profil, il dessine une cuvette aux parois évasées. Sa profondeur conservé se situe autour 0,20, à l'instar de la fosse [20068]. Comme cette dernière également, la fosse [20085] a livré un remplissage riche en mobilier, en particulier en fragments d'amphores conservés sous la forme de tessons dont les dimensions atteignent 0,20.

La fosse [20074] occupe la partie occidentale du transect B4. Mise en évidence à moins de 3 m de son extrémité ouest (E1222,70), elle se prolonge au sud sous la limite de la tranchée. Comme les deux précédentes, cette fosse est entièrement creusée dans le basalte naturel. La faible épaisseur de terre arable qui la recouvre permet d'expliquer son fort degré d'arasement. De ce fait, ses limites en plan sont assez irrégulières et diffuses. Elles témoignent de dimensions comprises entre 1,4 et 2 m de côté. Peu profonde (0,15 m environ), cette fosse est néanmoins occupée par un comblement dense, composé de nombreux fragments d'amphores associés, dans une moindre mesure, à de la faune et à des restes céramiques.

*Interprétation et datation*

L'orientation globale des fosses [20068] et [20085], situés dans l'alignement de la tranchée de palissade [20029] permet de postuler leur rattachement au même état de construction (phase 2). Il n'est pas exclu, par ailleurs, que l'une et/ou l'autre de ces fosses en constitue le prolongement direct, sous une forme plus ou moins arasée. La fosse [20074] se prête difficilement à une tentative de phasage en raison de son isolement et de son dégagement partiel.

### 7.2.2. Trous de poteau [20070 et 20072]

*Description*

Les trous de poteau [20070 et 20072] ont été repérés à l'ouest des fosses [20068 et 20085], 0,20 ou 0,30 m en amont de la limite septentrionale du transect B4. Distants de 2,5 m environ, ces deux structures isolées présentent des caractéristiques proches. De plan ovoïde, leur diamètre est relativement réduit, compris entre 0,15 et 0,25 m. Leur profondeur se situe entre 0,12 et 0,16 m. Le second montre un profil en V, nettement plus marqué que le premier. Quelques petits fragments d'amphore, et quelques blocs de basaltes, également de petite taille, ont été extraits de leur remplissage.

*Interprétation et datation*

Les dimensions très modestes de ces creusements permettent de les identifier à des trous de piquets. Leur intégration à un ensemble plus vaste, dont l'emprise se prolongerait au-delà des limites de fouille ne peut être certifiée en l'état. L'axe dessiné par l'alignement de ces deux structures permet de proposer, à titre d'hypothèse, qu'ils se rapportent à un aménagement de l'état 1. Rien ne permet d'exclure, cependant, que ces structures et en particulier le trou de poteau [20070] fonctionnent avec les trous de poteau [20055] et [20057] mis en évidence au nord-est dans le transect B2. Le peu de mobilier recueilli dans le comblement de ces structures ne permet pas trancher en faveur de l'une ou l'autre de ces propositions.

## 7.3. Bâtiment N (transect B2 sud)

L'espace situé au sud des structures précédemment décrites est occupé par un ensemble continu de structures en creux qui, se concentrent contre la berme occidentale du transect. Ses contours ne sont apparus qu'au terme d'une première phase de nettoyage et de démontage progressif des épandages de mobiliers diffus mis en évidence par le décapage. Leur dégagement en plan a révélé la présence de plusieurs alignements dessinés par des ensembles de blocs basalte, de tessons d'amphores et de céramique plantés de chant. Le niveau d'apparition moyen de cet ensemble se situe entre 571,94 et 572 m NGF, entre les cotes N1065,5 et N1071,2. Les limites des creusements sous-jacents, aménagés dans le cailloutis de l'âge du bronze ou dans le rocher basaltique pour les plus profonds, n'ont pu être déterminées précisément qu'au terme de leur vidange exhaustive.

### 7.3.1. Sablières [20019, 20011, 20015, 20017, 20139, 20143, 20893]

Le premier de ces alignements [20019] et le plus lisible en plan suit une orientation nord-sud. Il se développe sur 2,70 m de long entre les cotes N1066,20/E1237,10 et N 1071,20/E1237,10 et se prolonge au nord sous la berme. Larges de 0,40 m en moyenne, les sablières présentent un profil à fond plat et des parois sub-verticales creusées à 10-12 cm de profondeur. Un petit trou de poteau est associé à son extrémité nord [20895] de 0,45 m de diamètre et de profondeur identique à celle de la tranchée.

Son extrémité sud se confond avec un élargissement de forme ovoïde et oblique en direction de l'est pour former une branche perpendiculaire [20011 et 20143] reconnue sur une longueur de 3,2 m pour une largeur moyenne de 1,15 m. Cette dernière prend la forme de deux creusements superposés, dissociables d'après la forme générale de leur creusement. Le premier [20011] suit un axe est-ouest. Le second [20143] est nettement plus oblique et suit la même orientation que la sablière nord [20893]. Son creusement se caractérise par un profil en cuvette à parois évasées et une profondeur de 0,30 m. Son remplissage comprend des fragments d'amphores plantés de chant et surtout, de gros blocs de basalte (0,20 à 0,50 m) qui correspondent peut-être à des éléments de calage.

La structure [20015] est située dans le prolongement de la sablière [20019] le long de la berme ouest du transect. Quelques dizaines de centimètres seulement séparent les deux structures. Elle adopte une forme très irrégulière et sa longueur avoisine les 1,90 m pour une dizaine de centimètres de profondeur. Sa largeur reste indéterminée, puisque son tracé se confond à l'ouest avec la limite de fouille. A l'est, son creusement décrit un diverticule associé à un surcreusement [20139] d'orientation oblique NNO/SSE, long de 1 m, qui prolonge la sablière [20893] reconnue plus au nord.

D'orientation est-ouest, le creusement de la sablière [20017] est parallèle à la sablière [20011] et traverse toute la largeur du transect B2 (N1071,70). Il présente une largeur comprise entre 0,6 et 1,20 m et une profondeur moyenne de 0,10 m. Son creusement comporte de nombreuses irrégularités et sa forme générale trahit la présence d'un second creusement d'orientation oblique [20893] dont les limites sont assez diffuses mais outrepassent clairement celles du creusement principal.

### 7.3.2. Sole de foyer [20021]

*Description*

La sole de foyer [20021] se situe entre la sablière [20015] et la fosse [20034]. Elle est apparue en surface au terme d'un premier nettoyage manuel des vestiges [20001], sous la forme d'une concentration dense de tessons d'amphores (571,96 m NGF) posés à plat, de sorte à former un aménagement de forme circulaire. Ils comblent un petit creusement régulier, de forme ovale, dont les dimensions sont comprises entre 0,5 et 0,7 m. De profil, la profondeur de cette petite cuvette n'excède pas 6 cm.

*Interprétation*

Cet aménagement correspond probablement à une sole de foyer, identique à celles mises en évidence au cours des campagnes précédentes, dans le bâtiment B fouillé en 2006 ou dans les bâtiments C1 et H fouillés en 2007 et en 2008. Aucune trace de rubéfaction n'ayant pu être observée, la chape d'argile qui recouvrait la structure a vraisemblablement été arasée par les labours.

### 7.3.3. Fosse [20034].

*Description*

La fosse [20034] est située en bordure nord du secteur 3b (N 1069 / E1239,1). Son niveau d'apparition est signalé par une concentration localisée de tessons d'amphores plantés de chant, à une altitude moyenne de 571,99 m NGF. De plan ovoïde et irrégulier, le creusement de la fosse présente des dimensions situées autour de 1,45 m de large et 1,90 m de long. En partie haute, il recoupe le cailloutis de l'âge du bronze environnant et perfore ensuite le substrat basaltique sous-jacent. En coupe, la fosse présente un fond plat régulier et des parois plus ou moins évasées. Sa profondeur moyenne se situe autour de 0,20 m.

Le remplissage de la fosse présente plusieurs caractéristiques. L'abondant mobilier qu'il a livré, toutes catégories confondues, est principalement localisé dans la partie supérieure du comblement. Aucune différence dans la nature du sédiment qui le compose ne permet d'établir la présence de strates distinctes. Au centre de la structure cependant, les huit derniers centimètres du remplissage sont marqués par une concentration très dense de petits nodules de terre rubéfiée (1 cm en moyenne) de couleur ocre, associés à de nombreux charbons de bois et esquilles d'os brulés à blanc. En plan, cette concentration est principalement localisée dans la moitié ouest de la fosse.

Cet abondant mobilier est constitué, pour l'essentiel, de gros fragments d'amphores (jusqu'à 0,20 m de côté) étroitement imbriqués. La fosse a également livré un mobilier céramique conséquent et relativement peu fragmenté, parmi lequel des reste de récipients en paroi fine.

*Interprétation et datation*

Le faciès de remplissage de la fosse [20034] caractérise un comblement de nature détritique. La présence de restes brûlés (charbons de bois, esquilles osseuses, nodules rubéfiés) ne constitue pas un vestige de foyer en place mais plutôt, de nettoyage ou de réfection du foyer voisin [20021]. Des résidus très semblables sont d'ailleurs présents de façon plus éparse au niveau du sol [20005]. Le mobilier livré par cette structure est caractérisé par des céramiques fines cuites pour moitié en mode A suivi d'un enfumage, un faciès typologique de la céramique indigène renvoyant à La Tène D1b et la présence d'un élément de gobelet en paroi fine républicaine, qui permettent de l'attribuer au second horizon d'occupation du site (phase 2.1 ou postérieure).

### 7.3.4. Fosse [20031]

*Description*

La fosse [20031] est située à 1,3 m environ de la bordure est de la fosse [20034]. Localisée dans la partie nord du secteur 3a (E1242 / N 1068,80), pratiquement en limite de fouille, elle apparaît nettement dans les niveaux de l'âge du Bronze qui recouvrent, dans cette zone, les affleurements du rocher sous-jacent. Son niveau d'apparition, situé autour de 571, 84 m NGF, est matérialisé par une poche de terre noire ponctuée de quelques petits fragments d'amphores épars, qui dessinent les contours d'une structure en creux. Son creusement irrégulier décrit une forme sub-circulaire, dont les dimensions sont comprises entre 1,70 et 1,90 m de côté. Dans la coupe N/S de la structure, son profil en Y montre des parois très évasées en partie haute, et plus resserrée au niveau des deux tiers inférieurs du creusement, dont le diamètre se situe autour de 1,15 m. Le fond de la fosse se situe à une profondeur de 0,52. Le profil transversal opposé, moins régulier, montre la présence d'un surcreusement plus important dans la partie orientale de la fosse, sur une vingtaine de centimètre environ.

Le comblement de la fosse [20033] est scindé en deux parties. La partie supérieure, localisée dans la partie nord de la structure, montre un pendage très net depuis le sud et se développe sur une épaisseur maximale de 0,40 m. Couche de terre noire est ponctuée de petits fragments d'amphores et de restes de faune (5 cm environ), associés à quelques blocs de basalte. La partie inférieure du remplissage [20032] se présente elle sous la forme d'un agglomérat extrêmement dense et compact de gros blocs de basalte (0,05 à 0,4 m) et de fragments d'amphores de modules variés. Leur étroite imbrication et la densité des blocs de basalte, proche de celle de la roche naturelle, a rendu leur démontage difficile. Ce remplissage contient également quelques restes de céramique et de faune, ainsi que deux morceaux d'un même fragment de meule en granit, disposé sur le fond de la structure.

*Interprétation et datation*

La vocation de cette structure est difficile à déterminer. Comblée d'apports visiblement destinés à la condamner, elle se distingue par l'irrégularité de ses parois, dont les aspérités résultent de l'arrachage des blocs de basalte lors de son creusement. Il pourrait s'agir d'une fosse d'extraction de matériaux, rebouchée immédiatement après ouverture. Le mobilier mis au jour dans la fosse, dont l'étude sera réalisée ultérieurement, n'apporte pour l'instant pas d'éléments de datation. Le niveau d'ouverture, situé 0,10 à 0,15 m plus bas que celui des autres structures en creux voisines attribuées à l'état 2.1, incite à lui attribuer une datation plus ancienne (phase 1).

### 7.3.5. Interprétation et datation générale

Les sablières nord [20017], ouest [20015, 20039, 20019] et sud [20011] se rejoignent de sorte à former un enclos quadrangulaire d'au moins 6 m de côté du nord au sud, constitutif d'un espace bâti auquel a été attribuée en fin de fouille la lettre O. L'interruption observée au sud de sa branche occidentale entre les sablières [20015, 20039] et [20019], bien que très étroite, en matérialise peut-être l'entrée, dont le petit trou de poteau [20895] constituerait l'un des montants latéraux. La surface délimitée par les sablières, qui dépasse les 20 $m^2$, est suffisamment importante pour caractériser un bâtiment d'habitat. La présence du foyer [20021] au centre de cet espace et des fosses périphériques [20031 et 20034], comblées de rejets détritiques qui les identifient à des dépotoirs, conforte cette interprétation de même que le mobilier extrait des creusements : éléments de gril, gouge à soie, agrafe de construction, fragment de manche de couteau à plaquette avec départ de la lame, rivet émaillé à tige en fer, fusaïole et nombreux jetons en céramique, qui témoignent de sa vocation domestique.

Les recoupements observés trahissent, comme ailleurs, l'existence d'au moins deux états de construction. De par son orientation est-ouest / nord-sud, l'enclos quadrangulaire formé par les sablières 20017, 20015, 20019 et 20143 et le trou de poteau [20895] semblent contemporain du premier état d'aménagement de l'oppidum (phase 1) à la fin du 2e s. av. J.-C. Les sablières qui recoupent cet enclos à l'oblique [20139, 20143, 20893] peuvent être attribuées à la phase de reconstruction qui succède à ce premier état au début du 1er s. av. J.-C. (phase 2.1), en raison de leur orientation et de l'absence d'aménagements empierrés caractéristiques des dernières phases d'occupation (2.2 et 2.3) de l'oppidum. De même, il semblerait que la fosse [20034] succède à quelques centimètres de distance à la fosse voisine [20031], de forme et de module identiques mais de datation plus ancienne.

## 7.4. Transect B3

Le transect B3 constitue l'extrémité méridionale du transect B, prolongé au-delà de son intersection avec le transect D sur une longueur proche de 10,4 m. Seules deux structures attribuables à l'occupation laténienne y ont été mises en évidence. Il s'agit d'une large fosse [20007], qui se prolonge légèrement à l'est au-delà de la limite de la tranchée, et d'un trou de poteau. La fosse est recoupée par deux aménagements plus récents, à savoir un drain [20009] et un fossé [20013]. Ces structures sont environnées, de part et d'autre, par les niveaux de cailloutis qui renvoient à l'occupation de l'âge du Bronze. Les six derniers mètres de la tranchée, au sud, n'ont révélé aucun vestige laténien.

### 7.4.1. Fossé [20013]

Le fossé se signale par une bande de 0,40 de large qui se distingue du sédiment environnant par sa texture très meuble et une couleur brune nettement plus claire (571,99 m NGF). Il traverse le transect B3 sur toute sa largeur suivant un axe NO/SE (N1060/N1062) et se prolonge, de chaque côté, au-delà des limites de la tranchée. En coupe, ce fossé montre un profil en auge, conservé sur une hauteur variant entre 0,15 et 0,20 m. Bien qu'il se prolonge au nord-ouest sous la berme, il n'a pas été retrouvé dans le transect perpendiculaire D3. Les quelques éléments de mobilier présents dans son remplissage sont extrêmement fragmentés et roulés. Il s'agit aussi bien de tesson d'amphores, que de fragments de tuiles romaines ou de tessons attribuables à des récipients de l'âge du bronze. Ces éléments résiduels, le fait qu'il recoupe la fosse [20007] et le drain [20009], comme la texture très meuble du remplissage, permettent de penser qu'il s'agit d'un aménagement moderne.

### 7.4.2. Drain [20009]

Le drain recoupé par le transect B3 est le prolongement du drain [20009] qui traverse, du nord-est au sud-ouest, le secteur 3b. Il recoupe la partie sud-ouest de la fosse [20007] et est lui-même recoupé par le fossé [20013] au niveau de la limite ouest du transect. La fosse [20007] a livré un mobilier caractéristique de La Tène D2a (phase 2.2), qui a valeur de *terminus post quem* et permet d'affirmer que son implantation n'est vraisemblablement pas antérieure aux années 70/60, voire 50 av. J.-C.

### 7.4.3. Fosse [20007]

*Description*

La fosse [20007] est localisée est recoupée d'une part dans sa partie centrale par le fossé [20013], et d'autre part sur sa bordure sud-est, par le drain [20009]. Ces deux aménagements n'ont toutefois entamé la fosse que de manière superficielle. La fosse se distingue en plan des niveaux de l'âge du bronze par la présence massive de blocs de basalte et de gros tessons d'amphores plantés de chant. Le creusement est presque entièrement aménagé dans le substrat basaltique. De fait, et en-sus des recoupements subis par la fosse, ses contours en plan sont particulièrement diffus. La fosse semble plus ou moins ovoïde et ses dimensions se situent entre 1,80 et 2 m. Sa vidange complète a mis en évidence un profil qui ménage un surcreusement central régulier, de forme quadrangulaire (0,90 X 1,20 m de côté), et des banquettes sur les côtés nord-est. Un second surcreusement, de quelques dizaines de centimètres de côté, est visible dans l'angle nord-ouest du premier. La profondeur maximale de la fosse ce situe autour de 0,50 m.

La fosse a livré un comblement unique, bien que celui-ci devienne plus charbonneux a mesure que l'on approche du fond du creusement. Il a livré un mobilier particulièrement abondant, composé de gros fragments d'amphores (jusqu'à 0,40 m), un lot conséquent de restes de faune et de tessons de céramique assez peu fragmentés. Les petits mobiliers sont également représentés par un nombre conséquent d'objet, parmi lesquels un polissoir en basalte et un déchet de tabletterie, lie aux activités de fabrication des petits anneaux en os. Ce dernier reposait à même le fond de la fosse.

*Interprétation*

L'interprétation de cette structure est peu aisée compte tenu de son caractère isolé. L'irrégularité de son creusement, en particulier du fond de la fosse, ne permet pas de lui attribuer la vocation de fosse-cellier destinée au stockage des denrées. L'étude de la faune apporte toutefois des éléments probants, qui permettent de caractériser son comblement comme un ensemble détritique provenant de rejets de consommation domestique. L'étude du mobilier céramique a elle mis en évidence un taux très important de céramiques d'importation, dont un gobelet en paroi fine et deux formes inédites de commune italique. L'ensemble du lot, au sein duquel figure une écuelle à bord infléchi cannelé, invite à rattacher cette structure à la phase 2.2 de l'occupation du site. Cet ensemble et sa datation tiennent lieu de *terminus post quem pour* l'implantation du drain qui la recoupe.

### 7.4.4. Trou de poteau [20589]

Le trou de poteau [20589] est isolé au sein du transect B3. Localisé au niveau de la limite occidentale de la tranchée, il possède une forme circulaire dont le diamètre se situe autour de 0,3 m. conservé sur une profondeur proche de 0,20 m, il a livré, dans son remplissage, quelques fragments d'amphores de taille moyenne, ainsi qu'un bloc de basalte de 0,15 m de côté, qui semble avoir fait office de calage. L'extension de la fouille, au-delà des limites du transect B » permettrait sans doute d'associer cette structure à un plan plus vaste et de déterminer dans quelle mesure elle peut-être reliée, en termes d'orientation, au trou de poteau [20681] localisé environ 4 m plus au nord-est.

## 7.5. Transect D4 (ouest)

### 7.5.1. Niveau de sol [20005]

*Description*

Le niveau de sol [20005] est localisé au niveau de l'extrémité nord-ouest du secteur 3, à cheval sur la partie orientale du transect B2. Recouvert par quelques mobiliers (tessons d'amphore notamment) à plat qui n'ont été associés à aucun ensemble cohérent, il est apparu à une altitude moyenne de 571,94 m NGF, lors du prélèvement du nettoyage des structures en creux [20021 et 30034]. Ses contours n'ont pu être déterminés avec précision. Il s'agit d'un niveau relativement ténu, matérialisé par la présence de nombreux charbons de bois, plus ou moins concentrés dans un sédiment meuble et très fin, associés à quelques nodules de terre rubéfiée et à des esquilles d'os de taille millimétrique, brûlées à blanc. De petits fragments d'amphores épars et de le faune non brûlée ponctuent l'ensemble. Visible sur une épaisseur variant entre 1 et 2 cm, il est localisé entre les cotes N1067,60 / N1070,30 et E1237,5 / E1240,30, soit sur une superficie proche de 5 $m^2$. Son emprise englobe la fosse [20034] et le foyer [20021].

*Interprétation et datation*

Les éléments qui caractérisent ce niveau de sol ou de circulation (charbons de bois, esquilles brulées et terre rubéfiée) sont identiques à ceux mis en évidence dans la partie supérieure du remplissage de la fosse [20034] (voir *supra*). Dans ce contexte, ils semblent toutefois en place. Leur présence est peut-être à rapprocher du fonctionnement du foyer [F20021]. Le cas échéant, les deux aménagements seraient concomitants, participant de la même unité bâtie. Les différents parallèles fournis par les précédentes campagnes de fouille plaident en effet en faveur de l'intégration de ces foyers dans l'espace interne des bâtiments (bâtiment H notamment). La vidange possible de ce foyer dans la fosse [20034] et la similitude observée entre les restes présents dans le comblement de cette fosse et dans le niveau de sol permettent de proposer le rattachement de ce dernier à l'état 2.1.

# 8. Secteur 3c (transect D4)

Audrey PRANYIES

## 8.1. Objectifs et méthodologie

L'ouverture d'un secteur élargi à l'extrémité orientale du transect D4 a été motivée par la quantité et de la qualité des vestiges mis en évidence dès la phase de décapage mécanique. Cet élargissement porte sa largeur de 2 à 6,25 m à partir de son intersection avec le transect B, sur une longueur de près de 35 m jusqu'au chemin moderne qui borde le chantier à l'est, soit une surface d'environ 236 $m^2$.

Le décapage de ce secteur a rapidement mis en évidence une multitude de structures en creux, ainsi que des niveaux de sols ou de circulation bien conservés. La partie occidentale du secteur se caractérisait également par la présence de niveaux d'occupations de l'âge du Bronze particulièrement bien préservés. La partie orientale du secteur est particulièrement dense en vestiges laténiens, qui sont apparus, à ce stade de la fouille, sous la forme de concentrations importantes de tessons d'amphores, évoquant des niveaux d'épandages denses. Le décapage mécanique a rapidement laissé la place au dégagement manuel, dans la perspective de documenter au mieux ces niveaux riches en mobilier.

## 8.2. Ruelle (centre du transect D4)

La partie centrale du transect D4 est scindée par une bande de circulation linéaire, associée de part et d'autre à des aménagements bordiers qui invitent à l'interpréter comme une ruelle. Ces aménagements de nature diverse (tranchées de palissade, drains, fossés, fosses) présentent de multiples recoupements qui traduisent une évolution des structures et de leur orientation, corrélée à celle des bâtiments M et N qui encadrent cet espace.

### 8.2.1. Palissade [20027]

*Description*

La palissade [20027] a été mise en évidence lors du nettoyage manuel des vestiges réalisé dans la partie nord-ouest du secteur 3. Elle se présente, en plan, sous la forme d'un alignement très net de mobilier et de blocs de basalte qui se détache des niveaux de cailloutis de l'âge du Bronze et des zones d'affleurements du rocher environnant. Situé à une altitude moyenne de 571,25 m NGF, son niveau d'apparition délimite clairement un axe d'orientation NE/SO (N1067/E1244 pour son extrémité sud-ouest, respectivement N1069,50/E1246,60 pour son extrémité nord-est). Cet axe est strictement parallèle à celui du drain [20009] qui borde la structure quelques dizaines de centimètres plus à l'est. Son creusement se développe sur une largeur comprise entre 0,3 et 0,45 m et une longueur de près de 3,6 m. D'une manière générale, il est assez irrégulier en raison de son aménagement dans le basalte naturel. Cette observation est également valable pour le profil de la structure, qui montre des parois plus ou moins verticale et un fond plus ou moins plat. Sa profondeur se situe autour de 0,15 m.

Le comblement de cette tranchée est caractérisé par la présence de nombreux blocs de basalte hétérométriques (0,05 à 0,30 m) densément agencés et mêlés à des tessons d'amphores de taille moyenne (0,10 à 0,15 m). La plupart d'entre eux sont disposés de chant contre les bords de la tranchée. Quelques tessons de céramique, fragments d'amphores et restes osseux sont associés à ce creusement

*Interprétation*

Ce creusement étroit, ponctué de nombreux blocs de basalte parfois profondément implantés en guise de calage présente toutes les caractéristiques d'une tranchée d'implantation de palissade, semblable à celles mises en évidence au nord du sanctuaire. Les nombreux calages mis en évidence évoquent un aménagement à poteaux jointifs. Le mobilier extrait de son remplissage ne fournit pas d'éléments de datation précis. L'orientation oblique de cette structure autorise toutefois sont attribution à l'état 2, sans plus de précision. Les acquis des précédentes campagnes permettent de considérer cette tranchée comme un important élément structurant de l'organisation spatiale des vestiges et de la trame urbaine de l'oppidum.

### 8.2.2. Drain [20009]

*Description*

Le drain [20009] a été repéré lors des nettoyages manuels consécutifs au décapage mécanique, assez importants dans ce secteur. Il traverse, du nord-ouest au sud-est, toute la largeur du secteur et se prolonge des deux côtés au-delà de l'emprise du secteur. Son tracé a également été recoupé dans le transect B3. Le niveau d'apparition du drain se situe entre 574,90 et 574,95 m NFG. Il prend la forme d'un empierrement linéaire de petits blocs de basalte (3 à 10 cm), dont largeur moyenne se situe entre 0,45 et 0,6 m. Quelques blocs de basalte de même module sont également présents, ainsi que quelques fragments d'amphores et de tuiles relativement roulés.

Ce drain [20009] recoupe partiellement la fosse [20061] sur sa bordure occidentale. Au niveau de l'intersection, il présente une largeur beaucoup plus importante que sur le reste de son tracé, puisqu'elle atteint près de 1 m sur une longueur de 1,60 m. La coupe transversale de la fosse et du drain a mis en évidence que ce dernier se développe à ce niveau sur une profondeur de près de 0,4 m. Son comblement est composé de blocs de basalte et de pouzzolane, de module variable mais plus important que celui observé pour les éléments de surface. Mêlés à une très faible quantité de terre, les blocs sont agencés de manière assez lâche et associés à quelques fragments d'amphores et de tuile. En avant de la coupe, une imposante dalle de basalte (0,65 m) repose à plat directement sur le fond du creusement, associée à des fragments de *tegulae* de grandes dimensions (jusqu'à 0,40 m).

*Interprétation et datation*

La fonction de drainage de cet aménagement a déjà été discutée à propos du tronçon recoupé dans le transect B3. Le mobilier retrouvé, vraisemblablement piégé au sommet de la structure, très roulé et globalement caractéristique de toutes les phases d'occupation de l'oppidum (de la phase 1 à la phase 3, d'époque gallo-romaine précoce), ne permet pas de préciser sa datation. La présence, il est vrai superficielle, de nodules de mortier de chaux associés à des fragments de tuile laisse à penser qu'il n'est pas antérieur au milieu du 1er siècle av. J.-C. La typologie des grandes *tegulae* recueillies dans l'élargissement ménagé au contact avec la fosse [20061] ne permet pas non plus d'abaisser sa datation bien au-delà : en effet, elles présentent un rebord arrondi et des encoches courtes (moins de 7 cm), qui constituent des critères typologiques précoces caractéristiques des tuiles d'époque tardo-républicaines (types B et C de B. Clément, voir rapport 2007) déjà découvertes sur le site, qui font déjà leur apparition dans les niveaux de La Tène D2a (phases 2.2 ou 2.3) antérieurs à la conquête.

Il est possible que cet élargissement ponctuel ait servi à pallier l'instabilité du terrain provoquée par la présence de cette dernière. Bien qu'hypothétique, cette observation expliquerait aussi la différence de profondeur importante de cette portion du drain par rapport à celle qui a été relevée dans le transect B3. L'extension de la fouille, programmée dans ce secteur pour la campagne de 2011, permettra peut-être de vérifier cette hypothèse.

### 8.2.3. Fosse [20061]

*Description*

La fosse [20061] est située contre la bordure orientale du drain [20009]. Elle apparaît, en surface, sous la forme d'un blocage très dense constitué de gros blocs de basaltes et de tessons d'amphore (571, 94 m NGF). Un nettoyage plus approfondi a permis de délimiter les contours d'un creusement de plan ovoïde, dont les dimensions moyennes se situent entre 1,4 et 1,70 m. Il décrit un profil assez régulier, en forme de cuvette profonde. La coupe de la structure, ménagée selon un axe est-ouest a également, montré le recoupement la partie occidentale de la fosse par le drain [20009], sur une vingtaine de centimètres environ. Sa profondeur oscille entre 0,5 et 0, 55 m. Son remplissage, en partie haute, est essentiellement caractérisé par la présence de gros blocs de basalte (0,10 à 0,30 m de côté), de plus en plus éparse a mesure que l'on s'éloigne de la partie sommitale de la fosse. La partie inférieure concentre une quantité nettement plus importante de mobilier. Il s'agit de gros fragments d'amphores, parmi lesquels figurent un col entier et des tessons de céramique peu fragmentés. Ces derniers sont essentiellement présents au niveau de la base du remplissage. L'élément le mieux conservé est un petit vase ou gobelet presque complet en céramique peinte. Plusieurs objets particuliers sont associés à ce mobilier, parmi lesquels deux restes associés au travail de l'os. Il s'agit d'un dé de forme rectangulaire, particulièrement bien conservé, et d'une cheville osseuse de corne de bœuf, qui présente une trace de sciure.

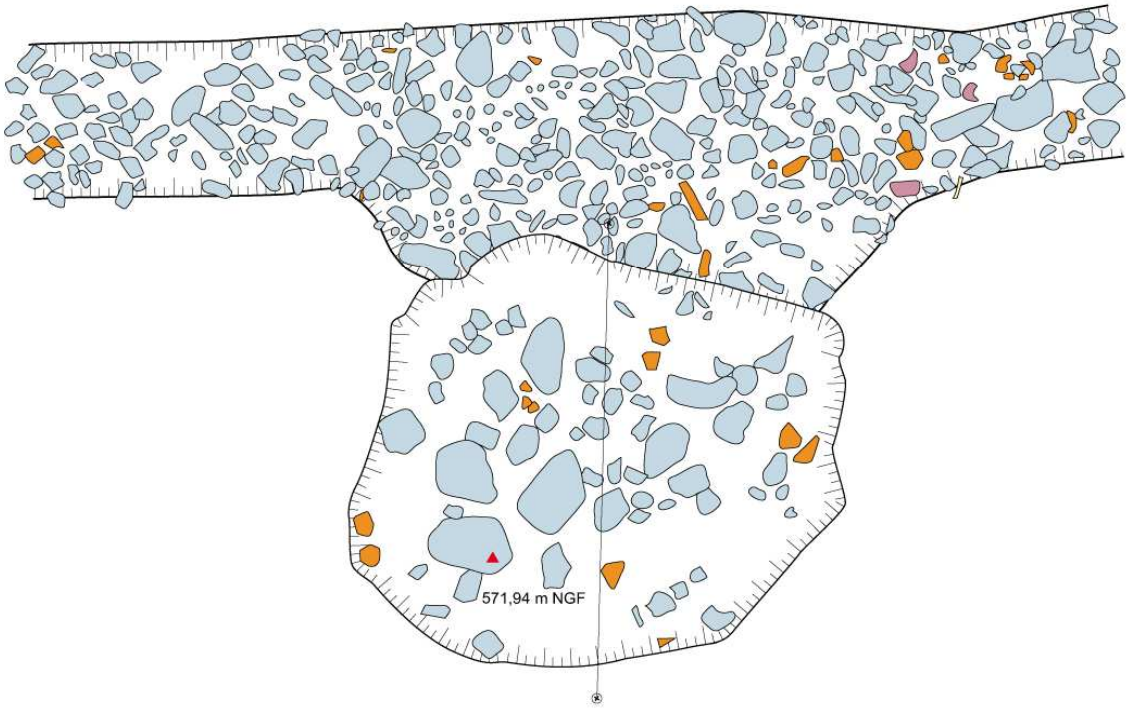


0 1m

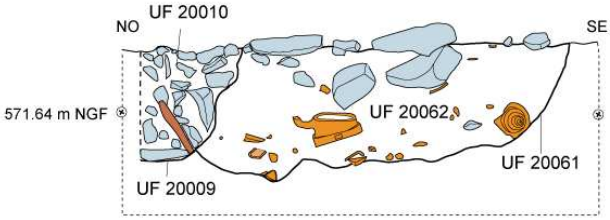


LEGENDE

- Basalte
- Pouzzolane
- Amphores
- TCA
- Ceramiques
- Faune

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Fosse 20061, et drain [20009],
vus en plan et coupe

Pl. 30

*Interprétation et datation*

Le faciès mobilier de la fosse [20061] est caractéristique d'un dépotoir comblé de rejets domestiques et artisanaux. L'étude céramique, fondée sur un lot de conséquent et bien préservé, a par ailleurs montré que la fosse [20061] constitue l'un des ensembles les plus anciens mis au jour cette année. La présence de céramique campanienne A et le taux important de céramique peinte permettent de rattacher cette fosse à la première phase d'aménagement de l'oppidum (phase 1). Cette datation exclut toute possibilité de lien fonctionnel entre la fosse et le drain [20009], qui est bien postérieur.

### 8.2.4. Trous de poteau isolés [20861, 20863].

Deux trous de poteau isolés ont été mis en évidence de part et d'autre de l'ensemble de sablière [20011 et 20143]. Le premier [20681] est situé à environ 0,50 m au sud. Cette structure, de plan circulaire, se distingue en surface par la présence de quelques petits blocs de basalte et d'un tesson d'amphore planté de chant. Son diamètre se situe autour de 0,44 m de diamètre et son creusement, qui perfore les sols de l'âge du bronze sur une profondeur de 0,20 m, dessine un profil en Y. Quelques fragments d'amphores ont été extraits de son remplissage. Le second trou de poteau [20863] est localisé à moins de 0,40 m au nord de la sablière. De forme également circulaire et à fond plat, il présente des dimensions légèrement inférieures à celles du précédent (14 cm de diamètre pour 8 cm de profondeur seulement). Son remplissage a livré deux tessons d'amphore.

### 8.2.5. Épandage [20063]

L'épandage [20063] se développe sur une grande partie de la zone occidentale du secteur 3c, entre les cotes E1249 et E1260. Il est formé par un épandage lâche de tessons d'amphores et de blocs de basaltes, dont les dimensions moyennes se situent entre 5 et 10 cm. Relativement épais, il recouvre une hauteur allant jusqu'à 0,10 m. Son dégagement, en plan, n'a révélé aucune délimitation d'espace particulier. Il met en évidence, en revanche, des concentrations ponctuelles de mobiliers et de blocs de basaltes qui indiquent, pour la plupart, la présence de structures en creux sous jacentes.

Cet épandage a livré un mobilier relativement, composé en grande partie de tessons d'amphore. De nombreux clous y sont associés, ainsi que divers objets (3 monnaies dont deux potins, une attache de poignée de chaudron en fer, une perle en ambre, etc.) et restes céramiques qui fournissent un *Terminus post quem* vers 100 av. J.-C. La présence d'éléments plus tardifs permet de proposer une datation à LTD1b (phase 2.1), ce que conforte l'orientation oblique de la bordure est de l'épandage. La position stratigraphique de ce dernier, qui recouvre pour une très large part les structures en creux mises au jour dans ce secteur, n'est pas incompatible avec cette datation compte tenu du caractère résiduel des matériaux employés dans la mise en œuvre de ce type d'aménagement.

### 8.2.6. Drain ou canalisation [20078]

*Description*

Le drain [20078] a été mis en évidence lors du nettoyage, puis du démontage de l'épandage [20063]. Son niveau d'apparition, situé autour de 571,86 m, montre une structure linéaire qui traverse l'ensemble du secteur, selon un axe NNE/SSO (N1063,60 / E1254 – N 1069,4 / E1256,40). Large en moyenne de 0,70 à 0,80 m, cet aménagement est caractérisé, au niveau sa partie sommitale, par un radier de blocs de basalte et de pouzzolane [20222] de taille moyenne (0,10 à 0,20 m), ponctué de quelques fragments d'amphores épars. Une coupe ouverte dans la berme nord du secteur montre, sous le radier [20222], un agencement particulier des blocs qui constituent le reste du remplissage [20079]. Plus gros que les blocs de surface, ils sont disposés en deux rangées parallèles séparées par un évidement central d'une dizaine de centimètre de large. Quelques dalles de couvertures, constituées par des blocs de basalte plat recouvre cet aménagement. Le creusement de la structure montre une profondeur de 0,25 à 0,30 m, et des parois sub-verticales, assez irrégulière.

*Interprétation et datation*

L'agencement particulier des blocs de basalte présents dans le comblement de la structure [20078] permet sans conteste de l'identifier à un drain ou à une canalisation destinée à l'acheminement de l'eau. Son orientation, nettement moins oblique que celle du drain [20009] localisé plus à l'ouest permet de supposer que cet aménagement appartient à un réseau différent. Le fait qu'il recoupe toutes les structures laténiennes antérieures et son orientation nord-sud, parallèle à celle des structures romaines mises au jour dans le secteur 3c et 4b (voir *infra*), milite pour une structure postérieure à la conquête.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Secteur 3c : vue de détail du dépôt de mandibules dans la palissade [20064] et vue générale des structures

Pl. 31

### 8.2.7. Tranchées de palissade [20064, 20087, 20842]

*Description*

La palissade [20064] est apparue lors du prélèvement du niveau d'épandage [20063]. Son niveau d'apparition, caractérisé par une concentration de tessons d'amphores qui se détache des niveaux de l'âge du Bronze environnant, est situé à une altitude de 571,94 m NGF. Son creusement qui se prolonge, au sud, sous la limite de fouille, a été reconnu en direction du nord-est sur une longueur de 1,50 m. La structure présente une largeur moyenne de 0,80 m, tandis que son profil montre des parois sub-verticales à légèrement évasées, et un fond concave, assez irrégulier. Sa profondeur maximale se situe entre 0,5 et 0,6 m dans le substrat rocheux.

Le comblement de cette structure s'est avéré très riche en mobilier. Il est caractérisé, tout d'abord, par de gros fragments d'amphore, essentiellement concentrés dans la partie haute du remplissage, dont les dimensions atteignent jusqu'à 0,30 m. Des blocs de basalte massifs (0,10 à 0,40 m) et abondants, sont étroitement imbriqués à ces tessons d'amphore. La faune est également bien représentée dans ce remplissage, qui a livré un ensemble de mandibules appartenant à plusieurs espèces : porcs, bœuf, cheval et mouton. Disposées de chant, les unes contre les autres, elles forment un dépôt localisé. Les petits mobilier également état d'une grande diversité : embouchure tubulaire de bassin à bec verseur en bronze, bracelet d'enfant en bronze complet (diamètre : 5 cm environ), manche de fragment de louche en fer, trois jetons taillés dans des panses de récipients en céramique ou d'amphore, deux perles en verre dont une complète, plusieurs outils, notamment une pierre artisanale en basalte poli et quatre monnaies en bronze.

La palissade [20087] est située dans le prolongement de la précédente. Les deux structures sont distantes d'environ 0,55 m. Elle est apparue, en plan, grâce à la présence de gros blocs de basalte (0,20 à 0,40 de cote), et de tessons d'amphore, localisés à une altitude maximale de 571,80 m NGF Son creusement présente une longueur de 4,45 m. Sa morphologie générale est proche de celle de la palissade [20064], bien qu'elle soit légèrement moins profonde (0,35 m). Sa largeur moyenne se situe quant à elle autour de 0,90 m. Le comblement de cette structure a livré un mobilier moins riche que la précédente. Les fragments d'amphores et les restes de faune y sont cependant abondants, mêlés de manière compacte aux blocs de basalte. Dans la partie septentrionale du remplissage, une panse d'amphore entière repose à plat sur deux blocs de basalte. Elle présente des traces de sciage à la base du col, absent, qui indique qu'elle a été réutilisée comme récipient de stockage. Deux petits anneaux en bronze ont également été extraits de ce remplissage, ainsi qu'une aiguille en bronze et un possible manipule en fer.

La partie orientale du creusement de la palissade [20087] montre un recoupement avec une autre structure en creux [20842], visiblement antérieure. Sa forme et ses dimensions (4 m) sont globalement identiques à celles de la palissade [20087], mais sa profondeur est nettement moins importante (0,10 à 0,16 m). Son orientation diverge également très légèrement de celle de celle la palissade [20064], en direction de l'est.

*Interprétation et datation*

Le mobilier céramique extrait du remplissage de la tranchée de palissade [20064] a révélé, à l'étude, la présence d'une majorité de formes de La Tène D1b associés à un certain nombre de marqueurs de La Tène D2a (bol à panse mouluré, cruche en pâte claire régionale). L'absence d'éléments caractéristiques de La Tène D2b fournit une datation à LTD1b/LTD2a, permettant ainsi de relier cette structure à la phase 2.1 ou 2.2 de l'occupation du site, dont elle suit par ailleurs l'orientation. La palissade [20842] est creusée selon le même axe, et semble correspondre à son prolongement. La structure postérieure [20087], pourrait correspondre à une réfection de cette première palissade (phase 2.3 ?).

### 8.2.8. Enclos quadrangulaire [20097, 20123, 20093, 20095, 20830, 20897 et 20828]

*Description*

Le démontage de l'épandage [20063] et la fouille des palissades [20087 et 20842] ont révélé la présence de quatre petits alignements de mobilier et de blocs de basalte plantés de chant, qui délimitent en plan un espace quadrangulaire suivant approximativement une orientation nord-sud/est-ouest. Recoupé au nord-ouest par les deux palissades, ce dernier est formé par quatre petits creusements linéaires de 2,75 à 3 m de long aménagés dans le cailloutis de l'âge du bronze. Ils sont également recoupés à l'est, pour deux d'entre eux [20123 et 20093], par le drain [20078]. Ces quatre creusements forment un aménagement continu, sans interruption au niveau des angles. Son profil est plus ou moins régulier, en cuvette ou à fond plat, avec des parois sub-verticales ou évasées. Sa largeur moyenne est située entre 0,35 et 0,40 m, tandis que sa profondeur est elle comprise entre 0,10 à 0,14 m. A l'est du drain [20078] et à proximité de l'ensemble de fosses mis en évidence dans ce secteur, un petit creusement [20828] pourrait correspondre à l'angle sud-oriental de cet aménagement. Recoupé par le drain [20078], il n'est conservé que sur une trentaine de centimètre de large. Il est donc difficile de déterminer avec certitude s'il appartient ou non au creusement de cette structure quadrangulaire.

*Interprétation et datation*

Cet ensemble de structure a livré, dans l'ensemble, un mobilier assez peu abondant et fragmenté qui ne permet pas à lui seul de dater la structure. Son orientation coïncide néanmoins avec celle des vestiges du premier état d'aménagement de l'oppidum (phase 1) attesté dans ce secteur sous les bâtiments M et N. Cette attribution est étayée, en outre, par le recoupement de la structure par deux aménagements plus récents : le drain [20078], d'une part, les palissades [20087 et 20842], d'autre part, attribués aux phases suivantes (2.1, 2.2 et 2.3). La restitution et la vocation de cet aménagement restent quand à elles difficiles à établir. Aucun parallèle probant n'est fourni par les structures fouillées à ce jour sur le site, à l'exception peut-être du petit enclos carré recoupé cette année au centre du transect B2 (secteur 3b, voir *supra*). Il n'est pas non plus possible de déterminer si ses creusements correspondent à l'emplacement de pièces de bois de type sablières basses, ou s'il s'agit d'un fossé ouvert. La campagne de fouille à venir fournira peut-être des indices supplémentaires, susceptibles d'éclairer la fonction de cet aménagement.

### 8.2.9. Trous de poteau [20066, 20133, 20131]

*Description*

Cet ensemble de trois trous de poteau a été mis en évidence de part et d'autre des tranchées de palissade [20064, 20087 et 20842], à un niveau altimétrique variant de 571,75 à 571,87 m NGF. Leur module, très semblable, permet de les intégrer au sein d'un ensemble cohérent. Ces trois structures présentent un plan de forme sub-circulaire, dont le diamètre moyen se situe entre 0,30 et 0,42 m. Leurs creusements dessinent de petites cuvettes peu profondes (0,08 à 0,14 m), dont le remplissage n'a livré, dans les trois cas, que quelques fragments d'amphores de petite taille (inf. à 5 cm), associés à de petits blocs de basalte.

*Interprétation et datation*

La répartition spatiale de ces trois structures forme un ensemble régulier, d'orientation NE/SO, dont le trou de poteau [20133] constitue l'angle nord. Un quatrième trou de poteau, qui pourrait intégrer cet ensemble de 3,4 X 4,4 m de côté, se trouve peut-être plus au sud, en dehors de l'emprise. L'orientation globale de cet aménagement est quoi qu'il en soit strictement identique à celle des palissades [20064-20842] de part et d'autre desquelles il se situe. Si cette observation permet de proposer un rattachement des trous de poteau à la même phase de construction phase 2.), il est en revanche plus difficile d'établir l'éventuel lien fonctionnel qui relie ces deux aménagements. L'extension de la fouille au sud, programmée pour l'année 2011, apportera certainement des éléments de réponses.

### 8.2.10. Ensembles de fosses [20218, 20216, 20252, 20220, 20289, 20832]

*Description*

Cet ensemble de structures, situé à l'est du drain [20078], regroupe un ensemble de creusements aux contours diffus. Identifiées suite au démontage de l'épandage [20063], ses structures se dessinent, en surface, sous la forme d'une vaste concentration de mobiliers, toutefois assez épars, et de petits blocs de basalte, dont le niveau d'apparition de ces restes se situe entre 571,77 et 571,82 m NGF.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Secteur 3C: enclos quadrangulaire :
niveau d'apparition et creusement en fin de fouille

Pl. 32

Très proche les uns des autres, ces creusements perforent en surface les niveaux de l'âge du Bronze et sont aménagés, en profondeur, dans le substrat basaltique. Le premier [20832] est situé contre la limite nord du secteur, au-delà de laquelle elle se prolonge. Les cinq autres forment un groupe dense, localisé dans la partie centrale du secteur (N1064,20/N1068,30 - E 1255,55 /1258,10). Les dimensions de ces creusements sont moyennes, comprises entre 80 pour les plus petits et 1,80 m pour les plus importants. Très irréguliers, ils présentent une profondeur conservée de 0,10 à 0,20 m maximum, sous la forme de cuvette plus ou moins évasées. Les comblements de ces structures, uniques dans chacun des cas, ont livré un mobilier assez conséquent, constitué de tessons d'amphores de taille moyenne, de quelques restes de céramique et de faune. Quelques mobiliers particuliers sont par ailleurs à signaler. Un objet en fer, correspondant vraisemblablement à un outil, a été extrait de la fosse [20252] et une monnaie en argent, de la fosse [20218]. La fosse [20289] a quant à elle livré une tige en bronze, un fragment de chenet en terre cuite, une scorie de fer, ainsi qu'un fragment de crâne humain.

#### 8.2.11. Trous de poteau [20834, 20275, 20846, 20291 et 20089]

Cette série de trous de poteau aux dimensions variables est localisée à l'est du drain [20078]. Les quatre premiers semblent délimiter une construction de plan incomplet, d'orientation NE/SO. Parmi les éléments qui caractérisent leurs remplissages figurent un fragment de cotte de maille, extrait du comblement du trou de poteau [20291]. Le dernier est un gros creusement, situé en limite de fouille. Il n'est pas possible, en, l'état, de déterminer s'il s'agit d'un trou de poteau ou du départ d'une structure linéaire, sablière ou palissade, qui se développe en direction du sud-ouest. Il a livré, outre deux fragments d'objets en fer non déterminés, une drachme en argent et une pierre ponce en pouzzolane très vacuolaire qui pourrait avoir été utilisée dans le cadre d'activités domestiques ou artisanales particulières.

### 8.3. Bâtiment M (transect D4 est)

La partie orientale du secteur 3 s'est révélée, dès la phase de décapage, particulièrement riche en vestiges. Plusieurs concentrations denses de niveaux d'amphores structurés, associés à des blocs de basaltes organisés en radiers, laissaient également présager le très bon état de conservation des aménagements. Ces derniers sont apparus à un niveau altimétrique situé entre 571,9 et 572 m NGF, sous un recouvrement globalement peu important (0,30 m environ). Les premiers nettoyages manuels entrepris dans ce secteur ont rapidement montré une densité très importante de structures et de niveaux de sols, localisée sur toute la largeur du secteur entre les côtes [E1260 et E1274], dont l'étroite imbrication permettait de postuler la présence de plusieurs états de construction.

D'un point de vue méthodologique, la difficulté a résidé dans la fouille planimétrique d'aménagements non contemporains, mais peu stratifiés. La complexité de leur lecture, qui tient tant à leur étroite imbrication et qu'à leur densité très élevée, est accentuée par la nature homogène du terrain, qui freine sérieusement leur lisibilité et leur compréhension. Pour tenir compte de ces contraintes, la fouille et la documentation de cet ensemble ont été réalisées en quatre passes successives de nettoyage, d'enregistrement et de démontage. La fouille a privilégié l'approche planimétrique des vestiges, tout en ménageant des bermes témoins lorsque cela s'est avéré nécessaire. Les coupes des bermes sud et nord qui marquent la limite de l'emprise ouverte ont été intégralement relevées, entre les coordonnées E1060 et E1274. L'ensemble des vestiges, radiers, sols, niveaux d'apparition et creusements des structures en creux ont été relevés au 1/20$^{e}$. Ils ont également fait l'objet d'une couverture photo détaillée complétée, pour la deuxième passe de fouille, par des clichés zénithaux.

Afin de présenter ces vestiges de manière lisible, ils seront dans un premier temps décrits un par un ou par groupes pertinents dans le cas de certaines structures en creux, dans l'ordre stratigraphique inversé correspondant à leur niveau d'apparition. Leur phasage et leur interprétation sont discutés en aval, dans un chapitre distinct. L'ensemble des éléments descriptifs, interprétatifs et chronologiques fournis dans le cadre de ce rapport doivent dans les tous cas tenir compte de la nature partielle des vestiges dégagés. Ils devront être reconsidérés et complétés à l'issue de la fouille exhaustive de cet ensemble, programmée pour la campagne de 2011.

La partie sommitale des vestiges dégagés se présente sous la forme d'un ensemble de radiers d'aspect très hétérogène. Dès les premiers nettoyages [20036], leur agencement met en évidence des effets de parois et des alignement très nets, soulignés soit par la nature du matériau utilisé, soit par la présence de blocs de basalte de gros module, plus massifs que ceux qui composent les radiers. A l'est, les aménagements sont perforés par l'implantation d'une tranchée d'épierrement antique ou post-antique (E1271,80-E1274,20 / N1063, 9-N1069), dont le niveau d'apparition, relativement élevé, se situe autour de 572,03 m NGF.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Secteur 3C: bâtiment M, deuxième démontage

Pl. 33

### 8.3.1. Radiers et solins (passe 1)

*Radier [20052]*

Il s'agit du radier le plus oriental mis en évidence dans ce secteur. Localisé contre la limite sud de l'emprise au-delà de laquelle il se prolonge, il se développe de manière plus ou moins homogène sur une surface d'environ 3,3 m de côté. Il est constitué par un agglomérat très compact de petits blocs de basalte et de pouzzolane, dont la taille moyenne est se situe entre 5 et 10 cm. Il se développe sur une épaisseur comprise entre 5 et 10 cm également. Quelques tessons d'amphore et de céramique, associés à des restes de faune sont pris dans ce radier, ainsi que quelques fragments de mortier et de tuile épars. La présence ponctuelle de gros blocs de basalte dans ce radier permet d'envisager la présence de d'aménagements sous-jacente. De nombreux objets en fer ont été recueillis à la surface et dans ce radier, dont plusieurs outils, ainsi que quelques monnaies, dont deux As de Nîmes.

*Solin [20153]*

Dans la partie nord est de son emprise, le radier [20052] est marqué par la présence de blocs dont les dimensions sont nettement plus importantes que celles des pierres du radier. De 0,10 à 0,30 m de côté en moyenne, ces blocs de basalte apparaissent au même niveau que le radier, vers 571,95 m NGF. Leur agencement, relativement régulier, permet de délimiter un tracé orthogonal de 0,5 à 0,8 m de large. Il se développe du sud au nord sur 1,4 m de long depuis la berme, puis bifurque en direction du nord-est jusqu'à la tranchée d'épierrement [20239] qui le recoupe.

*Sol [20130]*

Le niveau de sol [20130] borde, au nord, la limite de fouille. Cet agglomérat très dense composé uniquement de très petits morceaux de basalte concassé, inférieurs à 5 cm, a été relevé sur une petite surface, de 0,80 à 1,20 m de côté. Il se poursuit, au nord, sous la limite de fouille, tandis qu'il est recoupé, à l'est, par la tranchée d'épierrement. Le démontage de ce sol et la fouille des niveaux inférieurs ont montré qu'il s'agit vraisemblablement de la chape qui recouvre le radier [20249 = 20891]. Une clé en fer a été mise en évidence dans ce niveau de sol, ainsi qu'une tige de section rectangulaire, correspondant probablement à un demi-produit ou à une barre de gril en fer.

*Radier d'amphores [20099]*

Le nettoyage [20051] de la zone située entre le radier [20130] au nord et le radier [20052] au sud a mis en évidence un niveau caractérisé par des tessons d'amphores, densément agencés [20099 = 20129]. De taille moyenne (5 à 15 cm), ces amphores sont réparties sur une surface d'environ 1,4 à 1,6 m de côté, sans agencement particulier ; si la plupart sont disposées à plat, d'autres sont au contraire plantées de chant. Le dégagement de ce niveau a livré un ensemble de petits mobiliers abondant, composé d'une attache de baudrier ou de ceinturon à bouton rectangulaire en bronze, un fragment de pointe de lance en fer, un possible cerclage de seau en fer, un pion de jeu en pierre poli et de deux fragments de récipient en verre millefiori de couleurs vert, jaune et rouge. Ces derniers recollent avec un fragment du même récipient, pris entre dans le blocage du radier [20077]. Ni le démontage de ce niveau ni la passe de fouille inférieure n'ont mis en évidence la présence d'une structure en creux sous-jacente. Cet aménagement semble donc plutôt correspondre à un radier de fondation, semblable au *statumen* de basaltes ou encore à un remblai, destiné à aplanir le sol.

*Radier [20039]*

Le radier [20039] occupe pour une grande partie de l'espace occidental formé par cet ensemble de vestiges. Orienté selon un axe NE.SO, il est forme un demi-rectangle qui se prolonge, au sud sous la limite de fouille. Son emprise est clairement délimitée par les radiers [20080] et [20041] au nord-ouest et par la structure [20046] au nord-est. Elle permet de restituer, sans considérer la partie de cet aménagement qui se situe sous la limite de fouille, un espace d'environ 5 par 5,5 m de côté. Ce radier est composé d'un agencement plus ou moins dense de blocs de basaltes de module moyen (5 à 15 cm) et de tessons d'amphores. La présence de quelques fragments de tuiles épars est également à signaler, ainsi que celle de très nombreux clous en fer. Outre plusieurs scories en alliage cuivreux, plusieurs objets particuliers ont été mis en évidence lors de son dégagement et de son démontage. Parmi eux figure une applique de char ou de carnyx en bronze, en forme de goutte, avec un décor de ying-yang au repoussé. Un foncet de serrure associé à un élément de pène ont également été mis en evidence dans l'angle nord de ce radier. Il est vraismeblable, qu'il s'agisse ici d'éléments effondrés en place.

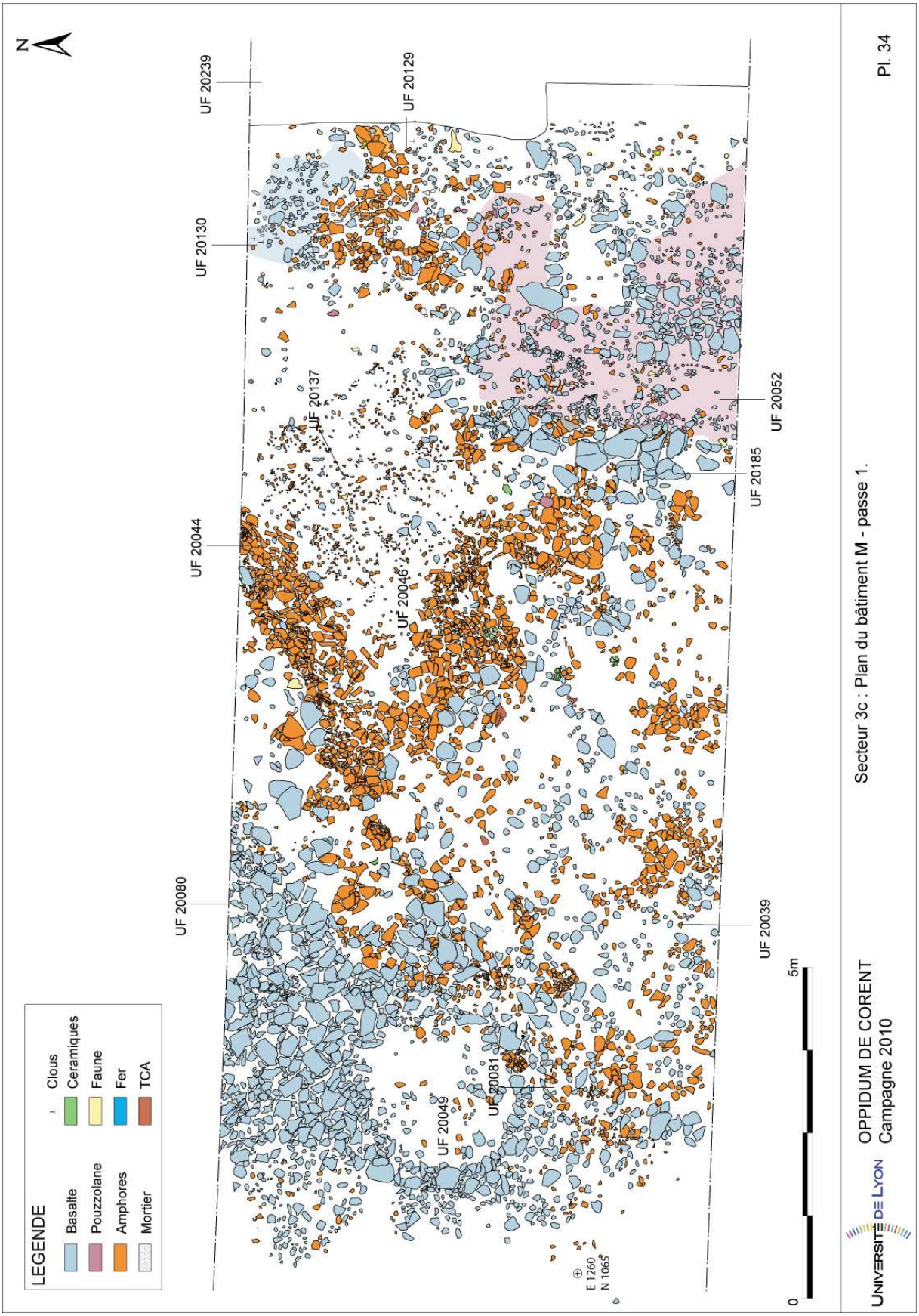
N
UF 20239
UF 20129
UF 20130
UF 20137
UF 20052
UF 20185
UF 20044
UF 20046
UF 20080
UF 20039
UF 20081
UF 20049
E 1260
N 1065
0
5m
LEGENDE
Basalte
Pouzzolane
Amphores
Mortier
Clous
Ceramiques
Faune
Fer
TCA
Secteur 3c : Plan du bâtiment M - passe 1.
Pl. 34
UNIVERSITÉ DE LYON
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

*Radier [20080]*

Ce radier est situé, au nord, en limite de l'emprise du secteur 3 ; il est interrompu par la berme, sous la quelle se prolonger. Il matérialise sous la forme d'un aménagement de plan rectangulaire, dont l'angle sud constitue la partie dégagée. Les bordures de cet aménagement très régulier, qui respecte une orientation NE/SO ont été suivies sur 2,5 m au sud-ouest et sur 3,6 m au sud-est. Composé de gros blocs de basalte densément agencés, ce radier se caractérise par l'absence totale de fragments d'amphores, ainsi que d'autres catégories de mobilier. Les deux bordures dégagées attestent de parements, matérialisés par des blocs de dimensions légèrement plus importantes que celles du blocage. Son prélèvement [20136] a montré qu'il se développe sur une seule assise. Aucune trace d'un éventuel revêtement de ce radier, sous la forme d'une chape de pouzzolane par exemple, n'a été observée.

*Radier [20041]*

Le radier [20041] est contigu à la bordure sud-ouest du radier [20080]. S'il se caractérise également par la rareté des tessons d'amphores, il se distingue du radier précédente par les dimensions nettement plus restreintes des blocs de basalte (5 à 10 cm) qui le compose. Ces derniers sont par ailleurs également beaucoup plus épars. Ses bordures, au sud-ouest, sont très diffuses et ne montrent dessinent aucune limite propre à caractériser son emprise. Son orientation globale semble toutefois suivre celle du radier [20041].

*Radier [20081]*

L'aménagement [20081] s'appuie, au nord-est, contre les radiers [20080] et [20041], ainsi que contre l'aménagement circulaire [20049]. Il est contigu, au sud, au radier [20039] dont il semble contemporain. Il suit, globalement, la même orientation que ces radiers. Si sa composition est très proche de celle du radier [20039], il s'en distingue néanmoins par la densité plus importante des tessons d'amphores et des blocs de basalte qui le forment.  Ces derniers sont également plus massifs, avec un module compris entre 0,20 et 0,30. Les amphores sont elles représentées par de gros fragments écrasés en place, plutôt que par des tessons épars. Les dimensions de cet aménagement sont difficiles à délimiter en plan, tant il est étroitement imbriqué avec les structures environnantes. De 0,90 et 1 m de large, il développe sur une longueur comprise entre 3,90 et 4,5 m.

*Structure circulaire [20049]*

La structure [20049] est apparue lors du nettoyage des radiers [20041] et [20080], en négatif, sous la forme d'une zone de plan sub-circulaire, caractérisée par l'absence de blocs. Le diamètre de cet espace vide se situe entre autour de 1,80 m. Aucun remplissage particulier ne caractérise cet aménagement qui repose sur le niveau de sol [20084] sous-jacent. Les quelques tessons d'amphores et blocs de basalte présents en surface semblent provenir des radiers adjacents. Cet aménagement paraît correspondre à un effet de paroi ou une empreinte, laissée par la disparition d'un aménagement initial, plutôt qu'à une structure en creux. Il évoque également les alvéoles quadrangulaires, formées par des parements de basaltes, mises en évidence en 2006 en bordure du trottoir [16406]. Il semble plus vraisemblable que cet aménagement corresponde ici à l'emplacement d'une structure en bois, de type cuvelage ou baquet.

*Structure [20046]*

La bordure nord-orientale du radier [20039] est marquée par la présence d'un aménagement clairement distinct, constitué d'un amas très dense de tessons d'amphores de gros module. De forme plus ou moins triangulaire ou quadrangulaire et irrégulière, cette concentration de tessons d'amphores couvre un espace de 1,40 et 1,60 m de côté. Les éléments qui la constituent sont de gros fragments, dont les dimensions sont comprises entre 0,10 et 0,30 m. Leur agencement ne montre aucune organisation interne particulière ; les tessons sont pour la plupart, disposés à plat, mais d'autres, au contraire, sont de chant. Sur ses bordures sud en revanche, l'aménagement est très régulier. La disposition des amphores forme des effets de parois très nets et dessine un angle en direction du sud. La phase de démontage a révélé que cet aménagement se développait sur une épaisseur moyenne de 0,10 à 0,15 m. Son interprétation, comme celle de la structure suivante, reste sujette à discussion.

UNIVERSITÉ DE LYON

Secteur 3C: vues de détails du bâtiment M. Photos : seuil [20077], sole de foyer [20052], tegula tardo-républicaine [20039], amas d'amphores [20044 et 20046]

Pl. 35

*Solin d'amphore [20044]*

Apparue très haut dès les premiers nettoyages, cette structure constitue les des alignements majeurs de l'ensemble de vestiges dégagés. Elle est située à 1,20 m environ du radier [20080], dont elle suit globalement l'orientation, et semble par ailleurs s'établir dans le prolongement nord-est du solin [20081]. Elle est constituée par un amoncellement de fragments d'amphores dont les dimensions moyennes sont comprises entre 0,10 à 0,30 m. Elle se prolonge, au nord, sous la limite de fouille et se développe, en direction du sud-ouest, sur une longueur comprise entre 3 ,80 et 4 m. de forme rectiligne, cette structure présente une largeur moyenne de 0,80 à 0,90 m.

Les amphores se décomposent en deux groupes qui suivent tous deux l'orientation générale de la structure. Le premier, situé au nord, est composé d'un amas très dense de tessons, correspondant essentiellement à des éléments de petites dimensions (5 à 10 cm en moyenne). Le second, qui marque la bordure sud de la structure, est constitué d'une concentration légèrement moins dense, formée par des fragments de plus grande taille (10 à 15 cm en moyenne). Parmi ces fragments, les anses semblent en surreprésentation ; particulièrement nombreuses, elles attestent ici un tri certain des formes réemployées ici en tant que matériau. Le dégagement de cette structure n'a mis en évidence aucune trace d'un creusement. Le manque de lisibilité des sédiments en est peut-être la cause. Il est vraisemblable néanmoins que les tessons d'amphores venaient combler soit un creusement linéaire, de type fossé ou palissade, soit un vide sanitaire.

La très forte densité qui caractérise ces vestiges, ainsi que leur étroite imbrication ont rapidement induits la nécessité d'un premier démontage des radiers. Ils ont été prélevés méthodiquement, afin de mettre en évidence les aménagements sous jacents, qu'il s'agisse de structures en creux ou d'aménagements construits. Certains des éléments structurants dégagés lors de la première passe de fouille ont été laissés en place, à l'instar du radier [20080] ou des structures [20044 et 20046].

### 8.3.2. Niveaux de sol sous-jacents aux radiers (passe 2)

*Sol en pouzzolane [20127, démontage du radier 20052]*

Ce sol en pouzzolane est localisé dans la partie orientale du bâtiment, sous le radier de basalte et de pouzzolane [20052]. Il est délimité, à l'ouest, par le solin [20185], tandis qu'au nord, la limite de son emprise semble correspondre à celle du radier [20052]. A l'est, il est recoupé par la tranchée d'épierrement [20239]. Régulier et très compact, il est présent sur une épaisseur d'environ 5 cm et se développe selon un niveau plan. Il pourrait s'agir d'un rechapage du sol [20128].

*Solin [20185, démontage du radier 20052]*

Le solin apparaît à un niveau altimétrique relativement élevé, au niveau de la bordure occidentale du radier [20052]. Déjà visible lors de la première passe de fouille, c'est contours apparaissent plus distinctement avec le démontage du radier [20052] puisque celui-ci le recouvre en partie sur sa bordure est. Orienté selon un axe nord-sud, il se développe, depuis la limite méridionale de l'emprise, sur une longueur proche de 2 m. Il se prolonge par ailleurs sous la berme, au-delà de cette limite. Il est constitué de gros blocs e basalte de 0,40 à 0,50 m de côté, agencés de manière plus ou moins régulière en deux 2 rangées contigües. Il recouvre le sol en pouzzolane brûlé [20128].

*Sol [20137 = 20048]*

L'angle interne formé par les structures [20044] et [20046] a révélé la présence d'un sol dont le niveau d'apparition se situe environ 0,15 m plus bas que le sommet de celles-ci. Il est formé d'une mosaïque de petits éléments, tessons d'amphores et de céramiques, faune, blocs de basaltes, dont les dimensions n'excèdent pas 5 cm. En plan, son emprise n'est que difficilement délimitable avec précision en raison, encore une fois, de l'étroite imbrication des structures. Son orientation paraît néanmoins suivre un axe NE/SO. A l'ouest, il en partie recouvert pas la structure [20046] et à l'est, en partie aussi par les niveaux de radier et de sol [20052] et [201276]. Ce sol, dont l'épaisseur varie entre 2 et 5 cm, ne peut qu'être antérieur à ou contemporain du solin d'amphore [20046] puisque emprise d'interrompt au contact de cette dernière. Il se prolonge par ailleurs, au nord-est, sous limite de fouille.

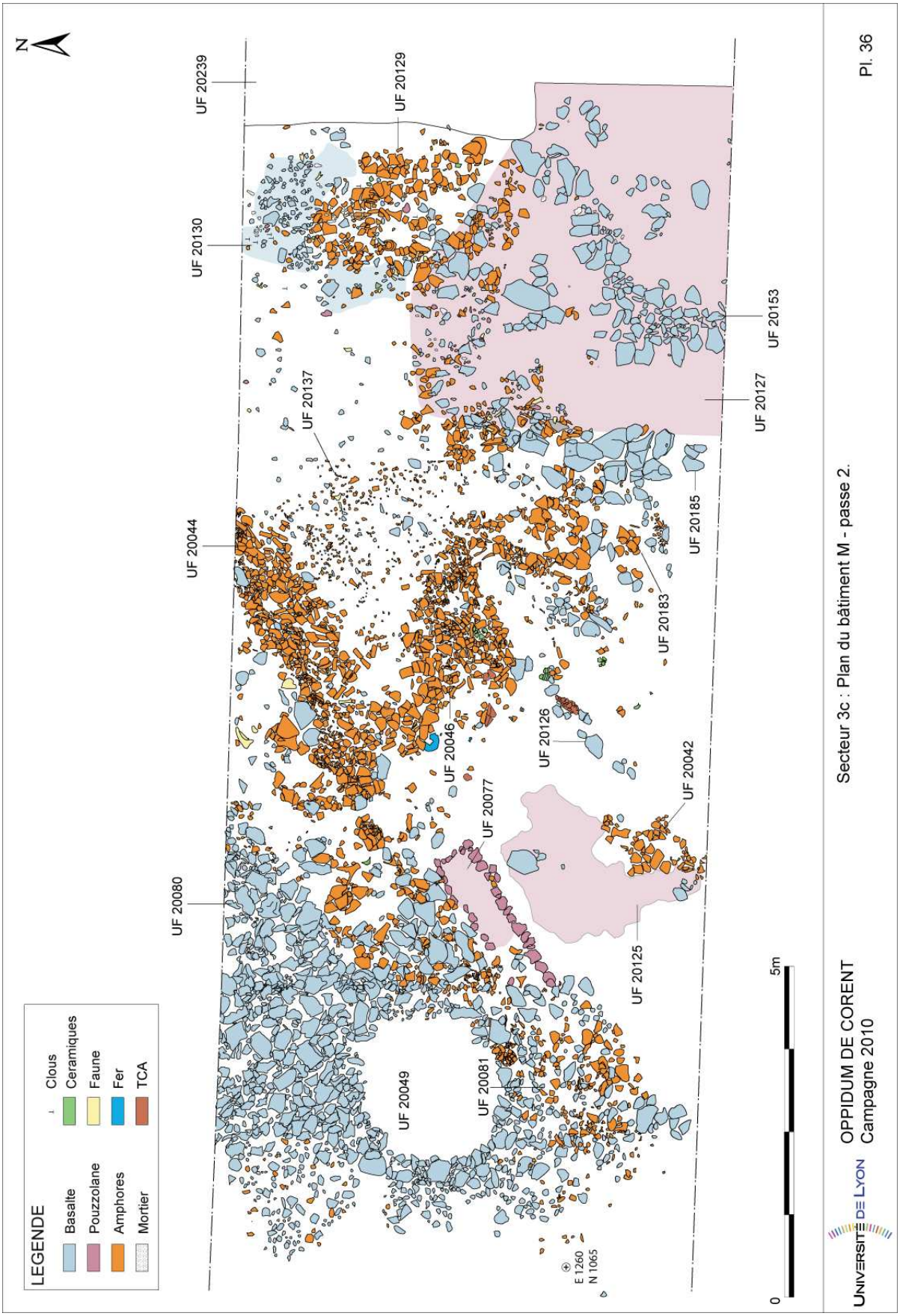
N
UF 20239
UF 20129
UF 20130
UF 20153
UF 20137
UF 20127
UF 20044
UF 20185
UF 20183
UF 20046
UF 20126
UF 20042
UF 20077
UF 20080
UF 20125
UF 20081
UF 20049
E 1260
N 1065
LEGENDE
Basalte
Clous
Ceramiques
Pouzzolane
Faune
Amphores
Fer
Mortier
TCA
0
5m
Secteur 3c : Plan du bâtiment M - passe 2.
Pl. 36
UNIVERSITÉ DE LYON
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

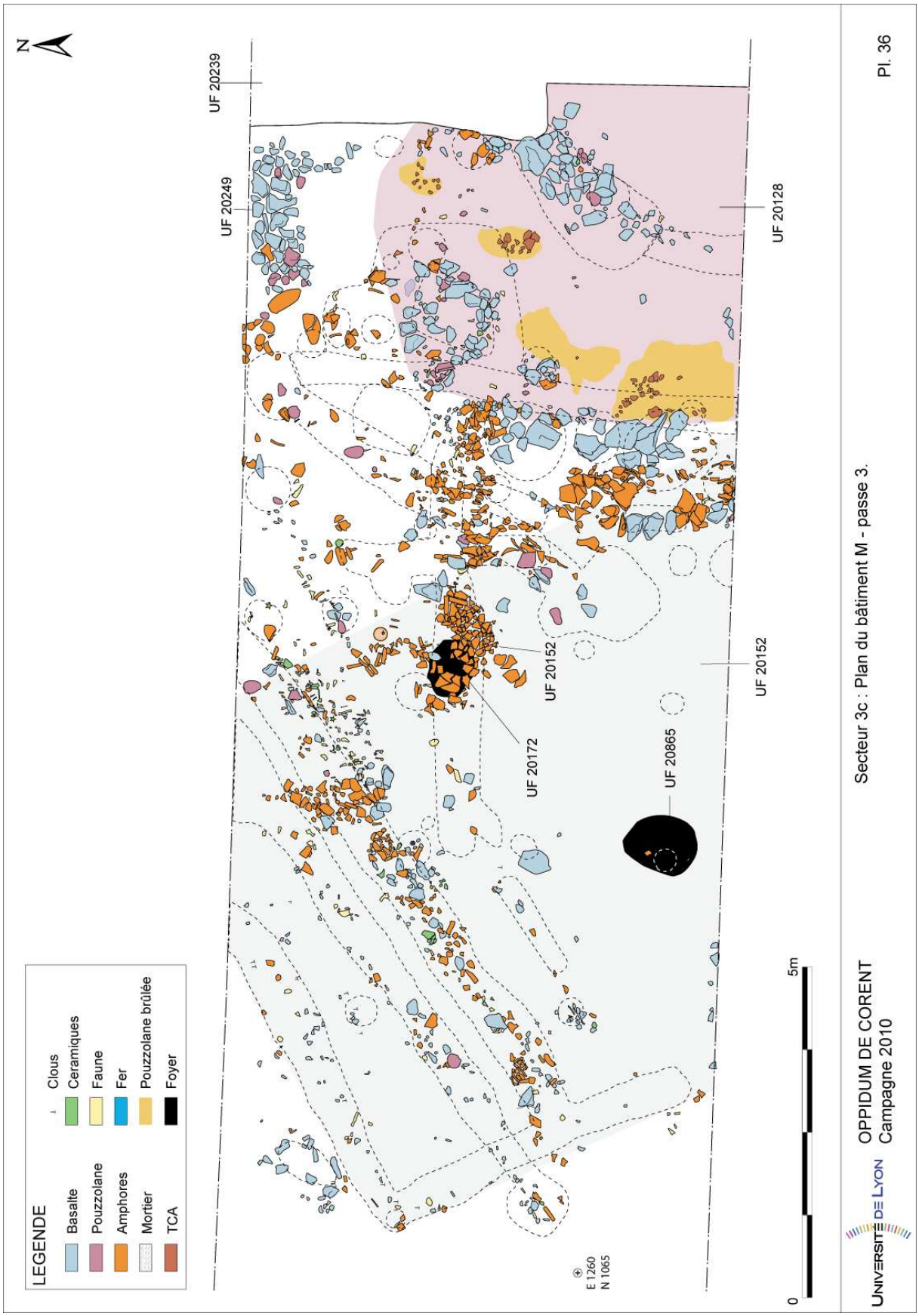
N
UF 20239
UF 20249
UF 20128
UF 20152
UF 20152
UF 20172
UF 20865
E 1260
N 1065
0
5m
LEGENDE
Basalte
Pouzzolane
Amphores
Mortier
TCA
Clous
Ceramiques
Faune
Fer
Pouzzolane brûlée
Foyer
Secteur 3c : Plan du bâtiment M - passe 3.
Pl. 36
UNIVERSITÉ DE LYON
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

*Sol [20125, démontage des radiers 20039 et 20080]*

Plus à l'ouest, le démontage du radier [20039] a mis en évidence un ensemble d'aménagements de sols. Le premier est dans sa partie centrale. Conservé sous une forme lacunaire, ce sol de 2 à 4 cm d'épaisseur est composé d'un agglomérat assez peu compact de petits blocs et de graviers de pouzzolane. Ces dimensions maximales sont de 2,3 mètres du nord au sud et de 1,80 m d'est en ouest. Il jouxte au nord-ouest le seuil [20077] dont il est vraisemblablement contemporain. Il a également été mis évidence plus à l'est, en amont de l'ensemble [20183], sous la forme de lambeaux discontinus. Il ne contient aucun mobilier, mais recouvre en partie un niveau sous-jacent, également mal conservé, constitué de tessons d'amphore posés à plat [20042].

*Sole d'amphores [20042 = 20043, démontage du radier 20039]*

L'UF [20042 = 20043] est constituée d'un agencement de tessons d'amphore de taille moyenne (5 à 15 cm) disposés à plat de manière très soignée, situé contre la limite méridionale du secteur. Très partiellement recouvert à l'ouest par le sol en pouzzolane [20125], il est conservé de manière disparate sur 0,80 X 1,30 m de côté. Cet aménagement pourrait évoquer un radier, qui constituerait la base du sol [20125]. Son démontage et la fouille du niveau inférieur ont cependant révélé la présence sous-jacente d'un sol brûlé évoquant un foyer, dont les amphores [20042] pourraient constituer la sole.

*Solin [20126, démontage du radier 20039]*

Le sol [20126] repose sur le sol de pouzzolane [20125]. Cet aménagement, relativement ténu, est situé dans l'espace central délimité par l'emprise supérieure du radier [20039]. Il est marqué, sur une longueur de près de 2 m, par un alignement discontinu d'une dizaine de blocs de basalte de dimensions variées, dont la base est située à un niveau très nettement inférieur à la base du radier [20039]. Plusieurs fragments de plaques foyères semblent intégrer cet aménagement.

*Radier/seuil [20077, démontage des radiers 20039, 20080 et 20081]*

La structure [20077] est apparue lors du démontage du solin [20081] qui le recouvre entièrement. Cet aménagement, de plan rectangulaire, très régulier composé, d'un assemblage très dense de petits blocs de pouzzolane (5 à 10 cm). De 0,50 m de large pour près de 2 m de long, ce petit radier est pourvu de parement. Bien conservé sur sa bordure sud, ce dernier semble totalement endommagé à l'ouest. Le blocage central semble également avoir disparu dans cette partie de la structure. L'ensemble recouvre une épaisseur comprise entre 5 et 10 cm et suit une orientation NE/SO identique à celle du radier [20080] mai qui diverge très légèrement de celle des radiers supérieurs [20039] et [20018].

La troisième passe de fouille, successive au démontage de ces derniers niveaux, s'est attachée à mettre en évidence l'ensemble des structures en creux sous-jacentes. Le niveau d'apparition de certaines d'entre elles, est déjà perceptibles au niveau des radiers et niveaux de sols, soit en raison de leur postériorité, soit en raison de phénomènes de tassement et de piégeages des ces niveaux. D'autres en revanche ont été totalement occultées par ces aménagements et répondent, la plupart du temps, à une chronologie plus ancienne. Des niveaux de sols distincts sont également apparus, en particulier dans la zone orientale.

### 8.3.3. Niveau d'apparition des structures en creux et sols associés (passe 3)

*Sol en pouzzolane brûlée [20128 = 20194, démontage du sol 20127]*

Le sol en pouzzolane [20127] recouvre un niveau plan ancien, également aménagé en pouzzolane. Légèrement moins compact, ce dernier est composé d'un agglomérat de petits gravillons. Plus ou moins bien conservés, il se développe sur quelques centimètre d'épaisseur, sur une emprise qui semble délimité par une orientation NE/SO. Il est recoupé, à l'ouest, par les blocs du solin [20185], tandis que limite plus septentrionale semble coïncider avec celle du sol [20137]. A l'ouest, le sol en pouzzolane est en partie oblitéré par la tranchée d'épierrement [20239]. Ponctuellement, et en particulier dans la zone située en bordure de la limite méridionale du secteur, les nodules de pouzzolane présentent une teinte ocre-jaune. Identiques à celles observées sur le sol [20109] du bâtiment L, ces traces attestent que ce niveau a été soumis au feu. Près de la limite de fouille, ces traces sont particulièrement visibles, sur une surface de 1 à 1,30 m de côté. Des restes de plaques foyères, de taille variable (2 à 10 cm) sont assez étroitement imbriquées à la pouzzolane, ainsi que de très petits fragments de bronze brulé.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Secteur 3C: bâtiment M, troisième et quatrième passe de fouille

Pl. 37

Un niveau discontinu formé par quelques amphores disposées à plat [20138 = 20238] a été observé entre les sols [20127] et [20128]. Essentiellement concentrées dans la zone centrale de juxtaposition de ces sols, ces tessons de taille moyenne (10 cm) correspondent certainement à un niveau de remblais, destiné à asseoir la planéité et la stabilité du sol supérieur.

*Radier [20249 = 20891, démontage des radiers 20129 et 210130]*

Le radier 20249 a été mis en évidence en bordure nord-est de l'emprise, sous le sol en basalte damé [20130]. Il forme une bande de 0,50 m de large et de près de 1,75 m de long, dont l'orientation semble suivre un axe ENE/OSO. Son dégagement très partiel ne permet cependant pas de certifier cette orientation. Il est constitué de blocs de basalte et de pouzzolane de dimensions moyennes (0,10 à 0,15 m) assez densément agencés avec quelques tessons d'amphore. Ce radier, qui a été laissé en place, semble reposer sur le sol en pouzzolane [20128].

*Sol [20084, démontage des radiers 20039, 20077 et 20080 et du sol 20125]*

L'emprise du sol 20084 correspond, en grande partie à l'emprise des radiers [20039] et [20080]. Elle se prolonge au nord, au-delà de la limite de fouille tandis qu'au nord-est, sa bordure semble se dessiner au contact du sol [20137]. A la différence de l'ensemble des sols rencontrés jusque là, le sol [20084] ne correspond pas à un aménagement construit. Il se matérialise par une terre noir homogène et meuble, dans la quelle sont présentes de nombreuses inclusions de petits charbons de bois, de tessons de céramiques et d'amphores disposés à plat (5 cm maximum), quelques fragments de faune et quelques scories éparses, de taille millimétrique. Il est présent manière continue sur l'ensemble de la surface précédemment délimitée et se développe sur 1 à 3 cm d'épaisseur en moyenne.

Le mobilier recueilli dans ce niveau de sol ou à son contact est dans l'ensemble assez peu abondant et très fragmenté. Il a cependant livré quelques objets particuliers, parmi lesquels plusieurs fragments de plaques de foyer en terre cuite à rebord arrondi, un fragment de mortier en basalte, ainsi qu'un **r**acloir de tannerie en fer. Cet objet, à tranchant à lame droite, dos incurvé et manche terminé par un appendice est identique à celui mis en évidence dans le remplissage de la cave [20602]. Il provient ici de la partie su sol [20084] dégagée sous le radier [20080], à proximité de l'aménagement circulaire [20049].

*Foyer [20865, démontage des sols 20125 et 20042]*

Le sol [20084] présente une zone rubéfiée, localisée à quelques dizaines de centimètres de la limite méridionale du secteur, et en grande partie sous les amphores de l'UF [20042]. Elle est matérialisée par une fine couche d'argile, correspondant à une chape brûlée, de couleur claire. Conservé de manière très ténue, cet aménagement se concentre sur une zone de forme plus ou moins circulaire, et dont la circonférence est comprise entre 0,70 et 0,97 m. Un clou et quelques tessons de céramiques sont pris dans cette chape d'argile. Si présence de cette zone rubéfiée peut-être reliée à l'utilisation d'une plaque il est également probable qu'elle soit corrélée aux tessons d'amphores sus-jacent, qui caractérisent le radier [20042]. Cet aménagement foyer semble fonctionner avec le sol [20084].

*Foyer [20152, démontage de la structure 20046]*

Le démontage de l'aménagement d'amphores [20046] a révélé un niveau sous-jacent nettement distinct. Légèrement convexe, il composé de tessons d'amphores posés à plat, agencés de manière dense et soignée. Les dimensions de ces éléments sont comprises entre 0,5 et 0,20 m. Il semble constituer les restes d'un aménagement en place, de forme quadrangulaire (0,90 m X 0,42 m). La coloration de certains des tessons, rouge ou blanchâtre, semble indiquer qu'ils ont été soumis au feu. Le **sol sous jacent [20172]** est caractérisé par la présence de petits fragments de charbons de bois, associés à des petits nodules de terre rubéfiée épars et à quelques scories. A l'instar de la structure précédente, ces restes peuvent être interprétés comme ceux d'un foyer en place, dont le revêtement

### 8.3.4. Structures en creux (passe 4)

La quatrième passe de fouille correspond à la fouille des structures en creux, qui sont apparues de plus en plus nombreuses au fur et à mesure des démontages successifs

*Palissade [20520], trou de poteau [20816] et sablière [20818]*

Le démontage de l'ensemble du sol [20128] et des aménagements supérieurs encore en place a révélé, dans cette zone orientale, un ensemble de structures en creux particulièrement dense, qui semblent correspondre à des états de construction distincts.

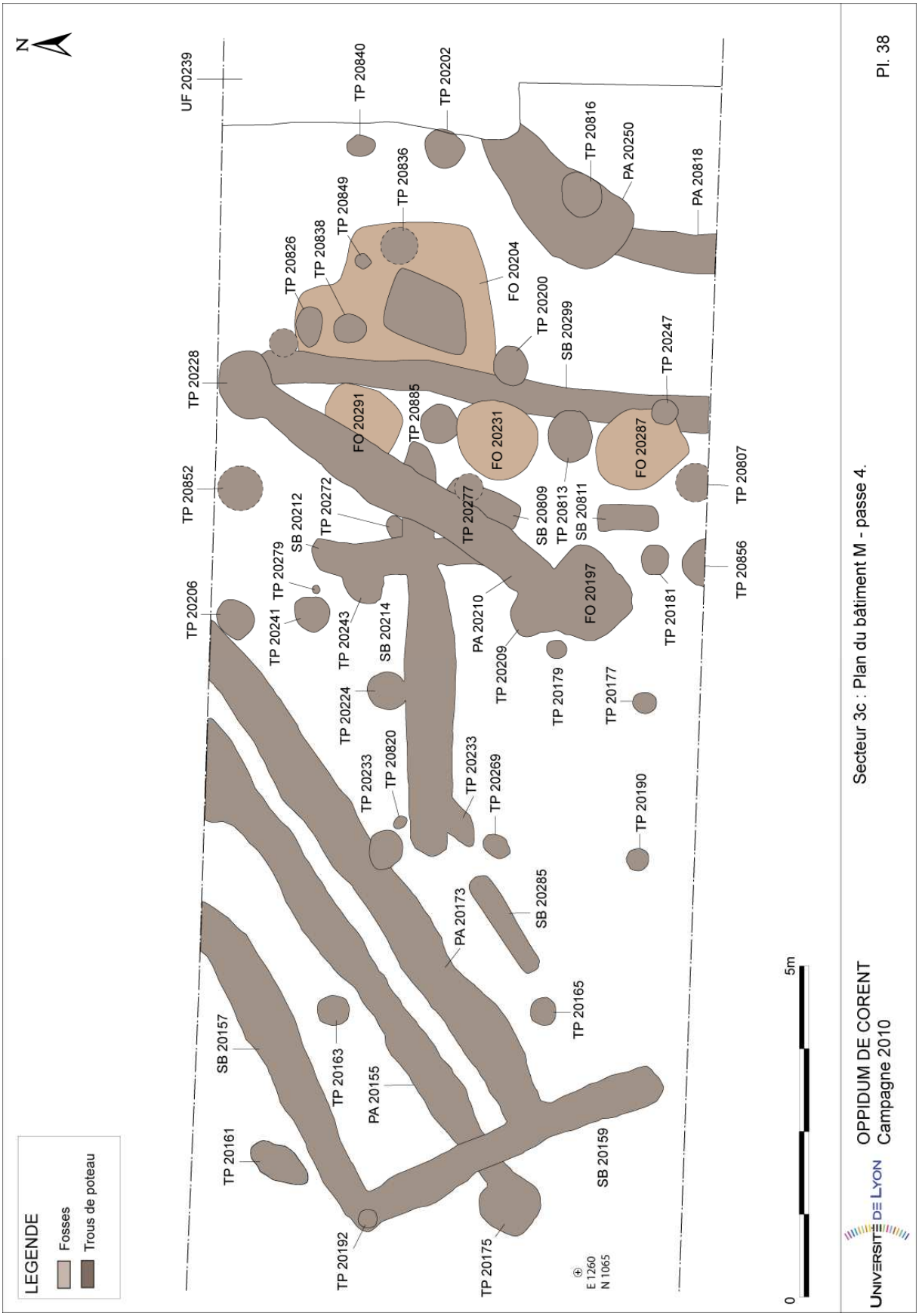
N
UF 20239
TP 20840
TP 20202
TP 20816
PA 20250
PA 20818
TP 20836
TP 20849
TP 20838
TP 20826
FO 20204
TP 20200
SB 20299
TP 20247
TP 20228
FO 20291
TP 20885
FO 20231
FO 20287
TP 20807
TP 20852
SB 20212
TP 20272
TP 20277
SB 20809
TP 20813
SB 20811
TP 20856
TP 20279
TP 20206
TP 20241
TP 20243
SB 20214
PA 20210
FO 20197
TP 20181
TP 20209
TP 20179
TP 20177
TP 20224
TP 20233
TP 20820
TP 20233
TP 20269
TP 20190
SB 20285
PA 20173
TP 20165
SB 20157
TP 20163
PA 20155
TP 20161
SB 20159
TP 20192
TP 20175
E 1260
N 1065
0
5m
LEGENDE
Fosses
Trous de poteau
Secteur 3c : Plan du bâtiment M - passe 4.
Pl. 38
UNIVERSITÉ DE LYON
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Caractérisée par un remplissage constitué entre autre de gros blocs de basalte, la palissade [20250] semble figurer parmi les éléments les plus récents. Le trou de poteau [20816] mis en évidence à la base de son remplissage est pourvu de gros calage mais n'a livré aucun mobilier. Il est probable qu'il appartienne lui à une phase de construction antérieure.

La sablière [20818] est localisée dans le prolongement méridional de la palissade [20250]. Elle est entièrement recouverte par les sols en pouzzolane [20127] et [20128]. Son remplissage, ponctué de graviers de pouzzolane, a livré quelques charbons de bois associés à de rares nodules de terre rubéfiée, ainsi que des restes de faune abondants.

*Trous de poteau*

Deux trous de poteau massifs (0,50 m) [20200 et 20202] ont été mis en évidence au nord et à l'ouest de la palissade [20250]. Ils perforent tous deux le sol en pouzzolane brulé [20128], ainsi que le sol aménagé [20217] dans lequel ils apparaissent sous la forme de gros calages en basalte. Le trou de poteau [20856], observé dans la coupe méridionale du bâtiment présente des dimensions et une position stratigraphique similaires. Un peu plus au nord et à l'est de la fosse [20204] se trouve un autre trou de poteau [20840] de plus petites dimensions, dont le niveau d'ouverture semble se situer à un niveau nettement inférieur à celui des précédentes structures.

*Sablière [20300]*

La sablière [20300] traverse, du nord-au sud, quasiment toute la largeur du secteur. D'orientation N/S, la partie méridionale de son tracé se prolonge sous la limite de fouille. Au nord, elle est recoupée par le trou de poteau [20228] qui marque l'extrémité de la sablière [20212]. Son tracé a été suivi sur une longueur voisine de 5,40 m. Large de 0,40 m, cette structure montre un profil en U. Son remplissage contient quelques graviers de pouzzolane. Outre quelques fragments d'amphores et de céramique, il a livré un fragment de mortier en basalte

*Fosse [20204]*

Le niveau d'apparition de la fosse 20204 est matérialisé, en surface, par une couronne composée de gros blocs de basalte. Adossé à la sablière 20300, le creusement de la structure suit, globalement, une orientation nord-sud. Il prend une forme quadrangulaire avec des angles arrondis, et un diverticule de quelques dizaines de centimètres de côtés, situé au niveau de la partie nord-ouest du creusement. Ses dimensions se situent autour de 1, 6 m pour sa largeur et de 2,4 m pour sa longueur. En coupe, la fosse montre un profil en cuvette, avec des parois évasées et un fond légèrement concave. Sa profondeur maximale est proche de 0,35 m.

La fosse présente un comblement stratifié. Sa partie supérieure [20297] se caractérise par la présence accrue de gravillons de pouzzolane, qui résulte probablement du tassement des niveaux supérieurs [20128] ou de leur mise en place sous la forme de remblai lors de leur aménagement. Elle ne comporte pas d'autres inclusions, en particulier de mobilier, à l'exception de quelques charbons de bois épars. Cette couche, qui se développe sur quelques centimètres d'épaisseur (0,10 m maximum) recouvre, dans la partie occidentale du remplissage, une strate d'une dizaine de centimètre d'épaisseur [20848], qui contient sous une forme éparse des inclusions de petits nodules de terre rubéfiée. Leurs dimensions ne permettent pas de déterminer s'il s'agit de terre crue ou au contraire, de fragments de terre cuites artisanales. Cette unité de remplissage repose elle-même sur une couche de comblement plus conséquente [20298 = 20205]. Cette dernière est présente de manière uniforme sur toute la surface de la fosse, sur une épaisseur qui varie, en moyenne, entre 0,10 et 0,30 m. Elle est constituée d'une couche de terre très noire très hétérogène, qui contient, outre de nombreuses paillettes de charbons de bois et de petits nodules de terre rubéfiée, des restes de faune abondants, dont une partie est brûlée. Quelques coulures de bronze et quelques particules blanchâtres, de nature indéterminée y sont associées. L'amphore et la céramique ne sont représentées que par de rares tessons. La base de remplissage est constituée d'un niveau plan de petits blocs de basaltes agencés [20858], mêlés à des gravillons de pouzzolane. Ces blocs d'un diamètre moyen de 5 à 10 cm sont principalement concentrés dans la partie sud-ouest du creusement.

La morphologie du creusement, comme son remplissage, renvoient clairement à des activités artisanales. Les coulures de bronze associées aux charbons de bois mises en évidence au sein de son comblement confirment cette interprétation, mêmes s'ils ne sont pas forcément en place. Parmi le mobilier extrait du remplissage [20298 = 20205] figurent deux fragments de bracelets tubulaires en bronze et une perle oculée à protubérances en verre brun, orné d'un filament jaune, attribuable à un stade précoce de La Tène D1. Le reste du mobilier milite également pour un rattachement à la première phase d'occupation de l'oppidum (phase 1)

Quatre creusements [20826, 20836 et 20838 et 20849], correspondant à des trous de poteau de 0,20 m à 0,5 m de diamètre, ont été mis en évidence dans la partie septentrionale de la fosse [20204], dont ils recoupent le remplissage.

*Sablières [20809 et 20811]*

Ces deux petits creusements sont aménagés à environ 0,90 m à l'ouest de la sablière [20300]. Distants d'un peu moins de 1 m, ils mesurent respectivement 0,90 et 0,75 m de long. Leur tracé suit globalement l'orientation nord-sud de la sablière [20300]. De forme régulière, large de 0,30 à 0,35 m, ils possèdent un profil en U, à fond plat et parois verticales. Outre quelques tessons d'amphores, leur remplissage se caractérise par la présence de quelques gravillons de pouzzolane. La morphologie de ces structures peu profondes (0,10 m), est caractéristique des creusements de type sablière basse, destinés à recevoir des pièces de bois horizontales.

*Ensemble de fosses [20287, 20291 et 20231]*

Cet ensemble de trois fosses aux caractéristiques remarquablement similaires est accolé à l'ouest contre la sablière [20300]. De dimensions moyennes, ces structures possèdent un diamètre situé autour de 1 m et décrivent un alignement nord-sud. Elles sont caractérisées par des remplissages uniques, marqués, dans les trois cas par la présence de blocs de basalte massifs (0,20 à 0,30 m) et de grands fragments d'amphores.

Deux d'entre elles ont par ailleurs livré des petits mobiliers particuliers. Le remplissage de la fosse [20291] renvoie clairement à la sphère artisanale. Il comprend, entre autre, un fragment de torchis avec le négatif de l'armature en clayonnage, deux fragments de plaques foyères dont un exemplaire à rebord large et rainure centrale, un foncet de serrure et un fragment de lame de force en fer, ainsi qu'un aiguisoir en schiste. La fosse [20287] a livré, quant à elle, une anse de gobelet de type Idria en bronze entièrement conservé, à attache cordiforme et charnière de couvercle.

*Palissades [20173 et 20155], trou de poteau [20175] et sablière [20285]*

Les sablières [20173 et 20155] sont apparues lors du démontage du solin [20081] et du radier [20080]. Strictement parallèles, ces deux structures se caractérisent, à leur niveau d'apparition, par la présence entre autres de nombreux tessons d'amphores disposés de chant. Toutes deux suivent un axe NE/SO, légèrement plus oblique que celui de la sablière [20157] et se prolongent, au nord-est, au-delà de la limite de fouille. Elles présentent également des dimensions très proches et un même profil en cuvette.

La première [20173] semble rejoindre la sablière [20159], qu'elle recoupe clairement. Entre les cotes E 1265,50 et E 1271,70, son remplissage se caractérise dans sa partie sommitale par la présence de nombreux restes de faune relativement fragmentés, disposés sans organisation apparente. Ces éléments de nature détritique mêlent quelques tessons d'amphores et de céramique, des blocs de basalte et de pouzzolane d'assez petit module (10 à 15 cm en moyenne), associés à quelques scories de bronze, à des fragments de plaque ou de paroi de foyer, ainsi qu'à deux galets, dont un a vraisemblablement été utilisé comme polissoir.

La terminaison de la sablière parallèle [20155] est marquée par un trou de poteau [20175]. Cette dernière a livré un mobilier varié comprenant, outre des amphores, de la céramique et de la faune, deux jetons, une monnaies, six galets (polissoirs, aiguisoirs, percuteurs ?) et une fusaïole.

Une petite tranchée de 1,35 m de long pour 0,25 à 0,30 m de large [20285], a été mise en évidence à environ 0,50 m au sud-ouest des sablières [20155 et 20173], auxquelles elle est strictement parallèle.

*Sablières [20159] et [20157] et trou de poteau [20192]*

Les sablières [20159] et [20157] ont été mises en évidence suite au démontage des radiers [20080, 20041] et du solin [20081] qui les recouvre. Elles sont apparues sous la forme de deux alignements perpendiculaires, dessinés de manière très nette par les mobiliers piégés dans leurs remplissages.

Ces deux sablières forment un angle droit dans la partie nord-occidentale du bâtiment M. La première est orientée selon un axe NE/SO, qui diffère légèrement de l'axe des sablières [20173 et 20155], un peu plus oblique. Un écart de 0,70 m au nord-est et 1,20 m au sud-ouest sépare le tracé de ces deux structures. La sablière [20157] se développe depuis la berme nord du secteur, sous laquelle elle se prolonge, sur une longueur proche de 3,80, jusqu'à sa jonction avec la sablière [20159]. Sa largeur oscille, d'un point à l'autre de son tracé, entre 0,40 et 0,60 m.

UNIVERSITÉ DE LYON

Secteur 3C: bâtiment M, troisième et quatrième passe de fouille.
Détails : sol en pouzzolane brûlé [20128] et fosse [20204]

Pl. 39

La sablière [20159] en constitue le prolongement perpendiculaire, sur une longueur de 2 m. D'une largeur sensiblement équivalente à la précédente (0,40 à 0,50), cette dernière est recoupée, dans sa partie centrale, par la sablière [20155]. Une vingtaine de centimètres plus au sud, elle présente également une intersection avec la sablière [20173], sans que leur connexion stratigraphique puisse être déterminée sur la base des creusements. Le profil de ces deux structures est identique et caractéristique de la morphologie des sablières basses, avec des bords verticaux et un fond plat. Leur profondeur conservée n'excède pas 0,10 m. Le petit trou de poteau ou de piquet [20192], d'un diamètre de 0,20 m, est situé exactement dans l'angle formé par ces des sablières. Leurs comblements ont livré un mobilier moyennement abondant et relativement fragmenté dans l'ensemble. On retiendra cependant la présence assez importante de clous en fer qui attestent la présence de constructions menuisées, ainsi que d'un denier de la République romaine daté des années 109/110 av. J.-C. (voir *infra*).

*Trous de poteau [20190, 20177, 20181, 20247, 20233, 20224 20272, 20269, 20163, 20165 et 20161].*

Un alignement de quatre trous de poteau a été mis en évidence dans le sol [20084], à une distance comprise entre 0,40 et 0,50 m de la limite méridionale de la fouille. Ils se répartissent selon un rythme régulier, sur une longueur de 5,40 m, selon un axe d'orientation est-ouest. Les intervalles qui les séparent oscillent entre 1,70 et 1,90 m. De forme circulaire, leur diamètre est compris entre 0,26 et 0,36 m. Trois mètres plus nord, une seconde rangée formée par trois trous de poteau, est strictement parallèle à la première. Les structures, qui présentent un module très légèrement supérieur, sont adossées à la sablière [20214], qui suit le même axe est-ouest. A l'est, le trou de poteau [20269] s'inscrit dans l'axe nord-sud formé par les trous de poteau [20233 et 20190]. Les trous de poteau [20161, 20163 et 20165] sont localisés au nord-ouest de l'ensemble précédemment décrit. Ils ont également été mis en évidence lors du démontage des radiers supérieurs. Un fragment de perle en verre à décor en damier à spirale blanche et lignes brune ainsi qu'une aiguille à tête plate en bronze proviennent respectivement des remplissages des trous de poteau [20161] et [20165].

*Sablières [20214 = 20854] et [20812], palissade [20210]*

Les deux premières sablières, d'orientation est-ouest [20214 = 20854] et nord-sud [20812], se rejoignent et semblent former un angle de bâtiment. La première [20214] suit une orientation est-ouest. Longue de 4,95 m pour une largeur comprise entre 0,45 et 0,62 m, elle présente un profil en U conservé sur une profondeur maximale de 0,10 m. Son creusement est bordé au nord par le TP [20224] et au sud par le TP [20273]. Il a livré un matériel relativement peu abondant comprenant une calotte en fer associée à des traces d'alliage cuivreux. La seconde sablière [202012] est creusé à la perpendiculaire, selon un axe nord-sud, sur une longueur comprise entre 2,20 et 2,6 m de long. Sa morphologie est identique à celle de la précédente [20214]. Elle est bordée, à l'ouest, par le TP [20243]. Ces deux structures sont clairement recoupées par le creusement oblique de la palissade [20210] et appartiennent, de par leur orientation cardinale et le peu de mobilier qu'elles ont livré, aux premiers états d'aménagement de l'oppidum (phase 1)

La palissade [20210], d'orientation NNE/SSO, perfore les deux structures précédentes au niveau de leur jonction. Elle mesure 4,70 m de long pour 0,60 m de large. Son profil en cuvette atteint 0,20 m de profondeur. Son extrémité nord est matérialisée par le trou de poteau [20228], dont le creusement jouxte la limite nord de la fouille. Au sud, la fosse 20197 se confond avec son extrémité. Cette structure recoupe le niveau de sol [20137] et a livré de nombreux fragments d'amphores

*Sol [20208]*

Ce sol correspond à un niveau de terre noire très grasse et sans inclusions, hormis quelques très rares nodules de terre rubéfiée. Il apparait essentiellement dans la partie la plus orientale du bâtiment, sous le sol en pouzzolane brulée [20128]. Documenté uniquement à travers le creusement des structures fossoyées qui le recoupe, il semble se développer sur une épaisseur comprise entre 3 et 5 cm et repose sur les niveaux sous jacents rattachés à l'occupation de l'âge du Bronze. Il est possible, au vu de son apparence, que ce sol caractérise les niveaux de l'occupation du plateau au cours du premier âge du Fer. Cette hypothèse sera être validée ou infirmée par l'extension de la fouille au-delà des limites du secteur 3c.

### 8.3.5. Phasage et interprétation générale

La partie orientale du secteur 3c a livré une quantité de vestiges importante, remarquables de par leur densité et leur très bon état de conservation. Ces derniers mettent en évidence l'existence d'un bâtiment ou d'un corps de bâtiment qui a fait l'objet de plusieurs phases de construction ou de réaménagement successives. Leur mise en évidence et leur distinction, en partie facilitées par la présence de radiers construits bien délimités et de creusements linéaires dont l'orientation est très lisible, n'en restent pas moins délicates.

La lecture et le phasage des structures proposés ici comporte un certain nombre d'incertitudes dues tout d'abord à l'étroitesse de secteur et à l'ampleur du bâtiment qui n'ont pas permis, sur une largeur de 6 m d'appréhender les aménagements dans leur exhaustivité. La lisibilité des structures est entravée par leur forte densité, conjuguée à la très faible emprise stratigraphique qui caractérise le site.

Au vu des connexions stratigraphiques et des orientations observées, l'existence d'au moins cinq phases de construction est bien assurée par le recouvrement ou le recoupement des structures et confortée par la typologie de certains mobiliers découverts en contexte. En revanche, le niveau d'apparition des structures en creux et en particulier des trous de poteau est difficile à appréhender, car il est occulté par les épandages supérieurs de pierres et d'amphores, dont certains éléments ont été piégés au sommet des remplissages. La reprise de certains plans de bâtiments d'un état à l'autre, voire la conservation de certains d'entre eux, constitue un autre facteur de brouillage. Pour cette raison, certaines structures liées aux états anciens ont été reportées sur des plans de chronologie plus récente et inversement. La restitution des vestiges phasés proposée ici s'appuie également sur les observations stratigraphiques relevées dans les deux coupes longitudinales de cette partie du secteur.

*Phase 3*

La partie orientale du secteur est occupée par les vestiges les plus récents, qui prennent la forme de radiers plus ou moins bien conservés [20052, 20129 et 20130], qui recouvrent et/ou perforent l'ensemble des structures laténiennes présentes dans ce secteur. Adoptée pour la première phase d'aménagement de l'oppidum, leur orientation nord-sud caractérise également ses structures les plus tardives, qui s'alignent à nouveau sur celle du sanctuaire, reconstruit après la conquête romaine en reprenant le plan d'origine de la phase 1.

Ces niveaux ont livré un ensemble de petits mobiliers abondants de datation très tardive, parmi lesquels quelques clous de chaussure en fer de grand module de type tardo-républicain et deux as de Nîmes… Le radier [20129] a par ailleurs livré un mobilier conséquent, dont une attache de baudrier en bronze, une pointe de lance en fer et un fragment de récipient en verre de type *millefiori*, caractéristiques d'un horizon gallo-romain précoce (époque césaro-augustéenne).

*Phase 2.3 (La Tène D2b)*

Une partie des aménagements mis en évidence plus à l'ouest (en particulier le radier [20080]), dans la première passe de fouille, correspondent à des sols aménagés de type *statumen* empierré, recouvert à l'origine d'une chape de pouzzolane ou de basalte damé. Ils constituent la semelle de fondation d'un ou de plusieurs bâtiment(s). Ce mode d'aménagement a déjà été documenté au nord du sanctuaire, dans le corps de bâtiment A comme dans le corps de bâtiment C1-C2. Associé à la présence de fragments de tuile de typologie tardo-républicaine, comme c'est le cas ici, il renvoie clairement aux horizons de la Tène D2 et ne semble pas antérieur aux années 80/70 av. J.-C.

Les radiers [20039 et 20081] correspondent aux aménagements les plus récents, puisqu'ils recouvrent le sol aménagé [20125] et le seuil [20077] associés au radier empierré [20080]. Ils sont vraisemblablement contemporains du sol en pouzzolane [20127], situé plus à l'est. Ce dernier, situé sous le radier [20052] attribué à l'état 3, est délimité par un ensemble de trous de poteau qui décrivent deux lignes perpendiculaires au niveau de ses bordures. Ces derniers [20200, 20202 et 20856 et 20836] suivent la même orientation et perforent tous les aménagements rattachés aux états antérieurs. Ce bâtiment intègre vraisemblablement aussi la sablière 20210, dont l'orientation coïncide avec celles des radiers voisins. D'un point de vue stratigraphique, son creusement recoupe aussi bien les sablières de l'état 1 [20812] et [20810], que le sol [20137], attribué à l'état 2.1

L'antériorité de ces structures par rapport au radier [20052] de l'état 3, d'époque gallo-romaine précoce, invite à rattacher cet ensemble de structures aux derniers états d'occupation de l'oppidum laténien (phase 2.3). Le démontage du radier [20081] a livré, pour tout mobilier, un fragment de cruche pendante à lèvre striée, type caractéristique des corpus de LTD2b attesté, notamment, dans la tombe de Chaniat-Malintrat datée entre le milieu et le second quart du 1er s. av. J.-C.

*Phase 2.2 (La Tène D2a)*

Le radier [20080] est lié au sol aménagé [20125] et au seuil [20077], recoupés par les radiers [20039 et 20081]. Il suit une orientation légèrement divergente d'axe NE/SO, plus oblique que les précédent. L'emprise des aménagements rattachés à ce premier état empierré semble concerner principalement la partie occidentale du bâtiment. Le radier [20080], bordé au sud par la sablière ou plus vraisemblablement, la tranchée de palissade [20155], en donne la trame. La limite nord de la palissade se juxtapose précisément à la bordure sud du radier, qui vient probablement s'appuyer contre cette clôture. La structure parallèle [20173] semble marquer, de la même manière, la limite septentrionale du sol [20125], dont l'orientation précise est fournie par le seuil contemporain [20077]. L'emprise de ce sol, qui semble correspondre à l'espace interne du bâtiment, préfigure de manière assez fidèle celle du radier postérieur [20039] de l'état 2.3., peut-être mis en place pour remblayer et niveler cet espace. Les structures [20044] et [20046], caractérisée par des accumulations d'amphores, ont également été rattachées à cet état 2.2 en raison de leur orientation et de leur position stratigraphique. Exception faite de la palissade [20250], il est difficile de rattacher à cet état d'autres structures en creux isolées.

De même, le peu de mobilier retrouvé en association avec ces structures ne permet pas d'avancer une datation intrinsèque. Les rares éléments retrouvés, par exemple dans le comblement de la palissade [20156], sont caractéristiques du début du 1er s. av. J.-C. sans plus de précision. La présence de quelques amphores Dressel 1B « classiques » (classe 3 de Guichard, lèvres de plus de 5,5 cm de hauteur) dans le dépôt d'amphores [20044] fournissent un *terminus post quem* dans les années 80/70 av. J.-C. Ce *terminus* et la position relative des vestiges, entre les structures de l'état antérieur (phase 2.1, La Tène D1b) et celles qui le recouvrent (phase 2.3, La Tène D2b), plaident pour une attribution à l'horizon intermédiaire (phase 2.2, La Tène D2a).

*Phase 2.1 (La Tène D1b)*

L'état antérieur aux radiers empierrés, dont il préfigure déjà le plan et l'orientation, est particulièrement représenté au sein des vestiges et très bien conservé. Plusieurs éléments structurants permettent de définir clairement son axe d'orientation, identique à celui relevé sur l'ensemble du site dans les secteurs 2a, 3b et 4a (phase 2.1). Les sablières [20157 et 20159] sont intégralement recouvertes par les aménagements postérieurs attribués aux états 2.2 et 2.3 (voir *supra*, radiers [20039, 20080 et 20081]). Elles forment l'angle nord-ouest d'un bâtiment qui se développe en direction du sud-est.

A ces deux sablières s'adjoignent trois niveaux de sols attribuables au même état sur la base de leur position stratigraphique et de l'orientation de leurs contours. Le premier [20137] est localisé sous l'aménagement d'amphores [20044] de la phase 2.2 et fait l'objet d'un recoupement par la sablière [20173], attribuée à la même phase. Il est par ailleurs recouvert en partie, au niveau de son angle sud-est, par les niveaux postérieurs [20052 et 20127], attribués aux phases tardives 2.3 et 3. Le sol [20084] et le sol [20128] lui sont contigus. Les limites du premier se juxtaposent, au nord-ouest, au creusement des deux sablières [20157 et 20159]. Bien conservé, ce sol constitue vraisemblablement l'espace interne du bâtiment et livre par ailleurs deux ensembles identifiables à des foyers en place. Son rattachement à la phase 2.1 plutôt qu'à l'état antérieur est confortée, outre son orientation, par son niveau d'apparition légèrement supérieur à celui des structures en creux sous-jacentes.

Le sol [20137] constitue un aménagement plus localisé, dont le faciès évoque un sol externe de type cour, plutôt qu'interne. Recoupé par la palissade [20210] de la phase 2.2, il recouvre lui-même les aménagements de la phase 1 mis en évidence dans ce secteur, en particulier la fosse [20204] et ses abords, ainsi que la sablière [20300]. La délimitation précise de ces sols par les structures en creux reste mal caractérisée, en particulier à l'est.

La datation des structures en creux et des niveaux de sol rattachés à cet état ne peut s'appuyer sur le peu de mobilier qu'elles ont livré, globalement caractéristique de La Tène D1b (amphores appartenant majoritairement aux classes intermédiaires 2 et 2/3 de V. Guichard). En revanche, la sablière 20158 a livré un denier républicain attribué à la *gens* PLAECA à légende PROVOCO, émis en 110-109 av. J.-C. Retrouvé contre les bords du creusement, il assigne pour la première fois un *terminus post quem* incontestable à la constitution des vestiges de cet état (phase 2.1), qui ne peut être antérieure à la fin du 2e s. avant notre ère.

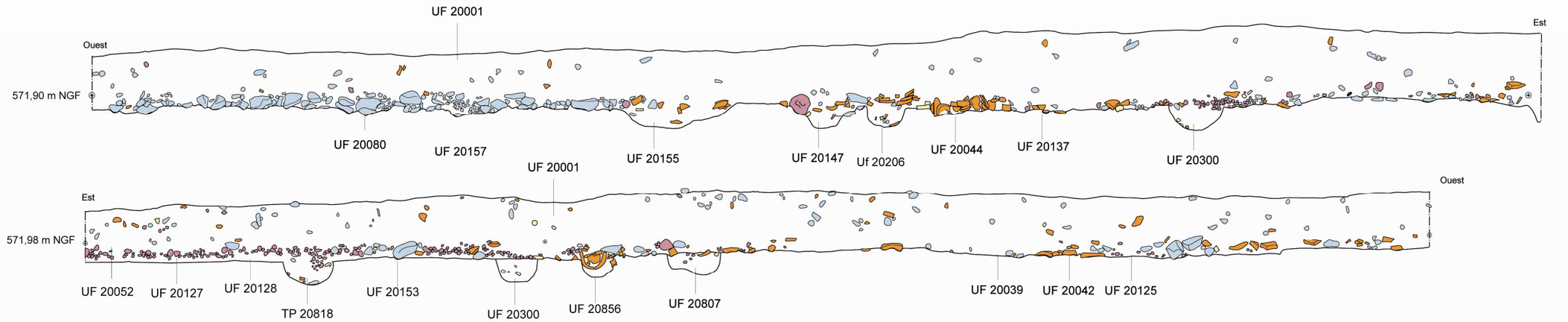


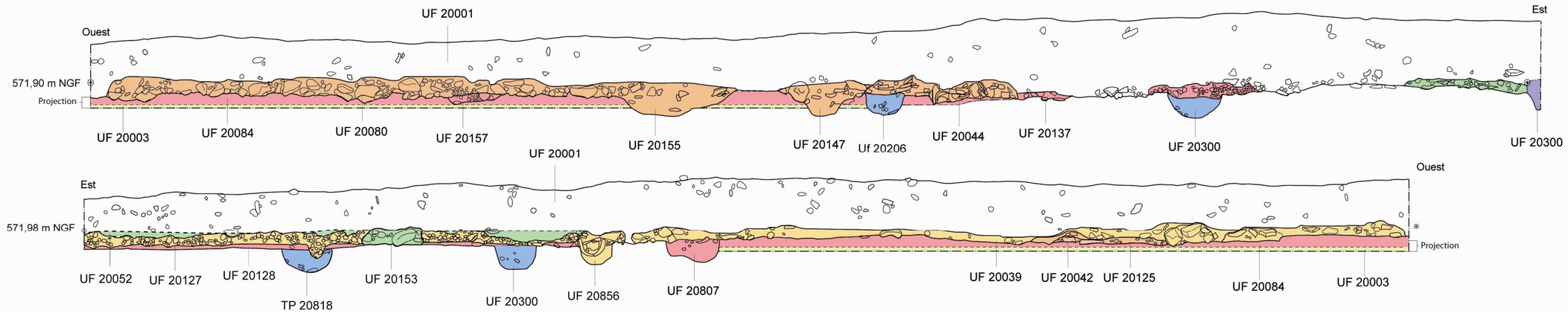


LEGENDE

- Basalte
- Pouzzolane
- Céramique
- Amphores
- Faune
- Post-antique
- Etat 2.3
- Etat 2.1
- Age du Bronze
- Etat 3
- Etat 2.2
- Etat 1

0 1m

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Secteur 3, Coupes du bâtiment M. Vues du sud et du nord (éch. 1/40)

Pl. 40

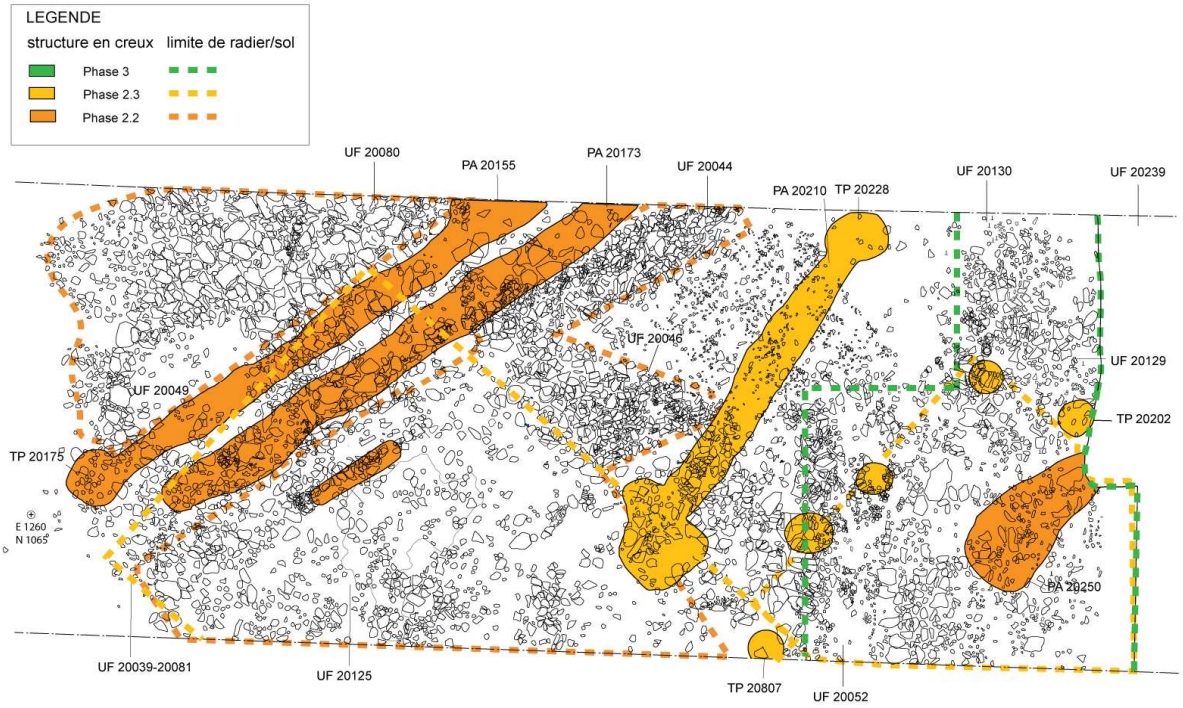
LEGENDE
structure en creux
limite de radier/sol
Phase 3
Phase 2.3
Phase 2.2
UF 20080
PA 20155
PA 20173
UF 20044
PA 20210
TP 20228
UF 20130
UF 20239
UF 20046
UF 20129
UF 20049
TP 20202
TP 20175
E 1260
N 1065
PA 20250
UF 20039-20081
UF 20125
TP 20807
UF 20052
0
5m

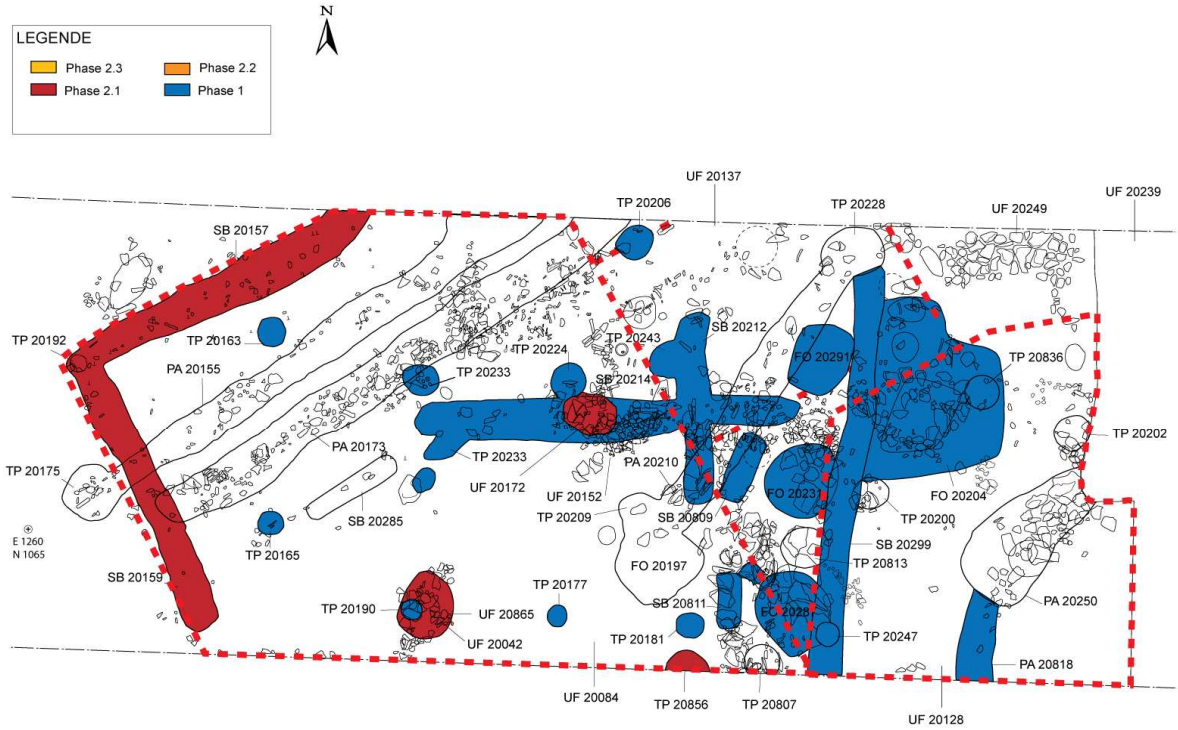
N
LEGENDE
Phase 2.3
Phase 2.2
Phase 2.1
Phase 1
UF 20137
TP 20206
TP 20228
UF 20249
UF 20239
SB 20157
TP 20192
TP 20163
TP 20224
TP 20243
SB 20212
FO 20291
TP 20836
PA 20155
TP 20233
SB 20214
TP 20202
PA 20173
TP 20233
PA 20210
TP 20175
UF 20172
UF 20152
FO 20231
FO 20204
SB 20285
TP 20209
SB 20809
TP 20200
E 1260
N 1065
TP 20165
SB 20299
FO 20197
TP 20813
SB 20159
TP 20177
PA 20250
TP 20190
UF 20865
SB 20811
FO 20228
UF 20042
TP 20181
TP 20247
PA 20818
UF 20084
TP 20856
TP 20807
UF 20128

*Phase 1 (La Tène D1a/D1b)*

La première phase d'aménagement de l'oppidum semble matérialisée uniquement par la présence de structures en creux, puisqu'aucun élément de radier ou de sol n'a pu être clairement relié à cet état. Les sablières et les trous de poteau qui s'y rattachent sont en revanche bien caractérisés, tant sur la base de leur position stratigraphique que de leur orientation. La structure générale du bâtiment est dessinée par les creusements linéaires [20214, 20212 et 20300], dont les orientations respectives, est-ouest et nord-sud, sont caractéristiques de cet état. Apparues très bas après démontage des niveaux supérieurs, ces structures font toutes l'objet de recoupements qui attestent leur antériorité. C'est le cas, en particulier de la sablière [20210], mais aussi. Un ensemble régulier et cohérent de trous de poteau [20190, 20177, 20181, 20247, 20233, 20224, 20269 et 20272], axé est-ouest parallèlement et/ou perpendiculairement aux sablières, vient s'inscrire dans l'angle interne formé par les sablières et complète le plan du bâtiment.

La fosse [20204] peut également intégrer ce bâtiment. Contiguë à la sablière [20300], elle est recoupée à plusieurs reprises par l'implantation de trous de poteau plus récents. Elle a par ailleurs livré, dans les niveaux d'abandon liés à son utilisation, une perle oculée à protubérances de couleur brune et jaune, qui renvoie clairement à cet horizon le plus ancien (La Tène D1a/D1b). Le groupe de fosses [20291, 20231 et 20287], accolées à l'ouest à la sablière [20300] a été rattaché au même horizon à titre de proposition. La typologie relativement archaïque des amphores recueillies à ce niveau constitue un autre indice de précocité, qui devra être validé par des études plus approfondies.

Ces premières données chrono-stratigraphiques permettent d'esquisser l'évolution d'un même bâtiment occupé et reconstruit sur plus d'un siècle entre la fin du 2$^{e}$ s. av. J.-C. et le règne d'Auguste, à la fin du siècle suivant. Il conviendra de les affiner par des études de mobilier en contexte et de les compléter par une extension des fouilles, au nord comme au sud de son emprise. Malgré ces étapes successives de réaménagement, le statut et la fonction du bâtiment semble peu évoluer au fil du temps et restent caractérisés, toutes phases confondues, par les mêmes marqueurs. La découverte d'éléments de torchis, d'éléments (foncets, plaque, pène) de serrure et de nombreux clous de menuiserie en fer témoignent d'une construction relativement élaborée. La présence de nombreux fragments de plaques foyères parfois associées à des vestiges de foyers en place (phase 2.1), de mortiers en pierre (état 2.1 et 2.1), d'aiguille à chas et de fusaïole (phases 1 et 2.1), d'un espace à vocation domestique, associé un grattoir/squeursoir dédié au travail du cuir (phase 2.1), à une calotte de fonte en fer comportant des traces d'alliage cuivreux (phase 1) et à de nombreuses scories qui attestent également l'existence d'activités artisanales exercées à proximité. La découverte d'une anse de gobelet en bronze de type Idria et d'un denier de la République romaine dans les niveaux les plus anciens (phases 1 et 2.1), à laquelle fait écho celle d'un fer de lance, d'une attache de baudrier et d'une applique en bronze décorée dans les niveaux les plus récents (phases 2.3 et 3), ou encore, le fragment de cotte de mailles extrait du trou de poteau voisin [20291], soulignent le statut privilégié des occupants, qui ne semble pas se démentir au cours du temps.

# 9. Secteur 4a (transects D2-D3, E1-E2)

Lucas GUILLAUD

Parallèle au premier transect A et de largeur identique, le transect D couvre une longueur à peu près équivalente, soit plmus de 140 m d'est en ouest en comptant les secteurs 3 et 3b. Tout au long de son tracé ont été recoupées des structures appartenant à l'époque laténienne ou à l'âge du Bronze, ainsi qu'à la période romaine pour ce qui concerne son tronçon occidental (voir *infra*, secteur 4b). L'ouverture du transect E1/E2, orienté perpendiculairement au précédent et long d'environ 25 m, a permis de reconnaître les limites de l'esplanade rocheuse et des structures qui la bordent au sud.

## 9.1. Transect D3 (est)

Les sections D2/D3 du transect D s'étendent, d'est en ouest, sur une longueur de près de 51 m et une largeur moyenne de 2,20 m. La phase de décapage et les nettoyages manuels successifs [20337 et 20339] y ont mis en évidence un nombre assez important de structures en creux laténiennes. Moins densément regroupées que dans le secteur 3, elles se répartissent sur l'ensemble du transect. Leur niveau d'apparition se situe, une grande partie d'entre elles, dans le cailloutis qui caractérise l'occupation du site à l'âge du Bronze. Compris entre les cotes d'altitude de 572,00 m et 572,72 m NGF, il rend compte d'un pendage nettement marqué en direction de l'est.

Les transects E1 et E2 ont été implantées perpendiculairement au transect D2/D3, entre les cotes E 1212,5 et E 1210,5. Le décapage mécanique [20305] a ainsi permis l'ouverture d'une tranchée d'environ 25 m de long m pour une largeur moyenne de 2,2 m. En partie perceptible lors de cette phase de décapage, l'ensemble des structures circonscrit dans ce transect n'a été mis en évidence à qu'à la suite d'un décapage manuel fin [20338] effectué sur toute son emprise. A l'issue de ce décapage, la tranchée E1 n'a révélé aucun vestige laténien. L'interface entre la couche de labours et le socle basaltique naturel est directement caracétrisée par les niveaux en place attribuables à l'occupation de l'âge du Bronze La tranchée E2, en revanche, a révélé une forte densité de témoins de cette période, matérialisés par plusieurs structures en creux.

Compte tenu de leur éloignement, les structures seront décrites indépendamment de leur situation chrono-stratigraphique, dans leur ordre d'apparition topographique d'est en ouest : transect D3, transects E1/E2 et transect D2.

### 9.1.1. Fosse [20401]

La fosse [20401] est localisée à l'extrémité orientale de la tranchée D3, entre les cotes N1063,30/1065 et E1235,80/1237,30. Située contre la berme sud de la tranchée, elle n'a été fouillée que partiellement à raison d'une moitié de son comblement. Cette structure est apparue à une altitude moyenne de 572,00 m NGF sous une forme assez ténue, marquée par la présence de petits fragments d'amphores affleurant de chant dans les niveaux de l'âge du Bronze, particulièrement bien conservés dans ce secteur. Sa localisation en limite de fouille a déterminé l'emplacment de sa coupe est-ouest, réalisée le long de la berme.

*Description*

Creusée dans le cailloutis de l'âge du Bronze [20342] et dans le basalte naturel sous-jacent [20306], la fosse [20401] se caractérise en plan par une forme ovoïde de 1,35 m de diamètre. Son creusement [20401] présente un profil régulier aux bords évasés, reconnu sur une profondeur de 0,78 m (572 - 571,22 m) NGF. L'observation stratigraphique des niveaux relevés en coupe révèle deux niveaux de comblement [20381 et 20402]. Le comblement [20381] a été reconnu sur une épaisseur de 15 cm environ dans la partie sommitale du remplissage. Il se compose d'une terre noire graveleuse très proche du cailloutis de l'âge du Bronze encaissant [20342] mais qui s'en distingue par la présence de petits fragments d'amphores d'un module inférieur à 1 cm. Le comblement inférieur [20402] s'en distingue nettement. Observé sur une épaisseur maximale de 0,64 m, il se présente sous la forme d'un amas très dense de blocs de basalte de dimensions variées (5 à 30 cm), associés à de nombreux fragments d'amphores de grand module. Les tessons les plus conséquents (jusqu'à 30 cm) se concentrent à la base du remplissage, dans les 40 derniers centimètres du creusement. Les différents éléments de formes extraits de ce remplissage semblent tous correspondre au type Dressel 1A ou apparenté. Hormis ces derniers, le remplissage ne comporte ni tesson de céramique ni élément de faune.

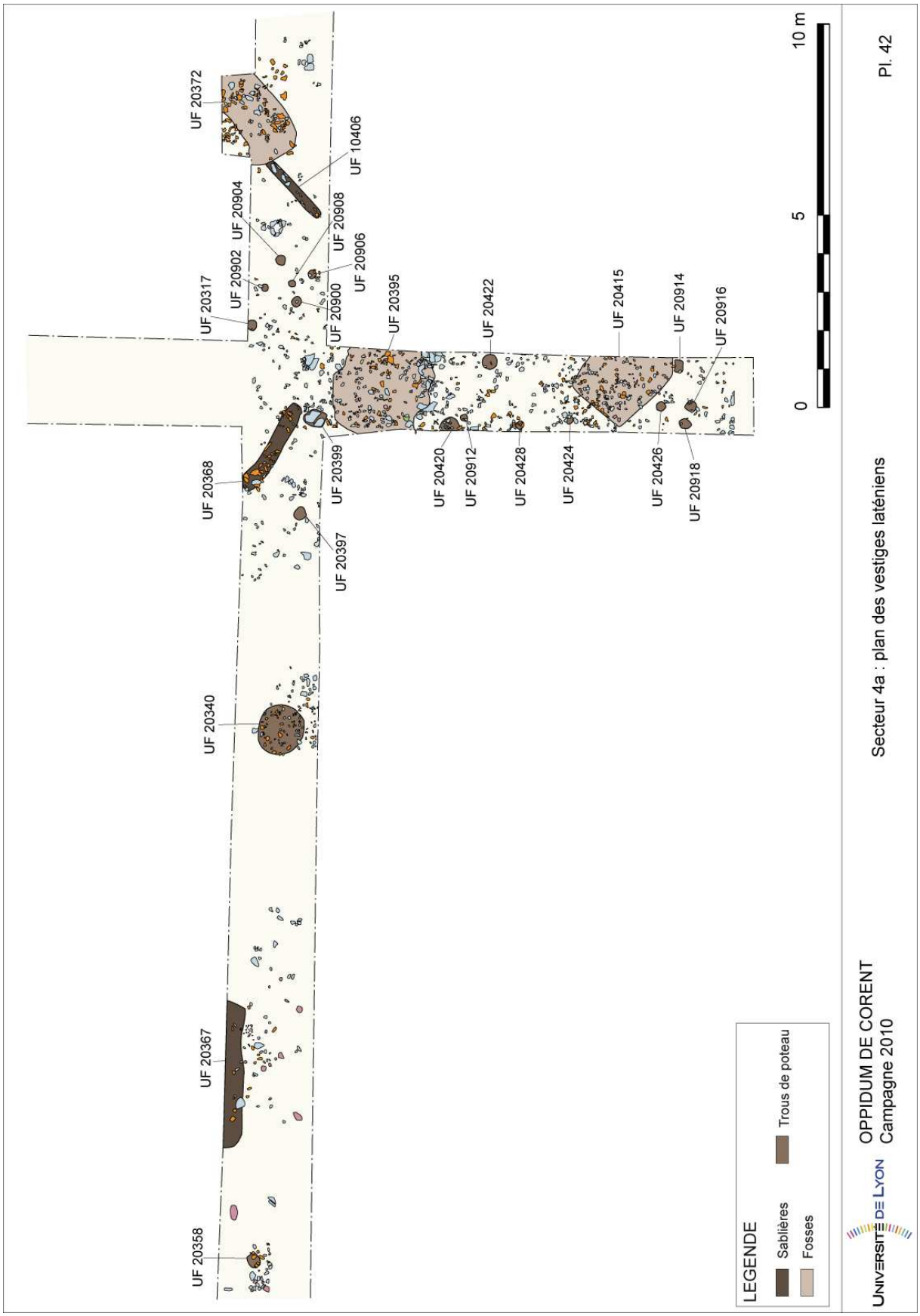
UF 20372
UF 10406
UF 20904
UF 20908
UF 20906
UF 20902
UF 20317
UF 20900
UF 20395
UF 20422
UF 20415
UF 20914
UF 20916
UF 20368
UF 20399
UF 20420
UF 20912
UF 20428
UF 20424
UF 20426
UF 20918
UF 20397
UF 20340
UF 20367
UF 20358
0
5
10 m
LEGENDE
Sablières
Fosses
Trous de poteau
UNIVERSITÉ DE LYON
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Secteur 4a : plan des vestiges laténiens
Pl. 42

*Interprétation*

Cette fosse présente un comblement relativement atypique comparé aux autres structures en creux mises en évidence dans ce secteur. Vidée seulement sur une moitié, ses limites en plan restent encore incertaines mais semblent adopter une forme ovoïde. La nature du comblement inférieur [20402] plaide en faveur d'un acte de rejet volontaire de gros tessons d'amphores peu fragmentés. L'absence de céramique et d'ossements est à signaler et dénote par rapport aux dépotoirs documentés sur le site. Le comblement supérieur [20381] correspond probablement quant à lui à un apport de terre ultérieur ayant un but de nivellement du terrain.

### 9.1.2. Fosse [20404]

*Description*

Située environ 2,80 m à l'ouest de la structure [20401], en bordure sud du transect D3, une seconde fosse [20404] a été mise au jour à une altitude de 572,01 m NGF. Repérée au cours du nettoyage manuel du transect [20339], elle perfore le cailloutis de l'âge du Bronze [20342] et se prolonge au-delà de la limite de la tranchée.

Cette cavité de forme ovoïde dont les dimensions avoisinent 1,48 m de largeur pour au moins 0,92 m de longueur reconnue, présente en coupe un profil simple en cuvette à parois évasées. La faible profondeur de son creusement (0,18 m maximum) témoigne d'un degré arasement très prononcé. Son comblement unique [20405] n'a livré que très peu de mobilier, limité à quelques fragments d'amphores (Dressel 1A et 1B) associés à de rares tessons de céramique très fragmentés et à trois clous en fer.

*Interprétation*

Ces maigres indices et le caractère partiel de la fouille ne permettent pas d'établir avec certitude sa fonction première. Son comblement unique et l'absence d'éléments en position primaire plaide en faveur d'une simple fosse détritique, dont le remplissage a été réalisé en une fois.

### 9.1.3. Trous de poteau [20409, 20411 et 20413]

Trois trous de poteau [20409, 20411 et 20413] ont été mis en évidence dans l'emprise de la tranchée D3, entre les cotes E1223 et E1230. Les trous de poteau [20409] et [20411] ont été aménagés dans une remontée du substrat basaltique [20306] à une altitude moyenne de 571,93 m NGF. Ils sont distants de seulement 1,46 m. De plan ovoïde, leurs diamètres respectifs sont de 0,45 m et 0,24 m. Le premier [20409] présente en coupe un profil en cuvette à fond plat très régulier, conservé sur 0,21 m de profondeur. Son comblement [20410] se caractérise par une matrice très gravillonneuse, incluant quelques fragments d'amphores et petits éléments de faune. Ces derniers sont associés à de petits blocs de basalte pouvant faire office de calage. Le trou de poteau [20411] présente une profondeur équivalente, mais se distingue par son profil en cuvette simple. Son comblement n'a livré que quelques fragments d'amphore (module inférieur à 5 cm) associés à de petits morceaux de basalte.

Situé environ 4,4 m à l'ouest, le trou de poteau [20413] est aménagé dans les niveaux de l'âge du Bronze [20342]. Son creusement de plan ovoïde présente un diamètre d'environ 0,35 m et une profondeur de 0,19 m (572,15 - 571,96 m NGF). Son remplissage [20414] diffère nettement de celui des deux structures précédentes. Ce trou de poteau se caractérise par la présence de quatre calages de basalte massifs (0,15 à 0,30 m) associés à quelques fragments d'amphores.

## 9.2. Bâtiment O (transects D3 ouest, E1-E2)

### 9.2.1. Fosse-cellier [20372]

Le décapage mécanique [20305] a révélé une concentration de mobilier entre les coordonnées N1065,40/1066,40 et E1217/1219,40 à l'altitude moyenne de 572,3 m NGF. Cette concentration trahit la présence d'une structure en creux [20372] située en limite septentrionale du transect D3, qui se prolonge au nord au-delà de la berme. Une extension de l'emprise de fouille réalisée sur une surface d'environ 1,6 m² a permis de la dégager dans son intégralité.

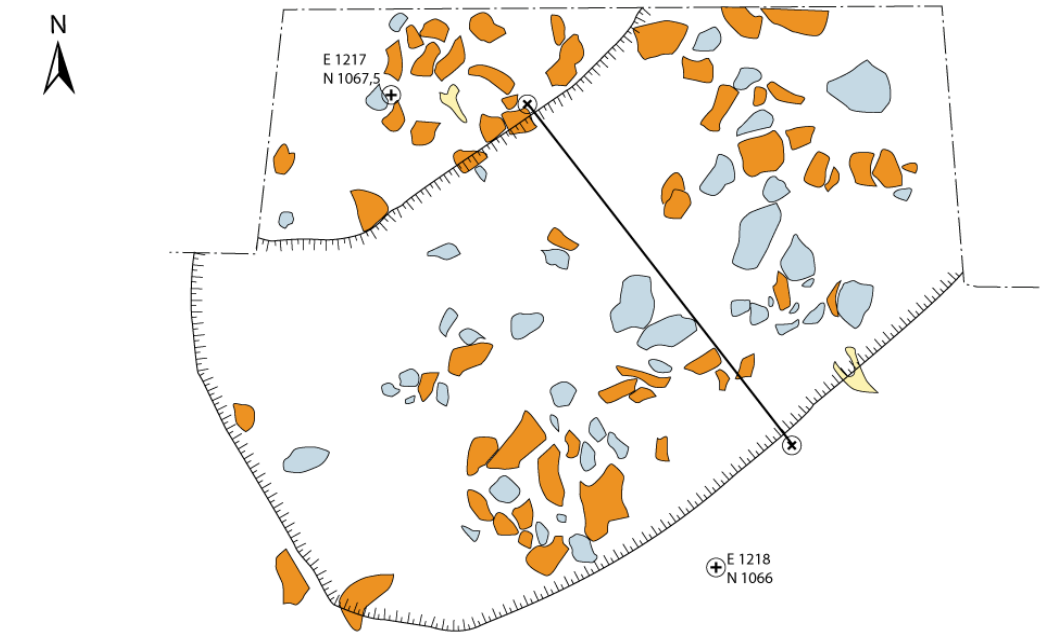


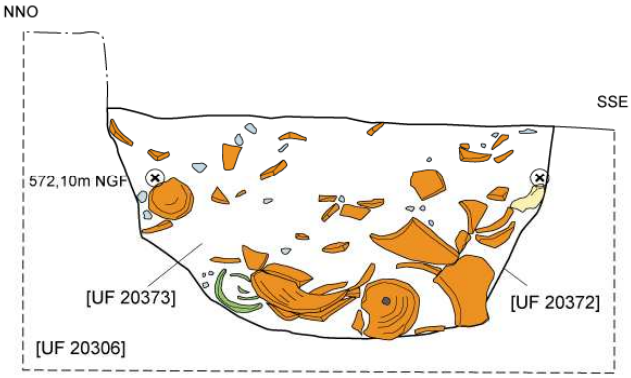

0 1m

LEGENDE

- Basalte
- Pouzzolane
- Amphores
- Ceramiques
- Faune
- Métal

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Fosse 20372 plan et coupe

Pl. 43

*Description*

Comme la plupart des structures identifiées dans cette partie du secteur, la fosse perfore le cailloutis de l'âge du Bronze [20342] et le substrat basaltique sous-jacent [20306]. La fosse a été fouillée de manière à ménager une coupe d'axe NNO/SSE. Son plan quadrangulaire aux angles légèrement arrondis présente des dimensions relativement importantes (2,6 m de long pour 1,4 m de large). Son creusement [20372] est orienté selon un axe NNO/SSE. Il se développe sur une profondeur de 0,70 m et présente un profil régulier à parois légèrement évasées et à fond plat. Son comblement [20373] livre dans sa partie sommitale un grand nombre de fragments d'amphore, de tessons de céramiques et d'ossements animaux de gros module (30 cm). Dans sa partie inférieure, il se caractérise par la présence d'au moins deux amphores quasiment complètes mais extrêmement fragmentées, probablement écrasées en place. L'une d'elles gisait en position horizontale au fond de la fosse tandis que l'autre était légèrement inclinée, disposée le long de la paroi sud. Dans la partie nord-est de la fosse, la fouille a révélé la présence d'un bloc de basalte de très grande taille, pluôt plat, dont les dimensions avoisinent 0,90 m de long pour 0,65 m de large. De nombreux objets particuliers ont par ailleurs également été extraits du remplissage.

*Datation, interprétation*

L'ensemble des données stratigraphiques et morphologiques de la fosse [20372] semble indiquer un comblement réalisé en deux étapes. La nature du remplissage sommital relève d'un acte de comblement volontaire consécutif à l'abandon de la structure, réalisé à l'aide de mobiliers détritiques. Ces rejets proviennent vraisemblablement d'un habitat voisin, comme en témoigne la présence de nombreux objets liés à la sphère domestique.

*A contrario*, la présence au fond de la fosse d'au moins deux amphores écrasées en place et d'un récipient en céramique quasiment complets semble plutôt liée à sa fonction primaire. La disposition de la seconde amphore, dressée contre la paroi, rappelle celle des amphores découvertes en 2008 dans le cellier du bâtiment H fouillé au nord du sanctuaire (voir rapport 2008). Elle évoque une situation de stockage du vin ou de denrées entreposées dans un récipient réutilisé. Ces indices plaident pour une structure initialement destinée au stockage des denrées et/ou de biens de consommation courants dans un cadre domestique.

Les dimensions de la fosse [20372] et la morphologie de son creusement confirment cette hypothèse. Des celliers analogues ont été mis au jour à plusieurs reprises sur l'*oppidum* de Corent lors des fouilles 2007 et 2008 [UF 18075, 17522 ou 17595], ainsi que cette année, dans le secteur 2a [20407]. Caractérisés par un creusement régulier et une profondeur n'excédant pas 1 m, ils sont systématiquement pourvus d'un système d'emmarchement creusé dans le substrat encaissant. La fosse [20372], qui n'a livré aucun dispositif de ce type, était peut-être dotée d'un dispositif d'accès en bois. Le gros bloc plat retrouvé au fond du comblement constitue peut-être l'ultime vestige d'un système d'emmarchement en pierres, démonté suite à l'abandon de la structure.

Le mobilier livré par cette structure est abondant et couvre une large séquence chronologique (voir *infra*, étude céramique R. Lauranson) : outre plusieurs potins, il comprend de nombreuses céramiques cuites en mode A avec enfumage, dont un vase bi-tronconique, plusieurs coupes carénées et des imitations rares de formes Campaniennes précoces en usage dans le courant de La Tène D1b ou du début de La Tène D2a (phase 1.2 ou 2.1), associés à des formes plus récentes comme une écuelle à bord infléchi cannelé, un bol à décor ocelé, un bol fermé en pâte claire régionale ou des coupes carénées, plus caractéristiques d'un faciès La Tène D2. L'abondance et la variété des importations présentes dans ce lot (8 % du NR : Campaniennes B, pâte-claires, commune italique et paroi fine) tirent sa datation vers le bas (La Tène D2a, phase 2.2). La présence d'un vase ovoïde à décor lissé complexe datable de La Tène C2/D1, de céramique estampée et d'un récipient « baquet » méritent également d'être relevée. Cette hétérogénéité plaide pour un ensemble constitué d'apports détritiques, provenant d'un ou de plusieurs niveau(x) de sol ou dépotoir(s) constitué(s) sur le long terme entre la fin du 2$^{e}$ s. av. J.-C. et le milieu du 1$^{er}$ s. av. J.-C.

### 9.2.2. Palissade [20406]

*Description*

Au sud-ouest de la fosse [20372], une tranchée d'implantation linéaire [20406], visible dès le décapage manuel [20339], est apparue à une altitude de 572,29 m NGF. Orientée selon un axe NNE/SSO, elle se matérialise en surface par un alignement de tessons d'amphores et de petits blocs de basaltes disposés de chant.

La structure se présente sous la forme d'un creusement allongé [20406] de 1,90 m de longueur, pour une largeur moyenne de 0,22 m. Aménagé dans le cailloutis de l'âge du Bronze [20342], ce dernier présente un profil en cuvette à fond plat peu profond, conservé sur 0,20 m maximum. Son remplissage [20407] a livré quelques fragments d'amphores (dont un pied en bouton de type gréco-italique), ainsi que quelques tessons de céramique.

*Interprétation*

Les dimensions de la structure, tout comme la nature de son comblement, ne correspondent pas à celles de structures d'implantation de parois porteuses de type sablières basses reconnues sur le site. Elle s'apparente plutôt à une petite tranchée de palissade, dans laquelle des poteaux ou piquets de bois étaient maintenus en place par l'intermédiaire de blocs de basalte et d'amphores utilisés en calage.

### 9.2.3. Trous de poteau [20900, 20902, 20904, 20906, 20908 et 20317],

Une série de six structures en creux ont été repérées à l'ouest de la fosse [20372] et de la palissade [20406] concentrées dans un espace restreint de 4 m² en limite occidentale de la tranchée D3. Il s'agit d'un ensemble de trous de poteau ou de piquet [20900, 20902, 20904, 20906, 20908 et 20317], identifiés dans les niveaux de l'âge du Bronze [20342] par la présence de très petits fragments d'amphores (module inférieur à 2 cm). Le niveau d'apparition de ces structures se situe à une altitude moyenne de 572,39 m NGF. Toutes présentent en plan une forme ovoïde dont le diamètre oscille entre 0,15 et 0,28 m. Elles partagent également un profil en cuvette simple, à l'exception du trou de poteau [20902] qui se distingue par son fond plat. Leur profondeur varie entre 0,08 et 0,15 cm et leurs comblements respectifs sont semblables à tous points de vue. La présence de rares fragments d'amphores ou de céramique de petit module permet de les attribuer sans équivoque à la période laténienne.

### 9.2.4. Fosse [20395]

Située dans le même secteur que les structures précédentes en limite nord de la tranchée E2, une grande fosse [20395] a été identifiée dès la première passe de nettoyage manuel [20338], à une altitude moyenne de 572,44 m NGF, par la présence superficielle de nombreux tessons d'amphores, de céramique et d'éléments métalliques divers [20396]. Elle a été fouillée presque intégralement, bien qu'elle se prolonge à l'est comme à l'ouest au-delà de l'emprise de la tranchée. Une coupe d'axe nord/sud a été réalisée au centre du comblement [20396] afin de mieux percevoir les modalités de son remplissage.

*Description*

La fosse vidée présente, à l'intérieur de la tranchée, un plan plus ou moins ovoïde de 2,6 m de longueur pour 2,2 m de largeur. Son creusement [20395] est orienté selon un axe NNE/SSO et adopte un profil relativement régulier à fond plat et parois sub-verticales. La fosse est conservée sur une profondeur moyenne de 0,34 m, entre 572,44 et 572,08 m NGF. Au niveau de son extrémité sud, elle semble pourvue d'un petit emmarchement qui se matérialise sous la forme d'une banquette d'environ 0,40 m de large, qui se développe à 5 cm environ du niveau d'ouverture. Au niveau de la bordure de la tranchée E2, la partie ouest de la fosse recoupe partiellement la sablière [20390]. La nature identique des deux comblements ne permet pas de préciser leur relation stratigraphique. Le phasage proposé pour ces deux structures ne peut donc s'appuyer que sur l'analyse du mobilier céramique et métallique qu'elles contiennent, corrélée à leurs orientations respectives qui renvoient à deux états d'occupations distincts.

Le comblement de la fosse [20396] est caractérisé dans sa partie sommitale par une couche assez hétérogène de terre rubéfiée de couleur rougeâtre associée à de petites inclusions de pouzzolane. Cette couche a été repérée principalement au centre de la fosse, à une altitude comprise entre 572,42 et 572,35 m NGF. Le reste du remplissage témoigne de la présence abondante de fragments d'amphores (majoritairement attribuées au type Dressel 1B), ainsi qu'un mobilier céramique abondant et peu frgamenté (0,30 m maximum), parmi lequel figure un gobelet à paroi fine tardo-républicain. La faune est par ailleurs bien représentée, essentiellement constituée de restes liés à la consommation du porc et du boeuf. Le mobilier métallique extrait de ce remplissage rend compte pour sa part d'une grande diversité associant des objets liés à la sphère domestique et artisanale, parmi lesquels plusieurs polissoirs en basalte poli, une scorie, de nombreuses plaques et tiges, une aiguille, un fragment d'anneau et un arc de fibule en bronze, ainsi qu'au moins quatre jetons en terre cuite. La coupe de la fosse montre que ce matériel se concentre principalement au fond de la structure, sans qu'il ait été possible lors de la fouille de déterminer deux phases de comblement distinctes.

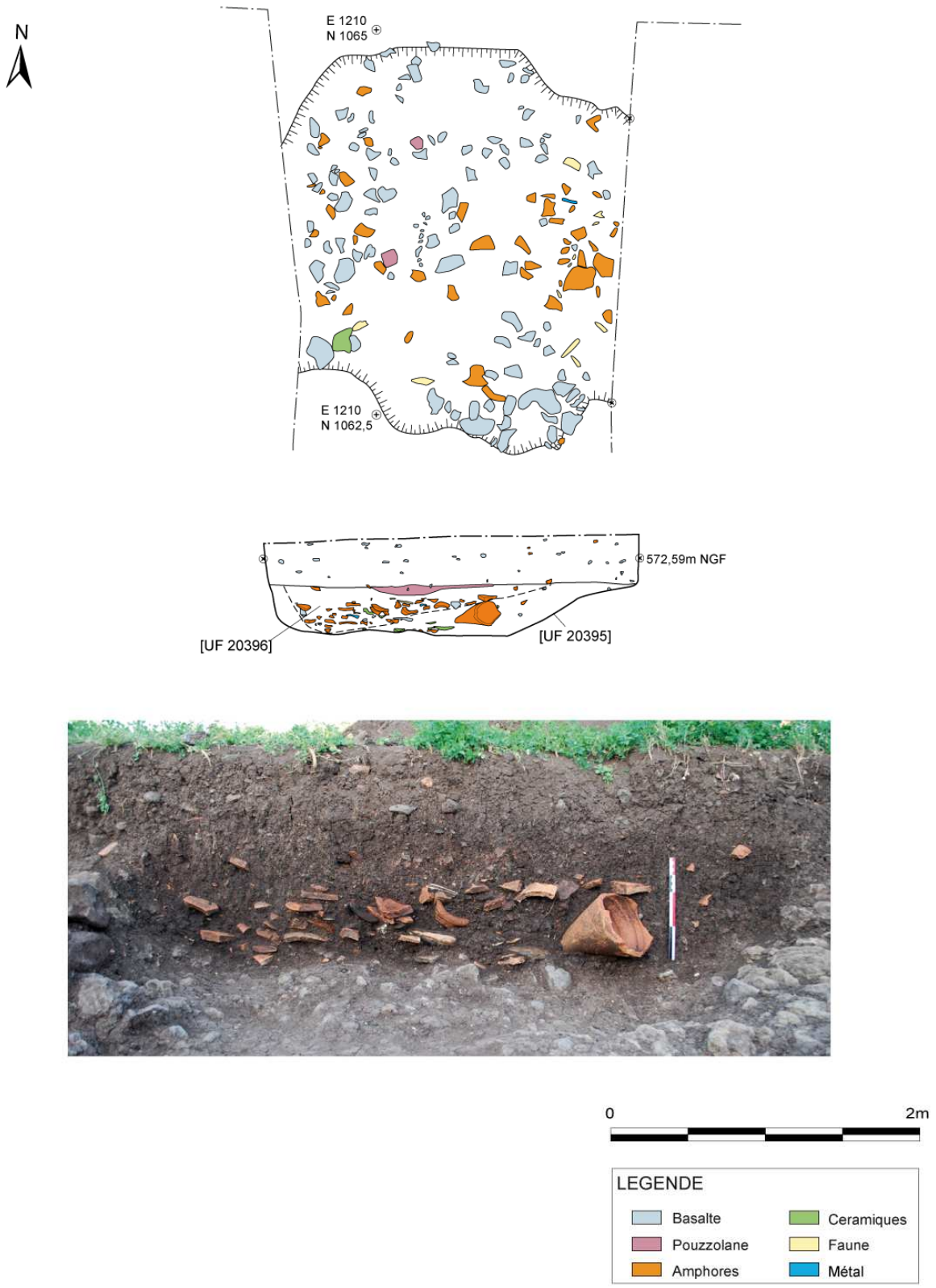


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Fosse 20395, plan et coupe

Pl. 44

*Interprétation et datation*

La morphologie de la fosse, caractérisée par un creusement quadrangulaire très large et peu profond, invite à l'interpréter comme une fosse-atelier à vocation artisanale, semblable à celles déjà mises en évidence au nord du sanctuaire, dans le complxexe C, lors des campagnes de 2007 et de 2008. Ces strutcures bien attestées sur les sites contemporains (*oppida* de Villeneuve St-Germain, de Gondole), sont généralement abritées par des ateliers en construction légère, de type cabane ou appentis sur poteaux. Le mobilier archéologique contenu dans cette fosse, probablement lié à son utilisation secondaire comme dépotoir, vient corroborer cette interprétation : parmi les apports détritiques liés à la vie domestique figurent en effet plusieurs rejets et objets liés aux activités artisanales.

Le mobilier céramique permet quant à lui de proposer une datation assez basse pour la constitution de cet ensemble (voir *infra*, étude céramique R. Lauranson) : cet assemblage comprend une quinzaine d'individus majoritairement cuits en mode B, dont une jatte à bord infléchi cannelé, une assiette Lamb.5 en Campanienne B, un gobelet à paroi fine tardo-républicain à bord concave et un bord de cruche en bandeau à pâte claire méridionale, qui situent sa constitution dans le courant de La Tène D2a (phase 2.2).

### 9.2.5. Fosse [20415]

Environ 2,50 m au sud de la précédente fosse [20395] a été mise en évidence une seconde structure [20415] excavée, de morphologie assez similaire. Apparu à l'issue du nettoyage manuel [20408] à l'altitude moyenne de 572,46 m NGF, sous la forme d'une concentration dense de tessons d'amphores et fragments céramiques disposés de chant, son creusement perfore les niveaux de l'âge du Bronze sous-jacents [20342] et entame en partie basse le substrat naturel [20306]. La fosse se prolonge au delà de la limite occidentale de la tranchée E2 et n'a donc été été fouillée que partiellement, sur deux tiers environ de son comblement. Recouverte par une faible épaisseur de terre végétale (0,20 m seulement), la structure semble en partie arasée par les travaux agricoles. En témoigne l'abondance du mobilier archéologique recueilli dans les niveaux de nettoyage manuel qui ont précédé son apparition [UF 20338, 20408].

*Description*

Cette fosse de plan quadrangulaire à bords anguleux se caractérise par des dimensions conséquentes, situées autour de 2,20 m de long pour 1,84 m de large. Son creusement [20415] présente en coupe un profil à fond plat et des parois strictement verticales. Il se développe sur une profondeur relativement faible de 0,25 m maximum. Le comblement témoigne en coupe d'un remplissage unique et homogène. Il recèle un abondant mobilier archéologique constitué en majorité de tessons d'amphores de types Dressel 1A, 1B et 1C. Outre un important lot de céramiques, il livre également de nombreux objets, parmi lesquels un bracelet en lignite, un ardillon de fibule, un anneau en bronze et deux polissoirs en pierre liés aux activités artisanales pratiquées dans ce secteur.

*Interprétation*

Le comblement de la structure [20415] semble correspondre à un rejet volontaire d'origine détritique. La morphologie du creusement, son fond plat, sa faible profondeur et ses parois verticales l'apparentent aux aménagements à vocation artisanale reconnus sur le site. A l'instar de la fosse voisine [20395], elle peut être interprétée comme une fosse-atelier. Le mobilier retrouvé dans son comblement semble appuyer cette hypothèse mais cerrtains objets, comme les polissoirs, ont également leur place dans la sphère domestique.

### 9.2.6. Trous de poteau et/ou de piquet

Ces deux fosses [20395] et [20415] sont associées à plusieurs structures en creux de tailles plus modestes, qui peuvent être interprétées avec réserve comme des négatifs de trous de poteau ou de piquet. Peu perceptibles lors du décapage et des premiers nettoyages de la zone, elles ont été reconnues lors du dégagement minutieux des niveaux de l'âge du Bronze [20342] ou du nettoyage approfondi des affleurements rocheux [20306], sous la forme de tessons d'amphores ou de céramiques plantés de chant.

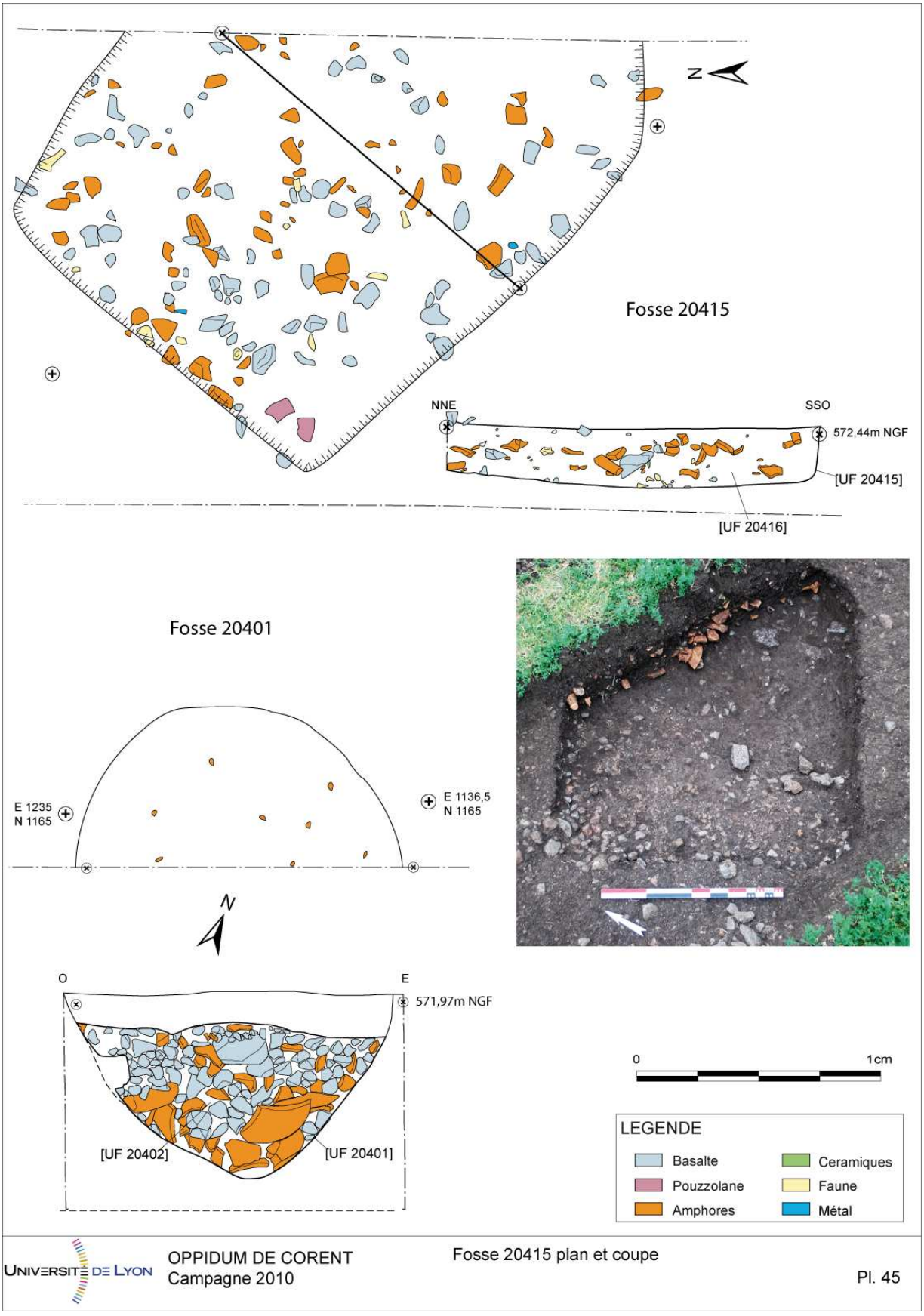


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Fosse 20415 plan et coupe

Pl. 45

*Description*

La fosse [20395] est bordée au sud par deux trous de poteau [20420 et 20422]. Aménagés dans la roche mère [20306], ils sont apparus à une altitude comprise entre 572,38 et 572,44 m NGF. Le trou de poteau [20420], situé en bordure ouest de la tranchée E2, présente en plan une forme ovoïde. Son creusement [20420] mesure à l'ouverture 0,39 m. Peu profond (0,10 m), son profil forme une cuvette. Situé à environ 1,90 m à l'est, le second trou de poteau [20422] est de forme circulaire. Son diamètre se situe autour de 0,34 m et son profil comme sa profondeur sont proches de ceux du prédécent. Leurs comblements respectifs [20421 et 20423] sont pratiquement identiques, livrant de petits fragments d'amphores (5 cm maximum) et de très rares éléments de faune. Deux blocs de pouzzolane (15 cm environ) ont été insérés dans le remplissage de chacun d'entre eux, probablement en guise de calages.

Deux trous de piquets [20912 et 20428] ont été identifiés à respectivement 0,2 et 1,6 m de distance de la structure [20420] au sud. Plus ou moins circulaires, ils présentent des caractéristiques proches. Leurs diamètres varient entre 0,13 et 016 m et leur profondeur moyenne se situe autour de 0,10 m. Leurs remplissages [20913 et 20429] présentent néanmoins quelques différences. Si le premier [20913] a livré un nombre assez important de fragments d'amphores et de céramique de petit module (5 cm maximum), le second n'offre que quelques petits fragments d'amphores, dont le module est inférieur à 2 ou 3 cm.

Au sud de la tranchée E2, le nettoyage manuel a révélé la présence de cinq structures en creux interprétées comme des fosses d'implantation de petits poteaux ou de piquets. Perforant le cailloutis de l'âge du Bronze [20342], elles apparaissent à une altitude comprise entre 572,39 et 572,50 m NGF. Le trou de piquet [20424] se situe à moins de 0,6 m à l'ouest de la fosse [20415]. De plan circulaire, il possède un diamètre à l'ouverture de 0,18 m et une profondeur moyenne de 0,08 m. Son profil est assez régulier, avec des parois légèrement évasées et à fond plat. Les structures [20426, 20914, 20916 et 20918] se concentrent en bordure sud de la fosse [20415] dans un espace très restreint, inférieur à 4 m². Elles présentent des dimensions relativement modestes, caractéristiques de l'implantation de structures légères. Leur diamètre varie peu, oscillant entre 0,24 et 0,28 m à l'ouverture. Leur profondeur conservée est inférieure à 0,1 m. Toutes présentent en plan une forme ovoïde à l'exception du [TP 20914] caractérisée par un creusement plus ou moins allongé. Leurs comblements sont identiques à tous points de vue et caractérisés par la présence de petits fragments d'amphores d'un module inférieur à 2 cm.

*Interprétation*

Cet ensemble de trous de poteau et/ou de piquets est difficile à interpréter, en raison des contraintes de lecture imposées par l'exiguité du transect. Aucun alignement probant n'a pu être mis en évidence, susceptible de délimiter un aménagement bâti dont l'emprise se développe manifestement au-delà des limites de fouille. Les petits trous de piquet disposés en quinconce dans un espace très restreint en bordure de la fosse-atelier [20415] pourraient correspondre à des cloisons légères sur poteau et clayonnage. Leur implantation rappelle, par ailleurs, des aménagements déjà reconnus à proximité de certaines fosses artisanales situées dans l'emprise du complexe C au nord du sanctuaire : elle matérialise peut-être l'emplacement d'un support de travail, de rangement ou d'exposition de type établi, plan de travail, étal ou étagère en bois (voir rapport 2007).

## 9.3. Transect D2

### 9.3.1. Sablières [20368 et 20390]

L'espace de fouille circonscrit par le transect D2, globalement plus pauvre en vestige que les trois précédents, est occupé par plusieurs tranchées d'implantation linéaires. La première [20368] se situe à la jonction des tranchées D2/D3 et E1/E2. Apparue lors du décapage sous la forme d'une concentration llinéaire de mobilier, à une altitude de 572,42 m NGF, elle présente un creusement allongé assez régulier, orienté selon un axe NO/SE et ménagé dans le cailloutis de l'âge du Bronze [UF 20342]. Son profil à fond plat et bords sub-verticaux est caracéristique des empreintes de sablières basses ou de seuil reconnues sur le site. Ses dimensions se situent autour de 2,56 m pour sa longueur et de 0,4 m pour sa largeur. Le mobilier retrouvé dans son comblement [20369] est plutôt abondant, constitué principalement de tessons d'amphores dont une majorité de cols et lèvres à profil triangulaire caractéristique du type Dressel 1A, de céramiques et d'ossements animaux.

Une deuxième sablière [20390] a été mise en évidence, qui se développe perpendiculairement à l'extrémité sud-est de la précédente. Creusée dans le cailloutis de l'âge du Bronze [20342], elle est apparue à une altitude de 572,44 m NGF et se prolonge au-delà de la limite orientale de la tranchée E2. Elle est en partie recoupée par l'extrémité ouest de la fosse [20395] (voir *supra*). Ses limites en plan n'ont pu être appréhendées que partiellement. Orientée selon un axe NE/SO, elle mesure 1 m 80 de long pour au moins 0,50 m de large. Son creusement [20390] à fond plat et parois verticales se développe sur une profondeur de 0,16 m seulement, ce qui témoigne d'un arasement probable de la structure. Bien que nettement moins abondant, le mobilier retrouvé dans son comblement [20392] est de même nature que celui récolté dans la sablière [18147].

### 9.3.2. Trous de poteau [20399 et 20397]

Deux fosses d'implantation, interprétées comme des trous de poteau, ont été repérées dans la partie la plus orientale de la tranchée D2.

La première [10399] se situe à la jonction des sablières [20368 et 20390] au point N1067,80/E1210,90. Elle a été repérée au décapage manuel [20337] par l'affleurement de deux gros blocs de basalte de 35 et 44 cm. Aménagée en partie dans le substrat basaltique [20306] et les niveaux de l'âge du Bronze [20342], elle présente en plan une forme ovoïde de 0,55 m de diamètre environ. Son creusement [20399], d'une profondeur de 0,24 m, adopte la forme d'une cuvette à fond plat. Outre de nombreux blocs de basalte de taille variable, le remplissage [20400] n'a livré que très peu de mobilier archéologique. Seuls deux petits fragments d'amphores sont à signaler.

À environ 2,1 m à l'ouest, un second trou de poteau [20397] a été mis au jour à l'altitude de 572,42 m NGF. De plan plus ou moins circulaire, il se caractérise par un creusement [20397] assez profond de 0,37 m pour un diamètre à l'ouverture de 0,3 m environ. Quasiment invisible en surface, son comblement [20398] comporte un mobilier archéologique très fragmentaire constitué exclusivement de petits tessons d'amphores. Le fond de la fosse était occupé, en revanche, par un gros fragment d'amphore (25 cm) qui aprobablement servi de calage. Son comblement a livré un denier à légende DONNADV, attribuable à La Tène D2.

### 9.3.3. Fosse [20340] et trous de piquets [20922 et 20924]

La fouille de la tranchée D2 a révélé la présence d'une fosse [20340] à l'altitude de 572,61 m NGF. Situé au point N1065,6/E1202,3, elle se caractérise en surface par une concentration de tessons d'amphores, de faune et de céramique concentrés sur un espace restreint de 2 m². Cette structure se situe à l'interface du socle basaltique [20306] et du cailloutis de l'âge du Bronze [20342]. Malgré son degré d'arasement très prononcé, son comblement a pu être clairement identifié et fouillé en totalité. De forme circulaire, cette fosse de 1,3 m de diamètre présente un creusement [20340] conservé sur à peine 0,15 cm de profondeur. Il se caractérise par un fond plat régulier et des parois légèrement évasées. Bien que peu important, son comblement [20341] a livré un mobilier relativement riche, composé majoritairement d'amphores et de rejets céramiques, de nombreux clous en fer ainsi et de quelques restes de faune, principalement concentrés au sommet du remplissage. En raison de son mauvais état de conservation, il est difficile d'interpréter cette structure de manière certaine. La nature du mobilier recueilli semble néanmoins correspondre à une activité de rejet, probablement lié à la sphère domestique.

Deux petits trous de piquets [20922 et 20924] ont été mis en évidence à une altitude similaire (572,62). Situés directement au sud de la fosse [20340], ils présentent un creusement de forme ovoïde très arasé, conservé sur environ 5 cm de profondeur. Leurs comblements respectifs [20923 et 20925], visibles en surface, ne comprennent que quelques fragments d'amphores de taille moyenne comprise entre 5 et 10 cm.

### 9.3.4. Sablière ? [20367]

Une autre structure très arasée a été identifiée à une altitude de 572,61 m NGF dans la tranchée D2. Elle se situe entre les cotes N1066,6/E1195,5 et N1066,6/E1191,6. Quasiment invisible au stade du décapage manuel [20337], elle n'a été identifiée qu'après une fouille plus minutieuse du transect. Cette tranchée d'implantation linéaire de 3,7 m de longueur pour au moins 0,4 m de largeur est orientée selon un axe est/ouest. En raison de sa localisation en bordure de fouille, elle est ma délimitée au nord. Tout comme la fosse [20370], son creusement [20367] est peu profond et ne dépasse pas les 10 cm. Son comblement [20391] a néanmoins livré un mobilier riche, constitué essentiellement de tessons d'amphores et de céramiques de gros module (30 cm maximum) associés à quelques restes de faune.

# 10. Secteur 4b (transects D1 et E3)

L'élargissement de l'extrémité occidentale du transect D a été motivé par le recoupement de plusieurs tracés de maçonneries d'époque romaine, d'orientation identique à celle du sanctuaire attenant. Cette fenêtre de forme légèrement trapézoïdale, de 17 m de longueur par 8 m de largeur, a permis de dégager l'intégralité d'un petit bâtiment de forme carrée, environné de structures antérieures d'époque laténienne, d'une part, recoupé par des structures et perturbations postérieures d'époque post-antique, d'autre part. Un transect (E3) a été ouvert en fin de fouille au nord du secteur, perpendiculairement au transect D1 au nord, jusqu'à l'apparition de l'esplanade rocheuse vierge de structures en creux.

## 10.1. Structures post-antiques

### 10.1.1. Tranchées et fosses modernes [20319, 20321, 20323, 20929, 20311 et 20393]

Le décapage mécanique de l'emprise du secteur 4b et du transect D1 a mis en évidence plusieurs pierriers d'époque récente, affleurant à quelques centimètres en dessous du niveau des labours. Ils occupent une surface non négligeable au sein de l'aire de fouille et viennent perturber la lecture des structures antérieures d'époque romaine et gauloise.

*Description*

La première tranchée [20321] s'étend sur environ 14 m entre les cotes E 1184,1 et E 1170,6. Son tracé suit une orientation ENE/OSO. Reconnu sur plus de 2 m de large, il se prolonge au-delà de la limite de fouille au sud. Son creusement [20321] est aménagé jusqu'au substrat rocheux, recoupant les structures et niveaux plus anciens [20308, 20342, 20326].

La tranchée d'épierrement [20319] s'implante perpendiculairement à la précédente et occupe toute la largeur du secteur 4. Orientée selon un axe nord/sud entre les cotes N1065,60/E1180,50 et N1070,30/E1180,50, elle apparaît à l'altitude de 573,05 m NGF sur une large bande comprise entre 2 et 2,60 m. Cette structure a été en partie vidée sur une profondeur de 0,6 m environ. Son creusement [20319] prend la forme d'une cuvette aux parois plus ou moins verticales.

Les deux transects présentent un comblement [20320 et 20322] quasiment identique, constitué de blocs de basalte, de pouzzolane et de calcaire, parfois de très gros module (40-50 cm), associés à de nombreux fragments de mortiers de chaux (10-30 cm). De nombreux tessons d'amphores ainsi que plusieurs fragments de tuiles romaines très usés ont été récoltés dans ces remplissages. La tranchée [20321] a également livré un grand nombre de fragments d'enduits peints rouges et blancs, dont certains présentent une surface convexe caractéristique d'éléments de pilastres engagés (cf. *infra*, étude des enduits) L'ensemble de ces éléments est lié par une matrice de terres noires très aérée.

Dans la moitié orientale du transect D1, deux fosses linéaires parallèles et quasi similaires ont été mise en évidence. Aménagées côte à côte selon un axe nord-sud, ces deux structures sont apparues à une altitude moyenne de 573,34 m sur une longueur de 2 m environ, correspondant aux limites imposées par la fouille. Elles ont été vidées intégralement et leur creusement [20323 et 20929] observé en coupe (cf. Pl. 7, coupe secteur 4). La première [20323] s'implante dans un niveau de démolition d'époque romaine [20335] et présente un profil en cuvette avoisinant 0,8 m de profondeur sur une largeur de 2,4 m environ. La seconde [20929] est aménagée beaucoup plus profondément. Située sous la couche de terre végétale, elle vient recouper tous les niveaux archéologiques antérieurs avant de traverser le substrat rocheux à une altitude de 572,32 m NGF. Leurs comblements [20928 et 20930] sont quasiment dépourvus de terre et entièrement occupés par des blocs de basalte ou de pouzzolane de taille variable (5 à 40 cm), associés à quelques fragments de tuiles et de mortier.

Deux fosses de comblement similaire, aux dimensions relativement imposantes, sont également apparues au décapage à des altitudes relativement élevées de 573,02 et 573,06 m NGF. Elles ont été repérées grâce à une concentration superficielle de gros blocs de basalte et de pouzzolane, associés à des fragments de mortier de chaux.

La première [20311] se situe en limite septentrionale du secteur 4b, entre les cotes N 1070,90 et N 1072,64. De forme ovoïde, son creusement [20311] mesure 2,8 m de long pour 1,8 m de large. Il a été reconnu en coupe sur une profondeur de 0,52 m depuis son niveau d'apparition supérieur. Il adopte un profil en cuvette aux bords évasés et fond plus ou moins plat. La cavité perfore le niveau de l'âge du Bronze [20342] et entame la roche basaltique [20306]. À l'ouest, elle recoupe en partie le solin de pierres [20313], sur au moins 0,25 m.

La seconde fosse [20393] a été mise en évidence dès les premiers décapages réalisés dans l'extension E3. Située le long de la berme occidentale, cette dépression longue d'au moins 1,4 m pour une largeur visible de 1 m, recoupe très nettement la maçonnerie romaine [20386]. Son creusement présente lui aussi une forme en cuvette et se développe sur une profondeur d'au moins 0,5 m. Le comblement de ces deux cavités [20312 et 20394] est quasiment identique, constitué de gros éléments de basalte, de pouzzolane et de rares blocs d'arkose de dimensions comprises entre 20 et 60 cm. Un nombre important de gros fragments de mortier, d'amphores et de tuiles romaines ont également été extraits de leurs remplissages. Ces fosses semblent correspondre à des structures récentes, liées au démantèlement du bâtiment d'époque romaine [20316] mis au jour dans cette partie de la fouille.

*Interprétation*

Des tranchées de morphologie et de comblement identiques ont été mises en évidence à maintes reprises lors des fouilles antérieures sur le plateau de Corent, plus particulièrement dans l'emprise du sanctuaire gallo-romain fouillé entre 2001 et 2005, ainsi que dans le quartier qui le jouxte au nord. Elles ont été identifiées successivement comme des structures d'épierrement, de drainage des champs et/ou comme des limites de parcelle arasées. Certaines d'entre elles ont également servi de fondation pour des murets de parcellaire, à l'instar de celui qui clôture le sanctuaire à l'est (voir rapport 2004).

La présence, dans leur comblement, de nombreux éléments de construction romains (moellons calibrés, tuiles, gros fragments de mortiers) laisse à supposer qu'elles ont été comblées avec des gravats issus de la démolition du bâtiment présents dans ce secteur, qu'elles circonscrivent en adoptant la même orientation. Cette relation est confortée par l'extrémité de fosse ou de tranchée [20393], qui a fortement entamé un tracé de mur [20386] dont ne subsiste plus qu'un tronçon dans l'emprise du transect E3.

L'hypothèse qu'il puisse s'agir de tranchées de récupération de murs maçonnés est confortée par le profil des creusements, à fond plat et bords verticaux creusés jusqu'à 1 ou 2 m de profondeur, leur forme rectangulaire allongée et leurs tracés perpendiculaires, qui forment un réseau orienté de façon cohérente avec les maçonneries romaines fouillées sur le sanctuaire et dans les parcelles qui le jouxtent au nord (voir synthèse *infra* fig. 10). Ce réseau orthonormé évoque parfois des plans de bâtiments ou de murs d'enclos entièrement détruits. C'est en particulier le cas des tranchées [20319, 20321 et 20329], qui encadrent un petit bâtiment carré d'époque romaine dont il sera question plus loin. Compte tenu de leur plan, il est possible qu'elles matérialisent l'emplacement d'un mur de galerie périphérique entièrement arasé (voir *infra*).

Cette hypothèse peut également être envisagée pour la tranchée [20929] qui traverse le transect D1. Son tracé coïncide avec une forte rupture de niveau entre les structures romaines situées respectivement à l'est et à l'ouest de son tracé, séparées par une différence d'altitude de près 0,60 m. Cet écart de niveau correspond *grosso modo* à celui mis en évidence entre l'extérieur et l'intérieur de l'espace délimité par les murs d'époque romaine fouillés plus à l'est (voir *infra*). Il est tentant d'interpréter cette tranchée comme le négatif d'un mur de terrasse ou de soutènement. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que son tracé s'inscrit dans le prolongement d'une limite parcellaire déjà mise en évidence en 2007 dans le même champ (voir rapport 2007), qui semble se prolonger au nord du chemin dans les parcelles fouillées entre 2005 et 2008, sous la forme de deux grandes tranchées d'épierrement longilignes. Reconnu sur plus de 130 mètres de longueur, cet axe correspond à une limite communale bien soulignée sur le cadastre d'époque napoléonienne, marquant la frontière entre les villages de Veyre-Monton à l'ouest et de Corent à l'est. Cette limite était encore perceptible dans les années 1960, sous la forme d'un chemin de terre bordé par un muret arasé lors du remembrement (renseignement C. Lievain). Parfaitement parallèle au mur est du sanctuaire, cette limite recouvre probablement un ancien mur de terrasse et/ou de clôture qui précédait ou masquait sa façade.

### 10.1.2. Solin [20313]

Un solin en pierres sèches [20313] est apparu dès les premiers décapages [20305 et 20301] à une altitude moyenne de 573,25 m NGF. Orientée selon un axe NNO/SSE, il se situe entre les cotes N 1070,4 et N 1065,8. Cet aménagement, qui se poursuit au nord sous la berme du chantier n'a pas pu être mis au jour sur toute sa longueur. La portion étudiée mesure près de 4,6 m pour une largeur relativement constante variant entre 0,60 et 0,70 m. Dans sa moitié nord, la structure est recoupée en partie par la fosse [20311].

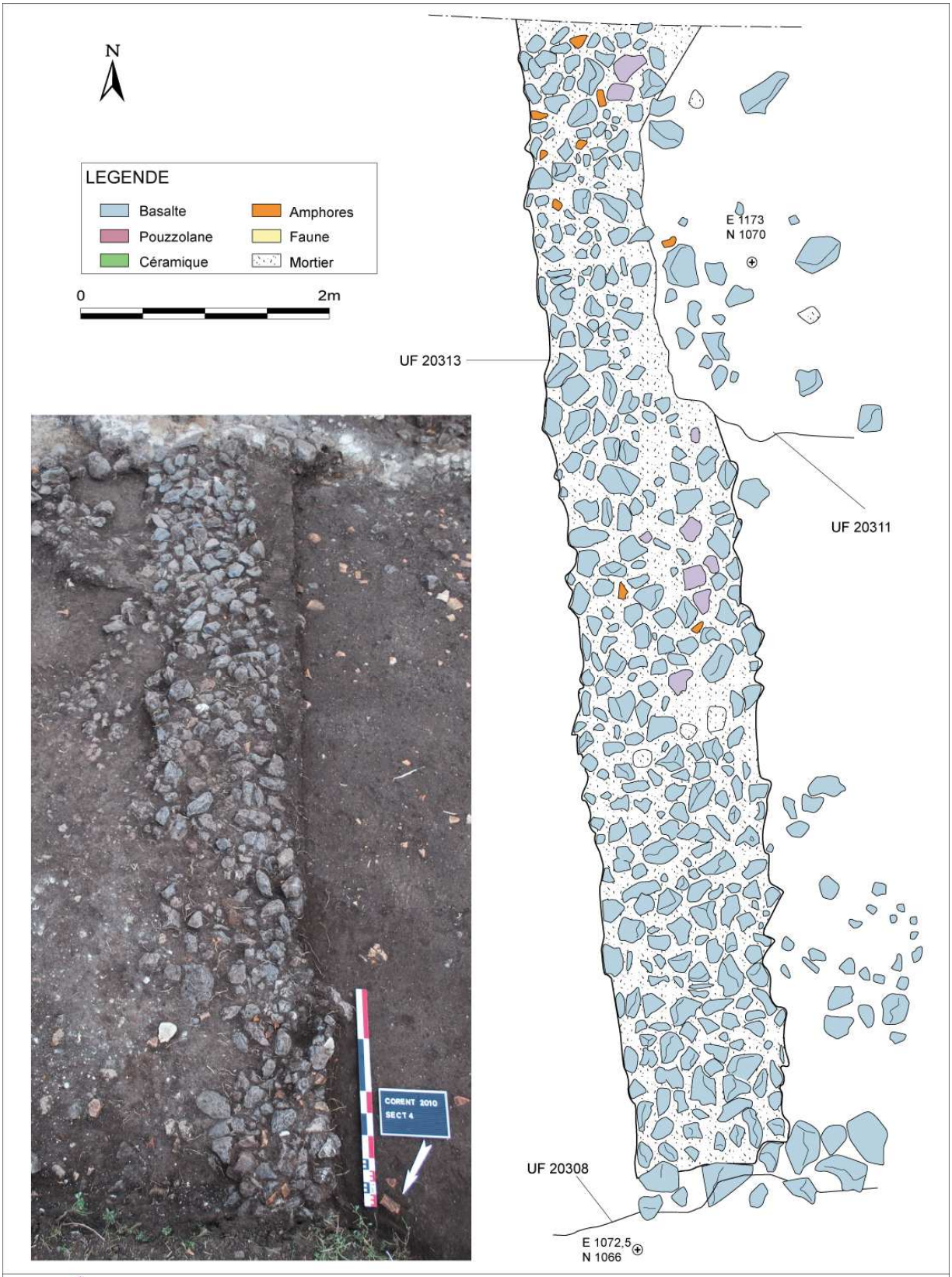


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Solin 20313, relevé pierre à pierre

Pl. 46

*Description*

Probablement fondé en tranchée étroite, ce solin s'implante directement sur les niveaux antérieurs d'époque protohistorique [20310 et 20343]. Conservé sur une hauteur de 0,45 m (voir coupe Pl. 7), son mode de construction se caractérise par l'emploi de petits blocs de basalte et de pouzzolane ne dépassant pas 20 cm, liés à une terre noire argileuse. À son extrémité sud, le mur vient s'adosser directement contre la maçonnerie [20308] et l'entame légèrement. Aucun chaînage n'a été observé à la jonction de ces deux constructions, qui puisse attester leur contemporanéité. Lors du démontage du solin, un petit lot de mobilier a été mis au jour entre les pierres. Il s'agit principalement de fragments de tuiles d'époque romaine impériale et de tessons d'amphores italiques de petit module (inférieur à 10 cm), associés à trois clous de menuiserie ou de charpente et à un clou de chaussure en fer.

*Interprétation*

Cette bande de pierres sèches [20313] semble correspondre à un solin empierré supportant une construction en matériaux périssables. Son niveau d'apparition, tout comme son mode de construction très sommaire se démarquent nettement de l'ensemble des vestiges d'époque romaine mis au jour dans ce secteur, qu'il semble même recouper à son extrémité sud [mur maçonné 20308]. Ce solin diffère, par ailleurs, des tranchées d'époque moderne (17$^{e}$-19$^{e}$ s.) reconnues à ce jour sur le site. Le mobilier mêlé aux pierres, constitué d'éléments résiduels issus des occupations antérieures (laténienne et romaine), ne permet malheureusement pas d'avancer une datation plus précise. La présence de fragments de tuile, vraisemblablement issus de la destruction des bâtiments romains, pourrait plaider (sans certitude) pour une date de construction postérieure à l'époque impériale.

Une datation post-antique au sens large, comprise entre la fin de l'Antiquité et l'époque médiévale, peut donc être retenue provisoirement dans l'attente de fouilles plus extensives. Cette structure est peut-être constitutive d'un habitat léger, qui semble s'implanter dans ce secteur postérieurement à la destruction du sanctuaire entre la fin du 3$^{e}$ et le milieu du 4$^{e}$ s. (Poux et Demierre, à paraître). Elle peut-être mise en relation avec la découverte, une vingtaine de mètres au nord-ouest du secteur dans l'emprise d'une tranchée de sondage ouverte en 2007 le long de la façade du péribole, d'une tombe à inhumation en coffre attribuée aux mêmes périodes.

## 10.2. Bâtiment d'époque romaine (1$^{er}$-2$^{e}$ s. apr. J.-C.)

Lors des premiers décapages de surface, un ensemble de structures et de niveaux datés de l'époque romaine a été mis en évidence dans la moitié occidentale du secteur 4b. Ces vestiges de nature variée (bâtiment, démolition et niveaux de circulation) témoignent du bon état de conservation des niveaux présents dans ce secteur et apportent de nouvelles données, concernant l'environnement du sanctuaire et l'occupation du plateau de Corent après l'abandon de l'*oppidum* laténien.

La fouille a notamment mis en évidence cinq murs maçonnés, constitutifs d'une construction quadrangulaire [20316] comprise entre les cotes N1072,40/E1169,60 et N1064/E1177. Dans son environnement proche ont été recoupées d'autres structures périphériques très perturbées par les tranchées et fosses post-antiques, dont le plan n'a pas été reconnu dans son intégralité. Ces maçonneries se caractérisent, de manière générale, par l'utilisation de pierres locales (moellons de basalte et de pouzzolane) liées entre elles par un mortier de chaux pulvérulent de couleur blanc jaunâtre à dégraissant sableux assez fin, parfois associé à de petites inclusions de pouzzolane concassées visibles à l'œil nu.

### 10.2.1. Murs maçonnés [20307-309, 20332]

Le premier mur [20308] délimite le bâtiment au sud. Il a été mis au jour dès la phase de décapage à la pelle mécanique [20304] entre les cotes N1065,20/E1170,90 et. N1066/E1176, une soixantaine de centimètres au dessous du niveau des labours à une altitude comprise entre 572,85 et 573,05 m NGF. Orienté selon un axe ENE/OSO, ce massif de maçonnerie est conservé sur une longueur totale de 5,4 m pour une largeur variable, comprise entre 0,40 et 0,50 m. Son tracé est fortement perturbé à l'ouest, en raison de son recoupement partiel par la tranchée d'épierrement [20321].

N
UF 20386
UF 20385
UF 20332
UF 20309
UF 20308
UF 20307
UF 20335
UF 20384
UF 20403
UF 20333
UF 20334
UF 20357
LEGENDE
Basalte
Pouzzolane
Amphores
Mortier
Ceramiques
Faune
Calcaire
TCA
0
10m
Secteur 4b : Plan des vestiges romains
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
UNIVERSITÉ DE LYON
Pl. 47

Le mur [20308] est installé dans une tranchée de fondation étroite, ménagée jusqu'au substrat rocheux [20306], qui traverse les couches archéologiques sous-jacentes [20310, 20343 et 20342]. Dans sa partie interne, au nord, le massif de maçonnerie se résume à un simple blocage de pierres qui s'appuie directement contre cette tranchée de fondation. Il se compose de blocs de basalte et de pouzzolane non calibrés (5 à 30 cm) et noyés dans un mortier de chaux faisant office de liant. En revanche, dans sa partie sud, le mur présente un parement soigné dégagé dans sa totalité. Celui-ci s'installe directement sur le socle basaltique [20306] sans ressaut ni semelle de fondation. Sa base épouse une forte déclivité du terrain naturel a été observée d'est en ouest, qui atteint près de 30 cm entre les cotes d'altitude 572,72 et 572,49 m NGF. Dans sa partie orientale, le parement est conservé sur seulement deux assises soit une hauteur de 0,28 m tandis que ses parties les mieux préservées à l'ouest présentent entre quatre et cinq assises, correspondant à une élévation de 0,5 m maximum. Cette dernière est réalisée en petit appareil irrégulier (*opus incertum*). Une première assise de réglage, constituée de moellons très hétérogènes, peut être observée à la base du mur. Déposée directement sur le basalte naturel [20306], elle permet d'égaliser la pente du terrain afin d'établir une assise supérieure régulière et horizontale. Le parement est ensuite monté en plusieurs assises assez régulières d'environ 0,2 m de hauteur, composées de petits moellons quadrangulaires calibrés aux dimensions comprises entre 10 et 20 cm de côté.

La découverte du tronçon de mur parallèle [20332] qui délimite le bâtiment au nord est intervenue dans le cadre d'une extension de l'emprise de la fouille au niveau de son angle nord-ouest (transect E3). Apparu à une altitude de 573,02 m, il a été reconnu entre les cotes N1072/E1169,80 et N1172,30/E1172,30 environ 7 m au nord du mur [20308] et son orientation est rigoureusement identique. Il se développe sur une longueur de 2,4 m et se prolonge au-delà de la limite orientale de la fouille. Il présente une largeur quasiment constante de 0,4 m. Sa maçonnerie est construite de la même manière que le précédent [20308]. Elle se présente côté sud sous la forme d'un blocage interne relativement grossier, constitué de moellons irréguliers noyés dans le mortier et directement adhérents à la tranchée de fondation. Contrairement au mur [20308], la structure [20332] ne repose pas directement sur le substrat rocheux [20306] mais vient s'installer sur les niveaux de l'âge du Bronze [20342]. On note également l'absence de système de fondation plus profond en partie basse. En revanche, les deux structures suivent le même pendage au niveau de leur première assise d'élévation extérieure, compris entre les cotes 572,61 et 572,52 m NGF d'est en ouest et mesuré sur une longueur de 2,4 m, soit une pente de 3,75 %. Cette déclivité est difficilement appréciable en raison de la faible portion du mur [20332] mise au jour. Au nord, sa face externe présente comme le mur sud un petit appareillage de moellons relativement bien réglés sur quatre à cinq assises, conservées sur au moins 0,5 m. Chaque assise se compose de moellons de basalte et de rares blocs de pouzzolane de module variable (10-20 cm), disposés côte à côte et liés au mortier de chaux. A son extrémité ouest, le parement présente un chaînage en grand appareil caractérisé par l'emploi de deux gros blocs d'angle en basalte assurant sa liaison avec le mur [20307]. Le premier bloc est disposé en panneresse et présente une longueur de 0,46 m pour une hauteur de 0,18 m. Le second est disposé en boutisse et mesure près de 0,15 m de large pour une hauteur de 0,20 m au niveau des deux premières assises inférieures.

Perpendiculaire aux deux maçonneries précédentes [20308 et 20332] qu'il relie en limite ouest du bâtiment, un troisième mur [20307] a été mis en évidence lors de la phase de décapage à la pelle mécanique [20304] à environ 0,45 m au dessous du niveau des labours. Orienté selon un axe NNO/SSE, il est apparu entre les points N1072,2/E1170,1 et N1065,2/E1170,9 à une altitude moyenne de 572,99 m NGF. Son tracé totalise une longueur de 7 m pour une largeur relativement constante, comprise entre 0,45 et 0,5 m. Ce mur s'adosse directement à sa tranchée de fondation à l'est, sous la forme d'un simple blocage de pierres (non calibrées noyées dans le mortier. À l'ouest en revanche, il présente un parement beaucoup plus régulier et conservés sur cinq assises, entre les cotes d'altitude 573,10 m et 572,60 m NGF.

La première assise de réglage située à la base du mur utilise des moellons de forme assez grossière liés au mortier. Le reste de l'élévation est plus organisé, composé en grande partie sur le mode de l'*opus vittatum*. Il se caractérise par l'emploi de petits moellons calibrés en basalte et en pouzzolane, d'une taille comprise entre 6 et 9 cm, disposés en assises régulières alternées. Au centre de la façade, l'élévation montre une nette variation dans le mode d'appareillage utilisé. Sur une largeur de 1,70 m environ s'organisent trois panneaux verticaux bien distincts. Les deux panneaux latéraux, d'environ 0,60 m de large, se caractérisent par l'emploi de moellons taillés en carrés de 10 cm de côté, disposés sur la tranche à 45° et formant ainsi un appareillage proche de l'*opus reticulatum*. Les blocs de basalte et de pouzzolane utilisés dans la réalisation de ce parement sont en réalité grossièrement équarris et l'on observe un débordement volontaire du mortier sur la face apparente des pierres, qui leur confère au panneau l'aspect d'un maillage losangique plus ou moins régulier. Le panneau central mesure quant à lui 0,5 m de large et présente un appareillage encore plus régulier : de même module mais taillés en hexagone, les moellons de basaltes sont disposés sur une face plane à intervalle régulier et en quinconce de sorte à former un parement en « nid d'abeille ».

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Bâtiment romain vu du sud-ouest et du sud

Pl. 48

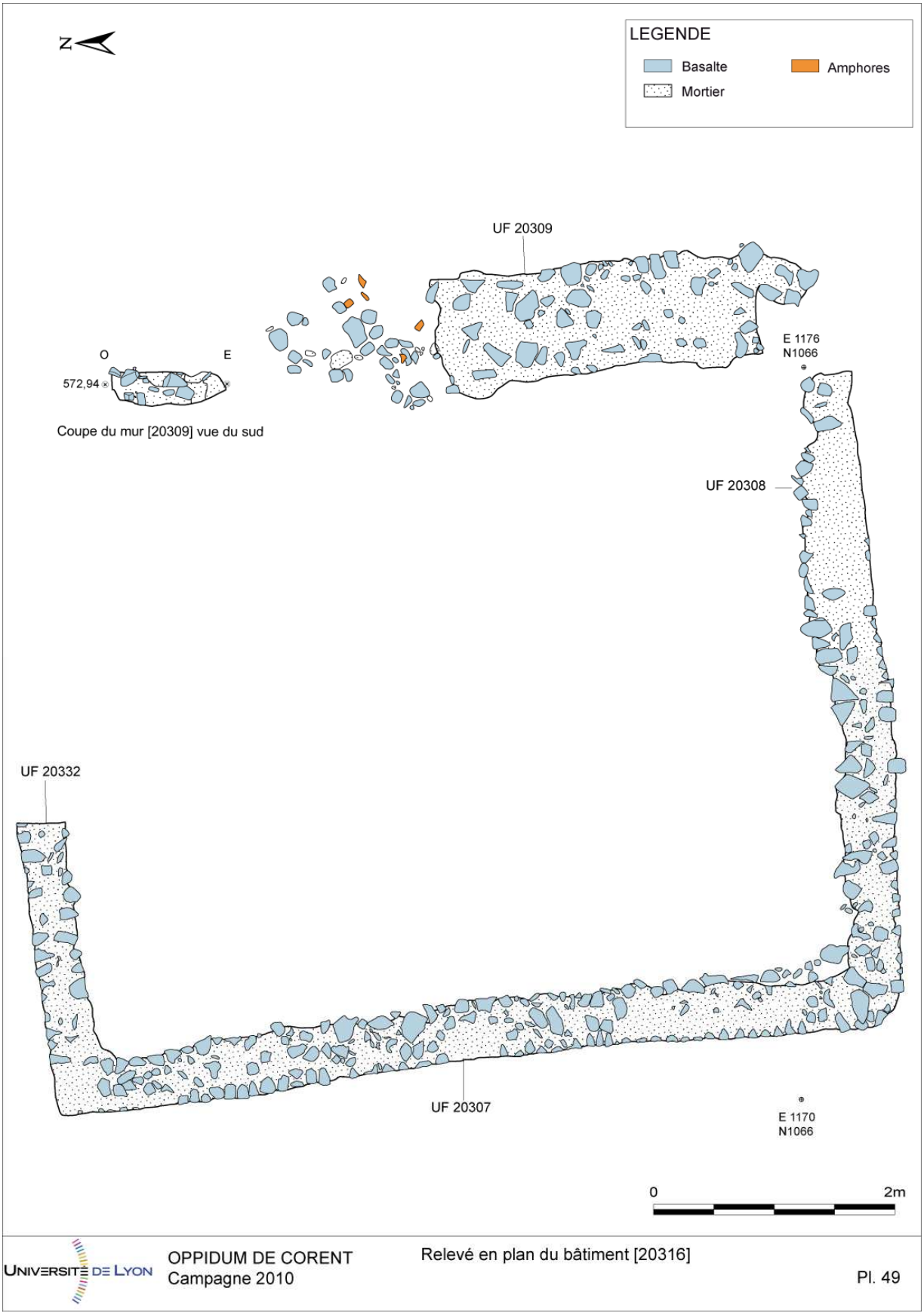


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Relevé en plan du bâtiment [20316]

Pl. 49

Une dernière structure maçonnée [20309], parallèle à la précédente, a été mise au jour dès le décapage manuel [20300], perpendiculairement au mur [20308]. Orientée selon un axe NNO/SSE, elle apparaît à une altitude moyenne de 573,05 m NGF sur une longueur conservée de 2,9 m. Son état de conservation est relativement médiocre par comparaison avec les autres murs maçonnés de l'édicule [20316]. Au nord, la structure a été récupérée sur près de 3 m. Cette tranchée de spoliation [20327] a livré un comblement assez hétérogène [20331] constitué en grande partie de blocs de basaltes et d'éléments de constructions parmi lesquels quelques tuiles et nodules de mortiers, mais également plusieurs fragments de terrazzo peints en rouge (voir *infra*, étude des enduits). Par ailleurs, cette structure [20309] se distingue des autres murs [20307, 20308 et 20332] par sa largeur d'environ 0,8 m et que par son mode de construction beaucoup plus sommaire. Elle se résume, en effet, à un simple massif de fondation, implanté dans les niveaux de l'âge du Bronze sous-jacent [20342]. Reconnue sur une profondeur ne dépassant pas 0,27 m, sa maçonnerie se caractérise par l'emploi de blocs de basaltes hétérométriques (5 à 30 cm) liés entre eux par un mélange de mortier et d'argile (cf. coupe Pl. 7).

### 10.2.2. Mur maçonné [20386]

Le mur [20386], mis en évidence dans l'extension E3 au nord-ouest, suit à peu près la même orientation est-ouest que le mur 20332 mais n'est pas parfaitement parallèle et semble donc se rattacher à un aurtre ensemble de structures. Situé à environ 2,25 m au nord du mur [20332], il suit une orientation légèrement différente d'axe E/O. En plan, il a été observé à une altitude moyenne de 573 m, sur une largeur de 0,55 m environ. Sa longueur atteint 1,8 m au maximum et son tracé se prolonge à l'est en dehors de l'emprise de fouille. Dans sa partie occidentale, il est interrompu par la fosse de démolition/spoliation [20393].

Cette maçonnerie témoigne du même système constructif que les autres murs précédemment décrits. Sa façade nord vient ainsi s'appuyer directement contre le bord de la tranchée de fondation. Son parement au sud-est est conservé en élévation sur environ 0,45 m de hauteur entre les cotes d'altitude 573,03 et 572,54 m NGF. Celle-ci, présentant au moins quatre assises conservées, est réalisée en *opus incertum*. Elle est caractérisée par l'emploi de blocs de basalte, de pouzzolane et d'arkose non équarris et non calibrés (10 et 25 cm) aux formes variables.

### 10.2.3. Bases de pilier en calcaire [20333, 20334 et 20357]

*Description*

À l'ouest de la structure [20929] dans l'emprise de la tranchée D1, le décapage a mis au jour quelques vestiges ténus et très arasés malgré leur profondeur relativement importante [20336].

Les structures [20333 et 20334] sont apparues à une altitude d'environ 573,03 m NGF. Aménagées sur les niveaux de l'âge du Bronze [20342], elles se caractérisent par des concentrations ponctuelles de blocs de calcaire délités et étroitement imbriqués, d'un module compris entre 15 à 20 cm. Les deux amas semblent s'aligner à l'instar des maçonneries suivant un axe nord-sud.

Une troisième structure [20357] a été repérée à l'extrémité occidentale du transect D1. Située environ 3,5 m à l'ouest des deux premières, elle est apparue à une altitude moyenne de 573,35 m NGF. Elle se présente sous la forme d'un alignement nord-sud de blocs de basalte de tailles variables (10 à 30 cm), sur lesquels reposent de nombreux fragments de calcaire espacés à intervalle plus ou moins régulier.

*Interprétation*

Très mal conservées en dépit de leur position profonde à plus de 0,60 m en dessous du niveau des labours, ces structures sont difficilement datables et interprétables en l'état. Sur le site, l'usage du calcaire pour la construction n'est guère antérieur à la période romaine, ce que semblent confirmer quelques fragments de *tegulae* retrouvés parmi les blocs. Dans l'enceinte du sanctuaire attenant, ce matériau est presque exclusivement utilisé pour la confection de base de colonnes ou de piliers. La disposition ponctuelle des amas [20333 et 20334] n'est pas sans évoquer des négatifs d'arrachage de blocs. Ils pourraient également correspondre, à l'instar du tracé de fondation [20357], au vestige d'un mur de stylobate supportant un portique en matériaux légers. L'extension des fouilles prévue l'année prochaine permettra peut-être de valider ces hypothèses.

### 10.2.4. Niveaux de démolition

À l'ouest du mur [20307], un décapage manuel [20330] a révélé la présence de deux niveaux de démolition distincts [20335 et 20384] affleurant à la hauteur des maçonneries. Ces deux niveaux sont circonscrits, au sud et à l'ouest, par les tranchées d'épierrement modernes [20321, 20323 et 20929].

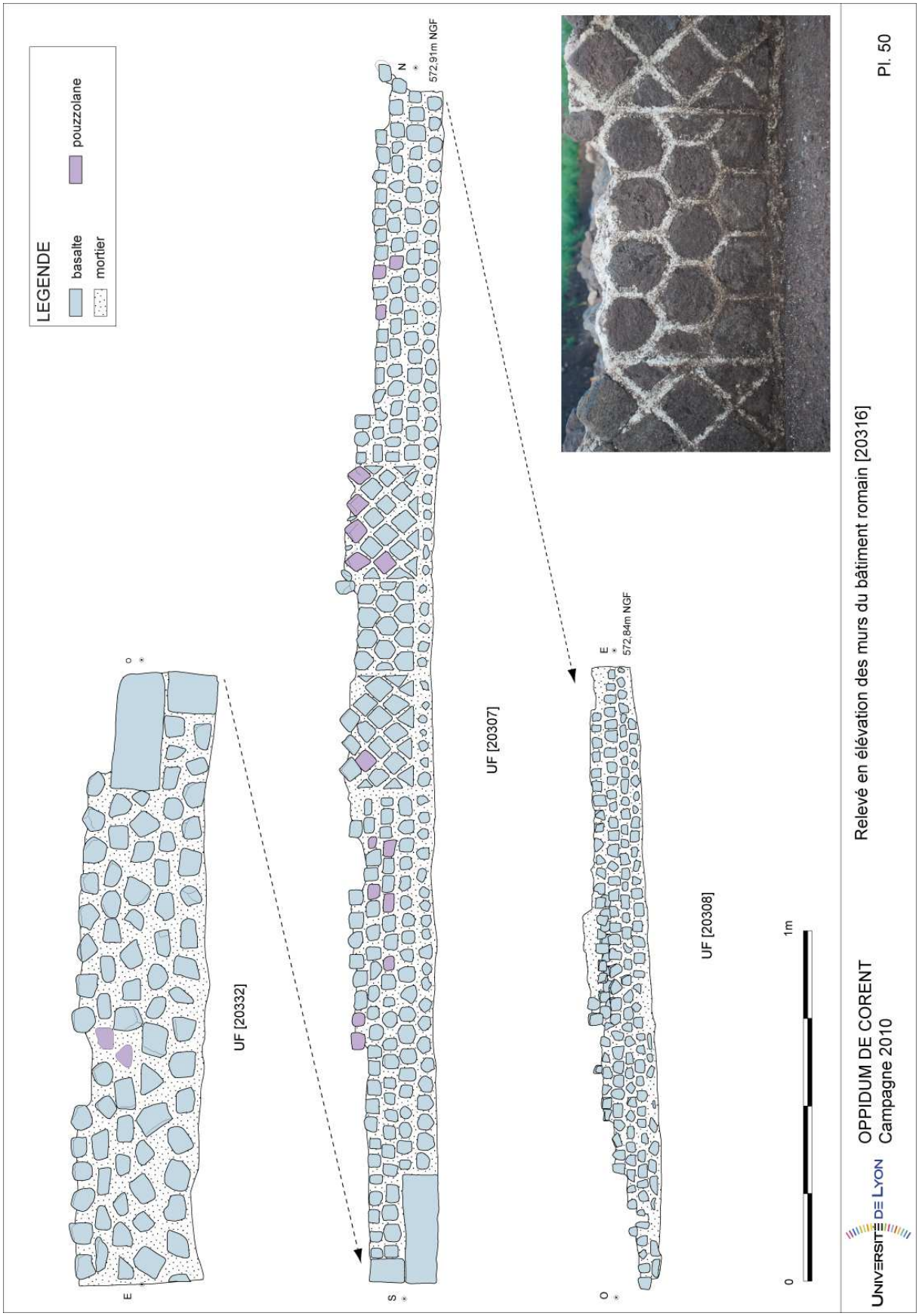
LEGENDE
basalte
pouzzolane
mortier
UF [20332]
UF [20307]
UF [20308]
572,91m NGF
572,84m NGF
N
S
E
O
0
1m
Relevé en élévation des murs du bâtiment romain [20316]
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
UNIVERSITÉ DE LYON
Pl. 50

Le premier [20335] apparaît en surface à une altitude comprise entre 572,93 et 573,15 m NGF. Reconnu sur une épaisseur de 0,45 m environ (voir Pl. 7, coupe secteur 4), il se caractérise par la présence de nombreux fragments de mortier (2 à 20 cm) pris dans une matrice hétérogène, constituée d'un mélange d'argile et de pouzzolane concassée. Cette couche livre également des moellons de basalte et de pouzzolane de moyen module (15 cm maximum), ainsi qu'un mobilier archéologique relativement dense, constitué de quelques tuiles (*imbrices* et *tegulae*) et de très rares tessons de céramique.

Après démontage de ce premier niveau, la fouille a mis au jour une seconde couche de démolition [20384] beaucoup plus dense. Elle apparaît à une altitude moyenne de 572,75 m et se matérialise par un conglomérat de mortier, de blocs de basalte, de pouzzolane et de dalles d'arkose de tailles variables (de 5 à 40 cm). Ils sont associés à des éléments de construction, parmi lesquels de nombreux *tegulae* écrasées en place ainsi qu'un nombre important de fragments d'enduits peints et de sol en *terrazzo* comportant pour certains des traces de peinture rouge.

Au sud, à l'interface de la couche de démolition et du comblement de la tranchée d'épierrement [20321], la fouille a mis au jour un bloc d'arkose quadrangulaire de grande taille, mesurant près de 50 cm de côté pour une hauteur de 40 cm environ. Très abîmé, il présente sur l'une de ses faces un redent bien marqué qui laisse à penser qu'il a pu faire partie d'un élément d'architecture monumentale lié au bâtiment attenant.

Par ailleurs, un lot céramique important a été mis au jour au sein de cette couche de démolition. Il est constitué pour l'essentiel de céramique commune (pots, cruches, marmites) et de récipients de présentation en céramique fine (sigillées de Gaule du Centre de type Drag. 37, Drag.35/36, Drag.18/31). Ce mobilier est associé à plusieurs artefacts recueillis en partie basse de la couche, parmi lesquels figurent quelques objets de parure très bien conservés (fibule complète et bague en fer : voir *infra*, étude du petit mobilier).

L'espace compris entre le mur [20308] et la tranchée d'épierrement [20321] est occupé par un niveau identique [20326]. Conservée sur une bande de 30 cm de large environ, cette couche de démolition très dense s'appuie contre l'élévation du mur [20308] sur une profondeur de 0,50 m environ. À l'instar de la maçonnerie attenante, elle suit le pendage de 4,7 % du terrain naturel [20306] selon une orientation est-ouest. Elle se signale en surface par la présence de nodules de mortier de chaux (1-20 cm) et de nombreux fragments de tuiles (dont certaines quasiment complètes). On note également la découverte de nombreux éléments d'enduits peints rouge et blanc de modules variable, compris entre 10 et 25 cm. Quelques tessons de céramiques sont à signaler, tout comme la présence d'une fibule émaillée delphiniforme quasiment complète (voir *infra*, étude du petit mobilier).

Dans la tranchée E3, le niveau [20385] partage des caractéristiques similaires. Il est circonscrit à l'est et à l'ouest par les limites de fouille, au nord et au sud par les murs [2386 et 2332]. Aapparu dès la phase de décapage à la pelle mécanique, environ 0,10 m en dessous du niveau d'apparition des maçonneries, il se caractérise par la présence de fragments de tuiles romaines de gros module, écrasées en place (20 à 50 cm) et mêlées à de gros fragments de mortier de chaux, ainsi qu'à de nombreux moellons de basalte, de pouzzolane et d'arkose de tailles variables. Son observation en coupe (Pl. 7) montre qu'il accuse, à l'instar du sol qu'il recouvre (voir infra), une légère inclinaison d'est en ouest dans sa partie basse, entre les cotes d'altitude de 572,75 m et 572,69 m. Bien que plus rare, le matériel archéologique retrouvé dans ce niveau comprend quelques tessons de céramique commune et d'amphore gauloise, ainsi qu'une épingle en os à tête conique et un possible fragment d'arc de fibule (voir *infra*, étude du petit mobilier).

### 10.2.5. Niveaux de sol

La fouille des niveaux situés dans l'emprise délimitée par les murs [20307, 20308, 20309 et 20332] n'a mis en évidence aucun aménagement de sol construit d'époque romaine. Installé plusieurs centimètres, voire plusieurs décimètres au dessus du niveau d'apparition des maçonneries, il a été entièrement détruit par les labours et les structures postérieures [20313 et 20311]. Des vestiges de ce sol se retrouvent en revanche dans les couches de démolition mises au jour à proximité (voir *infra*), sous la forme d'épais fragments de *terrazzo* (15 cm environ) qui présentent la caractéristique d'être revêtus d'un enduit peint rouge. Le mortier de chaux utilisé diffère légèrement de celui employé pour la réalisation de murs. De couleur jaune rosé, il se caractérise par l'emploi plus systématique d'un dégraissant de pouzzolane concassé.

A l'ouest du mur [20307], entre les cotes E 1170,6 et E 1166,5, le démontage du niveau de démolition [20384] a révélé la présence d'un sol aménagé [20403] sur une surface avoisinant les 17 m². Dans la tranchée D1, il se prolonge sur une longueur d'environ 3,20 m, sous la tranchée d'épierrement moderne [20323, voir coupe Pl. 7]. Apparu à une altitude moyenne de 572,49 m NGF, ce niveau se présente sous la forme d'une chape de graviers de pouzzolane sélectionnés, concassés et damés à la poutre. Relativement épaisse et très indurée, cette chape est quasiment conservé dans son intégralité. Dans le prolongement des fondations de mur sud et nord du bâtiment attenant, elle accuse un fort pendage d'est en ouest qui atteint environ 4% entre les cotes E1170,60 et E1167,20. Dans sa partie occidentale, le niveau s'aplanit brusquement à l'altitude de 572,94 m NGF.

Une partie de ce sol a été démonté sur une bande de 1,20 m, entre les points E1170,6 et E1164,4 . D'une épaisseur comprise entre 2 et 10 cm, il est aménagé directement sur la roche mère [20306] aux abords du mur [20308]. En revanche, à l'ouest, il repose sur un remblai d'installation [20927] caractérisé par une terre noire très graveleuse ponctuée de petites inclusions de mortier (d'un module inférieur à 5 cm). Ce remblai atteint près de 0,15 m dans sa portion la plus occidentale et a livré quelques tessons de céramique ne permettant malheureusement pas de proposer une datation précise pour l'installation de la chape de pouzzolane.

Au point N1068/E1170, la fouille a mis au jour une structure en creux aménagée au sein du niveau de sol [20403]. Elle a été reconnue à l'altitude de 572,53 m NGF et se présente sous la forme d'un creusement allongé de 1 m de longueur pour 0,38 m de largeur. Son creusement [20448] s'installe dans le substrat basaltique [20306] et présente un profil en cuvette reconnu sur une profondeur de 0,31 m environ. Le mobilier recueilli dans son comblement [20449] ne diffère pas de celui présent dans la démolition qui le recouvre. Il s'agit pour l'essentiel de fragments de mortier et de tuile de moyen module (15 cm maximum), ainsi qu'un élément d'enduit mural de couleur rouge.

### 10.2.6. Interprétation générale et datation

Les vestiges d'époque romaine mis au jour dans le secteur 4b s'organisent autour d'un ensemble bâti constitué d'au moins quatre murs maçonnés, associé à un niveau de sol et à d'autres tracés de maçonnerie reconnus dans son environnement proche. Les murs [20307, 20308, 20309 et 20332] délimitent en plan un petit édicule maçonné [20316] de forme quadrangulaire et aux dimensions relativement modestes de 7 m par 6,6 m, soit une surface au sol de 46,2 m² environ.

Le sol interne de cet édicule a totalement disparu, mais devait prendre la forme d'un terrazzo bien construit et pourvu d'enduits peints rouge, dont de nombreux fragments ont été découverts dans la démolition attenante. Ce même niveau a livré une série relativement homogène d'enduits pariétaux, indiquant que ses murs intérieurs étaient ornés d'un de panneaux rouges bordés de liserés blancs ou inversement. La présence de fragments à surface convexe atteste la mise en œuvre, à l'intérieur de l'édifice, d'un jeu de faux pilastres engagés.

Sur ses côtés ouest, nord et sud, le sol du bâtiment est nettement rehaussé par rapport au niveau de circulation extérieur. Excavé volontairement de main d'homme, dans les couches d'occupation antérieures et le substrat rocheux [20306], le sol environnant ménage des couloirs de circulation surbaissés d'une soixantaine de 60 cm de profondeur à l'ouest. Ce renfoncement artificiel visait probablement à conférer au bâtiment central l'allure d'un édicule sur podium.

La maçonnerie [20393] qui le borde au nord à la manière d'un mur de terrasse ne semble pas faire partie du même bâtiment [20316] et s'en distingue par son orientation légèrement divergente. Elle correspond davantage à un mur de délimitation, ou au mur de stylobate d'une galerie périphérique adossée à l'édicule central. Son plan ne peut être restitué avec certitude, du fait des tranchées modernes qui perforent l'environnement du bâtiment, qui pourrait correspondre aux tranchées de spooliation des murs de la galerie. Sur son côté occidental, cette galerie surbaissée semble également délimitée par un mur de terrasse entièrement récupéré, associé à l'ouest aux vestiges d'un stylobate et/ou à deux bases de piliers matérialisés par des négatifs d'arrachage de dés calcaires.

Au nord et au sud, un rattrapage du niveau est perceptible sous la forme de deux rampes latérales qui flanquent le bâtiment et permettent d'accéder à sa façade orientale, suivant une pente douce d'environ 4 %.

Hormis sa profondeur plus importante, la façade occidentale de l'édicule est mise en valeur par un parement organisé de façon symétrique en trois caissons décorés (petit appareil hexagonal pour le panneau central, encadré par deux panneaux en pseudo *reticulatum*). L'espace qui s'étend à l'ouest du mur est doté d'un niveau de sol aménagé en pouzzolane damée, légèrement incliné en direction de l'ouest. Ce dispositif accentuait la hauteur de l'édicule tout en dégageant sa façade ouest, qui a fait l'objet d'un soin tout particulier. La symétrie de son décor permet d'envisager la présence d'une large ouverture centrale ménagée au centre du mur, dont la fouille n'a pas livré la moindre trace. Il est difficile en revanche d'y restituer une porte, compte tenu de la hauteur importante de ce *podium* et de l'absence de dispositif de rampe ou d'escalier axial. Les deux rampes latérales qui flanquent le bâtiment et l'élargissement du mur de maçonnerie oriental de l'édicule permettent d'envisager l'existence d'un accès par l'est, sans certitude aucune en raison du fort arasement du mur [20309].

L'interprétation fonctionnelle de cet édifice et de l'espace de circulation qui l'entoure doit rester en suspens en l'état actuel des fouilles, qui n'en donnent qu'une vision partielle. Tout au plus peut-on souligner, à ce stade, que l'espace restreint circonscrit par les murs maçonnés, l'absence de cloisonnement interne et de pièces connexes ne plaident pas pour un bâtiment à vocation domestique. La forme approximativement carrée du bâtiment, sa rehausse sur podium artificiel et ses rampes latérales, ainsi que son isolement par rapport aux maçonneries environnantes, évoquent plutôt le plan d'un édifice cultuel de type gallo-romain. Cette hypothèse peut s'appuier en premier lieu sur la situation du bâtiment, au sommet d'un plateau où aucun vestige d'habitat n'a clairement été identifié à ce jour et à une trentaine de mètres seulement de la façade principale d'un sanctuaire identifié à l'un des principaux lieux de culte de la Cité arverne (Mitton 2009). Son orientation est identique et il semble lui aussi doté d'une entrée à l'est. Cette interprétation est confortée par la découverte de fragments d'enduit convexes témoignant de demi-colonnes semi-engagées, et d'un bloc d'architecture monumentale dans le niveau de destruction du bâtiment. Ce dernier, qui ne comprend aucun mobilier clairement lié à la vie domestique, livre en revanche plusieurs fibules intactes, qui correspondent à un type d'offrande caractéristique mis en évidence dans la cour du sanctuaire (Poux et Demierre, à paraître).

## 10.3. Bâtiment P (La Tène)

Malgré les nombreuses perturbations qui affectent le secteur 4b (tranchées et fosses d'époque romaine, maçonneries romaines et sols surcreusés), quelques niveaux et structures en creux datés de l'époque gauloise ont été conservés à l'intérieur du bâtiment et à l'est de sa façade.

### 10.3.1. Fosse [20328]

Une fosse [20328] a été mise en évidence dans l'angle nord-est du secteur entre les cotes E 1182,30 et E 1183,7. Elle a été repérée suite au décapage manuel [20303] à l'altitude de 572,70 m par l'affleurement d'un mobilier archéologique abondant en surface. La structure, qui semblait au départ très bien conservée, souffre d'un arasement très prononcé. Elle a été fouillée dans son intégralité et coupée selon un axe est-ouest.

*Description*

Son creusement [20328] de forme ovoïde présente en plan des dimensions moyennes de 1,35 m de long par 1,1 m de large. Implanté dans les niveaux de l'âge du Bronze [20342], il n'est conservé que sur une profondeur de 0,15 m maximum, ce qui témoigne de son fort degré d'arasement. Son profil présente une forme en cuvette avec des parois plus ou moins verticales. Son fond, relativement plat, repose directement sur le substrat basaltique [20306]. Malgré sa faible épaisseur, le comblement de la structure [20329] a livré un lot de mobilier abondant qui se compose pour une grande partie de tessons d'amphores (dont une grande majorité de Dressel 1A) et de céramiques relativement bien conservés. De nombreux restes animaux ont également été recueillis, appartenant majoritairement au bœuf et au porc.

*Interprétation*

Bien que fortement arasée, cette structure [20328] rassemble tous les critères d'une fosse de rejets détritiques liée à la sphère domestique.

### 10.3.2. Sablières [20314 et 20324]

Deux tranchées d'implantation linéaires [20314 et 20324] ont été mises au jour dans la partie est du secteur 4.

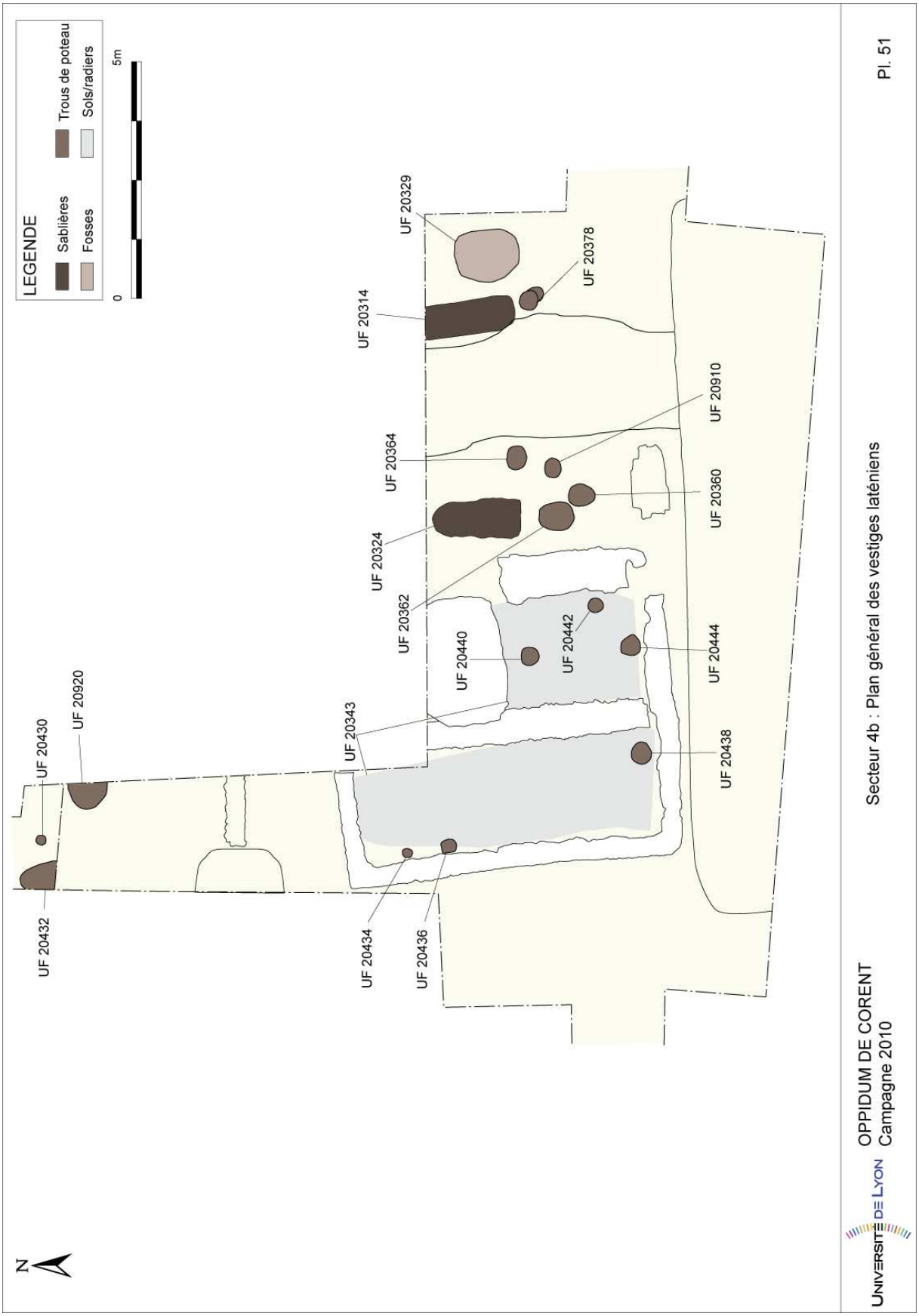
LEGENDE
Sablières
Fosses
Trous de poteau
Sols/radiers
0
5m
N
UF 20329
UF 20378
UF 20314
UF 20910
UF 20364
UF 20360
UF 20324
UF 20362
UF 20442
UF 20440
UF 20444
UF 20920
UF 20430
UF 20343
UF 20438
UF 20432
UF 20434
UF 20436
Pl. 51
Secteur 4b : Plan général des vestiges laténiens
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
UNIVERSITÉ DE LYON

*Description*

La première [20314] est apparue en bordure orientale de la tranchée d'épierrement [20319] qui l'a recoupe en partie à son extrémité sud. À l'issue du décapage manuel [20302], elle a été repérée en plan à l'altitude de 572,70 m NGF par l'alignement de nombreux tessons d'amphores et de céramiques. Son creusement [20314] est excavé dans le cailloutis de l'âge du Bronze [20342] et suit une orientation nord-sud. Il prend la forme d'une fosse allongée dont le tracé a été reconnu sur une longueur de 1,5 m pour une largeur constante de 0,70 m. La structure n'a pas pu être appréhendée dans sa totalité en raison de son prolongement au-delà de l'emprise de fouille au nord. Son profil en cuvette est conservé sur une profondeur maximale de 0,15 m. Le mobilier recueilli dans son remplissage [20315] est constitué principalement d'amphores (de modules inférieurs à 15 cm) dont au moins deux lèvres attribuables au type Dressel 1, de quelques fragments de céramiques de petite taille et de rares restes de faune. Parmi le petit mobilier, on note la présence de quatre polissoirs en pierres.

Une seconde tranchée [20324] est apparue à l'ouest de la structure [20319] à l'altitude de 572,93 m NGF. Elle présente une orientation quasiment similaire à la précédente. Comprise entre les cotes N 1068,6 et N 1070,4, elle mesure 1,80 m de longueur pour 0,8 m de largeur. En coupe, son profil adopte la forme d'une cuvette à fond plat, d'une profondeur de 0,28 m. Son comblement [20325] a livré de gros fragments d'amphores aux dimensions comprises entre 15 et 40 cm, de la céramique et de la faune en moindre quantité. Ce mobilier se concentre en partie sommitale de la structure tandis que le comblement inférieur se résume à la présence de petits fragments d'amphores, de taille inférieure à 2 cm. Aucun objet particulier n'a été mis au jour dans ce remplissage, à l'exception d'un fragment de silex provenant peut-être des couches sous-jacentes.

*Interprétation*

Ces deux grandes fosses d'implantations linéaires semblent correspondre à des sablières basses. Leur orientation nord-sud êt la typologie précoce du mobilier amphorique retrouvée dans le comblement, constitué exclusivement d'amphores de type Dressel 1A, permettent de les rattacher à la première phase d'occupation mise en évidence sur l'oppidum (état 1).

### 10.3.3. Trous de poteau

Une série de cinq trous de poteau a été reconnue lors des opérations de nettoyage dans la partie orientale du secteur 4b. Le premier [20378] se situe à environ 0,15 m au sud de la sablière [20314]. Ménagé dans le cailloutis de l'âge du Bronze, il présente une forme circulaire de 0,28 m de diamètre pour une profondeur n'excédant pas 0,1 m. Son comblement [20379] a livré quelques fragments d'amphores de petit module (5-10 cm) ainsi qu'un bloc de basalte d'environ 20 cm probablement utilisé en calage.

Les quatre autres structures en creux se concentrent dans un espace restreint de 4 m² situé entre le mur romain [20309] et la tranchée d'épierrement [20319]. Cet ensemble de trous de poteau [20360, 20362, 20364 et 20910] a été repéré sur le terrain grâce à la présence de petits calages en basalte ou d'amphores plantées de chant. Leur niveau d'apparition moyen est situé autour de 572,98 m NGF. Le premier [20362], de forme ovoïde, s'inscrit dans le prolongement de la sablière [20324], environ 0,4 m plus au nord. Creusé dans le cailloutis de l'âge du Bronze [20342], il possède un diamètre de 0,65 m pour une profondeur de 0,13 m. Les trois autres trous de poteau [20360, 20364 et 20910] présentent un gabarit inférieur, compris entre 0,30 et 0,.50 m, et un profil en cuvette. Le [TP 20360] est aménagé sur une faible profondeur, d'environ 8 cm tandis que les deux autres cavités sont profondes de 0,15 et 0,20 m. Leurs comblements respectifs sont assez semblables, caractérisés par la présence de petits blocs de basaltes dont le diamètre moyen s'échelonne entre 0,10 et 0,20 m, associés à un mobilier relativement riche, constitué en grande partie de fragments d'amphores de moyen module (15-20 cm).

*Interprétation*

Bien que fortement perturbée, la zone située à l'est du bâtiment [20316] est structurée par deux structures linéaires [20314 et 20324] matérialisant la présence d'au moins un bâtiment construit en matériaux légers. Les trous de poteau mis au jour ne forment pas d'alignements très nets.

### 10.3.4. Niveau de sol [20343]

La fouille de l'espace délimité par les murs du bâtiment romain [20316] mis au jour un niveau de sol très bien conservé [20343] sur une surface avoisinant 40 m². Recoupé par le solin [20313], il est apparu à une altitude comprise en 572,97 et 572,90 m NGF. Ce niveau est recoupé au nord, au sud et à l'ouest par les murs [20307, 20308 et 20332]. Il devait sans doute se prolonger au-delà de leur emprise mais n'a pas été conservé en raison de l'excavation des niveaux de sol qui entourent le bâtiment. Son emprise initiale n'est donc pas connue. A l'est, ce niveau est nettement plus arasé. Il a été fouillé dans son intégralité, afin de prélever l'ensemble du mobilier qui lui est associé.

Cette couche se présente sous la forme d'un cailloutis très dense d'environ 6 à 8 cm d'épaisseur, constitué de petites pierres de basalte et de pouzzolane de 1 à 3 cm de diamètre, fortement damé et réparti de manière homogène sur toute sa surface. Cet aménagement est associé à un mobilier extrêmement dense constitué d'amphores de type Dressel 1A (ainsi que d'une lèvre de type gréco-italique), de quelques céramiques et de restes faunique incrustés dans sa surface. On constate la présence également de gros blocs de basalte d'environ 20 cm installés de manière ponctuels dans le cailloutis. La fouille de ce niveau a permis d'extraire un certain nombre d'objets particuliers, pris dans le niveau de sol. On compte notamment un jeton en céramique, un fragment d'herminette en fer, un élément d'orle de bouclier ainsi qu'un stylet en os très usé et maintes fois retaillé.

*Interprétation*

Ce sol en cailloutis soigneusement aménagé n'est pas sans rappeler les aménagements de voirie mis en évidence au sein du corps de bâtiments A et dans la cour centrale du complexe C fouillés lors des campagnes précédentes (2005-2008). Datés de la Tène D1a, leurs caractéristiques sont en tous points similaires, tant en ce qui concerne leur mode de construction que la densité du mobilier incrusté à leur surface. La couche [20343] pourrait donc correspondre à un niveau de circulation extérieur ou à un espace de cour aménagé en marge d'un habitat. Le mobilier retrouvé à sa surface se caractérise par sa typologie relativement ancienne (amphore greco-italique ou Dressel 1A précoces) qui permettent de dater sa constitution au cours du premier état de l'*oppidum* (la Tène D1a), à l'instar des autres structures attestées dans ce secteur. La découverte, en contexte aussi précoce, d'un stylet en os de type italique pris dans ce niveau n'en est que plus remarquable et constitue un *unicum* en Gaule indépendante pour cette période (voir *infra*, étude du mobilier métallique).

### 10.3.5. Niveau d'abandon ou de remblai [20310]

Le niveau de sol [20343] est recouvert sur toute sa surface par une fine couche d'origine anthropique [20310], mise au jour dès le décapage manuel [20301]. Apparue à une altitude comprise entre 573,01 et 572,94 m NGF, elle se caractérise par la présence de nombreux tessons d'amphores, pour la plupart posés à plat, associés à quelques céramiques et restes fauniques d'un module compris entre 5 et 20 cm. Quelques gros blocs de basalte affleurent également en surface, mais semblent davantage liés à la couche sous-jacente [20343].

Cette couche très mince peut être interprétée comme un niveau d'utilisation et/ou d'abandon des installations gauloises sous-jacentes. La possibilité qu'il puisse s'agir d'un remblai mis en place lors de la réalisation du sol en *terrazzo* d'époque romaine est également à envisager. Cependant, l'absence de matériel typiquement romain dans cette couche ne permet pas de le vérifier.

### 10.3.6. Trous de poteau

Suite au démontage minutieux du sol [20343], plusieurs structures en creux implantées dans le cailloutis de l'âge du Bronze |20342] ont été mises en évidence dans l'emprise du bâtiment [20316], à une altitude comprise entre 572,92 et 572,85 m NGF.

Trois trous de poteau [20440, 20442 et 20444] ont été repérés à l'est du solin [20313]. De forme plus ou moins circulaire, ils présentent un diamètre à l'ouverture variant entre 0,35 et 0,52 m et un profil en cuvette à fond plat. Le creusement [20444] mesure 0,30 cm de profondeur. Son comblement [20445] est caractérisé par la présence d'un gros calage en pouzzolane de 40 cm environ. Il a livré également plusieurs gros fragments d'amphores, dont une anse de Dressel 1 ainsi que quelques tessons de céramique et de rares ossements animaux. Les trous de poteau [20440 et 20442] présentent un profil plus évasé, de 0,26 et 0,29 m de profondeur. Leurs comblements [20441 et 20443] sont assez similaires, constitués de fragments d'amphores (5-20 cm) et de rares tessons de céramiques. La structure [20440] a piégé en surface quelques nodules de mortiers, probablement issus des niveaux de sols romains qui la recouvrent. On constate également, au sein du remplissage [20443], la présence d'un petit bloc en basalte d'environ 20 cm qui apu faire office de calage. Au sud-ouest du solin [20313], la fouille a mis en lumière un autre trou de poteau [20438] nettement plus arasé, qui développe un profil en cuvette sur une profondeur de seulement 0,11 m entre les altitudes de 572,85 et 572,74 m. Son remplissage [20439] se résume à quelques fragments d'amphores de petit module (12 cm maximum), de quelques restes de faune et de rares tessons de céramiques. Il comporte un petit calage de taille modeste (20 cm environ).

Une série de trois trous de piquets a également été identifiée dans cet espace. Les structures [20434 et 20436] sont séparées de seulement 0,60 m entre les points N1070/E1170,70 et N1071,3/E1170,70. Elles se caractérisent par un creusement forme ovoïde de faible diamètre (0,18 et 0,26 m) et de faible profondeur, inférieure à 0,1 m. Leurs remplissages [20435 et 20437] ont livré quelques tessons d'amphore et de céramique de petit module. Au point N 1066,95/E 1173,70, une dernière cavité [20446] a été mise au jour à l'altitude de 572,92 m NGF. D'un diamètre inférieur à 0,1 m, ce trou de poteau a été identifié grâce à la présence de trois fragments d'amphores plantés verticalement et disposés en triangle en guise de calage, pour un piquet ne dépassant probablement pas 8 cm de diamètre. Aucun mobilier n'a été extrait de son remplissage [20447].

Ces trous de poteau et de piquets ne forment pas des alignements bien caractérisés, permettant de restituer un plan de bâtiment.

### 10.3.7. Épandage de mobilier [20417] et structures en creux [20430 et 20432]

Au nord du mur d'époque romaine [20386], dans la tranchée E3, la fouille a mis au jour un épandage de mobilier conservé sur une surface d'environ 6,25 m². Il se présente sous la forme d'une concentration de tessons d'amphores de taille moyenne (5-20 cm), de céramique et quelques restes de faune disposés à plat. Ce mobilier, apparue à une altitude moyenne de 573,10 m, est très fragmenté et semble avoir souffert du froid (gélifraction). Plusieurs objets ont également été découverts à même ce niveau, notamment deux fragments de perles en verre à section en « D » ainsi plusieurs éléments de ferrure.

La fouille des niveaux inférieurs a révélé la présence de deux structures en creux, matérialisées par un mobilier archéologique planté de chant. La première [20432] prend la forme d'une fosse allongée de 0,90 m de longueur pour une largeur d'au moins 0,70 m et se prolonge au-delà de l'emprise de fouille à l'ouest. Très peu profonde (10 cm), cette cavité s'installe dans les niveaux de l'âge du Bronze, selon un profil évasé à fond plat. La fouille de son remplissage [20433] a livré quelques restes de faune associés à des tessons de céramiques et d'amphores dont les dimensions n'excèdent pas 10 cm. A environ 0,5 m à l'est, un petit trou de poteau ou de piquet circulaire d'environ 0,30 m [20430] de diamètre a été mis en évidence. Son comblement [20431], observé sur une profondeur de 0,10 m, n'a livré que trois tessons d'amphores et un petit bloc de basalte utilisé en guise de calage.

# 11. Néolithique

Pour la première fois depuis la fouille des niveaux situés dans la moitié sud du sanctuaire en 2002, des vestiges d'époque Néolithique ont été mis en évidence dans deux des secteurs explorés cette année (secteurs 2a et 3b). Ils se présentent sous la forme de structures en creux constitutives d'un petit bâtiment sur poteaux plantés et d'une palissade à poteaux jointifs, associés à quelques niveaux de mobiliers en place (céramiques, faune, hache polie). Seule une partie d'entre eux, confondus dans un premier temps avec des structures d'époque plus récente (âge du Bronze ou La Tène), a fait l'objet d'une fouille intégrale et d'un relevé en plan. Cet ensemble de vestiges et le mobilier qui lui est associé seront dégagés et étudiés ultérieurement par Clément Moreau (ARTEHIS, Université de Bourgogne, Archeodunum SAS), parallèlement à la fouille des niveaux protohistoriques. Dans l'attente de cette étude, on se limitera ici à une présentation très succincte des éléments mis au jour.

## 11.1. Secteur 2a

Plusieurs structures en creux aménagée dans le substrat basaltique ont été repérées dans le quart sud-ouest du secteur 2, entre les cotes N1129/1123 et E1239/1241. Le mobilier céramique qu'elles renfermaient a rapidement révélé qu'elles se rattachent à une occupation du plateau antérieure à l'époque laténienne.

### 11.1.1. Trous de poteau [20686-20682-20684-20688]

Le trou de poteau [20686] se situe le plus au nord de cette série ; de forme rectangulaire, il mesure 0,27 par 0,44 m de diamètre pour une profondeur de 0,16 m. Son comblement a livré quelques tessons de céramique et de la faune en faible quantité. Le trou de poteau [20682] est de forme assez similaire, il mesure 0,9 par 0,5 m de diamètre et 0,36 m de profondeur. Si quelques amphores ont été mises en évidence en surface, le comblement assez charbonneux est composé de fragments de faune, de céramique et de quelques silex. Les dimensions de la structure [20684] sont assez difficiles à établir puisqu'elle est creusée irrégulièrement dans le rocher, sur une profondeur de 0,24 m maximum. Le mobilier présent dans le comblement est similaire au trou de poteau [20682].Le trou de poteau [20688], de forme ovoïde, mesure environ 0,5 par 0,3 m de diamètre pour une profondeur de 0,25 m. Le comblement assez charbonneux de cette structure n'a livré que quelques petits fragments de céramique. Malgré la présence de quelques fragments d'amphore à la surface de ces structures, l'étude de la céramique présente de leur comblement a rapidement permis de préciser les horizons chronologiques puisqu'il s'agit presque exclusivement de tessons appartenant à de la céramique néolithique.

## 11.2. Secteur 3b

### 11.2.1. Palissade [20884]

Le nettoyage des niveaux des niveaux de cailloutis datés de l'âge du Bronze et du substrat rocheux affleurant dans la zone la plus occidentale du secteur 3c ont révélé la présence quelques de tessons de céramiques incontestablement attribuables au Néolithique, associés à quelques restes de faune. Le dégagement de ces niveaux a montré que la plupart proviennent d'un ensemble de structures en creux, dont le niveau d'apparition moyen se situe entre 571,90 et 5711,95 m NFG. Il s'agit d'une série de 11 trous de poteau [20866, 20868, 20870, 20872, 20874, 20876, 20878, 20880, 20882, 20887, 20889], dont les creusements sont aménagés dans le substrat basaltique. Leur implantation décrit un tracé dont la forme générale est curviligne, suivit sur une longueur voisine de 6 m. (N1064 / E1239 - N1068,20 / E1243,60). Au sein de la structure générale, les trous de poteau semblent également répartis sur deux rangées parallèles. Les intervalles qui les séparent sont variables, de quelques dizaines de centimètres à 1,20 m. Si ces structures sont creusées dans le rocher naturel, des blocs de basaltes semblent néanmoins avoir été rapportés, sans doute pour le calage des poteaux. Leur diamètre moyen varie de 0,20 à 0,30 m et leur profondeur oscille elle entre 0,10 et 0, 20m. Les remplissages de ces trous de poteau sont très compacts, caractérisé par un sédiment graveleux très compact, de couleur brun sombre.

Le plan et l'interprétation de ces vestiges devront être validés et complétés, dans les années à venir par une fouille exhaustive. Une hache en pierre et une grande lame en silex brun, mis en évidence respectivement dans le secteur 3b et dans le transect B5 complète le lot de mobilier mis en évidence cette année, et dont l'étude sera engagée l'an prochain, parallèlement à une fouille plus complète de ces niveaux.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Palissade néolithique [20884],
vue en plan et de profil
Hache polie découverte dans le secteur 3a (bâtiment L)

Pl. 53

# 12. Âge du Bronze et premier âge du Fer

**Pierre-Yves MILCENT*, Guillaume SAINT-SEVER****

Avec le concours d'Emmanuelle BŒUF, Chloé BRUN, Joséphine CARO, Nicolas CHASSAN, Elise-Ambre CONTINENTE, Coralie COUTAUD, Sarah DE GRANDIS, Romain GOURVEST, Sylvain MADER, Arthur TRAMON ***

* Maître de conférences, Université de Toulouse 2 - Le Mirail / UMR 5608-TRACES

** Doctorant, UMR 5608-TRACES

*** Etudiants à l'Université de Toulouse 2 - Le Mirail

## 12.1. Problématique, objectifs et stratégie de fouille

### 12.1.1. Problématique

Le but de notre intervention à Corent, en étroite intégration et coordination avec l'équipe dirigée par Matthieu Poux, est d'identifier et caractériser la séquence des occupations du plateau depuis le début de l'âge du Bronze jusqu'à La Tène ancienne, avec une prédilection pour les périodes couvrant l'âge du Bronze final et le premier âge du Fer. Dans la mesure où les occupations de hauteur de ces périodes demeurent très mal connues, en Auvergne comme dans la majeure partie du territoire français, l'enjeu est d'importance. La plupart des fouilles extensives, tant programmées que préventives, sont effectivement focalisées sur des occupations de vallée et de plaine qui ne fournissent qu'une image très partielle des formes de l'habitat et de l'occupation du sol, spécialement pour les époques de la Protohistoire qui nous intéressent. Ces fouilles livrent des ensembles mobiliers appartenant à des horizons typo-chronologiques qui ne forment pas une séquence continue, sauf exceptions, tandis que les sites de hauteur relèvent d'autres séquences, également discontinues, mais parfois complémentaire des précédentes. Autrement dit, l'étude des habitats et des mobiliers domestiques ne peut avancer sur des bases solides sans la prise en compte de toutes les formes de l'habitat, y compris celles que l'on ne trouve qu'en des lieux aujourd'hui peu touchés par les aménagements à même de déclencher des opérations d'archéologie préventive.

Avec le Mont-Beuvray, Corent est aujourd'hui le seul grand site de hauteur en France à faire l'objet d'une fouille programmée extensive, durable et qui privilégie l'étude de la structuration de ses occupations internes plutôt que celle de ses aménagements périphériques. L'étude diachronique des occupations protohistoriques du plateau de Corent est également un point fort du programme de recherche.

### 12.1.2. Objectifs et stratégie de fouilles

Les fouilles précédentes, sous le sanctuaire gaulois et au nord de ce dernier, nous ont permis de mettre en évidence des lambeaux de sols d'occupation appartenant à différents horizons de la Protohistoire ancienne, avec des densités relativement importantes d'occupation domestique pour le Bf IIIa, le Bf IIIb et le début du Ha moyen. Les aménagements conservés consistent essentiellement en trous et calages de poteau, ainsi qu'en foyers construits sur radiers de tessons. Avec la campagne 2010 et celles que nous envisageons pour le futur, l'objectif est principalement :

1. Reconnaître l'extension des habitats précédemment identifiés, notamment en direction du sud-est ;
2. Détecter des occupations appartenant à des horizons chronologiques jusqu'à présent absents (hiatus) ou mal identifiés et supposés correspondre à des phases de fréquentation plutôt que d'occupation du plateau ;
3. Déterminer une zone propice à la fouille extensive des niveaux d'occupation anté-laténiens afin de tenter d'identifier des bâtiments et leur organisation dans l'espace.

Nos moyens d'intervention étant limités par le temps et le financement, notre stratégie de fouille en 2010 a privilégié une approche globale des niveaux pré-laténiens mis au jour dans l'ensemble des tranchées ouvertes au début de notre intervention de terrain, intervention qui s'est déroulée en deux semaines, du 12 au 25 août. Il s'agissait essentiellement de reconnaître :

1. Les secteurs totalement érodés, où le substrat basaltique affleure sous la semelle de labour ;
2. Les secteurs les plus perturbés par les niveaux laténiens et antiques et qui ne livreraient que des données difficilement exploitables dans le cadre de fouilles extensives envisagées après 2010 ;

3. Les secteurs où les niveaux protohistoriques anciens apparaissent les mieux préservés en raison de la dilatation des couches d'occupation et de l'impact réduit en profondeur des aménagements laténiens et antérieurs. L'un de ces secteurs pourrait faire l'objet, dans le cadre d'une fouille triennale, d'une exploration minutieuse et extensive dont nous ressentons le besoin après des interventions qui s'apparentaient plus par le passé à des campagnes de sondages et d'évaluation visant à reconnaître l'extension, la nature et la chronologie des occupations antérieures à la fin de l'âge du Fer.

Nous avons donc procédé à une inspection détaillée des tranchées pour repérer les indices et sols d'occupation pré-laténiens (ill.1 et 2), relever quelques coupes aux rares endroits où la stratigraphie apparaît plus dilatée et, surtout, distincte (ill.3-7). Dans les zones libérées au début de notre intervention par la fouille des structures laténiennes et où des concentrations de mobilier de l'âge du Bronze apparaissaient, nous avons opéré des nettoyages, relevés et prélèvements, notamment dans la perspective d'études carpologiques et anthracologiques. A l'exception des aménagements en relief (foyers) dont on pouvait penser que leur remblaiement puis leur dégagement durant un second décapage (en 2011 ?) occasionneraient une forte dégradation, les trous de poteau et autres structures en creux ont été laissé en place et en prévision de fouilles ultérieures.

### 12.1.3. Principaux résultats

Les niveaux pré-laténiens sont apparus, sans surprise, très inégalement conservés en raison de l'irrégularité du substrat basaltique et de la variabilité de l'impact en profondeur des aménagements laténiens et antiques. A l'emplacement de ce qui est interprété comme un espace de place à la fin de l'âge du Fer, devant l'entrée du sanctuaire, ces niveaux semblent avoir été rabotés et ont pratiquement disparu. En revanche, ils apparaissent épais et parfois peu perturbés dans les tranchées les plus au sud. Les deux zones les mieux conservées ont été identifiées dans les tranchées D2, D4, et surtout dans les tranchées B2 et B3. Toutefois, en raison du degré d'avancement des fouilles des niveaux antiques et laténiens, seule la tranchée B3, au sud-est, a été étudiée en détail et en prévision de fouilles ultérieures qui pourraient se développer à cet endroit et en périphérie immédiate.

Les niveaux observés appartiennent au Néolithique (l'étude plus détaillée reste à faire par des spécialistes), ponctuellement au BfIIb-IIIa, et surtout au Bf IIIb. Quelques tessons du Ha moyen ont été repérés dans le secteur 4, c'est-à-dire à proximité du sanctuaire gaulois où des niveaux sous-jacents de cette période avaient déjà été observés. Dans la tranchée B3, une occupation comprenant une sole de foyer bien conservée, un petit dépôt de deux bracelets en bronze associés à un talus de bovidé, et un niveau jonché de tessons de créamique, d'ossements animaux et de petits galets, a retenu toute notre attention. Le mobilier céramique et métallique s'avère original, pour le site, mais aussi pour la région et peut-être même pour le territoire français : il correspond à un horizon typo-chronologique intermédiaire entre le Bf IIIa et le Bf IIIb classiques, qui n'a pas été identifié en tant que tel jusqu'à présent.

Au total, nous avons collecté 5077 restes représentant un poids total de 48 kg 839.

## 12.2. Stratigraphie

L'ouverture de sondages par tranchées a donné l'opportunité de révéler des coupes stratigraphiques, contrairement aux autres années où les décapages extensifs limitaient cette approche. Trois coupes ont été relevées dans les zones sud où l'amplitude stratigraphique est la plus importante. Des difficultés de lecture sont apparues du fait que nous n'avons pas pu fouiller en plan ces zones et que la nature du sédiment se prête mal à une lecture uniquement verticale.

Nous avons essayé de corréler ces coupes avec les niveaux fouillés en plan et il apparaît que les différentes textures du cailloutis de l'âge du Bronze sont stratifiées ; observations que nous ne pouvions appréhender de la même façon les années précédentes.

### 12.2.1. Les niveaux de la fin de l'âge du Bronze (ill.1)

Les sondages de cette campagne ont permis d'appréhender une grande surface et d'évaluer le potentiel des différentes zones. Il s'avère que tout le secteur nord se trouve très érodé, la table basaltique étant très proche de la surface. Quelques éléments céramiques peuvent se rapporter à l'âge du Bronze mais les niveaux que l'on a pu y tester sont très abîmés. Il en est de même pour les tranchés D2 et D3 où le socle rocheux remonte. Le secteur 4 et la tranchée D4 ont vu leurs niveaux conservés grâce aux différentes structures gallo-romaines qui ont bloqué l'érosion mais ont également détruit une grande partie des niveaux pré-laténiens.

Au niveau de la tranchée B2 et certainement plus à l'ouest, les niveaux de l'âge du Bronze semblent bien conservés. Les observations dans les structures fouillées montre une stratigraphie importante et l'occupation laténienne semble peu dense, ce qui limite les dommages sur les niveaux anciens.

La tranchée B3 et l'ouest du secteur 3 sont également très bien conservés comme en témoigne la fouille qui a été menée. Les structures laténiennes sont plus denses qu'en B2, mais ne semblent pas être liées directement à des habitations, ce qui permet d'envisager une bonne conservation des niveaux pré-laténiens entre la tranchée B3 et le secteur 3.

### 12.2.2. Les niveaux néolithiques (ill.2)

Lors des observations de terrain en vue d'observer les niveaux de l'âge du Bronze, des niveaux plus anciens du Néolithique ont été repérés. Ils étaient au contact des niveaux laténiens et contenaient peu de matériel en surface ; ils ont été laissés en place et n'ont pas été fouillés. Ces différents niveaux néolithiques se distinguent bien des sols du Bronze final. Ils sont constitués d'une terre grasse argileuse à très argileuse qui, peu après séchage, se dessèche en petites boulettes. Les inclusions d'un cailloutis de basalte et de pouzzolane y sont peu abondantes et assez grossières. Les inclusions de cailloutis semblent ici dépendre de la nature du substrat. Lorsque celui-ci est constitué de pouzzolane rouge (zone sud-ouest), celles-ci sont beaucoup plus abondantes dans les niveaux archéologiques. Lorsqu'il est constitué de basalte bleu (zone nord), c'est un cailloutis de même nature qui domine. Ce fait contraste avec les niveaux de l'âge du Bronze où la nature des inclusions des différents cailloutis dépend de la succession stratigraphique et donc de la chronologie.

### 12.2.3. Description stratigraphique (hors structures)

Les niveaux sont présentés à l'inverse de leur succession chronologique, de haut en bas, sauf mention contraire.

*Secteur B3 (cf. plan)*

UF 20451 : située dans le transect B3 et à l'angle entre le secteur 3 et la tranchée D3, au nord de la tranchée laténienne. Niveau de 0 à 5 cm de puissance constitué d'une matrice limono-argileuse noire et d'inclusions de basalte anguleux gris de petites dimensions (0,1 cm à 1 cm) et de pouzzolane rose épars.

UF 20450 : située dans le transect B3, au sud de la tranchée de la tranchée laténienne. Niveau compris entre 2 et 10 cm de puissance, constitué d'une matrice limono- argileuse marron foncé et d'inclusions d'un cailloutis peu dense de grains de basalte anguleux gris et de quelques grains pouzzolane rose de petites dimensions (0,1 cm à 1 cm)..

UF 20453 : située dans le transect B3, au sud de la tranchée laténienne. Ce niveau n'a été fouillé que partiellement en surface. La matrice argilo-limoneuse de couleur brune contient un cailloutis plus dense de basalte gris et de pouzzolane rose (de 0,1 à 3 cm) et de nombreuses micro-boulettes d'argile orange (boulettes de torchis ou de sole).

*Tranchée D3 - coupe 1 (ill.3-4) :*

UF 20454 : niveau marron foncé limoneux de 10 à 15 cm d'amplitude correspondant à la terre arable.

UF 20455 : niveau de 16 à 22 cm d'épaisseur, limoneux, peu argileux, brun noir avec inclusions de basaltes anguleux (2 à 10 cm) et de fragments d'amphores.

UF 20456 : niveau limono-argileux pulvérulent, de 6 à 15 cm d'épaisseur, de couleur brun au cailloutis fin de petit fragments de basalte gris (0,1 à 1 cm), et petites inclusions blanches.

UF 20457 : niveau de 10 à 12 cm d'épaisseur argilo-limoneux de couleur brun, inclusion d'un cailloutis de fragments de basalte et de pouzzolane rose (0,1 à 2 cm).

UF 20458 : niveau d'argile brun-rouge avec quelques inclusions de basalte de 0,1 à 3 cm, et de 10 à 20 cm d'amplitude jusqu'au substrat de basalte. Cette couche argileuse est plus dense dans les dix derniers centimètres avant le substrat et peut correspondre à un autre niveau archéologique.

*Secteur 4 - coupe 2 (ill. 5) :*

UF 20532 : niveau de 1 à 4 cm d'épaisseur très limoneux de couleur noire avec de petites inclusions blanches (dues à de la chaux issue d'un mur gallo-romain tout proche). A sa base apparaissent le cailloutis et des tessons à plat. Ce niveau en retrait de la coupe 2 n'apparaît pas dans celle-ci mais la recouvre.

UF 20518 : niveau de 9 à 18 cm d'épaisseur limono-argileux pulvérulent brun noir englobant un cailloutis de basalte gris (0,1 à 1 cm) et de petites inclusions blanches.

UF 20519 : niveau de 10 cm d'épaisseur argilo-limoneux brun (composante argileuse plus importante que 20518) comprenant un cailloutis fin de basalte et de pouzzolane.

UF 20543 : niveau de 4 à 10 cm d'épaisseur argilo-limoneux brun rouge sombre assez pulvérulent contenant un cailloutis de pouzzolane peu dense et de grosses dimensions (2 à 4 cm).

UF 20520 : niveau de 4 à 10 cm d'épaisseur argileux brun rouge contenant un cailloutis dense de pouzzolane rouge et de basalte désagrégé. Au contact du substrat..

*Tranchée D4-coupe 3 (ill.6-7) :*

UF 20522 : niveau de 5 à 12 cm d'épaisseur limono-argileux friable de couleur marron correspondant à la surface de labour actuel.

UF 20523 : niveau de 10 à 13 cm d'épaisseur limono-argileux compact de couleur marron comprenant de nombreux tessons d'amphores.

UF 20524 : niveau de 12 à 16 cm d'épaisseur limoneux brun-sombre pulvérulent sans inclusion visible.

UF 20525 : niveau de 6 à 10 cm d'épaisseur limono-argileux marron pulvérulent à cailloutis de basalte gris et inclusions blanches, quelques éléments plus gros de basalte et de pouzzolane (1 à 2 cm).

UF 20526 : niveau de 15 à 20 cm d'épaisseur argilo-limoneux marron (plus argileux que 20525), inclusions de basalte et de pouzzolane en majorité de petite taille (inférieur au centimètre). La base de ce niveau est plus pulvérulente sans que l'on puisse distinguer nettement une interface (pointillé sur la coupe 3) (équivaut à UF 20543 ?).

UF 20527 : niveau de 6 à 10 cm d'épaisseur brun-rouge à dominante argileuse, inclusions de basalte gris ou de pouzzolane bleue, recouvre le substrat (basalte décomposé).

*Tranchée A2 :*

UF 20500 : nettoyage de surface à l'est de la tranchée A2.

UF 20503 : niveau de 1 à 10 cm d'épaisseur noir argilo-limoneux cailloutis de pouzzolane, niveau directement au dessus du substrat.

UF 20512 : lentille de 1 à 5 cm d'épaisseur à l'angle des tranchées A2-B2. Niveau argilo-limoneux, noir avec inclusion d'un cailloutis de basalte anguleux gris (0,1 à 5 cm) et de blocs plus gros.

UF 20505 : niveau de 3 à 10 cm d'épaisseur brun sombre argilo-limoneux avec inclusions de cailloutis de basalte bleu et de pouzzolane rouge. De nombreux blocs de basalte affleurent (5 à plus de 20cm).

Tranchée B2 :

Ici les différentes UF correspondent à différents secteurs (cf. plan masse) sans qu'il y ait de relations stratigraphiques.

UF 20501 : située au nord de la tranchée B2. Niveau de 1 à 5 cm d'épaisseur noir argilo-limoneux au cailloutis de basalte et de pouzzolane centimétriques.

UF 20502 : niveau de 5 cm d'épaisseur noir limono-argileux au cailloutis centimétrique de basalte gris.

UF 20504 : nettoyage. Niveau de 1 cm d'épaisseur noir argilo-limoneux avec un cailloutis centimétrique de basalte gris et de pouzzolane rouge.

UF 20508 : niveau de 2 à 10 cm d'épaisseur noir argilo-limoneux avec un cailloutis centimétrique de basalte gris et de pouzzolane rouge.

UF 20537 : niveau limono-argileux noir. Le cailloutis de basalte gris semble plus dense dans les zones légèrement plus profondes. Le fond de cette UF n'a pas été atteint.

*Tranchée D3*

UF 20538 : niveau brun argileux avec cailloutis de basalte et de pouzzolane 0,1 à 3 cm. A l'est ce niveau est au contact du rocher et devient brun rouge quand le rocher affleure (apparition du niveau néolithique). Il apparaît directement sous les niveaux laténiens et son fond n'a pas été atteint.

*Tranchée D2 est :*

UF 20542 : Nettoyage. Niveau proche des labours et à 20 cm du substrat rocheux. Noir argilo-limoneux avec un cailloutis hétérométrique de basalte et de pouzzolane. Le fond de cette UF n'a pas été atteint.

*Tranchée D2 Ouest et secteur 4*

20543 : cf. *supra*

*Tranchée E1 :*

UF 20510 : niveau limono-argileux noir assez pulvérulent, au cailloutis de basalte anguleux gris. Le fond de cette UF n'a pas été atteint.

### 12.2.4. Séquence stratigraphique restituée (conclusion après analyse du matériel et datations)

Lorsque les niveaux sont suffisamment dilatés, une succession stratigraphique se retrouve en différentes zones de fouille. La compression des niveaux lorsque le substrat est proche donne l'impression que les différentes natures du cailloutis se retrouvent ensemble dans le même niveau et les textures (couleur/ nature plus argileuse) s'homogénéisent vers un cailloutis dense et une terre plus argileuse, les mélanges de matériels de différentes périodes s'y multiplient.

En résumé, les différents niveaux antérieurs aux occupations laténiennes ont les caractéristiques suivantes, du haut vers le bas :

- niveau noir limoneux sans cailloutis contenant le matériel du Hallstatt D (cf. fouilles antérieures, particulièrement à l'emplacement du sanctuaire) ;

- niveau de cailloutis de basalte gris anguleux incluant du matériel classique du Bronze final IIIb (UF 20532 et fouilles 2007) ;

- niveau brun noir à noir à inclusions de petits cailloux de basalte anguleux et à matrice limono-argileuse pulvérulente. Contient le matériel de l'UF 20450, attribué à un horizon précoce du Bronze final IIIb ;

- niveau plus argileux de couleur brune moins sombre que le précédent et avec un cailloutis composé de basalte et pouzzolane (UF 20453).

- Il est possible que les UF 20504 et 20508 soient des couches comprises entre 20450 et 20453. Elles sont sombres, assez argileuses, avec un cailloutis de basalte et une densification des pouzzolanes. Les éléments de datation, peu nombreux, les placent au Bf IIIa ou au début du Bf IIIb ;

- niveau brun rouge argilo-limoneux pulvérulent qui peut être scindé en deux. Il se densifie au contact du substrat et intègre des éléments de sa désagrégation.

### 12.2.5. Structures et répartitions spatiales par zone

Transect A1-A2 et secteur 1 (ill. 1-2)

Le transect A1-A2 a permis de mettre au jour la table basaltique. L'amplitude stratigraphique y est très faible, le niveau de labour étant pratiquement au niveau du socle rocheux. Il ne semble pas que des structures en creux plus anciennes que la période laténienne aient entamé le basalte. Quelques rares tessons peu caractéristiques laissent tout de même supposer une occupation à l'âge du Bronze et du Néolithique.

Au nord-est du secteur 1, une dépression dans la table basaltique a permis de conserver un niveau archéologique pré-laténien. La nature argileuse de la matrice et la faible quantité de cailloutis indique des niveaux antérieurs à la fin de l'âge du Bronze final. Quelques gros éclats de silex et des fragments de céramiques ont été recueillis et confirment l'ancienneté du niveau. Le matériel est resté au dépôt des Martres-de-Veyre pour être confié à un(e) spécialiste du Néolithique. Dans se niveau apparaissent quatre aménagements circulaires de pierres plantées, interprétés comme de probables trous de poteau et s'alignent avec la table basaltique ; notre équipe ne les a pas fouillés (cf. plan masse).

Transect A2-est (ill. 9 et 20)

L'est du transect A2 est marqué par une dépression dans le basalte où sont conservés en place quelques niveaux archéologiques. Du matériel en surface nous a incité à opérer un nettoyage dans cette zone.

Cette zone a été divisée en deux UF de nettoyage (cf. plan masse). L'UF 20503 au contact du rocher a livré de nombreux éclats de silex et des fragments de céramique pouvant se rapporter autant à La Tène finale (céramique tournée) qu'au Néolithique ou à l'âge du Bronze. Ce niveau a été largement bouleversé.

L'UF de nettoyage 20500 à l'extrémité de la tranchée A2 livre également des fragments d'industrie en silex, mais en moins grande quantité. Quelques morceaux de céramique tournée ne sont pas en place. Un fragment de bord biseauté en céramique modelé ainsi qu'un décor incisé d'un double trait permet de reconnaître la proximité d'un niveau du Bronze final.

L'UF 20505 correspond au nettoyage à l'intersection des travées A2 et B2. Le niveau dégagé est composé d'une matrice noire argilo-limoneuse de couleur brun sombre avec inclusions d'un cailloutis rouge bleu de pouzzolane et de basalte et de blocs de basalte allant jusqu'à dix centimètres.

Au nord de cette surface, un nombre important de petites boulettes d'argile sableuse correspond aux vestiges d'une sole foyère très érodée. Un bord de jatte à lèvre biseauté décorée d'incisions horizontales circulaires permet d'attribuer cette zone au Bronze final III.

Au sud de ce nettoyage apparaît l'UF 20512, de nature argilo-limoneuse de couleur noir avec inclusion de cailloutis de basalte gris. Si l'on se réfère aux éléments de l'étude stratigraphique (cf. supra), ce niveau devrait être plus récent que l'UF 20505 car apparaît au-dessus des niveaux à cailloutis rouge et bleu dans les autres zones. Ici, il se trouve à la même altimétrie, voire légèrement plus bas, attestant d'arasements ou d'une dépression dans le niveau 20505.

Deux structures en creux, UF 20528 et UF 20529, recoupent l' UF 20512. L'UF 20528 est une petite fosse recoupant l'UF 20529 et comprend deux pierres plantées de chant qui encadrent un petit gobelet en bulbe d'oignon intentionnellement déposé ; le gobelet (n°2133) en bulbe d'oignon, proche des formes de la fin du Bronze final IIIb (cf. infra), ne contenait rien en dehors d'un sédiment de remplissage. L'UF 20529 est remplie de pierres inclinées et délimite une fosse circulaire (cf. plan, 20505 et coupe). Dans l'UF 20512 se trouvaient quelques éléments de charbon et des os brulés d'origine animale. L'extrémité d'une pointe de lance en bronze (n°2001) a été retrouvée dans les marges est du décapage, à environ 2 m du gobelet.

Secteur 2 (cf. ill. 1-2)

L'est du Secteur 2 :

Une couche argileuse dense apparaît directement sous le sol laténien. De gros éclats laminaires de silex et de la céramique étaient présents à la surface de ce niveau qui peut être attribué au Néolithique sans plus de précisions. Le matériel est resté au Martres-de-Veyre pour être confié à un(e) spécialiste du Néolithique.

Le nord du Secteur 2 (UF 20535, cf. plan masse) :

Cette zone située à l'est de la table basaltique apparaît directement sous l'épandage laténien. Le niveau est brun sombre argilo-limoneux, avec inclusions d'un cailloutis de basalte gris et d'un peu de pouzzolane, et rappelle les niveaux de la fin de l'âge du Bronze. Trois trous de poteau sont identifiés dans cette zone ; ils n'ont pas été fouillés.

Dans le matériel prélevé en surface, on identifie 2 lèvres biseautées, un fragment d'assiette à cannelures internes et un décor de trait incisé permettent de confirmer une datation du Bronze final. D'autres tessons moins bien cuits mais peu caractéristiques semblent néolithiques. La proximité du socle basaltique peut expliquer la présence de ces éléments résiduels.

Tranchée B2 :

4 secteurs de ramassage sont délimités par des structures laténiennes dont l'aménagement a entraîné la destruction des relations stratigraphiques.

Transect B2 nord :

UF 20501 : cf. supra. Le nettoyage de surface a été réalisé sur une surface de 4 m x 2 m.

La jonction avec les UF 205012 et 20505 à l'intersection avec la tranchée A2 n'a pu être réalisée, le basalte affleurant entre ces 2 zones.

Un probable calage de poteau, non fouillé, est repéré contre la bordure ouest de la zone. Quelques tessons permettent d'avancer une datation dans le début du Bronze final IIIb. 1 bord de jatte à décor incisé et à lèvre épaissie à double biseau et 1 fond avec de fines cannelures internes et 1 fond plat mais léger pied trouvent leurs pendants dans le niveau 20450.

UF 20502 : (cf. supra) située plus au sud, après la tranchée empierrée, nettoyage de surface sur 7 m x 2 m.

1 calage de poteau, non fouillé, est repéré au centre de la zone.

Un seul tesson est caractéristique : il possède un décor de cannelures avec des incisions obliques à leur jonction et un décor de traits linéaires incisés. On retrouve des tessons à la décoration semblable dans l'UF 20450 sur l'intérieur d'une assiette (n°2284) ou sur un gobelet (n° 2317). La datation semble donc être proche de l'UF 20450 et 20501, soit le début du Bronze final IIIb.

Transect B2 centre (ill. 10) :

Au centre de la tranchée B2 entre 2 bâtiments laténiens, une zone de 10 m x 2 m présentait un épandage de tessons à plat et les vestiges de deux soles foyères. Le nettoyage met en évidence un solin de galet (UF 20507) avec des traces de boulettes d'argile sableuse de même nature que les soles foyères bien conservées. Au nord de cette zone, en bordure du bâtiment laténien, de gros fragments d'une sole (UF 20506) délimitent un autre foyer. Ce dernier n'a pu être fouillé, le dégagement des structures laténiennes n'étant pas achevée lors de notre intervention.

Un décapage (UF 20508, cf. supra) a été opéré sur cette zone afin d'appréhender les relations stratigraphiques éventuelles entre ces deux foyers proches (cf. rel. 2). Il s'avère qu'il n'y a pas de différence de sédiment entre les deux zones. Ceci indique un fonctionnement contemporain ou dans un laps de temps court pour ces deux foyers.

Il n'y a qu'une seule structure ancienne qui peut s'apparenter à un calage de poteau et se trouve proche du foyer 20507 ; les autres structures discernables contienaient des amphores et étaient donc plus tardives.

Le niveau archéologique est enfoui à une trentaine de cm du sol actuel. Le foyer 20507 a dû perdre sa chape d'argile lors des différents labours. Il n'en reste que le radier de galets et une petite fosse dont les contours sont peu précis qui a servi à l'aménagement du foyer.

La proximité du sol actuel a dû abîmer ce niveau archéologique mais il semble que l'ampleur stratigraphique soit relativement importante (40 cm). Les niveaux plus anciens doivent y être bien conservés.

Les formes céramiques (cf. infra) permettent d'attribuer ce niveau au Bronze final IIIa. On ne retrouve que peu de formes, des lèvres biseautées de différentes tailles et il est à noter que seul le décor de cannelures horizontales est représenté dans cette zone, le décor incisé est absent.

Tranchée B2 sud :

A cet endroit, nous avons procédé au relevé d'un épandage de matériel céramique sur une surface de 6 m x 2 m (UF 20537 ; cf. supra, plan masse). Aucune structure n'a été reconnue. Des éléments peu caractéristiques de la fin du Bronze final sont présents : 1 coupe à lèvre biseauté, plusieurs lèvres biseautées, aucun décor et 1 demi-jeton (?).

Secteur 3 (ill. 1 et 11) :

UF 20536 : zone avec épandage de nombreux tessons. Plusieurs pierres de calage apparaissent. Non fouillée car l'intervention sur le bâtiment laténien à l'est de la tranchée n'était pas achevée.

UF 20531 (cf. supra) : prélèvement de surface. Un épandage de nombreux tessons à plat et de grande taille apparait directement sous le sol laténien. On dénombre trois calages de poteau qui n'ont pas été fouillés. Les structures laténiennes sont peu denses dans cette zone et leurs profondeurs indiquent une ampleur stratigraphique importante. Les fragments de céramiques écrasées laissent supposer un niveau bien conservé. On observe plusieurs lèvres arrondies ou à double biseau, 1 large coupe à lèvre arrondie, une tasse légèrement carénée à lèvre biseautée, une coupe de très large diamètre à lèvre digitée, un fond plat avec amorce de pied et 1 élément de décor cannelé. Ces formes sont assez peu caractéristiques pour la fin du Bronze final.

Tranchée D3 (ill. 1-2 et 12) :

UF 20538 : située directement à l'est des tranchées néolithiques (?) car le basalte apparaît dans un niveau argileux brun rouge. Ce niveau est brun argileux avec un cailloutis millimétrique à 3 cm de basalte et pouzzolane. Il directement sous-jacent au niveau laténien qui est remanié par les labours. Un large trou de poteau ou une structure en creux de 80 cm de diamètre (UF 20539), avec des blocs de basaltes et de la céramique plantés, a été repéré.

L'épandage de céramique est assez peu fourni et en altimétrie se retrouve au niveau des sols laténiens à l'ouest et des niveaux néolithiques à l'est. Le matériel prélevé compte 1 lèvre fine à double biseau, 1 décor de cannelure horizontale fine, 1fond plat sans départ de pied et quelques lèvres à simple biseau. Ces éléments sont peu caractéristiques et peuvent être attribuables aussi bien au Bf IIb-IIIa qu'au Bf IIIb. Dans les déblais de décapage à la pelleteuse de la tranchée, un tesson orné d'incisions larges et d'une cannelure large, avec un long bord souligné par un cordon à la jonction de la panse, est attribuable au Bf IIIb.

Tranchée D2 est

UF 20542 (cf. supra) : ce niveau est proche du sol actuel (25 cm sous la surface), et présente une faible amplitude sédimentaire de 10 à 20 cm du socle rocheux. Il est perforé par de nombreuses structures en creux laténiennes.

L'épandage contient assez peu de matériel : quelques lèvres arrondies ou à simple biseau, un décor incisé et un chevron. La datation du mobilier correspond au Bronze final III, a ou b. Les lèvres arrondies doivent être plus anciennes.

Transect D2 ouest et secteur 4 (ill. 13)

La couche d'occupation à cet endroit correspond à l'UF 20543 (cf. supra). Les structures associées semblent nombreuses mais n'ont pas été fouillées. 2 calages de poteau d'environ 30 cm se trouvent de part et d'autre d'un alignement de petites pierres inclinées pouvant indiquer une structure en creux.

1 calage de grand diamètre (1m) ou structure en creux empierrées (UF 20544) est remplie d'un terre brun foncé limono-argileuse et de blocs de basalte de 5 à 20 cm et de tessons plantés de chant.

Le mobilier se compose de silex : 1 lame, 1 lamelle, un nucleus et divers éclats. La céramique, peu cuite, possède un dégraissant hétérométrique mal réparti qui caractérise une partie des productions néolithiques de Corent. Un fragment de meule dormante avec une cupule centrale était planté et a été laissé in situ. Ces petites pierres à cupules peuvent se retrouver dans des contextes du Néolithique final (Perte du Cros, Saillac, Lot). Le mobilier est resté au dépôt Martres-de-Veyre pour être confié à un(e) spécialiste du Néolithique.

Secteur 4 (ill. 13) :

Fouille d'une lentille de sol UF 20532 (cf. supra) d'1 m² avec de nombreux tessons en surface. Un trou de poteau (20533) rempli d'une terre noire très limoneuse (20534) et de blocs de basalte d'une vingtaine de centimètres servant de calage y est associé. Le creusement fait 27 cm, les bords sont droits et le fond est plat. Le matériel du sol se rapproche des formes connues pour la fin du Bronze final IIIb (cf. infra).

Tranchée E1 (ill. 14) :

UF 20510 (cf. supra) : niveau noir argilo- limoneux, avec cailloutis de basalte gris anguleux majoritaire, qui ne contient aucun matériel en surface.

Plusieurs structures lui sont associées : UF 20509 amas circulaire de 85 cm de gros blocs de basalte (20 à 40 cm) déposés dans une petite cuvette (ill. 21). Le remplissage est limoneux avec peu de cailloutis, le fond de la structure est rougi (rubéfaction) et les pierres semblent également avoir chauffé car elles sont légèrement rougies par endroits.

Le mobilier céramique (cf. infra) se compose d'un fragment de panse avec cannelures obliques que l'on retrouve dans des contextes Bf IIb, parfois encore au début du Bf IIIa, mais qui disparaissent ensuite. Un bord de gobelet à lèvre biseautée et col long peut se rapporter également à ces horizons.

Plus au nord dans la tranchée E1, 4 probables calages de poteau (cf. plan) d'une 30 cm de diamètre, 20514 -15 n'ont pas été fouillés. Les calages 20516 est 205017 ont un diamètre d'une cinquantaine de diamètre ; 20517 contient un fragment d'assiette en céramique peinte en rouge de l'âge du Bronze final IIIb.

Tranchée B3, intersectionD3-Secteur 2 (ill. 15 et 17) :

Cet emplacement présentait la plus importante concentration de mobilier de l'âge du Bronze final en surface. Ayant été libéré assez vite par la fouille des niveaux laténiens, nous avons choisi de nous y investir et de procéder à une étude détaillée du niveau d'occupation. Nous avons pu caractériser un sol d'occupation avec un foyer. Un petit dépôt composé de deux bracelets en bronze placés dans une petite fosse a été mis en évidence en association avec ce sol.

L'UF 20450 (cf. descriptif supra) correspond à l'épandage de céramiques et d'ossement animaux (bovins, ovi-capridés, suidés et un métatarse de chien) très concentré sur 2 m², au nord-ouest d'une sole foyère assez bien conservée (ill.22-23, 27). La partie au sud de la sole a souffert de sa proximité avec la surface et d'un léger pendage sud-nord, que le décapage mécanique n'a pu respecter. A l'extrémité sud-est de la tranchée se concentrent de nombreux fragments de torchis dont quelques-uns portent encore des empreintes de végétaux. Ces éléments s'ajoutent à la céramique dont les nettes traces de recuissons après la casse permettent d'envisager une destruction du lieu par un incendie. Le matériel est attribuable à un horizon ancien du Bf IIIb.

L'UF 20451 (cf. supra) correspond à un épandage de matériel moins dense situé au nord d'une fosse laténienne, mais dont les tessons sont moins ordonnés et en moindre quantité que dans l'UF précédente. Il peut s'agir soit d'un endroit où le sol d'occupation a été arasé à l'époque laténienne, soit d'un espace fonctionnellement différent du précédent.

L'UF 20462 est la sole foyère composée d'un radier de tessons surmonté d'un lut en argile sableuse peu cuit ill.24-25). Elle repose sur une terre noire argileuse contenant des gravillons de basalte et de pouzzolane. L'UF 20466, une fosse en forme de haricot apparue sous la sole foyère, n'a pas été fouillée intégralement car la sole au-dessus a été laissée pour partie en place en prévision d'un prélèvement pour datation par archéomagnétisme. Elle contenait une terre limoneuse brun foncé, le cailloutis y est peu dense. Le matériel se compose de quelques tessons (n°20467) et de 2 fr agments de meules en arkose brûlés plantés de chant qui étaient les seules pierres du remplissage et n'ont pas pu servir de calage.

Située à 28 cm au nord-ouest des vestiges de la sole, une petite fosse (UF 20480) contenant un dépôt organisé, de 20 cm de diamètre et 10 cm de profondeur, est légèrement creusée dans l'UF 20453 et recouverte par l'UF 20450 (ill.26, 27, 28). Il n'y a pas de relation stratigraphique directe entre cette petite fosse et la sole foyère, mais leurs positions sont en situation d'égalité. Le sédiment qui comble la fosse (UF 20460) correspond à une terre limono-argileuse noire et pulvérulente, contenant peu de cailloutis, de nombreux micro-charbons, et des boulettes d'argile rougies sur les parois (rubéfaction ?) ; il a fait l'objet d'un prélèvement. Ce remplissage emballe deux bracelets en bronze superposés, l'un en-dessous, peu décoré, avec l'ouverture orientée au nord-nord-est (n°2187) , l'autre au-dessus, très décoré, avec l'ouverture orientée au nord-ouest (n°2186). Curieusement, ces deux anne aux présentent un état et une patine très différents l'un de l'autre. Un gros charbon de bois et un talus de bœuf blanchi par le feu étaient placés sur le bord de ce dépôt, au sommet et au niveau du bracelet supérieur n°2186. Ces éléments mobiliers superficiels apparaissaient directement sous l'épandage détritique de l'UF 20450. La fosse contenant le dépôt semble avoir été brûlée superficiellement, comme l'atteste le charbon de bois, le talus de bœuf et sans doute le bracelet supérieur dont l'oxydation peut traduire un passage au feu. Les bracelets sont attribués à un horizon de transition Bf IIIa / Bf IIIb, ou bien à un horizon ancien du Bf IIIb.

L'UF 20464 correspond au calage de basalte et meule en arkose d'un trou de poteau rempli par une terre noire limono-argileuse (UF 20465).

L'UF 20471 correspond peut-être à un creusement circulaire dans le basalte ou dans une grosse pierre. Il peut s'agir d'une dégradation naturelle du basalte située à proximité de la fosse UF 20460 abritant le dépôt de bracelets. Le remplissage correspond à un sédiment brun foncé argilo-limoneux avec un cailloutis peu dense (UF 20472).

L'UF 20469 est formée d'un alignement de blocs de basalte de 3 à 15 cm pouvant laisser penser à un effet de paroi. L'épandage céramique se trouve au sud de cet amas de pierres et il est apparu que des remontages se faisaient avec des éléments directement au nord. Le centre de cet amas reste pratiquement vierge de matériel ce qui nous a premièrement fait penser à une structure en creux de type sablière. Mais il pourrait plus vraisemblablement s'agir d'un effet résultant d'une remontée du socle rocheux.

Les UF 20470 et UF 20473 sont deux structures circulaires de pierres plantées de chant à l'extrémité de 20469.

Plusieurs structures possibles n'ont pas été fouillées car elles auraient nécessité un autre décapage pour être appréhendées. Nous comptons les fouiller à l'occasion de la prochaine campagne.

UF 20453 ; cf. supra, non fouillée. La céramique qui apparaît en surface y est peu organisée, peu abondante et ne comprend pas d'éléments caractéristiques : elle peut correspondre à des pollutions issues du niveau sus-jacent. La sole foyère a été installée sur ce niveau, le sur-creusant légèrement dans sa partie nord. Les tessons les plus bas du niveau 20450 n'était pas en contact direct avec ce niveau ; il semble dès lors peu probable qu'il corresponde à un niveau de sol. Il doit s'agir d'un niveau archéologique plus ancien.

## 12.3. Mobilier

L'inventaire du mobilier collecté figure dans les tableaux annexes (ill. 43-46). Au total, nous avons collecté 4.559 restes représentant un poids de 46 kg 427, soit dans le détail :

- 4398 restes de vaisselle céramique, d'un poids total de 30.790 g ;
- 4 restes d'objets en céramique, d'un poids total de 33 g ;
- 9 restes d'alliage cuivreux, d'un poids total de 133 g ;

- 9 restes d'instrument de mouture, d'un poids total de 14.697 g ;
- 139 restes d'objets lithiques (hors mouture), d'un poids total de 774 g.

Rappelons qu'à ces éléments s'ajoutent des vestiges immobiliers prélevés sur le terrain (ill. 47-48). Au total, nous avons collecté 518 restes représentant un poids de 2 kg 412, soit dans le détail :

- 333 restes de lut de soles foyères, d'un poids total de 1566 g ;
- 185 restes de torchis, d'un poids total de 846 g.

Nous livrons ci-dessous les résultats des études plus détaillées portant sur la céramique et les pièces métalliques.

### 12.3.1. Céramique (ill. 34-42)

Cette campagne 2010 a livré pour l'ensemble des surfaces fouillées ou nettoyées 30 kg de matériel céramique représentant 4795 tessons avant recollage (le poids moyen par tesson est donc de 6,2 g). 1/3 en NR de ces tessons, correspondant aux 2/3 en poids du total, proviennent de la zone B3 où la fouille a été concentrée en 2010 en raison de la qualité de conservation du niveau et de sa proximité avec la surface.

Nous détaillons ci-dessous les éléments de formes qui peuvent avoir une valeur chronologique. Ailleurs, le matériel des ramassages de surface sur de petites zones était très fragmenté et n'a pas, sauf exception, permis de restituer des profils.

*Tranchée E1, UF 20509*

Dans cette structure empierrée circulaire, on retrouve un matériel du Bronze final IIb-IIIa, essentiellement un fragment de pot à panse arrondie décorée de cannelures obliques fines (en fausses torsades) mais larges sur l'épaulement et un col ou bord de gobelet érodé recuit à lèvre biseautée. Ces décorations sous leur forme large et peu profonde se retrouvent du Bf IIb au Bf IIIa, avec une nette préférence pour le Bf IIb. A Varois-et-Chaignot (Côte-d'Or) « Pré-au-Plancher » par exemple, les cannelures obliques sont attribuées au Bf IIb (Ducreux 2007, fig.15 n° 27). Ce décor apparait également sur un gobelet de la structure 45 de Ballet-le-Grand (Yonne) « Bas Mussat », dans un horizon récent du Bf IIIa (Muller et al. 2008 ; n°5 fig. 8). Ce gobelet comporte également un long col droit proche de notre exemple que l'on retrouve dans ces mêmes contextes chronologiques.

*Secteur A2*

Dans l'UF 20529 a été déposé un gobelet (n° 2133) à lèvre déjetée arrondie à panse globulaire et profil en S à léger pied annulaire, avec décor de cannelures et d'incisions larges obliques. Bien que sa forme soit assez élancée, il présente les caractéristiques des vases en bulbe d'oignon de la fin du Bf IIIb que l'on retrouve sur une grande partie du territoire français (Gomez, Kerouanton 1991 ; Kerouanton 2002).

*Secteur 4, UF 20532-20534*

La céramique provient de la lentille de sol et du calage de poteau. Une assiette très large (40 cm) et basse en argile fine à lèvre dans la continuité de la panse, décorée d'une légère cannelure et de 3 cannelures à l'intérieur du fond plat à l'intérieur du fond, se trouvait en surface du calage. Dans la lentille de sol, on trouve un fragment de gobelet dont la panse semble être presque horizontale et avec un bord très évasé à lèvre à une cannelure. Ce type de gobelet se retrouve par exemple sur le site de Ruffey-Sur-Seille (Jura) dans la fosse 36 (Ganard 2004 ; n° 16,18 fig. 36) ou sur les rives du lac du Bourget (Savoie) (Kerouanton 2002, n° 18 fig. 8), dans des contextes du Bf IIIb.

*Transect B2, UF 20508*

Trois formes présentent un profil partiellement restituable ; le reste de l'épandage est très fragmenté et livre quelques lèvres biseautées et des décors de cannelures de différentes tailles. Il s'agit de :

- une assiette en céramique grossière de très grand diamètre (44cm) à lèvre biseautée légèrement épaissie ;

- un pot à bord droit et lèvre biseautée au profil biconique à panse arrondie décoré de multiples cannelures sur le haut de panse ;

- un vase de grand diamètre à bord très incliné et lèvre équarrie ou légèrement biseautée à l'extérieur, de forme vraisemblablement biconique et décoré par alternance de cannelures fines et larges. Cette forme se retrouve dans la fosse 45 de Malay-le-Grand (Yonne) « Les Bas Mussats » (Muller et al. 2008, n° 31, fig. 10).

*Transect B3, UF 20450-2051*

La plus grande partie de la collection céramique de la campagne 2010 provient de cette tranchée et représente environ 3300 fragments pour 20 Kg de matériel céramique, soit 6g en moyenne par tesson. La céramique fine y tient une part prépondérante ; elle est majoritaire en nombre de restes et d'individus. Elle provient principalement d'une surface de 2 m² comprise entre le foyer et les blocs de basalte (UF 20469).

Les nombreux recollages ont permis de restituer une partie des profils, le raccord avec les fonds étant toujours problématique. Ces recollages indiquent une faible dispersion et se cantonnent à la zone autour du foyer. Les tentatives de remontage avec l'UF 20451 au nord de la tranchée se sont révélées peu fructueuses. Mais un élément de jatte n°2123 remonte avec un tesson retrouvé dans le calage 20464.

- Les gobelets et bols

4 gobelets ont un profil partiellement restituable : ce sont des formes sans col à panse arrondie et assez élancée. 3 ont des lèvres avec un léger biseau décoré d'une cannelure. Le n° 2147 porte une lèvre que l'on retrouve sur les formes de jatte du même niveau. Aucun des exemplaires ne porte un décor identique. Le n° 2218 est décoré de 2 larges cannelures. Le n° 2168 porte un décor d'incisions au triple trait et au double trait au niveau desquelles ont distingue un « guide » pour les motifs réalisés en incisions très fines. Le n° 2147 qui diffère déjà par sa lèvre a un décor d'incisions horizontales au double trait encadrant des incisions obliques parallèles. Le dernier, n° 2317, a un décor plus complexe composé horizontalement d'incisions simples, d'un registre d'incisions obliques courtes posées sur un petit bourrelet et d'une cannelure. Les incisions obliques ont conservé un fragment de feuille d'étain. Il est intéressant de retrouver dans ce même niveau des décors aussi variés. Ces différents types de décors résument les motifs qui se retrouveront sur toutes les poteries du niveau. Les petits fonds retrouvés dans le niveau sont ombiliqués. Aucun pied annulaire n'a été retrouvé. Ces gobelets étaient au contact de la sole foyère.

Le bol n° 2222 a une forme très arrondie et 2 cannelures sur l'extérieur de la lèvre forme le décor. Le n° 2132 qui a une encolure concave et lèvre épaissie et équarrie ressemble à une petite jatte et possède un décor très fin de doubles incisions. Le pot n°2131 à une forme fermée très arrondie et possède le même décor que 2132.

- Les jattes

2 jattes « jumelles » à panse arrondie mais à l'angulation marquée, d'environ 27 à 30 cm de diamètre, ont un bord très épaissi et une lèvre à double biseau. Elles possèdent un décor de triples incisions sur le haut de la panse et de fine incision oblique sur la lèvre. La n° 2123 possède une série d'incisions en plus et un décor au trait plus large.

Le pot n°2126 à une forme de panse assez arrondie ; il n'y a pas de raccord avec le bord proposé, mais les pâtes sont identiques. Il associe un décor de cannelures horizontales et de méandres symétriques réalisés au triple trait incisé.

- Les assiettes et coupes segmentées

Les assiettes présentent toutes des lèvres à double biseau décoré d'une cannelure. Ces lèvres sont plus ou moins déjetées ou dans la continuité de la panse n° 2116 et n° 2141 qui a une lèvre débordante. Elles sont fragmentées, ce qui empêche de reconnaître un décor sauf pour la n° 2141 avec 3 cannelures horizontales et le fond d'assiette n° 2284 orné d'incisions au triple traits qui doivent représenter un motif de méandre ou de rectangle, suivi de 3 cannelures à l'intersection desquelles se trouve un décor de petites incisions obliques.

3 coupes segmentées d'environ 22 cm de diamètre ont un profil proche. Leur lèvre diffère : deux coupes ont des lèvres à double biseau et une possède une légère excroissance. L'exemplaire n° 2148 possède un décor de digitation de forme torsadée.

- Les vases de grand diamètre

Un gros vase biconique à carène d'environ 50 cm de diamètre et de pâte très grossière provient de l'UF 20450. Il possède 2 larges cannelures sur le haut de la panse et un décor d'impressions digitées sur la carène. Le bord est presque droit et la lèvre épaissie est biseautée vers l'extérieur. C'est le seul individu de ce type du niveau.

3 autres gros vases proviennent de l'UF 20451. Ils sont confectionnés dans une argile beaucoup plus fine, leur panse est galbée et leur décor alterne cannelures fines et larges. La surface interne du vase n° 2209 apparaît comme dissoute.

- Céramiques peintes et bandes d'étain

5 fragments de céramiques peintes d'une couleur rouge ont été retrouvés. Le n°2309 est issu de 20451 et possède deux larges cannelures. Les autres ont été retrouvés à proximité de la sole foyère. Deux ne sont pas illustrés car les tessons informes présentent juste un aplat rouge sur une céramique assez épaisse. Un fragment proche du fond d'une assiette cannelée a pu porter une coloration rouge : la peinture n'est pas conservée, mais le tesson garde une teinte orangé proche de celle qui apparaît sur les zones érodées des céramiques peintes. Un fragment de gobelet très fin avec une cannelure sur le haut de la panse enrichi un peu plus la variété décorative des gobelets de cette zone.

Deux céramiques possèdent un décor d'applique d'étain : le gobelet n° 2317 (cf. supra) et un fragment d'assiette à lèvre à double biseau sur laquelle une bande de 0,5 cm d'épaisseur semble remplacer la traditionnelle cannelure.

- Les petits objets en céramique : jetons et fusaïoles (ill. 34 et 42)

En 2008, un jeton avec un décor de méandres avait été retrouvé à l'interface entre les niveaux Bronze et La Tène ; l'hypothèse d'une réutilisation tardive avait donc été envisagée. Cette année, deux jetons retaillés dans des panses de poterie ont été retrouvés dans l'UF 20450 de part et d'autre du foyer, là où aucune intrusion de mobilier laténien n'a été détectée. Il s'agit d'un jeton en céramique grise très fine de 2,5 cm de diamètre (n° 2016) et d'un autre plus grand et épais (4 cm) d'une teinte brune avec le reste d'un décor incisé (n° 2110). Les bords des deux pièces portent des traces de casse mais sont assez usés et ne présentent pas les stigmates que pourrait laisser une utilisation comme estèque qui use uniformément les bords.

Deux fusaïoles ont été mises au jour également dans l'UF 20450. Les deux sont décorées de petites incisions. Elles témoignent d'activités de filage, peut-être à proximité du foyer.

*Comparaisons / datation pour la vaisselle en céramique*

A Busséol (Puy-de-Dôme), les fouilles de plusieurs fosses du Puy Saint-André ont livré des pots comparables à nos exemplaires n° 2202, 2209, 2210 ( Tixier, Vital 1985 n° 1, 5 fig. 8), un bol à col concave (ibid. 4 fig. 7), deuxfragments de jatte à lèvre à double biseau (Ibid. 5 fig. 7 et 31 fig. 8) et une assiette à lèvre débordante parfaitement identique à ceux de Corent (ibid. fig.7 n°10). Deux tessons peints en rouge sont également présents. Une partie des formes ne correspondent pourtant pas aux éléments de notre épandage comme les jattes à bord très droit avec 1 cannelure sur la carène qui tendraient plutôt vers des formes de la transition Bronze / Fer. Les pots avec cannelures fines et larges se retrouvent également dans la grotte du Quéroy (Charente) dans un contexte du plein Bronze final IIIb en association avec ces jattes fermées à une cannelure (Gomez 1991) comme à Busséol où il n'y a pas d'autres types communs avec notre série.

Les jattes à panse arrondie mais à profil segmenté possèdent un décor que l'on retrouve sur des exemplaires plus arrondis de la structure 45 de Bas-Mussat (Muller et al. 2008 ; n° 35, 41, 47 fig. 7) . Dans cette même structure, les gobelets associent les décors d'incisions obliques de cannelures et d'incisions au double trait ; ils possèdent des lèvres cannelées mais les profils restent segmentés (ibid. fig.8). Les gobelets trouvent assez peu d'équivalents directs. Les exemples de types proches connus dans le Bf IIIb sont moins élancés, ne possèdent que rarement une cannelure sur la lèvre et ont le plus souvent des pieds marqués, voire annulaires. C'est le cas pour les formes de Tavaux (Jura) (Ganard, 2004, n° E1 et E2 fig. 18) ou du Lac du Bourget (Kerouanton 2002 fig. 8 n° 23). Les jattes de ces deux sites adoptent un profil plus segmenté ou en S.

Le pot de grand diamètre à profil biconique et bord droit ne se retrouve pas dans des contextes Bf IIIb qui prennent des formes arrondies. Les exemples à profils carénés sont retrouvés sur des habitats du Bf IIb-IIIa.

Cette série possède des caractères hybrides, certains appartenant au Bf IIIa, d'autres au Bf IIIb. Le décor des céramiques fines se retrouve sur des céramiques attribuables à la fin du Bf IIIa et sur quelques exemples du Bf IIIb. Mais les formes semblent marquer la continuité entre cette fin du Bf IIIa et le plein Bf IIIb : passage de jattes très arrondies du Bf IIIa aux productions segmentées ou à profil en S ; passage des gobelets à lèvre cannelée à profil élancé toujours segmenté ou à léger épaulement vers les gobelets en bulbe d'oignon plus trapus sans cannelure sur la lèvre, et au pied marqué. Toutes ces caractéristiques définissent un horizon jusqu'à présent mal défini, particulièrement dans le centre de la France, et qui comblerait le passage entre le Bf IIIa et le Bf IIIb classique. Cet horizon, que l'on pourrait qualifier de Bf IIIb ancien ou précoce, peut être mis en correspondance avec le Hallstatt B2 au sens où le définissent les archéologues suisses. Cet horizon du Ha B2 est calé entre 950 et 900 av. J.-C. environ, mais des datations au 14C sont nécessaires à Corent pour vérifier cela.

Culturellement, si la céramique s'intègre bien dans un faciès de France « médiane », deux éléments sont plus fréquents dans la moitié sud de la France. Le bol à cannelures sur la lèvre (n° 2222) trouve un parallèle dans la grotte de Rouffignac (Dordogne) (Chevillot 1990, pl.9 n° 12), à Capdenac-le-Haut (Lot) (Saint-Sever 2006, pl.1 n°9) ou sur le site du Laouret (Aude) (Gasco 1996, fig. 23 n° 6). La forme de pot rond très refermée y trouve d'ailleurs une comparaison (ibid. n°6 fig. 12), attribuée également au Bf IIIa. Ces deux derniers sites ont une occupation continue du Bf IIIa jusqu'au Bf IIIb et ne sont pas en contradiction avec la datation proposée.

### 12.3.2. Mobilier métallique (ill. 29-33, 42)

Ce matériel compte 9 restes en alliage cuivreux correspondant à autant d'objets et pesant au total 133,4 g (cf. tableau d'inventaire ill. 44). Avec 5 éléments, les objets de parure (bracelets et épingles) apparaissent les mieux représentés.

Les trois bracelets (ill. 30-32, 42) appartiennent à des productions rares et mal caractérisées chronologiquement jusqu'à présent :

- l'exemplaire le plus richement décoré (n°2186), avec des cannelures profondes et couvrantes formant chevrons, trouve deux comparaisons dans le dépôt de L'Epine (Hautes-Alpes) « Areste Longue » (Courtois 1960 fig.46 n°1-2), la seule différence concernant la disposition des traits incisés qui précèdent les tampons. Ce dépôt alpin est traditionnellement attribué au Bf IIIb, mais présente une série de bracelets qui ne trouvent aucun parallèle précis dans le détail avec les parures classiques de l'extrême fin de l'âge du Bronze final. Certaines caractéristiques archaïsantes (parures à jonc triangulaire large et peu épais) évoquent encore les productions du Bf IIIa, si bien que l'ensemble d'Areste Longue doit plutôt dater d'un horizon de transition entre Bf IIIa et Bf IIIb ;

- l'exemplaire très usé associé au bracelet précédent (n°2187) est proche de bracelets disparus, mais connus par une photo ancienne inédite, provenant du dépôt d'Etrechet (Indre) « Menas ». Ce dépôt original est resté quelque peu oublié et ne présente pas d'objets bien connus ailleurs, si ce n'est qu'un bracelet évoque aussi les exemplaires à cannelures dont on vient de parler.

- Le dernier bracelet (ill. 32), connu seulement par une extrémité (n°2311), évoque lui aussi des productions archaïsantes du Bf IIIb avec ses cannelures larges, mais peu profondes, en chevrons.

Il apparaît fondamental que nous puissions dans un avenir proche obtenir les crédits nécessaires à une datation 14C des éléments organiques découverts au contact de ces objets.

L'épingle à tête enroulée (n°2211), dont la pointe a sans doute été bricolée et appointée suite à une cassure ancienne, n'appartient pas à un type caractéristique d'un point de vue chronologique (ill. 42). C'est donc l'association avec du mobilier céramique qui permet de la dater d'un horizon de transition Bf IIIa-Bf IIIb ou Bf IIIb précoce.

Un fragment de pointe de lance (n°2001) enfin est remarquable par sa taille (ill.33, 42) : le fragment, long de 8 cm, ne représente en effet qu'une partie de l'extrémité distale et ne livre que l'amorce de la douille, tandis que les ailerons demeurent étroits. L'objet devait dépasser à l'origine une trentaine de cm et pouvait appartenir aux séries de pointes de lance très allongées que l'on connaît par exemple dans le domaine atlantique au Bf IIb-IIIa ainsi qu'au début du Bf IIIb (Milcent 2010).

Une petite bille d'alliage cuivreux fondue (n°2216), associée à l'UF 20450, peut témoigner d'une chauffe importante et accidentelle plutôt que d'une activité de travail liée à la métallurgie.

## 12.4. Conclusion

Les observation et fouilles superficielles sur les niveaux de l'âge du Bronze ont été extrêmement fructueuses compte tenu de la courte durée de notre intervention. Elles nous permettent d'ores-et-déjà de caractériser une période encore très mal connue (transition Bf IIIa / Bf IIIb) à partir de niveaux d'occupation bien conservés et structurés dans une des tranchées au sud-est (tranchée B3). Ces niveaux, à caractère domestique, mériteraient incontestablement une fouille complète, minutieuse et étendue afin d'en cerner plus précisément l'étendue et l'organisation. Ils pourraient à terme conforter une hypothèse que nous avions déjà émise par le passé, à savoir que la partie centrale de Corent correspondrait à une très forte occupation de l'âge du Bronze final, étendue sur plusieurs hectares, mais dont les horizons successifs seraient marqués par un déplacement progressif d'habitations groupées sur une surface restant encore à déterminer.

En dernier lieu, l'ensemble des deux bracelets en bronze intacts placés dans un petit creusement à proximité d'un foyer permet pour la première fois d'identifier un dépôt intentionnel d'objets métalliques, sans doute à caractère symbolique. L'existence de ces dépôts volontaires avait été envisagée pour le plateau de Corent, notamment à partir de séries d'objets identiques conservées dans les collections des musées, mais n'avait pu être vérifiée jusqu'à présent. La modestie du dépôt volontaire mis au jour cette année (2 objets) donne en outre à s'interroger sur les conditions d'abandon des objets en bronze d'assez grande taille découverts intacts dans les sols d'occupation de l'âge du Bronze, en particulier lorsqu'il s'agit de parures annulaires. Si certains de ces éléments isolés correspondent sans doute à des pertes accidentelles, on peut se demander si la majorité d'entre eux ne correspondrait pas, en réalité, à des dépôts intentionnels d'un seul objet, par exemple dans le cadre de rituels à caractère domestique.

**Bibliographie**

CHEVILLOT 1989 : CHEVILLOT (C.). – Le Périgord, un terroir à la croisée des complexes atlantique et nord alpin. In : Chevillot Chr., Coffyn A. (éd.) L'Age du Bronze atlantique, ses faciès, de l'Ecosse à l'Andalousie et leurs relations avec le Bronze continental et la Méditerranée, 1er colloque de Beynac, 10-14 sept. 1990, Association des Musées du Sarladais,1991, p.142-164.

COURTOIS 1960 : COURTOIS (J.C.). – L'âge du Bronze dans les Hautes-Alpes. G.P., III, 1960, p.47-108.

DUCREUX 2007 : DUCREUX (Fr.). - Typo-chronologie des céramiques du groupe Rhin-Suisse-France Oreintale (R.S.F.O.)dans la région dijonnaise: étude stratigraphique des dépotoirs de matériaux céramiques en contexte d'habitat sur le site du Pré-du-Plancher à Varois-et-Chaignot (Côte-d'Or). R.A.E., 53, 2004, p.7-86.

GANARD 2004 : GANARD (V.). – Le site de Tavaux "Aérodrome" et l'évolution de la céramique du Bronze final au 1er Age du Fer dans le Jura. R.A.E., 53, 2004, p.21-84.

GASCÓ 1996 : GASCÓ (J.). – Le Laouret et la montagne d'Alaric à la fin de l'âge du Bronze. Toulouse-Carcassone , EHESS-CNRS-Archéologie en Terre d'Aude 1996, 450 p.

GOMEZ de SOTO, KEROUANTON 1998 : GOMEZ DE SOTO (J.). - La grotte du Quéroy à Chazelles (Charente). Le Bronze final III b. B.S.P.F., 88, 10-12, 1998, p.341-392.

KEROUANTON 2002 : KEROUANTON (I.). - Le lac du Bourget (Savoie) à l'âge du Bronze final : les groupes culturels et la question du groupe du Bourget. B.S.P.F., 99, 3, 2002, p.521-561.

MILCENT 2004 : MILCENT (P.-Y.). - Le premier âge du Fer en France centrale. Société Préhistorique Française, mémoire XXXIV, 2004, 2 vol., 718 p. dont 132 pl.

MILCENT 2010 : MILCENT (P.-Y.). – Le temps des élites en Gaule atlantique (XIIIe-V2e s. av. J.-C.). Mémoire d'HDR, EPHE, 2010, 167 p., 83 pl.

MÜLLER, NICOLAS et al. 2008 : MÜLLER (F.), NICOLAS (Th.). – La céramique Rhin-Suisse-France orientale de Malay-le-Grand "Les Bas Mussat" : un ensemble de la phase récente du Bronze final IIIa dans l'Yonne. R.A.E., 57, 2008, p.389-402.

SAINT-SEVER 2006 : SAINT-SEVER (G.).- La céramique du Bronze final en Quercy : approches nouvelles d'étude. Mémoire de DEA, Université de Toulouse II-Le Mirail, 2006.

TIXIER, VITAL 1985 : TIXIER (L.), VITAL (J.). - Observations sur trois fosses du Bronze Final 3 découvertes au Puy Saint-André de Busséol (Puy-de-Dôme). R.A.C.F., 24, 1985, p.17-34.

## Légende des illustrations

1. Plan masse des niveaux et indices d'occupation repérés de l'âge du Bronze.
2. Plan masse des niveaux et indices d'occupation repérés du Néolithique.
3. Photo de la coupe 1 (paroi nord de la tranchée D3).
4. Relevé de la coupe 1 (paroi nord de la tranchée D3).
5. Relevé de la coupe 2 (paroi ouest dans une tranchée du secteur 4).
6. Photo de la coupe 3 (paroi est de la tranchée D4).
7. Relevé de la coupe 3 (paroi est de la tranchée D4).
8. Diagrammes stratigraphiques.
9. Relevé planimétrique de l'UF 20505 (tranchée A2).
10. Relevé planimétrique de l'UF 20508 (tranchée B2).
11. Relevé planimétrique de l'UF 20531 (secteur 3).
12. Relevé planimétrique de l'UF 20543 (tranchée D3).
13. Relevé planimétrique de l'UF 205532 (secteur 4).
14. Relevé planimétrique de l'UF 20510 (tranchée E1).
15. Relevé planimétrique des UF 20450-20451 (tranchée B3).
16. Détail du relevé planimétrique de l'UF 20450 (tranchée B3).
17. Détail du relevé planimétrique de l'UF 20451 (tranchée B3).
18. Plan de remontage des tessons des UF 20450-20451 (tranchée B3).
19. Relevés des structures de la tranchée B3.
20. Photo du secteur A2 avec emplacement des découvertes et UF principales
21. Photo de la structure empierrée UF 20509 (Tr. E1)
22. Photo zénithale de l'UF 20450 après nettoyage superficiel (Tr. B3).
23. Photo plongeante de l'UF 20450 après nettoyage superficiel (Tr. B3).
24. Photo de la sole de foyer UF 20462 après fouille (Tr. B3).
25. Photo de la sole de foyer UF 20462 en coupe (Tr. B3).
26. Photo du niveau d'apparition du dépôt (UF 20460) de la fosse UF 20480 (Tr. B3). Le bracelet supérieur est visible.
27. Photo zénithale de l'UF 20450 en cours de fouille (Tr. B3). Le bracelet înférieur du dépôt UF 20460 est visible au nord-ouest de la sole UF 20462.
28. Photo de la restitution du dépôt de bracelets de l'UF 20460, avec la sole UF 20462 en arrière-plan (Tr. B3).
29. Photo des principaux objets métalliques de l'âge du Bronze final de la campagne 2010 (cliché Sarah De Grandis).
30. Photo du bracelet supérieur du dépôt de la fosse UF 20480 (objet n°2186). Cliché Sarah De Grandis.
31. Photo du bracelet inférieur du dépôt de la fosse UF 20480 (objet n°2187). Cliché Sarah De Grandis.
32. Photo du fragment de bracelet en alliage cuivreux n°2311 (UF 20063). Cliché Sarah De Grandis.
33. Photo du fragment distal de la pointe de lance n°2001 (UF 20501). Cliché Sarah De Grandis.
34. Photo du jeton en céramique n°2110 (UF 20450, T r. B3). Cliché Sarah De Grandis.
35. Photo du gobelet en céramique n°2133 (UF 20511, S.A2-est). Cliché Sarah De Grandis.
36. Photo du gobelet en céramique n°2046 (UF 20508, Tr.B2). Cliché Sarah De Grandis.
37. Planche de mobilier de l'âge du Bronze : matériel céramique.
38. Planche de mobilier de l'âge du Bronze : matériel céramique.
39. Planche de mobilier de l'âge du Bronze : matériel céramique.
40. Planche de mobilier de l'âge du Bronze : matériel céramique.
41. Planche de mobilier de l'âge du Bronze : matériel céramique.
42. Planche de mobilier de l'âge du Bronze : matériel céramique et métallique.
43. Tableau d'inventaire de la vaisselle céramique (niveaux pré-laténiens)
44. Tableau d'inventaire de l'*instrumentum* d'alliage cuivreux et de céramique (âge du Bronze final)
45. Tableau d'inventaire des pièces de mouture (niveaux pré-laténiens)
46. Tableau d'inventaire des pièces lithiques, hors pièces de mouture (niveaux pré-laténiens)
47. Tableau d'inventaire des restes de lut de soles foyères (niveaux pré-laténiens)
48. Tableau d'inventaire du torchis (niveaux pré-laténiens)

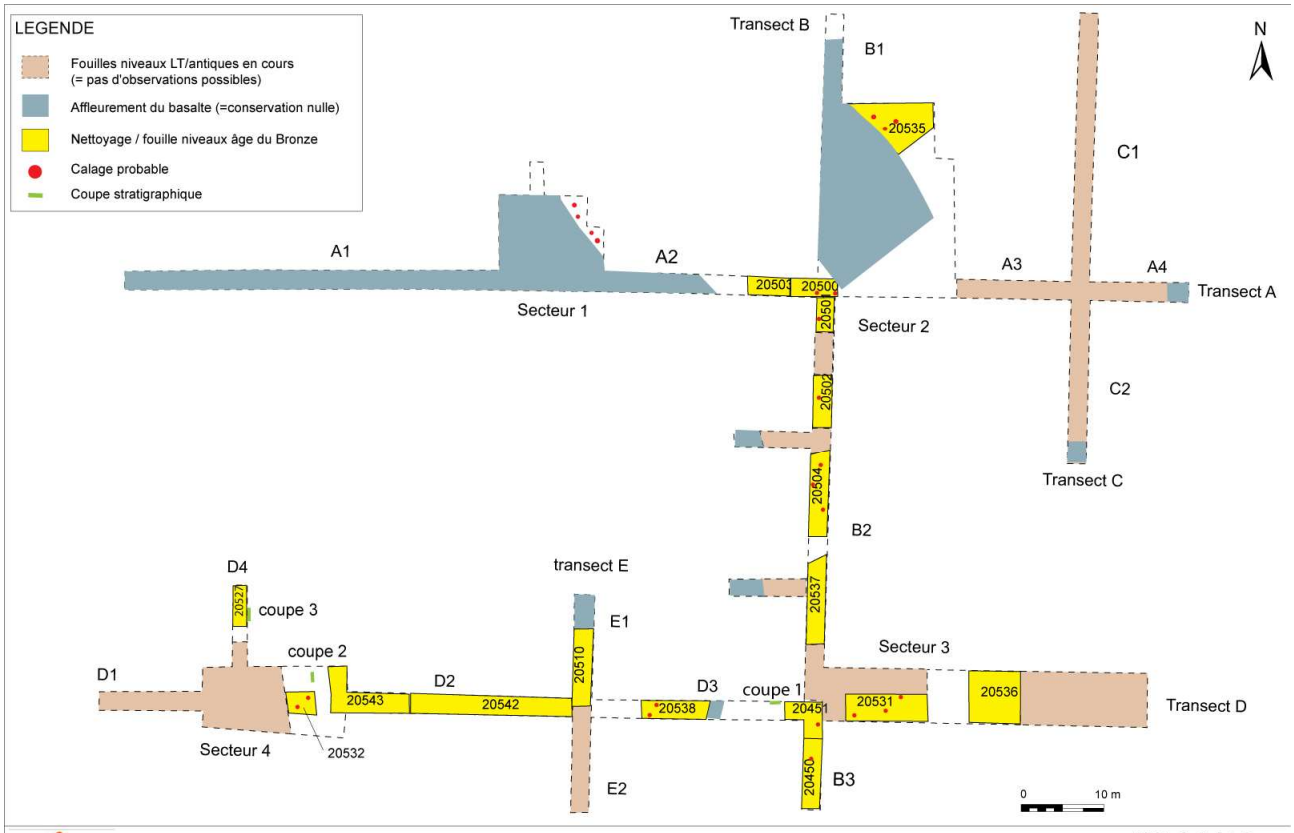


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Plan masse des niveaux et indices d'occupation repérés de l'âge du Bronze

DAO :G. Saint-Sever

ill.1

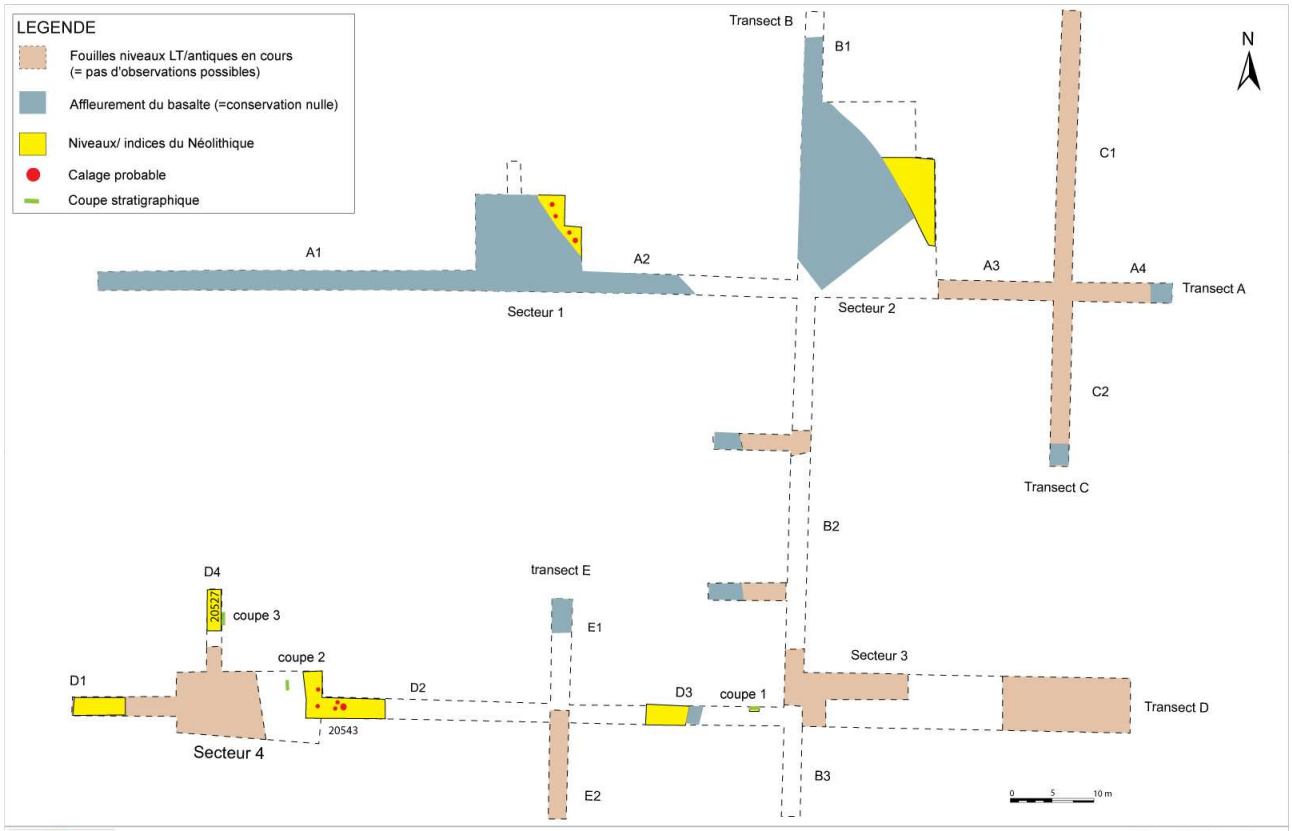


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Plan masse des niveaux et indices d'occupation reperés du Néolithique

DAO : G. Saint-Sever

ill.2

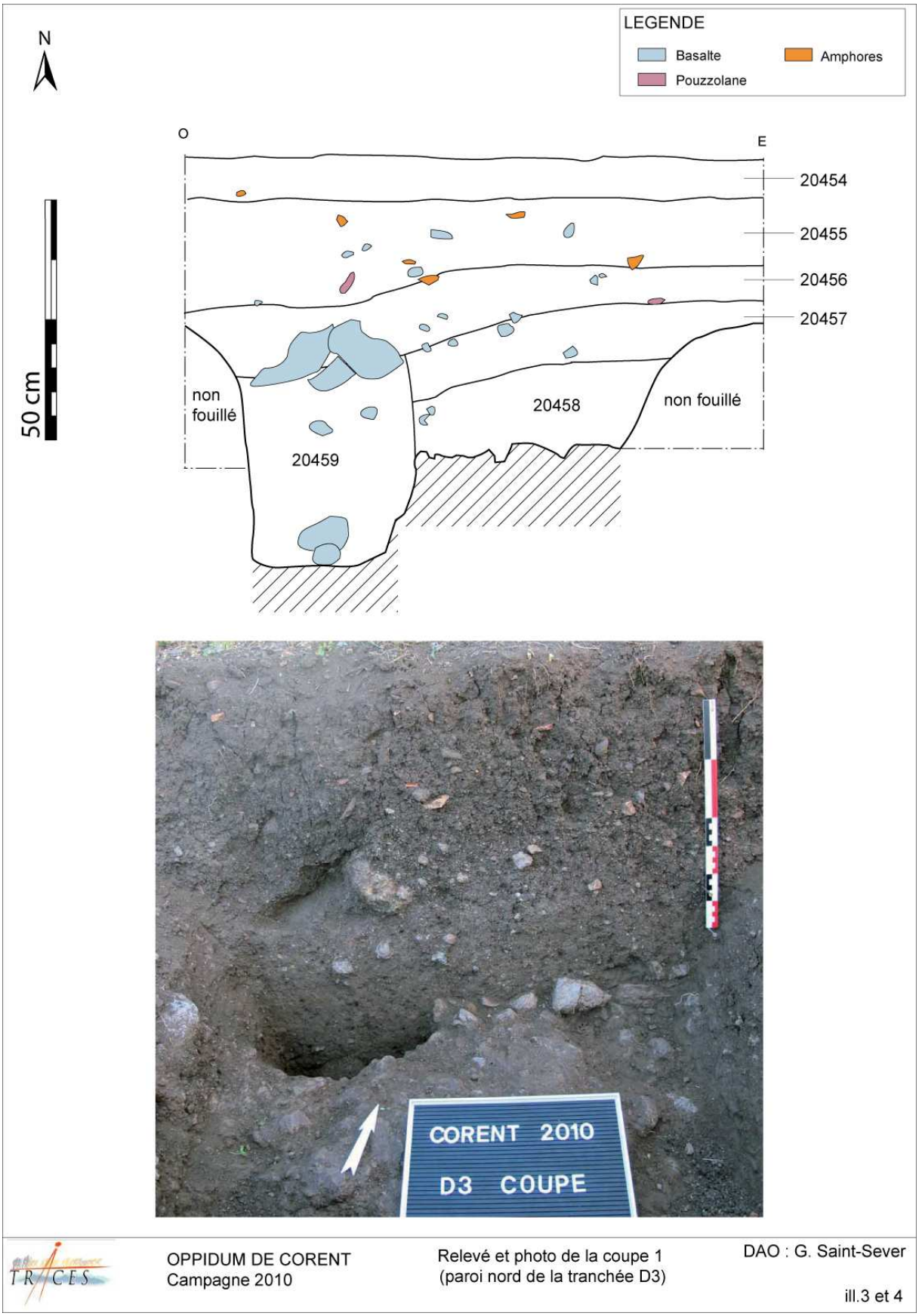


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Relevé et photo de la coupe 1
(paroi nord de la tranchée D3)

DAO : G. Saint-Sever

ill.3 et 4

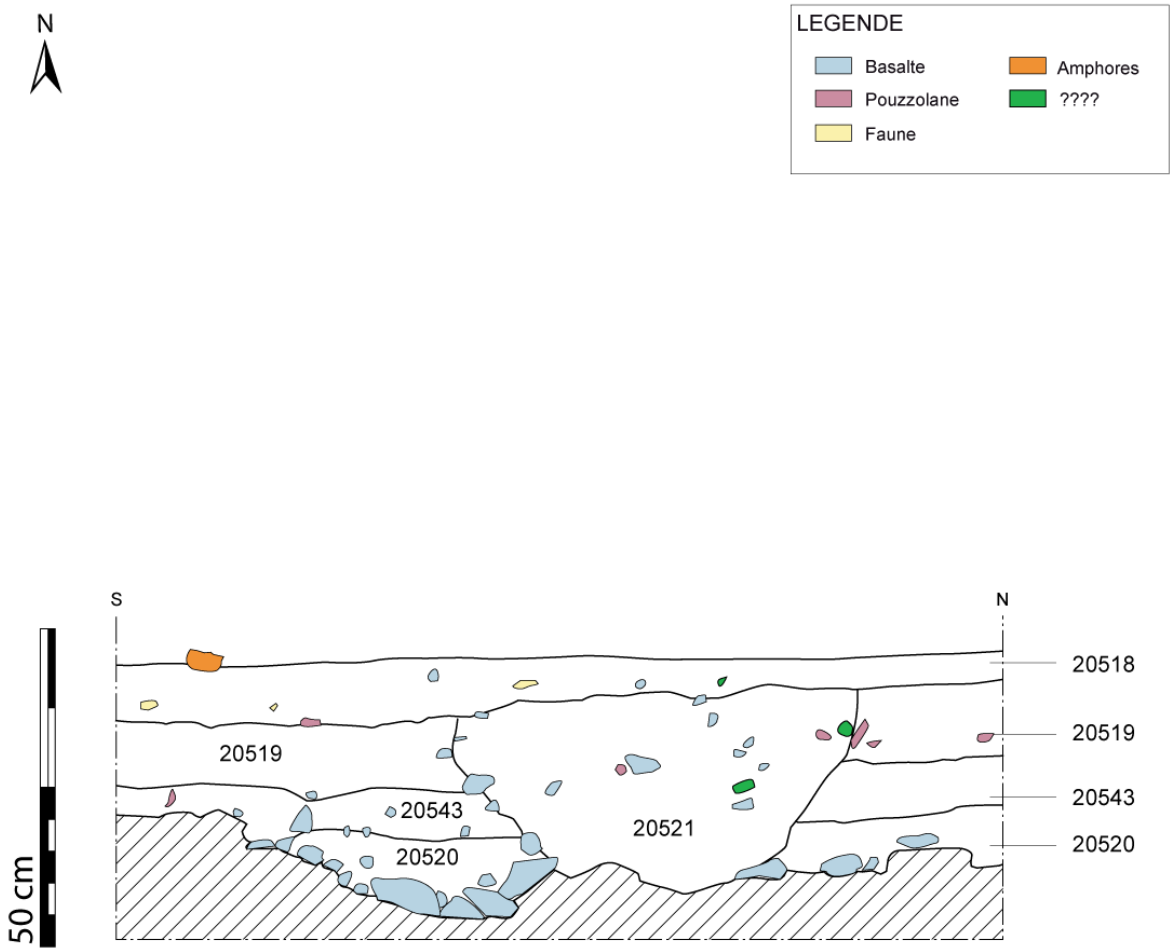


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Relevé de la coupe 2
(paroi ouest dans une tracnhée du secteur 4)

DAO : G. Saint-Sever

ill.5

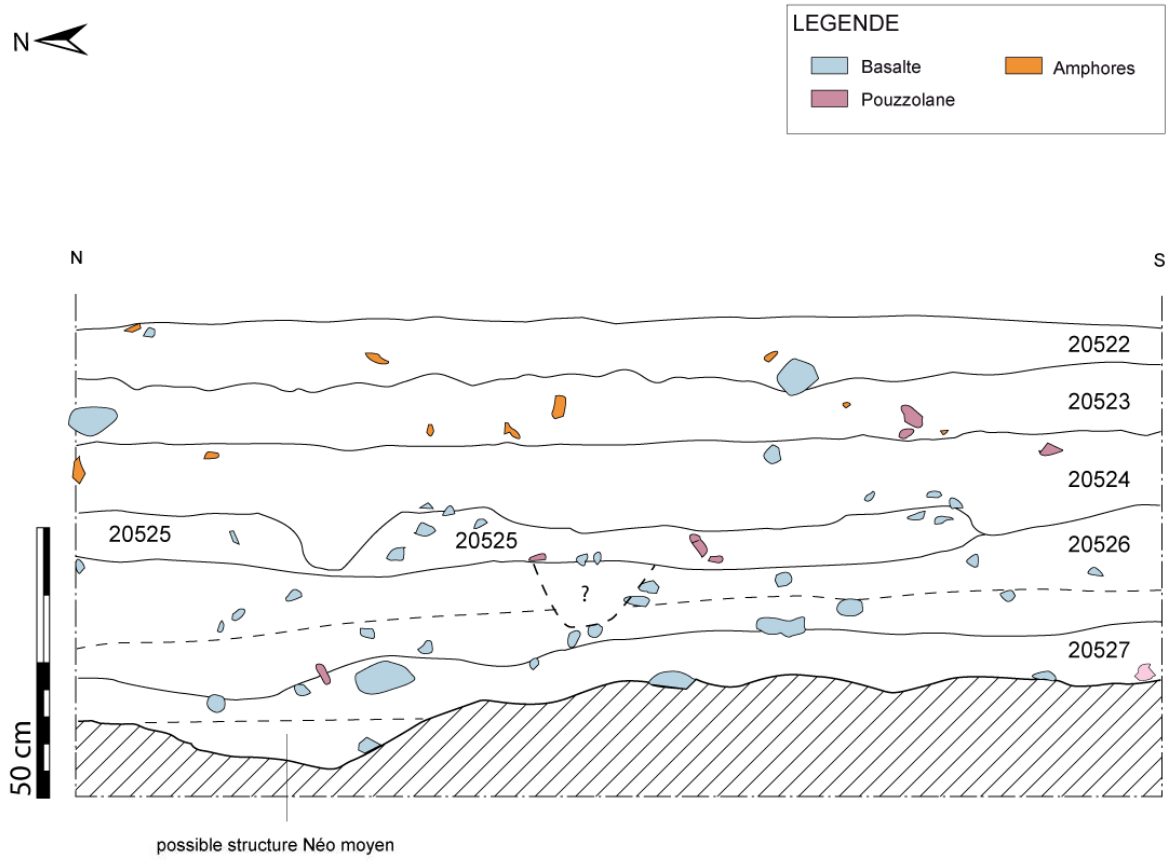

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Relebé et photo de la coupe 3
(paroi est de la tranchée D4)

DAO : G. Saint-Sever

ill.6 et 7

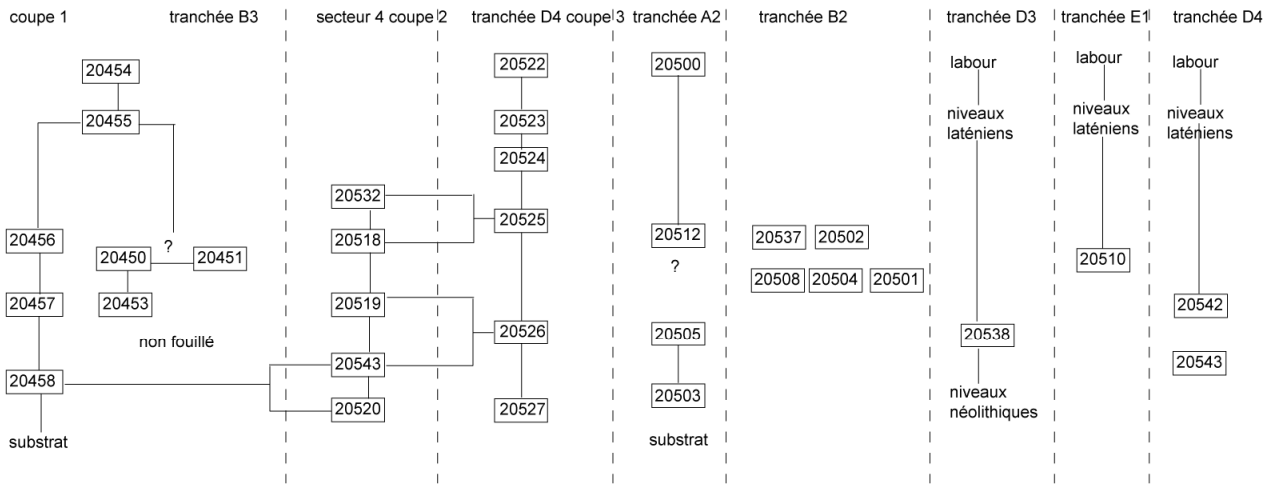


les liens horizontaux indiquent des UF pouvant être scindée en plusieurs niveaux d'occupation

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Diagrammes Stratigraphiques

DAO : G. Saint-Sever

III.8

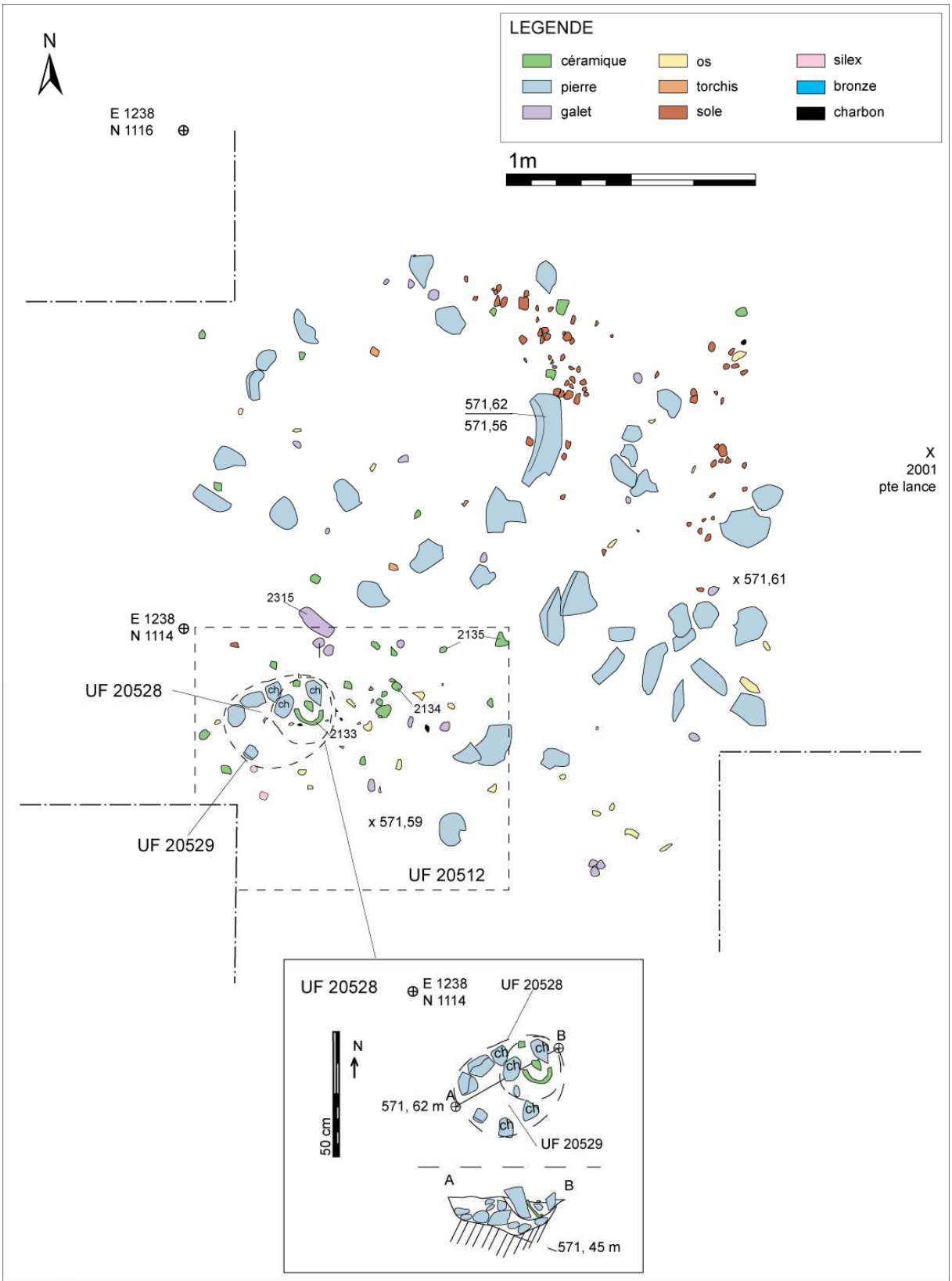


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Relevé planimétrique de l'UF 20505
(tranchée A2)

DAO : G. Saint-Sever

ill.9

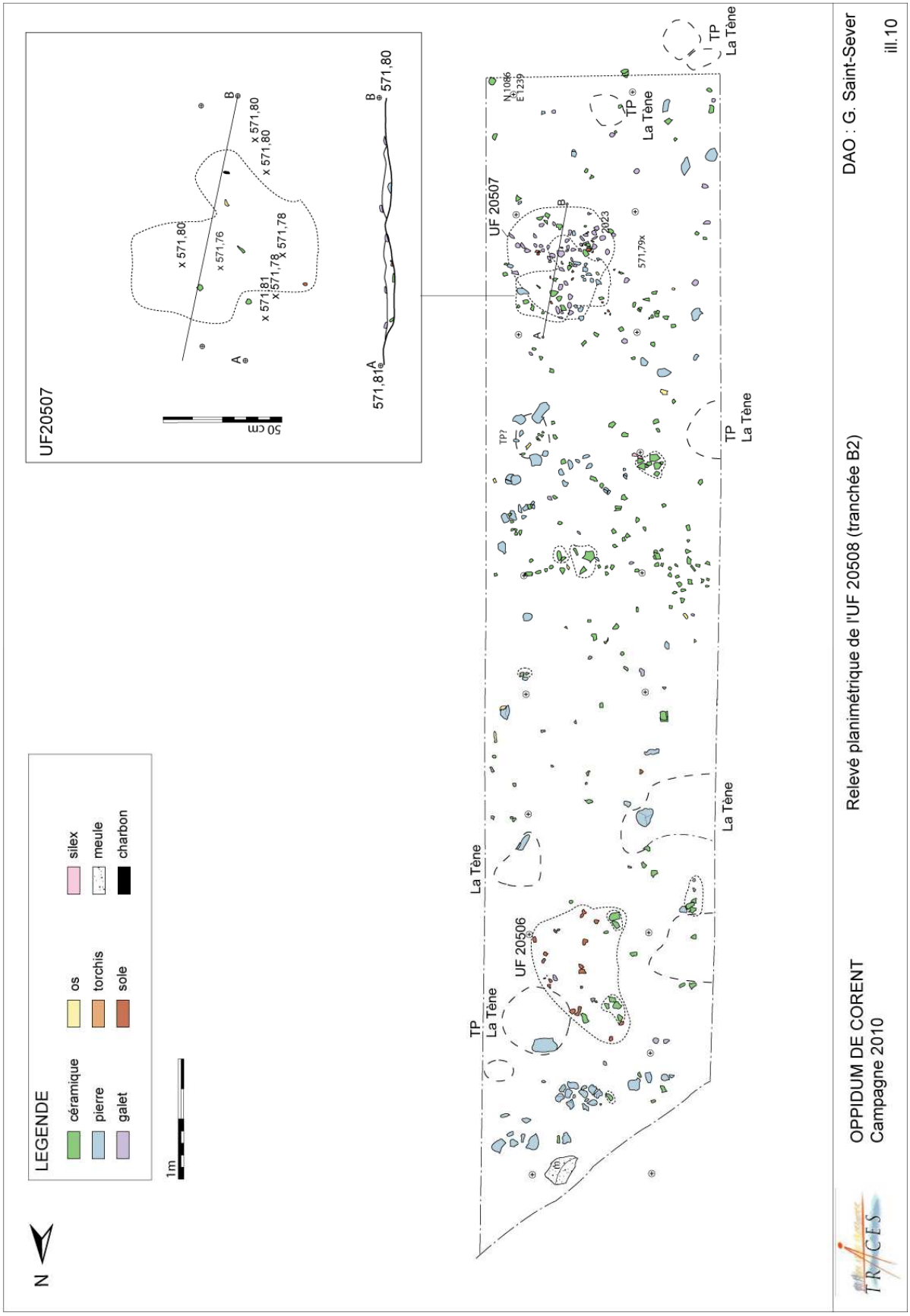
UF20507
50 CM
x 571,80
x 571,76
x 571,78
x 571,81
571,81
571,80
A
B
LEGENDE
céramique
os
silex
pierre
torchis
meule
galet
sole
charbon
1m
N
UF 20507
UF 20506
TP
La Tène
TP?
571,79x
N 1086
E 1239
DAO : G. Saint-Sever
Relevé planimétrique de l'UF 20508 (tranchée B2)
ill.10
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
TRACES

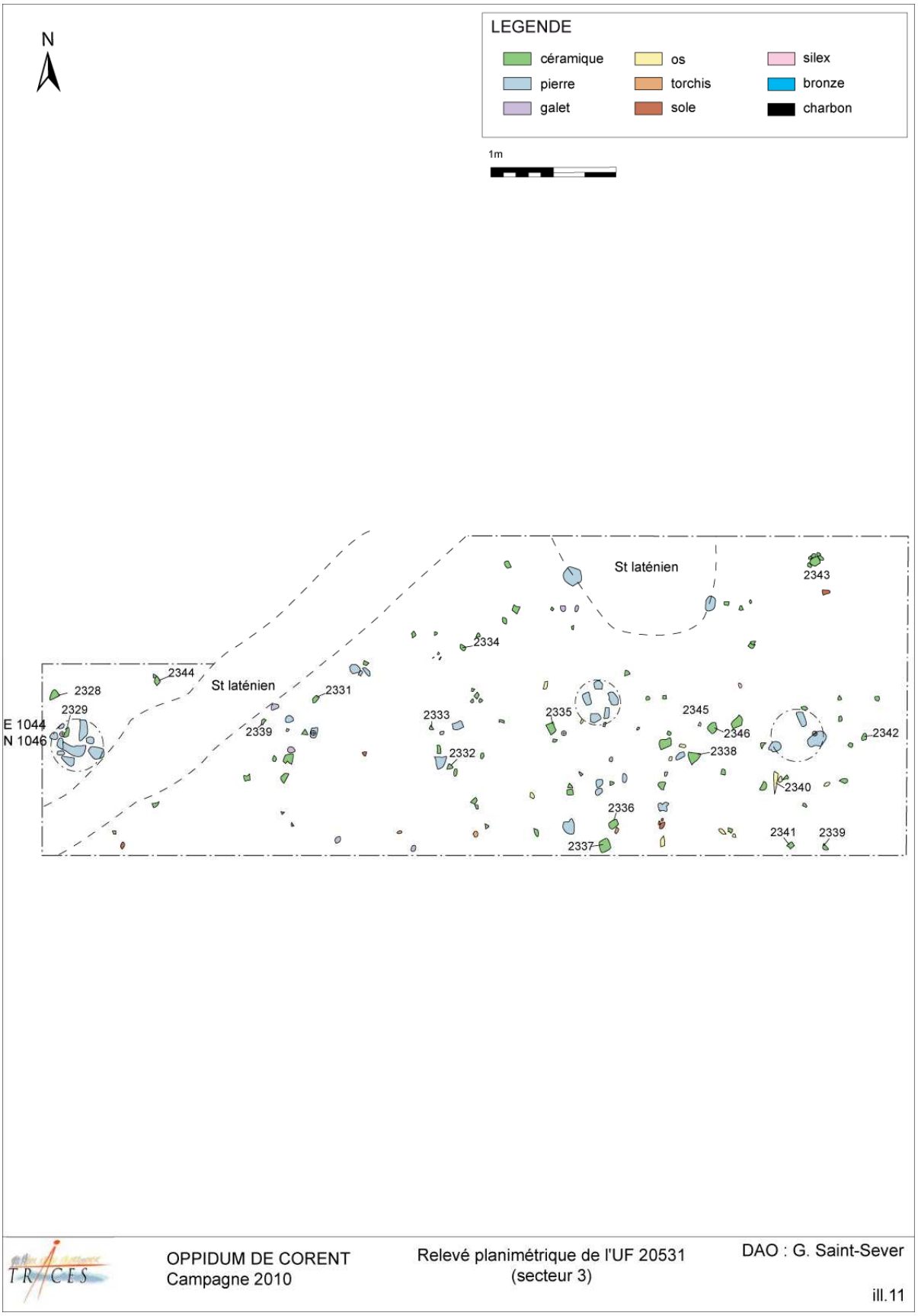


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Relevé planimétrique de l'UF 20531
(secteur 3)

DAO : G. Saint-Sever

ill.11

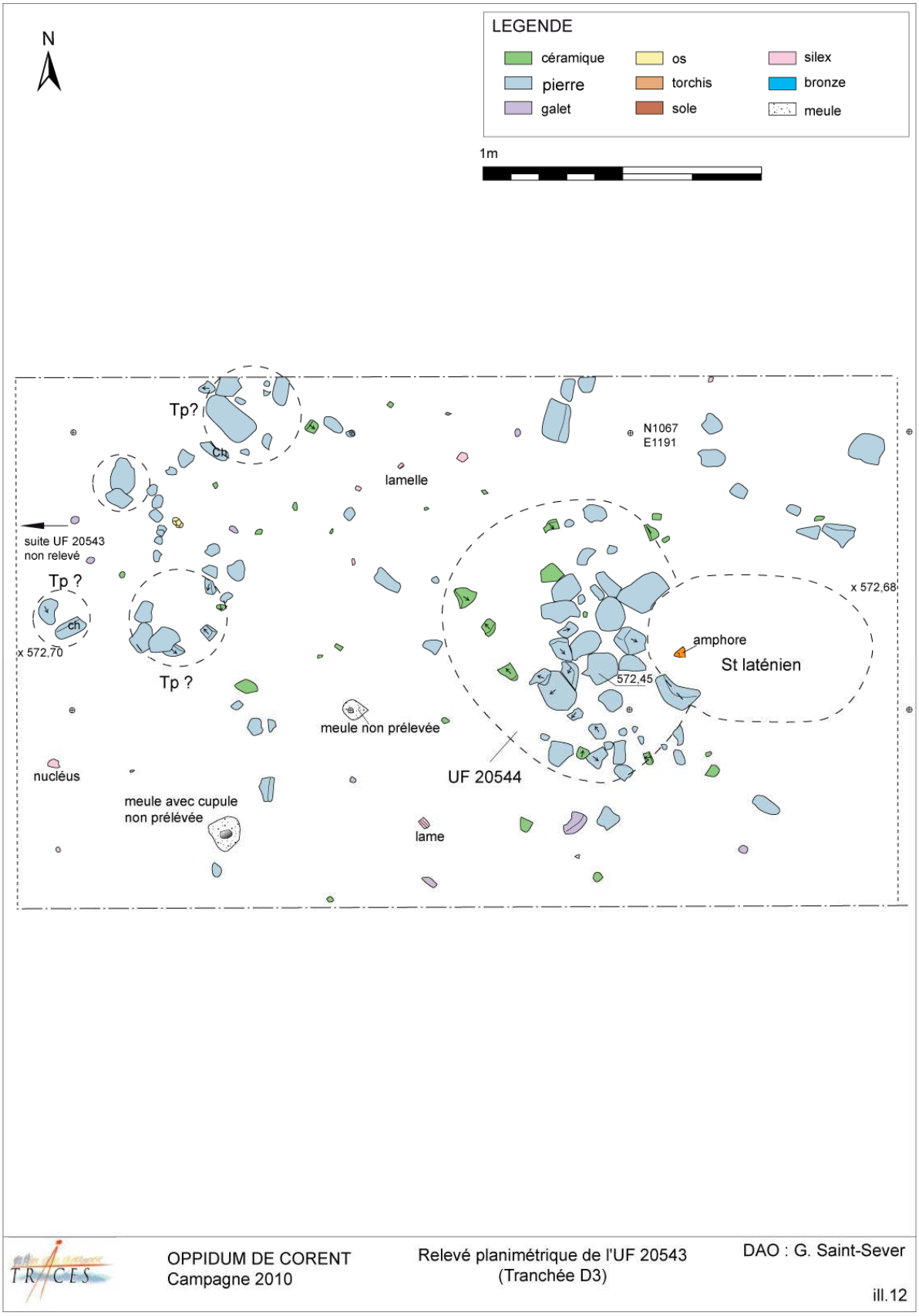


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Relevé planimétrique de l'UF 20543
(Tranchée D3)

DAO : G. Saint-Sever

ill.12

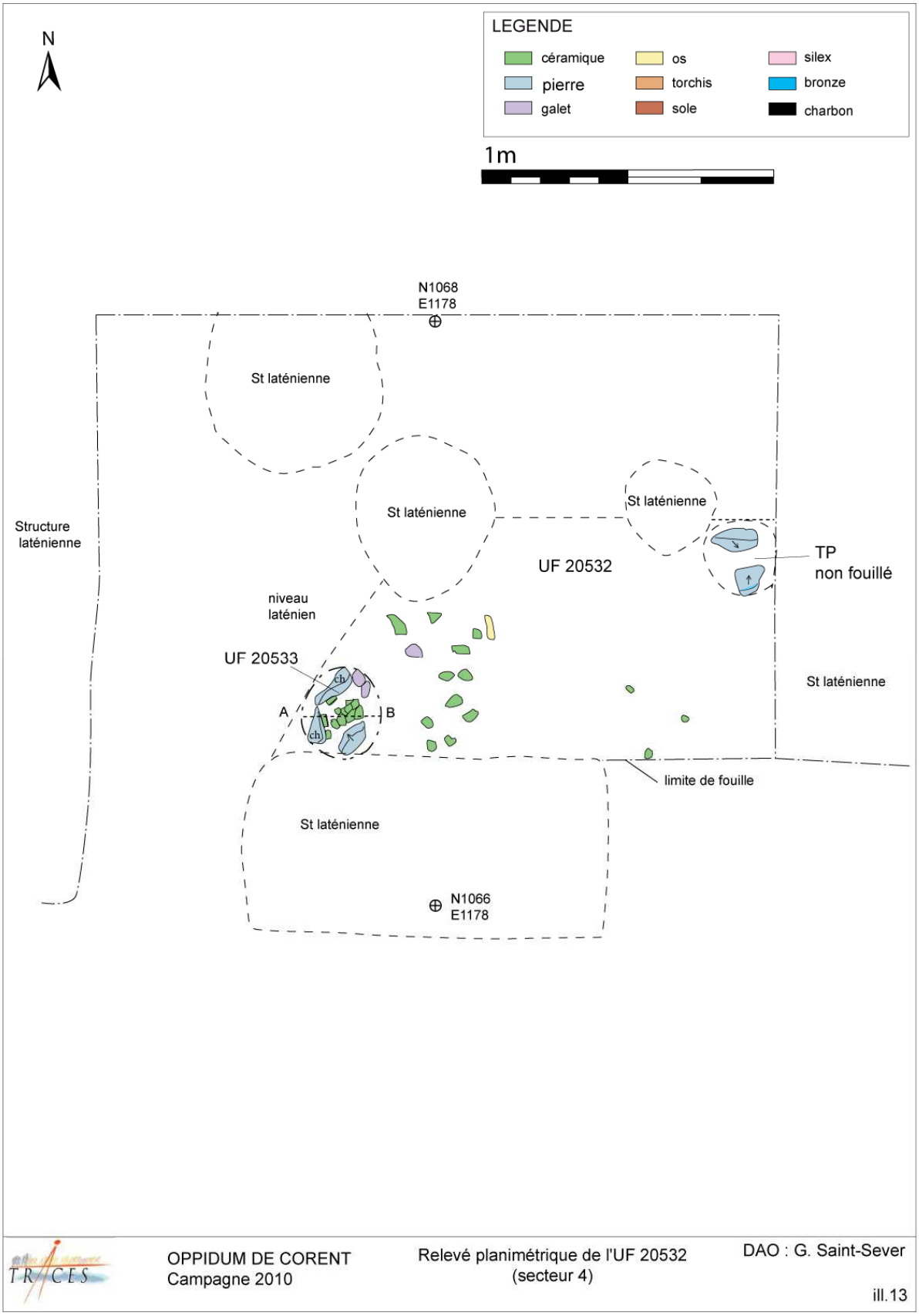


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Relevé planimétrique de l'UF 20532
(secteur 4)

DAO : G. Saint-Sever

ill.13

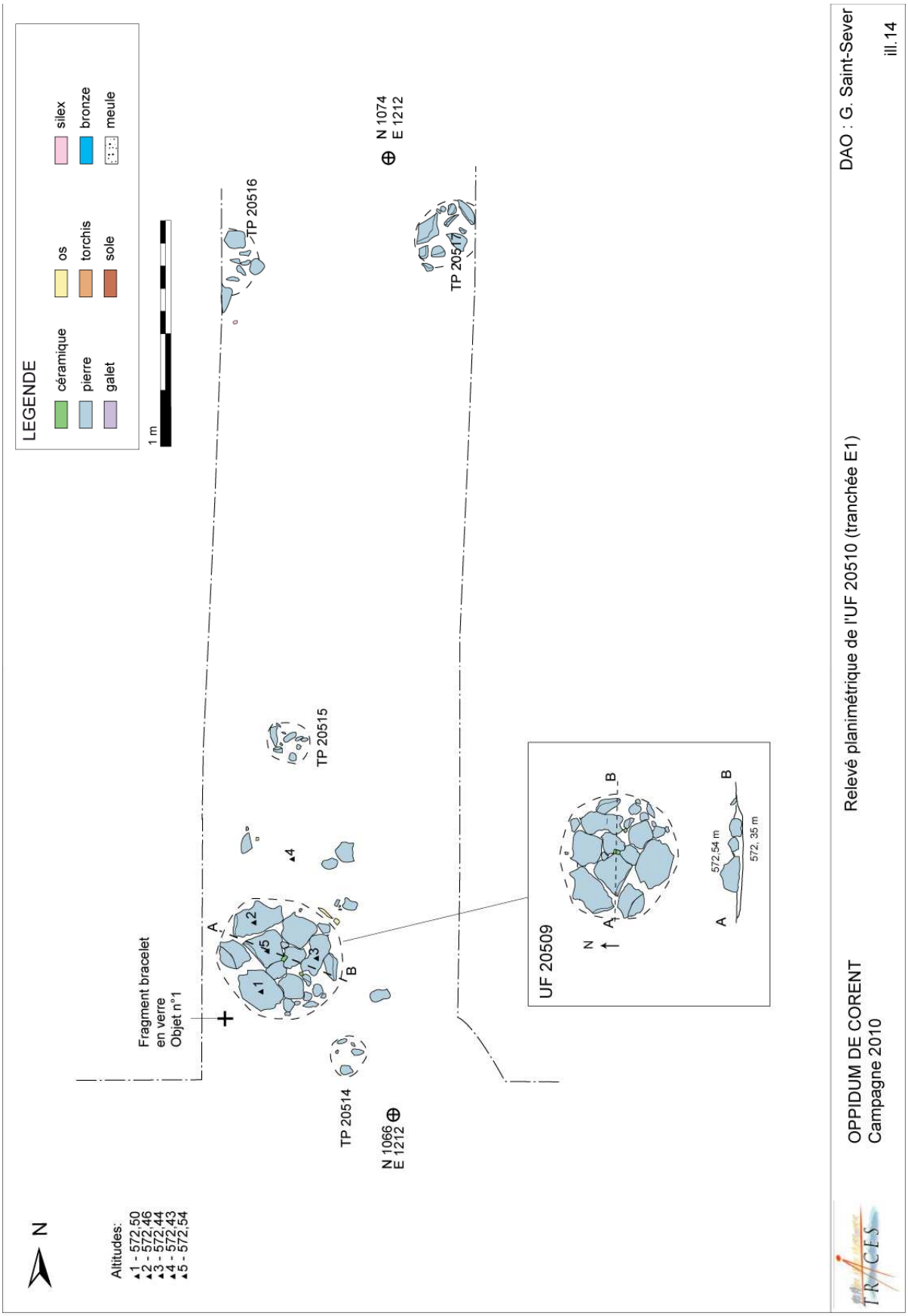
LEGENDE
céramique
os
silex
pierre
torchis
bronze
galet
sole
meule
1 m
N
Altitudes:
▲1 - 572,50
▲2 - 572,46
▲3 - 572,44
▲4 - 572,43
▲5 - 572,54
Fragment bracelet
en verre
Objet n°1
TP 20514
N 1066
E 1212
TP 20515
TP 20516
TP 20517
N 1074
E 1212
UF 20509
572,54 m
572, 35 m
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Relevé planimétrique de l'UF 20510 (tranchée E1)
DAO : G. Saint-Sever
ill.14

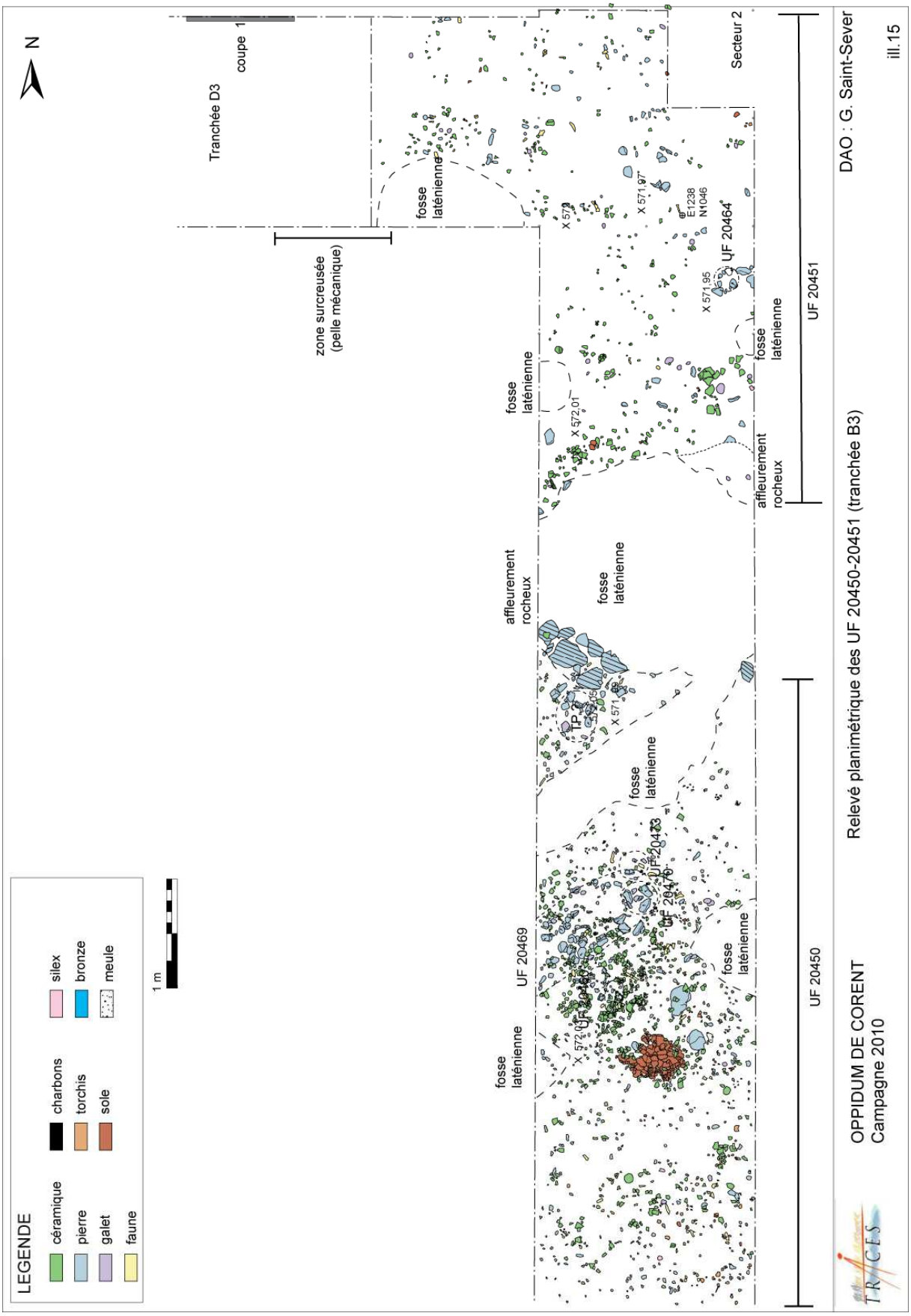
N
coupe 1
Tranchée D3
zone surcreusée
(pelle mécanique)
fosse
laténienne
Secteur 2
X 571,97
E1238
N1046
UF 20464
X 571,95
UF 20451
fosse
laténienne
affleurement
rocheux
X 572,01
fosse
laténienne
affleurement
rocheux
fosse
laténienne
X 571
fosse
laténienne
UF 20473
UF 20476
UF 20469
fosse
laténienne
fosse
laténienne
UF 20450
LEGENDE
céramique
pierre
galet
faune
charbons
torchis
sole
silex
bronze
meule
1 m
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Relevé planimétrique des UF 20450-20451 (tranchée B3)
DAO : G. Saint-Sever
ill.15

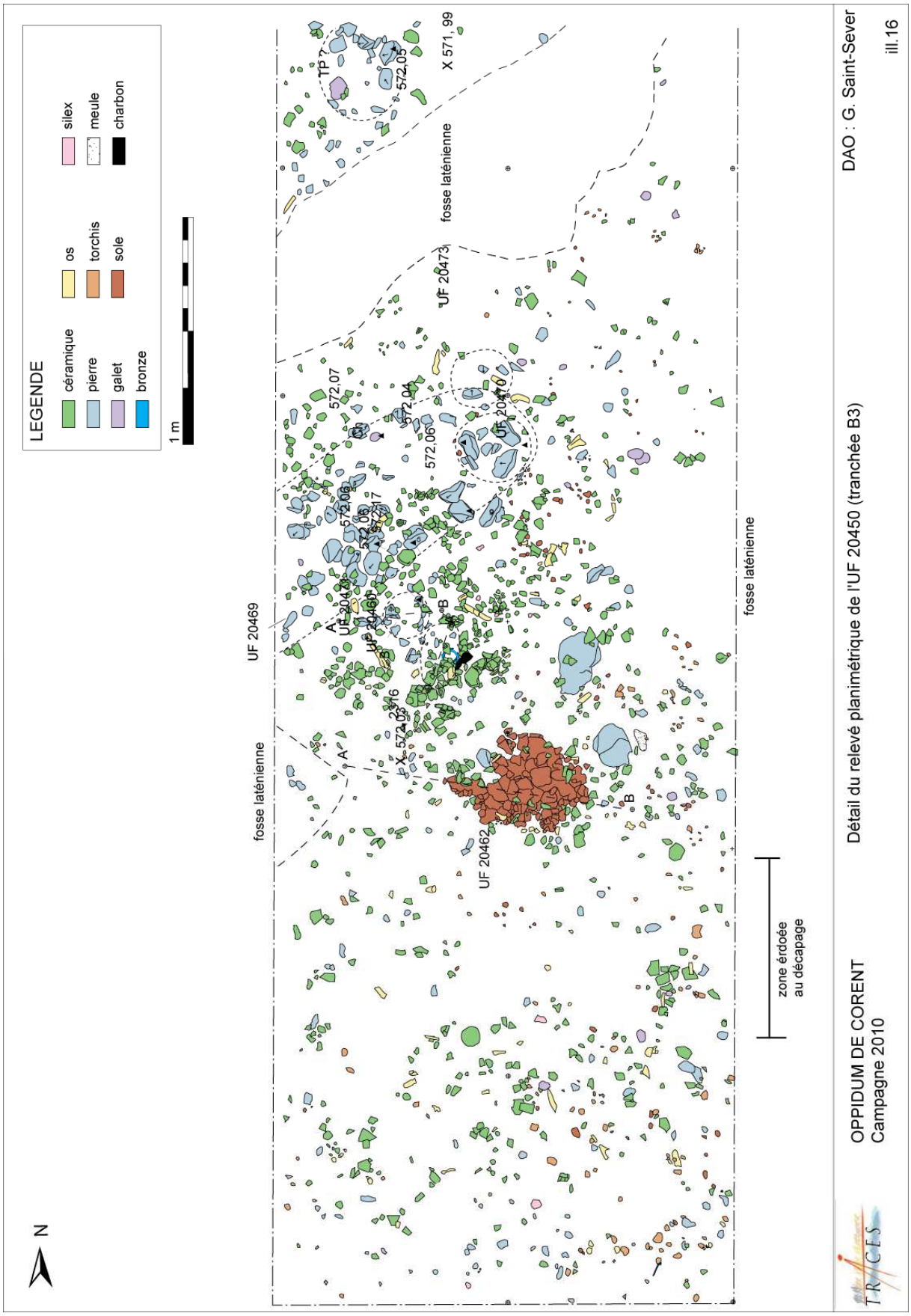
LEGENDE
céramique
os
silex
pierre
torchis
meule
galet
sole
charbon
bronze
1 m
N
fosse laténienne
UF 20469
UF 20462
UF 20473
UF 20470
UF 20461
UF 20443
TP ?
X 571, 99
572,05
572,07
572,04
572,06
572,08
572,03
572,17
A
A'
B
B'
zone érodée au décapage
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Détail du relevé planimétrique de l'UF 20450 (tranchée B3)
DAO : G. Saint-Sever
ill.16

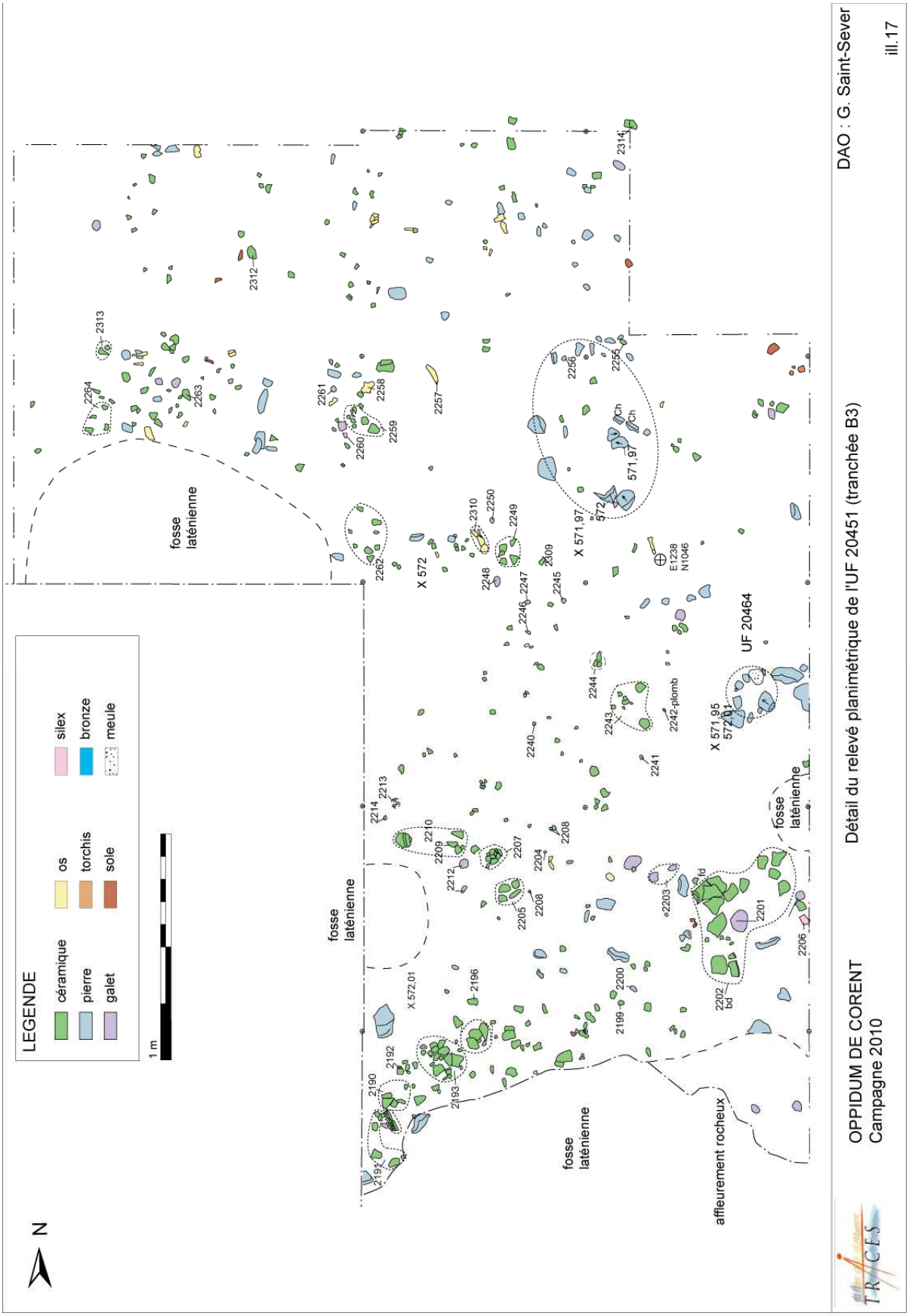
LEGENDE
céramique
os
silex
pierre
torchis
bronze
galet
sole
meule
1 m
N
fosse laténienne
fosse laténienne
fosse laténienne
fosse laténienne
affleurement rocheux
UF 20464
X 572
X 571,97
X 572,01
X 571,95
572,01
571,97
E1238
N1046
2242-plomb
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Détail du relevé planimétrique de l'UF 20451 (tranchée B3)
DAO : G. Saint-Sever
ill.17

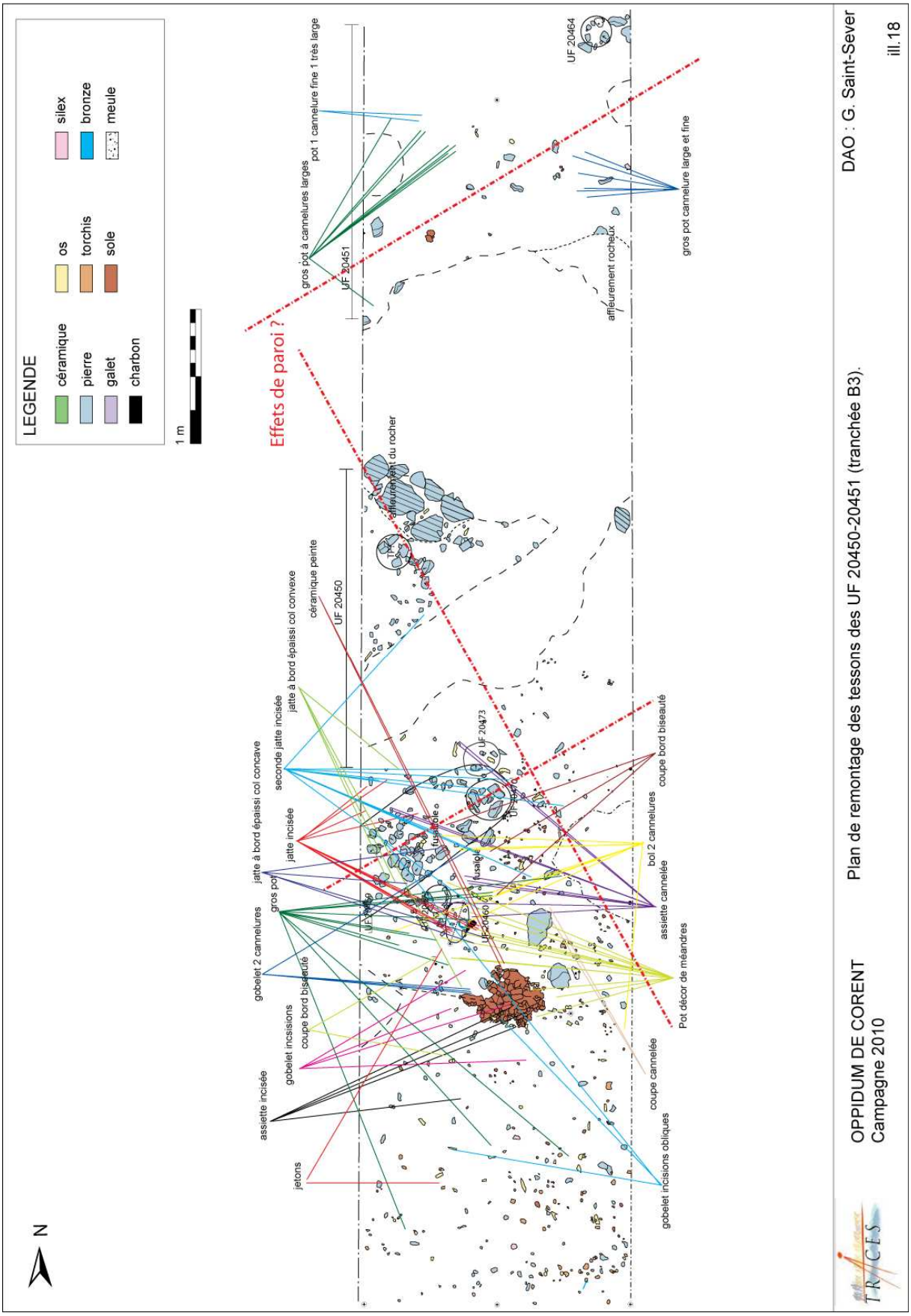
LEGENDE
céramique
os
silex
pierre
torchis
bronze
galet
sole
meule
charbon
1 m
N
Effets de paroi ?
affleurement du rocher
UF 20451
UF 20450
UF 20464
UF 20473
UF 20460
gros pot à cannelures larges
pot 1 cannelure fine 1 très large
gros pot cannelure large et fine
affleurement rocheux
céramique peinte
jatte à bord épaissi col convexe
seconde jatte incisée
jatte à bord épaissi col concave
jatte incisée
gros pot
gobelet 2 cannelures
coupe bord biseauté
gobelet incisions
assiette incisée
jetons
coupe bord biseauté
bol 2 cannelures
assiette cannelée
Pot décor de méandres
coupe cannelée
gobelet incisions obliques
DAO : G. Saint-Sever
Plan de remontage des tessons des UF 20450-20451 (tranchée B3).
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
TRACES
ill.18

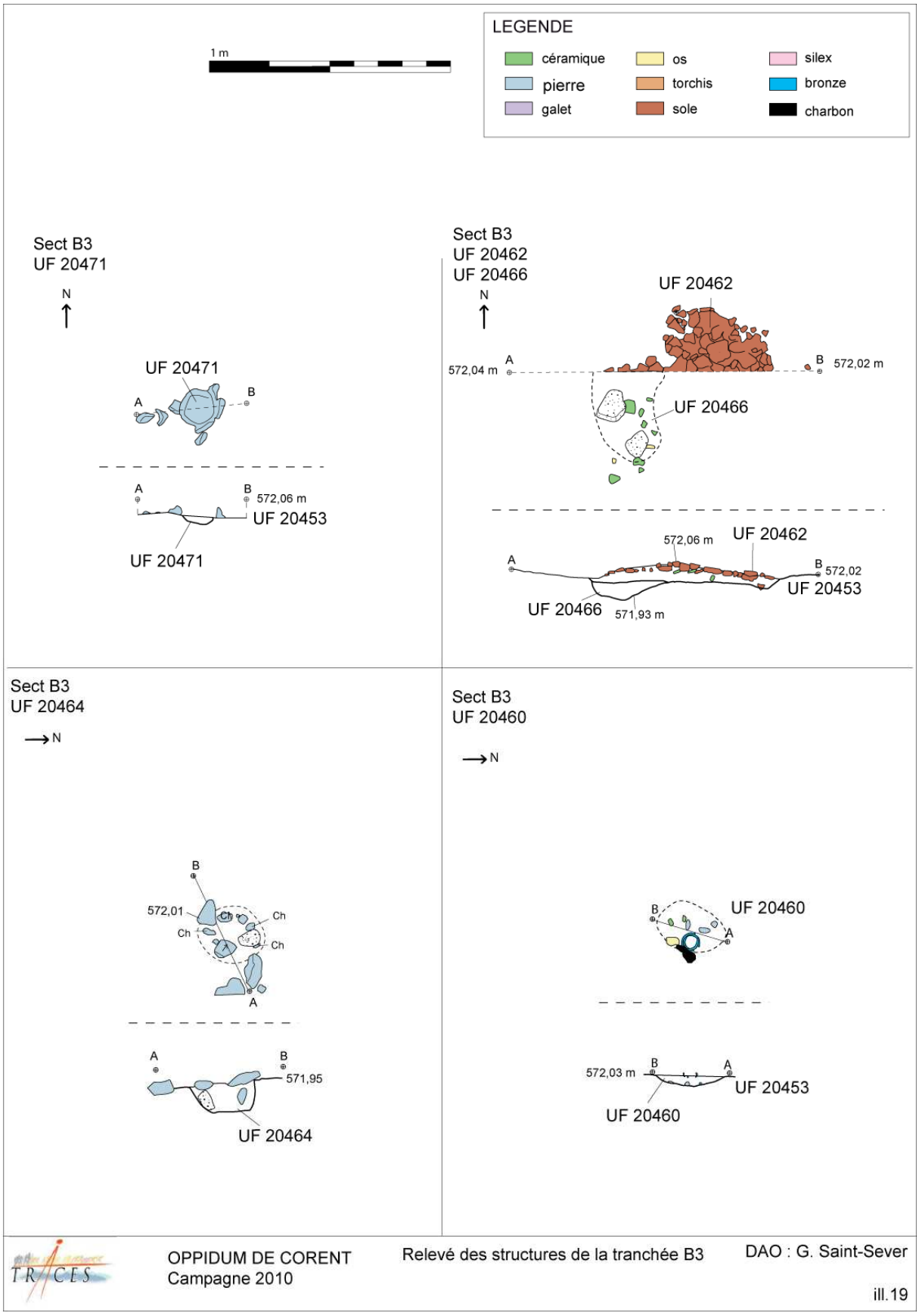


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Relevé des structures de la tranchée B3

DAO : G. Saint-Sever

ill.19

ill.20. Photo du secteur A2 avec emplacement des découvertes et UF principales

ill.21 Photo de la structure empierrée UF 20509 (Tf. E1)

ill.22 Photo zénitale de l'UF 20450 après nettoyage superficile (Tr. B3)

ill.23 Photo zénitale de l'UF 20450 après nettoyage superficile (Tr. B3)

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

ill.20 à 23

ill.24 Photo de la sole de foyer UF 20462
après fouille (Tr. B3)

ill.25 Photo de la sole de foyer UF 20462
en coupe (Tr. B3)

ill.26 Photo du niveau d'apparition du dépôt (UF 20460)
de la fosse UF 20480 (Tr. B3).
Le bracelet supérieur est visible

ill.27 Photo zénithale de l'UF 20450 en cours de fouille ( Tr. B3).
Le bracelet inférieur du dépôt UF 20460 est visible
au nord-ouest de la sole UF 20462

ill.28 Photo de la réstitution du dépôt de bracelets
de l'UF 20460, avec la sole UF 20462
en arrière-plan (Tr.B3)

TRACES

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

ill.24 à 28

ill.29 Photo des principaux objets métalliques de l'âge du Bronze final de la campgane 2010 (cliché Sarah de Grandis)

ill.30 Photo du bracelet supérieur de la fosse UF 20480 (objet n°2186). Cliché Sarah de Grandis

ill.31 Photo du bracelet inférieur de la fosse UF 20480 (objet n°2187). Cliché Sarah de Grandis

ill.32 Photo du fragment de bracelet en alliage cuivreux n°2311 (UF20063). Cliché Sarah de Grandis

ill.33 Photo du fragment distal de la pointe de lance n°2001 (UF 20501). Cliché Sarah de Grandis

ill.34 Photo du jeton de céramique n°2110, UF 20450, Tr. B3 (cliché Sarah de Grandis)

ill.35 Photo du gobelet en céramique n°2133, UF 20511, S.A2-est. (cliché Sarah de Grandis)

ill.36 Photo du gobelet en céramique n°2046, UF 20508, Tr.B2. (cliché Sarah de Grandis)

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

ill.34 à 36

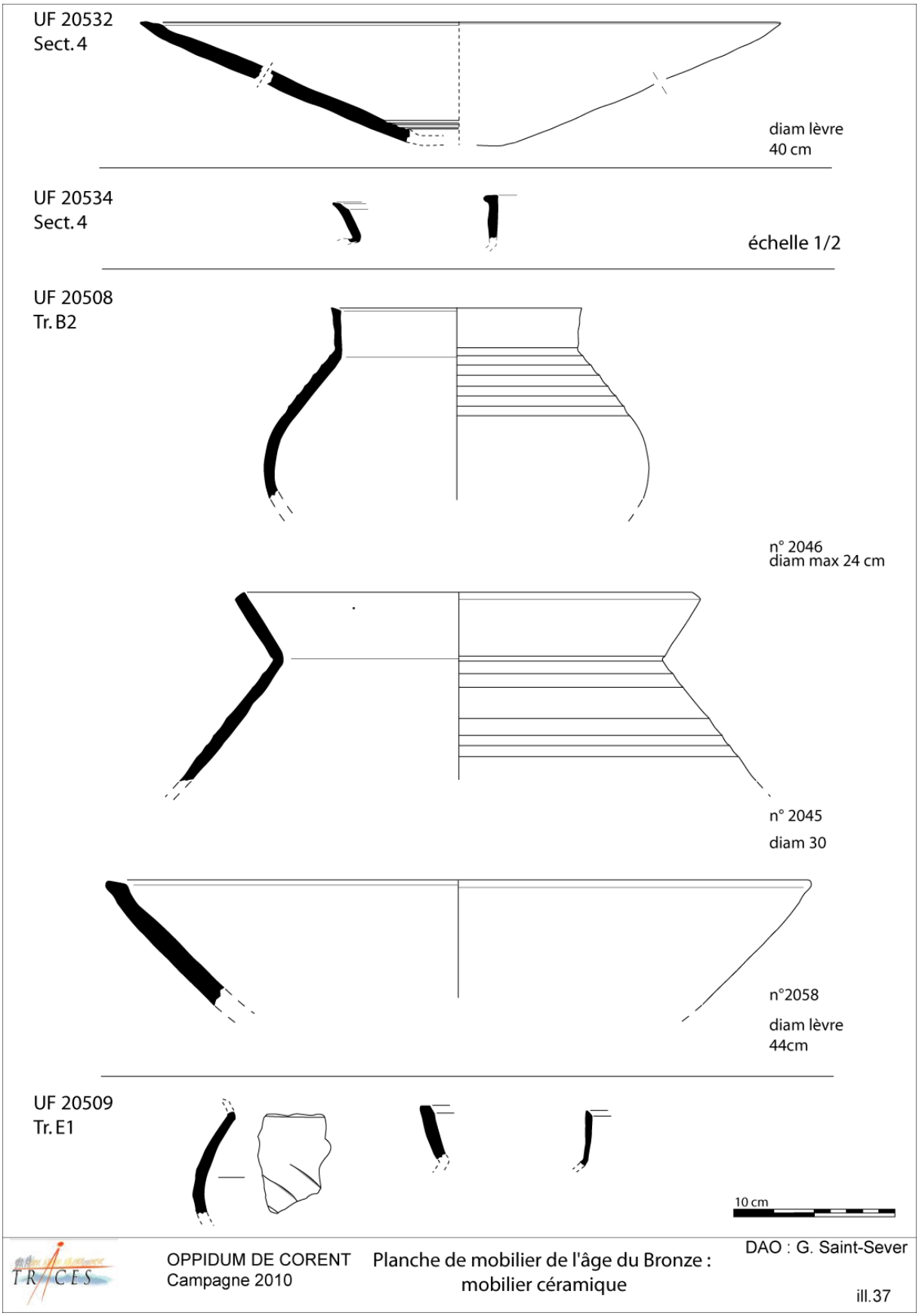
UF 20532
Sect. 4
diam lèvre
40 cm
UF 20534
Sect. 4
échelle 1/2
UF 20508
Tr. B2
n° 2046
diam max 24 cm
n° 2045
diam 30
n°2058
diam lèvre
44cm
UF 20509
Tr. E1
10 cm
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Planche de mobilier de l'âge du Bronze :
mobilier céramique
DAO : G. Saint-Sever
ill. 37

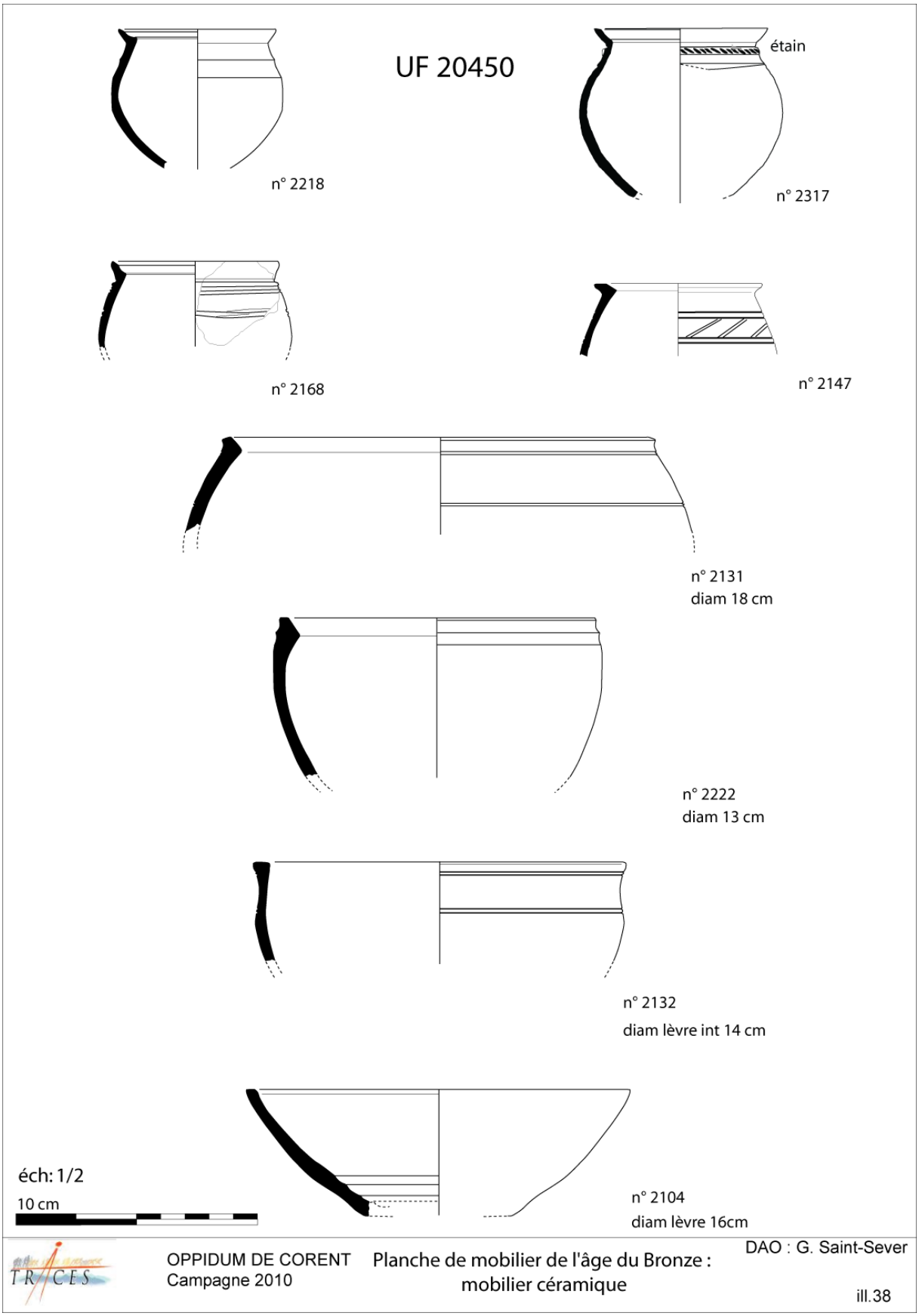
UF 20450
étain
n° 2218
n° 2317
n° 2168
n° 2147
n° 2131
diam 18 cm
n° 2222
diam 13 cm
n° 2132
diam lèvre int 14 cm
n° 2104
diam lèvre 16cm
éch: 1/2
10 cm
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Planche de mobilier de l'âge du Bronze :
mobilier céramique
DAO : G. Saint-Sever
ill.38

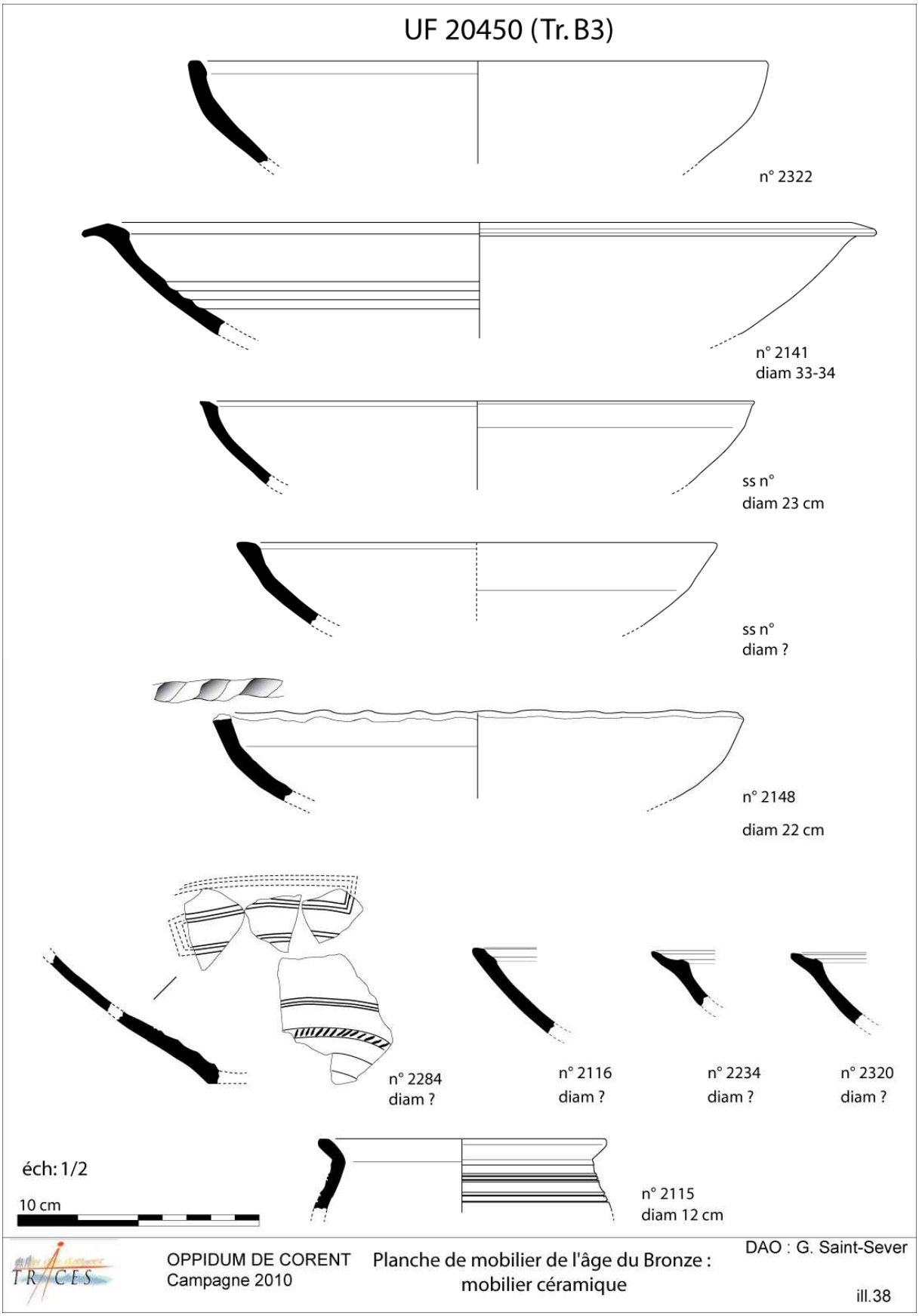
UF 20450 (Tr. B3)
n° 2322
n° 2141
diam 33-34
ss n°
diam 23 cm
ss n°
diam ?
n° 2148
diam 22 cm
n° 2284
diam ?
n° 2116
diam ?
n° 2234
diam ?
n° 2320
diam ?
éch: 1/2
10 cm
n° 2115
diam 12 cm
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Planche de mobilier de l'âge du Bronze :
mobilier céramique
DAO : G. Saint-Sever
ill.38

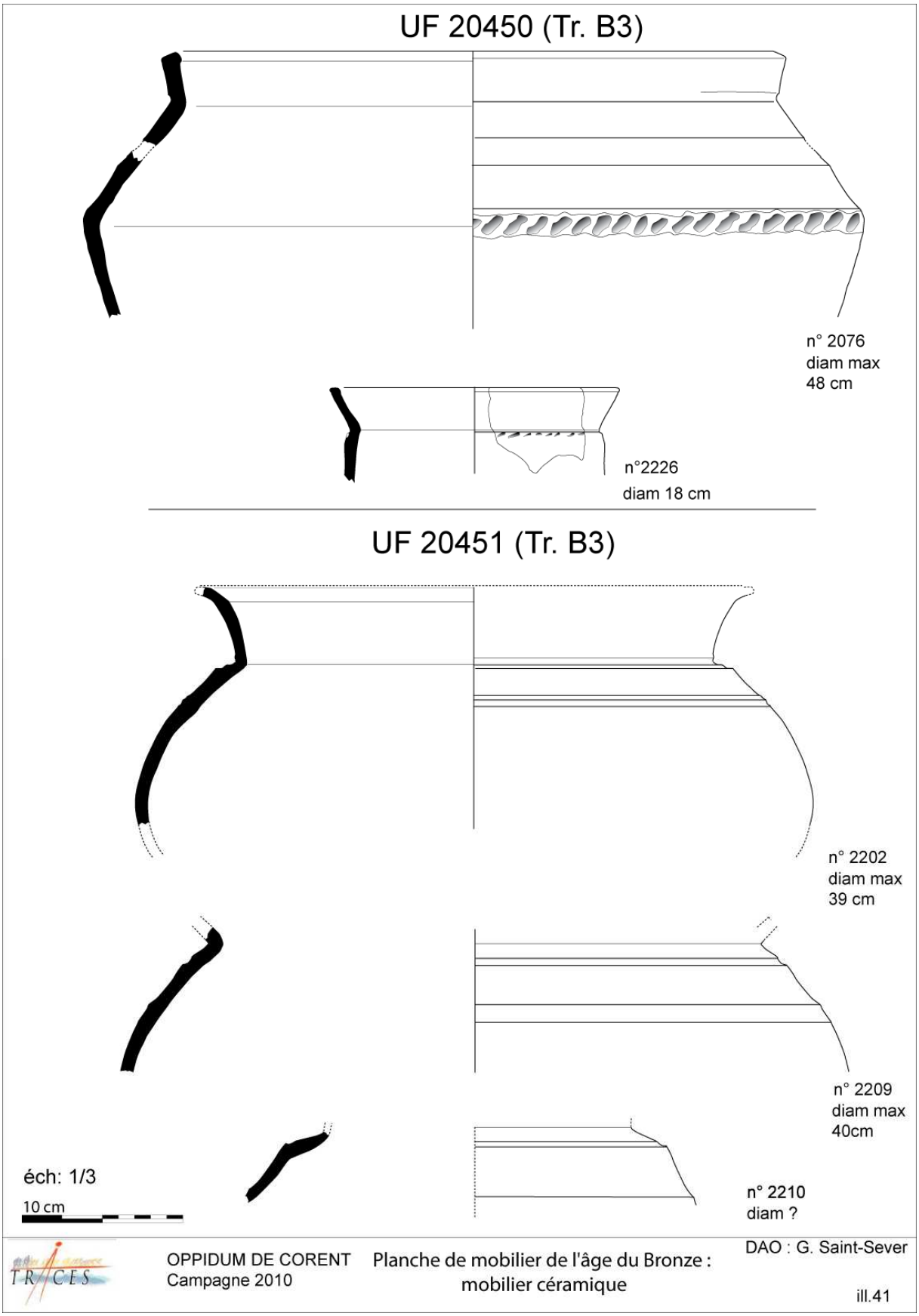
UF 20450 (Tr. B3)
n° 2076
diam max
48 cm
n°2226
diam 18 cm
UF 20451 (Tr. B3)
n° 2202
diam max
39 cm
n° 2209
diam max
40cm
éch: 1/3
10 cm
n° 2210
diam ?
TRACES
OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010
Planche de mobilier de l'âge du Bronze :
mobilier céramique
DAO : G. Saint-Sever
ill.41

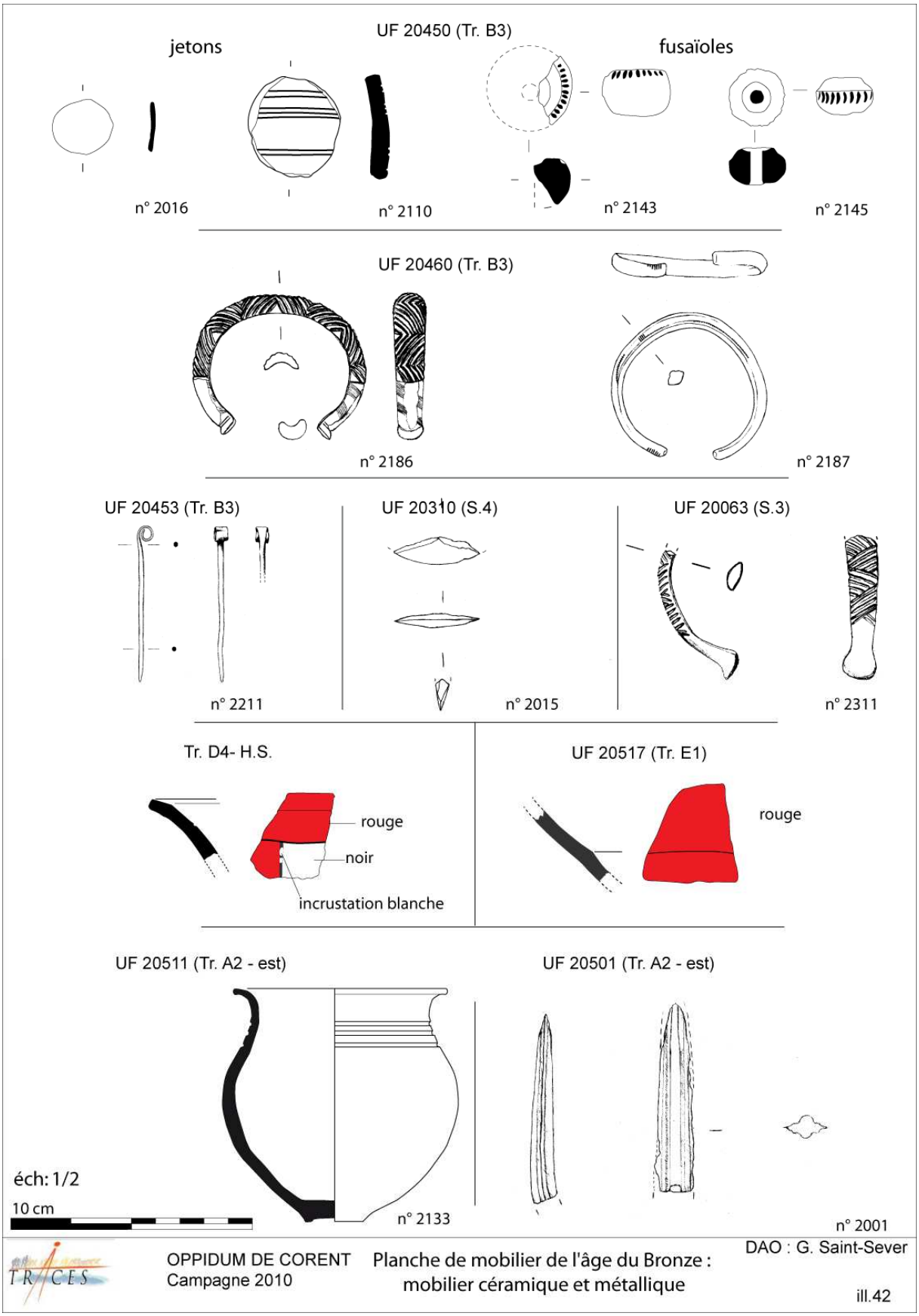


OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Planche de mobilier de l'âge du Bronze : mobilier céramique et métallique

DAO : G. Saint-Sever

ill.42

# II. Études de mobilier

# 13. Études de mobilier

## 13.1. Céramique laténienne

Romain LAURANSON
Avec la collaboration de Sandra DAL-COL, Alix EYNAUD DE FAY, Clara FILET, Lisa GUICHARD-KOBAL, Cindy LEMAISTRE, Fanny MICHEL, Thomas MUERT et Margot TILLIER.

L'étude entreprise cette année porte sur 17 ensembles totalisant plus de 5600 restes pour 550 récipients de vaisselle céramique. Ce corpus se compose d'une gamme d'ensembles assez large en terme d'effectifs et de qualité ; la plupart correspondent à des lots relativement limités (14 sont en deçà des 300 restes).

Cette sélection, qui s'est portée sur des structures diverses (fosses, celliers, cave, citerne, structures linéaires), visait à constituer un échantillonnage de chacun des 4 secteurs de la fouille 2010, en donnant la priorité aux plus riches en vestiges laténiens, à savoir les secteurs 2 et 3.

Le traitement du mobilier et sa présentation sont conformes à la méthodologie adoptée au fil des rapports précédents (Lauranson 2008 et 2009), et de la publication monographique du sanctuaire (Poux et Demierre à paraître).

Les notices détaillées sont consacrées aux ensembles les plus pertinents ; les lots moins importants ne font l'objet que d'un catalogue sommaire, suivi d'une proposition de datation argumentée. *A minima*, pour chaque ensemble, un tableau de comptage présente les effectifs et proportions, en Nombre de Restes et Nombre Minimum d'Individus, par catégories et familles technologiques. Pour les ensembles suffisamment conséquents, un histogramme technologique expose, en NMI, les modes de cuisson par catégorie (éléments résiduels et indifférenciés exclus).

En complément des études de vaisselle, quelques lots d'amphores ont également été traités, sur le mode d'une approche morphométrique exclusivement. Les résultats sont énoncés selon la classification de lèvres en vigueur dans les études régionales.

**Secteur 1 - fosse 20774 (comblement 20775)**

L'ensemble traité pour illustrer ce secteur est une fosse peu profonde située contre la berme est de l'emprise, de forme irrégulière de 2,15 m. de largeur. Son dégagement minutieux a immédiatement permis d'identifier la présence de nombreux éléments complets. Ainsi, malgré le caractère incomplet de la fouille et la modestie de l'effectif, elle livre un lot intéressant qui constitue un échantillonnage pertinent du point de vue chronologique.

*Commentaires généraux*

Relativement peu conséquent, ce lot se compose de 198 restes de céramique pour un NMI de 20 récipients. Il ne comprend aucun élément de vaisselle importée. L'ensemble est largement dominé par la vaisselle fine (132 restes, soit les 2/3 du NR global).

On remarque la faible fragmentation de l'ensemble, que reflète le poids moyen du tesson (19 g), bien en deçà de la moyenne établie cette année (14 g), et ceux en dépit du faible taux de céramique commune. Sur un NMI de 20 récipients, 3 profils complets sont restituables, dont un éléments (***26***, cf. *infra*) est quasiment intégralement remonté, tandis que 5 autres récipient sont assez bien représentés par de grands tessons ; les parties manquantes de ces derniers peuvent d'ailleurs avoir été dispersées dans la partie du comblement situées en dehors de l'emprise fouillée.

En excluant les apports erratiques, un dépôt primaire est sérieusement envisageable, au moins dans le cas du récipient intègre (***26***), sans qu'il soit possible de donner une interprétation à ce fait (rejet intentionnel ? abandon du secteur ?).

*Catalogue descriptif (planche I)*

| | N.R. | *% du N.R.* | N.M.I | *% du N.M.I.* |
|---|---|---|---|---|
| **Commune** | **47** | ***23,7%*** | **3** | ***15,0%*** |
| MoGr | 47 | *23,7%* | 3 | *15,0%* |
| **Fine** | **151** | ***76,3%*** | **17** | ***85,0%*** |
| ToFi | 132 | *66,7%* | 15 | *75,0%* |
| ToMF | 5 | *2,5%* | 1 | *5,0%* |
| PCNC | 14 | *7,1%* | 1 | *5,0%* |
| **Total général** | **198** | ***100,0%*** | **20** | ***100,0%*** |

Figure 1 : fosse 20774, tableau de comptage céramique par catégorie

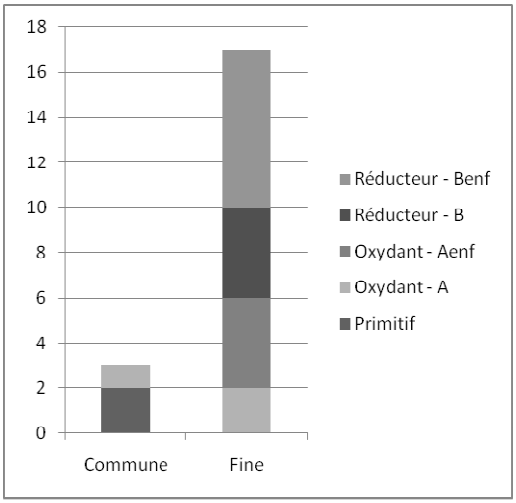


Figure 2 : Fosse 20774, histogramme technologique

*Céramique commune :*

Les tessons dénotent un partage des modes de cuisson à part égale entre mode primitif et mode A. Seul trois éléments de formes sont à signaler :

- Un col de *dolium* à épaule marquée par un méplat (***19***)
- 2 bords déversés assignables à des *ollae* (***17*** et ***18***)

*Céramique fine :*

2 éléments cuits en mode A suivi d'un enfumage, dont la pâte évoque des productions du IIème siècle, sont probablement résiduels : un col cylindrique élevé (***01***), et le haut d'un vase ovoïde à ouverture assez large, évasée et soulignée par un tore (***07***).

Les céramiques fines sont largement dominées par la cuisson en mode B (85 % du NR ), la plupart du temps exempt d'enfumage (52 %). Le lot comporte en outre14 tessons à pâte claire, ne correspondant qu'en partie aux pâtes claires non calcaires habituelles.

Le répertoire morphologique compte une majorité de formes hautes (9 des 16 formes identifiées) :

- Un profil complet, après remontage, de vase à ouverture large, à carène haute marquée par une baguette, et col évasé souligné par un tore (***21***)
- 2 panses moulurées de vases bitronconiques à carène médiane ou basse, renvoient au répertoire régional du plein Ier siècle (***31***, ***24***)
- La partie supérieure d'un vase ovoïde à col resserré souligné par une baguette (***08***), est comparable à une forme issue de la fosse 18098, datée de La Tène D1b (LAURANSON 2009)
- Divers bords de vases à ouverture plus ou moins large (***i.06***, ***i.11***, ***i.02***, ***i.30***)
- Un vase (ovoïde ?) à col concave et fond resserré en pâte claire régionale (***22***)

Les formes basses n'accordent qu'une place restreinte au répertoire d'inspiration méditerranéenne :

- Un bord très fragmentaire est attribuable avec réserve avec une imitation de bol lamb.31/33 (***10***)
- En revanche, le profil complet d'une patère à bord peu développé identifie clairement une des premières imitations de lamb.5/7 (***20***)
- Un bord de bol à lèvre ourlée en pâte claire, manifestement inspiré du type lamb.1 ; cette forme basse semble n'apparaître que tardivement dans le répertoire des pâtes claires régionales.

Hormis une écuelle à bord rentrant biseauté (***30***), l'intérêt du lot réside en la présence d'une série de 3 récipients profonds à bord verseur :

- Un exemplaire quasiment intègre après remontage (NR = 16) de faisselle/passoire à fond bombé et bord à profil en S (***26***) ; elle est semblable aux exemplaires de La Tène D2 des ensembles régionaux : Cournon - "Sarliève", puits 2474/2485 (Deberge 2000) et Corent, 2ème état du sanctuaire (Lauranson à paraître)
- 2 formes basses à profil en S sont attribuables soit à des jattes « verseuses », soit également à des faisselles/passoires (***05***, ***32***)

*Conclusions*

Cet ensemble présente les caractères d'un faciès évolué au sein de La Tène D régionale, tels que le mode de cuisson des céramiques fines, la présence de formes pleinement caractéristiques de La Tène D2a : vases carénées, imitation de patère lamb.5, au moins une faisselle/passoire, et un bol en pâte claire. Eu égard, à l'absence de marqueurs de La Tène D2b, bien représentés dans d'autres ensembles de Corent, le comblement de la fosse 20774 est datable de La Tène D2a, probablement du deuxième quart du 1er s. av. n. è.

Sur le plan fonctionnel, il faut souligner la présence d'une passoire ou faisselle entière, récipient relativement rare au sein des ensembles étudiés à Corent : seules quatre occurrences sont attestées sur un corpus de près de 3000 vases étudiés. Ce récipient s'accompagne ici de deux bords similaires, appartenant soit à des récipients analogues, soit à des écuelles « verseuses », ainsi qu'un vase à ouverture large et une patère, tous deux quasiment complets, entre autres formes bien représentés. Eléments erratiques mis à part, l'ensemble livré par la fosse 20774 donne ainsi l'image d'un véritable assemblage céramique, peut-être en partie lié à une activité alimentaire spécifique.

**Secteur 2 - Cave 20602**

La globalité des lots issus des différents comblements de la cave 20602 a été traitée[1], à l'exception de l'UF du comblement sommital qui correspond à des sédiments quasiment piégés par tassements, marqués par des éléments tardifs. Compte tenu de la présence de marqueurs tardifs dans les comblements profonds, il n'a pas été jugé opportun de scinder la présentation du mobilier céramique en fonction des phases de comblements : l'ensemble est ainsi considéré comme un lot homogène contemporain ou de peu postérieur à l'abandon de la structure.

*Commentaires généraux*

Ce lot important totalise 2100 restes pour un NMI de 205 récipients ; il s'agit ainsi du deuxième plus important ensemble clos étudié à Corent, après la cave 18015 partiellement étudiée en 2008 (près de 3000 restes pour les 2/3 du comblement). La fragmentation est assez élevée, comme en témoigne le poids moyen du tesson (11 g) légèrement inférieur à la moyenne établie d'après les ensembles de cette étude (14 g).

L'ensemble est dominé par la vaisselle fine, qui représente environ 60 % du NR comme du NMI. La céramique commune est toutefois assez bien représentée avec 54 récipients (26% du NMI). La vaisselle d'importation compte 33 restes pour 10 NMI, soit un taux important de 5% du NMI global ; celle-ci constitue ici un lot intéressant du point de vue de la diversité des catégories et des types représentés (*cf. infra*).

*Eléments résiduels*

20 tessons correspondant à un NMI de 12 sont attribuables aux phases d'occupation du sites antérieures à La Tène (pl. III) ; on note en outre la présence d'éléments modelés à pâte grossière, cuits en mode primitif, attribuables à La Tène ancienne ou moyenne : deux bords de pots à encolure resserrée (***13***, ***53***), supplantés à La Tène finale par des pots à bord plus déversé, et une jatte à bord aplati (***51***) comparable à certains exemplaires de La Tène C régionale[2].

[1] Seuls quelques sachets de mobilier resteront à traiter à l'heure de la publication, qui ne sauraient remettre en cause les résultats de la présente étude.

[2] cf. par exemple La Grande Borne, fossé 12/13, Guichard et Orengo 1999, fig.6.

*Catalogue descriptif*

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **683** | ***32,5%*** | **1** | ***0,5%*** |
| **Commune** | **78** | ***3,7%*** | **54** | ***26,2%*** |
| MoGr | 71 | *3,4%* | 52 | *25,2%* |
| MoMF | 6 | *0,3%* | 1 | *0,5%* |
| ToGr | 1 | *0,0%* | 1 | *0,5%* |
| **Fine** | **1272** | ***60,5%*** | **127** | ***61,7%*** |
| MoMF | 2 | *0,1%* | 0 | *0,0%* |
| ToFi | 1022 | *48,6%* | 109 | *52,9%* |
| ToMF | 74 | *3,5%* | 8 | *3,9%* |
| PEIN | 18 | *0,9%* | 2 | *1,0%* |
| PCNC | 151 | *7,2%* | 6 | *2,9%* |
| CL-ENG | 2 | *0,1%* | 0 | *0,0%* |
| aut./indet. | 2 | *0,1%* | 1 | *0,5%* |
| (vide) | 1 | *0,0%* | 1 | *0,5%* |
| **Importation** | **34** | ***1,6%*** | **10** | ***4,9%*** |
| CAMP-A | 6 | *0,3%* | 4 | *1,9%* |
| CAMP-B | 24 | *1,1%* | 6 | *2,9%* |
| PC | 3 | *0,1%* | 0 | *0,0%* |
| aut./indet. | 1 | *0,0%* | 0 | *0,0%* |
| **indéterminé** | **15** | ***0,7%*** | **2** | ***1,0%*** |
| **prélaténien** | **20** | ***1,0%*** | **12** | ***5,8%*** |
| **Total général** | **2102** | ***100,0%*** | **206** | ***100,0%*** |

Figure 3 : Cave 20602, tableau de comptage céramique par catégorie

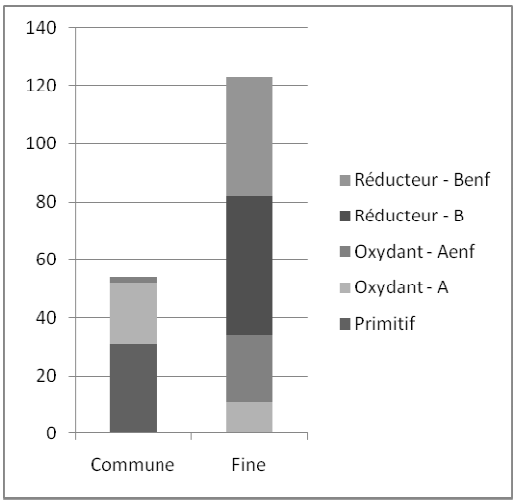


Figure 4 : Cave 20602, histogramme technologique

*Céramique commune (pl.II-III)*

La plupart des récipients sont finis au tour (NMI = 37), mais une part significative d'entre eux (15), essentiellement des pots et formes basses, sont simplement modelés. On note la présence d'une écuelle et d'une jatte tournées (***17*** et ***27***). Le mode de cuisson dominant est le mode primitif (31 récipients), mais le mode A concerne une part significative des récipients (20).

Le répertoire morphologique est dominé par les formes hautes (41 des 53 formes identifiées)

- Parmi 11 *dolia* (pl.II), le type classique à col incurvé côtoie des variantes plus développées : bord infléchi massif (***20631.02***), lèvre ourlée à gorge interne naissante (***20628.43***), ou col cylindrique achevé en bord nettement infléchi (***20622.07***)
- Bien que fragmentaires, les bords de pots (10 individus, pl.II) et de *ollae* (11 individus, pl.III) comportent également des cols à inflexion nette, dont notamment une lèvre triangulaire à sommet aplati (***20622.02***)
- Sur 9 jattes plus ou moins fermées (pl.III), on trouve des profils simples (***20622.03***), des bords moulurés (***20611.19***, ***20632.05***) et une lèvre massive triangulaire (***20611.16***)

*Céramique fine (pl.IV à VIII)*

Toujours tournée, la céramique fine dénote la prédominance du mode de cuisson réducteur véritable (68 % des restes), souvent exempt d'enfumage (44%). Le mode de cuisson est clairement fonction de la classe morphologique : le mode réducteur sans enfumage concerne plus de la moitié des formes hautes, qui sont ainsi majoritairement de teinte grise ou « froide » ; par ailleurs, 10% sont des productions à pâte claire, cuits en mode A. A l'inverse, les deux tiers des formes basses sont des productions sombres, qu'il s'agisse de mode « Benf » ou de mode « Aenf » (minoritaire).

On ne compte que 18 tessons de **céramique peinte**, soit moins de 1% du NR ; si cette présence peut être en partie d'origine résiduelle, le seul individu comptabilisé ne renvoie pas à une phase tardive (*cf. infra*). Les **pâtes claires** régionales sont surabondantes en nombre de restes (151 tessons) ; elles représentent une part significative du NMI (6 individus soit près de 3%).

Légèrement minoritaires, les **formes hautes** (pl.IV et V) offrent un minimum de 52 individus, dont peu d'éléments bien représentés :

- ***20628.80*** : profil complet (NR=22) d'un vase bitronconique ; le renflement médian de la panse forme une carène douce soulignée par des moulurations, le col est marquée par un grand tore aplati et la lèvre est déversée
- ***20625.81*** : Un vase miniature, de forme inédite à Corent, présente un profil également marqué par une carène médiane de la panse, ornée d'un décor ondé au peigne
- au moins 5 bords se rapportent à des vases élancés à col resserré infléchi (***20628.07***, ***20622.14***, ***20622.10***, ***20631.07***, ***20611.04***), déjà représenté dans le premier état du sanctuaire (Lauranson à paraître)
- Une vingtaine de lèvres fragmentaires sont attribuables à des vases à col plus ou moins ouvert et développé
- 2 anses renvoient à des pichets (***20612.24***, ***20612.23***), de même peut-être qu'un un col cylindrique (***20611.03***)
- 2 bords de vase ovoïde, finis au tour, à pâte mi-fine ou grossière, se rattachent au répertoire des céramiques fines (***20632.06***, ***20628.50***)
- Les décors attribuables à des formes hautes sont pour la plupart des décors à la molette en « chevrons » (19 ex.), mais comprennent quelques ondes réalisées au peigne ; les lignes lissées sont marginales (4 ex.)
- La majorité des fonds rattachables à des formes hautes ont la plante plate ou légèrement soulevée, et la base marquée par un bourrelet ; on trouve aussi quelques bases resserrées à profil cintré
- les pâtes claires régionales comptent 2 bords, 2 anses et un fond de cruche conformes au type courant

Des **formes intermédiaires** (basses et plutôt fermées) indiquent un faciès tardif (pl.V) :

- 1 petite lèvre en bandeau biseauté appartient vraisemblablement à un bol à bord droit ou légèrement rentrant, forme déjà rencontrée dans les ensembles de La Tène D2 à Corent ou à Gondole, souvent ornée d'ocelles (***20628.01***)

- 5 lèvres en gouttières (***20622.18***, ***20622.13***, ***20622.15***, ***20612.01*** et ***206222.46***) sont attribuables à des bulbes, ou à des gobelets ; elles renvoient au répertoire de La Tène D2b de Gondole, Gergovie, ou Malintrat
- La partie inférieure d'un récipient, à carène basse, est également assignable à un bulbe (***20622.21***)

***20628.27*** : cet élément fragmentaire paraît se rattacher à une forme atypique, inédite en Auvergne : le fond du récipient, perforé à la manière d'une faisselle/passoire, surmonte une cupule cylindrique qu'on peut supposer munie d'une ouverture étroite. Il évoque ainsi un récipient hybride, destiné à filtrer autant qu'à canaliser le liquide, qualifiable de passoire-entonnoir.

Avec 57 NMI, les **formes basses** sont majoritaires au sein des céramiques fines, et offrent un répertoire relativement diversifié. Les formes de traditions indigènes (pl.VI) y sont largement dominantes (33 NMI) :

- Les écuelles (20 ex.) se déclinent en diverses variantes plus ou moins évoluées : paroi recourbée à nettement infléchie, et lèvre plus ou moins affirmée. On note la présence d'au moins 2 exemplaires à bord infléchi rainuré (***20631.14*** et ***15***), variante typique de La Tène D2a, et d'un à bord infléchi muni d'une lèvre ourlée interne, qui renvoie à une étape encore plus avancée du 1er s. (***20612.04***)
- 2 bols à panse épaisse, sinueuse, terminée par une lèvre ourlée massive, correspondent à une forme relativement peu courante, mais déjà attestée à Corent (***20628.12*** et ***20628.67***) ; 2 bords fragmentaires pourrait se rattacher à des récipients semblables (***20622.17***, ***20612.26***)

Les formes inspirées de modèles méditerranéen (pl.VII), au nombre de 23, témoignent d'un faciès évolué :

- 4 des imitations de lamb.31/33 (7 ex.) dérivent du modèle d'origine par l'adjonction d'une baguette (***20622.52***), d'un marli (***20611.09***), ou d'une lèvre aplatie interne (***20628.17***, ***20611.08***)
- Les bols à lèvre biseautée, dérivés de lamb.33b sont plus nombreux (9 ex., ***20611.10***, ***11***, ***20628.15***, ***20631.09*** , ***20622.12*** et ***42***) ; l'un d'eux, orné de bandes peintes blanches et rouges, reflète les emprunts sporadiques du répertoire tardif des céramiques peintes aux campaniennes (pl.VIII, ***20622.55***)
- Un bol à bord droit, muni d'une lèvre aplatie soulignée d'une rainure, évoque une imitation de lamb.1 (***20612.09***) ; l'imitation est stricte en ce qui concerne un exemplaire à pâte claire (pl.VIII, ***20628.48***)
- Les patères de type lamb.6 sont au nombre de 5 (***2063002.08***, ***20612.02***, ***20622.43***, ***20628.25***) ; format coupelle (***20611.07***)
- On remarque enfin la présence d'une petite patère lamb.5/7, à petit bord droit relativement évolué (***20631.16***).

*Vaisselle d'importation (pl.VIII)*

33 tessons de céramique importée ont été comptabilisés, qui correspondent à une part significative du NMI (10 soit 5%).

La campanienne A est surreprésentée en NMI du fait de la présence aléatoire de 4 bords, qui complètent le faible corpus de formes attestées à Corent :

- 2 bords très fragmentaires de coupe à panse oblique ou concave (***20628.35*** et ***36***, type lamb.31/33 ?)
- Un bord, légèrement rentrant, de coupe lamb.27 (***20628.34***)
- Un marli bombé de patère lamb.36 (***20632.14***)

La campanienne B est largement majoritaire avec 24 tessons, soit 6 individus conformes au faciès dominant à Corent :

- 3 bords de bol lamb.1 (***20631.22***, ***20628.39***, ***40***), auquel se rattache un fond (***20611.01***):
- Un marli infléchi de patère lamb.6 (***20628.37***)
- 2 fragments de patère lamb.5, à vasque profonde (***20632.13*** et ***20628.38***)
- Une panse convexe paraît attribuable à une *pyxis* lamb.3 plutôt qu'à une coupelle lamb.2 (***96***)

3 restes de pâtes claires méridionale sont attribuables à des cruches : anses aplaties, bifide ou trifide, et fond annelé (***20612.11***, ***12*** et ***13***).

Enfin, un bord de *patina* de type italique, à lèvre en bandeau à gorge interne, se distingue peu d'une imitation locale par la pâte, mais pourrait également être exogène (***20622.54***).

*Conclusions*

Cet ensemble présente une analogie très forte avec le comblement de la cave 18015 (Lauranson 2008). Son volume important implique ici un comblement mobilisant une grande quantité de remblais ; cela explique le bruit de fond résiduel ancien, autant que la relative hétérogénéité du faciès, qui semble représentatif d'une séquence d'occupation longue.

Cependant, le caractère tardif du faciès transparaît au sein d'indices multiples. Le répertoire des céramiques communes comprend une part significative de variations évoluées : *dolia* à méplat ou à bord infléchi, pots et *ollae* à bord triangulaire, jatte à lèvre moulurée massive. Le critère du mode de cuisson des céramiques fines indique une production tardive, dominée par le mode B. Leur répertoire inclue de nombreuses formes caractéristiques de La Tène D2 reconnue à Corent :

- Pour les formes hautes, un vase à carène médiane, une forme miniature voisine, ainsi que des éléments de pichet
- Pour les formes basses, recrudescence des formes basses indigènes, dont des écuelles à bord infléchi, éventuellement rainuré,
- Imitation de lamb.5 à bord bien affirmé, et imitations de lamb.1

Les importations de vaisselle offrent un faciès largement dominé par les campaniennes B-oïdes, associée à plusieurs formes précoces en campanienne A, probablement en partie résiduelles, et quelques restes de pâtes claires méridionales.

On note surtout la présence, en proportion significative, des marqueurs chronologiques de La Tène D2b qui associent l'horizon d'abandon de l'*oppidum* de Corent aux occupations de Gondole, Gergovie, ou encore à d'autres ensembles régionaux tels que la nécropole de Malintrat :

- Au moins 4 bulbes à lèvre en gouttière
- La lèvre d'un probable bol fermé à décor ocellé
- Une écuelle à lèvre ourlée interne
- Une *patina* de type italique (production locale ?)

Ce faisceau de critères permet de placer la condamnation de la cave 20602 à une étape avancée de La Tène D2, nécessairement postérieure aux années 70 av. n. è. La présence de marqueurs caractéristiques de la 2ème moitié du Ier siècle invite à proposer une datation à la charnière entre La Tène D2a et La Tène D2b, aux alentours des années 50 avant notre ère.

**Secteur 2 - Cellier 20607 (C. Lemaistre et R. Lauranson)**

Interprétée comme une fosse-cellier, la structure 20607 se trouve dans le secteur 2, en marge occidentale de l'unité d'habitation du secteur 2.

Cet ensemble comporte un total de 434 tessons de vaisselle céramique correspondant à un NMI de 41. Cette quantité de céramique peut se traduire en un ratio d'environ 271 tessons par $m^3$. Le poids moyen du tesson (NR/PdR), de 13,7 g, indique une fragmentation moyenne.

Le corpus de vaisselle céramique est dominé par la vaisselle fine sombre (14 individus soit un pourcentage de 34% du NMI), et dans une moindre mesure par la vaisselle fine "froide " (grise) qui représente 14,7% du NR et plus de 24% du NMI, avec 10 vases. La céramique commune est peu représentée dans cet ensemble (un quart du NMI). La vaisselle d'importation ne représente qu'une très faible part du NR (1,4%).

*Résiduel et intrusif :*

4 tessons sont attribuables à des horizons anciens sur la base, notamment, de critères technologiques et de leur aspect (texture de pâte et des surfaces, modelage, cuisson primitive avec zonage). La part résiduelle, de l'ordre de 0,9% du NR, est donc très faible malgré la subsistance de niveaux d'occupation du bronze final à proximité. Parmi les 3 éléments de forme, un bord de pot à ouverture resserrée, de cuisson en mode B' « saturé » (pâte noirâtre chargée particule de carbone), permet une attribution à la période de La Tène ancienne ou moyenne (pl. IX, **25**).

*Catalogue descriptif*

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **139** | ***32,0%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **32** | ***7,4%*** | **8** | ***19,5%*** |
| MoGr | 26 | *6,0%* | 7 | *17,1%* |
| MoMF | 5 | *1,2%* | 1 | *2,4%* |
| ToGr | 1 | *0,2%* | 0 | *0,0%* |
| **Fine** | **253** | ***58,3%*** | **30** | ***73,2%*** |
| MoFi | 6 | *1,4%* | 1 | *2,4%* |
| MoMF | 1 | *0,2%* | 0 | *0,0%* |
| ToFi | 206 | *47,5%* | 29 | *70,7%* |
| ToMF | 7 | *1,6%* | 0 | *0,0%* |
| PEIN | 4 | *0,9%* | 0 | *0,0%* |
| PCNC | 29 | *6,7%* | 0 | *0,0%* |
| **importation** | **6** | ***1,4%*** | **0** | ***0,0%*** |
| CAMP-A | 1 | *0,2%* | 0 | *0,0%* |
| CAMP-B | 1 | *0,2%* | 0 | *0,0%* |
| aut./indet. | 4 | *0,9%* | 0 | *0,0%* |
| **prélaténien** | **4** | ***0,9%*** | **3** | ***7,3%*** |
| **Total général** | **434** | ***100,0%*** | **41** | ***100,0%*** |

Figure 5 : Cellier 20607, tableau de comptage céramique par catégorie

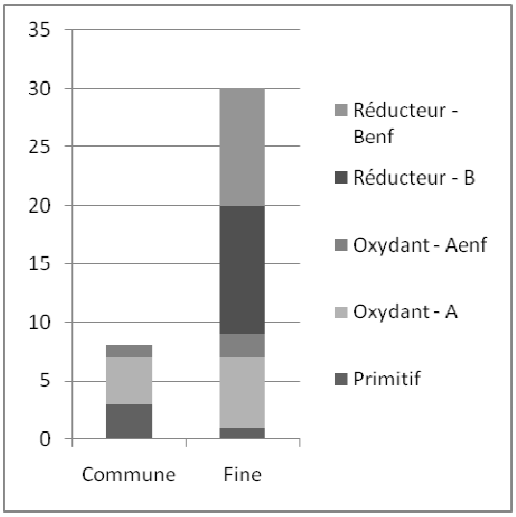


Figure 6 : Cellier 20607, , histogramme technologique

*Céramique commune (pl.IX) :*

La céramique commune est faiblement représentée : 7,4% du NR (32 tessons) et 19,5% du NMI (9 vases). Le mode de façonnage exclusif est le modelage, majoritairement suivi d'une finition au tour. Les récipients sont cuits aussi bien en mode B' (environ 55% du NR) qu'en mode A.

Les **formes hautes** sont légèrement dominantes (NMI = 4). Les lèvres, pour la plupart évasées, désignent une *olla* à ouverture resserrée (***31***), 2 pots (***42***, ***43***) et un *dolium* (***32***) ; des fonds plats se rattachent à l'une ou l'autre de ces trois formes (***46***, ***49***, ***39***)

Les formes basses sont représentées par trois lèvres de jattes utilitaires, à bord arrondi évoquant la typologie canonique du IIème siècle (***40***, ***51***, origine résiduelle ?), ou à bord biseauté plus évolué (***45***).

*Céramique fine (pl.X et XI) :*

La vaisselle fine représente, en incluant pâtes claires régionales et peintes, 58% du NR (253 tessons) et 73% du NMI (30 individus) du total de la céramique indigène. Tous les éléments sont tournés. Les tessons sont assez également répartis entre cuisson en mode B enfumé (24,28%), A (dont les pâtes claires, 28,81 %), et B, légèrement dominant (36,63%), mais ne comportent qu'une faible part de mode A suivi d'un enfumage (10,28%).

Les **productions grises et sombres** totalisent 58,5% du NMI. Seuls 4 tessons de **céramique peinte** sont à signaler. Les **pâtes claires régionales** (pl. II), comportent 39 tessons (9% du NR de vaisselle indigène).

Les **formes hautes** sont majoritaires avec environ 15 récipients (pl.X) :

- Des lèvres fragmentaires sont attribuables avec réserve à des vases à col concave ou cylindrique (***19***, ***14***, ***24***, ***15***, ***23***), ou éventuellement à des pichets dans le cas d'encolures étroites (***36***, ***19***)
- Des vases à col resserré-infléchi (***18***, ***20***, ***21***, ***13***),
- Un vase (composé de 13 tessons) à lèvre déversée sur un col concave resserré, souligné par une baguette (***55***).
- Un col cylindrique de pot ovoïde, assez ouvert, à épaule renflée surmontée d'une baguette (***12***).
- Un vase ovoïde à ouverture large, restitué sur toute sa hauteur (23 tessons), présente une lèvre biseautée éversée, un col cylindrique souligné par une fine baguette (***01***) ; sur la panse se trouve une perforation régulière à vocation indéterminée
- Un col de grand vase (globulaire ?) cuit en mode A, (***28***).
- Deux éléments à pâte claire correspondent à des cruches : un fragment de col souligné par une baguette mince (***27***), et une panse à pied mouluré (***26***), abondamment noircie par le feu.

Au sommet du comblement se trouvait un récipient écrasé en place, restitué sur toute sa hauteur (***67***) ; ce vase à panse renflée, à épaulement, et à surface externe ornée d'un décor à la molette, relève d'un faciès plus évolué que l'ensemble du comblement de la fosse.

Les **formes basses** (pl.XI) sont minoritaires (NMI = 7). On note la présence de 5 écuelles typiques du répertoire indigène :

- Trois lèvres en biseau, achevant un bord recourbé (***4, 8, 10***).
- Un bord plus nettement infléchi et lèvre biseautée (***2***).
- Une variante carénée munie d'une petite lèvre arrondie (***3***).

Une panse à décor ocellé, (cuisson en mode B enfumé) est attribuable à un bol fermé (***62***) ; cette forme atypique, déjà rencontrée à Corent (fosse 18232, LAURANSON 2009), apparaît caractéristique de La Tène D2 régionale[3].

Les **types d'inspiration méditerranéenne** sont représentés par 4 ou 5 éléments :

- Trois bols dérivés du modèle campanien Lamb. 33b, à bord rectiligne et lèvre biseautée (pl. III, ***7, 9, 22***).
- Fragment d'une patère à pâte mi-fne, imité du type campanien Lamb. 6/36 (***53***).
- Une panse massive munie d'un petit pied annulaire se rapporte probablement à une patère d'inspiration méditerranéenne (***54***, lamb.5/7 ?)

*Vaisselle d'importation :*

Seuls 2 tessons informes sont à signaler : un tesson de campanienne A et un tesson de campanienne B-Oïde.

*Datation*

Tout comme l'ensemble issu de la citerne [20618], le mode de cuisson des céramiques fines se caractérise par une prédominance modérée du mode B sans enfumage, et la présence significative de productions cuites en mode A ou en mode B suivi d'un enfumage. Cet indice, qui montre une affinité avec le début du 2ème horizon du sanctuaire (Lauranson à paraître), est corroboré par le répertoire des formes. Ce dernier inclue cependant des éléments pleinement caractéristiques de La Tène D2, tels que la panse à décor ocellé,ou le vase à carène médiane cuit en mode A, présent en surface, qui évoquent le faciès de Gondole (Deberge 2010). Compte tenu de leur rareté, ainsi que l'absence totale de marqueurs de La Tène D2 tardive, on propose de placer cet ensemble au début de La Tène D2a, autour des années 70 av. n. è.

[3] Cf.Gondole puits 228, Deberge à paraître ; Sarliève, puits 2474/2485, Deberge 2000 p.149.

**Secteur 2 - Citerne 20618 (comblement 20623)**

*Catalogue descriptif*

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **37** | ***13,1%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **52** | ***18,4%*** | **8** | ***32,0%*** |
| MoGr | 49 | *17,4%* | 6 | *24,0%* |
| ToGr | 1 | *0,4%* | 1 | *4,0%* |
| ToMF | 2 | *0,7%* | 1 | *4,0%* |
| **Fine** | **189** | ***67,0%*** | **15** | ***60,0%*** |
| ToFi | 167 | *59,2%* | 15 | *60,0%* |
| ToMF | 13 | *4,6%* | 0 | *0,0%* |
| PCNC | 9 | *3,2%* | 0 | *0,0%* |
| **Importation** | **2** | ***0,7%*** | **1** | ***4,0%*** |
| CAMP-B | 2 | *0,7%* | 1 | *4,0%* |
| **prélaténien** | **2** | ***0,7%*** | **1** | ***4,0%*** |
| **Total général** | **282** | ***100,0%*** | **25** | ***100,0%*** |

Figure 7 : Citerne 20618, tableau de comptage céramique par catégorie

Il s'agit d'un lot relativement peu abondant, avec 282 restes pour un NMI-vaisselle de 25. L'ensemble paraît peu atteint par les éléments résiduels puisque seul 2 tessons prélaténiens sont identifiés : une coupe à bord équarri et un fond annulaire.

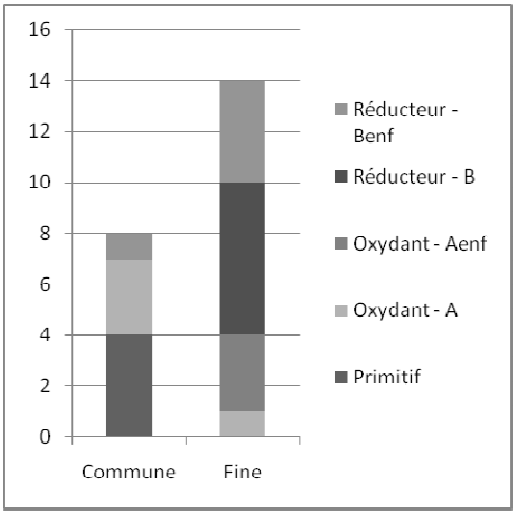


Figure 8 : Citerne 20618, histogramme technologique

*Céramique commune (pl. XII) ;*

Elle englobe 8 individus soit 32 % de l'ensemble. Il s'agit pour la plupart de récipients non tournés ou finis au tour, à pâte grossière et cuisson en mode A (48%) ou B' (42 %) ; se distinguent deux récipients tournés : une *olla* et une jatte à pâte mi-fine.

- Un *dolium* à col déversé, panse peignée et cuisson en mode A (***01***); le bord, à léger méplat interne, se distingue légèrement des types en usage à La Tène D1
- Un bord de pot à provisions (***04***)
- Les bords de 3 *ollae* relèvent de variantes évoluées : à lèvre triangulaire (***02***, ***03***), voire à léger méplat interne (***20***, profil en « oreille de cochon »)

- 2 grandes jattes ; l'une à bord mouluré, qui présente une affinité technique avec les productions fines (montage au tour, cuisson en mode B-enfumé, panse externe lissé). L'autre à bord mouluré massif, à pâte grossière, présente un raclage externe et les stigmates d'une possible altération au feu qui la compare à un grand récipient similaire issu de la fosse 18232.

*Céramique fine (pl.XIII-XIV):*

Toujours tournée et à pâte fine, les restes sont dominés par la cuisson en mode B (53%) la plupart du temps exempte d'enfumage (35%) ; le mode A demeure toutefois assez fréquent (46 %). Le répertoire se répartit de façon équilibrée entre formes hautes (7 ex.) et basses (8 ex.).

Les **formes hautes** (7 ex.) sont relativement diversifiées :

- Un vase à col concave et épaule striée (***41***)
- 2 vases à encolure resserré dont le col ne consiste qu'en une inflexion de la lèvre (***19***, ***15***) ;
- D'autres restes de formes hautes dont des décors moletés, et des ondes réalisées au peigne
- Un pichet à anse en section en D prenant naissance sur le bord (***13***, probablement le même individu que ***46***)
- ***35*** (pl.XIV): Un vase complet issu du remontage de 36 tessons : à profil ovoïde, épaule carénée, col cylindrique et lèvre en bourrelet. Il est cuit en mode A et présente une surface lissée de teinte beige orangé.
- Une épaule de cruche à pâte claire (***26***) et 2 épaules de vase globulaire de grand diamètre (***28*** et ***54***), dont l'un (***54***) porte les traces d'un enduit brun-jaune (engobe micacé ?) (pl.XIV)

Les **formes basses** (8 ex.) associent formes indigènes et formes d'inspiration méditerranéenne :

- Une petite écuelle à lèvre arrondie verticale (***21***) et une grande écuelle à bord rentrant biseauté, variante qui apparaît typique de la Tène D1b (***08***).
- Moins habituelle, une coupe à panse carénée et lèvre déversée (***10***)
- 2 bols imités du type méditerranéen lamb.31/33 (***09*** et ***17***), qui caractérisent La Tène D au sens large.
- 2 marlis de patères imitées des lamb.6 (***11*** et ***22***)
- Une patère au profil complet, à panse tendue et bord droit massif, dans laquelle on reconnait une imitation de lamb.5 (***25***)
- ***27*** : 1 anse trifide horizontale, se raccordant sur une panse de forme basse, permet de restituer une coupe carénée à pâte claire, telle que rencontrée dans les ensembles régionaux dés la fin du IIème s. (cf. Lauranson 2009, p.73)

*Vaisselle d'importation (pl.XIV)*

Elle ne comprend que 2 restes, dont un tesson informe de campanienne B-oïde. L'autre est attribuable à une forme inédite en Auvergne, à savoir un couvercle de coupelle ou pyxide, de type Lamb.14, représenté par sa panse, le départ du marli et du bouton de préhension ; il s'agit d'une campanienne B-oïde à pâte beige rosée.

*Amphores (pl.XV) :*

Sur 3 lèvres mesurées, l'une appartient à la 2ème classe et les deux autres à la 2ème ou 3ème classe

*Datation*

Les comptages de céramiques fines indiquent l'emploi majoritaire de cuisson en mode B, accordant toutefois une part non négligeable de mode A. Ce critère, qui établit une affinité avec la phase de construction du deuxième état du sanctuaire (Lauranson à paraître), s'assortit de la présence de marqueurs tardifs, tels que les variantes tardives de *ollae,* dont l'une est tournée, les jattes à bord mouluré, et surtout une imitation de patère lamb.5, qui interdit une datation avant la fin de La Tène D1b (Deuxième décennie du 1er s. av. J.-C.).

On constate à l'inverse, l'absence des marqueurs de La Tène D2b. De même, le répertoire morphologique entretien de certaines affinités avec le corpus de l'état 1 du sanctuaire, antérieur aux années 80 avant J.-C. La condamnation de la structure semble donc se placer à la fin de La Tène D1b ou dans le courant de La Tène D2a, soit probablement dans les années 80/70 av. n. è.

**Secteur 3 - Fosse 20062**

L'effectif global s'élève à 452 tessons pour un NMI de 40. La masse totale est de 9,2 kg ; Le poids moyen par tesson, de 22 g, révèle une fragmentation assez faible qui se traduit surtout par la présence d'un *dolium* représenté en grande partie (cf. infra).

25 tessons d'origine résiduelle, antérieurs à La Tène, ont été identifiés. Ils correspondent à au moins 14 vases, soit 35 % du NMI global. Cette part importante peut-être liée au remblais de comblement ou à une fouille trop agressive du sédiment encaissant de la structure.

La part importante de céramique modelée grossière relève donc en partie des apports résiduels. La distribution catégorielle en NMI témoigne de la prédominance de la vaisselle fine (19 individus) sur la vaisselle commune (5 récipients).

On remarque la part importante des céramiques peintes qui représentent 10 % de l'effectif en NR (42 tessons) comme en NMI (4 récipients). Il s'agit de productions à couverte blanche ou rouge, exemptes de décor particulier. La présence de vases bien représentés ne plaide pas pour une origine résiduelle, dont semble majoritairement relever la céramique peinte dans la plupart des ensembles de Corent.

*Catalogue sommaire (pl.XVI et XVII)*

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **89** | ***19,7%*** | **1** | ***2,5%*** |
| **Commune** | **109** | ***24,1%*** | **5** | ***12,5%*** |
| MoGr | 99 | *21,9%* | 5 | *12,5%* |
| ToGr | 10 | *2,2%* | 0 | *0,0%* |
| **Fine** | **227** | ***50,2%*** | **19** | ***47,5%*** |
| ToFi | 149 | *33,0%* | 10 | *25,0%* |
| ToMF | 24 | *5,3%* | 3 | *7,5%* |
| PEIN | 42 | *9,3%* | 4 | *10,0%* |
| PCNC | 10 | *2,2%* | 2 | *5,0%* |
| (vide) | 2 | *0,4%* | 0 | *0,0%* |
| **importation** | **2** | ***0,4%*** | **1** | ***2,5%*** |
| CAMP-A | 2 | *0,4%* | 1 | *2,5%* |
| **prélaténien** | **25** | ***5,5%*** | **14** | ***35,0%*** |
| **Total général** | **452** | ***100,0%*** | **40** | ***100,0%*** |

Figure 9 : Fosse 20062, tableau de comptage céramique par catégorie

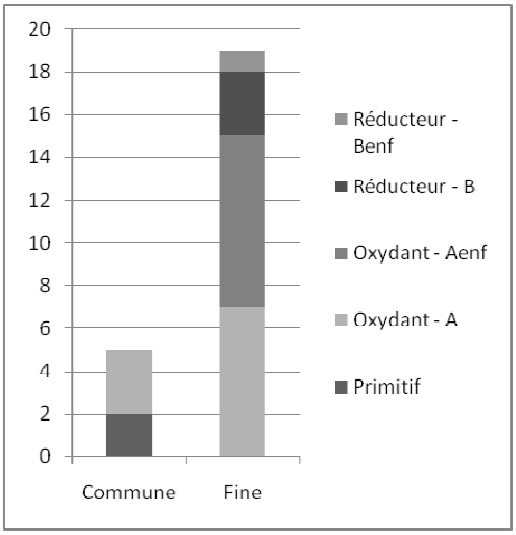

Figure 10 : Fosse 20062, histogramme technologique

*Céramique commune (pl.XVI) :*

- Un grand *dolium* à col concave (***30***) ; de nombreuses panses semblent attribuables à ce même récipient, qui n'a toutefois pas pu être remonté.
- Un pot ou *dolium* à bord infléchi (***34***)
- Une jatte profonde à bord massif mouluré, à panse raclée (***33***)
- 2 *ollae*, dont une à lèvre infléchi et épaule orné d'incisions (***35***)
- Un fond de forme haute à pâte grossière intégralement monté au tour, comme en témoignent de profondes stries internes (***38***)
- Un bord de pot tourné à lèvre ourlée, proche des types gallo-romains, est peut-être d'origine intrusive (***33***)

*Céramique fine (pl.XVII) :*

- 2 vases à panse moulurée, à pâte rougeâtre et surface lustrée enfumée noire : un vase ovoïde (***16***), et un vase cylindrique à carène basse, épaule à décor lissé (***17***)
- ***14*** : la panse d'un vase ovoïde, dont le col est muni d'une baguette ; sur la surface très altérée, de couleur beige saumoné, subsiste par endroit une pellicule noirâtre qui témoigne du traitement de surface par enfumage.
- Un col cylindrique attribuable à un vase bouteille (***23***)
- Un petit gobelet globulaire à pâte mi-fine et surface brun clair (cuisson oxydante ? ***07***).
- Seul un décor à la molette est à signaler, sur la panse d'un récipient cuit en mode B (***n.i.***)
- ***01, 02, 03*** : série de vases en céramiques peintes, à engobe blanc externe. La surface de l'un d'entre eux (***01***) est de couleur brun foncé, ce qui témoigne peut-être d'une fumigation intentionnelle.
- ***04*** : une forme complète en céramique peinte, à engobe rouge externe couvrant, attribuable à un gobelet ovoïde
- Pâte claire non calcaire : un vase ovoïde de forme semblable aux productions sombres (***09***), et un fond de cruche à pied mouluré (***10***).

Hormis un bord infléchi oblique de jatte verseuse à pâte claire (***08***), les formes basses correspondent surtout à des imitations de campanienne :

- Type lamb.27 : Coupe à bord biseauté (***24***)
- Type lamb.31/33 : 1 bol à bord simple (***26***) ; 1 variante à baguette (***22***)
- type lamb.6 : 1 ou 2 patère à marli ondulé (***18***, ***19***)

On note la présence d'un couvercle (***27***), dont le bord est muni d'une gorge ; la pâte mi-fine, rougeâtre à surface brun-foncé lissée (mode A suivi d'un enfumage), et le façonnage au tour rapide le rapproche des productions fines, même s'il s'agit probablement d'un ustensile culinaire.

*Vaisselle d'importation (pl.XVII) :*

La céramique d'importation ne comprend que 2 tessons de campanienne A appartenant à une coupelle de type lamb.27 ou lamb.31/33 (**12**).

*Amphores :*

- 1 lèvre de 2ème classe
- 1 col à lèvre triangulaire peu élevée (35 mm, classe 1 ou 2) ; la lèvre porte un timbre illisible (cartouche allongé)
- 1 épaule arrondie de grand diamètre (280 mm)
- 1 pied trapu à profil concave (hauteur : 58 mm)

*Datation*

Tout à fait singulier au sein du faciès de Corent, cet ensemble présente des caractères archaïques qui le rattachent à un stade précoce de La Tène D1 :

- La céramique fine est emprunte de critère technologiques archaïques, qu'illustre la large prédominance du mode A sur le mode B

- La part importante de céramique peinte est remarquable ; son répertoire est homogène et représentatif des productions tardives du IIème siècle
- Les pâte claires comprennent une jatte verseuses, forme attestée dés la fin du IIème s. pour ce type de production, et un fond assignable à une cruche du type courant dés La Tène D1b

On peut constater, à l'inverse, la présence de formes carénées évoluées au côté des formes hautes habituelles du IIème s., et un répertoire de formes basses uniquement composé d'imitations de campanienne diffusées dans le derniers tiers du IIème, qui interdisent de remonter la datation au début de La Tène D1.

En conclusion, cet ensemble paraît tout à fait contemporain de la deuxième phase du premier état du sanctuaire ; on propose une datation à la fin de La Tène D1A ou au début de La Tène D1b, probablement dans le dernier quart du 2e s. av. n. è.

**Secteur 3 - Uf 20063 (pl.XIX)**

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **60** | ***24,0%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **45** | ***18,0%*** | **5** | ***17,2%*** |
| MoGr | 20 | *8,0%* | 5 | *17,2%* |
| ToGr | 25 | *10,0%* | 0 | *0,0%* |
| **Fine** | **130** | ***52,0%*** | **16** | ***55,2%*** |
| ToFi | 92 | *36,8%* | 12 | *41,4%* |
| ToMF | 29 | *11,6%* | 2 | *6,9%* |
| PEIN | 8 | *3,2%* | 2 | *6,9%* |
| PCNC | 1 | *0,4%* | 0 | *0,0%* |
| **importation** | **4** | ***1,6%*** | **2** | ***6,9%*** |
| CAMP-B | 2 | *0,8%* | 1 | *3,4%* |
| PC | 1 | *0,4%* | 1 | *3,4%* |
| aut./indet. | 1 | *0,4%* | 0 | *0,0%* |
| **prélaténien** | **11** | ***4,4%*** | **6** | ***20,7%*** |
| **Total général** | **250** | ***100,0%*** | **29** | ***100,0%*** |

Figure 11 épandage 20063, tableau de comptage céramique par catégorie

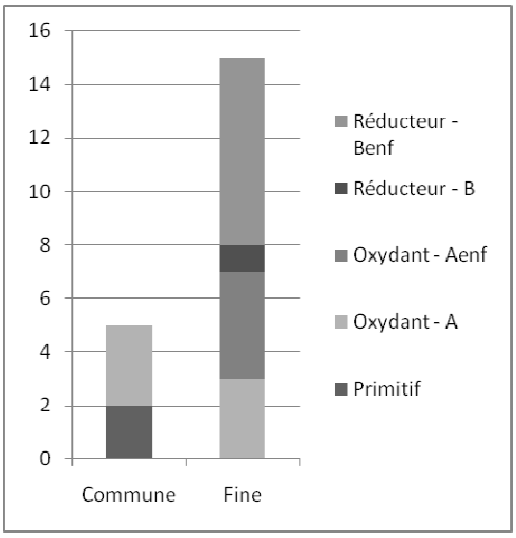


Figure 12 : épandage 20063, histogramme technologique

*Céramique commune :*

- ***28*** : Bord de *dolium* infléchi et mouluré
- ***29*** : Bord à inflexion douce de pot ou *olla*
- ***30*** : Jatte à lèvre triangulaire massive

*Céramique fine :*

- ***10*** : Vase ou pichet à col cylindrique (imitation catalane ?)
- ***01*** *:* Vase à épaulement
- ***19-16*** : Vase ovoïde à col concave
- ***18-17*** : Vase à pâte mi-fine, à ouverture large, carène médiane, moulurations de la panse, et base resserrée

- ***24*** : Epaule de vase ovoïde en céramique peinte
- ***03*** : Ecuelle à bord infléchi sans mouluration
- ***05*** : Marli de patère, imitation de lamb.6
- ***23*** : Imitation de lamb.6 petite et profonde, en céramique peinte

*Vaisselle d'importation :*

- ***27*** : cruche méridionale à pâte claire : col cylindrique et lèvre en bandeau (cf. Py *et ali*i 1993, CL-REC 1c ?)
- ***25*** : Patère lamb.5 en campanienne B-oïde
- ***26*** : Fragment d'anse ou de pied en campanienne B-oïde

*Datation :*

- Taux important (30%) de céramique grossière
- Répertoire typologique peu évolué
- Absence de marqueurs de La Tène D2
- Critère tardif : campanienne B, présence d'une forme de céramique peinte « tardive » (lamb.6)

Datation proposée : **La Tène D1b (-110 / -80)**

**Secteur 3 - Uf 20065 (pl.XX)**

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **45** | ***18,7%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **25** | ***10,4%*** | **6** | ***28,6%*** |
| MoGr | 25 | *10,4%* | 6 | *28,6%* |
| **Fine** | **160** | ***66,4%*** | **14** | ***66,7%*** |
| ToFi | 122 | *50,6%* | 12 | *57,1%* |
| ToMF | 11 | *4,6%* | 0 | *0,0%* |
| PEIN | 2 | *0,8%* | 0 | *0,0%* |
| PCNC | 25 | *10,4%* | 2 | *9,5%* |
| **importation** | **4** | ***1,7%*** | **0** | ***0,0%*** |
| CAMP-B | 3 | *1,2%* | 0 | *0,0%* |
| PC | 1 | *0,4%* | 0 | *0,0%* |
| **indéterminé** | **6** | ***2,5%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **prélaténien** | **1** | ***0,4%*** | **1** | ***4,8%*** |
| **Total général** | **241** | ***100,0%*** | **21** | ***100,0%*** |

Figure 13 : Uf 20065, tableau de comptage céramique par catégorie

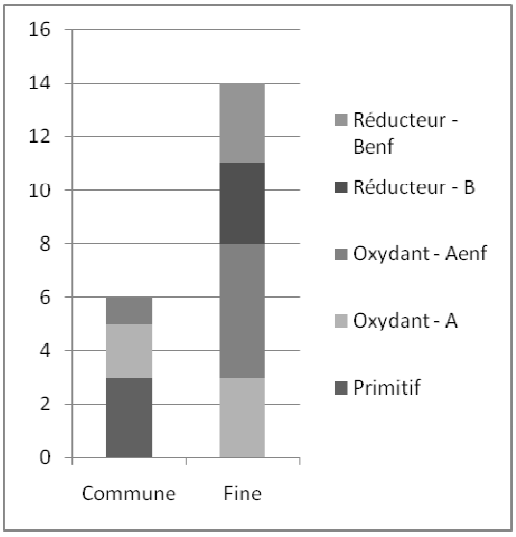


Figure 14 : Uf 20065, histogramme technologique

*Céramique commune :*

- ***22*** *: Dolium* à col incurvé (***22***)
- ***23*** : *Olla* cylindrique à lèvre éversée (type exogène ?)
- ***24*** : *Olla* à lèvre triangulaire

*Céramique fine :*

- **11, 01** *:* vases élancés à col resserré
- ***10-09*** : vase bitronconique à col élevé ?
- ***16-17*** : Cruche à col cylindrique étroit et lèvre éversée, pâte claire
- ***08*** : coupe carénée ?
- ***05*** : bol hémisphérique à baguettes (cf. fosse 18232, Lauranson 2009)
- ***04, 05*** : Ecuelles à paroi recourbée

*Amphores :*

Sur 12 lèvres mesurables, majorité de 2ème ou 3ème classe, présence d'une lèvre de 3ème classe.

*Datation :*

- Cuisson des céramiques fines : quasi équilibre mode A et B, progression du mode B sans enfumage
- Formes basses en céramique fine : disparition des imitations, recrudescence des formes indigènes
- Bol à panse moulurée renvoyant à La Tène D2
- Taux important de pâte claire régionale (10%) dont cruche à col cylindrique
- Faciès amphorique de transition entre 2ème et 3ème classe, comparable au 2ème état du sanctuaire
- Absence de marqueurs LTD2b

Datation proposée : **LTD1b/D2a (-90 / -65)**

**Secteur 3 - Fosse 20026 (pl.XXI)**

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **23** | ***10,1%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **150** | ***65,8%*** | **1** | ***8,3%*** |
| MoGr | 149 | *65,4%* | 0 | *0,0%* |
| MoMF | 1 | *0,4%* | 1 | *8,3%* |
| **Fine** | **43** | ***18,9%*** | **8** | ***66,7%*** |
| ToFi | 27 | *11,8%* | 7 | *58,3%* |
| ToMF | 12 | *5,3%* | 1 | *8,3%* |
| PEIN | 1 | *0,4%* | 0 | *0,0%* |
| PCNC | 3 | *1,3%* | 0 | *0,0%* |
| **prélaténien** | **11** | ***4,8%*** | **3** | ***25,0%*** |
| **(vide)** | **1** | ***0,4%*** | **0** | ***0,0%*** |
| ToMF | 1 | *0,4%* | 0 | *0,0%* |
| **Total général** | **228** | ***100,0%*** | **12** | ***100,0%*** |

Figure 15 : Fosse 20026, tableau de comptage céramique par catégorie

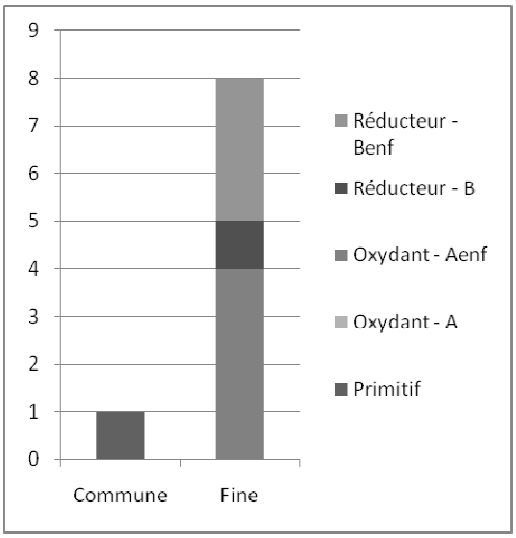


Figure 16 : Fosse 20026, histogramme technologique

*Céramique commune :*

- ***15*** : *dolium* à col incurvé souligné par un méplat
- ***13*** : *olla* peu évoluée, à épaule renflée ornée d'ondes réalisées au peigne

*Céramique fine :*

- ***11*** : vase élancé à col resserré
- ***01*** : imitation de bol type lamb.31/33
- ***03, 04*** : dérivés de bol type lamb.33b
- ***02*** : écuelle peu profonde (dérivée de lamb.27 ?)

*Amphores :*

Sur 23 lèvres mesurables : majorité de 2ème classe (13), 1 lèvre de 3ème classe.

*Datation :*

- Cuisson des céramiques fines : mode A avec enfumage dominant (en NR)
- *Dolium* et *olla* de typologie du IIème siècle
- Imitations de campanienne : formes précoces
- Faciès amphorique dominé par les lèvres de 2ème classe, intermédiaire entre les 2 états du sanctuaire.
- Absence de marqueurs de La Tène D2

Datation proposée : **LTD1b (-110 / -80)**

**Secteur 3 - Fosse 20008 (pl.XXII)**

Relativement peu abondant, l'ensemble issu de cette fosse s'élève à 196 restes de céramiques (11.1 kg) pour un N.M.I. de 23. Il se singularise toutefois par une série homogène de pots de stockage en céramique commune d'une part, et par un lot de céramique d'importations diversifié.

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **46** | ***23,5%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **35** | ***17,9%*** | **8** | ***34,8%*** |
| MoGr | 31 | *15,8%* | 6 | *26,1%* |
| ToGr | 4 | *2,0%* | 2 | *8,7%* |
| **Fine** | **82** | ***41,8%*** | **8** | ***34,8%*** |
| ToFi | 70 | *35,7%* | 8 | *34,8%* |
| ToMF | 3 | *1,5%* | 0 | *0,0%* |
| PEIN | 2 | *1,0%* | 0 | *0,0%* |
| PCNC | 7 | *3,6%* | 0 | *0,0%* |
| **importation** | **18** | ***9,2%*** | **4** | ***17,4%*** |
| CAMP-B | 6 | *3,1%* | 1 | *4,3%* |
| CAMP-C | 1 | *0,5%* | 1 | *4,3%* |
| COM-IT | 4 | *2,0%* | 2 | *8,7%* |
| PARFIN | 1 | *0,5%* | 0 | *0,0%* |
| aut./indet. | 6 | *3,1%* | 0 | *0,0%* |
| **indéterminé** | **6** | ***3,1%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **prélaténien** | **9** | ***4,6%*** | **3** | ***13,0%*** |
| **Total général** | **196** | ***100,0%*** | **23** | ***100,0%*** |

Figure 17 : Fosse 20008, tableau de comptage céramique par catégorie

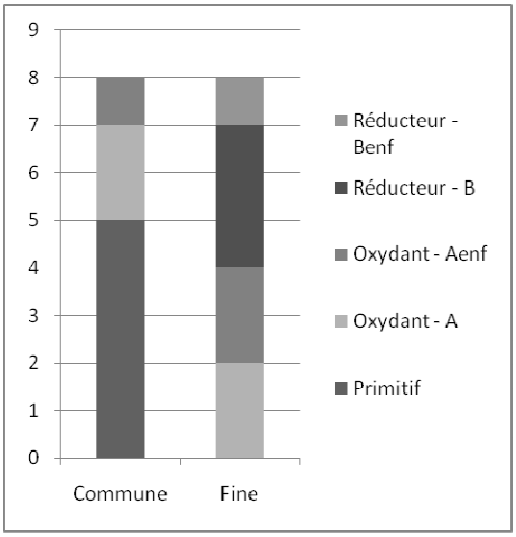


Figure 18 : Fosse 20008, histogramme technologique

*Céramique commune :*

- ***29*** et ***28*** : 2 pots de stockage à col mouluré et bord infléchi massif (***29*** et ***28***), variante caractéristique du répertoire auvergnat du Ier siècle

- ***26*** : pot de stockage à bord évasé, cuit en mode A et à surface lissée
- ***25*** : pot tourné, cuit en mode A, à col concave et épaule ornée d'incisions obliques ; des traces de feu suggèrent une utilisation comme récipient de cuisson.
- ***34, 31, 32*** : lèvres, à pâte noirâtre, attribuables à des *ollae*

*Céramique fine :*

- ***01*** : vase ovoïde à col resserré
- ***03*** : Un col concave assignable à une vase à ouverture large
- ***12*** : vase ovoïde cuit en mode A, à épaule ornée d'une onde légèrement incisée
- ***13*** : col concave attribuable soit à un vase, soit à une coupe à col élevé (***13***) ; pâte claire, rugueuse, voisine des pâtes claire régionales habituelles,
- 7 tessons de cruche pâte claire, à épaule ornée de paires de sillons (***n.i.***)
- ***02*** : petite écuelle à bord infléchi rainuré,
- ***05*** : Un marli ondulé de patère de type lamb.6

*Vaisselle d'importation :*

- ***14, 15, 16*** : bords et fragments de fond de bol type lamb.1 en campanienne B-oïde
- ***19*** : bord de patère de type lamb.5 à pâte grise (campanienne C ?)
- Fragment de patère en campanienne B-oïde (lamb.5 ?)
- ***21, 23, 22*** : fragments de commune italique, dont 2 lèvres éversées à gorge interne (petits *cacabus* ou *patella* ?)
- ***24 :*** Anse de provenance indéterminée
- ***20*** : fond de gobelet en paroi fine

*Amphores :*

Sur 7 lèvres mesurables, majorité de 2ème classe (4 ex.) ; présence d'une lèvre de gréco-italique probablement résiduelle.

*Datation :*

- *Dolia* à bord infléchi en céramique commune, renvoyant au 1er s.
- Cuisson des céramiques fines dominée par le mode B
- Vase élancé en céramique fine
- 1 écuelle à bord infléchi rainuré, caractéristique de La Tène D2a
- Absence de marqueurs de La Tène D2b
- Faciès amphorique dominé par les lèvres de deuxième classe

Datation proposée : **LTD1b/D2a (-85 / -60)**

On peut noter le taux très important de vaisselle d'importation (17 % du NR), qui comporte, hormis des formes courantes en campanienne, **2 formes inédites de commune italique**, ainsi qu'un fragment de gobelet en paroi fine.

**Secteur 3 - Uf 20029 (pl.XXIII)**

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **24** | ***17,4%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **28** | ***20,3%*** | **5** | ***33,3%*** |
| MoGr | 23 | *16,7%* | 4 | *26,7%* |
| ToGr | 5 | *3,6%* | 1 | *6,7%* |
| **Fine** | **79** | ***57,2%*** | **6** | ***40,0%*** |
| ToFi | 60 | *43,5%* | 3 | *20,0%* |
| ToMF | 4 | *2,9%* | 1 | *6,7%* |
| PEIN | 9 | *6,5%* | 2 | *13,3%* |
| PCNC | 6 | *4,3%* | 0 | *0,0%* |
| **indéterminé** | **3** | ***2,1%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **prélaténien** | **4** | ***2,9%*** | **4** | ***26,7%*** |
| **Total général** | **138** | ***100,0%*** | **15** | ***100,0%*** |

Figure 19: Uf 20029, tableau de comptage céramique par catégorie

*Eléments résiduels :*

- ***07*** : grande jatte à bord biseauté (néolithique ou bronze ancien ?)
- ***06*** : jatte profonde à bord droit (Tène ancienne ou moyenne ?)
- ***04*** : Ecuelle à lèvre droite arrondie, probablement du IIème s. av. n. è.

*Céramique commune :*

- ***08*** : pot à col rentrant orné d'une baguette
- ***9, 12*** : *ollae* à lèvre légèrement déversée

*Céramique fine :*

- ***03*** : partie inférieur d'un vase à décor de lignes lissées
- ***13, 14*** : vases bouteilles en céramique peinte
- ***01*** : jatte profonde à bord verseur
- ***03*** : bol à bord biseauté, imitation de lamb.33b
- ***05*** : marli ondulé de patère, imitation de lamb.6

*Amphores :*

2 lèvres mesurables : une de 2ème classe, et l'autre de 2ème ou 3ème clase

*Datation :*

- Céramique commune : pot renvoyant à une typologie du IIème s.
- Vase à décor lissé
- Céramique peinte relativement abondante,
- Présence de pâtes claires régionales

Datation proposée : **LTD1b (-110/-80)**

**Secteur 3 - Fosse 20035 (pl.XXIV)**

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **39** | ***35,1%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **16** | ***14,4%*** | **3** | ***27,3%*** |
| MoGr | 16 | *14,4%* | 3 | *27,3%* |
| **Fine** | **48** | ***43,2%*** | **4** | ***36,4%*** |
| ToFi | 46 | *41,4%* | 4 | *36,4%* |
| ToMF | 1 | *0,9%* | 0 | *0,0%* |
| PEIN | 1 | *0,9%* | 0 | *0,0%* |
| **importation** | **6** | ***5,4%*** | **3** | ***27,3%*** |
| CAMP-A | 1 | *0,9%* | 1 | *9,1%* |
| CAMP-B | 1 | *0,9%* | 0 | *0,0%* |
| CAMP-C | 2 | *1,8%* | 1 | *9,1%* |
| PARFIN | 2 | *1,8%* | 1 | *9,1%* |
| **prélaténien** | **2** | ***1,8%*** | **1** | ***9,1%*** |
| **Total général** | **111** | ***100,0%*** | **11** | ***100,0%*** |

Figure ***20*** : Fosse 20035, tableau de comptage céramique par catégorie

*Céramique commune :*

- ***05*** : *dolium* à col incurvé très évasé
- ***06*** : *olla* à épaule renflée ornée d'une onde lissée

*Céramique fine :*

- ***01*** : vase ovoïde à col resserré, panse orné d'un décor à la molette
- ***04*** : vase ovoïde à épaule renflée, et col souligné par
- ***02*** : profil complet de bol hémisphérique à lèvre en biseau et pied annulaire ; imitation de lamb.33b

*Vaisselle d'importation :*

- ***08*** : patère lamb.6 en campanienne A
- ***09*** : patère lamb.5 en campanienne C (?)
- ***10*** : bord de gobelet en paroi fin, lèvre en bandeau à gorge interne (Mayet 2)
- ***11*** : partie inférieure d'un gobelet en paroi fine à décor perlé (Mayet 1a)

*Amphores :*

Sur 4 lèvres mesurables, l'une appartient à la 1ère ou 2ème classe, les 3 autres à la 2ème classe.

*Datation :*

- Céramiques fines cuites pour moitié en mode A suivi d'un enfumage
- Faciès typologique de la céramique indigène renvoyant à La Tène D1b
- Présence de paroi fine républicaine

Datation proposée : **LTD1b (-110/-80)**

**Secteur 3 - Uf 20028 (pl.XXV)**

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **15** | ***16,3%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **33** | ***35,9%*** | **4** | ***25,0%*** |
| MoGr | 31 | *33,7%* | 4 | *25,0%* |
| ToGr | 2 | *2,2%* | 0 | *0,0%* |
| **Fine** | **41** | ***44,6%*** | **10** | ***62,5%*** |
| ToFi | 41 | *44,6%* | 10 | *62,5%* |
| **importation** | **2** | ***2,2%*** | **1** | ***6,3%*** |
| CAMP-B | 2 | *2,2%* | 1 | *6,3%* |
| **prélaténien** | **1** | ***1,1%*** | **1** | ***6,3%*** |
| **Total général** | **92** | ***100,0%*** | **16** | ***100,0%*** |

Figure 21 : uf 20028, tableau de comptage céramique par catégorie

*Céramique commune :*

- ***01*** : grand *dolium* à col incurvé
- ***03*** : jatte profonde à lèvre moulurée massive
- ***02*** : Ecuelle profonde à bord légèrement rentrant (dérivé de lamb.27 ?)

*Céramique fine :*

- ***11, 08, 06*** : vases à col cylindrique plus ou moins large
- ***07*** : vase élancé à col resserré
- ***12*** : écuelle à bord recourbé rentrant
- ***13*** : écuelle à bord infléchi écuelle à cannelure « naissante »
- ***05*** : col à panse courbe, imitation de lamb.31/33
- ***04*** : bol à bord rectiligne orné d'une baguette, dérivé de lamb.31/33
- ***10*** : bol à bord biseauté, imitation de lamb.33b

*Vaisselle d'importation :*

- ***15*** : bol de type lamb.1 en campanienne B-oïde

*Datation :*

- Taux important de céramique grossière
- Céramiques fines majoritairement cuites en mode B, surtout avec enfumage
- Typologique de la céramique indigène renvoyant à La Tène D1b
- Présence d'une écuelle à bord rainuré de typologie précoce
- Présence d'un bol de type lamb.1 en campanienne B

Datation proposée : **LTD1b (-110/-80)**

**Secteur 3 - Uf 20156 (pl.XXVI)**

| | N.R. | *% du N.R.* | N.M.I | *% du N.M.I.* |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **22** | ***32,8%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **9** | ***13,4%*** | **1** | ***16,7%*** |
| MoGr | 9 | *13,4%* | 1 | *16,7%* |
| **Fine** | **32** | ***47,8%*** | **3** | ***50,0%*** |
| ToFi | 27 | *40,3%* | 2 | *33,3%* |
| PEIN | 2 | *3,0%* | 0 | *0,0%* |
| PCNC | 3 | *4,5%* | 1 | *16,7%* |
| **importation** | **1** | ***1,5%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **prélaténien** | **3** | ***4,5%*** | **2** | ***33,3%*** |
| **Total général** | **67** | ***100,0%*** | **6** | ***100,0%*** |

Figure 22 : uf 20156, tableau de comptage céramique par catégorie

*Céramique commune :*

- ***01*** : un *dolium* à col incurvé souligné par un méplat

*Céramique fine :*

- ***05*** : vase à col concave cuit en mode A
- ***06*** : col cylindrique de cruche à pâte claire
- ***02*** : récipient profond à bord aménageant un méplat externe (couvercle ?)

*Vaisselle d'importation*

- Un tesson informe de campanienne B-oïde (***n.i.***)

*Datation :*

- Cuisson des céramiques fine : mode B dominant, 30% de mode A suivi d'un enfumage
- Présence de pâte claire régionale

Datation proposée : **LTD1b (-110/-80)**

**Secteur 3 - Uf 20266 (pl.XXVII)**

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **8** | ***12,3%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **16** | ***24,6%*** | **2** | ***25,0%*** |
| MoGr | 16 | *24,6%* | 2 | *25,0%* |
| **Fine** | **30** | ***46,2%*** | **2** | ***25,0%*** |
| ToFi | 28 | *43,1%* | 2 | *25,0%* |
| PEIN | 2 | *3,1%* | 0 | *0,0%* |
| **importation** | **7** | ***10,8%*** | **3** | ***37,5%*** |
| CAMP-A | 1 | *1,5%* | 1 | *12,5%* |
| COM-IT | 1 | *1,5%* | 1 | *12,5%* |
| PC | 3 | *4,6%* | 1 | *12,5%* |
| (vide) | 2 | *3,1%* | 0 | *0,0%* |
| **indéterminé** | **4** | ***6,2%*** | **1** | ***12,5%*** |
| **Total général** | **65** | ***100,0%*** | **8** | ***100,0%*** |

Figure 23 : uf 20266, tableau de comptage céramique par catégorie

*Céramique commune*

- ***01, 02*** : bord triangulaire et épaule à incisions obliques de *olla*

*Céramique fine*

- ***04*** : vase à col cylindrique
- ***05*** : écuelle à bord épaissi recourbé

*Eléments intrusifs*

- ***08*** : élément indéterminé
- ***09*** : bord à lèvre ourlé, à bandes peintes, attribuable à un bol de Roanne

*Vaisselle d'importation*

- ***12*** : lèvre en amande de cruche en pâte claire méridionale[4]
- ***11*** : patère lamb.6 en campanienne A
- ***13*** : mortier en commune italique, à bord en bandeau concave, et préhension impressionné (cf. Py et alii 1993, COM-IT 8f)

*Datation*

Lot marqué par une importante pollution gallo-romaine.

**Secteur 4 - Fosse 20395**

D'une masse de 9,9 kg, l'ensemble céramique se porte à plus de 600 restes correspondant à un NMI de 59 vases. Le poids moyen du tesson (PdR/NR), de 15,7g, reflète une fragmentation relativement faible qui se traduit par la présence de nombreux remontages de profils complets ou bien représentés.

[4] cf. Py et alii 1993, CL-REC 3a ?

L'effectif est dominé par la vaisselle fine tournée (60% des individus) devant les productions modelées grossières. Les restes de 5 récipients modelés prélaténiens identifiés traduisent une présence, somme toute relativement discrète, d'éléments résiduels erratiques au sein du remblai de comblement de la structure (8,5% du NMI) (pl.XXIX).

L'ensemble comporte en outre 15 restes de céramique importée, correspondant à un NMI de 5 récipients, soit un taux de 8,5% de l'effectif bien supérieur à la moyenne des ensembles de l'*oppidum* ; la diversité des productions représentées est, par ailleurs, remarquable.

*Catalogue descriptif (pl.XXVIII à XXXI)*

| | N.R. | *% du N.R.* | N.M.I | *% du N.M.I.* |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **23** | ***3,6%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **181** | ***28,6%*** | **11** | ***18,6%*** |
| MoGr | 165 | *26,1%* | 10 | *16,9%* |
| ToGr | 16 | *2,5%* | 1 | *1,7%* |
| **Fine** | **394** | ***62,3%*** | **37** | ***62,7%*** |
| ToFi | 319 | *50,5%* | 35 | *59,3%* |
| ToMF | 31 | *4,9%* | 0 | *0,0%* |
| PEIN | 24 | *3,8%* | 2 | *3,4%* |
| PCNC | 20 | *3,2%* | 0 | *0,0%* |
| **importation** | **15** | ***2,4%*** | **5** | ***8,5%*** |
| CAMP-A | 2 | *0,3%* | 1 | *1,7%* |
| CAMP-B | 6 | *0,9%* | 2 | *3,4%* |
| COM-IT | 1 | *0,2%* | 0 | *0,0%* |
| PARFIN | 1 | *0,2%* | 1 | *1,7%* |
| PC | 5 | *0,8%* | 1 | *1,7%* |
| **indéterminé** | **14** | ***2,2%*** | **1** | ***1,7%*** |
| **prélaténien** | **5** | ***0,8%*** | **5** | ***8,5%*** |
| **Total général** | **632** | ***100,0%*** | **59** | ***100,0%*** |

Figure 24 : Fosse 20395, tableau de comptage céramique par catégorie

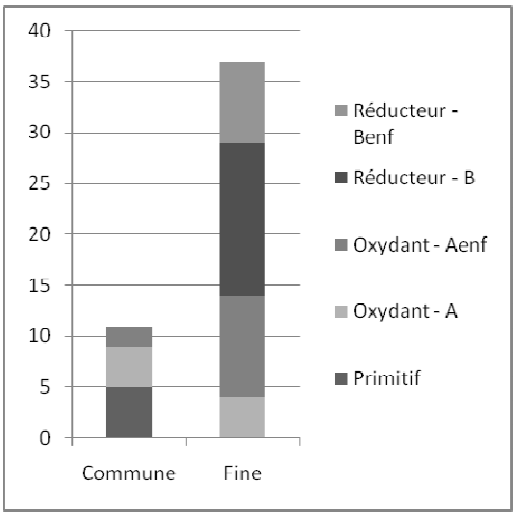


Figure 25 : Fosse 20395, histogramme technologique

*Céramique commune (pl.XXVIII) :*

Toujours modelée ou finie au tour dans le cas des *dolia*, la céramique commune est majoritairement cuite en mode A (64 % des tessons). Elle ne comporte que 10 individus dont 8 formes hautes, qui s'insèrent dans le répertoire en usage en Auvergne dés La Tène D1 :

- 2 bords de *dolia* à col incurvé (***72***, ***73***), accompagnés d'un fond plat de grand diamètre (***81***), et d'une épaule à décor incisé ponctuel (***91***)
- 2 bords de pots à provisions à lèvre déversée. Une épaule de pot, orné d'incisions obliques comporte les vestiges d'un engobe rouge, soit un traitement de surface inhabituel sur ce type de production
- Les restes de 2 *ollae* à lèvre déversée (***71***, ***74***)
- Une jatte à lèvre moulurée (***82***), et une jatte tournée à lèvre ourlée simple et panse peignée (**77**)

Un pot à cuire (***92***), représenté par le remontage de la partie supérieure et du bas de la panse (NR=16), se singularise par son mode de façonnage (tour rapide), son mode de cuisson (A enfumé), et surtout les moulurations de sa lèvre qui procèdent d'une typologie exogène (vallée de la Saône ?). Des pots à lèvre moulurée évoquant le service de type « Besançon » ont déjà été rencontrés au sein des ensembles de Corent, comme sur le sanctuaire (LAURANSON in Poux et Demierre à paraître).

*Céramique fine (pl.XXIX à XXXI) :*

On dénombre ici 37 vases tournés pour près de 400 tessons, qui englobent en plus des productions à pâte fine, 31 tessons à pâte mi-fine souvent cuits en mode A. Les productions grises, et surtout sombres, sont largement dominantes (respectivement 30 et 25% du NMI global) ; on note une part importante du mode A suivi d'un enfumage (42 % DU NR). La **céramique peinte** comprend 24 restes (3,8 % du total) ; les **pâtes claires** régionale sont encore plus rares, avec 24 restes (3.2 % du total).

Les **formes hautes** sont majoritaires (20 ex.) ; le plus souvent cuits en mode B, leur fragmentation permet tout juste de distinguer :

- une série de cols resserrés à lèvre infléchie, de diamètres divers, est attribuable à des vases élancés de module divers (***06, 33, 93, 01, 05, 04***), tels qu'ils apparaissent au sein des ensembles du premier état du sanctuaire
- des cols cylindriques pouvant correspondre à des vases plus ou moins ouverts (***12, 13, 45, 21, 26, 35***)
- 2 cols de petits récipients, à épaule munie d'une baguette, peuvent se rapporter à des gobelets ou pichets d'inspiration catalane (**11, 03**) ; cette forme est représentée par les fragments de 2 anses à section en D (**9, 31**)
- ***38*** : un col tronconique à épaulement et décor d'ondes peignées se caractérise par une panse à carène basse ou médiane, qui l'assimile clairement au faciès Ier siècle ; ces formes de vases sont typiques du répertoire de La Tène D2 de Corent ou Gondole.
- Une panse à décor d'ondes peignées et baguette pourrait appartenir à un vase miniature de forme analogue (***50***)
- ***40, 39*** : 3 panses de forme haute, peut-être issu d'un même vase cuit en mode A enfumé, présentent une pâte à derme chamois et surface brun sombre qui apparaît typique des productions fines du IIème siècle. Le décor estampé végétalisant lui assigne une probable origine ségusiave[5].
- 2 bords de vase en céramique peinte, l'un à col cylindrique et couverte blanche (bouteille ? ***94***) et l'autre très évasé à couverte rouge (***95***).
- Au sein des pâtes claires, seule une anse, large et quadrifide (***69***), permet d'identifier une cruche.

Moins nombreuses (16 ex.), les **formes basses ou intermédiaires** sont mieux conservées et plus pertinentes du point de vue typo-chronologique. Elles comptent une part majoritaire de productions sombres, cuites en mode B (4 ex.) ou plus fréquemment en mode A (6 ex.) suivi d'un enfumage.

- **27, 34, 36** : 3 coupes à col élevé concave sur carène basse, cuits en mode B, sont étrangères au répertoire auvergnat du IIème siècle, mais trouvent une comparaison à Corent dans un contexte lié à la reconstruction du sanctuaire, à la charnière de La Tène D1/D2 (Lauranson à paraître)

[5] Quelques de tessons à la pâte et au décor similaire proviennent d'un contexte du premier état du sanctuaire (Lauranson à paraître).

- Une panse à décor ocellé (**23**) est quand à elle assignable à un bol profond à bord légèrement rentrant, attesté à La Tène D2 à Corent[6] comme à Gondole[7] ou Sarliève[8]

Le répertoire indigène « classique » est représenté par 3 variantes plus ou moins évoluées d'écuelles à bord rentrant :

- à profil recourbé simple (***22***),
- à bord infléchi allongé s'achevant en biseau (***41***) ; cette portion de bord porte 4 incisions réalisées avant cuisson
- ***30*** : cet exemplaire complet, à panse tendue et bord infléchi rainuré, annonce une des variantes les mieux représentées à La Tène D2 à Corent[9] comme à Gondole. Le fond annulaire est aplati, la plantes et les parois internes et externes sont ornées de lignes lissées concentriques.

Une production voisine des pâtes claires régionales habituelles, à pâte bleutée au cœur et beige claire en surface (oxydation superficielle), est ici illustrée par un bol à bord rentrant achevée en bandeau mouluré (***61***). Le bas de la panse porte un décor à la molette en chevrons. Les caractères techniques, la forme, et le décor évoquent les productions à engobe micacé tardives[10].

Le répertoire méditerranéen (6 des 13 formes basses) est représenté par des formes imitées dés la fin de La Tène D1 :

- Bol lamb.31/33 : 3 ex. à bord oblique simple (***14, 08***) ou orné d'une baguette (***10.***)
- Bol lamb.33b : 1 ex., panse épaisse et bord biseauté (***44***)
- Patère lamb.6 : 2 ex. (***77, 28***)

On note par ailleurs un profil presque complet de vase baquet cylindrique à panse moulurée, à fond probablement ombiliqué (***i.47***). Tout comme les précédentes occurrences de cette forme à Corent, la pâte indique une production précoce (cuisson en mode A enfumé, pâte brun clair et surface brun foncé).

*Céramique d'importation (pl.XXXI):*

Sur un total de 15 restes (2,4% du total), on distingue :

- 2 tessons de campanienne A dont un bord de bol de type lamb.31/33 (***98***)
- 6 tessons de campanienne B, dont un bord de bol lamb.1 (***64***) et un bord de patère lamb.5 (***65***)
- 5 tessons de pâte claire méridionale, dont un bord de cruche en bandeau concave (***66***, type CL-REC 5a ?[11]), et une anse de section ovoïde (***67***).
- Un tesson de pâte similaire aux amphores Dressel 1 évoque un d'une oreille de préhension de mortier italique (***63***). Un marli horizontal pourrait également être une forme basse culinaire de provenance italique (*patella* COM-IT 4c ?). Sa pâte, à inclusions fines de quartz, est rose au cœur, brune au derme, et beige claire en surface.
- 1 lèvre en gouttière de gobelet en paroi fine italique (***62***).

*Datation*

Cet ensemble présente des caractères de précocité au sein du faciès de Corent. Le mode de cuisson des céramiques fines en est particulièrement révélateur puisque le mode A suivi d'un enfumage, typique des productions sombres du IIème s. av. n. è., concerne la moitié des restes.

- La céramique commune, bien que peu abondante, évoque le répertoire du IIème siècle, à l'exception d'un bord triangulaire de pot

---

[6] Cf. un exemplaire quasiment complet (***i.227***)est issu de la fosse 18232, datée d'un stade avancé de La Tène D2 (Lauranson 2009, p.67 et pl.IV).

[7] Cf. Puits 228, Deberge 2010, p.***

[8] Cf. Puits 2474/2485, Deberge 2000 p.149

[9] Cf. par exemple le dépôt de la cave 18015, ***i.M*** (Lauranson2008).

[10] Cf. par exemple la cave 18015, ***i.15***, Lauranson 2008, pl.10.

[11] PY et alii 1993, p.229.

- Au sein du répertoire de la céramique fine, les imitations de types méditerranéens se limitent à des formes précoces
- La céramique peinte encore bien présente (4% du NR)

A l'inverse, certains éléments renvoient plutôt à La Tène D2, ou tout du moins au 1er s. av. n. è. :

- Vase caréné à décor ondé au peigne
- Coupes carénées
- Ecuelle à bord infléchi cannelé
- Bol à décor ocellé, typique de La Tène D2
- Bol fermé en pâte claire régionale

Par compromis, on peut donc placer cet ensemble à la fin La Tène D1b, autour des années 80 av. n. è. On ne peut cependant exclure la présence de deux couches distinctes dans le comblement de la structure, ayant entraîné l'intrusion d'éléments récents (La Tène D2a) à un faciès plus ancien (La Tène D1b).

*Un vase à décor lissé complexe (vase 100, pl.XXXI) :*

Les 37 fragments de ce vase gisaient en place au sommet de la fosse, à proximité de la berme qui contient peut-être les parties manquantes. Les éléments jointifs du col et de la panse permettent de restituer un vase ovoïde à épaulement, col rentrant à baguette et lèvre déversée, d'une hauteur minimale de 34 cm. Une altération, peut-être d'origine atmosphérique, a atteint l'épiderme externe de la majorité des tessons, à l'exception de d'une moitié longitudinale du col.

Un décor de lignes lissé est toutefois perceptible en lumière rasante sur l'ensemble des tessons de la panse. Il s'organise, de haut en bas, en 4 registres horizontaux :

- Sur l'épaule, des rinceaux sont formés de lignes curvilignes où s'insèrent des « volutes »
- Un registre intermédiaire, mal perçu, semble analogue au panneau principal sous-jacent
- Le registre principal, qui occupe la moitié inférieure de la panse, est constitué de panneaux séparés par des bandes verticales résillées. Les panneaux sont occupés par des croix formées de paires de lignes, dont l'une au moins est marquée d'une ligne ondulée, et par des paires de lignes courbes.
- A la base, une bande horizontale est divisée en rectangles par des paires de lignes

Les éléments associés, bien que très schématiques, peuvent évoquer un décor végétal et/ou architectural, à l'instar des séries de grands vases assez bien documentés dans les ensembles auvergnats du IIème siècle. Les décors lissés complexe sont en effet un procédé décoratif courant sur les formes hautes dés La Tène C1 (LGB fossé 12/13, Chemin 8). Les compositions les plus complexes se concentrent à La Tène C2 (LGB fosse 38, puits 41). Les décors lissés perdurent durant jusqu'à La Tène D1 sous forme de compositions plus sommaires. La vase 100 est ainsi plus proche des exemplaires des environs du milieu du siècle.

Du point de vue technologique, la pâte et le mode de cuisson (A enfumé) sont pleinement caractéristiques des céramiques fines du IIème siècle de la Grande Limagne, dont les quelques occurrences de Corent apparaissent souvent résiduelles, sauf dans les ensembles les plus précoces : elles ne sont dominantes que dans l'état 1a du sanctuaire, daté du courant de La Tène D1a[12]. L'emploi du tour, qui se généralise au cours de ce siècle est en revanche l'indice d'un stade avancé de la période de La Tène C2-D1.

La forme ovoïde à profil continu trouve des parallèles assez proches dans les ensembles auvergnats du IIème s. L'épaulement faiblement marqué, combiné à une baguette se distingue des moulurations marqués des cols des vases du IIIème siècle, et reflète la simplification propre aux variantes de La Tène D.

Ce vase admet ainsi une datation probable dans le deuxième tiers du IIème siècle, sauf à admettre une survivance exceptionnelle qui ne saurait excéder la fin de ce siècle. Il se distingue nettement du faciès d'ensemble de la fosse, de sorte qu'il est difficile d'imaginer une production strictement contemporaine de sa condamnation. La datation établie d'après l'ensemble céramique suppose la conservation de ce vase pendant une à trois générations avant son dépôt au sommet du comblement de la fosse 20395. Notons que cette situation exclue, en ce qui concerne le vase 100, l'hypothèse d'une couche antérieure non perçue à la fouille.

[12] Cf notamment l'ensemble 12518/12522, LAURANSON à paraître.

L'état de représentation ne plaide pas pour un phénomène de résidualité ordinaire : le vase 100 était sûrement encore complet au moment de son dépôt, et probablement bien conservé à en juger par l'état de surface du col. Il incite au contraire à évoquer l'hypothèse d'une résidualité « sociale », liée à la valeur symbolique ou cultuelle de ces grands vases à décor lissé complexe.

**Secteur 4 - Fosse 20373 (pl.XXXII)**

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **22** | ***23,7%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **14** | ***15,1%*** | **2** | ***12,5%*** |
| MoGr | 14 | *15,1%* | 2 | *12,5%* |
| **Fine** | **48** | ***51,6%*** | **9** | ***56,3%*** |
| ToFi | 36 | *38,7%* | 5 | *31,3%* |
| ToMF | 3 | *3,2%* | 1 | *6,3%* |
| PEIN | 4 | *4,3%* | 0 | *0,0%* |
| PCNC | 5 | *5,4%* | 3 | *18,8%* |
| **importation** | **5** | ***5,4%*** | **2** | ***12,5%*** |
| CAMP-B | 2 | *2,2%* | 1 | *6,3%* |
| PC | 3 | *3,2%* | 1 | *6,3%* |
| **indéterminé** | **1** | ***1,1%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **prélaténien** | **3** | ***3,2%*** | **3** | ***18,8%*** |
| **Total général** | **93** | ***100,0%*** | **16** | ***100,0%*** |

Figure 26 : Fosse 20373, tableau de comptage céramique par catégorie

*Céramique commune*

- ***01*** : *dolium* à col incurvé souligné par un méplat
- ***02*** *: olla* à lèvre triangulaire

*Céramique fine*

- ***04, 05*** : lèvres très fragmentaires de vases
- ***10, 9*** : bord et partie inférieure de cruches à col cylindrique
- ***03*** : marli de patère, imitation de lamb.6
- ***06*** : écuelle à bord infléchi cannelé, à panse très mince, caractéristique de La Tène D2a

*Vaisselle d'importation*

- ***08*** : lèvre évasée et moulurée de cruche à pâte claire méridionale tardive (CL-REC 4 ?)
- ***07*** : patère lamb.5 en campanienne B-oïde

*Datation :*

- Cuisson des céramiques fines dominée par le mode B suivi d'un enfumage
- Ecuelle à bord infléchi cannelé
- Type tardif de cruche à pâte claire méridionale
- Campanienne B : lamb.5

Datation proposée : **LTD2a (-80 / -50)**

**Secteur 4 - Fosse 20328 (pl.XXXIII)**

| | N.R. | % du N.R. | N.M.I | % du N.M.I. |
|---|---|---|---|---|
| **indifférencié** | **2** | ***4,7%*** | **0** | ***0,0%*** |
| **Commune** | **17** | ***39,5%*** | **2** | ***22,2%*** |
| MoGr | 17 | *39,5%* | 2 | *22,2%* |
| **Fine** | **13** | ***30,2%*** | **3** | ***33,3%*** |
| ToFi | 13 | *30,2%* | 3 | *33,3%* |
| **importation** | **2** | ***4,7%*** | **2** | ***22,2%*** |
| CAMP-A | 1 | *2,3%* | 1 | *11,1%* |
| CAMP-C | 1 | *2,3%* | 1 | *11,1%* |
| **prélaténien** | **9** | ***20,9%*** | **2** | ***22,2%*** |
| **Total général** | **43** | ***100,0%*** | **9** | ***100,0%*** |

Figure 27 : Fosse 20328, tableau de comptage céramique par catégorie

*Céramique commune :*

- panses et fonds de forme hautes, pot (***03***) ou dolium cuit en mode A (***n.i.)***
- ***01*** : jatte à bord rentrant rainuré, munie d'un goulot verseur
- ***02*** : Une jatte à bord droit à gorge sommitale, dont la panse porte le départ d'un élément de préhension ou d'un goulot verseur

*Céramique fines :*

- ***07*** : grand vase élancé à surface sombre, cuit en mode B enfumé
- ***09*** : col de vase ou pichet, orné d'une baguette, cuit en mode B
- ***08*** : bol à bord droit à lèvre biseauté (imitation de lamb.33b), à décor lissé radial interne, cuisson en mode A enfumé

*Vaisselle importée :*

- ***11*** : bord de bol lamb.31/33 en campanienne A
- ***12*** : fragment indéterminé en campanienne à pâte grise (campanienne C ?), peut-être un marli infléchi de lamb.6
- Un tesson informe de campanienne B-oïde (***n.i.***)

*Datation :*

- morphologie des jattes
- céramiques fines cuites en mode A ou en mode B
- vase élancé typique de la Tène D1b
- présence de campanienne A
- absence de marqueurs de La Tène D2.

Datation proposée : **LTD1b (-120 / -70)**

## Bibliographie

DEBERGE 2000 : Y. Deberge. – Cournon, Sarliève, puits 2474/2485 (La Tène D2a), in : C. Mennessier-Jouannet (dir.), rapport intermédiaire du Projet Collectif de Recherche « Chrono-typologie des mobiliers du Second âge du Fer en Auvergne », 2000, 1 vol (multigraphié), 137 à 156.

DEBERGE et alii 2002a : Y. Deberge, V. Guichard, D. Lallemand, L. Orengo, M. Loughton. - Déterminations des phases récentes de La Tène : le 2e s. avant J.-C., in : C. Mennessier-Jouannet (dir.), rapport intermédiaire du Projet Collectif de Recherche « Chrono-typologie des mobiliers du Second âge du Fer en Auvergne », 2002, 1 vol (multigraphié), 36 à 62.

DEBERGE et alii 2002b : Y. Deberge, V. Guichard, D. Lallemand, A. Wittman, L. Izac-Humbert, L. Orengo, M. Loughton, D. Pasquier. - Déterminations des phases récentes de La Tène : le 1er s. avant J.-C., in : C. Mennessier-Jouannet (dir.), rapport intermédiaire du Projet Collectif de Recherche « Chrono-typologie des mobiliers du Second âge du Fer en Auvergne », 2002, 1 vol (multigraphié), 63 à 99.

DEBERGE, ORENGO, LOUGHTON, VERRIER 2007 : Y. Deberge, L. Orengo, M. Loughton, G. Verrier. - La culture matérielle de la Grande Limagne d'Auvergne du IIIe au 1er s. avant notre ère, in : Mennessier-Jouannet et Deberge 2007 : 167-204.

DEBERGE 2010 : Y. Deberge, U. Cabezuelo, M. Cabanis, S. Foucras, M. Garcia, K. Gruel, M. Loughton, F. Blondel, P. Caillat. - L'oppidum arverne de Gondole (Le Cendre, Puy-de-Dôme) : topographie de l'occupation protohistorique et fouille du quartier artisanal, article disponible en ligne, RACF, 2010.

DEBERGE à paraître : Y. Deberge, M. Loughton, K. Gruel. – Le puits 228 de Gondole au Cendre, (notice à paraître in : C. Mennessier-Jouannet (dir.), Chrono-typologie des mobiliers du Second âge du Fer en Auvergne).

GUICHARD et ORENGO 1999 : GUICHARD (V.), ORENGO (O.). – Le fossé 12/13 du site de La Grande Borne à Clermont-Ferrand. In : MENNESSIERJOUANNET (C.) dir. - Chrono-typologie des mobiliers du Second Age du Fer en Auvergne, rapport intermédiaire du

GUICHARD et alii 2000 : V. Guichard, L. Orengo, M. Loughton. – Clermont-Ferrand « La Grande Borne », fossé 34 (B47AT) (Puy-de-Dôme), in : C. Mennessier-Jouannet (dir.), rapport intermédiaire du Projet Collectif de Recherche « Chrono-typologie des mobiliers du Second âge du Fer en Auvergne », 2000, 1 vol (multigraphié) : 189 à 206.

GUICHARD et alii 2001a : V. Guichard, D. Leguet, D. Tourlonias. - La Roche Blanche, oppidum de Gergovie, Chemin de La Croix, fosses 3, 5 et 7 (milieu et seconde moitié du 1er s. avant J.-C.), in : C. Mennessier-Jouannet (dir.), rapport intermédiaire du Projet Collectif de Recherche « Chrono-typologie des mobiliers du Second âge du Fer en Auvergne », 2001, 1 vol (multigraphié) : 195 à 210.

LAURANSON 2008 : R. Lauranson. – Mobilier céramique de la cave [18015], in Rapport 2008, p.135 à 159.

LAURANSON 2009 : R. Lauranson. – Etude céramologique : compléments aux fouilles 2007 et 2008, in Rapport 2009, vol.1, p.64 à 106.

PY et alii 1993: M. Py (dir). - Dicocer : dictionnaire des céramiques antiques en Méditerranée occidentale, Lattes : ARALO (Lattara 6), 1993.

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

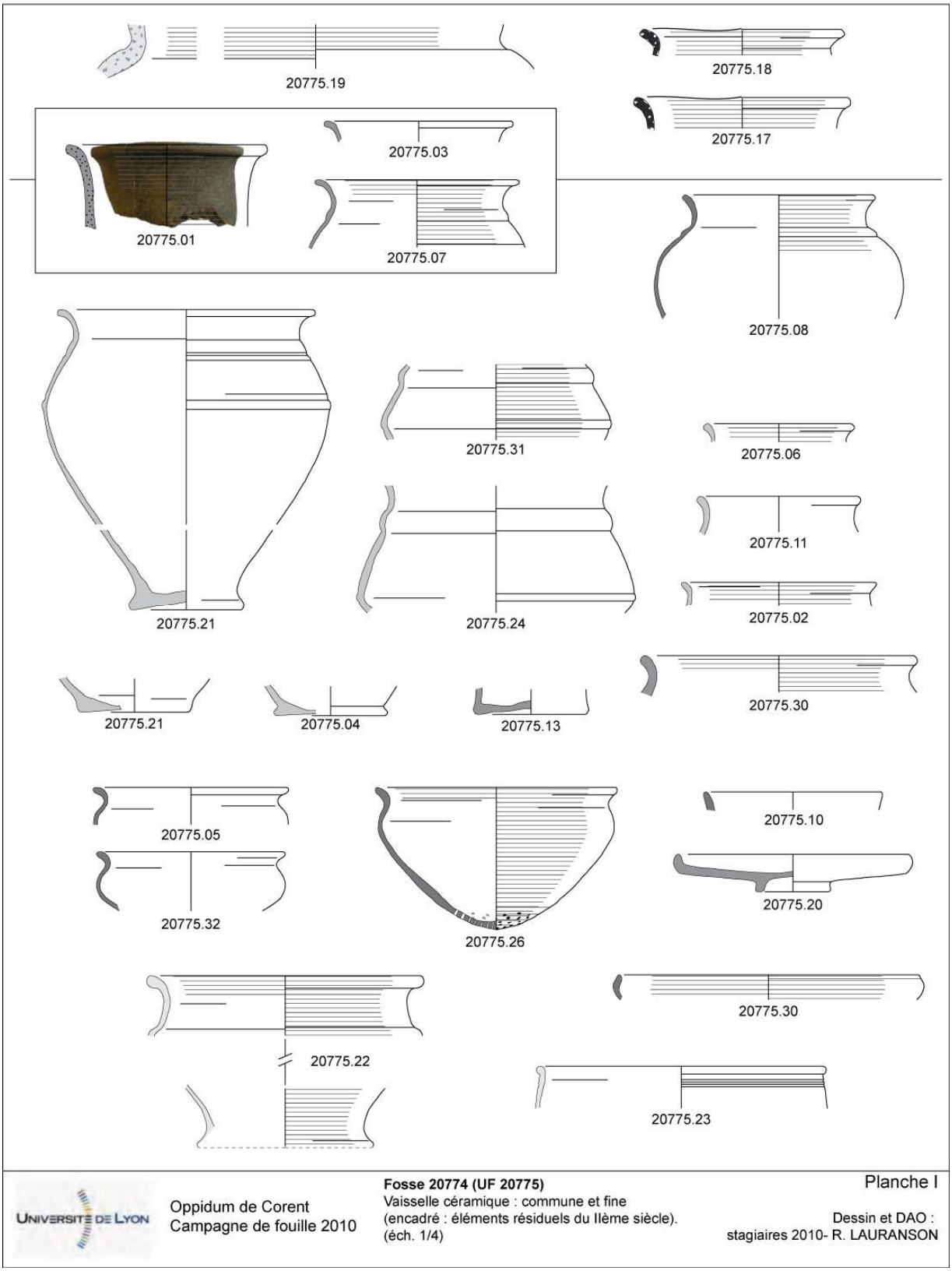


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Fosse 20774 (UF 20775)**
Vaisselle céramique : commune et fine
(encadré : éléments résiduels du IIème siècle).
(éch. 1/4)

Planche I

Dessin et DAO :
stagiaires 2010- R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

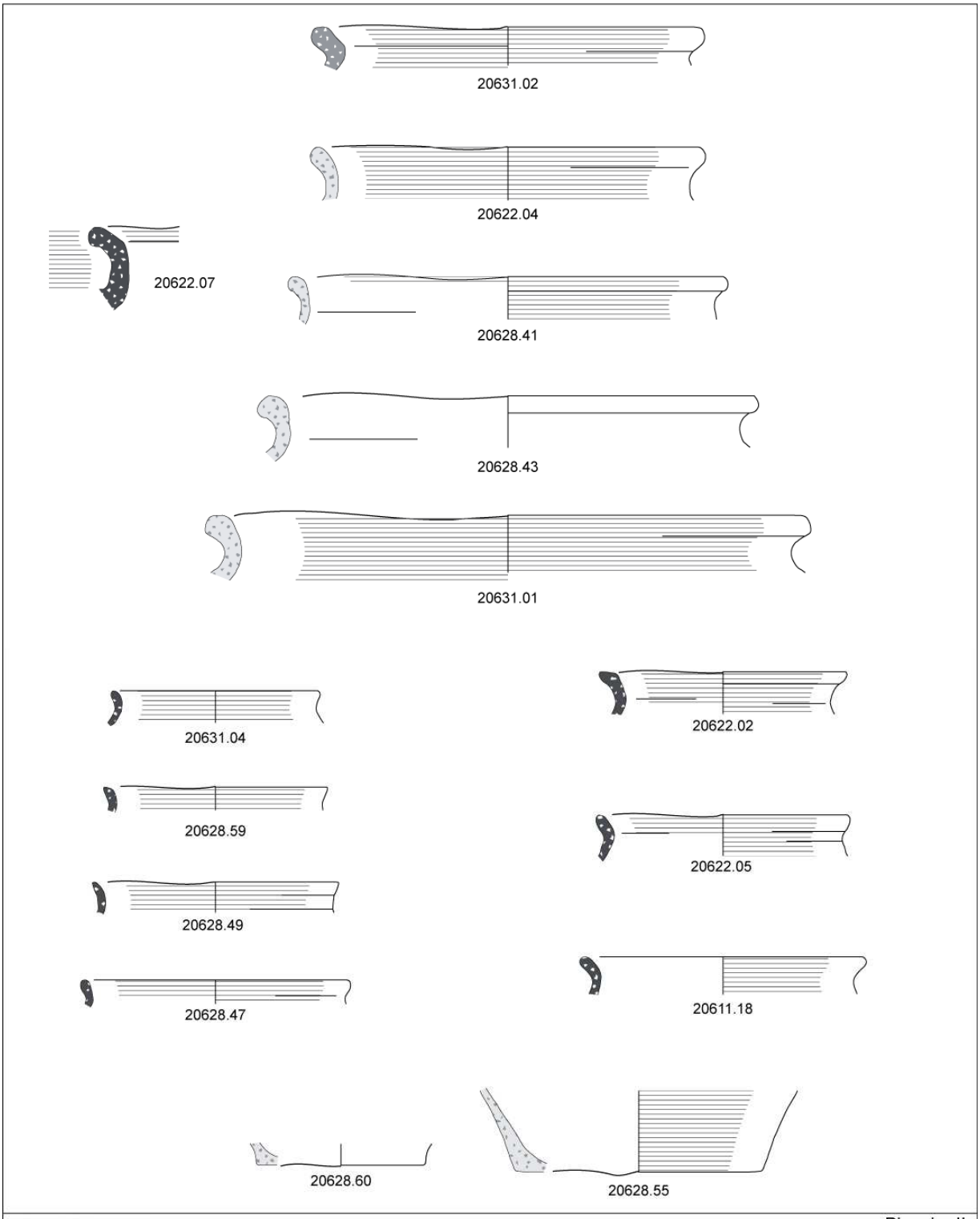


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Cave 20602**
Vaisselle céramique commune : *doliae* et pots à provisions.
(éch. 1/4)

Planche II

Dessin et DAO :
stagiaires 2010- R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

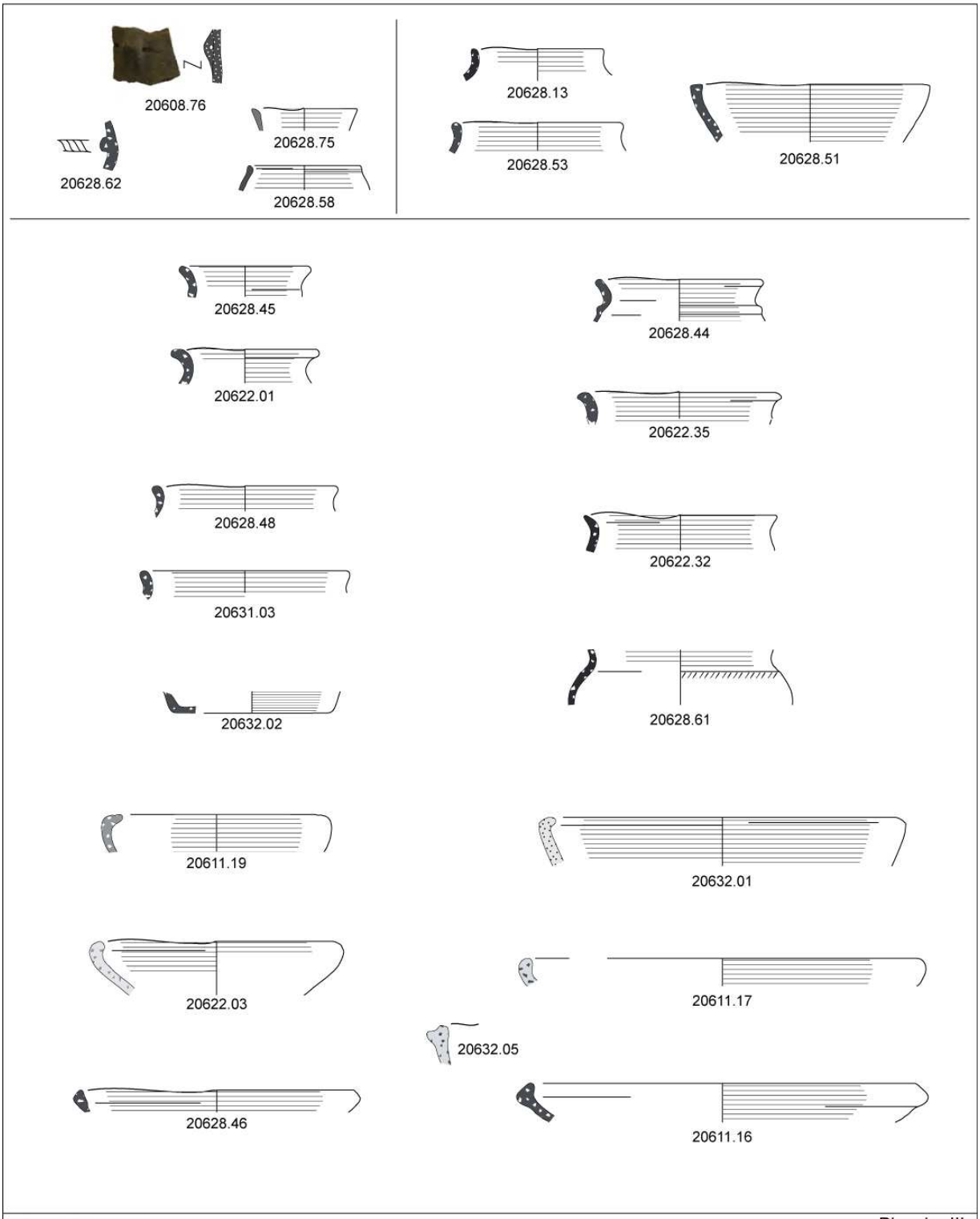


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Cave 20602**
Vaisselle céramique commune : *ollae* et jattes.
(éch. 1/4)

Planche III

Dessin et DAO :
stagiaires 2010- R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

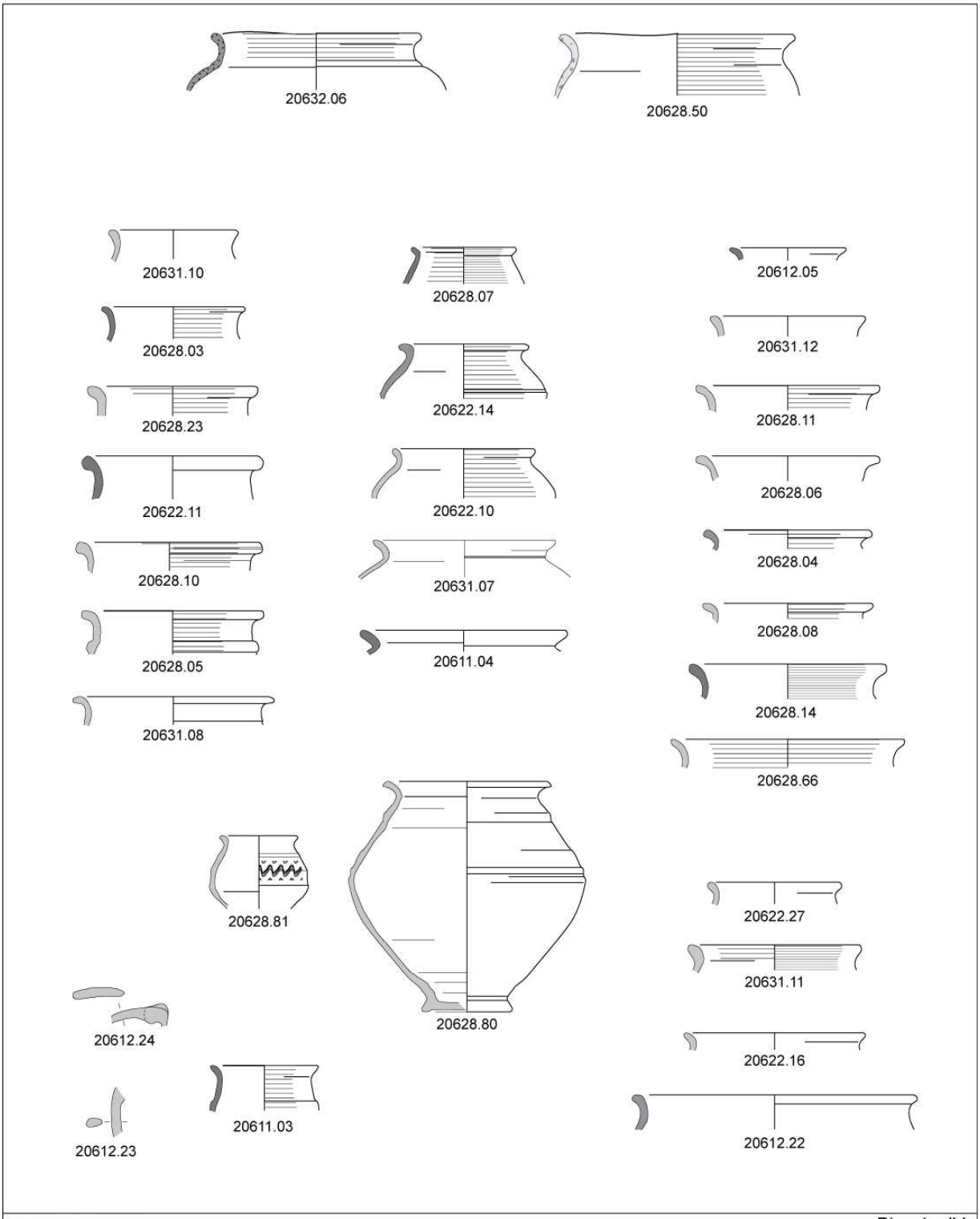


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Cave 20602**
Vaisselle céramique fine : formes hautes.
(éch. 1/4)

Planche IV

Dessin et DAO :
stagiaires 2010- R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

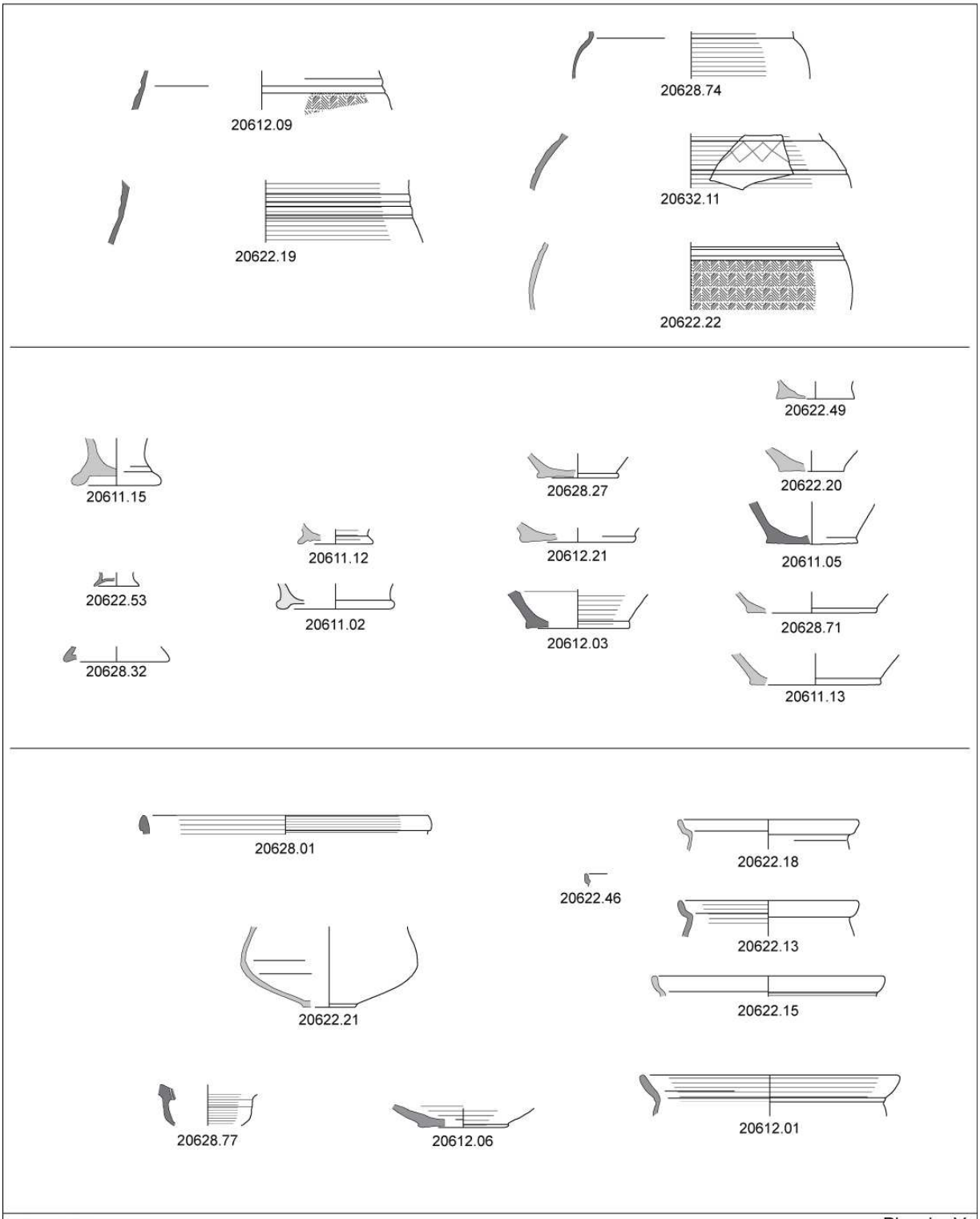


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Cave 20602**
Vaisselle céramique fine : panses et fonds de forme hautes ; forme intermédiaires.
(éch. 1/4)

Planche V

Dessin et DAO :
stagiaires 2010- R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

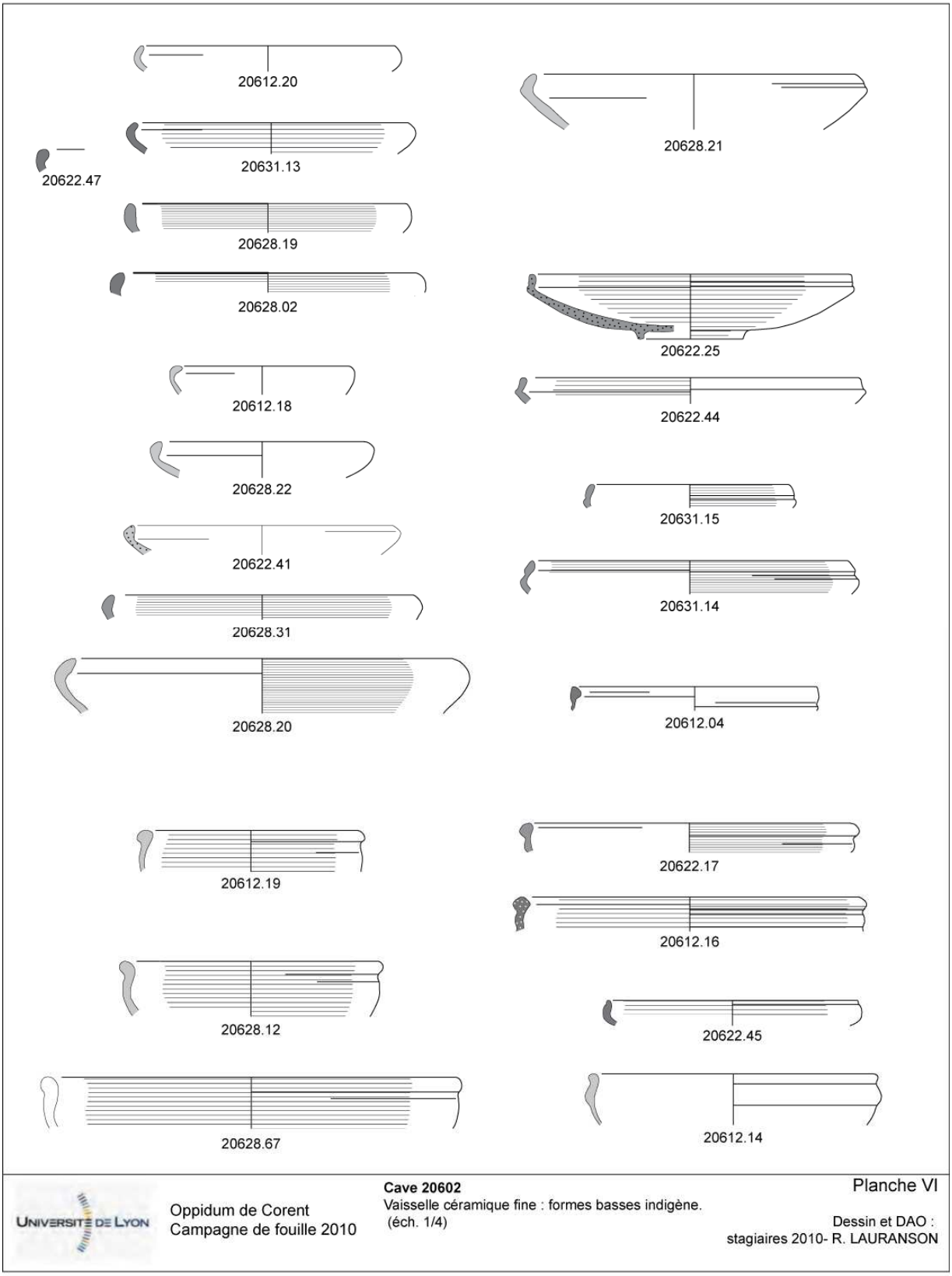

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

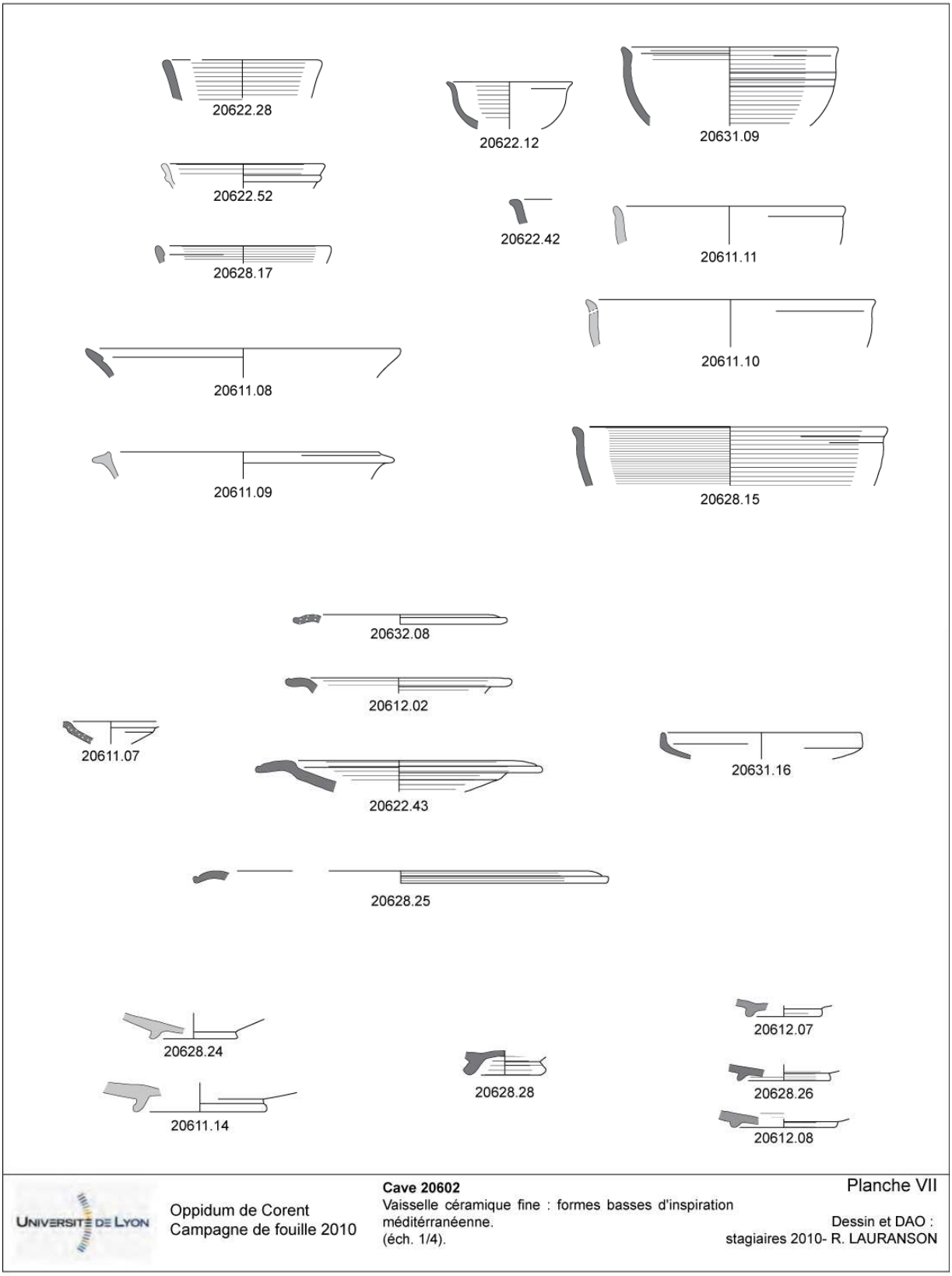


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Cave 20602**
Vaisselle céramique fine : formes basses d'inspiration méditérranéenne.
(éch. 1/4).

Planche VII

Dessin et DAO :
stagiaires 2010- R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

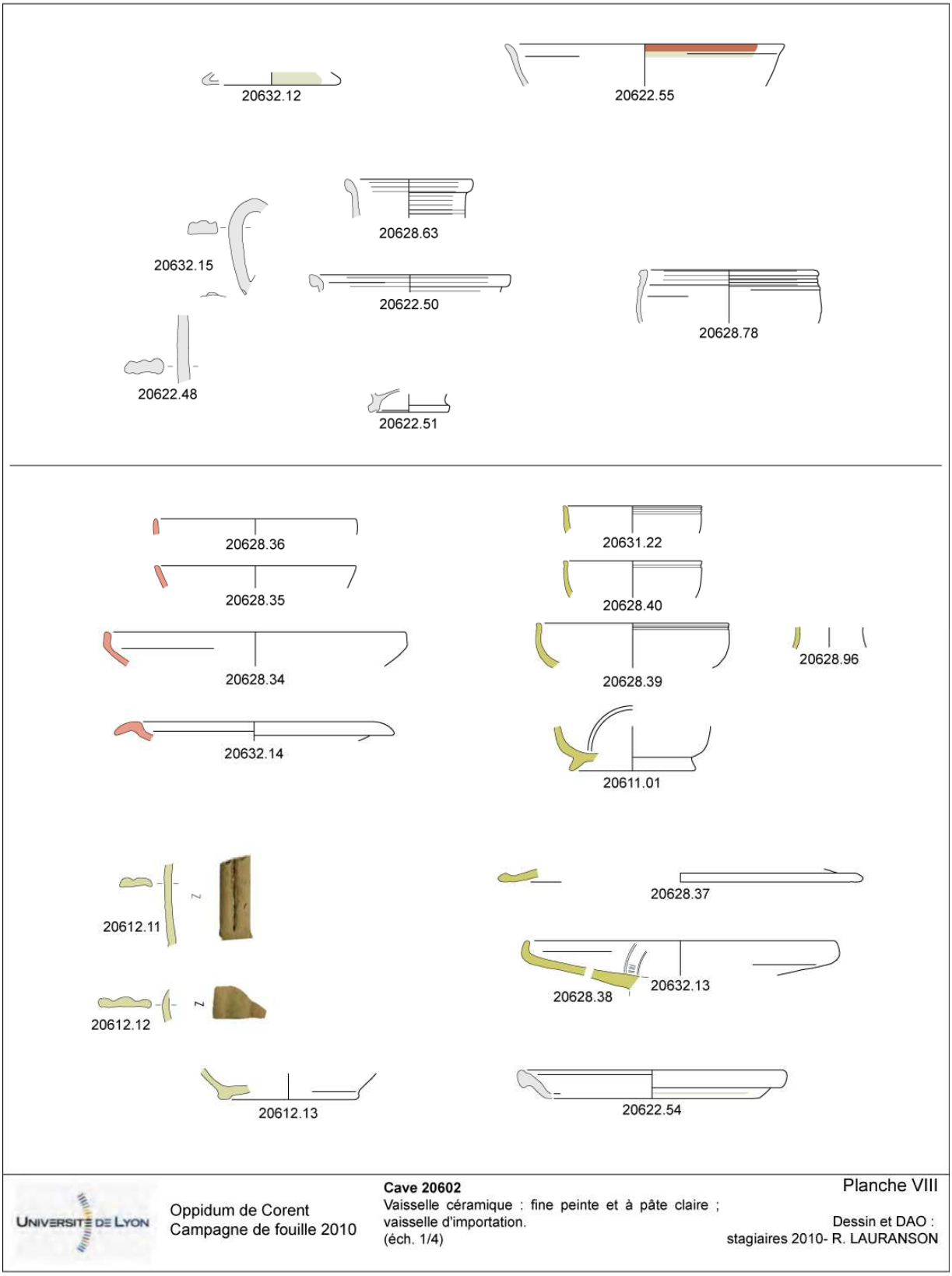


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Cave 20602**
Vaisselle céramique : fine peinte et à pâte claire ; vaisselle d'importation.
(éch. 1/4)

Planche VIII

Dessin et DAO :
stagiaires 2010- R. LAURANSON

2

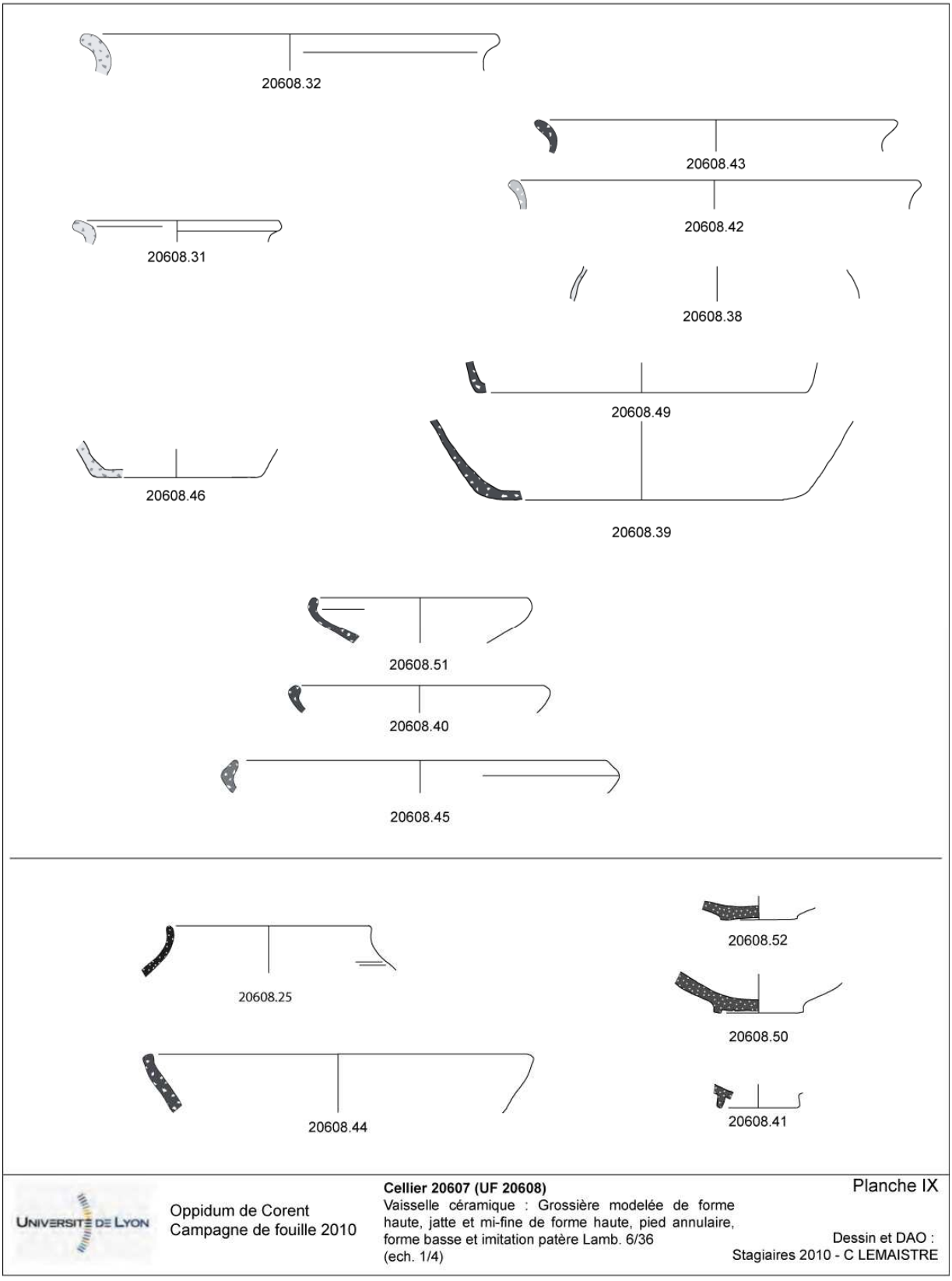


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Cellier 20607 (UF 20608)**
Vaisselle céramique : Grossière modelée de forme haute, jatte et mi-fine de forme haute, pied annulaire, forme basse et imitation patère Lamb. 6/36
(ech. 1/4)

Planche IX

Dessin et DAO :
Stagiaires 2010 - C LEMAISTRE

2

Oppidum de Corent - Post-fouille 2010

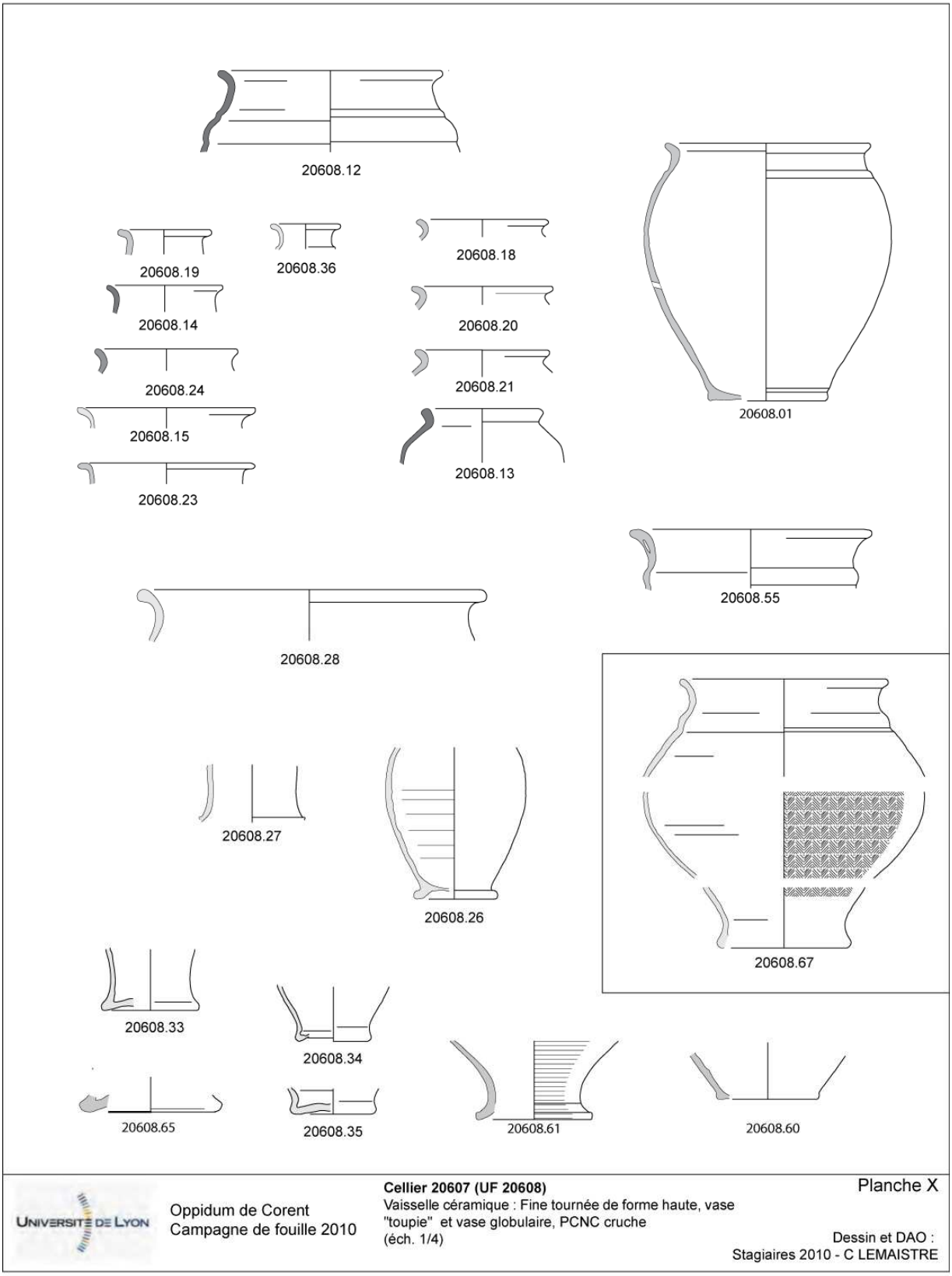


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Cellier 20607 (UF 20608)**
Vaisselle céramique : Fine tournée de forme haute, vase "toupie" et vase globulaire, PCNC cruche
(éch. 1/4)

Planche X

Dessin et DAO :
Stagiaires 2010 - C LEMAISTRE

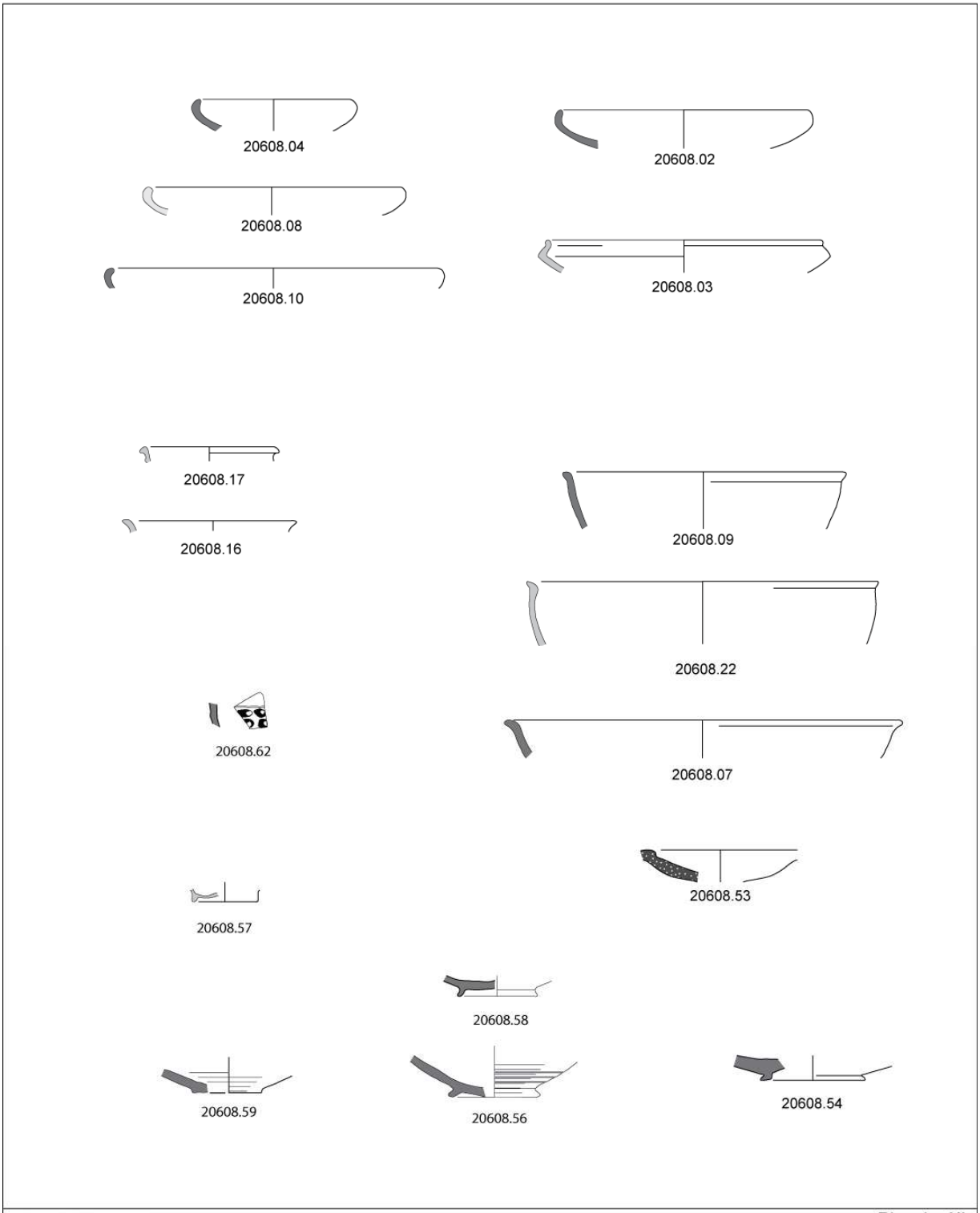


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Cellier 20607 (UF 20608)**
Vaisselle céramique : Fine tournée de forme basse, Jatte, Bol imitation Lamb.33b,décor d'ocelles sur bol, pied annulaire
(éch. 1/4)

Planche XI

Dessin et DAO :
Stagiaires 2010 - C LEMAISTRE

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

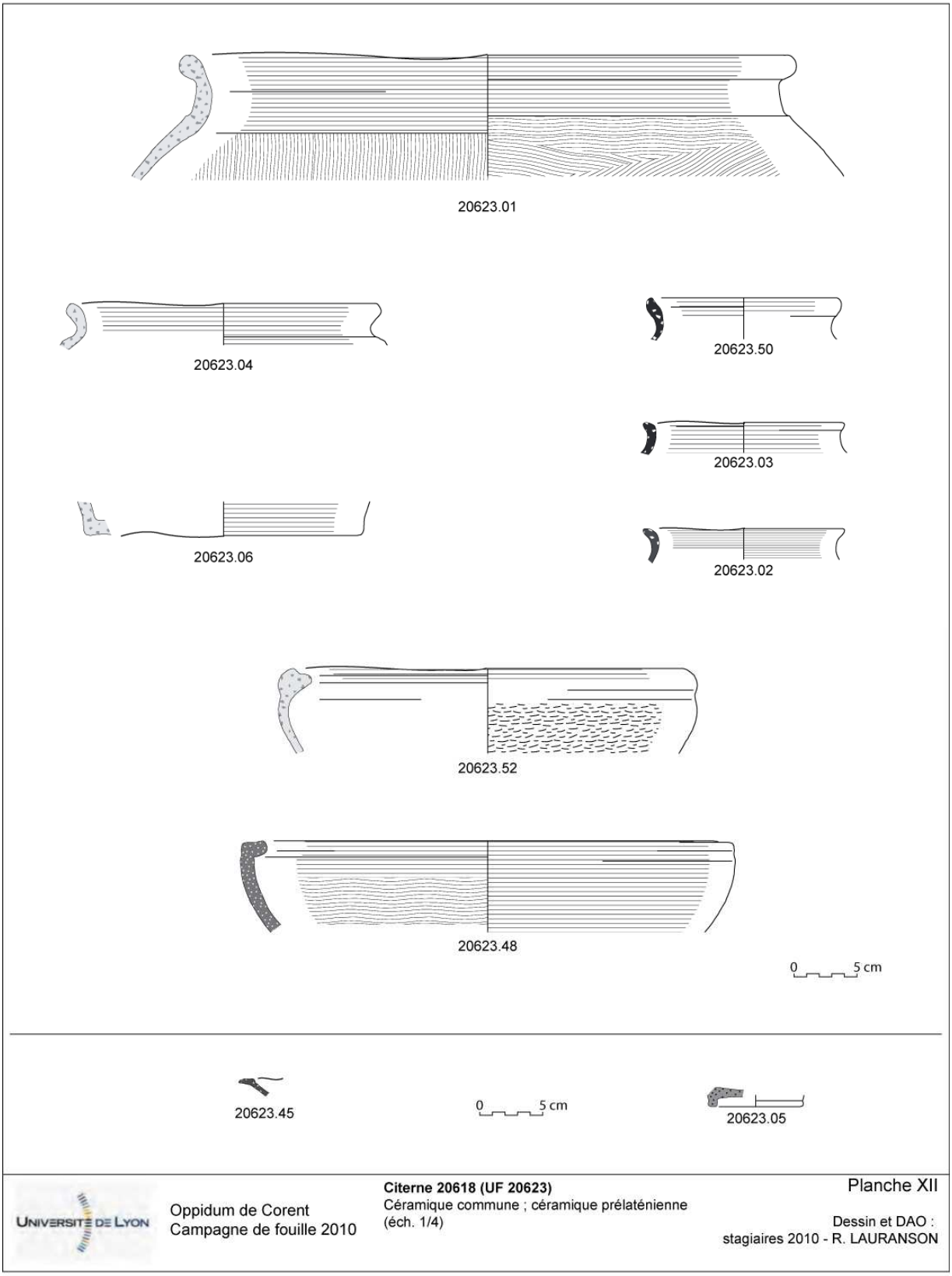


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Citerne 20618 (UF 20623)**
Céramique commune ; céramique prélaténienne
(éch. 1/4)

Planche XII

Dessin et DAO :
stagiaires 2010 - R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

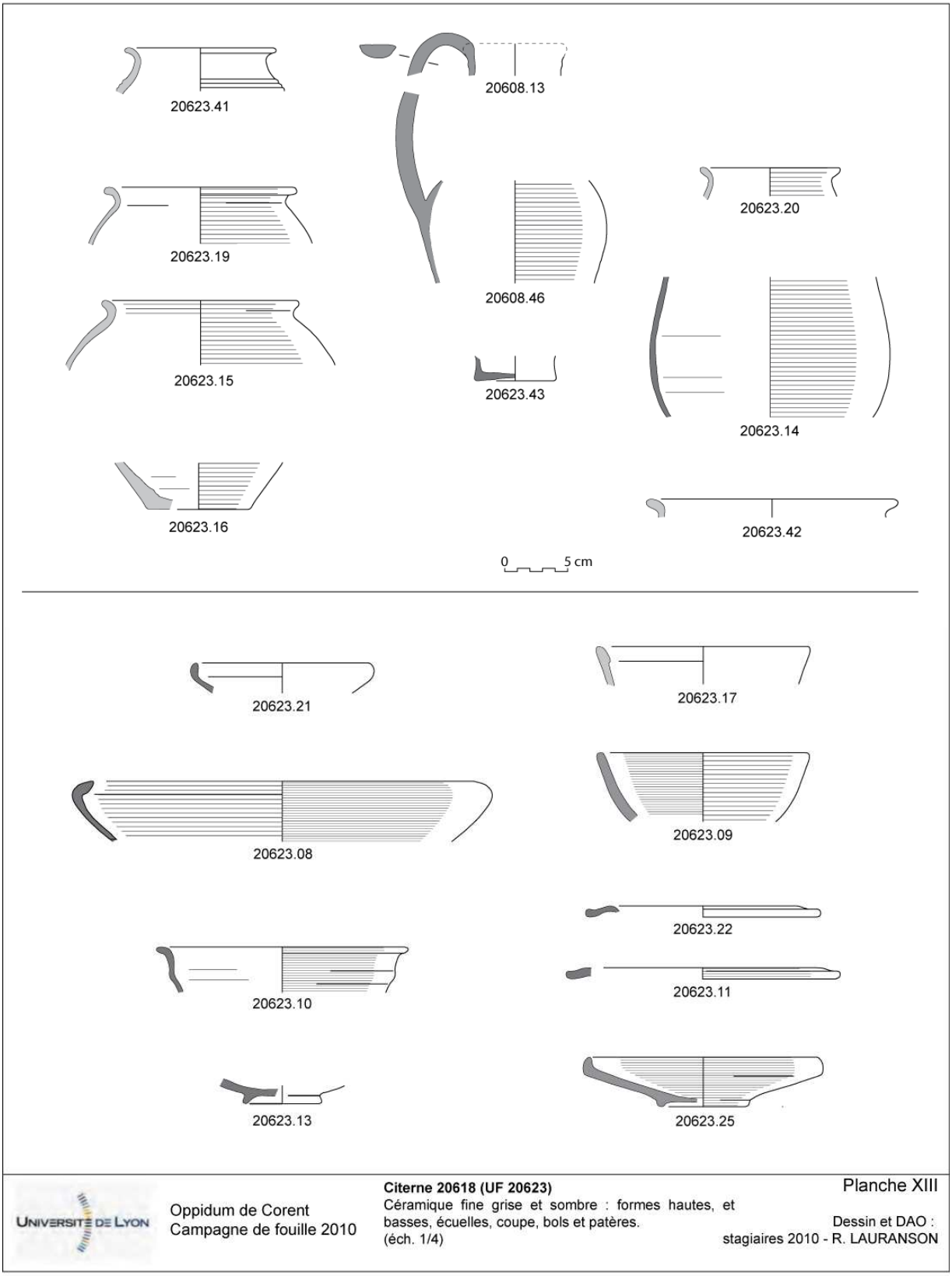


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Citerne 20618 (UF 20623)**
Céramique fine grise et sombre : formes hautes, et basses, écuelles, coupe, bols et patères.
(éch. 1/4)

Planche XIII

Dessin et DAO :
stagiaires 2010 - R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

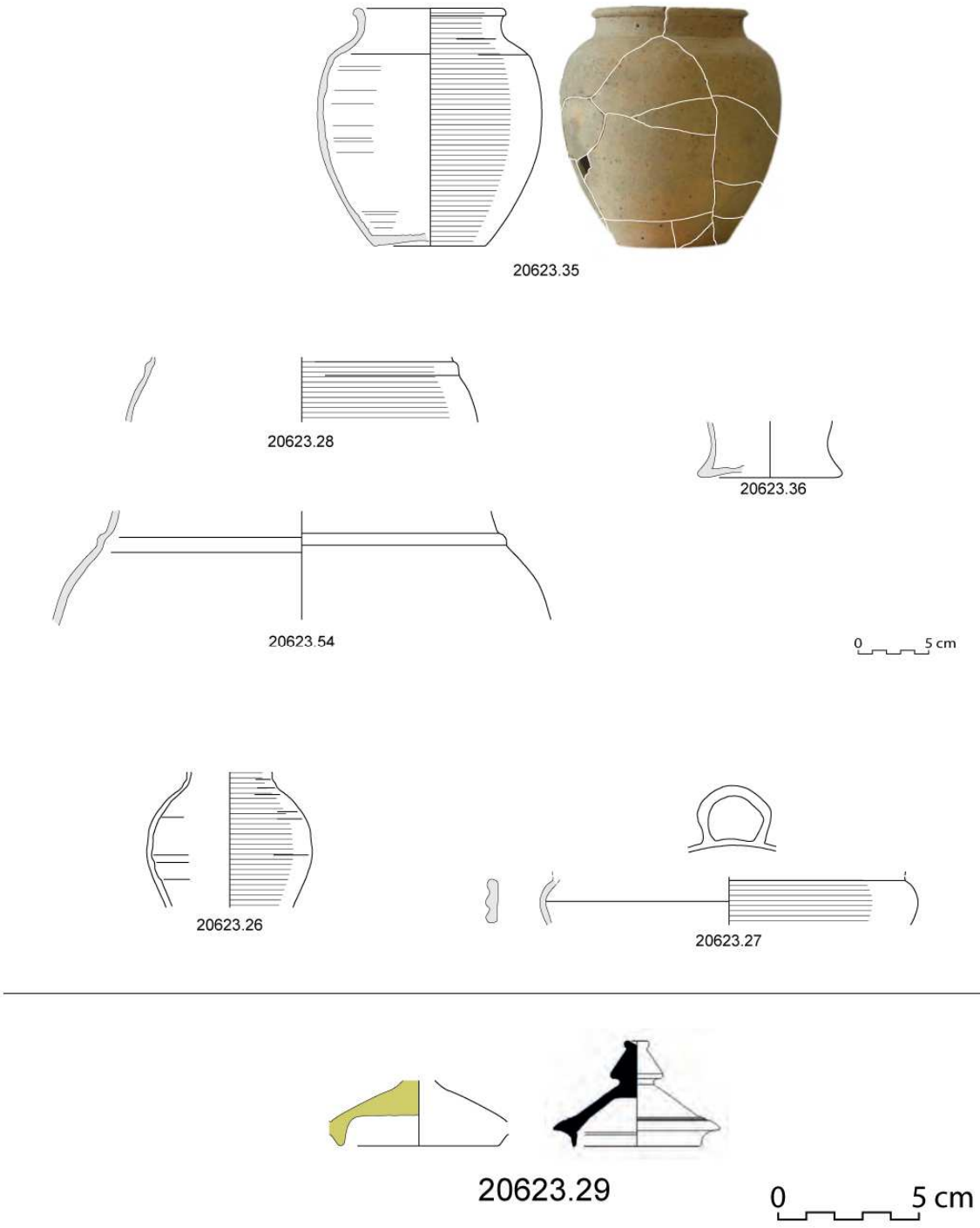


UNIVERSITÉ DE LYON

Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Citerne 20618 (UF 20623)**
Céramique fine cuite en mode A et à pâte claire (éch. 1/4) ; campanienne B-oïde, lamb.14 (éch. 1/2).

Planche XIV

Dessin et DAO :
stagiaires 2010 - R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

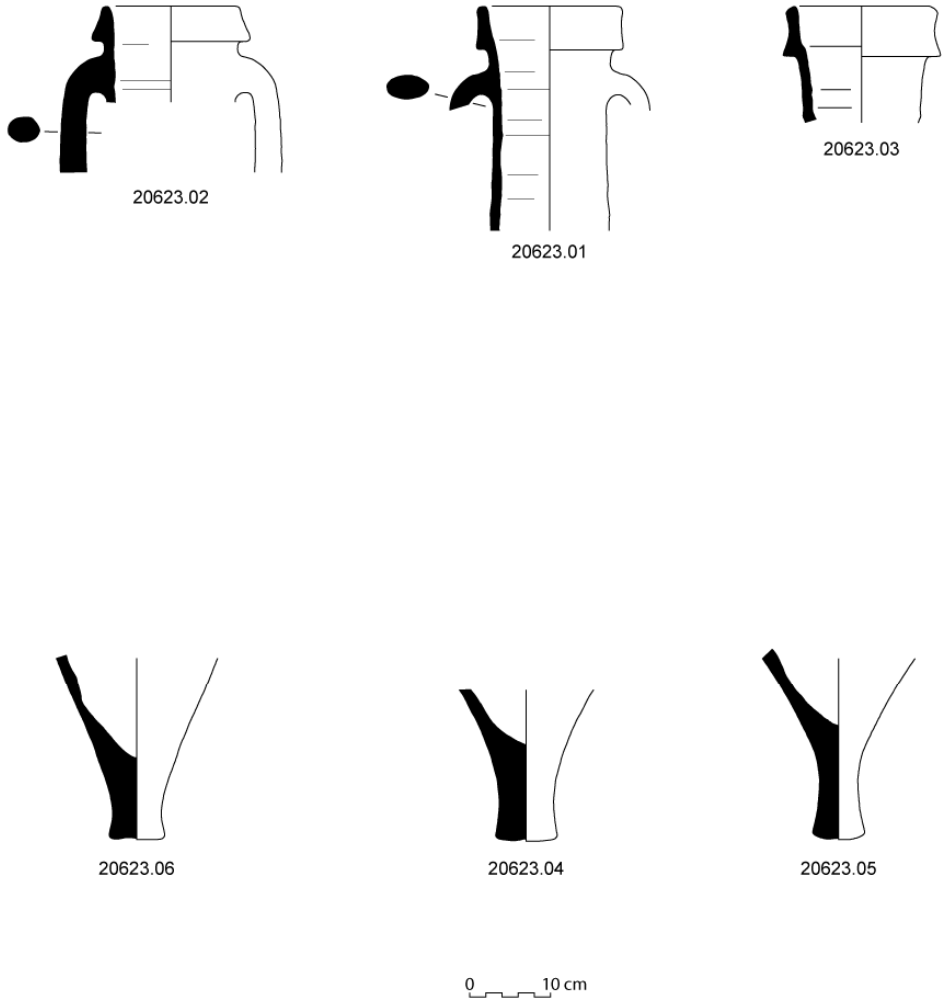


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Citerne 20618 (UF 20623)**
Amphores républicaines
(éch. 1/8)

Planche XV

Dessin et DAO :
stagiaires 2010 - R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

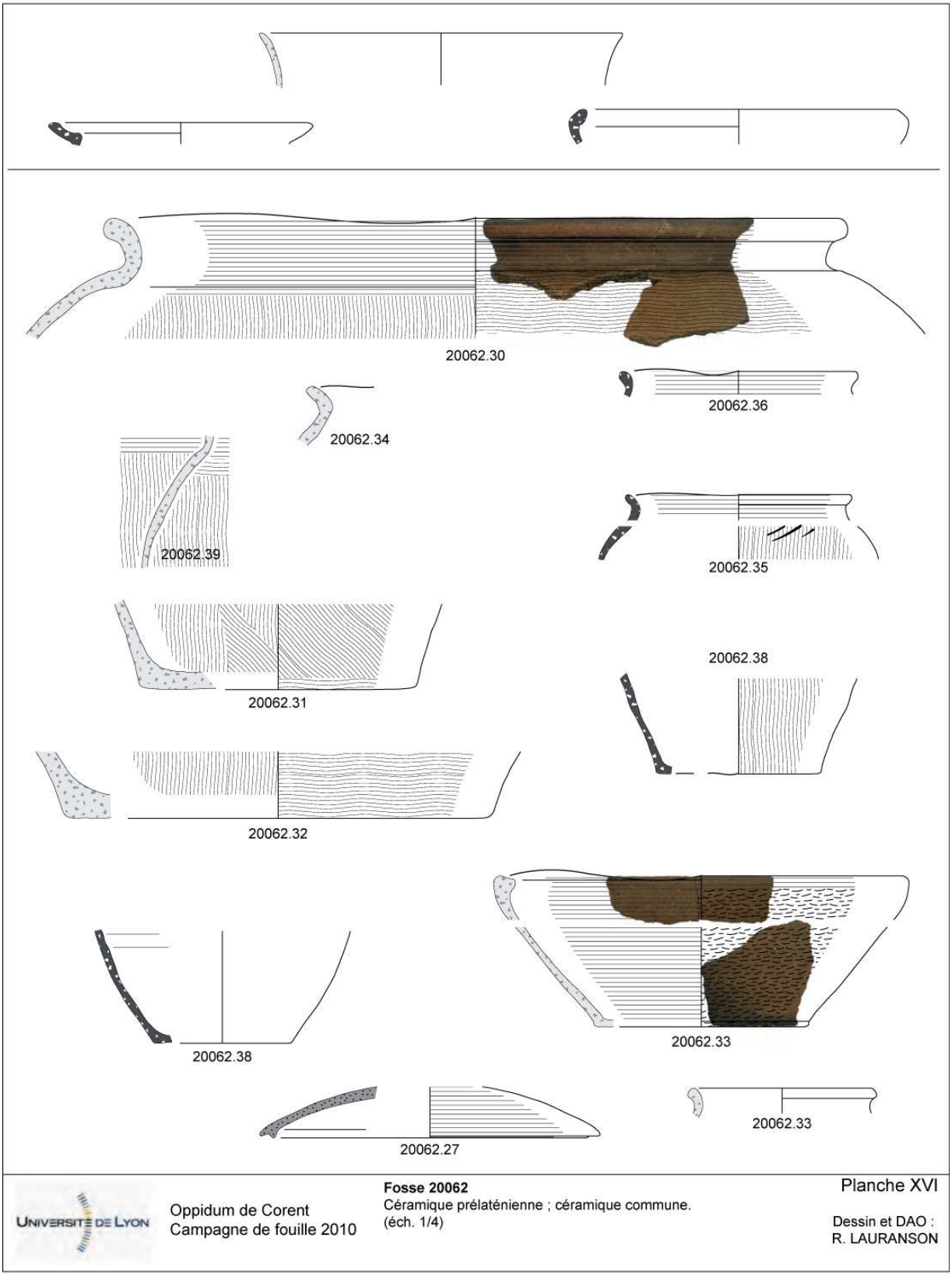


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Fosse 20062**
Céramique prélaténienne ; céramique commune.
(éch. 1/4)

Planche XVI

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

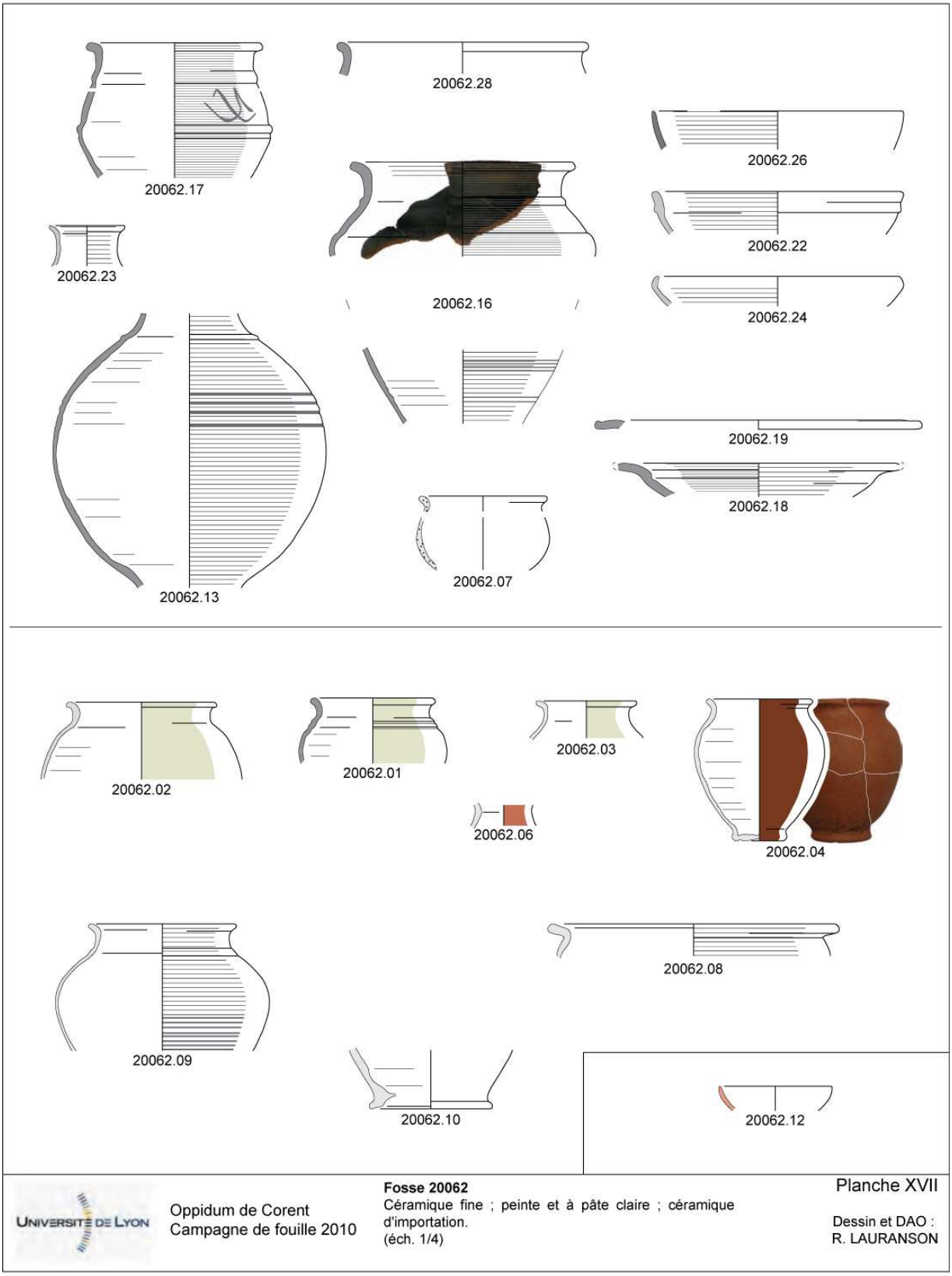


UNIVERSITÉ DE LYON

Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Fosse 20062**
Céramique fine ; peinte et à pâte claire ; céramique d'importation.
(éch. 1/4)

Planche XVII

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

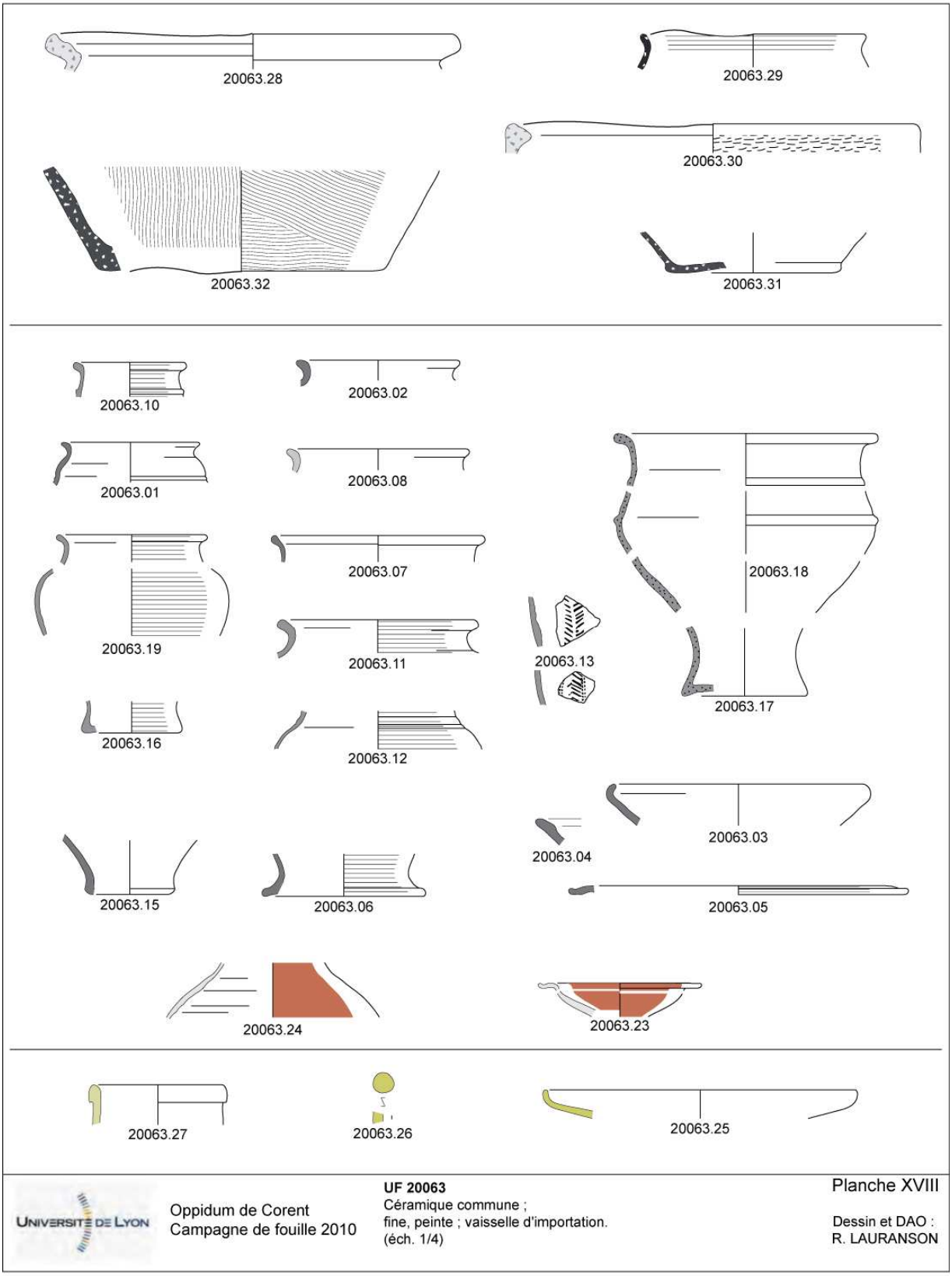


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**UF 20063**
Céramique commune ;
fine, peinte ; vaisselle d'importation.
(éch. 1/4)

Planche XVIII

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

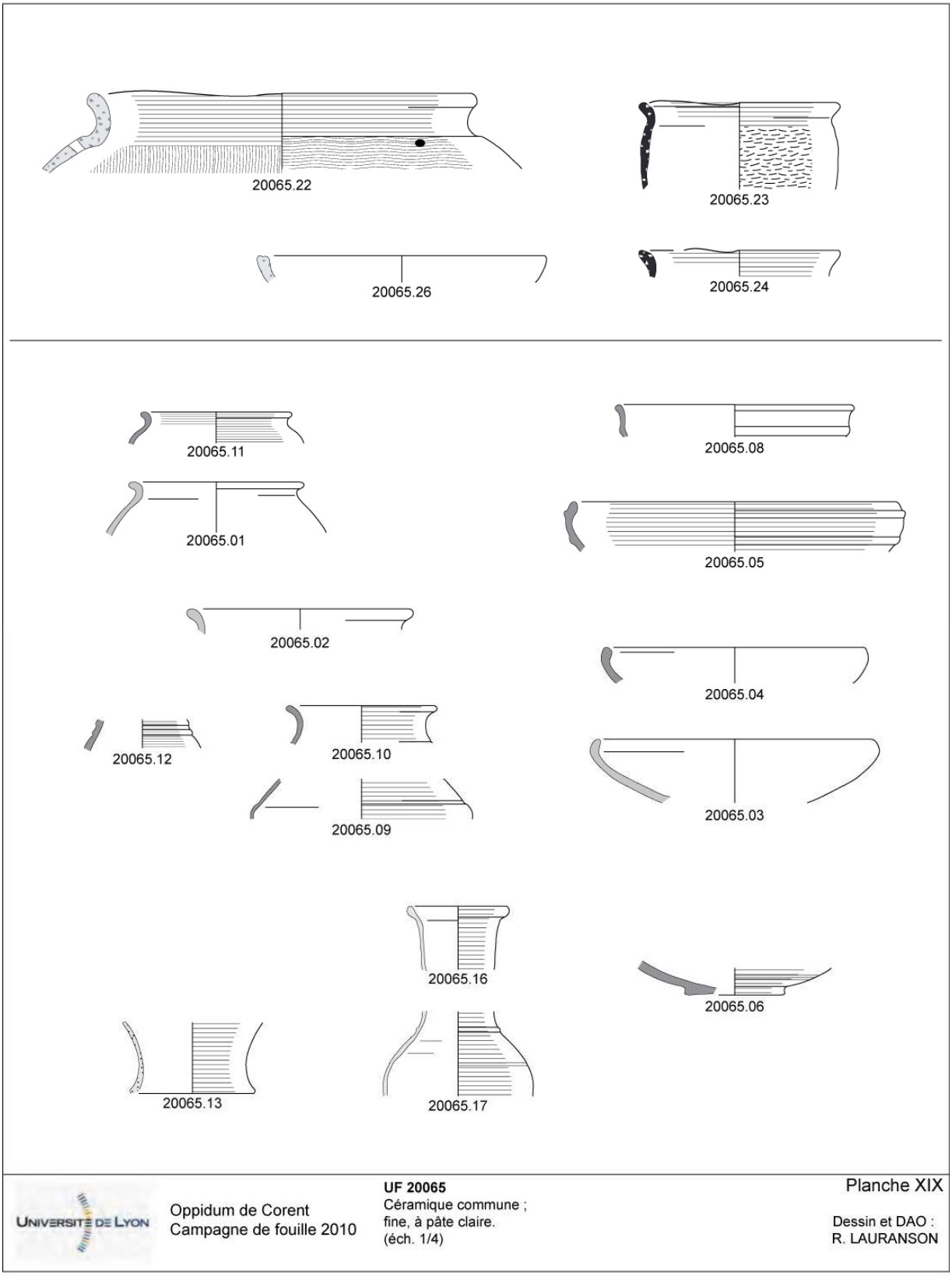


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**UF 20065**
Céramique commune ;
fine, à pâte claire.
(éch. 1/4)

Planche XIX

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

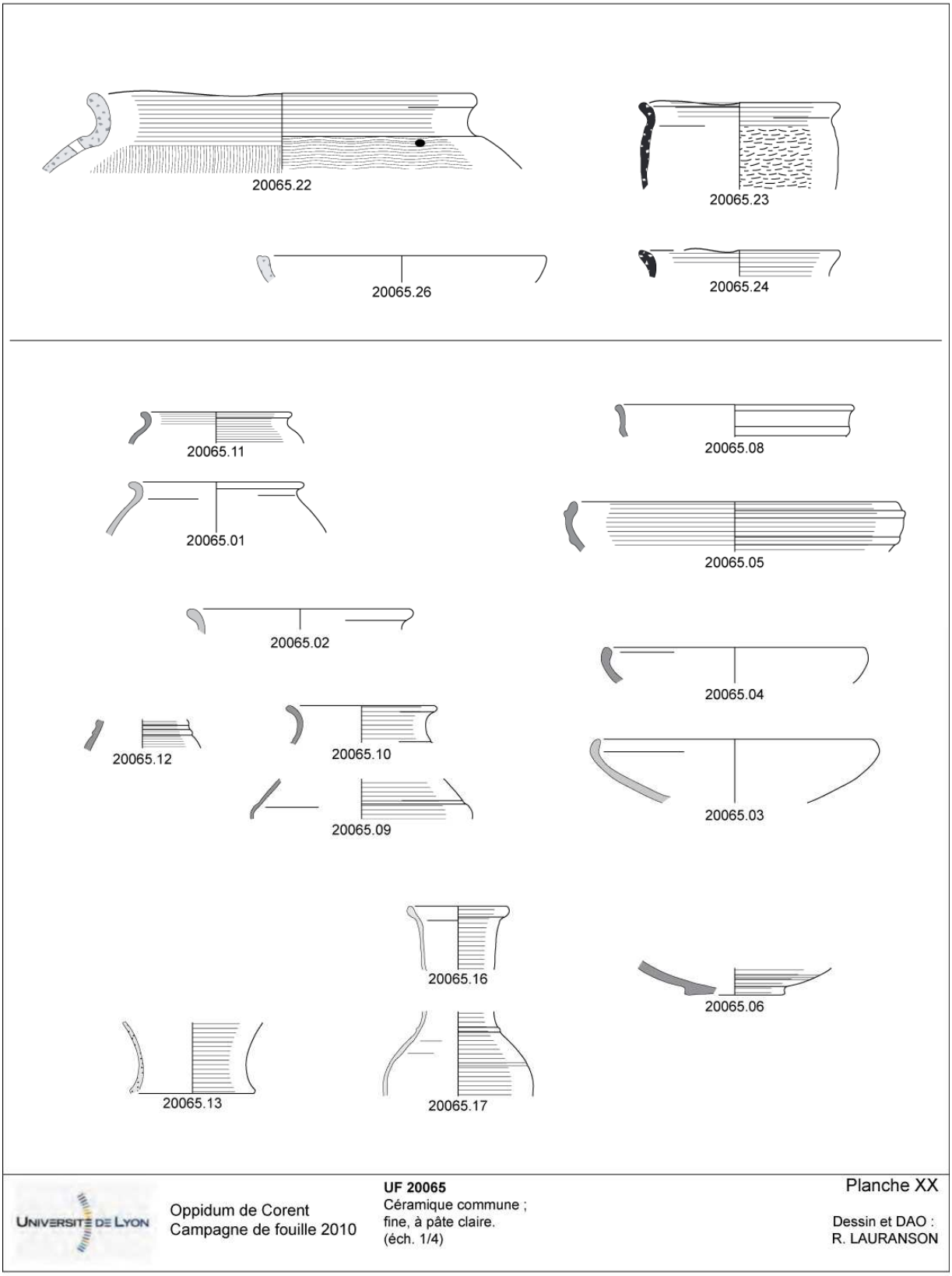


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**UF 20065**
Céramique commune ;
fine, à pâte claire.
(éch. 1/4)

Planche XX

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

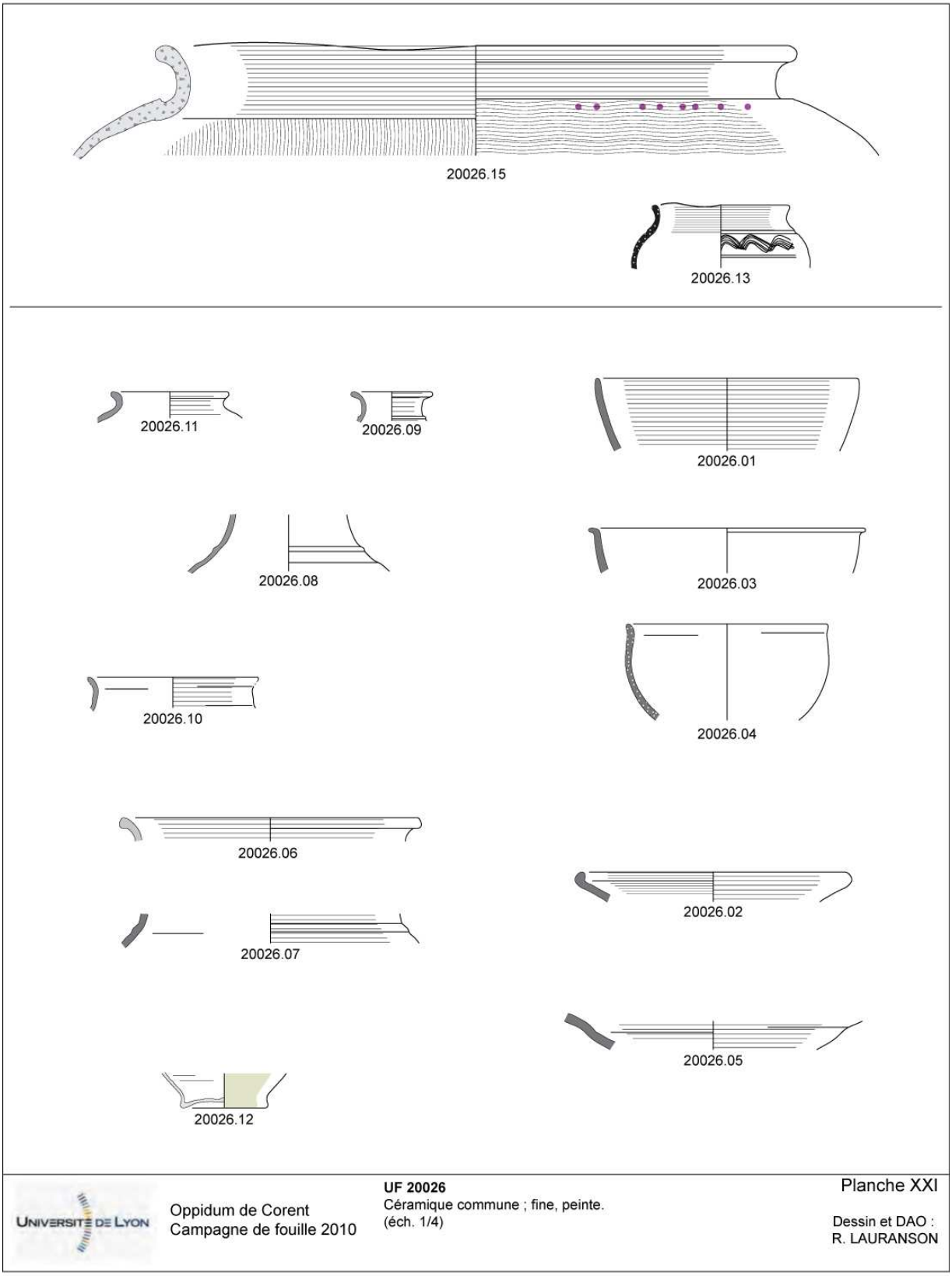


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**UF 20026**
Céramique commune ; fine, peinte.
(éch. 1/4)

Planche XXI

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

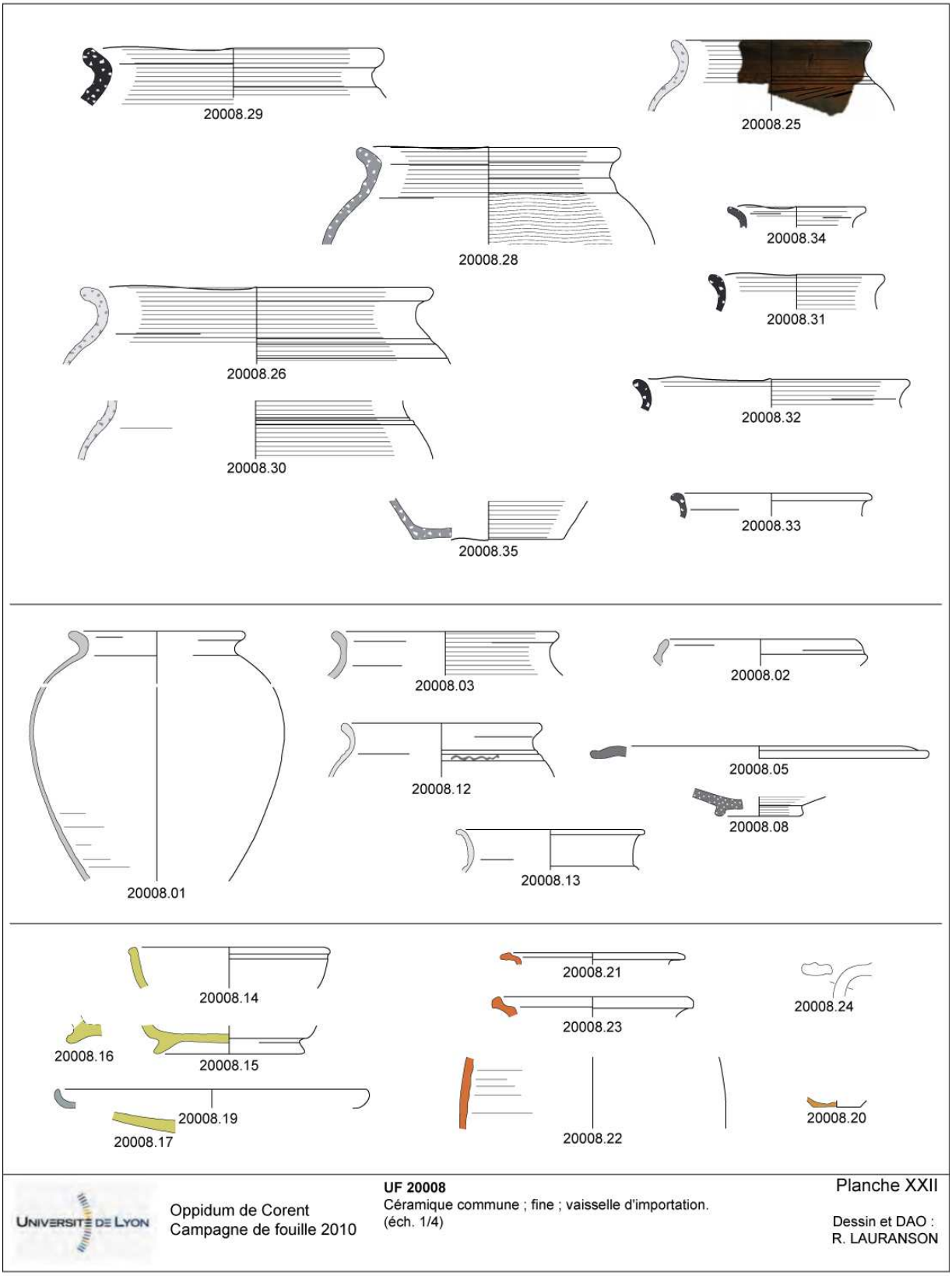


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**UF 20008**
Céramique commune ; fine ; vaisselle d'importation.
(éch. 1/4)

Planche XXII

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

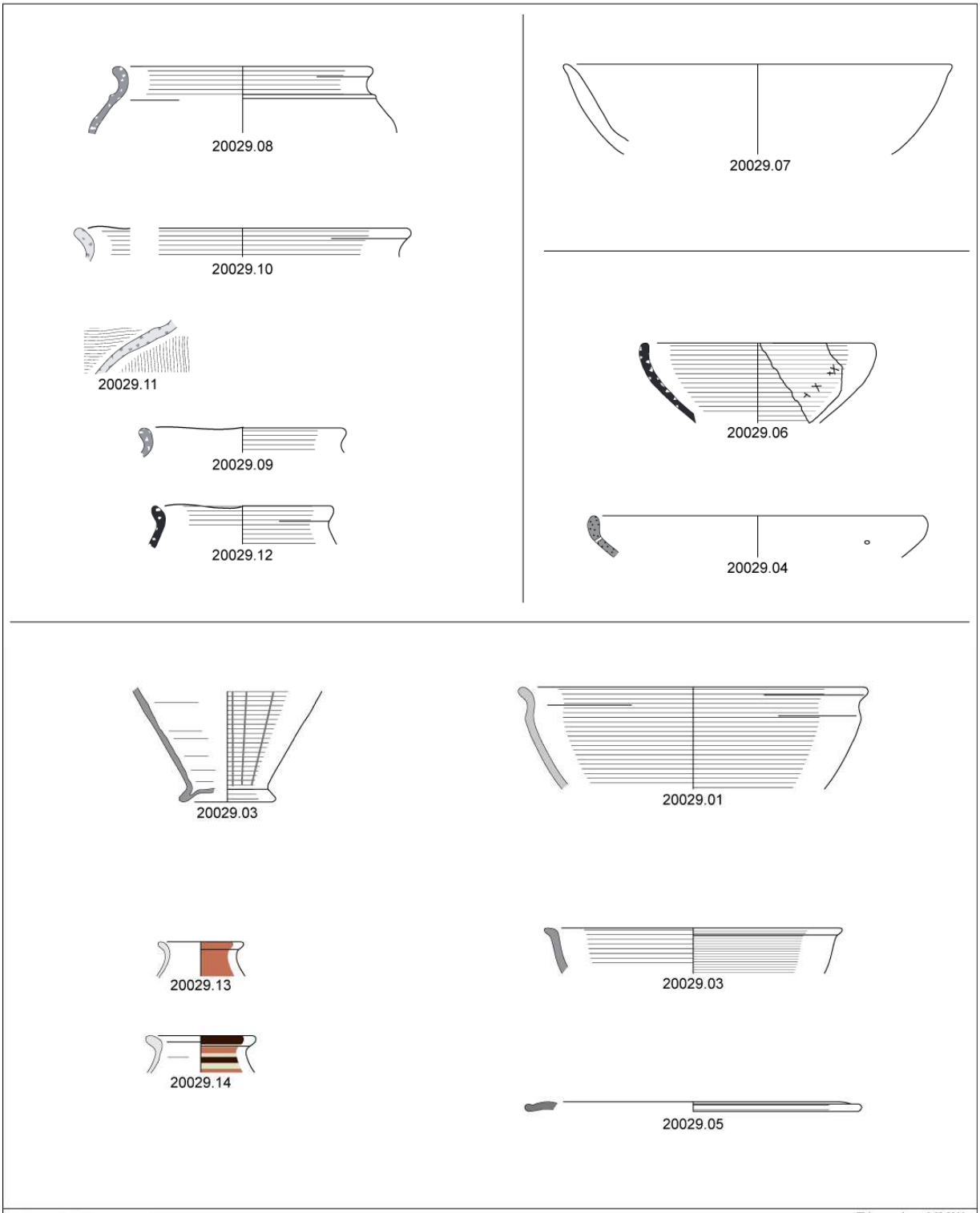


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**UF 20029**
Céramique commune ; éléments résiduels ; fine, peinte.
(éch. 1/4)

Planche XXIII

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

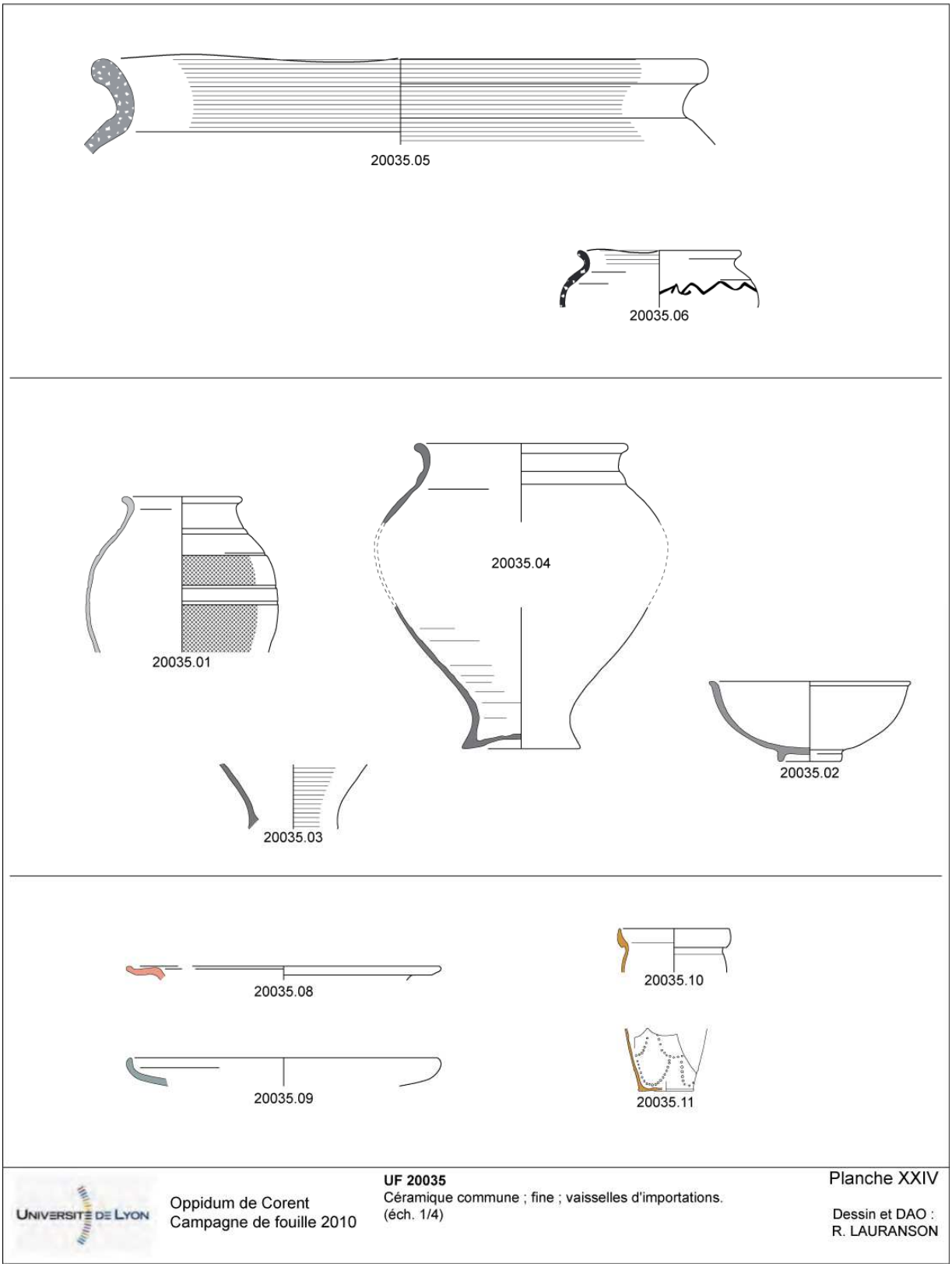


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**UF 20035**
Céramique commune ; fine ; vaisselles d'importations.
(éch. 1/4)

Planche XXIV

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

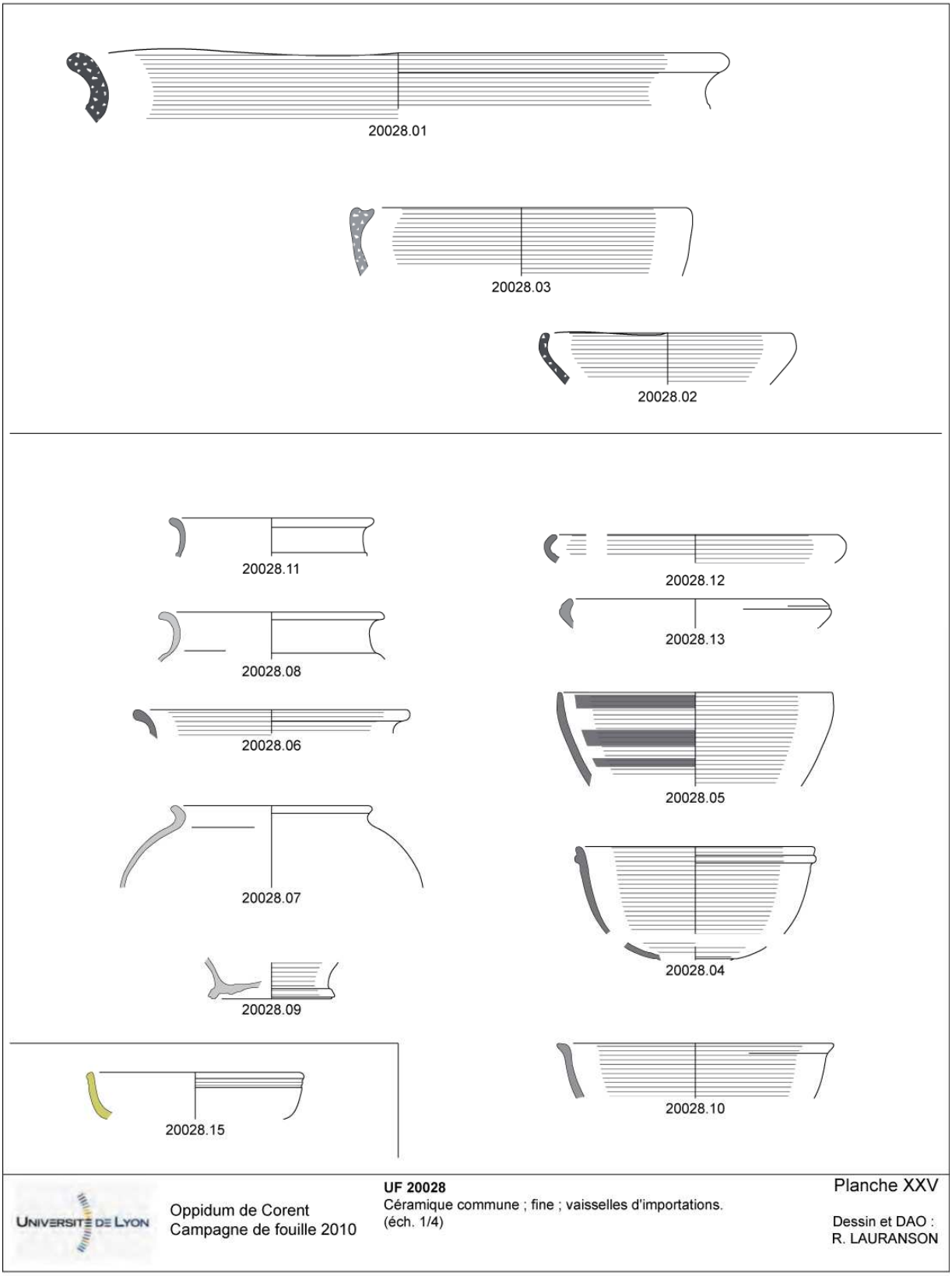


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**UF 20028**
Céramique commune ; fine ; vaisselles d'importations.
(éch. 1/4)

Planche XXV

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

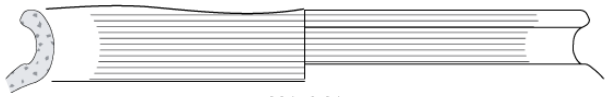

20156.01

20156.04

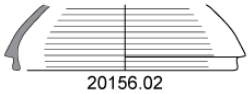

20156.02

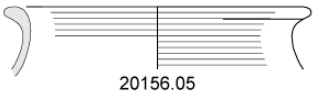

20156.05

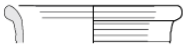

20156.06

Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**UF 20156**
Céramique commune ; fine.
(éch. 1/4)

Planche XXVI

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

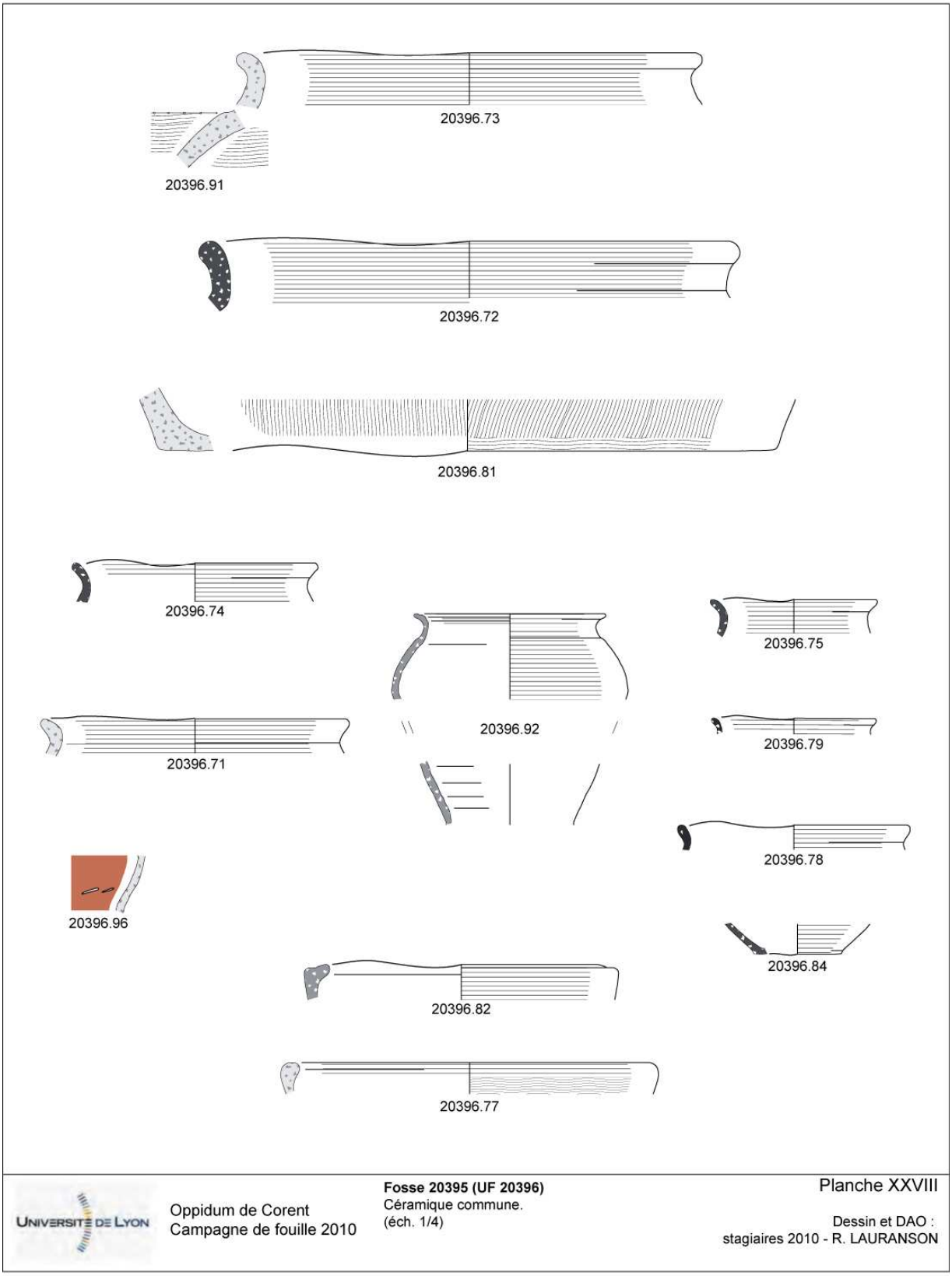

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

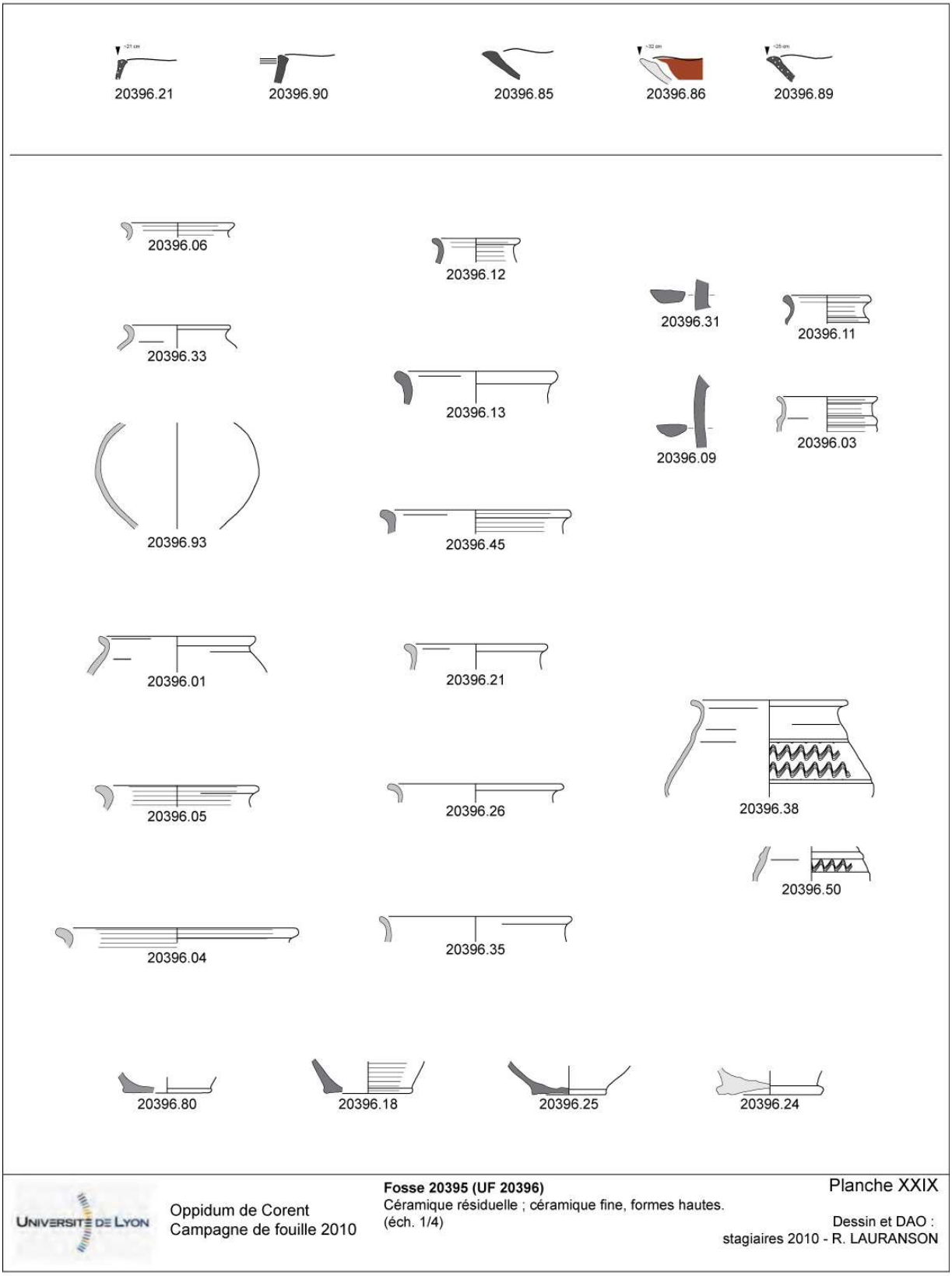


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Fosse 20395 (UF 20396)**
Céramique résiduelle ; céramique fine, formes hautes.
(éch. 1/4)

Planche XXIX

Dessin et DAO :
stagiaires 2010 - R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

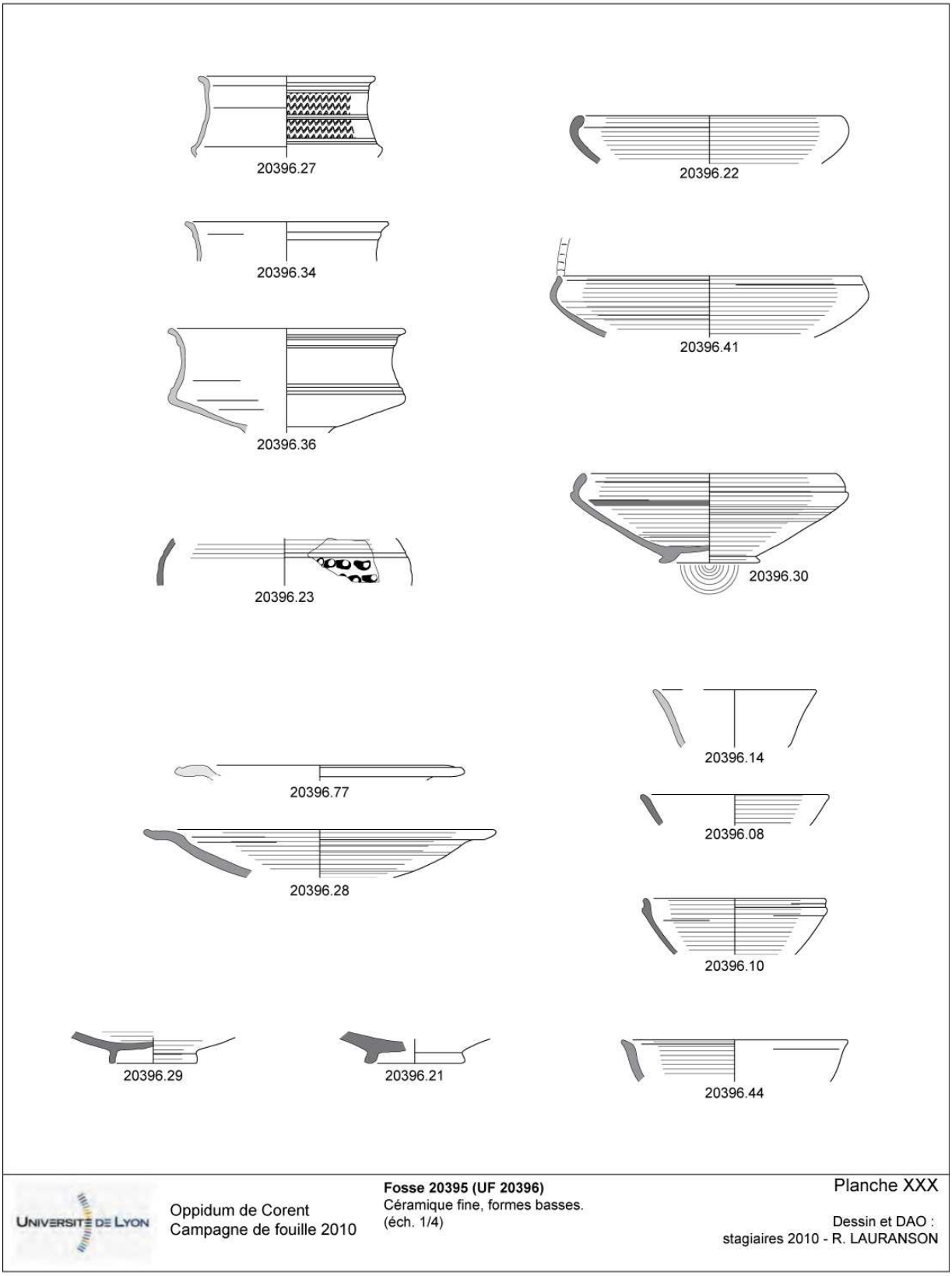

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

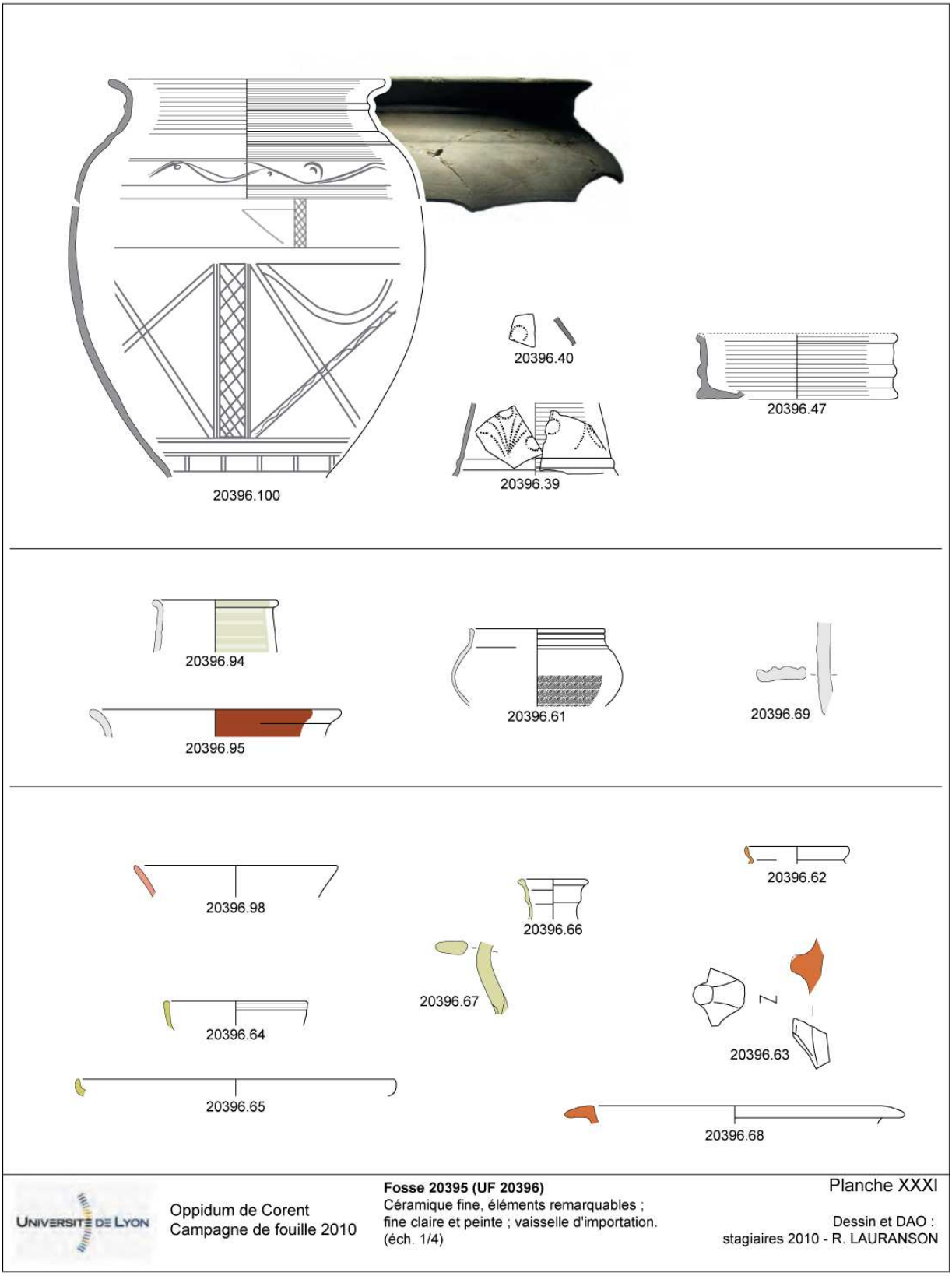


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Fosse 20395 (UF 20396)**
Céramique fine, éléments remarquables ;
fine claire et peinte ; vaisselle d'importation.
(éch. 1/4)

Planche XXXI

Dessin et DAO :
stagiaires 2010 - R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010Fosse 20374

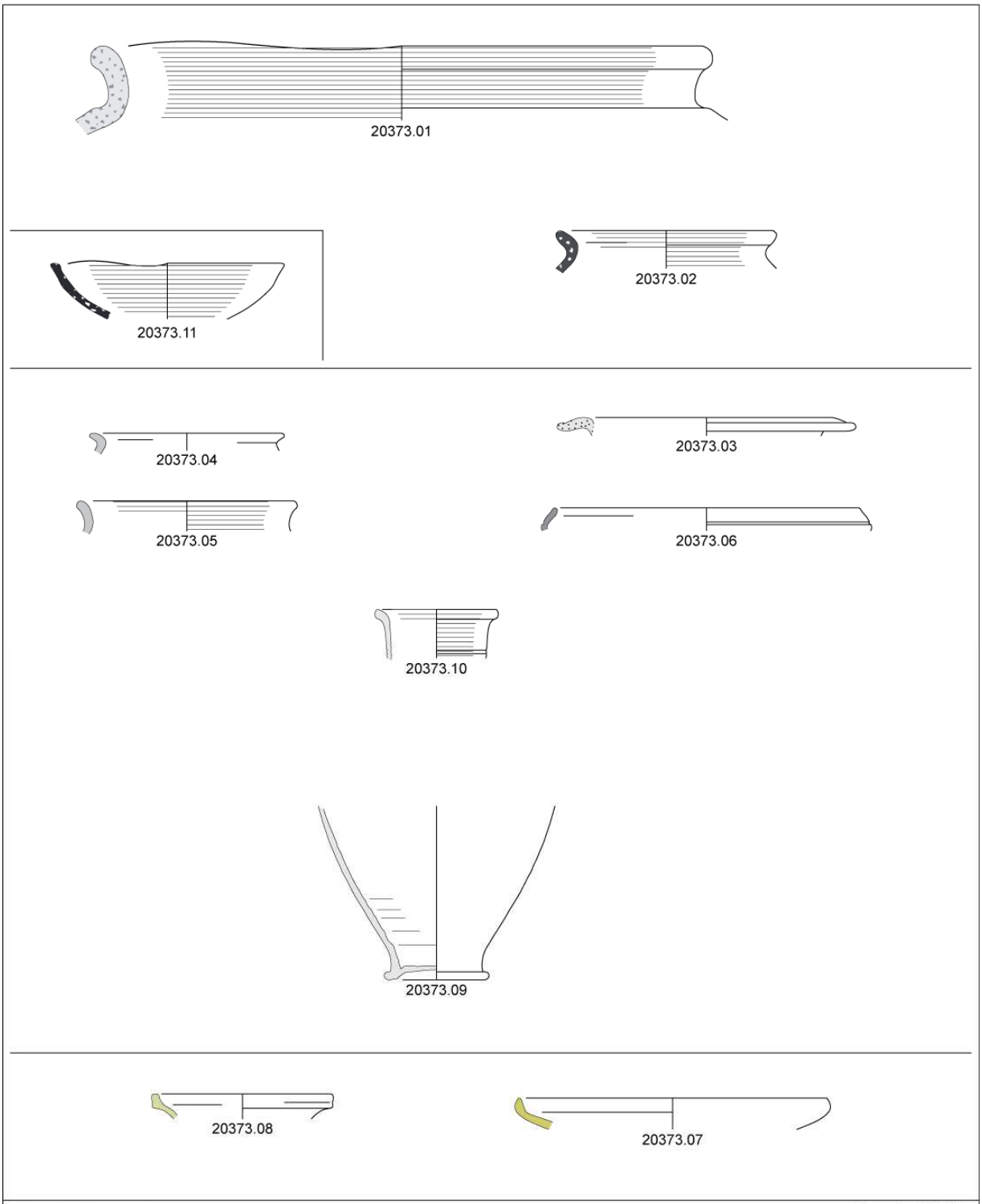


Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

Fosse 20373
Céramique commune ; résiduele ; fine ; importations.
(éch. 1/4)

Planche XXXII

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

2

Oppidum de Corent - Campagne de fouille 2010

Oppidum de Corent
Campagne de fouille 2010

**Fosse 20328**
Céramique commune ; fine ; vaisselle d'importation.
(éch. 1/4)

Planche XXXIII

Dessin et DAO :
R. LAURANSON

2

## 13.2. Céramique romaine

Clara FILET
Université Lumière Lyon 2

La fouille du secteur 4 a permis la mise au jour d'un lot céramique d'époque gallo-romaine. Au total, on dénombre 551 restes pour 31 individus. Le lot étudié concerne trois UF correspondant à des niveaux de démolition jouxtant le bâtiment [20316]. Ce mobilier était associé à un nombre important de tuiles ainsi qu'à de nombreux fragments de mortier de chaux et d'enduits peints.

### 13.2.1. Méthodologie

Les trois niveaux de démolition [20326, 20384 et 20385] ont été traités séparément. Le matériel céramique a fait l'objet d'un tri préalable par catégories techniques. Celles-ci ont été définies au cours de l'étude de la céramique gallo-romaine du sanctuaire de Corent (Poux, Demierre 2011, à paraître). L'estimation du Nombre Minimum d'Individus (NMI) a été réalisée après recollage, à partir des éléments de bord en présence. Les résultats de cette étude sont présentés sous la forme d'un tableau mettant en présence le nombre de restes (NR) et le nombre minimum d'individus (NMI) ainsi que leurs pourcentages associés.

| Céramique romaine des niveaux de démolition [20326, 20384 et 20385] | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Famile** | **Catégorie** | **NR** | **% NR** | **NMI** | **% NMI** |
| **Céramique fine** | Sigillée de Gaule du Centre | 42 | 8 | 7 | 24 |
| | Engobe rouge non grésé | 4 | 1 | 0 | 0 |
| | Paroi fine | 4 | 1 | 2 | 7 |
| Total céramique fine | | **50** | 9 | **9** | 31 |
| **Céramique commune** | Claire Calcaire | 175 | 33 | 0 | 0 |
| | Tournée rouge à engobe micacé | 94 | 18 | 4 | 14 |
| | Engobe blanc | 31 | 6 | 0 | 0 |
| | Engobe rouge | 28 | 5 | 1 | 3 |
| | Pâle fine | 28 | 5 | 1 | 3 |
| | Claire Grossière | 15 | 3 | 6 | 21 |
| | Grise fine | 15 | 3 | 2 | 7 |
| | Tournée rouge | 9 | 2 | 3 | 10 |
| | Tournée grise | 14 | 3 | 3 | 10 |
| Total céramique commune | | **409** | 78 | **20** | 69 |
| **Amphores** | Italique | 25 | 5 | 0 | 0 |
| | Gauloise | 7 | 1 | 0 | 0 |
| Total amphores | | **32** | 6 | **0** | 0 |
| **Résiduel** | | **36** | 7 | | 0 |
| **TOTAL** | | **527** | 100 | **29** | 100 |

### 13.2.2. Description

*[UF 20326]*

Le niveau de démolition [20326] se situe au sud du mur [20308]. Il a livré un total de 14 restes parmi lesquels 4 individus, répartis entre céramique fine (14%) et céramique commune (86%).

La céramique fine est représentée uniquement par deux fragments de sigillée de Gaule du Centre (atelier de Lezoux). Il s'agit d'un bord de Drag. 37, associé à un fragment de panse du même type (n°2) présentant un décor à trois registres (rosettes, ligne perlée et médaillon).

La céramique commune présente une plus grande diversité de pâtes. La céramique tournée rouge est représentée par trois fragments correspondant à au moins 2 individus, dont un pot à lèvre éversée à rapprocher de la notice n°19 définie par R. Delage (Delage 2002, p.40). Peuvent être également recensés quatre fragments de céramique tournée rouge à engobe micacé correspondant à un pot à rattacher à la notice n°18 définie par R. Delage (Delage 2002, p.40). On compte également quatre fragments de céramique dite « pâle fine » et un fragment de panse de céramique grise fine.

*[UF 20384]*

L' [UF 20384] est un niveau de démolition situé à l'ouest du mur [20307], recouvrant le sol en pouzzolane [20403]. Elle a livré 101 tessons appartenant à huit individus au minimum. La céramique fine représente 8% de l'ensemble alors que 83% correspondent à la céramique commune. On compte également 9% de céramique résiduelle, laténienne, voire même antérieure.

Encore une fois on ne trouve pour la céramique fine que de la vaisselle en sigillée du centre de la Gaule, à hauteur de huit fragments. Ont pu être reconnus un bord et un fond de Drag 18-31 ou LEZ 058 (Delage 2002, p.470), ainsi qu'un fond de Drag 37.

Parmi la céramique commune on a pu identifier trois fragments de céramique à engobe blanc dont un fond de cruche, six fragments de céramique tournée rouge dont un bord (n°3) correspondant à une amphorette type lezoux, ainsi que six tessons de céramique tournée rouge à engobe micacé avec notamment un bord de pot à lèvre pendante et à gorge interne (n°10). La céramique à engobe rouge est présente à travers trois fragments dont un appartient à une cruche à lèvre en bandeau rainuré (n°13). Trois tessons correspondent à de la céramique tournée grise dont une lèvre de pot à lèvre éversée (n°6). On trouve enfin trente quatre tessons de céramique claire calcaire, six fragments de céramique grise fine et vingt-quatre de « pâle fine » dont une lèvre appartenant à un pot globulaire.

*[UF 20385]*

La couche de démolition située entre les murs [20332] et [20386] du bâtiment [20316] appartient à l'[UF 20385]. Y ont été mis au jour 435 fragments correspondant à au moins 19 individus. La céramique fine représente 10% de l'ensemble tandis que la céramique commune est présente à hauteur de 73%. On trouve également de l'amphore (7%), de la céramique résiduelle (8%) et 2% d'indéterminés.

Parmi la céramique fine, la sigillée de Gaule du centre reste toujours majoritaire avec 32 restes pour 5 individus. Ont pu être identifiés une lèvre de coupe de type Lezoux 036 (Bet et Delor 2002, p. 468), deux plats de type Lezoux 014-015 (Bet et Delor 2002, p. 464) et cinq fragments de Drag. 37 parmi lesquels deux lèvres et deux panses à décor moulé. Le premier (n°6) présente un premier registre d'oves puis une ligne perlée et des guirlandes. On devine deux lignes ondulées sur le second, mais son mauvais état de conservation empêche d'en voir plus. On trouve également parmi la céramique fine quatre fragments de céramique à paroi fine, là aussi rattachés à la production de Lezoux dont un bord de gobelet (n°9) à lèvre éversée en biseau présentant un engobe orangé. Sa forme est à rapprocher du numéro 1B8 de la typologie des parois fines de Lezoux (Bet et alii 1989, p. 24). Un second fragment de lèvre (n°10) présente un bord droit biseauté. Un dernier tesson de céramique fine présentant un vernis rouge grésé uniquement sur la partie externe n'a pu être identifié formellement.

La céramique commune est encore la plus représentée dans cet ensemble. On a pu identifier 141 tessons de céramique claire à pâte calcaire correspondant tous à des éléments de cruche ainsi qu'à un couvercle. La claire grossière est présente à travers quinze fragments pour six individus, pour lesquels on a pu reconnaitre deux lèvres de jattes, trois fragments de pot à lèvre éversée et un bord de marmite à collerette. L'ensemble comprend également vingt-huit fragments de céramique à engobe blanc, onze tessons de tournée grise, et neuf de céramique grise fine dont un élément de panse présentant un décor fin réalisé à la molette. On trouve enfin vingt-cinq fragments de céramique à engobe rouge, dont une anse d'amphorette de type Lezoux ainsi que 84 tessons de céramique tournée rouge à engobe micacé parmi lesquels on peut reconnaitre deux pots à lèvre éversée dont l'un possède une gorge interne et un pied creux de marmite tripode.

Parmi les amphores, sept fragments de panses peuvent être attribués à des productions gauloises tandis que le reste du lot provient sans nul doute d'Italie.

Les éléments résiduels sont présents en grand nombre comparé aux autres UF étudiées. On a pu reconnaitre notamment une quantité importante de fragments d'un grand vase de stockage Hallstatien cuit en mode B', avec un taux de recollage élevé.

On compte également sept fragments indéterminés.

### 13.2.3. Proposition de datation

L'ensemble du mobilier céramique mis au jour au sein de ces couches de démolition permet de proposer une datation relativement resserrée de l'abandon de l'édicule [20316]. La grande quantité de Drag. 37 (fabriqués à partir des années 80), les fragments d'au moins deux amphorettes Lezoux en circulation entre les 2e et 3e siècles, ainsi que les éléments de marmite à collerette et de marmite tripode renvoyant au plus tôt à la première moitié du 2e siècle offrent un *terminus post quem* indiquant que la destruction n'a pas eu lieu avant le début du 2e siècle. L'absence de sigillée à vernis non grésé des ateliers de Lezoux (à l'exception d'un tesson) ne constitue néanmoins pas un argument *a silentio* pour étayer cette datation en raison du nombre trop faible d'éléments céramiques recueillis cette année.

La présence de deux éléments de Drag 18-31 (réalisés entre les années 20 et 140 de notre ère), ainsi que d'un fragment d'un gobelet en paroi fine provenant de Lezoux, où ce type de production semble s'arrêter aux alentours des années 125-150 (Bet et alii, 1989) vient également conforter cette hypothèse de datation.

### Bibliographie

DELAGE 2002 : R. DELAGE, *Céramique du quotidien en usage dans le centre de la Gaule aux trois premiers siècles de notre ère*, Lezoux, Documents du Musée de la Céramique n° 1, 2002.

BET P. DELOR A.-La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et le la Gaule centrale du Haut Empire, Acte du congrès de Libourne, 2000.

BET P. HENRIQUES-RABA C.- Les céramiques à parois fines de Lezoux, acte du congrès de Lezoux, 1989.

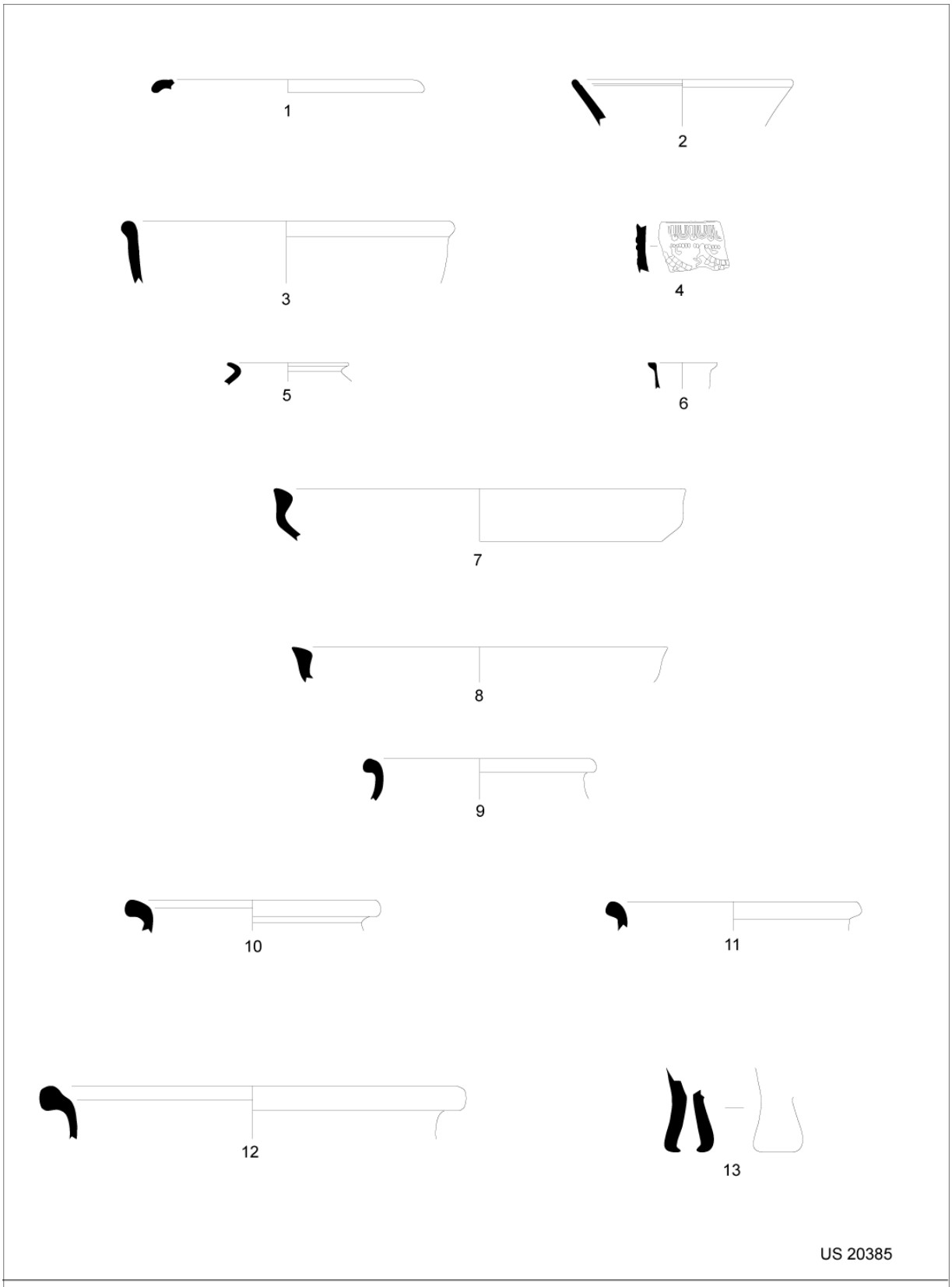


1-4: Sigillée de Gaule du Centre ; 5-6: Paroi fine ; 7-10: Claire grossière ; 11-13: Tournée rouge à engobe micacée (ech. 1/3)

DAO: C. FILET

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Céramique romaine

Pl. II

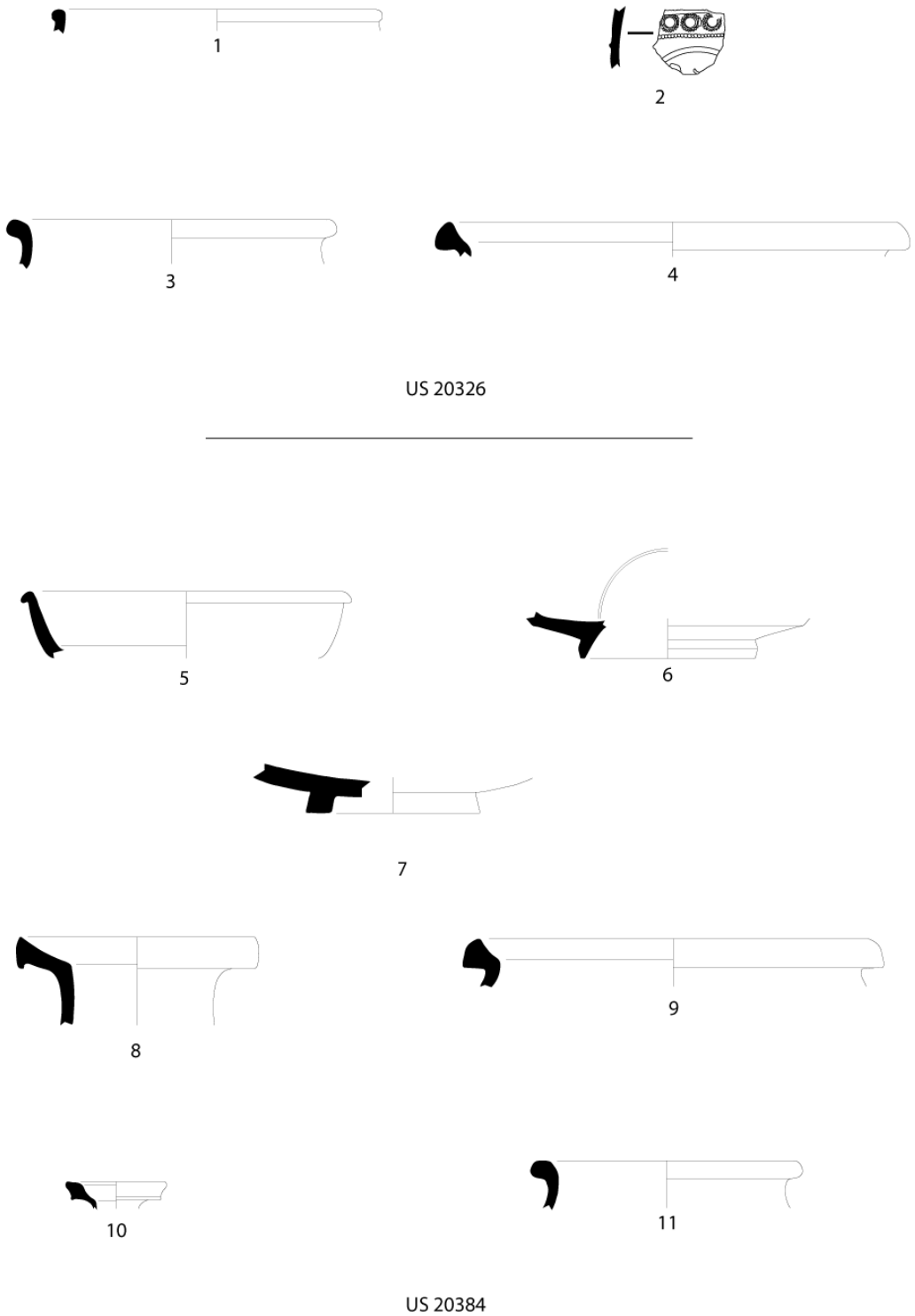


1-2: Sigillée de Gaule du Centre ; 3: Tournée rouge ; 4: Tournée rouge à engobe micacée ; 5-7: Sigillée de Gaule du Centre ; 8: Tournée rouge ; 9: Tournée rouge à engobe micacée ; 10: Engobée rouge ; 11: Tournée grise (ech 1/3)

DAO: C. FILET

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Céramique romaine

Pl. I

## 13.3. Mobilier métallique

Mathieu DEMIERRE
Doctorant, Université de Lausanne - Université Lumière Lyon 2

La totalité du mobilier métallique découvert en 2010, ainsi que l'ensemble des objets en verre, terre cuite, en os ou en pierre ont été inventoriés dans une base Filemaker comprenant 790 entrées. Ce matériel est présenté en annexe, secteur par secteur, sous la forme d'un catalogue. Les planches illustrant ce mobilier constituent une sélection représentative du corpus, qui ne peut pas prétendre à l'exhaustivité en raison de la conservation du matériel ferreux. En effet, si la majeure partie des objets en fer de Corent est suffisamment bien conservée pour être identifiée sans restauration préalable, certains objets doivent encore être radiographiés et nettoyés afin de garantir leur détermination et de permettre une présentation graphique de qualité.

Ces opérations et l'analyse détaillée du corpus seront effectuées, en y associant le petit mobilier de la campagne 2011, dans le cadre d'un projet d'un projet d'étude financé par le Fonds national suisse pour la recherche (FNS). Ce soutien financier permettra de collecter l'ensemble des données, dans la perspective d'une thèse de doctorat consacrée à la caractérisation des assemblages métalliques laténiens à partir de l'exemple de Corent. Le corpus étudié dans le cadre de cette étude comprendra également l'ensemble du mobilier des fouilles récentes de Corent, soit tous les lots provenant du sanctuaire, ainsi que ceux issus de la parcelle qui le jouxte au nord (complexe C et ses abords).

L'objectif premier de ce travail sera d'établir une sériation des associations de mobilier du site afin de générer des pistes de lecture interprétative. Pour ce faire, tout le matériel métallique sera remis en contexte et traité par assemblage et par bâtiment en prenant en considération leurs modalités de dépôts. Dans un premier temps, les assemblages seront traités sur le plan qualitatif, quantitatif et taphonomique, par ensemble issu d'une structure pour ensuite passer à des surfaces correspondant à un bâtiment ou à un complexe architectural. Le site de Corent se prête particulièrement bien à ce type d'analyse, compte tenu de la variété fonctionnelle des différentes aires de fouille dégagées jusqu'à présent. Ainsi, les assemblages du sanctuaire pourront être confrontés au matériel issu des zones d'habitat ou encore, à celui du centre artisanal et commercial (complexe C).

Le lot de matériel issu de la campagne 2010 offre une fenêtre supplémentaire, propice à l'élargissement des comparaisons entre les différents assemblages métalliques découverts sur le plateau. En effet, il présente plusieurs particularités notables par rapport au reste du site. Parmi les acquis de cette année, on notera tout spécialement la mise en évidence d'un atelier lié à l'artisanat du cuir. Ce dernier est juxtaposé à des aires d'habitat dont le statut relativement privilégié est attesté par de nombreuses pièces de vaisselle métallique ou d'armement.

Au-delà de ces éléments remarquables, la fonction domestique de ces constructions se perçoit nettement mieux que dans la parcelle nord, au travers de la découverte de nombreuses plaques-foyères et du mobilier lithique destinés à la mouture (mortiers, meule), particulièrement bien représenté dans le bâtiment K. L'élargissement des fouilles dans ce secteur permettra, à terme, de disposer d'ensembles de comparaison fiables pour les différents quartiers d'habitat du site et de les confronter, tant sur le plan fonctionnel que sur celui de leur statut social.

### 13.3.1. Catalogue du petit mobilier

*Secteur 1*

**20654, S1001.** Fragment de ferrure élargie à son extrémité. Fer. 20,1 g.

**20654, S1002.** Fragment de ferrure. Fer. 4,3 g.

**20654, S1006.** Agrafe. Fer. 51.5 g.
Alt. : 572.08 m.

**20654, S1007.** Grande ferrure comportant au minimum deux perforations. Fer. 170,3 g.
Alt. : 572.13 m.

**20654, S1008.** Plaque rectangulaire avec rivets en bronze et en fer. Fer.
Alt. : 572.12 m.

**20654, S1009.** Fragment de ferrure, de support de gril? Fer. 30,2 g.
Alt. : 572.16 m.

**20654, S1010.** Racloir à douille. Fer. 34,7 g.
Alt. : 572.14 m.

**20654, S1011.** Clou de menuiserie. Fer. 10,5 g.
Alt. : 572.14 m.

**20654, S1012.** Clou. Fer. 25.8 g.
Alt. : 572.12 m.

**20654, S1013.** Anneau en forme de goutte de section ronde, harnachement? déformation liée à une traction? Fer. 71,4 g.
Alt. : 572.12 m.

**20654, S1014.** Clou. Fer. 15.9 g.
Alt. : 572.17 m.

**20654, S1015.** Talon de bâton, de lance. Fer. 38,4 g. Alt. : 572.24 m.

**20654, S1016.** Barre de gril complète. Fer. 131,2 g. Alt. : 572.25 m.

**20654, S1017.** Fragment de barre de grill. 31.7 g.
Alt. : 572.22 m.

**20654, S1018.** Tige de clou, outil? Fer. 34,5 g.
Alt. : 572.16 m.

**20654, S1019.** Fragment indéterminé. Fer.

**20654, S1020.** Fragment de lame de couteau. Fer. 21 g. Alt. : 572.23 m.

**20654, S1021.** Ferrure, tôle? Fer. 30.1 g.
Alt. : 572.26 m.

**20601, S1022.** Agrafe ou pied de fibule. Fer. 1,6 g.

**20668, S1023.** Anneau cannelé en quart de rond. Base-cuivre. 15,8 g.
E 1290. N 1125.16. Alt. : 572.24 m.

**20601, S1024.** Fragment de campanienne A. Céramique. E 1218.4. N 1117.85. Alt. : 572.19 m.

**20663, S1025.** Fibule à nodosité entière à ressort à quatre spires et corde interne, arc triangulaire cambré relativement massive au niveau de la tête interrompu par un bouton arrondi suivi d'un loge décoré de stries en triangle et de section losangique après l'interruption. Le pied ajouré est triangulaire. Argent. 4,6 g.
E 1217.1. N 1116.4. Alt. : 572.12 m.

**20663, S1026.** Couteau à tranchant à dos droit et manche à plaquette. Fer. 36,2 g.
E 1217.38. N 1116.24. Alt. : 572.12 m.

**20601, S1027.** Perle à section en "D". Base-cuivre. 2,5 g. E 1218.8. N 1117.17. Alt. : 572.09 m.

**20601, S1028.** Bouton à bélière. Base-cuivre. 2,5 g.

**20663, S1029.** Fibule à chanière dans le prolongement de l'arc, à arc étroit cambré de forme et de section triangulaire avec décor d'une double ligne formant un "V" au dessus de la tête. Le pied triangulaire plein comporte un bouton rapporté. L'axe de la charnière comporte une perle à chaque extrémité. Base-cuivre. 8,8 g.
E 1217.45. N 1116.38. Alt. : 571.97 m.

**20681, S1030.** Bracelet à épissures complet à jonc lisse de section circulaire. Base-cuivre. 4,4 g.
E 1210.65. N 1112.62. Alt. : 572.14 m.

**20681, S1031.** Fragment de tige, de goutière peu prononcée, à patine dorée. Base-cuivre. 0,3 g.
E 1210.65. N 1112.62. Alt. : 572.14 m.

**20681, S1032.** Grande tige métallique de section carrée, broche? Fer. 131,1 g.
E 1210.65. N 1112.62. Alt. : 572.14 m.

**20681, S1033.** Clou, fragment de gouttière? Fer. 5,5 g. E 1210.65. N 1112.62. Alt. : 572.14 m.

**20663, S1034.** Fragment de tige très fine de section rectangulaire. Fer. 0,8 g.
E 1217.09. N 1116.2. Alt. : 571.98 m.

**20663, S1035.** Fragment de tige de section ronde appointée, ardillon de fibule? fragment d'aiguille? Base-cuivre. 1,1 g.

**20663, S1036.** Jeton. Céramique.

**20663, S1037.** Fragment de polissoir, de table de travail, en quartz. Lithique.
E 1217.31. N 1116.28. Alt. : 571,79 m.

**20663, S1038.** Monnaie. Base-cuivre.

**20681, S1039.** Clou de menuiserie. Fer. 10,3 g.
E 1210.65. N 1112.62. Alt. : 572.14 m.

**20681, S1040.** Rivet à contreplaque à tête hémisphérique creuse. Fer. 45,6 g.
E 1210.65. N 1112.62. Alt. : 572.14 m.

**20681, S1041.** Extrémité de fourreau de type Pîtres, pointe de lance ? Fer. 33,7 g.
E 1210.65. N 1112.62. Alt. : 572.14 m.

**20663, S1042.** Fragment de bracelet à jonc lisse de section ovale. Base-cuivre. 2,6 g.
E 1217.24. N 1116.71. Alt. : 571.8 m.

**20663, S1043.** Fragment de tôle. Fer. 6,7 g.
E 1217.12. N 1116.43. Alt. : 571.72 m.

**20663, S1044.** Monnaie. Base-cuivre.

**20681, S1045.** Clou.
E 1210.65. N 1112.62. Alt. : 572.14 m.

**20681, S1046.** Élément métallique.
E 1210.65. N 1112.62. Alt. : 572.14 m.

**20660, S1047.** Ferrure? Fer. 23.7 g.
E 1209.9. N 1122.35. Alt. : 572.17 m.

**20663, S1048.** Potin. Base-cuivre.
E 1207.84. N 1122.82. Alt. : 572.23 m.

**20661, S1049.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1208.16. N 1119.17. Alt. : 572.44 m.

**20698, S1050.** Lime à soie, de forme foliacée et de section lenticulaire. Fer. 30.7 g.
E 1209.1. N 1109.9. Alt. : 572.3 m.

**20663, S1051.** Monnaie. Base-cuivre.

**20663, S1052.** Monnaie. Base-cuivre.

**20712, S1053.** Attache d'anse de situle à pattes carrées dont l'une comporte encore sa contrepalque. Fer. 31,8 g. E 1220. N 115.6. Alt. : 571.93 m.

**20662, S1054.** Perle cannelé à section en "D". Base-cuivre. 2 g.

**20654, S1055.** Fragment de ferrure, deux tôles rivetée, récipient ? Fer. 45,6 g.

**20654, S1056.** Ferrure avec perforations. Fer. 76,8 g. Alt. : 572.14 m.

**20663, S1057.** Potin. Base-cuivre.

**20653, S1058.** Clou de menuiserie. Fer. 18,6 g.

**20653, S1059.** Clou de menuiserie. Fer. 20,6 g.

**20662, S1060.** Monnaie. Base-cuivre.

**20662, S1061.** Monnaie. Base-cuivre.

**20774, S1062.** Coulure. Base-cuivre.
E 1216.55. N 1117.5. Alt. : 572.12 m.

**20775, S1063.** Fragments de pigment bleu.
E 1217.3. N 1118. Alt. : 572.17 m.

**20761, S1064.** Anneau à section cannelé en "D". Os. E 1251.6. N 1127.48. Alt. : 280 m.

**20775, S1065.** Tige recourbée, clou? fragment de croc? Fer.
E 1216.87. N 1117,3O. Alt. : 572.14 m.

**20601, S1066.** Silex. Lithique.
E 1214. N 1115.3. Alt. : 572.16 m.

**20775, S1067.** Fragment de bande de fer plat, ferrrure? Fer.
E 1216.6. N 1117.94. Alt. : 572.12 m.

## *Secteur 2*

**20761, S2230.** Fragment de tôle. Fer. 3,7 g.
E 1251.68. N 1127.51. Alt. : 571.43 m.

**20741, S2231.** Mollette, broyon en basalte. Lithique. 244,7 g.
E 1247.5. N 1130.6. Alt. : 570.48 m.

**20741, S2232.** Jeton. Céramique.
E 1246.98. N 1130.32. Alt. : 570.59 m.

**20621, S2001.** Fragment de fibule filiforme à ressort à quatre spires (deux conservées) et corde externe et arc cambré de section ronde, cassée au niveau du départ du pied. Fer. 0,9 g.
E 1241.63. N 1131.2. Alt. : 572.09 m.

**20621, S2002.** Fragment de récipient à lèvre déversée et panse globulaire. Présence d'une lègère cannelure sur la face interne visible de la lèvre. Base-cuivre. 18 g.
E 1241.5. N 1131.7. Alt. : 572.1 m.

**20606, S2003.** Fusaïole ? Terre cuite..
E 1240.3. N 1135.5. Alt. : 572.09 m.

**20613, S2004.** Cabochon décoratif avec une patine dorée et un substance de collage sous la tête. Base-cuivre. 0,7 g. E 1244.2. N 1122.72.

**20613, S2005.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1247.35. N 1123.7. Alt. : 571.93 m.

**20601, S2006.** Très petite alêne avec une extrémité appointée et une autre à pointe plus mousse. Base-cuivre. 0,7 g.
E 1239.67. N 1117.57. Alt. : 570.02 m.

**20613, S2007.** Fragment de ressort avec départ de l'ardillon et une spire conservée. Base-cuivre. 0,6 g.
E 1249.3. N 1126. Alt. : 571.86 m.

**20613, S2008.** Racloir à douille avec rivet de fixation et tranchant à dos et lame incurvés. Fer. 105,2 g.
E 1249.3. N 1126. Alt. : 571.86 m.

**20613, S2009.** Serpette, racloir (?) composé d'un plat incurvué terminé par une soie avec trace ligneuse. Présence de perforation à une extrémité? Fer. 55,4 g.
E 1249.7. N 1125.53. Alt. : 571.80 m.

**20613, S2010.** Fragment de bande de tôle incurvée, cerclage? bracelet? Base-cuivre. 4,3 g.
E 1249. N 1125.2. Alt. : 571.95 m.

**20603, S2011.** Polissoir. Lithique. 27,8 g.
E 1244.32. N 1130.05. Alt. : 571.82 m.

**20603, S2012.** Perle cannelée à section en "D". Base-cuivre. 2,4 g.
E 1243.8. N 1130.42. Alt. : 571.84 m.

**20608, S2013.** Monnaie (carnute?). Base-cuivre.
E 1240. N 1130.62. Alt. : 572.14 m.

**20611, S2014.** Bronze au "renard". Base-cuivre.
E 1245. N 1128.8. Alt. : 571.83 m.

**20606, S2015.** Anneau de section ronde d'un diamètre de 3 cm environ. Fer. 20.1 g.
E 1240.85. N 1134. Alt. : 572.11 m.

**20612, S2016.** Demi as de Nîmes. Base-cuivre.
E 1245.05. N 1130.88.

**20603, S2017.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 13,1 g. E 1244.7. N 1131.1.

**20611, S2018.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1244.86. N 1128.95. Alt. : 571.78 m.

**20612, S2019.** Monnaie EPAD au guerrier..
E 1245.5. N 1130.86. Alt. : 571.78 m.

**20603, S2020.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1247.1. N 1129.82. Alt. : 571.96 m.

**20608, S2021.** Monnaie. Base-cuivre.**20619, S2022.** Couteau ou rasoir à dos légèrement incurvé. Fer. 28,5 g. E 1242.86. N 1128.1. Alt. : 572.03 m.

**20608, S2023.** Monnaie. Base-cuivre.

**20613, S2024.** Virole? fragment d'aiguillon? composé d'une bande de fer plat enroulée. Fer. 12,7 g. E 1249.39. N 1124.55. Alt. : 571.91 m.

**20608, S2025.** 3 jetons de céramique grise. Céramique. E 1241.75. N 1130.11. Alt. : 572.05 m.

**20601, S2026.** Fragment de ferrure. Fer. 29,8 g.
E 1245. N 1121.9. Alt. : 571.96 m.

**20608, S2027.** Fragment de plat, fourreau? Fer.
E 1141.27. N 1130.8. Alt. : 571.80 m.

**20608, S2028.** Fragment de tige (gouttière?) avec virole constituée d'une bande de plat dont la bordure est soulignée par deux bourrelets. Fer. 1,8 g.
E 1241.27. N 1130.8. Alt. : 571.80 m.

**20608, S2028.** Barre de section rectangulaire terminée en pointe avec anneau qui lui collait en surface. Fer. 130,1 g.
E 1241.27. N 1130.8. Alt. : 571.80 m.

**20622, S2029.** Anneau. Fer. 17,6 g.
E 1245.8. N 1130.64. Alt. : 571.32 m.

**20622, S2030.** Fragment massif indéterminé. Fer. 26,3 g. E 1244.1. N 1130.46. Alt. : 571.32 m.

**20613, S2031.** Objet couteau? Fer.
E 1246.16. N 1127.1. Alt. : 571.94 m.

**20613, S2032.** Fragment d'outil ou de barre de girl composé d'une bande de fer plat terminée par une soie. La partie active ainsi que la soie sont manquants. Fer. 8,1 g.
E 1243.26. N 1125.82. Alt. : 571.95 m.

**20613, S2033.** Lame de couteau à émonder dont seule une soie est conservée. Fer. 46,8 g.
E 1247.8. N 1128.16. Alt. : 571.97 m.

**20608, S2034.** Fragment de barre triangulaire. Fer. 42,6 g. E 1241.42. N 1128.72. Alt. : 571.82 m.

**20608, S2035.** Fragement de fer plat. Fer. 3.3 g.
E 1241.8. N 1128.76. Alt. : 571.82 m.

**20622, S2036.** Objet? circulaire avec deux excroissance, fond creuset? Plomb. 29,6 g.
Alt. : 571.11 m.

**20608, S2037.** Fragment de tige massive de section carrée. Fer. 41,7 g.
E 1241.47. N 1129.4. Alt. : 571.82 m.

**20608, S2038.** Fragment d'oeillet d'outil, de coin ou de tas composé d'une partie épaisse d'où part un fer plat de forme triangulaire. Fer. 60,6 g.

**20608, S2039.** Jeton dans comblement 20607. Céramique.

**20608, S2040.** Jeton dans comblement 20607. Céramique.

**20626, S2041.** Aiguisoir. Fer.
E 1252.2. N 1116.3. Alt. : 571.73 m.

**20623, S2042.** Fragments (x2) d'une plaque de foyer à rebord triangulaire. Terre cuite.
Alt. : 571.29 m.

**20613, S2043.** Fragement de tôle. Fer. 3.2 g.
E 1248.54. N 1120.34. Alt. : 571.62 m.

**20613, S2044.** Jeton. Céramique.
E 1226.29. N 1123.09. Alt. : 571.61 m.

**20623, S2045.** Potin. Base-cuivre.

Alt. : 571.32 m.

**20623, S2046.** Scories d'alliage cuivreux. Base-cuivre. 27,5 g. Alt. : 571.3 m.

**20623, S2047.** Bloc rectangulaire avec encoche pour mortaise (?), surface rouge avec trace de martelage bordée par une sorte de cadre.. Lithique.
Alt. : 571.320 m.

**20623, S2048.** Bloc rectangulaire avec encoche pour mortaise (?), surface rouge avec trace de martelage bordée par une sorte de cadre.. Lithique.
Alt. : 571.29 m.

**20623, S2049.** Fragment de catillus. Lithique.
Alt. : 571.32 m.

**20638, S2050.** Ferrure. Fer. 43.7 g.

**20638, S2051.** Gâche et autres pièces d'huisserie, pène? Fer. 38,5 g.

**20637, S2052.** Coulure. Base-cuivre. 2 g.
E 1252.65. N 1128.94. Alt. : 571.48 m.

**20637, S2053.** Coulure avec départ de canal de coulée. Base-cuivre. 15,1 g.
E 1253.01. N 1128.52. Alt. : 571.49 m.

**20632, S2054.** Fragment de pigment bleu. Autre. 0,3 g.

**20628, S2055.** Jeton. Céramique.
E Cf. B13. N Cf. B13. Alt. : Cf. B13 m.

**20636, S2056.** Talon de lance ou douille d'outil. Fer. 27,1 g.
E 1251.28. N 1127. Alt. : 571.44 m.

**20635, S2057.** Coulure. Base-cuivre. 4,4 g.
E 1251.76. N 1128.38. Alt. : 571.47 m.

**20637, S2058.** Coulure. Base-cuivre. 0,6 g.
E 1250.79. N 1127.17. Alt. : 571.46 m.

**20636, S2059.** Fragment de manche de couteau (?) avec départ de l'anneau de suspension. Fer. 13,2 g.
E 1251.14. N 1127. Alt. : 571.43 m.

**20636, S2060.** Fragment d'outil à soie comportant encore du bois minéralisé et tranchant incurvé à gorge. Fer. 15,4 g.
E 1251.35. N 1128.18. Alt. : 571.45 m.

**20636, S2061.** Eclats de silex. Lithique.
E 1251.47. N 1128.09. Alt. : 571.45 m.

**20630, S2062.** Perle. Verre.

**20623, S2063.** Fragment de clou. Fer. 20,1 g.
Alt. : 570.71 m.

**20623, S2064.** Couteau ou outil à soie présentant encore du bois minéralisé et un dos droite et un tranchant légèrment incurvée. Fer. 46,8 g.

Alt. : 570.71 m.

**20623, S2065.** Jeton en céramique campanienne. Céramique. Alt. : 570.76 m.

**20623, S2066.** Jeton. Céramique. Alt. : 570.7 m.

**20623, S2067.** Jeton. Céramique.

**20623, S2068.** Jeton. Céramique.

**20623, S2069.** Jeton. Céramique.

**20623, S2070.** Verre perle pourpre. Verre.

**20628, S2071.** Jeton. Céramique.

**20636, S2072.** Applique composée de plusieurs cercles reliés les uns aux autres et comportant tous un globule décoratif en surface. Base-cuivre. 3,5 g.

**20613, S2073.** Perle cannelée à section lenticulaire. Base-cuivre. 4,7 g.
E 1244.19. N 1124.27. Alt. : 571.51 m.

**20613, S2074.** Petite serpette à douille dont le tranchant est peu marqué. Fer. 20,3 g.
E 1244.01. N 1125.53. Alt. : 571.53 m.

**20613, S2075.** Fragment de ferrure avec trace de tôle collée par la corrosion en son centre. Fer. 87,4 g. E 1243.54. N 1124.44. Alt. : 571.4 m.

**20613, S2076.** Fragment de longue ferrure. Fer. 50,8 g.
E 1246.79. N 1123.64. Alt. : 571.48 m.

**20613, S2077.** Couteau à tranchant incurvé dans le prolongement de la soie qui est recourbée à son extrémité. Fer. 16,7 g.
E 1246.7. N 1123.87. Alt. : 571.5 m.

**20623, S2078.** Jeton céramique. Céramique.

**20613, S2079.** Clé à soulèvement de cheville et translation à anneau et panneton à trois dents (deux conservées). Fer. 35,8 g.
E 1248.35. N 1124.78. Alt. : 571.49 m.

**20613, S2080.** Fragment de tige pliée. Fer. 28,6 g.

E 1249.77. N 1125.3. Alt. : 571.4 m.

**20613, S2081.** Fragment de ferrure terminé par un empattement (?). Fer. 17 g.
E 1250.31. N 1123.91. Alt. : 571.48 m.

**20623, S2082.** Un clou et une tête de clou. Fer. 12.2g.

**20623, S2083.** Fragment de fibule (?). Fer. 12,7 g.

**20623, S2084.** Fragment de bande de tôle. Fer. 22,8g.

**20623, S2085.** Tige de clou. Fer. 7,7 g.

**20623, S2086.** Clou. Fer. 12.0 g.

**20623, S2087.** Neuf jetons. Céramique.

**20623, S2088.** Jeton troué. Céramique.

**20623, S2089.** Déchet de tabletterie pour perle. Os. 13,5 g.

**20613, S2090.** Fragement de ferrure. Fer. 12.9 g.
E 1246.63. N 1126.41. Alt. : 571.46 m.

**20613, S2091.** Deux fines plaques juxtaposée. Fragment de fourreau? Fer. 53,6 g.
E 1245.31. N 1125.73. Alt. : 571.45 m.

**20613, S2092.** Tôle circulaire, outil ? Fer. 24,3 g.
E 1246. N 1125.01. Alt. : 571.49 m.

**20613, S2093.** Plaque? Fer.
E 1246.97. N 1124.61. Alt. : 571.45 m.

**20613, S2094.** Bande de fer plat ondulée. Fer. 4,5 g. E 1248.74. N 1124.64. Alt. : 571.49 m.

**20613, S2095.** Fond de céramique miniature en pâte sombre. Céramique. 4,6 g.
E 1248.77. N 1127.28. Alt. : 571.51 m.

**20617, S2096.** Couteau à manche à plaquette, dos anguleux et tranchant droit. Boucher? Trace de bois minéralisé sur le manche. Fer. 38,5 g.
E 1246.93. N 1125.35. Alt. : 571,34 m.

**20645, S2097.** Anneau de section en "D". Base-cuivre. 1,9 g.
E 1241.93. N 1123.72. Alt. : 571.46 m.

**20611, S2098.** Jeton céramique. Céramique.
E 1245.07. N 1128.8. Alt. : 571.57 m.

**20647, S2099.** Lamelle en bronze?.
E 1244.8. N 1131.3.

**20636, S2100.** Coulure. Base-cuivre. 1,9 g.
E 1247.22. N 1123.75. Alt. : 571.33 m.

**20625, S2101.** Fragment de bande de tôle. Fer. 14,5 g. E 1240.77. N 1132.4.

**20628, S2102.** Objet et bronze. Fer.
E 1247.22. N 1128.1. Alt. : 570.67 m.

**20631, S2103.** Rivet en un pièce à tige matée et tête plate. Base-cuivre. 0,3 g.
E 1244.56. N 1130.9. Alt. : 570.72 m.

**20631, S2104.** Fragment bracelet bronze?.

**20631, S2105.** Jeton céramique. Céramique.

**20625, S2106.** Fragment de bande de plat courbée. Fer. 6,6 g.
E 1239.63. N 1132.63. Alt. : 571.44 m.

**20625, S2107.** Anneau tubulaire, bracelet? Fer. 84,2 g.

E 1244.81. N 1123.33. Alt. : 571.4 m.

**20632, S2108.** Bouchon d'amphore (?). Autre.
E 1244.55. N 1130.78. Alt. : 570.76 m.

**20657, S2109.** Clou. Fer. 20.5 g.
E 1247.87. N 1124.34. Alt. : 571.45 m.

**20657, S2110.** Tiges de clou.. 8.4 g.
E 1247.92. N 1124.18. Alt. : 571.44 m.

**20657, S2111.** Éclat de silex. Lithique.
E 1247.91. N 1123.88. Alt. : 571.46 m.

**20619, S2112.** Rachis de mouton. Faune.
E 1241.9. N 1129.66. Alt. : 571.52 m.

**20619, S2113.** Éclat de silex. Lithique.

**20657, S2114.** Tige de clou. Fer. 2.1 g.
E 1248.47. N 1125.06. Alt. : 571.45 m.

**20657, S2115.** Fragement de tôle. Fer. 6.4 g.
E 1248.73. N 1123.96. Alt. : 571.44 m.

**20657, S2116.** Fragments de tôle. Fer. 25,5 g.
E 1248.81. N 1123.98. Alt. : 571.44 m.

**20657, S2117.** Cabochon décoratif avec substance de collage. Base-cuivre. 0,5 g.
E 1248.8. N 1124.17. Alt. : 571.43 m.

**20657, S2118.** Fragment d'outil composé d'un tranchant à anguleux terminé en son extrémité fine par un tranchant biseauté. Fer. 9,8 g.
E 1248.6. N 1124.7. Alt. : 571.44 m.

**20657, S2119.** Fragment d'outil (?) composé d'une partie active trapézoïdale lègèrement courbée et terminé par une tige (soie?) de section ronde. Fer. 16,2 g.
E 1249.06. N 1124.18. Alt. : 571.43 m.

**20657, S2120.** Fragment de tôle avec un épaississement sur un bordure. Fourreau ? Fer. 18,4 g. E 1249.09. N 1124.27. Alt. : 571.44 m.

**20659, S2121.** Deux fragments de tôle collées par la corrosion (?). Fer. 21,1 g.
E 1244.3. N 1121.48. Alt. : 571.5 m.

**20660, S2122.** Éclat de silex. Lithique.
E 1242.25. N 1129.22. Alt. : 571.4 m.

**20659, S2123.** Éclat de silex. Lithique.
E 1244.2. N 1121.48. Alt. : 571.5 m.

**20657, S2124.** Fragment indéterminé. Déchet? Fer. 17 g.
E 1249.51. N 1124.56. Alt. : 571.43 m.

**20657, S2125.** Trois fragments de tôle. Fer. 1.4 g.
E 1246.32. N 1123.85. Alt. : 571.43 m.

**20659, S2126.** Bande de tôle ondulée. Fer. 9,1 g.
E 1243.63. N 1121.5. Alt. : 571.47 m.

**20657, S2127.** Fémur ? Os humains?
E 1248.74. N 1125.88. Alt. : 571.46 m.

**20657, S2128.** Chute de tige avec trace de découpe. Plomb. 2,9 g.
E 1249. N 1124.85. Alt. : 571.45 m.

**20657, S2129.** Fémur humain. Os.
E 1249.77. N 1125.54. Alt. : 571.46 m.

**20630, S2130.** Clou de chaussure. Fer. 2 g.

**20657, S2131.** Jeton. Céramique.
E 1249.3. N 1125.28. Alt. : 571.45 m.

**20657, S2132.** Fragment de tôle. Fer. 5,5 g.
E 1249.26. N 1125.06. Alt. : 571.45 m.

**20647, S2133.** Fragment de pointe de flèche? outil à douille? Fer. 36,5 g.

**20647, S2134.** Fragment de tête de clou ? de lame ? section irrégulière. Fer. 6,9 g.

**20657, S2135.** Serpette à douille dont l'extrémité du tranchant est fortement recourbé. Fer. 34,3 g.
E 1247.08. N 1125. Alt. : 571.39 m.

**20657, S2136.** Tige formant un "U" maté à une extrémité. Fer. 20,1 g.
E 1246.96. N 1124.75. Alt. : 571.38 m.

**20657, S2137.** Fragment de bracelet tubulaire à section en "D" et jonc orné de petits groupe de rainure perpendiculaire à l'axe du jonc.. Base-cuivre. 1,3 g.

E 1247.1. N 1124.6. Alt. : 571.35 m.

**20657, S2138.** Tige de section ronde à ovale terminé à une extrémité par une section carrée martelée irrégulière. Fragment de bracelet en cours de fabrication? Outil? Base-cuivre. 6,8 g.
E 1247.52. N 1127.1. Alt. : 571.42 m.

**20657, S2139.** Crampon à section rectangulaire. Construction? Fer. 12 g.
E 1246.68. N 1127.28. Alt. : 571.48 m.

**20657, S2140.** Fragment de ferrure décorative à extrémité terminée en triangle. Fer. 32,8 g.
E 1247.35. N 1126.4. Alt. : 571.95 m.

**20657, S2141.** Fragment de bande de plat. Fer. 2,9 g. E 1246.9. N 1124.2. Alt. : 571.42 m.

**20657, S2142.** Éclat de silex. Lithique.
E 1247.25. N 1128. Alt. : 571.51 m.

**20657, S2143.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1247.38. N 1125.2. Alt. : 571.41 m.

**20657, S2144.** Fiche? Petit tas ? composé d'un tige avec trace de bois minéralisé terminé par une tête rectangulaire disposé à la perpendiculaire de la tige et matée à son extrémité. Fer. 48,3 g.
E 1247.05. N 1123.88. Alt. : 571.44 m.

**20657, S2145.** Fragment de tôle circulaire repliée par la moitié sur elle-même. Base-cuivre. 3,2 g.
E 1246.88. N 1123.3. Alt. : 571.43 m.

**20657, S2146.** Deux fragments de tôle. Fer. 7,4 g.

E 1248.31. N 1126.36. Alt. : 571.46 m.

**20657, S2147.** Fragment de ferrure. Fer. 2,6 g.
E 1248.75. N 1126.5. Alt. : 571.45 m.

**20631, S2148.** Gros clou contre paroi cave.
E 1246.26. N 1129.47. Alt. : 570.66 m.

**20657, S2149.** Tige dont la section change entre les formes circulaire et rectangulaire. Outil? Fer. 26,6 g. Alt. : 571.45 m.

**20637, S2150.** Goutte. Base-cuivre. 0,9 g.
E 1253.26. N 1126.7. Alt. : 574.47 m.

**20637, S2151.** Coulure. Base-cuivre. 0,3 g.
E 1253. N 1126.88. Alt. : 574.48 m.

**20657, S2152.** Fragment de tige en bronze de section en "D". Fabricat de bracelet? Base-cuivre. 6,4 g.
E 1246.76. N 1127.42. Alt. : 571.43 m.

**20657, S2153.** Fragment de tôle. Fer. 34,1 g.
E 1244.88. N 1126.88. Alt. : 571.42 m.

**20677, S2154.** Fragments de tôles indéterminées parfois superposées. Fourreau? Chaudron? Fer. 63 g. E 1245.45. N 1125.86. Alt. : 571.47 m.

**20631, S2155.** Fragment de tige de section ronde. Base-cuivre. 0,9 g.

**20602, S2156.** Fragment de bande de tôle de section rectangulaire. Base-cuivre. 0,3 g.

**20611, S2157.** Piton, manche d'ustensile composé d'un barre de section rectangulaire aplatie et percée à une extrémité. Fer. 68,1 g.
E 1245.4. N 1128.36. Alt. : 571.44 m.

**20611, S2158.** Éclat de silex. Lithique.

Alt. : 571.43 m.

**20632, S2159.** Jeton céramique. Céramique.
E 1245.15. N 1129.74. Alt. : 570.72 m.

**20628, S2160.** Jeton. Céramique.

**20632, S2161.** Jeton céramique. Céramique.

**20603, S2162.** Monnaie. Base-cuivre.
Alt. : 571.36 m.

**20637, S2163.** Plaque fine de section rectangulaire. Fer. 1.1 g.

E 1253. N 1126.7. Alt. : 571.48 m.

**20622, S2164.** Fragment de tige de section carrée, agrafe ? demi-produit? Base-cuivre. 0,1 g.
E 1246.3. N 1132.05. Alt. : 571,35 m.

**20603, S2165.** Doigtier de passoire complet. Base-cuivre. 6 g.

**20619, S2166.** Éclat de silex. Lithique. 7,4 g.
E 1243.26. N 1127.85.

**20657, S2167.** Fragment de plat de section rectangulaire relativement long. Fer. 41,6 g.
E 1246.5. N 1126.08. Alt. : 571.45 m.

**20601, S2168.** Perle. Verre.

**20657, S2169.** Fragment de tôle replié sur un bord et recourbé sur un autre. Traces violacées de contact avec le feu. Fer. 5,3 g.
E 1246.32. N 1125.15. Alt. : 571.44 m.

**20657, S2170.** Fragment de bande de tôle. Fer. 4.0 g. E 1246.3. N 1125.84. Alt. : 571.45 m.

**20622, S2171.** Fragment de ferrure massive incurvée. Fer. 29,2 g.
E et N Cf. Relevé. Alt. : 571.36 m.

**20622, S2172.** Fragment de nucleus. Lithique.
E 1246.57. N 1130.94. Alt. : 571.24 m.

**20622, S2173.** Fragment de bande de tôle pliée. Fer. 20,4 g.

E 1246.96. N 1130.3. Alt. : 571.17 m.

**20622, S2174.** Jeton céramique. Céramique.
E 1245.94. N 1130.85. Alt. : 571.24 m.

**20622, S2175.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 29,1 g.

E 1246.47. N 1130.82. Alt. : 571.25 m.

**20608, S2176.** Raté de fabrication d'un dé en os avec présence d'ocelle sur une face et extrémité cassée. Os. 4.7 g.

**20622, S2177.** Fragment de fer plat. Fer. 14.3 g.
E 1246.04. N 1131.64. Alt. : 571.36 m.

**20622, S2178.** Fragment de tôle. Fer. 7.5 g.
E 1247.2. N 1130.2. Alt. : 571.46 m.

**20622, S2179.** Fragment d'oeillet d'outil. Fer. 45,6 g. E 1245.8. N 1131.85. Alt. : 571.45 m.

**20628, S2180.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1245.68. N 1131.77. Alt. : 570.96 m.

**HC, S2181.** Fragment de fibule coudée à angle droit (*Knickfibel*), à ressort à quatre spires (deux conservées) et corde interene, à arc coudé interrompu par un bouton décoratif. Fer. 1,6 g.

**20628, S2182.** Fragment de bande de tôle de section rectangulaire, à rainure centrale, bracelet ? Base-cuivre. 0,5 g.

**20628, S2183.** Fusaïole. Terre cuite. 20,7 g.
E 1246. N 1131.66. Alt. : 570.71 m.

**20628, S2184.** Jeton céramique poli. Céramique.
E 1246. N 1131.57. Alt. : 570.7 m.

**20628, S2185.** Eclas de silex, armature ? Lithique.

E 1246.72. N 1131.1. Alt. : 570.78 m.

**20628, S2186.** Jeton. Céramique.
E 1246.65. N 1131. Alt. : 570.76 m.

**20628, S2187.** Jeton. Céramique.
E 1246.6. N 1131.72. Alt. : 570.82 m.

**20686, S2188.** Deux fragments de nucleus. Lithique. Alt. : 571.571 m.

**20632, S2189.** Très fin ressort de fibule à quatre spires (deux conservées) et corde interne. Base-cuivre. 0,2 g.

E 1244.13. N 1130.9. Alt. : 570.71 m.

**20706, S2190.** Polissoir irrégulier en pierre rouge-jaune avec trace de travail sur cinq faces. Lithique. 106,6 g.

**20632, S2191.** Éclat de silex. Lithique.

**20741, S2194.** Jeton. Céramique.
E 1243.78. N 1130.4. Alt. : 570.55 m.

**20741, S2195.** Fragment de bande de fer plat. Fer. 3 g. E 1245.07. N 1130.28. Alt. : 570.75 m.

**20741, S2196.** Coulure. Base-cuivre. 1.8 g.
E 1244.9. N 1128.74. Alt. : 570.64 m.

**20741, S2197.** Ferrure avec rivet en base-cuivre. Fer. 74.8 g.
E 1243.86. N 1130.74. Alt. : 570.71 m.

**20741, S2198.** Fragment de lame. Fer. 13,2 g.
E 1243.82. N 1130.46. Alt. : 570.55 m.

**20741, S2199.** Tige de clou. Fer. 12,6 g.
E 1243.88. N 1130.2. Alt. : 570.49 m.

**20636, S2200.** Fragment de piton ouvert. Fer. 3 g.

E 1251.1. N 1127.06. Alt. : 571.42 m.

**20636, S2201.** Éclat silex. Lithique.
Alt. : 571.43 m.

**HC, S2202.** Fragment d'anneau. Base-cuivre. 0,8g.

**HC, S2203.** Denier fourré de la République romaine 18mm de diamètre, 2,94g.
Avers: Tête de Rome à droite casquée, dans le champ à gauche "X" indiquant la valeur de la pièce (10 as).
Revers: Victoire conduisant un bige, ROMA à l'exergue, NA ou NATA dans le champ inférieur. Argent. 2.94 g.

**HC, S2204.** Denier au cavalier de la vallé du Rhône. 14mm de diamètre, 1.77g.
Avers: Tête casquée de Rome à droite (légende hors flan).
Revers: Cavalier galopant à droite le manteau flottant sur l'épaule, tenant une lance de la main droite (légende hors flan). Argent. 1.77 g.

**20633, S2205.** Fragment de tôle. Fer. 1.2 g.

**20631, S2206.** scories. Fer. 28.5 g.

**20623, S2207.** Céramique jeton. Céramique.

**HC, S2208.** Monnaie. Base-cuivre.

**HC, S2209.** Monnaie. Base-cuivre.

**HC, S2210.** Monnaie. Base-cuivre.

**HC, S2211.** Monnaie. Base-cuivre.

**HC, S2212.** Chute de tige coupée aux deux extrémités. Argent. 0,9 g.

**HC , S2213.** Coulures. Base-cuivre. 9,7 g.

**20632, S2214.** Deux coulures reliée par un petit canal. Base-cuivre. 2 g.

**HC , S2215.** Monnaie. Base-cuivre.

**HC , S2216.** Fragment d'agrafe de réparation de récipient. Plomb. 3,6 g.

**HC , S2217.** Anneau de section losangique plate avec une bordure remontant sur les côtés. Base-cuivre. 3,1 g.

**20601, S2218.** Clou. Fer. 23.8 g.

**20771, S2219.** Perle en verre bleu à section en "D". Verre. 3,6 g.
E 1273.4. N 1114.3. Alt. : 571.22 m.

**20628, S2220.** Fragment de nucleus. Lithique.
E 1246.3. N 1131.6. Alt. : 571 m.

**20771, S2222.** Racloir (?) composé d'un plat en forme de quart de rond qui semble biseauté sur sa partie circulaire. Fer. 75,3 g.
E 1273.8. N 1114. Alt. : 571.2 m.

**20623, S2224.** Fragment de fibule? Fer. 12,9 g.

Alt. : 570.71 m.

**20761, S2225.** Fragment de tôle de passoire. Base-cuivre.

**20741, S2226.** Fragment d'ardillon de fibule avec départ du ressort. Fer.

**20706, S2227.** Anneau cannelé à section en "D". Base-cuivre. 1.6 g.
Alt. : 571.54 m.

**HC, S2228.** Anneau à section en "D". Os. 1.6 g.

**20760, S2229.** Applique vestimentaire composée d'une tôle carrée avec bordure soulignée par une ligne en relief. Deux fois deux perforations pour rivet sont lisibles au niveau des angles. Base-cuivre. 1,5 g.

**20771, S2233.** Monnaie. Base-cuivre.

**20741, S2234.** Jeton. Céramique.

**20601, S2235.** Silex, éclats. Lithique.

**20636, S2236.** Fragment de bande de fer plat. Fer.
E 1251.82. N 1127.71.

**20741, S2237.** Galet. Lithique.
E 1246.22. N 1130.34. Alt. : 570.22 m.

**20761, S2238.** Silex. Lithique.
E 1268. N 1126.86.

**20630, S2239.** Cabochon. Base-cuivre.

**20775, S2240.** Silex. Lithique.
E 1216.5. N 1116.82. Alt. : 572.12 m.

**20741, S2241.** Jeton avec décor peigné. Céramique.

**20761, S2242.** Fragment informe. Base-cuivre.

**20741, S2243.** Jeton en amphore. Céramique.
E 1246.12. N 1131.84. Alt. : 576.65 m.

**20636, S2244.** Plomb parallélépipédique avec percement central non traversante sur une face. Poids? Demi-produit? Plomb.
E 1251.1. N 1128.75. Alt. : 571.72 m.

**20741, S2245.** Jeton en amphore. Céramique.

**20761, S2246.** Scories, refonte? Base-cuivre.
Alt. : 230 m.

**20628, S2247.** Fragment de mortier. Lithique.
E 1246.3. N 1131.6. Alt. : 571 m.

**20650, S2192.** Tige de clou de chaussure. Fer. 0.1g.

**20638, S2193.** Coulure. Base-cuivre. 3.4 g.

**20638, S2223.** Fragment de tige coudée à angle droit d'où partent deux tiges dans des directions opposées. Clé? Fer. 40,5 g.

**20408, S2033.** Éclat de silex. Lithique. 5,5 g.
E 1210.8. N 1054.2. Alt. : 572.51 m.

### *Secteur 3*

**20001-B5, S3001.** Fragment de clou de menuiserie et de tôle. Fer. 23,8 g.
E 1249.8. N 1066.4.

**20001, S3002.** 9 fragments de clous de menuiserie et de construction. Fer. 71,1 g.
E 1249.8. N 1066.4. Alt. : 571.83 m.

**20001A7, S3003.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 4,2 g.
E 1253.2. N 1064. Alt. : 571.87 m.

**20001B10, S3004.** Fragment de tige repliée. Fer. 3,1 g.

E 1259. N 1067. Alt. : 571.86 m.

**20001C10, S3005.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 18,3 g.
E 1258.7. N 1067.4. Alt. : 571.83 m.

**20001A6, S3006.** Clou. Fer. 7,8 g.
E 1251.8. N 1064.5. Alt. : 571.80 m.

**20001C6, S3007.** Clou de menuiserie entier. Fer. 16,1 g.

E 1250.1. N 1067.5. Alt. : 571.80 m.

**20001C7, S3008.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 10,9 g.
E 1252.7. N 1068.6. Alt. : 571.83 m.

**20001, S3009.** Tige de clou de menuiserie. Fer. 3 g.

E 1056.9. N 1268.1. Alt. : 571.9 m.

**20001B7, S3010.** Clou de construction. Fer. 33,9 g.

E 1253.6. N 1066.7. Alt. : 571.88 m.

**20001C10, S3011.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 15,3 g.
E 1058.2. N 1067.6. Alt. : 571.83 m.

**20001C9, S3012.** Fragment de clou de construction. Fer. 43,7 g.
E 1257.5. N 1067.55.

**20001B6, S3013.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 18,3 g.
E 1250.8. N 1065.7. Alt. : 571.86 m.

**20001C7, S3014.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 2,7 g.
E 1253.2. N 1067.9. Alt. : 571.86 m.

**20001C9, S3015.** Trois tiges de clou. Fer. 11,5 g.
E 1255.15. N 1068.3. Alt. : 571.82 m.

**20001B10, S3016.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 9 g.

E 1258.25. N 1066. Alt. : 571.88 m.

**20001A6, S3017.** Tige de clou. Fer. 3,8 g.
E 1251.8. N 1064.5. Alt. : 571.80 m.

**20001A6, S3018.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 14,2 g.

E 1251.7. N 1063.9. Alt. : 571.82 m.

**20001C9, S3019.** Tige de clou. Fer. 3,2 g.
E 1257.3. N 1067.5. Alt. : 571.83 m.

**20001C9, S3020.** Tige de clou. Fer. 4,1 g.
E 1057.35. N 1268.1. Alt. : 571.82 m.

**20001B10, S3021.** Tige de clou. Fer. 2 g.
E 1258. N 1066. Alt. : 571.84 m.

**20001C3, S3022.** Rivet à contreplaque et tête hémisphérique creuse. Fer. 24 g.
E 1245.5. N 1068. Alt. : 571.87 m.

**2001B6, S3023.** Tête de clou et tôle. Fer. 10,2 g.
E 1250.25. N 1065. Alt. : 571.85 m.

**20001B10, S3024.** Fragment de ferrure. Fer. 15 g.
E 1259.8. N 1066. Alt. : 571.86 m.

**20001A6, S3025.** Tête de clou (?). Fer. 4,1 g.
E 1251.75. N 1063.9. Alt. : 571.84 m.

**20001A4-B4 A5-B5, S3026.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1248. N 1065. Alt. : 571.85 m.

**20001 14B, S3027.** Coulure. Base-cuivre. 2,6 g.
E 1267.7. N 1166.6. Alt. : 571.87 m.

**20001 14B, S3028.** Coulures. Base-cuivre. 8 g.
E 1267.45. N 1166.48. Alt. : 571.7 m.

**20001B2, S3029.** Fragment de coulure. Base-cuivre. 0,8 g.
E 1243.1. N 1065.65. Alt. : 572.21 m.

**20001 14B, S3030.** Gouttes. Base-cuivre. 1,8 g.
E 1267.7. N 1166.43.

**20001 B10, S3031.** Fragment de bande de tôle ? Fer. 41,1 g.

E 1259.7. N 1066. Alt. : 571.86 m.

**20001B6, S3032.** Fragment de bande de plat sinueux. Fer. 9,6 g.
E 1250.3. N 1065.3. Alt. : 571.87 m.

**20001, S3033.** Grande tige de section carrée terminée par un anneau lacunaire. Fragment de clé? Fer. 25,5 g.

**20001 13C, S3034.** Anneau de sertissage, pièce de char ? constitué d'une bande de tôle. Fer. 32,1 g.
E 1165.03. N 1168.7. Alt. : 571.99 m.

**20001 C2, S3035.** Lame de silex (Grand Pressigny ?). Lithique.

E 1243.9. N 1068.9. Alt. : 571.84 m.

**20001 B4, S3036.** Verre perle. Verre.
E 1247.4. N 1066.2. Alt. : 571.84 m.

**20001 B10, S3037.** Dé rectangulaire avec point ocellé sur les quatres faces principales avec trois, quatre, six et une face avec au moins quatres ocelles. Os. 3,4 g.
E 1059.65. N 1065.9. Alt. : 571.86 m.

**20001 B9, S3038.** Fragment de jeton percé, fusaïole. Céramique.
E 1257.4. N 1066.5. Alt. : 571.85 m.

**20001 A6, S3039.** Perle à section en "D". Base-cuivre. 1,6 g.
E 1257.9. N 1063.9. Alt. : 571.84 m.

**20001B8, S3040.** Tige recourbée de section rectangulaire, armille? Base-cuivre. 0,6 g.
E 1255.45. N 1066.1. Alt. : 571.93 m.

**20001-8, S3041.** Ardillon de fibule. Base-cuivre. 0,7 g.

**20001 14A, S3042.** Fragment d' anneau de section ronde. Base-cuivre. 1,8 g.
E 1267.9. N 1164.3. Alt. : 571.9 m.

**20001-B5-B6, S3043.** Fragment de bracelet ? d'objet en cours de fabrication ? cerclage de récipient? constitué d'une bande de tôle comportant une nervure excentrée et des terminaisons appointées de section carrée. Base-cuivre. 4,7 g.
E 1250. N 1066.5. Alt. : 571.85 m.

**20001 14B, S3044.** Fragment de gouttière de fourreau avec patte de fixation rivetée. Fourreau de gladius? Base-cuivre. 1,7 g.
E 1266.81. N 1166.49.

**20032, S3045.** Arc de fibule filiforme de section losangique. Base-cuivre. 0,3 g.
Alt. : 571.72 m.

**20032, S3046.** Rivet en une pièce à tige matée. Base-cuivre. 1,6 g.
E 1242.6. N 1068.4. Alt. : 571.74 m.

**20032, S3047.** Fragments de tôle d'épaisseur variée. Fer. 22,8 g.

**20035, S3048.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1239.65. N 1069.25. Alt. : 571.86 m.

**20035, S3049.** Potin. Base-cuivre.
E 1239.89. N 1069.25. Alt. : 571.82 m.

**20035, S3050.** Scorie laiteuse. Fer. 10,2 g.
E 1239.85. N 1069.85. Alt. : 571.86 m.

**20035, S3051.** Fragment de plaque, de fourreau? Fer. 82,3 g.
E 1239.8. N 1068.9. Alt. : 571.8 m.

**20035, S3052.** Monnaie (?). Base-cuivre. 0,3 g.
E 1239.85. N 1067.6. Alt. : 571.9 m.

**20050, S3053.** Maillon rapide. Fer. 2,9 g.
E 1270.03. N 1065.26. Alt. : 571.96 m.

**20050, S3054.** Tige appointée de section ronde. Ardillon fibule, fragment d'aiguille? Fer. 1,5 g.
E 1274.5. N 1067.56.

**20050, S3055.** Fragment de crampon. Extrémité d'outil? Fer. 9 g.
E 1273.96. N 1067.77. Alt. : 571.9 m.

**20050, S3056.** Fragment de ferrure incurvé et maté à une extrémité. Fer. 21,7 g.
E 1270.15. N 1067.77. Alt. : 571.92 m.

**20050, S3057.** Monnaie, demi-as de Nîmes. Base-cuivre.

**20050, S3058.** Éclat de quartz. Lithique.

**20050, S3059.** Monnaie. Base-cuivre.

**20050, S3060.** Monnaie romaine. Base-cuivre.
E 1270. N 1068.4.

**20050, S3061.** Agrafe constituée d'un tige section carrée. Base-cuivre. 1 g.
E 1272.5. N 1069.01. Alt. : 571.93 m.

**20050, S3062.** Chute de tige avec trace de découpe. Fer. 1,4 g.
E 1273.47. N 1066.58. Alt. : 571.94 m.

**20062, S3063.** Fragments de bande de plat. Fer. 12,9 g.
E 1048.2. N 1066.31. Alt. : 571.69 m.

**20062, S3064.** Grand cabochon décoratif avec substance de collage et tôle en fer sur laquelle était fixé le cabochon. Base-cuivre. 10,1 g.
E 1049. N 1064. Alt. : 571.6 m.

**20062, S3065.** Jeton. Céramique.

**20062, S3066.** Déchet de tabletterie composé d'un corne sciéée. Os. 53,3 g.

**20062, S3067.** Tige de clou. Fer. 4,3 g.
E 1248.65. N 1065.96.

**20062, S3068.** Fragments de tôles. Fer. 16,2 g.
E 1248.34. N 1065.89.

**20062, S3069.** Perle de section en "D". Os. 0,3 g.

**20062, S3070.** Tête de clou. Fer. 6,3 g.
E 1248.49. N 1065.95.

**20062, S3071.** Fragment d'outil, de couteau avec tranchant incurvé. Fer. 25,3 g.
E 1048.06. N 1066.69. Alt. : 571.66 m.

**20062, S3072.** Fusaïole de l'âge du bronze. Terre cuite. 14,9 g.

E 1048.13. N 1066.6. Alt. : 571.63 m.

**20062, S3073.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 21 g.
E 1048.2. N 1066.6. Alt. : 571.63 m.

**20062, S3074.** Dé rectangulaire avec point ocellé sur les quatres faces principales avec trois, quatre, cinq et six. Os. 1 g.

E 1048.4. N 1066.77. Alt. : 571.51 m.

**20063, S3075.** Perle de section en "D". Ambre. 0,5 g. E 1251.5. N 1067.5. Alt. : 571.75 m.

**20063, S3076.** Fragment de clou de menuiserie avec céramique dans la gangue de corrosion. Fer. 2,3 g.
E 1251.3. N 1068.4. Alt. : 571.72 m.

**20063, S3077.** Fragment de ferrure. Fer. 32,2 g.
E 1257.8. N 1064. Alt. : 571.8 m.

**20063, S3078.** Monnaie?(1,7 g) et goutte (0,6 g). Base-cuivre. 2,3 g.
E 1252.85. N 1067.1. Alt. : 571.76 m.

**20063, S3079.** Fragment de tôle. Fer. 2,6 g.
E 1259.25. N 1068.3. Alt. : 571.79 m.

**20063, S3080.** Fragment de tôle. Fer. 2,7 g.
E 1256.6. N 1064.4. Alt. : 571.80 m.

**20063, S3081.** Perle à section en "D". Base-cuivre. 1,6 g.
E 1253.8. N 1066.6. Alt. : 571.79 m.

**20063, S3082.** Potin. Base-cuivre.
E 1056.1. N 1067.07. Alt. : 571.77 m.

**20063, S3083.** Potin. Base-cuivre.
E 1257. N 1066.45. Alt. : 571.79 m.

**20063, S3084.** Anneau à section ronde. Base-cuivre. 1,9 g.
E 1252.1. N 1065. Alt. : 571.82 m.

**20063, S3085.** Fragment de bracelet à jonc lisse et section en "D". Base-cuivre. 1,5 g.
E 1255.5. N 1067.05. Alt. : 571.79 m.

**20063, S3086.** Tige de section carrée, demi-produit ? Base-cuivre. 1,2 g.
E 1254. N 1064.1. Alt. : 571.79 m.

**20063, S3087.** Extrémité d'outil, de barre, constituée d'une barre incurvée terminée par un biseau. Fer. 17 g.
E 1257.3. N 1064.3. Alt. : 571.79 m.

**20063, S3088.** Chute de tige repliée, fragment d'agrafe de réparation. Plomb. 33,3 g.
E ?? N 1067.9. Alt. : 571.80 m.

**20063, S3089.** Clou. Fer. 11 g.
E 1256.1. N 1066. Alt. : 571.83 m.

**20063, S3090.** Petite gouge à soie dont le tranchant est lacunaire. Fer. 12,6 g.
E 1259. N 1066.5. Alt. : 571.79 m.

**20063, S3091.** Attache de poignée de chaudron. Fer. 50,4 g.
E 1259.2. N 1067.55. Alt. : 571.80 m.

**20065, S3092.** Bec de bassin à bec verseur constitué d'une tôle enroulé terminé par un replat de fixation circulaire. Base-cuivre. 6,1 g.
E 1219.88. N 1064.5. Alt. : 571.83 m.

**20065, S3093.** Fragment de petite dallette de calcaire. Plan de travail? Lithique. 237 g.
E 1249.97. N 1064.4. Alt. : 571.82 m.

**20065, S3094.** Verre perle fragment.
E 1250.42. N 1064.4. Alt. : 571.64 m.

**20065, S3095.** Mollette en basalte. Lithique.
E 1249.3. N 1064.31. Alt. : 571.7 m.

**20065, S3096.** Jeton. Céramique.
E 1250.38. N 1064.66. Alt. : 571.79 m.

**20065, S3097.** Molette de basalte ? Lithique. 56,6g.

**20065, S3098.** Molette de basalte ? Lithique. 87,9g.

**20065, S3099.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1250. N 1063.9. Alt. : 571.86 m.

**20065, S3100.** Bracelet d'enfant (?) à jonc lisse de section en "D". Base-cuivre. 6,2 g.
E 1249.4. N 1064.4. Alt. : 571.65 m.

**20065, S3101.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1250.38. N 1064.6. Alt. : 571.73 m.

**20065, S3102.** Fragment de pierre artisanale. Lithique. 64,9 g.
E 1250. N 1063.81. Alt. : 571.94 m.

**20065, S3103.** Torchis ou terre cuite artisanale.

**20065, S3104.** Jeton en amphore. Céramique.
E 1249.8. N 1064.26. Alt. : 571.6 m.

**20065, S3105.** Jeton. Céramique.
E 1249.61. N 1064. Alt. : 571.91 m.

**20065, S3106.** Verre perle. Verre.
E 1249.23. N 1064.02. Alt. : 571.85 m.

**20065, S3107.** Manche de louche constitué d'une tige de section rectangulaire avec le départ du cuilléron. Fer. 96,6 g.
E 1249.28. N 1064.3. Alt. : 571.7 m.

**20074, S3108.** Extrémité de manche d'ustensile culinaire (croc à viande, pelle à feu) constitué d'une tige terminée par une plat de section rectangulaire. Fer. 74,4 g.
E 1223.4. N 1110. Alt. : 572.17 m.

**20075, S3109.** Deux chutes de tige avec trace de découpe de section ronde et carrée. Fer. 4,5 g.
E 1223.5. N 1150. Alt. : 572.17 m.

**20077, S3110.** Verre millefiori.
E 1264.74. N 1066.55. Alt. : 572.23 m.

**20084, S3111.** Racloir de tannerie à tranchant à lame droite et dos incurvé et manche terminé par un appendice. Trace ligneuse au niveau du manche. Fer. 90,7 g.
E 1261.3. N 1066.46. Alt. : 571.82 m.

**20088, S3112.** Anneau à section en "D". Base-cuivre. 8,3 g.
E 1253.3. N 1067.8. Alt. : 571.59 m.

**20088, S3113.** Anneau à section lenticulaire. Base-cuivre. 8,1 g.
E 1252.7. N 1066.64. Alt. : 571.97 m.

**20090, S3114.** Pierre ponce en pouzzolane très vacuolaire. Lithique. 91,9 g.
E 1258.1. N 1064.1. Alt. : 571.79 m.

**20090, S3115.** Fragment de bande de plat. Fer. 17,7 g. E 1259.99. N 1063.86. Alt. : 571.77 m.

**20090, S3116.** Fragment de tôle. Fer.
E 1059.15. N 1063.8. Alt. : 571.77 m.

**20092, S3117.** Fragment de cotte de mailles. Fer. 42,9 g.
E 1256.92. N 1064.52. Alt. : 571.82 m.

**20094, S3118.** Moitié de fusaïole. Terre cuite. 22,7 g. E 1254.4. N 1065.7. Alt. : 572.05 m.

**20999, S3119.** Atache de baudrier ou de ceinturon à bouton rectangulaire. Base-cuivre. 12,8 g.
E 1273.45. N 1067.68.

**20999, S3120.** Fragment de récipient en millefiori vert avec rouge et jaune. Verre. 2,8 g.
E 1273.3. N 1066.85.

**20999, S3121.** Pointe de lance asymétrique de section nervurée. Fer. 25,8 g.
E 1273.6. N 1066.77.

**20104, S3123.** Fragment de pied de vaisselle métallique constitué de deux tôles jointive. Base-cuivre. 7,8 g.
E 1239.4. N 1097.96. Alt. : 571.68 m.

**20104, S3125.** Fragment de ferrure. Fer. 2,8 g.
E 1232.65. N 1096.98. Alt. : 571.69 m.

**20001, S3126.** Indéterminé.Fer. 0,5 g.
E 1247.45. N 1068.2.

**20039, S3127.** Scories d'alliage cuivreux et laiteuse. Base-cuivre. 110 g.

**20050, S3128.** Gond. Fer. 35,4 g.
E 1272.58. N 1068.3. Alt. : 571.89 m.

**2001-09, S3130.** Cabochon décoratif avec substance de collage. Base-cuivre. 0,1 g.

**20189, S3131.** Anse de gobelet de type Idria à attache cordiforme et charnière de couvercle. Seules les extrémités du poucier sont manquantes. Base-cuivre. 28,7 g.
E 1215. N 1063.8. Alt. : 572,18 m.

**2019, S3132.** Potin. Base-cuivre.
E 1173.8. N 1165.65.

**20130, S3133.** Fine bande de tôle. Fer. 2,4 g.
E 1173.6. N 1165.2.

**20130, S3134.** Cabochon décoratif. Base-cuivre. 0,7 g. E 1165.9. N 1165.6.

**20129, S3135.** Jeton. Céramique.
E 1173.29. N 1167.45.

**20130, S3136.** Fragment de tôle. Fer. 5,1 g.
E 1173.07. N 1165.6.

**20010, S3137.** Fragment de couteau avec départ de la lame et de l'emmanchement. Fer. 30,6 g.
E 1244.5. N 1068.75. Alt. : 574.8 m.

**20010, S3138.** Plaque rectangulaire avec des bordures conservées sur trois côtés et anciennement cassé sur le dernier. Fer. 46,2 g.
E 1244.5. N 1068.75. Alt. : 574.8 m.

**20156, S3139.** Torchis. Terre cuite.

**20088, S3140.** Fragment de plat. Fer. 20,2 g.
Alt. : 571.48 m.

**20129, S3141.** Outil composé d'une tige de section ronde terminé pour un plat triangulaire. Spatule? Effaceur? Fer. 6,3 g.
E 1179.7. N 1166.56.

**20129, S3142.** Fragment de fer plat tordu et arraché. Chute ou déchet de fabrication? Fer. 12,5 g. E 1173.16. N 1166.76.

**20166, S3143.** Aiguille à tête plate. Base-cuivre. 0,4 g.

E 1263.2. N 1064.96. Alt. : 571.80 m.

**20166, S3144.** Extrémité de ferrure. Fer. 11,2 g.
E 1263.25. N 1065.25. Alt. : 571.8 m.

**20194, S3145.** Fragment de plaque foyer, de torchis. Terre cuite.

**20129, S3146.** Extrémité de ferrure. Fer. 8,5 g.
E 1173.65. N 1167.33.

**20156, S3147.** 2 jetons dont un très grand en amphore. Céramique.

**20130, S3148.** Tige de section rectangulaire. Demi-produit? Barre de gril? Fer. 22,7 g.
E 1173.4. N 1165.6.

**20063, S3149.** Coupelle à pied annulaire en pâte claire micacée. Céramique.
Alt. : 571.79 m.

**20129, S3150.** Jeton. Céramique.
E 1173.6. N 1166.6.

**20129, S3151.** Fragments de tôles. Fer. 5,4 g.
E 1173.53. N 1167.43.

**20129, S3152.** Chute de tige relativement massive avec trace de découpe en bec de dauphin. Fer. 16,8 g. E 1173.45. N 1167.49.

**20160, S3153.** Torchis. Terre cuite.
E 1241.35. N 1065.85. Alt. : 571.88 m.

**20088, S3154.** Ferrure entière élargie à ses deux extrémités percées. Manipule? Fer. 56,8 g.
E 1252.8. N 1066.85. Alt. : 571.53 m.

**20156, S3155.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1262.3. N 1069.1. Alt. : 571.72 m.

**20129, S3156.** Agrafe, crampon. Fer. 15 g.
E 1173.23. N 1167.11.

**20016, S3157.** Trois jetons. Céramique.

**20156, S3158.** Six pierres atypique, polissoirs, aiguisoirs, percuteur (?). Lithique.

**20129, S3159.** Polissoir (?) en pierre rouge très lisse. Lithique. 42,1 g.
E 1173. N 1165.9.

**20026, S3160.** Fragment de bande de plat plus épais à son extrémité de section rectangulaire et plus fin et de section lenticulaire à son autre extrémité. Demi-produit? outil? Fer. 8,4 g.

**20020, S3161.** Jeton en amphore. Céramique.
E 1265.6. N 1068.7. Alt. : 572.16 m.

**20020, S3162.** Jeton. Céramique.

**2001-A1, S3163.** Spire de resssort de fibule. Base-cuivre. 0,1 g.
E 1241.72. N 1067.6. Alt. : 571.80 m.

**20129, S3164.** Fragment de pièce technique, de ressort de serrure? composé d'un plat vaguement rectangulaire avec trace de découpe dans un angle, d'où part une tige de section ronde. Fer. 5,1 g.
E 1173.3. N 1167.24.

**20129, S3165.** Grand fragment de bande tôle, cerclage de seau? ferrure décorative? applique vestimentaire? Base-cuivre. 5,1 g.
E 1173.6. N 1167.3.

**20026, S3166.** Fragments de ressort et d'arc très fragmentés (Nauheim?). Base-cuivre. 1,3 g.

**20194, S3167.** Plaque foyer. Terre cuite.

**20194, S3168.** Plaque foyer. Terre cuite.

**20194, S3169.** Plaque foyer. Terre cuite.

**20194, S3170.** Plaque foyer. Terre cuite.

**20194, S3171.** Plaque foyer. Terre cuite.

**HC, S3172.** Lithique polissoir. Lithique.

**20010, S3173.** Fragment de ferrure d'angle. Fer. 56,7 g.
E 1244.4. N 1069.1. Alt. : 571.87 m.

**20137, S3174.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1270.63. N 1166.77. Alt. : 573.74 m.

**20129, S3175.** Pierre jaune très lisse en forme d'oeuf, pion de jeu. Lithique.
Alt. : 573.8 m.

**20018, S3176.** Fusaïole. Terre cuite. 28,8 g.

**20129, S3177.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1172.95. N 1166.89.

**20142, S3178.** Jeton. Céramique.

**HC, S3179.** Arc et pied de fibule de Nauheim à arc fin triangulaire orné de rainures longitudinales. Base-cuivre. 0,7 g.

**20176, S3180.** Fragment de tige terminée par un anneau percé à chaud, clé?, piton à oeillet? Fer. 16,6 g.
E 1260.63. N 1065.85. Alt. : 571.82 m.

**20129, S3181.** Fragment de bande de tôle, ferrure? Fer. 16,6 g.
E 1173.2. N 1166.4.

**20156, S3182.** Fusaïole (?) composé d'un jeton percé en panse d'amphore. Céramique. 84,7 g.
E 1264.95. N 1068.17.

**20129, S3183.** Fragment de tôle. Base-cuivre. 0,3 g.
E 1172. N 1166.15.

**20088, S3184.** Anneau de section lenticulaire. Base-cuivre. 13 g. Alt. : 571.48 m.

**20040, S3185.** Fragment de fer plat. Fer. 17,4 g.
E 1235.1. N 1095.5. Alt. : 571.77 m.

**20026, S3186.** Jeton. Céramique.
E 1237. N 1075. Alt. : 571.61 m.

**20130, S3187.** Clé palafitte composée d'une. Fer.
E 1273.78. N 1166.1. Alt. : 571.87 m.

**20018, S3188.** Grand rivet émaillé à tige en fer. Base-cuivre et fer. 14,3 g.

**20018, S3189.** Jeton. Céramique.

**20090, S3190.** Drachme. Argent.
E 1260.63. N 1064.2. Alt. : 571.72 m.

**20138, S3191.** Crochet de boucher? tige de clou? Fer. 29,5 g.

**20125, S3192.** Tige de clou repliée. Fer. 5 g.
E 1217.27. Alt. : 571.75 m.

**20150, S3193.** Tige de section circulaire. Fer. 2 g.

**20193, S3194.** Dé rectangulaire avec quatre faces ocelée comportant trois, quatre, cinq et six faces. Os. 5,7 g.

E 1260.6. N 1067.1. Alt. : 571.68 m.

**20088, S3195.** Rivet en une pièce. Base-cuivre. 0,2g.

**20084, S3196.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1255.Alt. : 571.82 m.

**20174, S3197.** Jeton percé, fusaïole. Céramique. 2,6 g. E 1264.75. N 1066.85. Alt. : 571.75 m.

**20084, S3198.** Scorie de bronze. Base-cuivre. 2,5 g.

E 1256.25. N 1064.07. Alt. : 572.41 m.

**20129, S3199.** Scorie de forge (?). Fer. 178.1 g.
E 1271.1. N 1166.9.

**20205, S3200.** Perle oculée à protubérance en verre brun orné de filament jaune. Verre. 20,1 g.
E 1271.86.Alt. : 571.70 m.

**20001 14B, S3201.** Clou de chaussure. Fer. 2,2 g.

E 1267.7. N 1166.43.

**20039, S3202.** Applique de char, de carnyx en forme de goutte avec décor de ying-yang au repoussé. . Base-cuivre.
E 1265,15. N 1164,80.

**HC, S3203.** Obole. Argent.
E 1272.

**20065, S3204.** Monnaie. Base-cuivre.

**20065, S3205.** Monnaie (BZ).

**HC, S3206.** Clou de chaussure. Fer.
E 1271-1272.

**HC, S3207.** Clou de chaussure. Fer.
E 1271-1272.

**HC, S3208.** Tête de rivet. Base-cuivre
E 1267-1268.

**20063, S3209.** Monnaie. Argent.
E 1256-1260.

**20063, S3210.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1254-1260.

**HC, S3211.** Verre brûlé ? Verre.
E 1234. N 1080.

**20063, S3212.** Fragment d'anneau. Base-cuivre
E 1250-1252.

**HC, S3213.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1264-1266.

**HC, S3214.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1250.

**HC, S3215.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1240-1242.

**HC, S3216.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1245.

**HC, S3217.** Monnaie. Base-cuivre.

**HC, S3218.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1270-1272.

**HC, S3219.** Monnaie. Base-cuivre.

**HC, S3220.** Monnaie. Base-cuivre.

**20158 ?, S3221.** Monnaie. Base-cuivre.

**20218, S3222.** Monnaie. Argent.

**20140, S3223.** Potin. Potin.

**20221, S3224.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1258.46. N 1066.4. Alt. : 573.74 m.

**20815, S3225.** Monnaie. Argent.
E 1262.1. N 1066.32. Alt. : 571.74 m.

**20815, S3226.** Cabochon. Base-cuivre.

**HC, S3227.** Aiguille. Base-cuivre

**20288, S3228.** Aiguille. Base-cuivre.
E 1269.86. N 1663.6. Alt. : 571.71 m.

**20289, S3229.** Tige. Base-cuivre.
E 1256.35. N 1063.35. Alt. : 571.67 m.

**20219, S3230.** Tôle. Base-cuivre.
E 1254.4. N 1159.13. Alt. : 571.6 m.

**20174, S3231.** Tôle repliée sur elle-même. Base-cuivre.
E 1263. N 1065.07. Alt. : 571.78 m.

**20288, S3232.** Anneau. Base-cuivre.
E 1270.46. N 1064.2. Alt. : 571.71 m.

**20104, S3233.** Jeton. Céramique.
E 1207. N 1118. Alt. : 571.95 m.

**20289, S3234.** Crâne humain.Os.
E 1153.1. N 1168. Alt. : 571.87 m.

**20288, S3235.** Plaque. Fer.
E 1670,22 ? N 1064.4. Alt. : 571.73 m.

**20252, S3236.** Fragment de tige de section ronde ? Outil ? Fer.

E 1257.5. N 1066.9. Alt. : 571.73 m.

**20292, S3237.** Plaque. Fer.
E 1270.38. N 1067.14. Alt. : 571.68 m.

**20205, S3238.** Fragments indéterminés. Base-cuivre.
E 1271.18. N 1066.78. Alt. : 571.67 m.

**20252, S3239.** Outil? Tas ?. Fer.
E 1257.15. N 1067. Alt. : 571.78 m.

**20219, S3240.** Agrafe de réparation de céramique. Plomb.
E 1254.7. N 1159.64. Alt. : 571.68 m.

**HC, S3241.** Tige dont une extrémité forme un oeillet. Piton? Manche d'ustensile? Fer.

**20891, S3242.** Fragment de récipient métallique en tôle de fer composé de deux tôle rivetés par deux rivets. Fer.
E 1262.1. N 1066.38. Alt. : 571.74 m.

**20825, S3243.** Fragment d'embouchure de moule avec départ du canal de coulée. Terre cuite.

**20205, S3244.** Fragment de bracelet tubulaire. Base-cuivre.

**20205?, S3245.** Fragments de bracelet tubulaire, de lèvre de récipient? Base-cuivre.
E 1271.22. N 1066.57. Alt. : 571.66 m.

**20289, S3246.** Scorie. Fer.
E 1256.8. N 1085.6. Alt. : 571.67 m.

**, S3247.** Fragment d'agrafe ? composée d'une tige de sectangulaire pliée et appointée à une extrémité. Fer.
E 1272.7. N 1064.8. Alt. : 571.81 m.

**20050, S3248.** Plaque de fer de section triangulaire (lame ?) avec un tête et deux tiges de clous. Fer.

**20825, S3249.** Fragment de plat circulaire d'où part une tige (bouletée?). Fer.
E 1267.76. N 1065.5. Alt. : 571.74 m.

**20231, S3250.** Tête de clou. Fer.
E 1270.73. N 1166.14. Alt. : 571.68 m.

**20292, S3251.** Fragment de terre cuite artisanale et fragments de fer indéterminés. Terre cuite.
E 1270.48. N 1067.23. Alt. : 571.67 m.

**HC, S3252.** Fragment de plat triangulaire recourbé. Moderne? Fer.

**20050, S3253.** Fragment de bande de plat incurvé, cerclage de seau? Fer.
E 1271.3. N 1066.8. Alt. : 571.94 m.

**20231, S3254.** Fragment informe. Fer.
E 1260.5. N 1066.4. Alt. : 571.68 m.

**20012, S3255.** Fragment de manche de couteau à plaquette avec départ de la lame. Fer.
E 1239.7. N 1066.43. Alt. : 571.75 m.

**20292, S3256.** Fragment de plaque de foyer. Terre cuite.

**20194, S3257.** Plaque de foyer à rebord arrondi. Terre cuite.
E 1670. N 1064.6. Alt. : 571.73 m.

**20338, S3258.** Fragment de tuile roulé. Terre cuite.

**20289, S3259.** Fragment de chenet en terre cuite composé d'un parallélépipède rectangle. Terre cuite.

E 1251.92. N 1164.6. Alt. : 571.72 m.

**20063, S3260.** Fragment indéterminé. Fer.
E 1251.3. N 1067.42. Alt. : 571.9 m.

**20292, S3261.** Fragment de fer indéterminé. Fer.

**HC, S3262.** Plat avec tige rainurée en surface. Base-cuivre.
E 1293. N 1080. Alt. : 571.66 m.

**20815, S3263.** Fragment de bande de tôle. Fer.
E 1263.9. N 1068.2.

**20215, S3264.** Calotte avec présence d'alliage cuivreux. Fer.
E 1267.55. N 1066.7. Alt. : 571.79 m.

**20292, S3265.** Fragment de torchis avec négatif de l'armature. Terre cuite.

**20292, S3266.** Fragment de bord de plaque foyère à rebord large comportant une rainure centrale. Terre cuite.

E 1270.44. N 1067.75. Alt. : 571.12 m.

**20104, S3267.** Clou de chaussure. Fer.
E 1277. N 1048. Alt. : 571.92 m.

**20804 B, S3268.** Aiguille pliée à chas circulaire. Base-cuivre.

**20033, S3269.** Jeton percé, fusaïole ? Terre cuite.

**20231, S3270.** Fragment informe. Fer.
E 1270. N 1165.59. Alt. : 571.62 m.

**20292, S3271.** Aiguisoir en schiste. Lithique.
E 1269.95. N 1067.2. Alt. : 570.98 m.

**20292, S3272.** Fragment de lame de force. Fer.
E 1270.22. N 1067.46. Alt. : 571.68 m.

**20035, S3273.** Couteau plié sur lui-même avec manche à plaquette et anneau de suspension. Fer.
E 1239.45. N 1068.25. Alt. : 572.1 m.

**20292, S3275.** Fragment de plat. Fer.

**20125, S3276.** Tige de section rectangulaire plié et appointé à une extrémité, crampon? Fer.

**20248, S3277.** Fragment de quartz. Lithique.
E 1270.13. N 1163.7. Alt. : 571.74 m.

**20040, S3278.** Scorie. Fer.

**20231, S3279.** Fragment de pointe de lance nervurée. Fer.
E 1270.41. N 1165.59. Alt. : 571.64 m.

**20205, S3280.** Scorie. Fer.

**20012, S3281.** Fragment de pince ? Fer.
E 1239.5. N 1066.46. Alt. : 571.73 m.

**20292, S3282.** Fragment de tôle. Fer.

**20292, S3282 (2).** Fragment de bande de fer plat. Fer.

**20012, S3283.** Pied et barre de support de gril avec pied recourbé à l'angle droit et la présence d'une ou deux perforations sur le support. Fer.
E 1239.86. N 1066.63. Alt. : 571.72 m.

**20012, S3284.** Grande agrafe de construction composé d'un plat formant un "U". Fer.
E 1238.6. N 1066.55. Alt. : 571.79 m.

**20012, S3285.** Grande barre de section circulaire, outil? demi-produit? Fer.
E 1239.76. N 1066.46. Alt. : 571.71 m.

**20292, S3286.** Foncet de serrure de forme rectangulaire à entrée en "L" et rebord légèrement replié. Fer.
E 1269.94. N 1066.88. Alt. : 571.77 m.

**20084, S3287.** Rivet à contreplaque à tête hémisphérique creuse. Fer.
E 1266.6. N 1066.55. Alt. : 574.9 m.

**20063, S3288.** Torchis brûlé ? Terre cuite.

**20196, S3289.** Rejet de tabletterie ? Objet en tabletterie? Dent? Os.

**20050, S3290.** Fragment de ferrure avec une perforation. Fer.

E 1272.58. N 1066.03. Alt. : 571.9 m.

**20129, S3291.** Fragment de récipient en verre. Moderne? Verre.

**20194, S3292.** Fragment de torchis ou d'argile brûlée. Terre cuite.
E 1272.4. N 1066.2. Alt. : 571.82 m.

**20171, S3293.** Paroi de foyer. Terre cuite.
E 1268.13. N 1068.8. Alt. : 571.58 m.

**20063, S3294.** Fragment de plaque foyère percée? tuyère avec une embouchure cônique? Terre cuite.

**20084, S3295.** Fragments de plaque de foyer à rebord arrondi fin. Terre cuite.
E 1266.43. N 1064.8. Alt. : 574.92 m.

**20050, S3296.** Fragment de bande de tôle repliée sur lui-même. Penture? Fer.
E 1272.5. N 1067.1. Alt. : 571.94 m.

**20084, S3297.** Anneau de section rectangulaire d'où part une tige en gouttière. Outil? Fer.
E 1266.56. N 1066.55. Alt. : 574.9 m.

**20171, S3298.** Clou de menuiserie. Fer.

**20150, S3299.** Tête de clou de construction. Fer.

**20162, S3300.** Fragment de perle à décor en damier à spirale blanche et lignes brune sur fond bleu. Verre.

**20084, S3301.** Fragment de plaques de foyer à rebord arrondi. Terre cuite.
E 1262.84. N 1065.45. Alt. : 574.92 m.

**20084, S3302.** Fragment de plaque de foyer à rebord fin arrondi. Terre cuite.
E 1263.55. N 1067. Alt. : 571.95 m.

**20472, S3303.** Fragment de torchis. Terre cuite.
E 1268.48. N 1067.71. Alt. : 571.75 m.

**20050, S3304.** Fragment de ferrure une perforation. Fer.

E 1270.78. N 1065.3. Alt. : 571.92 m.

**20032, S3305.** Céramique mal cuite en mode A enfumé. Céramique.

**20172, S3306.** Scorie vitrifiée atypique bleuté et très lourde. Fer.
E 1268.4. N 1067.9. Alt. : 571.74 m.

**20063, S3307.** Deux clous et deux tiges de clous. Fer.

**20063, S3308.** Fragments de plaque foyère. Terre cuite.

**20084, S3309.** Fragment de tôle, entrée de serrure? Fer.

E 1266.6. N 1055.6. Alt. : 574.9 m.

**20039, S3310.** Clous du sol du Bâtiment M, Etat II. Fer.

**20298, S3311.** Coulure (Bc). Base-cuivre.

**20084, S3312.** Fragment de lèvre de mortier. Lithique.

E 1263.2. N 1066. Alt. : 571.93 m.

**20063, S3313.** Fragment de céramique (amphore?) à pâte blanche savonneuse. Céramique.

**20171, S3314.** Polissoir ? Lithique.

**20171, S3315.** Galet. Lithique.

**20063, S3316.** Galets dont certains rubéfiés, outils lithiques? Lithique.

**20171, S3317.** Scorie. Fer.
E 1267.25. N 1068.04. Alt. : 571.66 m.

**20032, S3318.** Fragment de meule. Lithique.
E 1243.8. N 1068.5. Alt. : 571.4 m.

**20039, S3319.** Foncet de serrure avec élément de pène (?) ainsi qu'un anneau cannelé à section en "D". Fer et base-cuivre.
E 1266.1. N 1066.2. Alt. : 574.9 m.

**20081, S3320.** Fragment de cruche (LTD2b). Céramique.

E 1263.52. N 1066.63. Alt. : 571.94 m.

**20292, S3321.** Fragment informe. Fer.

**20012, S3322.** Gouge à soie. Fer.
E 1239.7. N 1066.43. Alt. : 571.75 m.

**20205, S3323.** Fragment de tôle, dont deux juxtaposée, fourreau? Fer.

**20623, S3324.** Scorie. Fer.

**20299, S3325.** Fragment de mortier dont le profil complet est conservé. Lithique.
E 1270,38. N 1067,14. Alt. : 571,68 m.

**20601, S3274.** Tige de clou. Fer.

**20104, S3122.** Six fragments de clou de menuiserie et un fragment de tôle. Fer. 34,4 g.

**20104, S3124.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1230.41. N 1098.62. Alt. : 571.92 m.

**20075, S3129.** Fragment de tôle. Fer. 0,7 g.

### *Secteur 4*

**20384, S4001.** Fragment de nucleus. Lithique. 16,6 g. E 1070. N 1068.2. Alt. : 572.72 m.

**20384, S4002.** Fragment de piton, de crochet. Fer. 7,5 g.
E 1170.22. N 1069.66. Alt. : 572.72 m.

**20391, S4003.** Fragments de tôle. Fer. 3,4 g.
E 2579.1. N 1264.73. Alt. : 572.53 m.

**20390, S4004.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1210.4. N 1063.5. Alt. : 572.29 m.

**20326, S4005.** Fibule delphiniforme à charnière coulé en une pièce, à arc delphiniforme et loge d'émail (vert-jaune) sur la nageoire caudale et sur les yeux avec un point central pour marquer l'iris, décor incisé pour figurer les écailles et pied triangulaire plein sous le bec du dauphin. Base-cuivre, argent? 4,4 g.
E 1177.3. N 1059.2. Alt. : 572.63 m.

**20384, S4006.** Fibule à manchette à ressort à quatre spires et corde interne, arc en anse de panier rubané à moulure longitudinale et pied rapporté sur le sommet de l'arc à griffe comportant l'inscription "RIT". Base-cuivre. 1,9 g.
E 1169.12. N 1069.9. Alt. : 572.63 m.

**20329, S4007.** Clou de menuiserie. Fer. 8,2 g.
E 1183.33. N 1069.37. Alt. : 572.54 m.

**20315, S4008.** Polissoir, percuteur (?). Lithique.
E 1181.7. N 1069.46.

**20343, S4010.** Jeton. Céramique.
E 1170.96. N 1069.76. Alt. : 572.88 m.

**20329, S4011.** Potin. Base-cuivre.
E 1183.33. N 1069.37. Alt. : 572.54 m.

**20315, S4012.** Fragment de polissoir de forme rectangulaire avec face supérieure et inférieure ainsi que latérale présentant des traces de travail. Lithique.
E 1181.55. N 1070.1.

**20315, S4014.** Polissoir, fragment de table de travail (?). Lithique. 105 g.
E 1181.72. N 1069.38.

**20310, S4015.** Fragment de bande de plat tordue, demi-produit? Base-cuivre. 2,4 g.
E 1172. N 1068.

**20315, S4016.** Polissoir pour travail à plat. Forme ergonomique. Lithique.
E 1181.47. N 1069.95.

**20343, S4017.** Fragment d'herminette à œillet dont seule une partie de l'oeillet est manquante. Fer. 236,1 g.
E 1175. N 1070. Alt. : 572.97 m.

**20343, S4018.** Éclat de silex. Lithique.
E 1171.87. N 1067.4. Alt. : 572.9 m.

**20313, S4019.** Fragment de tôle. Base-cuivre. 0,1 g.

**20343, S4020.** Éclat de silex. Lithique.
E 1171.15. N 1068.16. Alt. : 572.83 m.

**20329, S4021.** Fragment de nucleus. Lithique.
E 1183.33. N 1069.37. Alt. : 572.54 m.

**20329, S4022.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1182.81. N 1069.5. Alt. : 572.48 m.

**20391, S4023.** Fragment de ferrure, de support de gril (?). Fer. 41,1 g.
E 2779.3. N 1264.6. Alt. : 572.55 m.

**20303, S4024.** Tige de clou. Fer. 11,8 g.
E 1182.54. N 1069.58. Alt. : 572.7 m.

**20396, S4025.** Aiguille complet à chas circulaire et tête aplatie. Base-cuivre. 0,3 g.
E 1181.5. N 1069.1.

**20336, S4026.** Éclat de silex, racloir ? Lithique. 5,5 g.

E 1157.45. N 1066.55. Alt. : 573.16 m.

**20391, S4027.** Monnaie. Base-cuivre.
E 2578.95. N 1264.85. Alt. : 572.55 m.

**20315, S4028.** Fragment de tige massive indéterminée. Fer. 35,2 g.
E 1181.7. N 1070.1.

**20305, S4029.** Epingle gallo-romaine à tête mouluré. Base-cuivre. 3,7 g.

**20343, S4030.** Stylet avec décrochement au niveau de la pointe qui est plusieurs fois retaillée. Os. 4,7 g.
E 1171.95. N 1071.45. Alt. : 572.89 m.

**20343, S4031.** Fragment d'orle avec deux pattes de fixation. Fer. 54,8 g.
E 1171.18. N 1070.44. Alt. : 572.90 m.

**20343, S4032.** Scorie. Fer. 46,4 g.
E 1171.56. N 1068.35. Alt. : 572.88 m.

**20343, S4033.** Scorie. Fer. 110,1 g.
E 1171.30. N 1069.66. Alt. : 572.66 m.

**20343, S4034.** Applique vestimentaire, lèvre de récipient ? constituée d'une bande de tôle repliée sur une bordure dans le sens longitudinal avec trace de deux rivets. Base-cuivre. 1,9 g.
E 1171.2. N 1068.89. Alt. : 572.89 m.

**20384, S4035.** Bague à châton dont l'intaille a disparu ainsi qu'une partie de l'anneau. Fer. 1,1 g.
E 1169.75. N 1071.42. Alt. : 572.58 m.

**20385, S4036.** Fragment d'arc de fibule à arc profilé triangulaire avec une partie à gorge centrale et des moulurations au niveau du pied. Base-cuivre. 5 g.
E 1170.4. N 1072.8. Alt. : 572.87 m.

**20385, S4037.** Tête d'épingle cônique précédé de deux cannelures. Os. 0,4 g.
E 1170.72. N 1075.43. Alt. : 572.88 m.

**20385, S4038.** Fragment de bande de tôle replié sur elle-même à trois reprises. Base-cuivre. 0,4 g.
E 1171.68. N 1073.25. Alt. : 572.92 m.

**20335, S4039.** Fragment de tige en verre bleu de section ronde, anse de balsamaire? bracelet ? Verre. 0,4 g.

E 1169.13. N 1072.7. Alt. : 572.92 m.

**20325, S4040.** Éclat de silex. Lithique. 0,5 g.
E 1177.82. N 1068.2. Alt. : 572.91 m.

**, S4042.** Tête de clou. Fer. 2,6 g.
E 1174.66. N 1068.74. Alt. : 572.99 m.

**20313, S4044.** Clou. Fer. 5,7 g.
E 1170.64. N 1068.33. Alt. : 572.86 m.

**20313, S4045.** Tige de clou. Fer. 3,9 g.
E 1171.21. N 1067.8. Alt. : 572.87 m.

**20313, S4046.** Tige de clou. Fer. 2,3 g.
E 1171.03. N 1067.73. Alt. : 572.89 m.

**20313, S4047.** Clou de chaussure. Fer. 2,1 g.
E 1172.95. N 1067.33. Alt. : 573.03 m.

**20417, S4048.** Ferrure. Fer. 42,3 g.
E 1169.90. N 1078.94. Alt. : 573.09 m.

**20417, S4049.** Clou ou rivet à tête hémisphérique creuse. Fer. 9,5 g.
E 1171.45. N 1078.60. Alt. : 573.10 m.

**20417, S4050.** Perle cannelée à section en "D". Base-cuivre. 2,2 g.
E 1169.58. N 1078.35. Alt. : 573.15 m.

**20417, S4051.** Perle à section en "D" avec une face tronquée. Ambre. 3,6 g.
E 1170.57. N 1078.84. Alt. : 573.10 m.

**20417, S4052.** Fragment de tôle avec de deux pattes sur les bords. Fourreau ? Fer. 52 g.
E 1172.03. N 1079.10. Alt. : 573.11 m.

**20338, S4013.** Attache de baudrier ou agrafe de ceinturon à anneau triangulaire et bouton rectangulaire. Présence d'une tôle. Base-cuivre. 10,6 g.
E 1210.95. N 1060.15. Alt. : 572.43 m.

**20338, S4009.** Perle à section en "D". Base-cuivre. 1,6 g.
E 1165.7. N 1068.2. Alt. : 572.51 m.

**20338, S4041.** Perle à section en "D" avec deux petites gorges parallèles sur une face. Os. 0,9 g.
E 1210.58. N 1057.37. Alt. : 572.42 m.

### *Transects*

**20701, TRA2002.** Fragment de barre de gril. Fer.

**20650, S2192.** Tige de clou de chaussure. Fer. 0.1 g.

**20638, S2193.** Coulure. Base-cuivre. 3.4 g.

**20638, S2223.** Fragment de tige coudée à angle droit d'où partent deux tiges dans des directions opposées. Clé? Fer. 40,5 g.

**20022, TRB2001.** Entretoise de fourreau. Fer. 9,1 g. E 1238.84. N 1082.92. Alt. : 571.75 m.

**20030, TRB2002.** Fragment de foncet avec ferrures de forme angulaire mais non quadrangulaire. Fer. 94,7 g.
E 1237.8. N 1083.15. Alt. : 571.82 m.

**20030, TRB2003.** Éclat de silex, outil ? Trace de retouche. Lithique.

**20030, TRB2004.** Monnaie. Base-cuivre. E 1237.5. N 1083. Alt. : 571.78 m.

**20030, TRB2005.** Anneau à section lenticulaire. Base-cuivre. 11,8 g.
E 1238.47. N 1082.94. Alt. : 571.7 m.

**20030, TRB2006.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1238.36. N 1083.5. Alt. : 571.8 m.

**20040, TRB2007.** Tige de clou. Fer. 5,3 g. E 1239.22. N 1097.07. Alt. : 571.68 m.

**20040, TRB2008.** Fragments de clou de menuiserie. Fer. 55,8 g.

**20040, TRB2009.** Tige de clou. Fer. 1,1 g. E 1238.85. N 1094.6. Alt. : 571.7 m.

**20040, TRB2010.** Dos de lame de couteau à dos sinueux orné d'incisions en croix et en "V", perpendiculaires à l'axe du tranchant. Base-cuivre. 5 g. E 1238.56. N 1095.3. Alt. : 571.7 m.

**20040, TRB2011.** Perle (?) constituée d'une tôle enroulée. Base-cuivre. 0,2 g.
E 1238.82. N 1093.64. Alt. : 571.33 m.

**20040, TRB2012.** Monnaie. Base-cuivre. E 1239.1. N 1096.07. Alt. : 571.69 m.

**20040, TRB2013.** Ferrure avec perforations excentrées. Fer. 145,6 g.
E 1239. N 1097.1. Alt. : 571.77 m.

**20040, TRB2014.** Fragment de tôle repliée et collée. Vaisselle? Base-cuivre. 0,9 g.
E 1039.19. N 1097.07. Alt. : 571.69 m.

**20040, TRB2015.** Fragment de pied de vaisselle métallique constitué de deux tôles jointives. Coulure? Base-cuivre. 6,7 g.
E 1239.14. N 1098.15. Alt. : 571.68 m.

**20040, TRB2016.** Coulure de récupération de métal avec pastille d'or, anneau et lèvre de récipient triangulaire en bourrelet fondu dans la masse. Base-cuivre. 34,8 g.

E 1233.2. N 1097.2. Alt. : 571.84 m.

**20040, TRB2017.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 11,6 g.
E 1238.9. N 1098.1. Alt. : 571.68 m.

**20040, TRB2018.** Tige de clou. Fer. 13,9 g.
E 1239.18. N 1095.87. Alt. : 571.68 m.

**20040, TRB2019.** Fragment de ressort de fibule avec ardilon. Fer. 6,9 g.
E 1238.47. N 1096.75. Alt. : 571.68 m.

**20040, TRB2020.** Tige de clou. Fer. 1,6 g. E 1039.12. N 1097.07. Alt. : 571.69 m.

**20040, TRB2021.** Fragment de fibule ? Fer. 2,7 g.

E 1237.8. N 1097.51. Alt. : 571.71 m.

**20040, TRB2022.** Fragment de clou de construction. Tas? Fer. 19,2 g.
E 1030.17. N 1097.1. Alt. : 571.67 m.

**20040, TRB2023.** Tige de clou. Fer. 2,3 g. E 1238.14. N 1096.58. Alt. : 571.72 m.

**20040, TRB2024.** Fragment de clou de menuiserie. Fer. 1,7 g.
E 1239.08. N 1096.6. Alt. : 571.69 m.

**20040, TRB2025.** Tige de clou. Fer. 4,7 g. E 1039.17. N 1097.07. Alt. : 571.68 m.

**20040, TRB2026.** Tige de clou. Fer. 4,5 g. E 1238.77. N 1097.04. Alt. : 571.7 m.

**20053, TRB2027.** Perle rouge. Verre.
E 1238.05. N 1093.45. Alt. : 571.66 m.

**20008, TRB3001.** Bordure de plaque de foyer. Terre cuite. 129,2 g.

**20008, TRB3002.** Jeton. Céramique.

**20008, TRB3003.** Éclat de quartz. Lithique.

**20008, TRB3004.** Mollete, broyon de basalte. Lithique.

**20008, TRB3005.** Monnaie. Base-cuivre.

**20008, TRB3006.** Torchis. Terre cuite.

**20008, TRB3007.** Jeton. Céramique.

**20008, TRB3008.** Déchet de tabletterie pour la fabrication de perle. Os. 9,8 g.

**20451, TRB3009.** Rectangle percé de trois trous. Espaceur de collier? Plomb. 2,6 g.
E 1237.9. N 1063.6. Alt. : 571.97 m.

**HC, B5002.** Monnaie. Base-cuivre.

**20104, S3122.** Six fragments de clou de menuiserie et un fragment de tôle. Fer. 34,4 g.

**20104, S3124.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1230.41. N 1098.62. Alt. : 571.92 m.

**20075, S3129.** Fragment de tôle. Fer. 0,7 g.

**20040, TRB5001.** Hache polie en pierre verte. Lithique. 69,1 g.
E 1237. N 1094.1. Alt. : 571,72 m.

**20369, D2001.** Fragment de tige de section rectangulaire, nervurée? Pointe de lance ? Fer.
E 1209.6. N 1066.05. Alt. : 572.37 m.

**20363, D2002.** Fragment d'anneau, de bouterolle. Fer. 27,3 g.

E 1210.3. N 1063.8. Alt. : 572.34 m.

**20369, D2003.** Fragment de plat, fourreau? Fer. 36,8 g.
E 1210. N 1066. Alt. : 572.38 m.

**20369, D2004.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1209.2. N 1066.2. Alt. : 572.38 m.

**20337, D2005.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1157.71. N 1066.76. Alt. : 573.15 m.

**20338, S4013.** Attache de baudrier ou agrafe de ceinturon à anneau triangulaire et bouton rectangulaire. Présence d'une tôle. Base-cuivre. 10,6 g.
E 1210.95. N 1060.15. Alt. : 572.43 m.

**20341, D3001.** Fragment de ferrure. Fer. 24,6 g.
E 1202.73. N 1066.13. Alt. : 572.48 m.

**20373, D3002.** Fibule de Nauheim à ressort quatre spires (3 conservées) et corde interne, à arc triangulaire rubané pied ajouré légèrement fragmentaire. Cet exemplaire est replié sur lui-même au niveau de l'arc. Base-cuivre. 2,5 g.
E 1218. N 1066. Alt. : 572.21 m.

**20373, D3003.** Fragment de plat biseauté, âge du Bronze ? Demi-produit? Base-cuivre. 1,2 g.
E 1218.3. N 1066.5. Alt. : 571.63 m.

**20373, D3004.** Petit tas? Fer. 47,2 g.
E 1217.5. N 1065.9. Alt. : 571.95 m.

**20405, D3005.** Extrémité de ferrure. Fer. 24,4 g.
E 1232.15. N 1064.47. Alt. : 571.86 m.

**20373, D3006.** Tige de clou (?). Fer. 23,4 g.
E 1217.3. N 1066. Alt. : 571,92 m.

**20373, D3007.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1218.4. N 1087.2. Alt. : 571.85 m.

**20373, D3008.** Monnaie. Base-cuivre.
E 1217.6. N 1065.9. Alt. : 572.27 m.

**20405, D3009.** Cabochon. Base-cuivre. 0,8 g.
E 1232.46. N 1064.80. Alt. : 571.97 m.

**20336, D4001.** Clou de chaussure à globule et cône relativement bien conservé. Fer. 2,1 g.
E 1167.3. N 1066.35. Alt. : 573.19 m.

**20396, E2001.** Polissoir? Lithique.
E 1211.81. N 1063.68. Alt. : 572.11 m.

**20396, E2002.** Polissoir. Lithique.
E 1211.38. N 1063.47. Alt. : 572.24 m.

**20396, E2003.** Deux jetons. Céramique.
E 1212.1. N 1063.43. Alt. : 572.18 m.

**20396, E2004.** Jetons. Céramique.
E 1212.38. N 1062.5. Alt. : 572.36 m.

**20396, E2005.** Fragment de tôle. Base-cuivre. 0,1 g. E 1211.4. N 1063.97. Alt. : 572.29 m.

**20396, E2006.** Tige. Base-cuivre.
E 1210.8. N 1063.25. Alt. : 572.19 m.

**20396, E2007.** Fragment de bande de tôle. Fer. 5,7 g. E 1211.2. N 1063.32. Alt. : 572.2 m.

**20396, E2008.** Coulure (?). Base-cuivre. 1,2 g.
E 1211.7. N 1063.27. Alt. : 572.26 m.

**20396, E2009.** Applique de tôle avec une perforation centrale et deux départ d'anneaux latéraux (vaisselle?). Base-cuivre.
E 1212.39. N 1062.6. Alt. : 572.36 m.

**20396, E2010.** Fragment de bande de tôle. Fer. 7,2 g. E 1211.79. N 1063.23. Alt. : 572.15 m.

**20396, E2011.** Jeton percé. Céramique. E 1211.53. N 1063.5. Alt. : 572.28 m.

**20396, E2012.** Fragment de tôle. Fer. 2,8 g.
E 1211.75. N 1063.5. Alt. : 572.21 m.

**20396, E2013.** Fragment de ferrure. Fer. 10,4 g.
E 1211.5. N 1063.7. Alt. : 572.13 m.

**20396, E2014.** Boule de pigment bleue. Autre. 0,4 g. E 1211.47. N 1062.5. Alt. : 572.21 m.

**20396, E2015.** Fragment de bande de plat circulaire. Fer. 8,9 g.
E 1211.69. N 1062.88. Alt. : 572.2 m.

**20396, E2016.** Fragment de bande de plat (ferrure?). Fer. 11 g.
E 1211.47. N 1063.25. Alt. : 572.23 m.

**20396, E2017.** Fragment de bande de fer plat. Fer. 30,4 g.

E 1210.43. N 1062.6. Alt. : 572.26 m.

**20396, E2018.** Fragment de bande de plat. Fer. 5 g.

E 1211.4. N 1063.9. Alt. : 572.24 m.

**20396, E2019.** Scorie de forge. Fer. 13,7 g. E 1211.43. N 1063.7. Alt. : 572.24 m.

**20396, E2020.** Arc de fibule cambré triangulaire interrompu par un bouton. Base-cuivre. 1 g.
E 1211.65. N 1063.27. Alt. : 572.18 m.

**20396, E2021.** Fragment de bracelet à jonc lisse et section en "D". Base-cuivre. 3 g.
E 1210.56. N 1062.6. Alt. : 572.27 m.

**20396, E2022.** Fragment d'anneau de section circulaire. Base-cuivre. 1,4 g.
E 1212.06. N 1062.79. Alt. : 572.18 m.

**20396, E2023.** Fragment d'anneau de section carrée. Os. 0,9 g.
E 1212.11. N 1063.65. Alt. : 572.16 m.

**20396, E2024.** Fragment de tôle. Base-cuivre. 0,1 g. E 1211.8. N 1062.1. Alt. : 572.26 m.

**20396, E2025.** Fragment de cabochon décoratif. Base-cuivre. 0,1 g.
E 1211.97. N 1062.2. Alt. : 572.27 m.

**20390, E2026.** Fragment de plat avec un clou. Fer. 20,1 g.
E 1210.2. N 1063.6. Alt. : 572.31 m.

**20338, E2027.** Fragment de tôle avec trace de découpe (foncet?). Fer. 26,1 g.
E 1211.8. N 1053.5. Alt. : 572.59 m.

**20390, E2028.** Jeton. Céramique. 8,8 g.
E 1210.3. N 1064.2. Alt. : 572.33 m.

**20416, E2029.** Tige-lingot composée d'une tige de section ronde (?) appointée aux deux extrémités. Base-cuivre. 4,2 g.

E 1212.2. N 1056.4. Alt. : 572.27 m.

**20416, E2031.** Ciseau à douille. Fer.

**20408, E2032.** Nucleus. Lithique. 55,6 g. E 1211.25. N 1055.4. Alt. : 572.48 m.

**20408, E2034.** Fragment de nucleus. Lithique. 8,2 g. E 1210.91. N 1057.80. Alt. : 572.45 m.

**20416, E2035.** Coulures. Base-cuivre. 3,4 g.
E 1210.8. N 1056.56. Alt. : 572.32 m.

**20416, E2036.** Tige de section ronde en demi-produit. Base-cuivre. 1,9 g.
E 1211.8. N 1057.5. Alt. : 572.31 m.

**20396, E2037.** Nucleus. Lithique. 22,1 g.

**20416, E2038.** Scorie, grosse coulure, matière première récupérée. Base-cuivre. 39,8 g.
E 1212.27. N 1057.28. Alt. : 572.28 m.

**20416, E2039.** Perle brûlée ? Base-cuivre. 11,3 g.
E 1210.9. N 1057.1. Alt. : 572.27 m.

**20396, E2040.** Piton à oeillet. Fer. 40,1 g. E 1212.48. N 1063.45. Alt. : 572.36 m.

**20416, E2041.** Fragment de bracelet à section en "D". Lignite. 12,4 g.
E 1211.9. N 1057.65. Alt. : 572.3 m.

**20416, E2042.** Fragment de bande de tôle. Exposée au feu ? Fer. 34,4 g.
E 1211.68. N 1057.46. Alt. : 572.29 m.

**20408, E2043.** Deux jetons. Céramique.
E 1219.65. N 1066.4. Alt. : 573.04 m.

**20408, E2044.** Fragment de bracelet en verre à section en D. Verre. 1,3 g

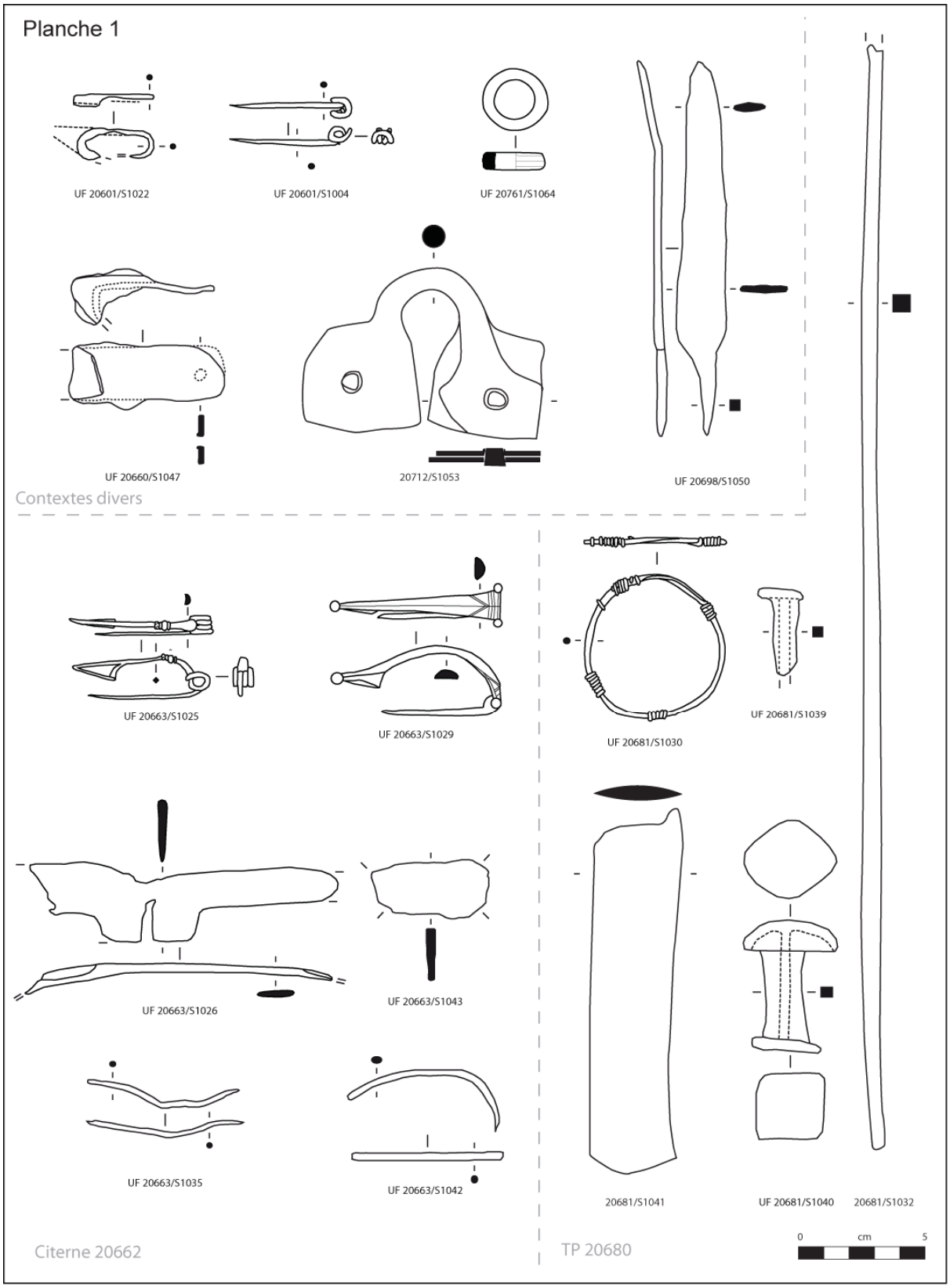


Secteur 1, contextes variés, citerne 20662 et TP 20680

Contextes variés. Fragments de fibule, (fe et bc); anneau cannelé (bc); fragment de ferrure (fer); attache de situle (fer); lime (fer). Citerne 20662. Fibule à ailettes naissantes (ar); fibule pré-Auccissa (bc); fragments de couteau (fer); tiges de section ronde, alêne? (bc); fragment de bracelet à jonc lisse. TP 20680. Bracelet à épissures (bc); fragment de pointe de lance ou de fourreau d'épée avec sa lame (type Pîtres?); clou et clou-rivet à contreplaque et tête hémisphérique (fe); grande tige de section carrée, fragment de broche? (fe).

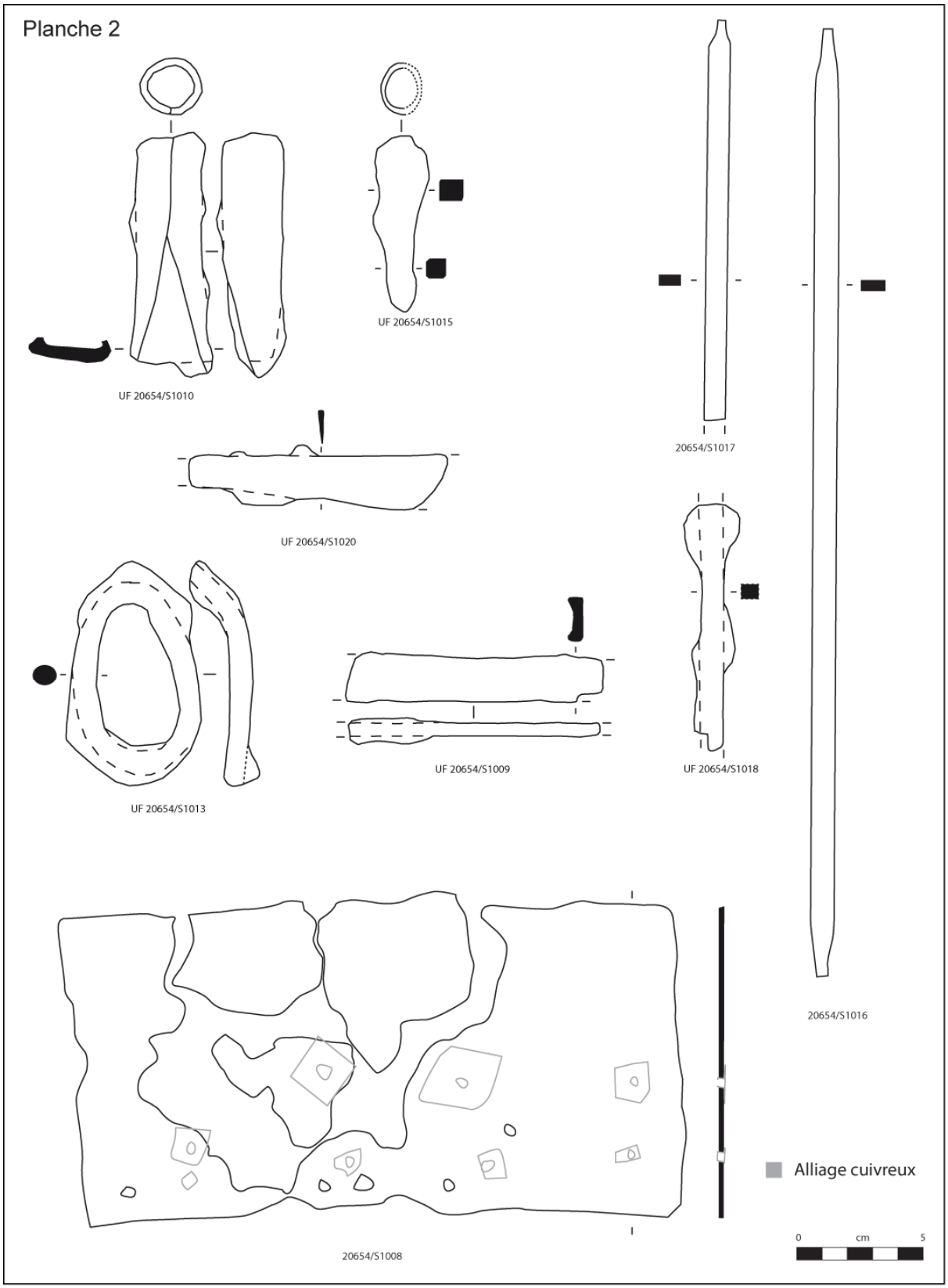


Secteur 1, TP 20653

Ecorçoir; talon de lance, de bâton; couteau; anneau ovale tordu; fragment de ferrure, de support de gril; fragments de gril; plaque d'applique avec rivet en alliage cuivreux à contreplaque composés d'une tôle enroulée, vaisselle? ( fer).

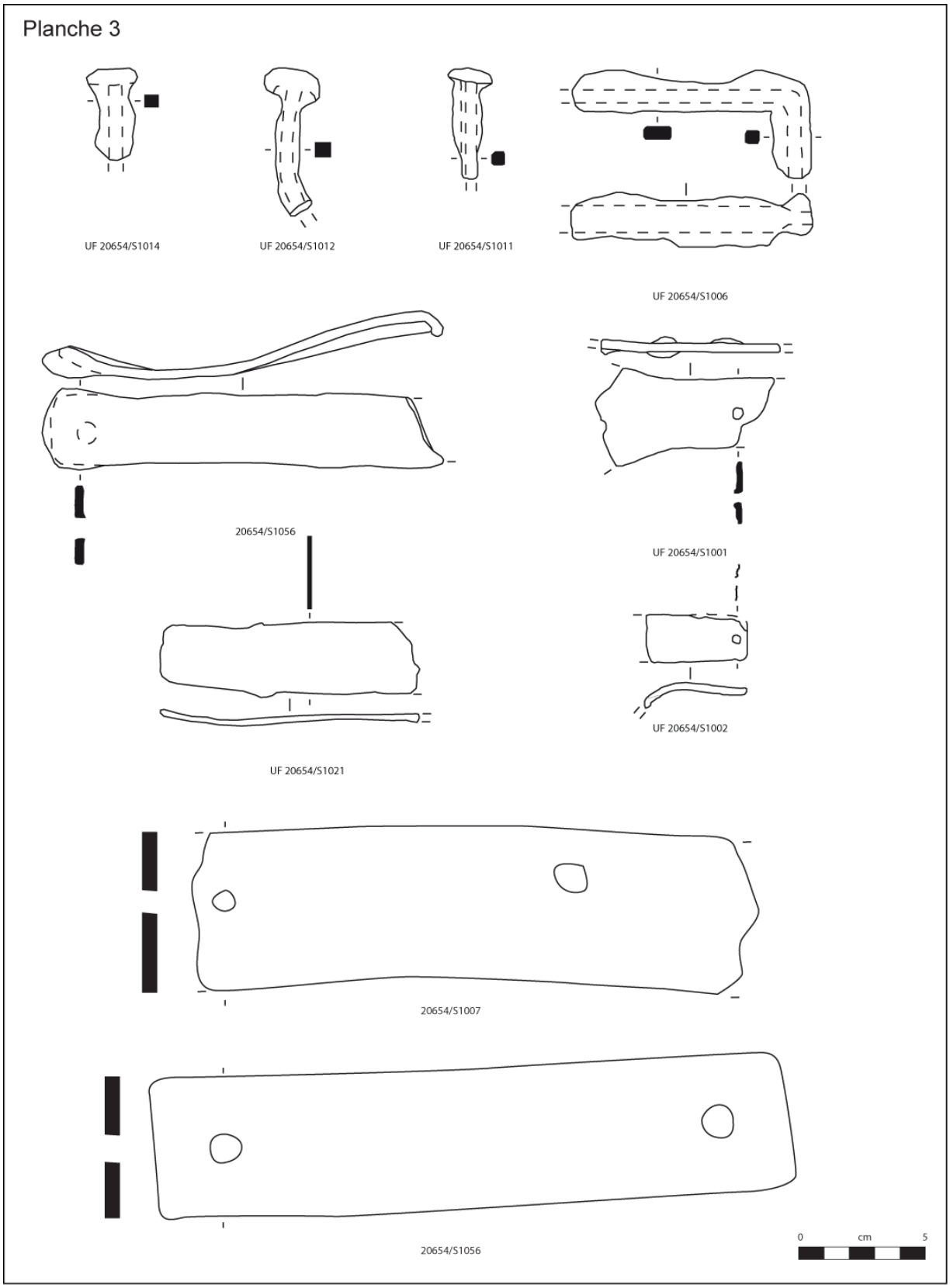


Secteur 1, TP 20653
Clous; crampon; ferrures ( fe).

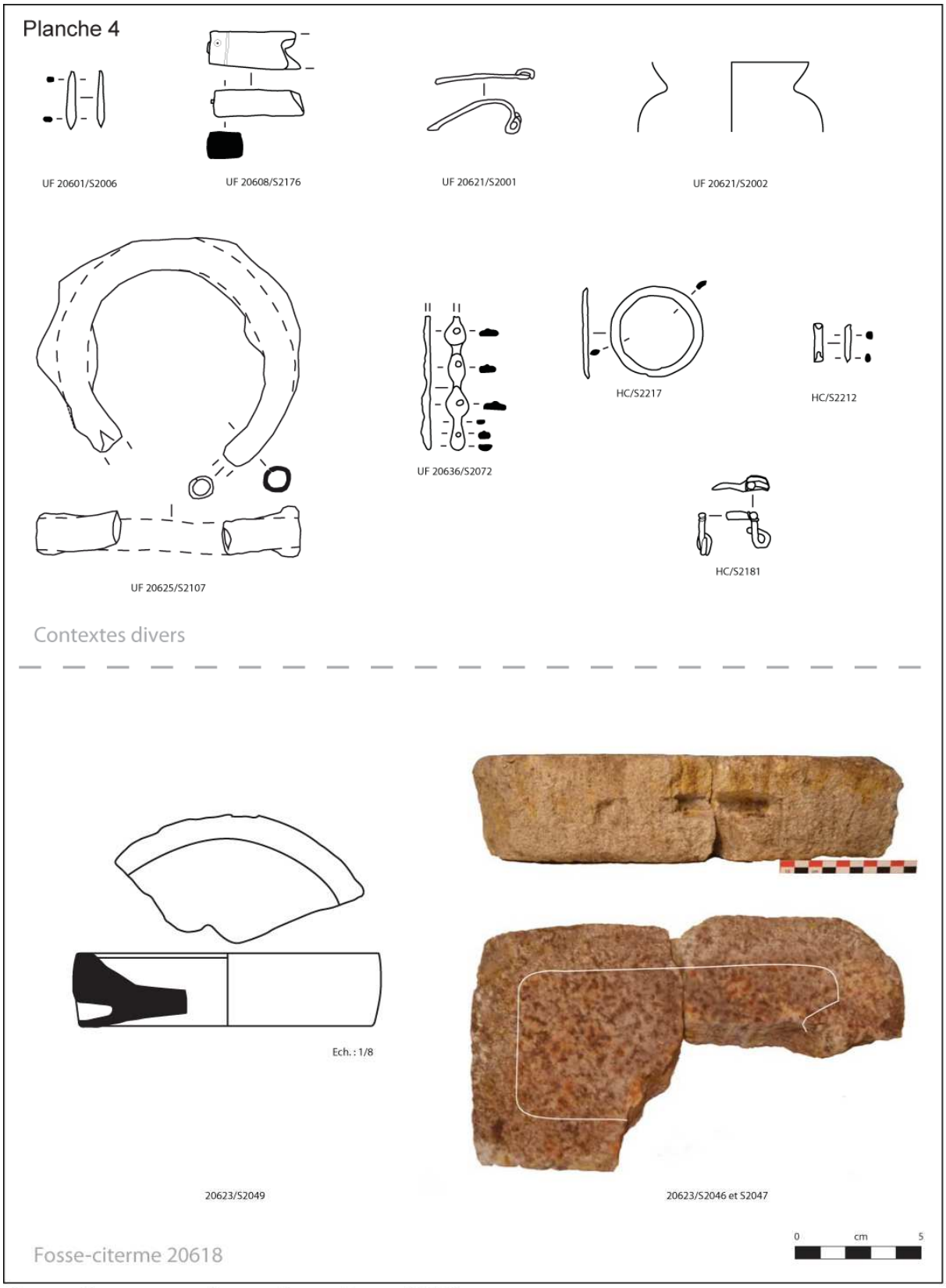


Secteur 2, contextes divers et fosse-citerne 20618

Contextes divers. Alêne, (bc); raté de fabrication de dé (os); fibule filiforme à arc cambré et corde externe (fer); lèvre de gobelet (bc); bracelet tubulaire? (fer); applique indéterminée (bc); anneau de section ovale (bc); fibule à arc coudé (*Knickfibel*)(fe). Fosse-citerne 20618. Fragment de catillus (grès); plan de travail (lithique).

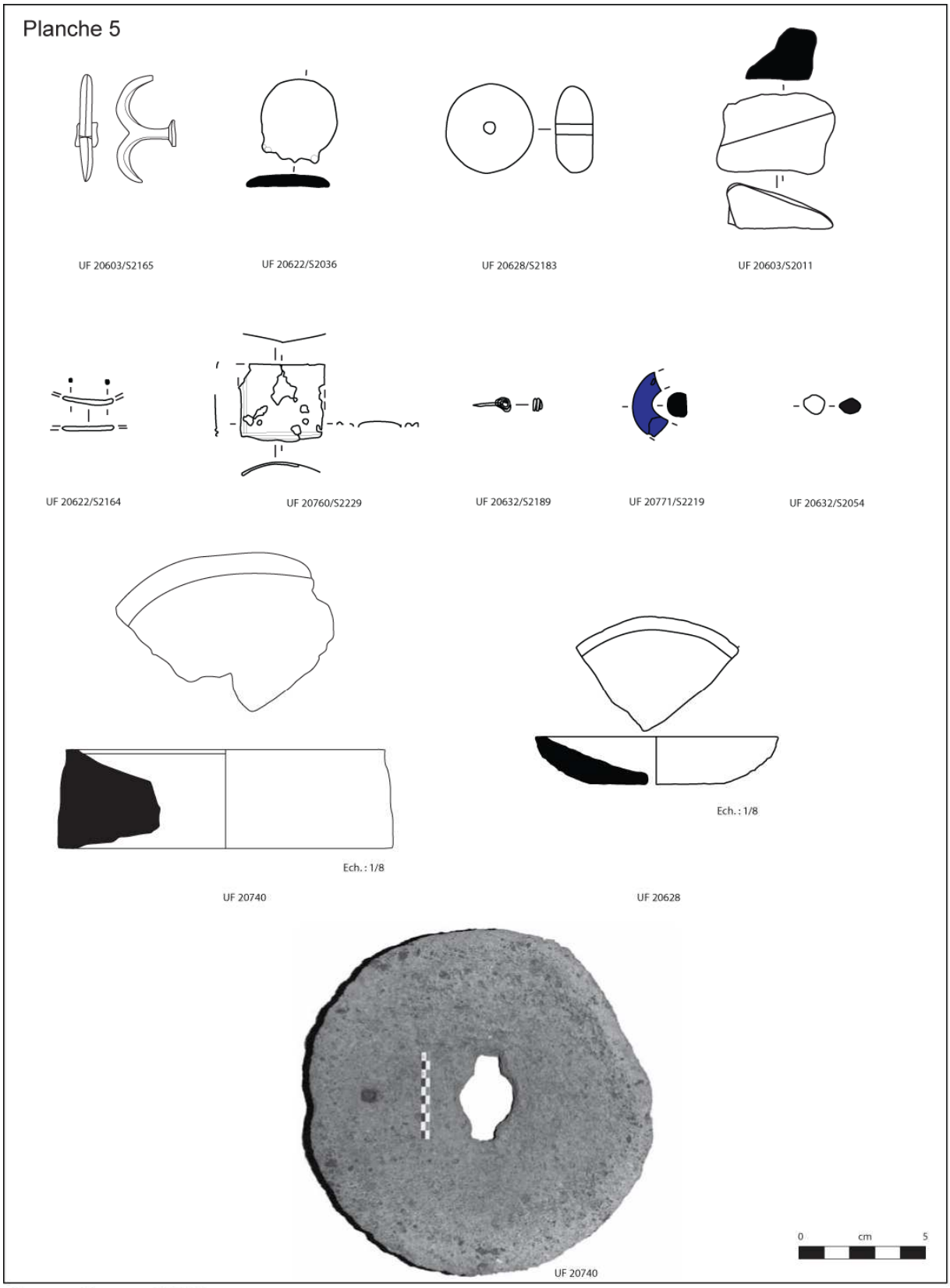


Secteur 2, cave 20602

Doigtier de passoire (bc); lingot (pb); fusaïole (terre cuite); polissoir (lithique); tige de section carrée, demi-produit? (bc); applique de ceinture, de coffre (bc); ressort et ardillon de fibule (bc); perle à section en "D" (verre); boule de pigment bleu; fragment de catillus (grès); mortier (basalte); catillus complet (basalte) .

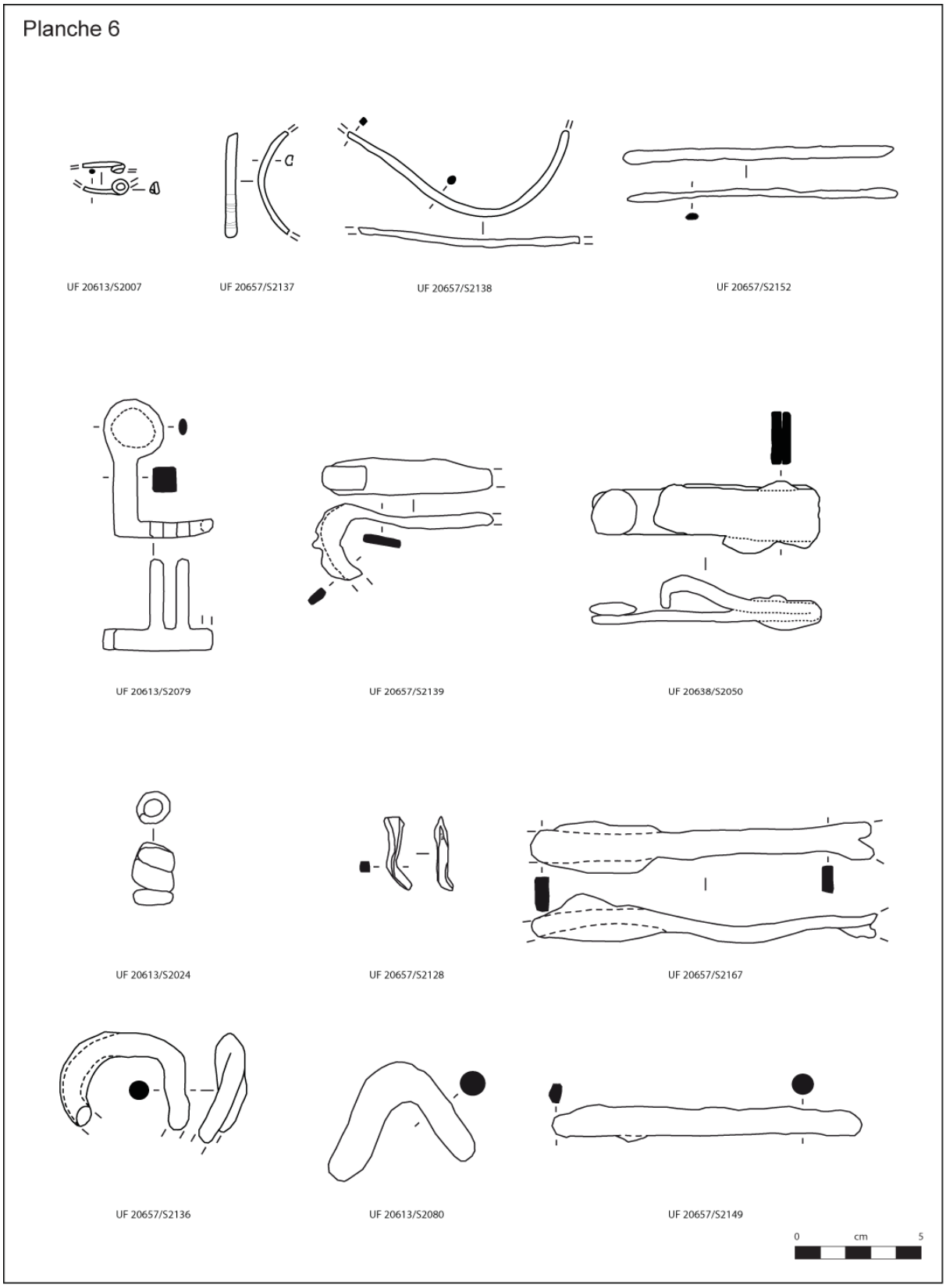


Secteur 2, radier 20613

**Fragment de fibule (bc); fragment de bracelet tubulaire** (bc); fabricat de bracelet ? (bc); fabricat de bracelet (bc); clé à soulèvement de chevilles et translation; crampon; ferrure; aiguillon, virole?; chute de tige; fragment de plat; tiges de section circulaire (fer).

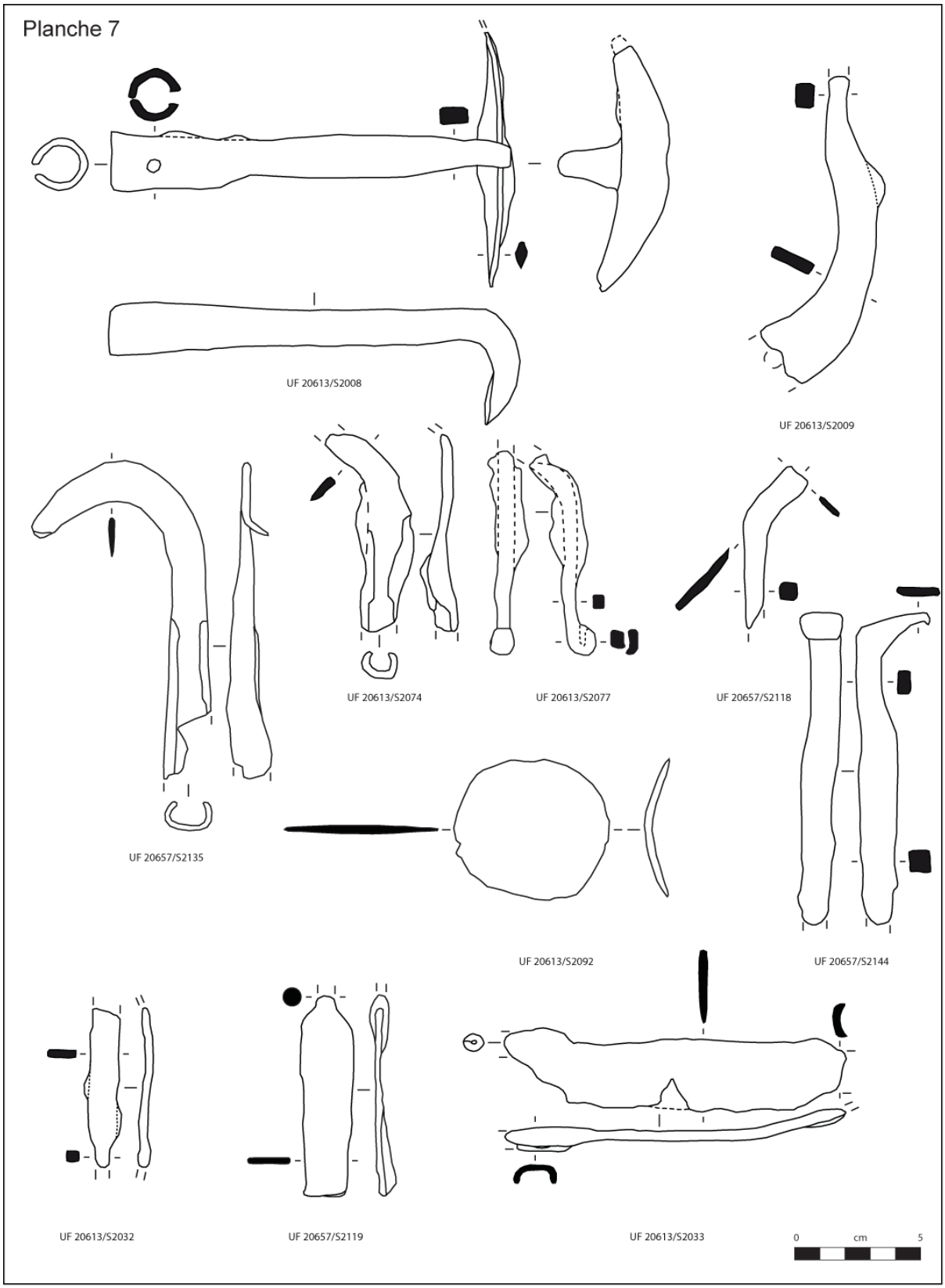


Secteur 2, radier 20613

Etire, queursoir; pince; serpettes; couteau croche (?); lunette à parer (?); tas, *forma*; outil à soie; manche d'ustensile, d'outil; couteau à écharner (fer).

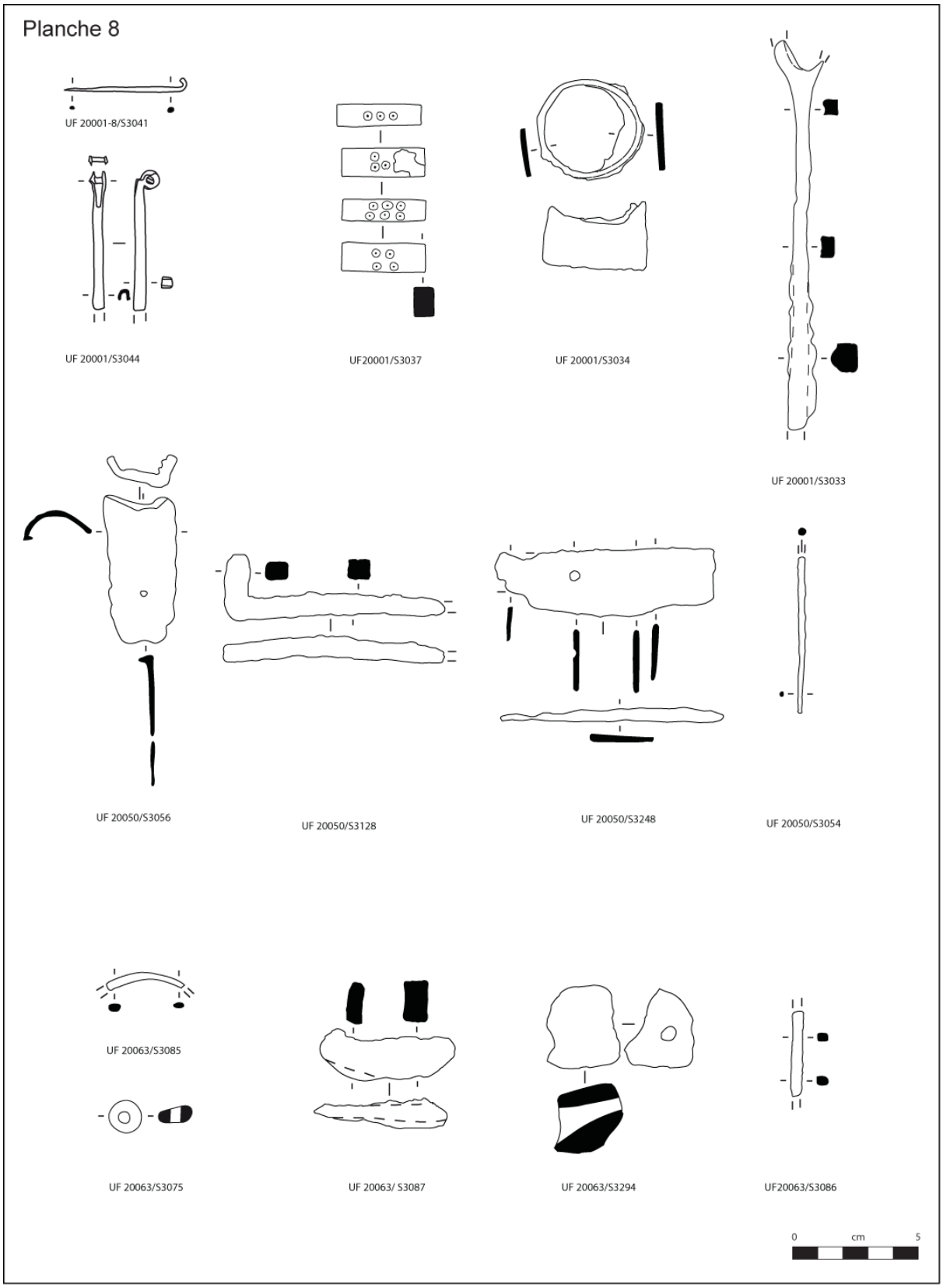


Secteur 3, décapages de surface

**Ardillon de fibule (bc); fragment de fourreau (bc); dé (os); crapaudine,** frette de moyeu de char? (fer); fragment de clé (fer); fragment de douille ? (fer); gond (fer); fragment de lame, de ferrure? (fer); **fragment d'aiguille, de fibule (fer); fragment de** bracelet à jonc lisse (bc); perle à section en "D" (ambre); extrémité d'outil (fer); fragment de tuyère (terre cuite); demi-produit (bc).

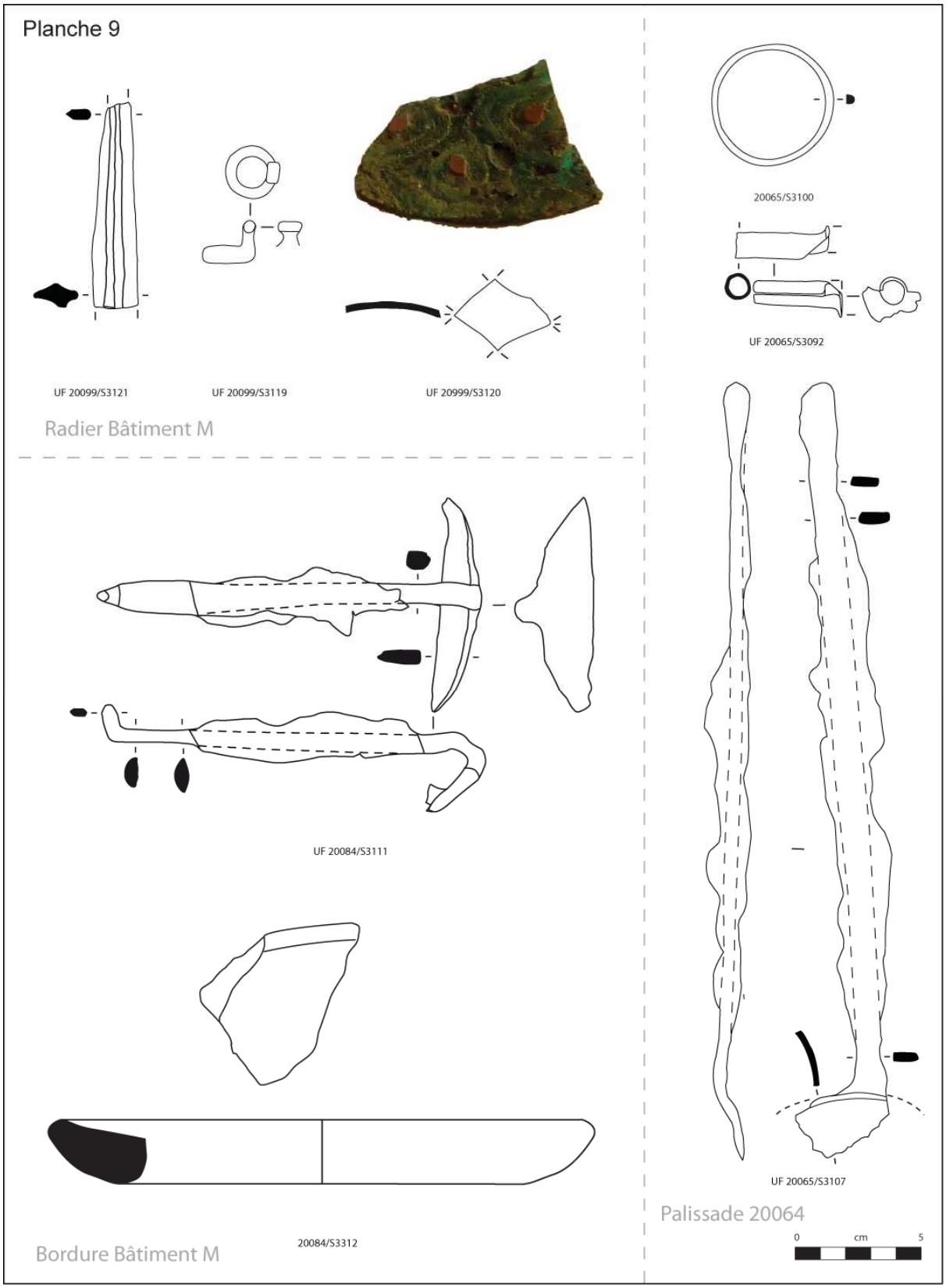


Secteur 3, radier et proximité du bâtiment M, palissade 20064

Radier du bâtiment M. Pointe de lance à asymétrique (fer); agrafe de ceinturon, de baudrier (bc); fragment de récipient en verre millefiori (verre). Palissade 20064. Bracelet à jonc lisse (bc); bec-verseur de récipient (bc); fragment de louche (bc). Bordure du bâtiment M. Etire (fer); fragment de mortier (basalte).

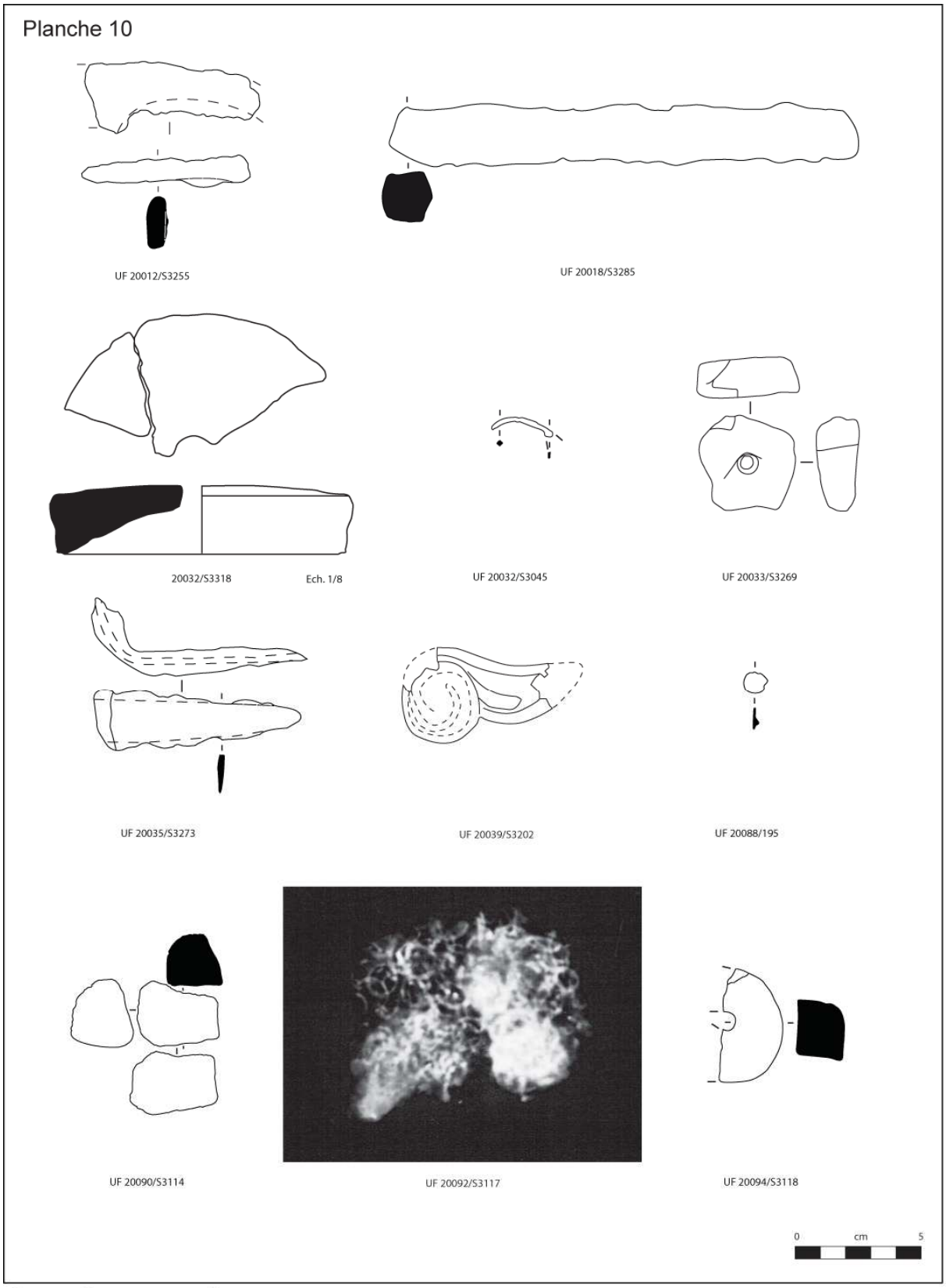


Secteur 3, contextes divers

Manche de couteau (fer); grande barre indéterminée de section circulaire (fer); meta (basalte); arc de fibule filiforme; jeton percé, fusaïole (terre cuite); couteau replié (fer); applique de char (bc); rivet (bc); polissoir (lithique); cotte de mailles (fer); fusaïole (terre cuite).

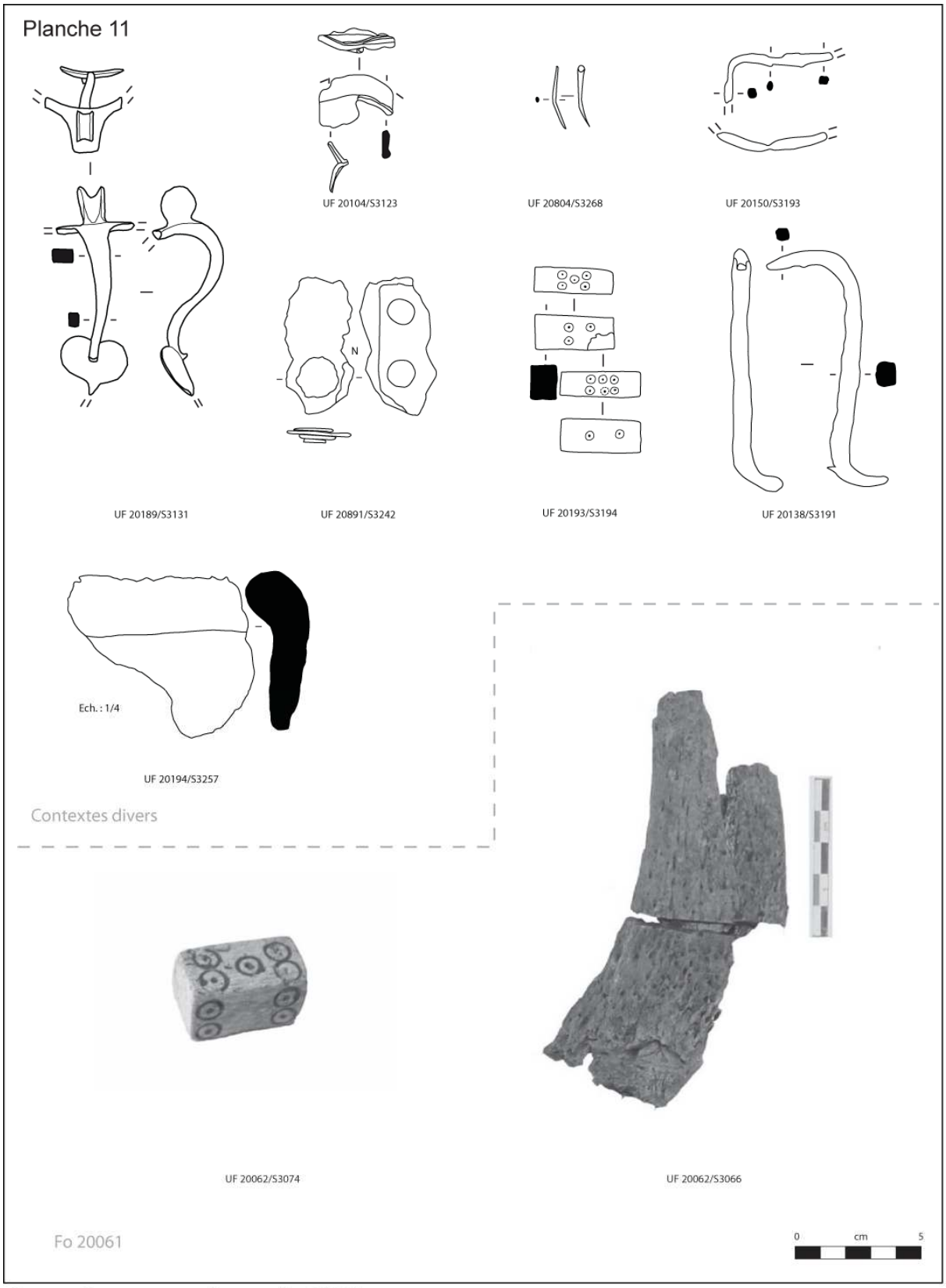


Secteur 3, contextes divers et Fo 20061

**Contextes divers. Anse de gobelet de type Idria (bc); fond de récipient (bc); aiguille (bc); tige de section circulaire, fibule ? (fer); tôle rivetée, vaisselle métallique ? (fer); dé (os); crochet de boucher (fer); bord de plaque-foyère (terre cuite). Fo 20061. Dé (os); étui corné avec traces de scie (os).**

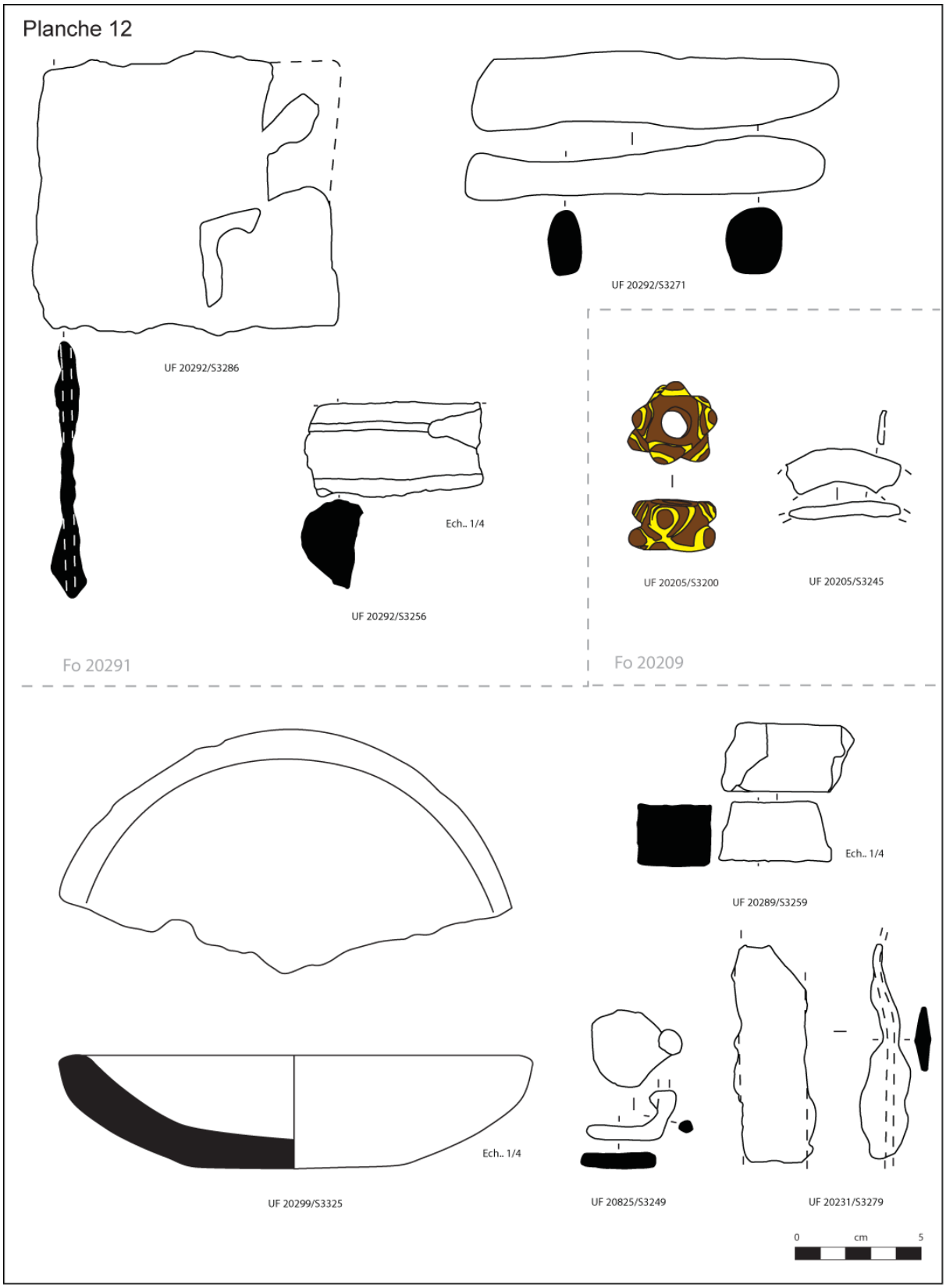


Secteur 3, Fo 20291, Fo 20209, contextes divers

Fo 20291. Foncet de serrure (fer); aiguisoir (lithique); bord de plaque-foyère (terre cuite). Fo 20209. Perle à protubérance à filaments jaunes sur fond brun miel; fragment de bracelet tubulaire (bc). Contexte divers. Fragment de mortier (basalte); fragment de chenet (terre cuite); fragment indéterminé (fer); fragment de pointe de lance (fer).

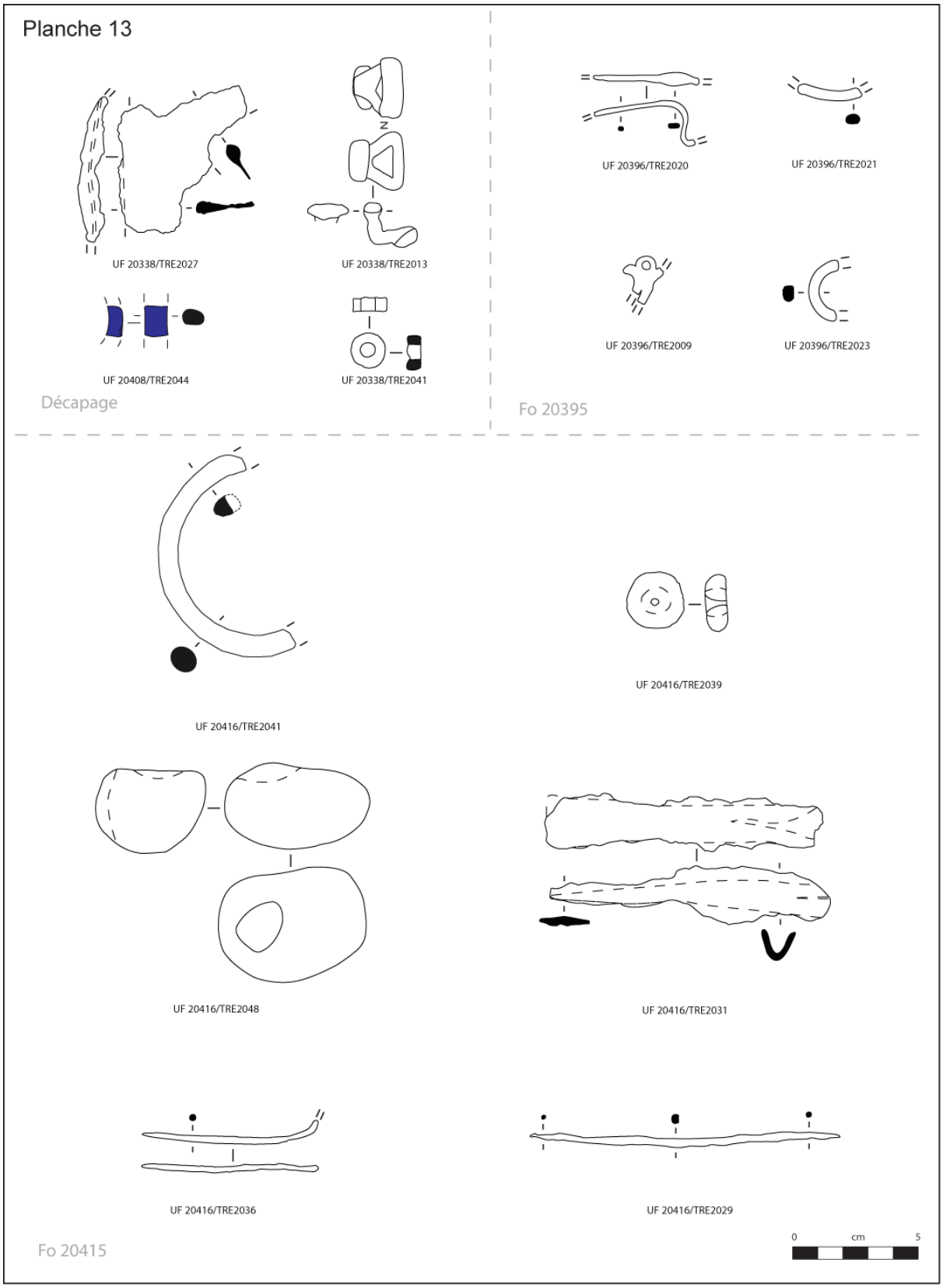


Tranchée E2

Décapage. Fragment de foncet de serrure (fer); attache de baudrier à bonton rectangulaire (bc); fragment de bracelet en verre à section en "D"; perle (os). Fo 20395. Arc cambré de fibule (bc); fragment de bracelet (bc; )applique de vaisselle (?)(bc); perle (os). Fo 20415. Fragment de bracelet (lignite) ; anneau brûlé (bc); polissoir (lithique); ciseau à douille (fer); demi-produits (bc).

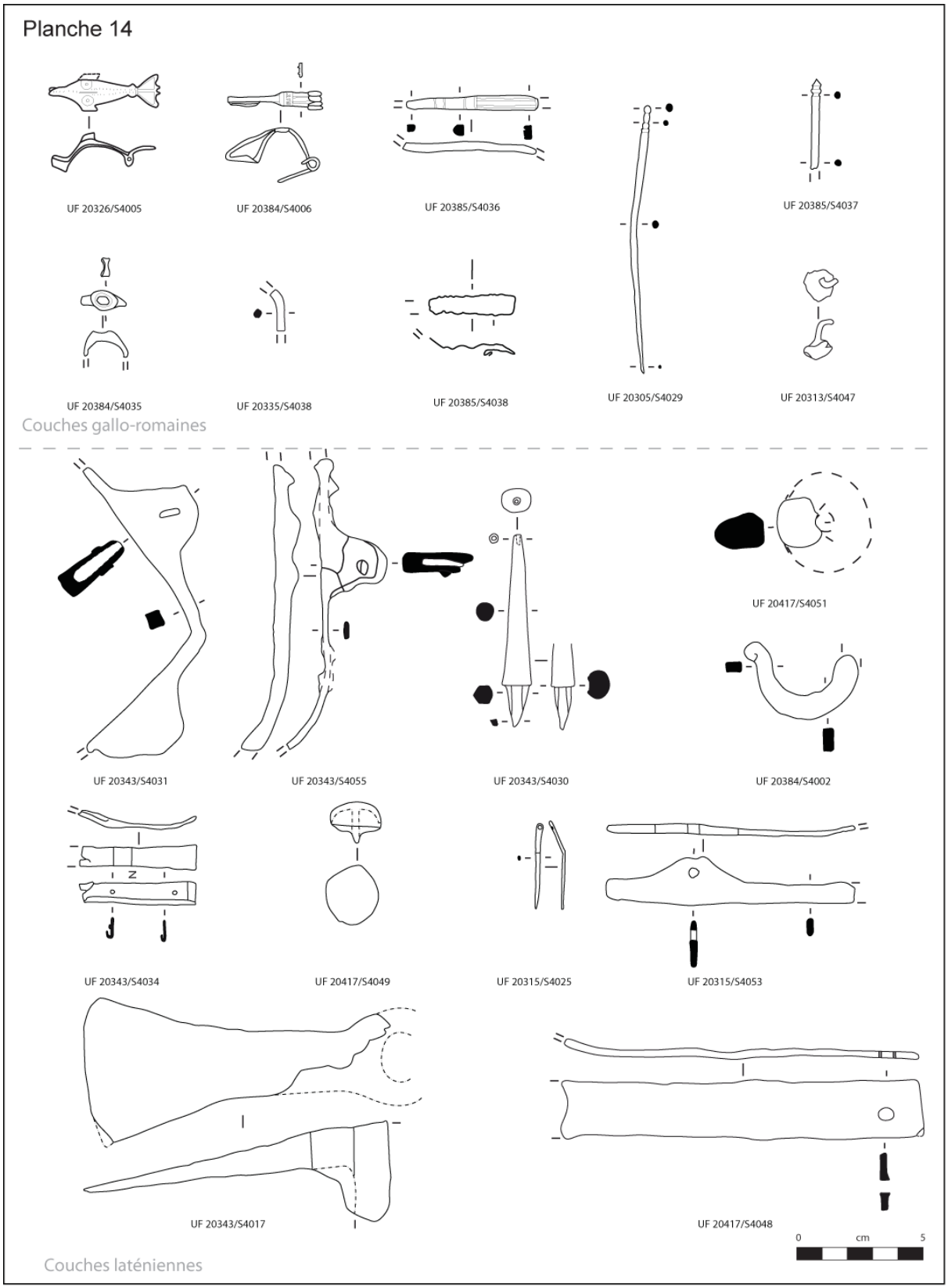


Secteur 4

**Couches gallo-romaines. Fibule delphiniforme émaillée (bc); fibule à manchette avec bague portant l'inscription "RIT"; fragment de fibule à arc profilé (bc); bague à intaille (fer); anse de récipient ? (verre); tôle repliée (bc); épingle à tête cannelée** (bc); épingle à tête cônique (os); clou de chaussure (fer). Couches laténiennes. Fragments d'orles (fer); stylet (os); perle (ambre); piton ouvert (fer); applique vestimentaire, lèvre de récipient ? (bc); rivet à tête hémisphérique creuse (fer); aiguille (bc); fragment indéterminé, balance? (fer); herminette (fer); fragment de ferrure (fer).

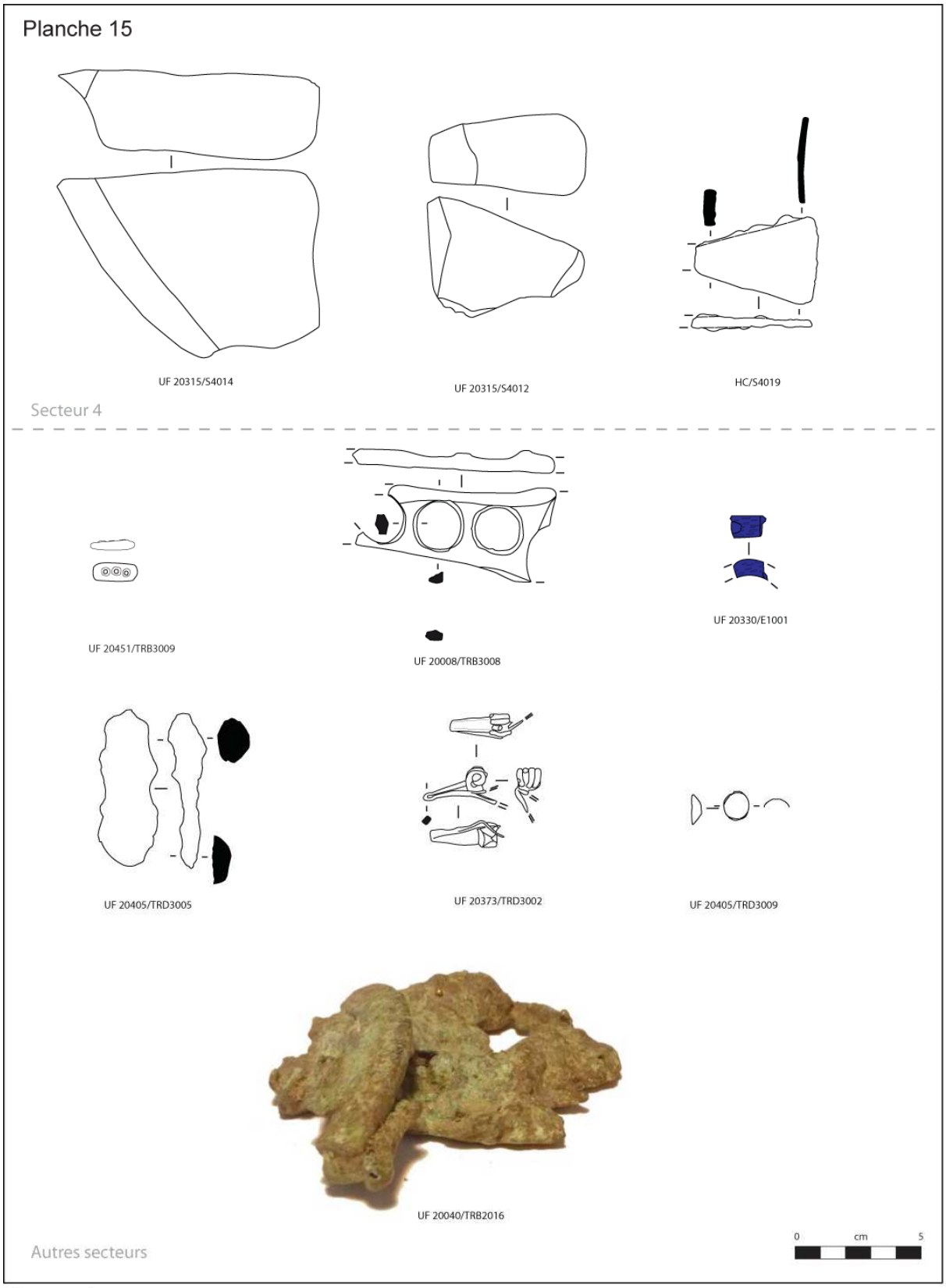


Secteur 4 et autres secteurs

Secteur 4. Plan de travail (lithique); polissoir (lithique); fragment de tranchant d'herminette (fer). Autres secteurs. Espaceur de collier? (pb); déchet de tabletterie (os); bracelet à section en "D" (verre); tas? (fer); fibule de Nauheim (bc); cabochon décoratif (bc); lèvre de récipient refondu avec trace de gouttelettes d'or (bc et or).

## 13.4. Monnaies

Katherine GRUEL

**A déterminer_Potin_G**

1 - 2010-20063-S3-308 : Potin, 3,50g, 16 mm.

**A déterminer_Ag_G**

**125,7.7**

2 - 2010-20063-209 : Argent, 0,86g, 12 mm, 12.

**A déterminer_Bz_G**

**125,6.6**

3 - 2010-20063-S3-082 : Potin, 1,36g, 14 mm, 7.

4 - 2010-20065-204 : Bronze, 1,42g, 12 mm.

5 - 2010-HC-S2-215 : Bronze, 1,58g, 16 mm.

6 - 2010-20611-S2-18 : Bronze, 2,60g, 17 mm, 12.

**Argent à tête au-dessus du cheval**

Argent gaulois

LT XIV, 4561 ; BnF, 4561-4564 ; Scheers, Lyon, 678 ; Nash 656-657.

R : Cheval se dirigeant à dr., l'antérieur droit levé ; au-dessus, tête humaine arborant la même coiffure que celle de la tête au droit ; au-dessous, rosace perlée centrée ; grènetis.

D : Tête à dr., les cheveux rangés en trois mèches, la coupe du cou perlée ; grènetis.

**189,1.1**-Lémovices

7 - 2010-20218-S3-222 : Argent, 2,09g, 13 mm.

**Argent au cavalier indéterminé**

Argent gaulois

LT XVII, 5795, 4561 ; BnF, 5786_5800 ; Scheers, Lyon, 275.

R : Cavalier armé d'une lance au galop à dr ;

grènetis.

D : Tête casquée de Roma à dr. ; grènetis

**190,1.1**-Allobroges

8 - 2010-HC-S2-204 : Argent, 1,77g, 14 mm, 12.

**As COL NEM au crocodile et palmier , Cl. 1**

Bronze

LT 2778 ; RIC 155, p. 51.

R : COL-NEM - Légende à g. et à dr. d'une pousse de palmier penchant à dr. ; derrière, un crocodile enchaîné. Au-dessus du palmier, deux couronnes.

D : IMP / DIVI F - Légende au-dessus et en-dessous des têtes d'Agrippa à g. et d'Auguste à dr., dos à dos, celle d'Agrippa portant une couronne rostrée et laurée, celle d'Auguste étant nue.

**20295,1.1**-Atelier de Nîmes

9 - 2010-20603-S2-016 : Bronze, 4,72g, 24 mm, 6.

**As COL NEM au crocodile et palmier, Cl. 2**

Bronze

LT 2778 ; RIC 159, p. 52.

R : COL-NEM - Légende à g. et à dr. d'une pousse de palmier aux ramures courtes et denses à g. ; derrière, un crocodile enchaîné. A gauche du palmier incliné, une couronne aux longs rubans.

D : IMP / DIVI F - Légende au-dessus et en-dessous des têtes d'Agrippa à g. et d'Auguste à dr., dos à dos, celle d'Agrippa portant une couronne rostrée et laurée, celle d'Auguste étant laurée.

**20295,2.2**

10 - 2010-20050-S3-060 : Bronze, 13,65g, 27 mm, 12.

11 - 2010-20050-S3-057 : Bronze, 6,68g, 27 mm, 6.

**Biturige au rameau**

Argent gaulois

Scheers, Lyon, 617 ; Nash, 512-514.

R : Cheval sexué et de style réaliste au galop à g. ; au-dessus rameau ; au-dessous trrois annelets disposés en triangle ;grènetis.

D : Tête à g., les cheveux disposés en quatre enroulements aux pointes recourbées ; grènetis.

**191,1.191**-Bituriges

12 - 2010-20063-210 : Argent fourré, 1,86g, 14 mm.

**Bronze à l’aigle, Cl. 1**

Bronze

LT XIX, 6108 ; Lyon 770-771 ; BMC 3/140.

R : Aigle à dr., avec une aile déployée, un pentogramme derrière la tête et une croix pommetée cantonnée de quatre points entre le bec et les serres, grènetis.

D : Tête à dr., chevelure schématisée en réseau dont chaque cavité est ornée d’un point, grènetis.

**58,1.1**-Carnutes

13 - 2010-20035-S3-052 : Bronze, 0,28g, - mm.

**Bronze à légende DONNADV**

Bronze

LT XII 3921; RIG 138; BnF3921-3930 ; Nash 435.

R : Cavalier à dr. non armé mais casqué , cape au vent, à l'exergue 2 esses horizontales affrontées en lyre.

D : DONNADV - Tête humaine à g., chevelure en 2 rangées de boucles, coupe du cou marquée, DONNADV devant la face, grènetis au pourtour.

**154,1.1**-Arvernes

14 - 2010-20397-D2-005 : Bronze, 2,05g, 18 mm.

**Bronze à légende EPAD au guerrier**

Bronze

Scheers, Lyon 409; LT3900; BnF3900-3920; RIG 16; Nash pl. XVII, 423-424.

R : Guerrier debout de 3/4, tenant dans la main dr., une enseigne-militaire ornée de 2 ailes et de la gauche une lance, un bouclier rond et une épée. A ses pieds, un casque. Grènetis au pourtour.

D : EPAD - : Buste ailé à dr., tête casquée et laurée, imité d'un denier romain de la gens Plaetoria. Coupe du cou perlé et paludamentum. Devant la face réaliste, EPAD (centrifuge). Grénetis au pourtour.

**46,4.4**-Arvernes

15 - 2010-20612-S2-19 : Bronze, 1,56g, 17 mm, 3.

**Bronze à légende MOTVIDIACA**

Bronze

LT XII, 3994 ; Lyon 419 ; RIG 208 ; Nash 438.

R : MOTVIDI - Animal fantastique (mi-cheval, mi-poisson) à g., légende derrière.

D : Tête à g., cheveux sur la nuque.

**43,2.2**-LT D1

16 - 2010-HC-218 : Bronze, 1,97g, 17 mm.

17 - 2010-20628-S2-180 : Bronze, 2,20g, 18 mm.

**Bronze à tête casquée et aigle**

Bronze

LT 6140 var ; Scheers, Lyon 806.

R : Aigle éployé, tête à g., grènetis au pourtour.

D : Tête réaliste, casquée à g.

**165,1.1**-Carnutes

18 - 2010-20608-S2-13 : Bronze, 5,28g, 18 mm.

19 - 2010-20030-B2-004 : Bronze, 5,88g, 20 mm.

**Bronze au fleuron sous cheval**

Bronze

Charvilhat G. p 150-151; Delage F. p 57-70 fig. 2; Bnf 4082. Depeyrot III, 44. Nash 1978, 652, 532 - 1993-9339-1 .

R : Cheval galopant à dr., monté par une grue, au-dessous, un fleuron trilobé.

D : Tête aquitanique à dr., collier de perles autour du cou.

**161,1.1**-Lémovices

20 - 2010-HC-220 : Bronze, 1,49g, 13 mm.

21 - 2010-20663-S1-048 : Potin, 6,25g, 15 mm.

**Denier *gens* Pinaria à légende NATTA ROMA**

Denier

Cr 200/1 ; Syd. 382.

R : NAT(TA) ROM(A) - Victoire conduisant un bige. Légende au-dessus et en dessous de la ligne de sol.

D : X - Rome casquée à dr., la marque X derrière indiquant la valeur de 10 AS.

**20296.1**-Atelier de Rome

Émission : 149 av. J.-C.

22 - 2010-HC-S2-203 : Argent, 2,93g, 19 mm, 11.

**Denier *gens* PLAECA à légende PROVOCO**

Denier

Cr 301/1 ; Syd. 571.

R : PROVOCO - Soldat debout à g. posant la main sur la tête d'un citoyen ; un licteur debout derrière ; légende à l'exergue.

D : P PLAECA ; X - Rome casquée à dr., la marque X devant indiquant la valeur de 10 AS.

Émission : 110-109 av. J.-C.

**20297.1**

23 - 2010-20158-S3-221 : Bronze, 2,69g, 20 mm, 11.

**Drachme à l'oiseau et à la roue indéterminée, Cl. 4**

Argent gaulois

BnF, 3784-3794, 3796-3797, 3799-3800, 3802 ; LT. XI, 3794 ; Scheers, 398?.

R : Cheval à g. ; au-dessus roue perlée ou lisse ; au-dessous, oiseau tourné vers la g.

D : Tête nue à g. avec favoris ; coupe du cou perlée ou avec encoche.

**185,3.3**-Arvernes

24 - 2010-20090-S3-190 : Argent, 2,22g, 14 mm, 1.

**Drachme au chien, Cl. 1**

Argent gaulois

BnF, 3801, 3818, 3823, 3825-3827, 3829, 3831 ; Scheers, 396.

R : Cheval à dr. ; au-dessus, volute ; au-dessous, quadrupède type chien tourné vers la dr.

D : Tête nue à dr. ; cheveux en forme de petits grains disposés régulièrement.

**184,1.1**-Arvernes

25 - 2010-20661-S1-49 : Argent, 2,08g, 12 mm.

**Drachme au chien, Cl. 2**

Argent gaulois

BnF, 3801, 3818, 3823, 3825-3827, 3829, 3831 ; Scheers, 396.

R : Cheval à dr. ; au-dessus, volute ; au-dessous, quadrupède type chien tourné vers la dr.

D : Tête nue à g. ; cheveux en forme de petits grains disposés régulièrement.

**184,2.2**-Arvernes

26 - 2010-20815-S3-225 : Argent, 2,23g, 15 mm, 12.

**Drachme au sanglier, Cl. 1**

Argent gaulois

BnF, 3803, 3805-3806.BMC S456

R : Cheval à g. ; au-dessus, une volute ; au-dessous, un sanglier tourné vers la g.

D : Tête à dr. avec diadème perlé et ornementé dans les cheveux.

**181,1.1**-Arvernes

27 - 2010-HC-S2-209 : Argent, 1,88g, 12 mm, 3.

**Illisible**

Indéterminé

Indéterminée

R : Illisible.

D : Illisible.

**126.1**

28 - 2010-20035-S3-052 : Bronze, 0,28g, 13 mm, -.

29 - 2010-20063-S3-078 : Bronze, 1,62g, 14 mm, -.

**Indéterminée _Bz_G**

**125,5.5**

30 - 2010-B5-002 : Bronze, 14 mm.

31 - 2010-20613-S2-5 : Bronze, 18 mm.

32 - 2010-20035-S3-048 : Bronze, 0,71g, 12 mm.

33 - 2010-20104-S3-124 : Bronze, 0,85g, 11 mm.

34 - 2010-20084-S3-196 : Bronze, 0,86g, 16 mm.

35 - 2010-20008-B3-005 : Bronze, 0,89g, 11 mm.

36 - 2010-HC-214 : Bronze, 0,91g, 10 mm.

37 - 2010-20603-S2-20 : Potin, 0,97g, 11 mm.

38 - 2010-HC-219 : Bronze, 1g, 12 mm.

39 - 2010-20156-S3-155 : Bronze, 1g, 16 mm.

40 - 2010-20657-S2-143 : Bronze, 1,10g, 18 mm.

41 - 2010-20369-D2-004 : Bronze, 1,10g, 13 mm.

42 - 2010-20065-205 : Bronze, 1,20g, 14 mm.

**Drachme au sanglier, Cl. 1**

Argent gaulois

BnF, 3803, 3805-3806.BMC S456

R : Cheval à g. ; au-dessus, une volute ; au-dessous, un sanglier tourné vers la g.

D : Tête à dr. avec diadème perlé et ornementé dans les cheveux.

**181,1.1**-Arvernes

27 - 2010-HC-S2-209 : Argent, 1,88g, 12 mm, 3.

**Illisible**

Indéterminé

Indéterminée

R : Illisible.

D : Illisible.

**126.1**

28 - 2010-20035-S3-052 : Bronze, 0,28g, 13 mm, -.

29 - 2010-20063-S3-078 : Bronze, 1,62g, 14 mm, -.

**Indéterminée _Bz_G**

**125,5.5**

30 - 2010-B5-002 : Bronze, 14 mm.

31 - 2010-20613-S2-5 : Bronze, 18 mm.

32 - 2010-20035-S3-048 : Bronze, 0,71g, 12 mm.

33 - 2010-20104-S3-124 : Bronze, 0,85g, 11 mm.

34 - 2010-20084-S3-196 : Bronze, 0,86g, 16 mm.

35 - 2010-20008-B3-005 : Bronze, 0,89g, 11 mm.

36 - 2010-HC-214 : Bronze, 0,91g, 10 mm.

37 - 2010-20603-S2-20 : Potin, 0,97g, 11 mm.

38 - 2010-HC-219 : Bronze, 1g, 12 mm.

39 - 2010-20156-S3-155 : Bronze, 1g, 16 mm.

40 - 2010-20657-S2-143 : Bronze, 1,10g, 18 mm.

41 - 2010-20369-D2-004 : Bronze, 1,10g, 13 mm.

42 - 2010-20065-205 : Bronze, 1,20g, 14 mm.

43 - 2010-HC-S2-211 : Bronze, 1,20g, 12 mm.

44 - 2010-HC-6 : Bronze, 1,24g, 14 mm.

45 - 2010-20611-S2-14 : Bronze, 1,28g, 12 mm.

46 - 2010-20030-B2-006 : Bronze, 1,35g, 13 mm.

47 - 2010-20662-.S1-061 : Bronze, 1,38g, 12 mm.

48 - 2010-20040-B2-012 : Bronze, 1,41g, 17 mm.

49 - 2010-20137-S3-174 : Bronze, 1,45g, 13 mm.

50 - 2010-H-5 : Bronze, 1,48g, 17 mm.

51 - 2010-HC-9 : Bronze, 1,64g, 12 mm.

52 - 2010-HC-13 : Bronze, 1,72g, 12 mm.

53 - 2010-20310-56 : Bronze, 1,82g, 13 mm.

54 - 2010-HC-S2-210 : Bronze, 1,87g, 12 mm.

55 - 2010-20065-S3-099 : Bronze, 1,94g, 15 mm.

56 - 2010-HC-17 : Bronze, 1,99g, 17 mm.

57 - 2010-20391-S4-027 : Bronze, 2,13g, 11 mm.

58 - 2010-20129-S3-177 : Bronze, 2,22g, 19 mm.

59 - 2010-20771-S2-221 : Cuivre, 2,32g, 13 mm.

60 - 2010-20603-S2-162 : Bronze, 2,66g, 16 mm.

61 - 2010-20329-S4-022 : Bronze, 2,67g, 18 mm.

62 - 2010-20390-S4-004 : Bronze, 3,36g, 20 mm.

**Indéterminée _Bz_R**

**20278,4.4**

63 - 2010-HC-8 : Bronze, 4,57g, 19,66 mm.

**Obole à légende MA, Cl. 2**

Obole

Scheers, Lyon, Groupe IV, 149.

R : MA - Roue à quatre rayons dont la jante a disparu ; MA entre les rayons.

D : Tête à g., sans corne frontale ; les mèches encadrant le front et les tempes

sont en forme de crochets s'étirant vers l'arrière. Gravure de style très dégénéré ;
diamètre du flan inférieur à celui du coin.

**296,2.2**

64 - 2010-HC-203 : Argent, 0,37g, 9 mm.

**Petit bronze au cheval-cheval**

Bronze

BnF 3982-3989; BnF 4021-4022; Nash n°398; Scheers, Lyon 429-433.

R : Cheval à g.

D : Cheval à g.

**156,1.1**-Corent

65 - 2010-HC-4 : Bronze, 2,10g, 10 mm, 6.

66 - 2010-HC-16 : Bronze, 2,20g, 12 mm.

67 - 2010-HC-14 : Bronze, 2,41g, 12 mm.

**Petit bronze au renard**

Bronze

LT pl XI n°3966-3969BN 3963-3981; LT pl XI n°3966-3 969; Blanchet p 422; Nash pl XVI n°394-396.

R : Un renard caractérisé par ces oreilles pointues et la queue en panache rabattue au dessus du dos, dessous souvent une roue.

D : Un buste.

**155,1.1**-Corent

68 - 2010-20663-44 : Bronze, 1,25g, 13 mm.

69 - 2010-HC-15 : Bronze, 1,28g, 12 mm.

70 - 2010-20662-S1-052 : Bronze, 1,30g, 12 mm.

71 - 2010-20662-S1-051 : Bronze, 1,40g, 11 mm.

72 - 2010-20663-S1-38 : Bronze, 1,42g, 12 mm.

73 - 2010-HC-S2-208 : Bronze, 1,42g, 13 mm.

74 - 2010-20065-S3-101 : Bronze, 1,59g, 12 mm.

75 - 2010-20221-S3-224 : Bronze, 1,75g, 13 mm.

**Petit bronze de corent indéterminé**

Bronze

D : Flanc épais.

**192,1.1**-Corent

76 - 2010-20662-S1-060 : Bronze, 1,05g, 11 mm.

77 - 2010-HC-7 : Bronze, 1,53g, 11 mm.

78 - 2010-HC-217 : Bronze, 1,74g, 11 mm.

79 - 2010-20608-S2-23 : Bronze, 2g, 12 mm.

80 - 2010-20050-S3-059 : Bronze, 2,61g, 14 mm.

81 - 2010-HC-215 : Bronze, 2,83g, 12 mm.

**Potin au long cou**

Potin

Lyon 434-435; Nash 597.

R : Quadrupède à long cou à gauche, tête représentée par deux globules, queue recourbée en esse au-dessus du dos, ligne de sol.

D : Tête casquée à g.

**115.1**-Corent-LT C2

82 - 2010-20663-S1-057 : Potin, 2,09g, 15 mm.

83 - 2010-20063-S3-083 : Potin, 3,50g, 16 mm.

**Potin au sanglier-enseigne**

Potin

LT XXXVII, 9044, 9147 ; Lyon 1086-1118; BMC 3/409; Castelin 570-577; SST 186.

R : Sanglier-enseigne, un motif variable entre les pattes (croix, cercle…).

D : Tête stylisée à g., chevelure en trois grosses mèches parallèles maintenues par un bandeau torsadé ou lisse.

**119.1**-Alsace, Lorraine, Meuse-LT C2

84 - 2010-20601-S1-3 : Potin, 2,95g, 17 mm.

**Potin au svastiska**

Potin

Lyon 818-828 ; DAG 224 ; Nash 603, 604.

R : Svastika dont les branches s'enroulent en volute.

D : Tête casquée à dr. ou à g.

**114.1**-Loire moyenne

85 - 2010-20140-B2-23 : Bronze, 2,01g, 17 mm.

**Potin indéterminé**

**171,1.1**

86 - 2010-20035-S3-049 : Bronze, 1,35g, 15 mm.

87 - 2010-20608-S2-21 : Potin, 1,35g, 12 mm.

88 - 2010-20373-D3-008 : Bronze, 1,58g, 16 mm.

89 - 2010-HC-216 : Bronze, 1,65g, 15 mm.

90 - 2010-20373-D3-007 : Bronze, 1,78g, 17 mm.

91 - 2010-20623-S2-45 : Potin, 2,55g, 17 mm.

92 - 2010-20129-S3-132 : Potin, 2,70g, 16 mm.

**Série à légende ABVDOS indéterminée, Cl. 4**

Bronze

LT XIV, 4183 ; Lyon 600 ; BMC 3/166-167 ; Castelin 471 ; SST 236 ; RIG 7 ; Nash 477-478.

R : ABVDOS - Cheval galopant à g. ; au-dessus, trois annelets placés en triangle ; légende ABVDOS ou ABVD au-dessous.

D : Tête à g., les cheveux disposés en larges boucles ; grènetis.

**53,4**-Bituriges-LT D1

93 - 2010-20329-S4-011 : Potin, 2,50g, 15 mm.

## 13.5. Faune

Corentin BOCHATON

### 13.5.1. Contexte archéozoologique

La caractérisation archézoologique du site de Corent bénéficie à ce jour de différents apports. La faune du sanctuaire, étudiée par S. Foucras a fait l'objet d'une étude exhaustive dans la cadre de la publication monographique de ces vestiges (Poux et Demiere, à paraître), mais également dans le cadre d'une thèse de doctorat (Foucras 2010).

La faune collectée dans les secteurs fouillés au nord du sanctuaire entre 2006 et 2008 a fait l'objet d'un mémoire de Master I entrepris par T. Delaune (Delaune 2008), qui est malheureusement resté inachevé. Cette ébauche d'étude mise à part, dont les résultats devront être remis en perspective, cette étude constitue le premier travail d'étude à proprement parler réalisé en dehors du sanctuaire. Il vise à mettre en place une base de travail, qui sera alimentée par les études archéozoologiques consécutives.

### 13.5.2. Méthodologie de l'étude de faune

L'étude archéozoologique utilise les méthodes classiques de l'archéozoologie telles qu'elles ont été décrites par L. Chaix et P. Méniel (Chaix et Méniel 2001).

*Détermination des restes et enregistrement des données*

La détermination des restes a été faite en utilisant les méthodes de l'anatomie comparée (Barone, 1999 ; Hillson 2005) et à l'aide d'une collection ostéologique de comparaison. La différenciation mouton/chèvre se base sur les travaux de J. Boessneck (Boessneck, 1969) ainsi que sur ceux de P. Halstead (Halstead *et al.* 2002). Il est à noter que les phalanges n'ont pas fait l'objet d'une détermination antérieure/postérieure. Les côtes, au vu des difficultés que représentait leur détermination, n'ont pas fait elles l'objet de détermination spécifique et ont été classées en deux classes, « côte de grands mammifère » et « côte de mammifère de taille moyenne ». Elles ont ensuite été redistribuées entre les espèces de la triade selon les résultats obtenus avec le reste du squelette.

Les données ont été enregistrées par UF dans une base de données os par os. L'analyse de l'ensemble se base sur des proportions en Nombre de Restes (=NR). On utilisera également le Nombre de Restes déterminés (NRd) ainsi que le Nombre de Restes de la triade domestique (constituée du porc, du bœuf et des Caprinés, mouton et chèvre) (NR3), le Nombre de Restes des cinq principales espèces présentes (la triade domestique, le chien et le cheval) (NR5), ainsi que le Nombre de Restes total (NRt). Le poids des restes (PR) est exprimé en grammes et se décline, tout comme le NR, en PRd, PR3, PR5 et PRt. Le Nombre Minimal d'Individus de fréquence (Poplin 1976) (NMIf) est également utilisé.

*Age de la mort*

L'âge des individus au moment de leur mort est déterminé notamment grâce aux stades d'épiphysations des ossements tels qu'ils sont décrits par R. Barone (Barone 1999). Les stades d'éruptions dentaires sont également utilisés en se basant sur les données d'E. Schmid (Schmid 1973). Différentes méthodes relatives aux stades d'usures dentaires, développées par P. Ducos (Ducos 1968) et S. Lepetz (Lepetz 1996) pour le bœuf, par S. Payne (Payne 1973) pour les Caprinés et par M.-P. Horard-Herbin (Horard-Herbin 1997) pour le porc, complèteront la prise d'informations. Les valeurs relatives données par ces différentes méthodes sont transformées en courbes d'abattage selon la méthode mise au point par T. Argant (Argant 2001) lorsque les effectifs sont assez importants.

*L'enregistrement des traces*

Les traces de découpe ont été systématiquement référencées et relevées via un logiciel de dessin assisté par ordinateur, selon les normes en vigueur (Pales et Garcia 1981). Une fois toutes les traces relevées, une synthèse de ces dernières a été réalisée pour chaque espèce. A cet effet les planches dessinées par M. Coutureau, à disposition sur le site internet archéozoo.org, ont été utilisées. Sur les schémas de synthèse présentés ici, les traces de découpes fines sont représentées en bleu et les traces de sections effectuées par un outil lourd sont figurées en rouge.

Les phalanges n'ayant pas fait l'objet d'une détermination antérieure/postérieure, les traces relevées sur celles-ci ont été reproduites à l'identique sur les phalanges antérieures et postérieures. Dans le cas des vertèbres, nous avons fait le choix de généraliser à tout le schéma les traces observées sur quelques ossements afin d'essayer de rendre compte d'une ou de plusieurs techniques de traitement de l'échine. Un retour aux informations primaires est cependant possible puisque l'intégralité des relevés concernant les traces de découpe a été conservée. La même méthode a été utilisée pour les côtes ; la présence systématique de tronçons a permis de déduire que celles-ci étaient tronçonnées, bien que les traces de section claires rendant compte de cette éventuelle pratique soient rares.

*L'ostéométrie*

Les mesures ostéométriques sont recueillies systématiquement sur les ossements complets ayant terminé leur croissance. Les mesures sont prises en millimètres en suivant la méthodologie établie par A. Von Den Driesch (Von Den Driesch, 1976). En ce qui concerne les phalanges et les métapodes des suidés, seuls les n° 3 et 4 ont fait l'objet de prises de mesures. D' autres mesures, prises sur des ossement incomplets ou n'ayant pas terminé leur croissance, ont été enregistrées en complément de celles présentées en annexes.

*La taille au garrot*

Les calculs de hauteur au garrot sont effectués selon les coefficients émis par différents auteurs (Matolcsi pour le bœuf, Kiesewalter pour le cheval, Teichert pour le porc, Teichert pour le mouton, Schramm pour la chèvre, Godynicki pour le cerf) et réunis par L. Chaix et P. Méniel (Chaix et Méniel, 2001, p. 58).

### 13.5.3. Présentation des résultats

Par soucis de lisibilité des informations, les résultats de l'étude sont tout d'abord présentés structure par structure. C'est le cas de la répartition des espèces ainsi que de l'inventaire des traces observées. Cette présentation, vise à rendre compte d'éventuelles spécificités propres à chacune des structures étudiées, ainsi qu'à caractériser les pratiques qui les régissent. D'autres informations telles que la répartition anatomique des restes, l'âge d'abattage des animaux ou le sex-ratio intègrent également cette partie lorsque les informations sont suffisamment abondantes pour fournir un résultat significatif. Ainsi, la répartition anatomique des restes n'est présentée que dans le cas où le NR de l'espèce présent dans la structure dépasse 80 ; les courbes d'abattage, elles, ne sont prisent en compte que lorsque le nombre de données dépasse 30.

La partie suivante de l'étude concerne la description des espèces. Elle compile les résultats obtenus pour l'ensemble des structure, afin d'aborder les problématiques qui nécessitent la prise en compte de la totalité du mobilier étudié. Elle s'appuie donc, pour chaque espèce, sur la répartition anatomique des restes ainsi que sur l'âge d'abattage. Il sera également question de la découpe, de la morphologie et des pathologies des animaux qui ne sont pas abordées dans la présentation des données structure par structure.

Enfin, une présentation des informations attestant des pratiques artisanales précédera à une synthèse globale des résultats de cette étude.

*Présentation de l'ensemble*

La campagne 2010 de l'*oppidum* de Corent fourni un ensemble de plus de 21840 restes ostéologiques pour un poids total de plus de 147 kg. La grande majorité de cet ensemble a fait l'objet d'observations préliminaires afin de contrôler la présence éventuelle de restes humains ou de pièces exceptionnelles.

L'étude présentée ici se base sur un échantillon de structures sélectionné dès la phase de terrain en concertation avec les responsables. Au total, un lot de vingt-deux ensembles a été sélectionné. Ces structures figurent parmi des plus riches en mobilier faunique et sont réparties sur l'ensemble de la surface fouillée. Au total, l'ensemble ainsi sélectionné se compose de 6765 restes pour un poids de plus de 59 kg, soit 31% du nombre total de restes et 40% du poids total de mobilier osseux mis au jour pendant la fouille. Ce mobilier provient par ailleurs en grande partie de la cave [20602] fouillé dans le secteur 2 [UF 20611, 20603, 20612, 20622, 20628, 20631, 20632, 20647, 20741, 20760, 20782 et 20783]. Deux autres structures du secteur 2 [20608 et 20623], ainsi qu'une fosse du secteur 3 [20396] bien que moins riches, ont néanmoins livré un nombre de restes conséquent et ont été intégrées à cette étude. Les autres structures étudiées proviennent des secteurs 3 et 4 (UF 20029, 20035, 20062, 20065 et 20385) ; elles ont livré un mobilier beaucoup moins abondant, mais permettent de caractériser des espaces fouillés dans les autres secteurs ainsi que de documenter un horizon chronologique plus large. Tous ces ensembles sont datés par la céramique de la Tène D1 à la Tène D2, et illustrent les trois états documentés sur le site (état Ia, état Ib et état II) excepté la fosse [20385] du secteur 4, datée de la première moitié du deuxième siècle de notre ère.

Sur les 6765 restes étudiés, 3139 ont pu être déterminés soit 46,% du NRt. Ces restes déterminés représentent 86,3% du PRt. La fragmentation relativement importante des restes (le poids moyen d'un reste se situe autour de 8,8g) a été le principal obstacle à la détermination d'un ensemble qui est par ailleurs plutôt bien conservé. La surface des ossements, dont la couleur varie du beige au brun, est bien préservée et la lecture des traces est, dans une immense majorité des cas, possible.

Les résultats de l'étude montrent que l'ensemble se compose en grande majorité des espèces de la triade domestique parmi lesquels le porc (*Sus domesticus*) est prépondérant en termes de NR (tab.1). Nous verrons que cette domination du porc, même si les proportions varient, est systématique dans tous les ensembles étudiés. Suivent ensuite le bœuf (*bos taurus*, qui est lui le plus présent en terme de PR) et les Caprinés, parmi lesquels le mouton (*Ovis aries*) semble le plus présent. Les Equidés et le chien (*Canis familiaris*) complètent la liste des espèces les plus fréquentes bien que leurs effectifs n'aient rien de comparable avec ceux des membres de la triade. Les seuls animaux sauvages dont la présence a pu être mise en évidence sont le cerf (*Cervus elaphus*) et le renard (*Vulpes vulpes*). La présence de sanglier (*Sus scrofa*) n'a pas été observée, mais rien ne permet d'exclure avec certitude la présence de restes appartenant à cet animal au sein des restes attribués au porc. Deux restes de poule (*Gallus gallus*) ont également pu être déterminés, les autres fragments appartenant aux oiseaux n'ayant, par manque de référence, pas pu faire l'objet pour l'instant d'une détermination spécifique.

Dans la mesure où tous les ensembles étudiés proviennent de contextes clos et/ou bien datés, nous avons choisi de présenter les résultats structure par structure. La description des espèces en présence, se fera elle à l'échelle du site.

*Résultat par structure*

*La cave (UF20602)*

Cette structure a livré un ensemble de 2820 restes répartis sur douze UF [20611 , 20603, 20612, 20622, 20628, 20631, 20632, 20647, 20741, 20760, 20782 et 20783]. L'ensemble offre un bon état de conservation, ce qui facilite la lecture des traces. Le taux de fragmentation se situe en outre en dessous de la moyenne du site, puisque qu'un reste moyen pèse 11,6 g. Au final 48% du NRt a pu être déterminé, ce qui représente 91% du PRt.

Répartition des espèces

Le porc est l'espèce la plus représentée, suivie du bœuf et des Caprinés (Tabl. 2). Viennent ensuite le chien et le cheval, qui ne représentent à eux deux que 3% des restes. Les espèces sauvages sont rares puisque seulement deux restes leur ont été attribués. En ce qui concerne le poids des restes, c'est le bœuf qui est le mieux représenté, suivi du porc puis des Caprinés.

Les traces

Les traces de découpe nombreuses puisque 13,7% des restes du NR5 en présentent (Tabl. 3). Ces traces feront l'objet d'une analyse plus détaillée dans la partie réservée à la description des espèces. Les restes brûlés sont rares, correspondants à moins de 1% du NR5. La présence de traces relatives à l'action des détritivores prouve que ces restes sont en position secondaire dans la structure et qu'ils ont été exposés à l'action des chiens ou des porcs.

Répartition anatomique des restes

-La triade

Les résultats sont globalement les mêmes pour les Caprinés et le porc (Tabl. 5 et 6). Les côtes et les os des membres sont surreprésentés alors que les os du rachis sont déficitaires. Ces répartitions anatomiques sont en tous points caractéristiques de déchets de consommation. Le bœuf se distingue car sa courbe est très proche de celle du squelette complet et le rachis est nettement moins déficitaire que dans le cas des Caprinés et du porc (Tabl. 4). Cela pourrait indiquer une plus grande proximité avec le lieu d'abattage des bovins. De plus, la surreprésentation des métapodes de bœufs, pourrait être en rapport avec une activité de pelleterie ou de tabletterie.

-Le chien

Le chien est surtout représenté par des éléments de crâne et de mandibules, parmi lesquels figurent trois crânes entiers, découverts dans un bon état de conservation (Fig.1). L'un d'eux était encore en connexion anatomique avec ses mandibules. Ces crânes sont les seuls éléments présents sous une forme entière et constituent les seuls crânes non sectionnés parmi ceux extraits de la structure. Ces observations évoquent un rejet de peau, ou du moins de déchets en rapport avec une activité de pelleterie.

Le nombre de restes pour le chien étant faible (24), les observations possibles sont cependant limitées. Rien ne prouve en tout cas que ces restes aient à voir avec une consommation carnée.

-Le cheval

Le faible nombre de restes attribués au cheval ne permet pas de tirer de conclusions s'appuyant sur la répartition anatomique des restes.

L'âge d'abattage

Seuls les membres de la triade domestique ont livré une quantité assez importante d'informations pour permettre de dresser des courbes d'abattage.

-Le bœuf

La courbe d'abattage du bœuf montre que les animaux sont surtout abattus entre 0 et 2 ans c'est-à-dire avant que la maturité pondérale ne soit atteinte (Tabl. 7). L'effectif des animaux abattus diminue ensuite en même temps que leur âge augmente. Ces résultats seraient caractéristiques d'une consommation d'animaux jeunes et donc du « niveau de vie » élevé des auteurs de ces rejets. La gestion du cheptel sera abordée plus loin lors de la description des espèces. Il ne semble cependant pas s'agir ici d'une sélection en vue d'obtenir des peaux de qualité, les métapodes n'étant pas représentatif d'une quelconque sélection.

-Le porc

La courbe d'abattage du porc présente deux pics : un entre 0 et 6 mois et un autre entre 1,5 et 2 ans (Tabl. 8). Il s'agit ici d'un relief de consommation carnée d'animaux jeunes ainsi que d'animaux ayant atteint leur maturité pondérale. Comme pour le bœuf, ces résultats peuvent témoigner du niveau de vie élevé des occupants des lieux.

-Les Caprinés

Les résultats montrent deux pics d'abattage, à 1 an et entre 3 et 4 ans (Tabl. 9). La présence d'animaux jeunes pourrait, encore une fois, renvoyer au niveau de vie élevé des habitants, le deuxième pic correspondant à des animaux de boucherie ayant atteint leur optimum pondéral. Nous reviendrons sur les informations importantes que peut livrer cette courbe sur la gestion du cheptel des Caprinés.

Le sex-ratio

Seul le porc a livré des données en nombre suffisant pour pouvoir être significatives en ce qui concerne le sex-ratio. Dans la cave [20602], 19 verrats et 7 truies ont été enregistrés. Ces résultats montreraient que les mâles sont abattus de façon plus systématique que les femelles à leur optimum pondéral. Cette pratique semble normale dans le cas d'un élevage de porcs dont le but est de maximiser sa production. En effet, un mâle peut monter jusqu'à 20 femelles et devient plus agressif en vieillissant, il est donc logique qu'il soit plus systématiquement abattu que les femelles, une fois sa maturité atteinte (Deloge, 1986 et Horrard-Herbin, 1997).

*La structure [20607]*

Cette structure a livré un ensemble de 1398 restes répartis sur une seule UF de comblement [UF 20608]. La céramique permet d'estimer que la condamnation de celle-ci est légèrement antérieure à celle de la cave, et se situerait sans doute aux alentours du 1er quart du 1er siècle avant notre ère. Les restes sont bien conservés mais le fort taux de fragmentation (un reste pèse en moyenne 5,1g) freine la détermination. Au final, 43% du NRt a pu être déterminé ce qui représente 77% du PRt.

Le porc est ici largement majoritaire avec 66% du NRd. Il est suivi des Caprinés et du bœuf dont les nombres de restes sont à peu près similaires (Tabl. 10). En termes de PR, c'est également le porc qui est de loin le plus représenté, suivi du bœuf et des Caprinés.

Le cerf est représenté par six restes de membre antérieur gauche dont certains portent des traces de prélèvement de la viande (Fig. 2). Les connexions anatomiques n'ont pas pu être mises en évidence lors de la fouille et les os du carpe manquent. Il est cependant très probable que ces restes aient appartenu à un seul et unique membre déposé dans la fosse après sa décarnisation.

Les traces

Les traces de découpe sont très fréquentes puisque présentes sur 12% du NR5 (Tabl. 11). Les traces de combustion sont en revanche rares. Les traces liées aux détritivores sont nombreuses et montrent que les restes ont été exposés à l'air libre avant d'être enfouis.

La répartition anatomique des restes

-La triade

En ce qui concerne le bœuf, la répartition anatomique des restes est difficile à interpréter (Tabl. 12). En effet, bien que les parties habituellement consommées soient les plus représentées, le rachis est bien plus présent que dans le cas des autres espèces. Comme dans le cas de la cave, il est possible que cette répartition évoque la proximité du lieu d'abattage des bovins.

Pour le porc, les os des membres et surtout de la tête sont les plus représentés, le rachis étant presque totalement absent (Tabl. 13). Les os de la tête sont ici bien plus abondants que dans n'importe quelle autre structure. Il pourrait s'agir ici d'une différence de pratique de consommation.

En ce qui concerne les Caprinés, les os des membres sont les mieux représentés et les côtes sont moins abondantes que dans le cas du porc (Tabl. 14). La tête est, ici aussi, bien représentée mais le phénomène est nettement moins marqué que dans le cas du porc.

L'âge d'abattage

Seul le porc a fourni assez de données pour permettre de dresser une courbe d'abattage représentative. On constate ici un pic d'abattage entre un an et demi et deux ans (Tabl. 15). Ce pic est identique à celui observé dans la cave (UF20602) mais l'abattage des animaux jeunes est ici bien moins marqué que dans cette dernière. En croisant ces résultats avec ceux obtenus pour la répartition anatomique des restes, il est très tentant de lier la présence moins systématique d'animaux jeunes avec une moins bonne représentation des parties riches en viande (moins de côtes et plus de têtes) pour caractériser, au moins dans le cas du porc, une consommation de qualité inférieure à celle décrite dans la cave.

Le sex-ratio

Seul le porc a livré assez d'éléments permettant de définir le sexe des individus. Au total, 15 mâles ont été comptabilisés, contre 7 femelles. Ces résultats sont en accord avec ce qui a déjà été observé dans la cave [20602].

*La structure 20618*

Cette structure a livré un ensemble de 306 restes répartis sur une seule UF [20623]. Les restes sont bien conservés et le taux de fragmentation faible (un reste pèse en moyenne14.4g). Au final, 55% du NRt a pu être déterminé, ce qui représente 93,4% du PRt.

Le bœuf est l'espèce la mieux représentée en terme de NR, suivie de près par le porc puis par les Caprinés (Tabl. 16). On notera la présence de deux restes d'Equidés, d'un reste de chien et également, d'une diaphyse de fémur humain localisé dans la partie supérieure de la structure.

Le comblement médian a livré un crâne de bœuf entier qui ne portait aucune trace de découpe ou d'une quelconque décarnisation (Fig. 3). A proximité immédiate se trouvait le crâne d'un très jeune chiot dont les restes ont pu être recueillis par tamisage. Au vu de l'originalité d'une telle découverte (il s'agit du seul crâne de bœuf non découpé découvert lors de la fouille) nous n'exclurons pas qu'il puisse s'agir d'un dépôt à la signification particulière. Le reste du comblement a livré plusieurs mandibules de bœuf en très bon état de conservation.

Les traces

Les traces de découpe sont présentes sur 17% du NR5, cette fréquence étant principalement le fait de la très bonne conservation et du faible taux de fragmentation des restes (Tabl. 17). Les traces de combustion sont rares puisque un seul reste en porte et celles relatives à l'action des détritivores sont absentes. Ces constatations laisseraient à penser que les restes se trouveraient en position primaire dans la fosse.

Le matériel étant trop peu abondant, il n'est pas possible d'aborder la répartition anatomique des restes, l'âge d'abattage ou bien le sexe ratio à l'échelle de la structure. Nous mentionnerons cependant la présence de vieux bovins âgés entre 7 et 11 ans. Ces résultats seront interprétés dans la synthèse par phase chronologique.

*La structure 20395*

Cette structure a livré un ensemble de 750 restes répartis dans un seul niveau de comblement [UF20396).

Les restes sont bien conservés mais le taux de fragmentation, même si il n'est pas très important, freine la détermination des restes (un reste pèse en moyenne 7,9g). 47% du NRt a pu être déterminé, soit 82% du PRt.

Le porc est l'espèce la mieux représentée en termes de NR, devant le bœuf et les Caprinés (Tabl. 18). Le bœuf est cependant le mieux représenté en termes de PR. Le cerf est présent par l'intermédiaire d'éclats de bois qui sont les seuls mis en évidence lors de la campagne (Fig. 4).

- Traces

Les traces de découpe sont présentes dans des proportions proches de celles observées dans les autres structures (Tabl. 19). Les traces de combustion sont en revanche plus fréquentes, ce qui associé à la présence de déchets de travail du bois, pourraient évoquer la proximité d'activités artisanales. Les traces relatives à l'action des détritivores sont présentes, ce qui semble indiquer que les restes ont fait l'objet d'une exposition à l'air libre.

-La répartition anatomique des restes

En ce qui concerne le bœuf, la répartition anatomique des restes rend compte d'une surreprésentation des côtes ainsi que des membres antérieurs et des phalanges 1 (Tabl. 20). Le rachis est également bien représenté comparativement aux autres espèces. Ce relief semble caractéristique d'une activité de consommation carnée, bien que la surreprésentation des phalanges, sur lesquelles des traces de coupure ont également pu être observées, évoque une activité en lien avec la préparation des peaux et que la présence du rachis puisse être mise en relation avec la proximité du lieu d'abattage des bêtes.

Pour le porc, les côtes sont très largement surreprésentées ainsi que, dans une moindre mesure, les os des membres (Tabl. 21). Ce faciès est tout à fait caractéristique d'une consommation carnée privilégiant les parties riches en viande que sont les côtes et les membres.

Les autres espèces n'ont pas livré un nombre de restes suffisant pour justifier une observation de leur répartition anatomique à l'échelle de la structure.

-L'âge d'abattage

Hormis le porc, aucune espèce n'a livré assez d'informations pour permettre de dresser une courbe d'abattage représentative.

Cette courbe présente un pic entre un an et demi et deux ans, identique à celui déjà constaté pour le porc dans les UF vues précédemment (Tabl. 22). Les animaux de moins d'un an sont ici quasiment absents ce qui caractériserait une consommation d'un standing inférieur. On remarquera qu'ici cette absence de jeunes n'est pas accompagnée d'une abondance d'ossements de la tête comme cela a été observé pour la structure 20607.

Aucune espèce n'a fourni assez de restes pour que le sex-ratio puisse être observé à l'échelle de la structure.

*La structure 20028*

Cette structure a livré un ensemble de 373 restes répartis sur une seule UF de comblement [UF20029). Les restes sont bien conservés mais le taux de fragmentation même si il n'est pas très important, freine légèrement la détermination (un reste pèse en moyenne 9,2g). Au final, 68% du NRt a pu être déterminé ce qui représente 82% du PRt.

Le porc domine très largement l'ensemble en termes de NR, il est suivi du bœuf puis des Caprinés, les Equidés et le chien n'étant représentés que par deux restes (Tabl. 23). En termes de PR le bœuf domine le porc, les Caprinés venant loin derrière.

Traces

Les traces de découpe sont présentes dans les mêmes proportions que pour toutes les autres structures étudiées (Tabl. 24). Les traces de combustion et de dégradation par les détritivores sont rares ce qui, combiné au faible taux de fragmentation des restes, irait dans le sens d'une exposition à l'air libre limitée.

La répartition anatomique des restes

Seul le porc a livré un nombre de restes suffisant pour permettre l'observation de la répartition anatomique des restes dans cette structure. Ce faciès est très caractéristique d'un relief de consommation (Tabl. 25). Les côtes et les os des membres sont surreprésentés ainsi que la tête. Le rachis est lui totalement absent.

L'âge d'abattage

Seules les données obtenues grâce aux restes de porc permettent de dresser une courbe d'abattage.

Ici encore, on retrouve un pic d'abattage entre un an et demi et deux ans, les jeunes étant presque absents (Table. 26). Cette sous-représentation de jeunes individus s'accompagne d'une surabondance de tête comme cela a été constaté de manière plus flagrante dans la structure 20607.

Le faible nombre de restes relatif au sexe des individus interdit toute approche du sex-ratio.

*La structure 20034*

Cette structure a livré un ensemble de 312 restes répartis sur une seule UF de comblement [UF20035]. Les restes sont bien conservés mais le taux de fragmentation freine la détermination (un reste pèse en moyenne 6,2g). Au final, 66% du NRt a pu être déterminé ce qui représente 86% du PRt.

Le porc est très largement majoritaire que ce soit en termes de NR ou de PR, le bœuf et les Caprinés ne sont représentés que par une vingtaine de restes chacun (Tabl. 27). La composition de cet ensemble rappelle celui de la structure 20607.

Traces

Les traces de découpe sont présentes dans les mêmes proportions que dans toutes les structures étudiées (Tabl. 28). Les traces de combustion sont elles, en revanche, bien plus nombreuses, ce qui suggère la proximité immédiate d'un lieu de préparation des aliments (Fig. 5). La rareté des traces liées à l'action des détritivores témoigne, elle, d'une exposition limité des restes qui se trouvent peut-être en position primaire dans la fosse. Nous n'exclurons pas qu'il puisse s'agir de rejet d'un seul et unique repas de type banquet, enfouis très rapidement après consommation.

La répartition anatomique des restes

Seul le porc a livré assez de restes pour permettre d'en observer la répartition anatomique. Les côtes représentent la majeure partie de l'ensemble, elles sont accompagnées d'une légère surreprésentation des membres, mais toutes les autres parties du squelette sont pratiquement absentes (Tabl. 29). Il s'agit sans doute ici d'un relief de consommation carnée privilégiant surtout les côtes.

L'âge d'abattage

Au vu du nombre peu important de restes, il n'a été possible de dresser une courbe d'abattage représentative que pour le porc.

Cette courbe est caractéristique d'un abattage d'animaux jeunes entre 0 et 1 an et d'un pic d'abattage entre 1 et 2 ans comme cela a déjà été constaté sur les autres courbes (Tabl. 30). Elle caractérise donc une consommation d'animaux jeunes et d'animaux ayant atteint l'optimum pondéral. Il s'agirait donc ici d'une consommation d'un standing élevé puisque en plus de la présence d'animaux jeunes, seules des parties riches en viande sont présentes. Ces résultats étant obtenus sur un petit nombre de restes il sont néanmoins à manier avec précaution.

Aucune espèce n'a fourni assez d'informations pour qu'une approche du sex-ratio à l'échelle de la structure puisse être tentée.

*La structure 20061*

Cette structure a livré un ensemble de 294 restes répartis sur une seule UF de comblement [UF20062]. Les restes sont bien conservés mais le taux de fragmentation freine la détermination (un reste pèse en moyenne 7,5g). Au final, 50% du NRt a pu être déterminé ce qui représente 78% du PRt.

Le porc domine légèrement le bœuf en termes de NR, suivent ensuite les Caprinés (Tabl. 31). Le bœuf est en revanche largement majoritaire en termes de PR devant le porc puis les Caprinés. Le chien est présent en petite quantité puisque seulement 3 restes ont pu être déterminés.

- Traces

Les traces de découpe sont présentes dans les mêmes proportions que dans toutes les structures étudiées (Tabl. 32). Les traces de combustion et de destruction par les détritivores sont absentes, ce qui traduit un éloignement avec le lieu de préparation de la viande et une exposition limitée des restes à l'action des détritivores.

Le nombre de restes étant faible, il n'est possible de dresser ni graphique de répartition anatomique des restes, ni courbe d'abattage. Il est de plus impossible de tirer des conclusions concernant le sex-ratio.

*La structure 20064*

Cette structure a livré un ensemble de 520 restes répartis sur une seule UF de comblement [UF20065]. Les restes sont bien conservés mais le taux de fragmentation freine la détermination (un reste pèse en moyenne 6,2g). Au final, 51% du NRt a pu être déterminé ce qui représente 82% du PRt.

Le porc domine largement l'ensemble en termes de NR, suivi du bœuf puis des Caprinés (Tabl. 33). C'est en revanche le bœuf qui est le mieux représenté en termes de PR, suivi du porc puis des Caprinés. Les Equidés et le chien n'étant représentés que par 4 restes.

Traces

Les traces de découpe sont présentes dans les mêmes proportions que dans toutes les structures étudiées (Tabl. 34). Les traces de combustion sont rares, ce qui traduit un éloignement avec le lieu de préparation de la viande. Les traces de dégradation par les détritivores, plus rares encore, traduisent une exposition à l'air libre limitée des restes.

La répartition anatomique des restes

Seul le porc a livré assez de restes pour que la répartition anatomique des restes puisse être significative. La répartition anatomique des restes de porc est très semblable à celle observée dans l'UF 20035 et serait le relief d'une consommation carnée des parties les plus riches en viande, particulièrement de côtes (Tabl. 35). On signalera tout de même que les phalanges 1 sont mieux représentées que dans les autres structures puisque sept ont pu être déterminées.

Le faible nombre de données disponible ne permet pas de dresser de courbe d'abattage, on mentionnera tout de même la présence de jeunes individus dans le cas du porc. Le sex-ratio est quant à lui inaccessible.

*Le niveau de remblais 20385*

Ce niveau [UF20385] daté par la céramique de la première moitié du deuxième siècle de notre ère, a livré un ensemble de 48 restes. Ils sont bien conservés mais le taux de fragmentation freine légèrement la détermination (un reste pèse en moyenne 7,6g). Au final, 56% du NRt a pu être déterminé ce qui représente 81% du PRt.

Au vu du faible nombre de reste déterminé, il n'est pas possible de tirer des conclusions concernant cet ensemble (Tabl. 36). Il est, de plus, isolé chronologiquement, il sera par conséquent exclu des synthèses.

### 13.5.4. Synthèse

L'observation individuelle de chacune de ces structures révèle de fortes variations de l'une à l'autre. Dans le cas de Corent, où les structures sont réparties sur de grandes aires géographiques, cette approche peut permettre de mettre en lumière des spécificités relatives à des quartiers ou des îlots d'habitation. Malheureusement, cette approche ne fournit qu'un nombre limité d'observations par structure puisque la quantité de mobilier contenue dans une seule structure suffit rarement à documenter de manière significative toutes les informations que les ensembles de faune sont capables de fournir. Néanmoins, dans le cas d'un site comme Corent, où les structures sont souvent très riches en faune, cette approche nous semble tout à fait adaptée.

Hormis quelques restes que l'on interprète comme des rejets d'artisanat, particulièrement dans la cave [UF20602] ainsi que dans la structure 20395, l'immense majorité des restes semble provenir d'un rejet de consommation carnée. Les traces observées sur ces restes nous prouvent qu'ils ont été un temps exposés à l'action des détritivores. Deux exceptions viennent contredire cette généralité : la fosse 20618, dans laquelle un crâne de bœuf entier ainsi que des mandibules en excellent état de conservation ont été mises au jour, et la fosse 20034 dans laquelle aucune trace relative à l'action des détritivores n'a été remarquée. Dans ces deux cas, il est possible que les restes se trouvent en position primaire dans la fosse.

La répartition des espèces dans les structures étudiées se manifeste sous trois configurations. Des structures où le porc est majoritaire en termes de NR et de PR [UF20608, 20035], des structures où le porc est majoritaire en termes de NR et où le bœuf domine en termes de PR [UF 20396, 20029, 20065] et des structures où le porc et le bœuf sont à peu prés équivalents en termes de NR et où le bœuf est majoritaire en termes de PR [cave, UF 20623, 20062].

Cette abondance de restes de porc permet d'obtenir pour un grand nombre de structure des graphiques de répartition anatomique et des courbes d'abattage représentatives pour cette espèce. Cela a permis de mettre en évidence des différences de pratique de consommation à l'échelle du site. De plus, la présence systématique d'un pic entre un an et demi et deux ans dans les courbes d'abattage nous renseigne sur l'âge auquel les porcs sont abattus préférentiellement et montre que cet âge est constant quelle que soit la structure. Ce pic correspond vraisemblablement à l'optimum pondéral des animaux. Il est donc possible de comparer directement plusieurs de ces courbes en ce qui concerne la présence d'individus plus jeunes.

Afin de synthétiser ces observations, nous avons décidé de diviser les structures en trois groupes. Un premier groupe où les porcelets sont presque aussi importants que les animaux abattus à leur optimum pondéral, un groupe où les porcelets sont présents de manière significative mais moins importante que dans le premier et un dernier ensemble dans lequel les porcelets sont quasiment absents.

Le premier groupe est composé uniquement de la cave. Dans le cas ce celle-ci, on notera en plus de la présence de porcelets, la présence importante de veaux et de jeunes Caprinés. Cette abondance d'animaux jeunes caractérise probablement une consommation carnée d'un standing supérieur, la répartition anatomique des restes venant appuyer cette constatation avec la surabondance de parties riches en viande.

Le deuxième groupe concerne les structures 20607 et 20034. Dans le cas de 20607, le porc est ultra majoritaire et les porcelets bien représentés mais à une moindre mesure que dans la cave. De plus, la répartition anatomique des restes montre une surreprésentation des ossements de la tête ce qui indiquerait, combiné avec les données sur l'âge des animaux, des pratiques de consommation différentes de celles constatées dans la cave. C'est également dans cette structure qu'a été découvert un membre antérieur de cerf, probablement en connexion, portant des traces de prélèvement de la viande. La consommation de faune sauvage n'ayant, à la vue de l'ensemble étudié, rien d'habituel, il nous semble difficile d'apporter un crédit trop grand à un reste isolé qui pourrait cependant être interprété comme un marqueur aristocratique. En ce qui concerne la structure 20034, le constat est similaire en ce qui concerne la présence des porcelets. En revanche les morceaux consommés sont différents puisqu'il s'agit principalement de côtelettes.

Le troisième groupe regroupe les structures 20395 et 20028. Dans ces structures, les porcelets sont pratiquement absents et les morceaux consommés sont principalement des côtelettes.

Ces observations ne sont valables, si l'on excepte la cave, que pour le porc et même si les différences de pratique culinaire sont claires, leur connexion avec un niveau de richesse demeure très hypothétique.

### 13.5.5. Description des espèces

Nous présenterons ici une synthèse à l'échelle du site de toutes les informations collectées. Il sera donc ici question, des répartitions anatomiques des restes, des âges d'abattage, des traces, de la morphologie des animaux et des pathologies. Cette synthèse permettra d'aborder des sujet tel que la gestion du cheptel qu'il était impossible de traiter à l'échelle de la structure.

Une synthèse des différentes traces de découpe relevées sur les ossements sera ici présentée. Le relevé de ces traces sera fourni sur demande, l'objectif ici n'étant pas une étude détaillée des pratiques de découpe mais plutôt une mise en évidence des traces les plus fréquemment relevées. Comme il est possible de l'apercevoir sur les schémas, l'emplacement des traces varie beaucoup. Bien que nous ne nous y attardions pas longuement, la méthode très précise de relevé de ces traces que nous avons utilisée permettra une éventuelle étude plus poussée de la découpe bouchère sur le site.

*Le bœuf (Bos Taurus)*

Le bœuf est la deuxième espèce la plus représentée en termes de NR avec 875 restes et la mieux représentée en termes de poids avec plus de 29 kg d'ossements.

-La répartition anatomique des restes

Le graphique de répartition anatomique des restes laisse apparaitre une surreprésentation des côtes, des ossements du crâne et des os longs des membres (Tabl. 37). Le rachis est également bien représenté. Cette bonne représentation du squelette axial indiquerait la présence d'une activité de boucherie du bœuf centralisée sur le site non loin des structures étudiées. La présence significative des bas de pattes indiquerait la présence d'activités de pelleterie souvent associées aux boucheries.

-L'âge d'abattage

La courbe d'abattage des bovinés montre que la grande majorité des animaux sont abattu entre 0 et 48 mois avec un pic entre 12 et 18 mois (Tabl. 38). Le bœuf semble majoritairement élevé dans l'optique d'être utilisé pour la boucherie. Les animaux abattus avant 18 mois n'ont vraisemblablement pas atteint leur optimum pondéral, ils sont sacrifiés dans le but d'obtenir une viande plus tendre ce qui caractériserait une consommation d'un standing élevé. La forte proportion d'animaux abattus entre 0 et 6 mois pourrait être caractéristique de la production du lait. Les animaux encore vivants après 6 ans sont sans doute des animaux dévolus à la reproduction ou des producteurs de lait.

-La découpe

L'observation des vertèbres indique que le rachis n'est pas sectionné en deux, les vertèbres thoraciques sont arasées au niveau des fossettes articulaires pour récupérer les côtes qui sont ensuite tronçonnées et les processus épineux sont sectionnés dans le but de pratiquer une levée de l'échine (Fig. 6). Le crâne est découpé pour permettre le prélèvement de la cervelle, les chevilles osseuses sectionnées et la mandibule tranchée au niveau de la branche sans doute pour faciliter la récupération de la langue et de la joue. Les membres sont séparés du tronc et divisés en quartier comme l'atteste la présence de traces au niveau de toutes les articulations. On remarque que les traces sont plus fréquentes au niveau du tarse que du carpe, un phénomène sans doute lié au ramassage différentiel dont sont victimes les os du carpe. On remarque que les phalanges portent des traces de coupures, signes d'un prélèvement de la peau de l'animal.

De plus, bien que cela ne figure pas sur notre schéma, la quasi-totalité des ossements a été cassée en deux sans doute dans le but de récupérer la moelle.

-La morphologie des animaux

Au total, 63 os entiers ont pu faire l'objet de mesures mais seulement 5 nous donnent des indications sur la taille des animaux.

N'ayant pas à notre disposition un matériel suffisamment abondant pour obtenir un diagramme de dispersion permettant d'effectuer les déterminations male-femelle sur les métapodes, nous utiliserons un coefficient intermédiaire pour calculer la taille au garrot (Horard-Herbin, 1997).

Les statures relevées vont de 103.1 cm à 126,2 cm pour une moyenne de 114,3 cm (Tabl. 44). Ces valeurs, bien que peu significatives au vu du nombre de restes, sont très proche de ce qui a été mis en évidence par S. Foucras pour le 1$^{er}$ siècle avant notre ère en Auvergne (Foucras 2010). Elles ne permettent pas d'affirmer la présence de grands animaux importés.

L'examen des phalanges 1 révèle en revanche la présence de deux phalanges dont la taille pourrait être qualifiée d'anormalement élevée (Tabl. 39). Ces deux phalanges provenant de l'UF 20396 pourraient appartenir à des animaux importés selon les résultats obtenus par S. Foucras (Foucras 2010 p.86).

-Les pathologies

Treize ossements de bœuf pathologiques ont été relevés. Parmi eux, six ostéophytes retrouvés sur cinq phalanges et un coxal ainsi qu'une synostose entre un métatarse et un grand cunéiforme. Plus original encore, un métacarpe présentant un doigt vestigial (Fig. 7) !

En ce qui concerne les pathologies dentaires, cinq ont été relevées. Pour quatre d'entre elles il s'agit d'agénésie concernant la prémolaire 2, la cinquième étant une molaire 3 inférieure bilobée (Fig. 8). Le peu de mandibules entières de bœuf limite le nombre d'observations possibles mais ces pathologies seront assurément à surveiller lors des études futures de la faune du plateau de Corent.

*Le porc (Sus Domesticus)*

Le porc est l'espèce la mieux représentée en terme de nombre de restes avec 1587 restes attribués au porc domestique (*Sus domesticus*) pour un poids de plus de 12 kg, ce qui est en fait la deuxième espèce la plus présente en terme de poids.

-La répartition anatomique des restes

La répartition anatomique des restes est, pour le porc, très semblable à celle mise en évidence pour le bœuf (Tabl. 40). On retrouve une surreprésentation des cotes, des os long des membres et de la tête. Le rachis est en revanche largement plus déficitaire que chez le bœuf et donc clairement rejeté ailleurs. Il s'agit ici encore d'un relief caractéristique d'une consommation carnée avec une sélection des parties riches en viande mais il est ici encore plus clair que le rachis était rejeté ailleurs. La proportion de bas de pattes, identique à celle du bœuf, est sans doute le fait de la conservation et de la collecte différentielle de ces os car le tarse et le carpe sont bien conformes. Cela indiquerait la consommation des membres entiers.

-L'âge d'abattage

La courbe d'abattage des porcs présente un pic entre 18 et 24 mois qui correspond à l'âge où les animaux atteignent leur optimum pondéral (Tabl. 41). On remarque que l'abattage des jeunes individus entre 0 et 12 mois est très bien représenté, ce qui caractériserait une consommation d'un standing élevé. La présence de vieux individus s'explique sans doute par la présence de vieux animaux reproducteurs.

-La découpe

Les traces de découpe relevées sur les ossements de porc sont moins nombreuses que pour le bœuf et certaines questions, dont l'exploitation des peaux, restent en suspens (Fig. 9).

Les quelques traces relevées sur les vertèbres indiquent qu'elles semblent avoir été arasées au niveau des facettes articulaires pour permettre le prélèvement des côtes qui sont ensuite découpées en tronçons. Le traitement du rachis une fois cette section accomplie est mal documenté, rien n'indique en tout cas une section de la carcasse sur l'axe sagittal. Le crâne est coupé en deux pour permettre le prélèvement de la cervelle. Les mandibules sont traitées de différentes manières, elles sont souvent sectionnées au niveau de la branche montante ainsi qu'au niveau de la symphyse mandibulaire mais elles peuvent aussi être séparées au niveau de la canine. La tête est séparée du rachis au niveau de l'atlas ou de l'axis. Les membres sont séparés du tronc, le coxal est sectionné afin de libérer le membre postérieur. La grande majorité des traces a été relevée au niveau de la liaison entre le radius et l'humérus, sans doute parce qu'il s'agit des ossements les plus difficiles à séparer. Les bas de pattes sont sans doute séparés mais le faible degré de conservabilité des os du carpe ne permet de l'observer qu'au niveau du tarse.

De plus, bien que cela ne figure pas sur notre schéma, la quasi-totalité des ossements a été cassée en deux sans doute dans le but de récupérer la moelle.

-La morphologie des animaux

Sur les 1587 restes déterminés, 33 ont pu faire l'objet de mesures ostéométriques et parmi eux, 19 permettent d'estimer la taille des animaux.

Les valeurs obtenues pour la taille des animaux s'échelonnent entre 69,5 cm et 79,6 cm pour une moyenne de 76.3 cm si l'on prend uniquement en compte les valeurs données par les métapodes (Tabl. 45). Ces valeurs sont légèrement supérieures celles obtenues par S. Foucras pour le 1er siècle sur le territoire Arvernes (en moyenne 75,4 cm), cependant le faible nombre de données à notre disposition biaise peut-être les résultats. Les talus donnants en général des tailles inférieures, ils ne sont pas pris en compte dans la moyenne. Quand au calcanéum, n'étant pas pris en compte dans la moyenne de S. Foucras, nous l'avons également exclu.

A priori, aucun ossement mesuré ne saurait, par sa taille, être attribuable au sanglier.

-Les pathologies

Seulement deux ossements pathologiques ont été relevés. Une fibula fracturée s'étant ressoudée et une agénésie de la prémolaire 1 sur une mandibule.

*Les Caprinés*

Les Caprinés sont le troisième taxon le plus représenté en termes de nombre de restes avec 474 restes et également la troisième en termes de poids avec plus de 2,5 kg. A ces restes, il faut ajouter 23 ossements attribués spécifiquement à la chèvre (*Capra hircus*) pour un poids de 212g et 90 ossements attribués au mouton (*Ovis aries*) pour un poids de 1932g.

Le peu de restes attribué spécifiquement ne permet pas de tirer des conclusions précises quant à la proportion de moutons et de chèvres. Cependant il semble que les moutons soient au moins deux fois plus nombreux que les chèvres et cela dans presque toutes les structures où des restes ont pu être déterminés spécifiquement. Ces premiers résultats qui concordent avec ceux obtenus par S. Foucras gagneront à être intégrés à des études plus larges afin de fournir des données plus précises.

-La répartition anatomique des restes

La répartition anatomique des restes montre une surreprésentation de tout les os des membres, métapodes compris (Tabl. 42). Seuls les phalanges sont sous-représentées mais il est possible qu'il s'agisse d'un phénomène dut à la conservation ou au ramassage différentiel. Les côtes sont bien représentées mais dans une moindre mesure que pour le bœuf et le porc. La tête est légèrement surreprésentée ainsi que l'atlas et l'axis. Le reste du rachis est en revanche largement déficitaire. Il s'agit encore une fois d'un relief de consommation carnée où les parties riches en viande sont privilégiées.

On remarque que les métapodes sont ici bien mieux représentés que chez le bœuf ce qui serait un indice du traitement différent réservés à ces deux carcasses. Les métapodes du moutons pourraient rester en connexions avec le reste de la patte jusqu'au moment de la préparation/consommation de la viande. Cette présence des métapodes pourrait également caractériser une activité de pelleterie avec importation de peaux fraiches venant s'ajouter à celles obtenus sur les animaux abattus sur place pour être consommés. Il semble clair au vu de cette courbe que le rachis est séparés du reste de la carcasse et jeté à un autre endroit, ce traitement différent réservé aux ossements serait peut-être un indice permettant de déceler la présence d'une activité de boucherie spécialisée qui serait éloignée du lieu de consommation.

-L'âge d'abattage

La courbe d'abattage des Caprinés nous renseigne sur l'utilisation qui était faite de ces animaux (Tabl. 44). Nous nous baserons pour interpréter les données sur les travaux de S. Payne et de E. Blaise (Payne 1973 et Blaise 2006). Cette courbe présente deux pics importants, un premier entre 10 et 16 mois et un autre entre 36 et 48 mois. Ces deux pics mettent en évidence la production de deux types de viande, la viande d'animaux jeunes et la viande d'animaux plus âgés. Selon Payne, le mouton atteint son optimum pondéral entre 18 et 30 mois et bien qu'il soit possible que les méthode employées pour estimer l'âge des animaux ou pour dresser les courbes d'abattage ne permettent pas de comparer les résultats avec des âges réels, nos résultats ne sauraient être significatifs d'une utilisation exclusive des Caprinés pour la boucherie. La mise à mort tardive des animaux ainsi que la présence de vieux individus serait caractéristique de la production de la laine. L'abattage des individus âgés de moins de 4 ans pourraient également signifier une production du lait mais, en l'absence de données assez nombreuses sur le sexe des Caprinés et d'un abattage peu prononcé des très jeunes agneaux, il n'est possible que d'évoquer cette production.

-La découpe

L'examen des ossements de Caprinés n'a pas permis l'observation d'un grand nombre de traces (Fig. 10). Le traitement du tronc ainsi que l'éventuel prélèvement de la peau ne sont pas documentés. Le crâne est parfois sectionné au niveau du pariétal ou du frontal pour permettre le prélèvement de la cervelle. Les chevilles osseuses sont systématiquement sectionnées et la mandibule tranchée au niveau de la branche montante sans doute pour faciliter le prélèvement de la langue et de la joue. La tête est séparée du tronc au niveau de l'atlas ou de l'axis. En ce qui concerne les membres, les ruptures de toutes les connexions ne sont pas documentées. Aucune trace n'a été relevée sur l'extrémité distale de la scapula ni sur l'extrémité proximale de l'humérus, il est en revanche clair que l'humérus était séparé du radius et l'on peut présumer qu'il en était de même pour le métacarpe. Pour le membre postérieur, le coxal et la tête du fémur pouvaient être sectionnés pour libérer la cuisse, le tibia pouvait être tranché pour le détacher du fémur et les traces au niveau du tarse suggèrent que les métatarses étaient séparés.

De plus, bien que cela ne figure pas sur notre schéma, la quasi-totalité des ossements a été cassée en deux sans doute dans le but de récupérer la moelle.

-La morphologie des animaux

Sur tous ces ossements, douze ont fait l'objet de mesures, dont neuf attribués au mouton, deux attribués à la chèvre et un de Capriné indifférencié (Tabl. 46). Seuls quatre ossements nous donnent des informations sur la stature de ces animaux, trois attribués au mouton et un de Capriné indifférencié. Les valeurs obtenues s'échelonnent entre 59,7 cm et 66,6 cm pour une moyenne de 63,6 cm. Le résultat obtenu sur l'ossement indéterminé suggère une appartenance à un ovin. Le nombre de restes pris en compte est ici trop faible pour tirer des conclusions claires sur la taille des moutons mais les quelques résultats obtenus concordent parfaitement avec ceux obtenus par S. Foucras sur les ovins Arvernes au 1$^{er}$ siècle de notre ère (Foucras, 2010).

-Les pathologies

Le seul ossement pathologique relevé est une hypothétique molaire 3 inférieure bilobée de mouton isolée (Fig. 11). La détermination n'étant cependant pas certaine entre M2 et M3, il convient de manier ce résultat avec précaution.

*Les Equidés*

En tout, 31 restes ont été déterminés comme appartenant à des Equidés soit plus de 3 kg en termes de poids. Le faible nombre de restes déterminés ne permet d'aborder ni la répartition anatomique des restes, ni les âges d'abattages, de plus aucune pathologie n'a été relevée sur les ossements d'Equidés.

-La découpe

Les rares traces relevées sur les ossements du cheval sont très précieuses (Fig. 12). Les traces de coupures relevées sur un humérus témoignent du prélèvement et donc de la consommation de la chair de l'animal, tandis que celles relevées sur les phalanges traduisent probablement le prélèvement de sa peau. Les autres traces ont été relevées sur une mandibule qui a été tranchée au niveau de la branche montante et de la symphyse, peut-être, comme pour les autres espèces, afin de faciliter le prélèvement de la joue et de la langue. Les traces observées sur le métacarpe sont difficiles à interpréter et peuvent avoir un rapport avec le prélèvement de la peau.

-La morphologie des animaux

Sur les 31 restes déterminés, 3 ont pu faire l'objet de mesures ostéométriques. Parmi eux, un métacarpe provenant de l'UF 20623 et daté par conséquent du début du 1er siècle avant notre ère, permet d'estimer la taille d'un individu à 1,36 m au garrot. Ce résultat permettrait de l'attribuer de manière certaine au cheval (*Equus caballus*). Cette valeur est bien au dessus de la moyenne de taille des chevaux de cette période obtenue par S. Foucras (Foucras, 2010). L'individu semble cependant trop petit pour être un cheval d'importation (Lepetz 1996), sa grande taille pourrait indiquer qu'il s'agit d'un croisement entre un cheval de grande taille et un petit cheval indigène. En l'absence d'autres données nous nous contenterons de simplement évoquer cette possibilité. Le format des autres restes attribués aux Equidés évoque aussi fortement le cheval (*Equus caballus*) sans qu'il soit possible d'en être certain.

*Le chien (Canis familiaris)*

Sur la totalité du lot, 39 restes ont été attribués au chien domestique (*Canis familiaris*) pour un poids total de 1061g. Le faible nombre de restes déterminés ne permet pas d'aborder la répartition anatomique des restes. Nous signaleront cependant que les parties de la tête semblent très majoritaires.

Les âges d'abattages ne sont pas accessibles mais excepté le crâne signalé dans la fosse 20618 qui appartenait à un jeune de moins de 5 mois, tout les ossement semblent provenir d'animaux adultes.

Aucune pathologie n'a été relevée sur les ossements de chiens.

-La découpe

Un seul des crânes de chien retrouvés dans la cave portait des traces de coupure sur le frontal (Fig. 13). Ces traces sont probablement le signe d'un prélèvement de la peau.

-La morphologie des animaux

Des mesures ostéométriques ont pu être prises sur huit restes dont deux crânes en très bon état de conservation.

Les résultats crâniométriques montrent que ces chiens s'intègrent parfaitement dans la moyenne des chiens de l'âge du fer en gaule (Lepetz 1996) et ne présentent aucun trait morphologique particulier au moins au niveau du crâne (Fig. 14).

Aucun ossement n'a permis de prendre les mesures nécessaires à l'estimation de la taille de ces chiens.

*Le Cerf (Cervus elaphus)*

Sur tout l'ensemble, 15 restes de cerf ont été déterminés pour un poids total de 995g.

Le faible nombre de restes déterminés ne permet d'aborder ni la répartition anatomique des restes, ni les âges d'abattages, de plus aucune pathologie n'a été relevée sur les ossements de cerf.

-La découpe

Les seules traces de découpe retrouvées ont été observées sur le membre antérieur de la structure 20607 (Fig. 15). Ce dernier porte de nombreuses traces de coupure qui indiquent le prélèvement de la viande mais aucune trace ne vient documenter un prélèvement de la peau. On a également constaté des traces sur un bois provenant de l'UF 20395, celui-ci ayant été sectionné sans doute dans l'optique d'être travaillé.

-La morphologie des animaux

Sur les 15 restes déterminés, 5 ont pu faire l'objet de mesures dont un donnant des informations sur la stature de l'animal.

Le seul os donnant une taille au garrot pour le cerf est un métacarpe qui provient de l'hypothétique patte identifiée dans la structure 20607. N'ayant pas d'information sur le sexe de l'animal nous utiliserons un coefficient intermédiaire afin d'obtenir une taille de 1,17m au garrot.

*Le Renard (Vulpes vulpes)*

Seulement 3 restes ont été attribués au renard, deux métapodes et une scapula portant des traces de coupure. Il est impossible de tirer des conclusions d'un si faible nombre de restes et nous nous contenterons d'évoquer la consommation de la viande et l'utilisation de la peau de cet animal.

*La Poule (Galus galus)*

Seulement deux restes ont été attribués à la poule. Il est peu probable que cet animal ait eu un rôle important dans l'alimentation du moins durant l'âge du fer. Car en effet, un de ces deux restes provient de l'UF20385, c'est-à-dire le seul contexte d'époque romaine étudié, qui, malgré son très faible nombre de restes, à livré autant de reste de poule que la totalité du reste de l'ensemble.

*Les oiseaux indéterminés*

Parmi les restes d'oiseaux indéterminés, 3 proviennent vraisemblablement de gros oiseaux tandis que les 15 autres proviendraient plutôt d'oiseaux de petites tailles.

### 13.5.6. Synthèse sur l'artisanat

L'étude de la faune à permis de mettre en évidence l'utilisation de quelques matières animales pour l'artisanat. Nous pensons utile à ce stade de l'étude de faire le point sur les informations rassemblées aux cours de l'étude de faune concernant la boucherie ainsi que l'exploitation des peaux, de la corne et de l'os. Les rejets de tabletterie inventoriés en tant qu'objet ne sont pas pris en compte, tout comme les éventuels restes se trouvant dans des contextes non étudiés.

*La boucherie*

L'analyse de la répartition anatomique des restes révèle que dans le cas du bœuf et contrairement au porc et aux Caprinés, le rachis est bien représenté. Cette bonne représentation, bien que déficitaire, d'une partie qui semble pratiquement absente chez les autres espèces indiquerait la proximité d'une boucherie dédiée au bœuf. Cette hypothèse confirmerait les observations faites lors de la fouille d'un autre secteur de l'oppidum, où ont été signalées des concentrations de bas de pattes et de rachis de bœuf et qui avait été interpréter comme une boucherie réservée au bœuf. Cet ensemble sera sans doute étudié prochainement par nous même dans le cadre d'un travail universitaire et pourrait confirmer l'existence d'un traitement centralisé des carcasses de bœufs.

Le traitement des autres espèces reste pour le moment énigmatique. L'emplacement de la découpe des carcasses du porc et des Caprinés semble éloigné de la zone étudiée. Il est pour le moment impossible de savoir si ces animaux étaient découpés sur place dans le cadre familial ou si les carcasses étaient importées de l'extérieur de l'oppidum.

*La pelleterie*

L'exploitation de la peau des animaux est documentée principalement par des traces sur les phalanges proximales de bœufs et de cheval. Ces observations n'ont cependant rien de systématique (31% des phalanges proximales de bœufs portent des traces de coupures) et, même s'il est possible que le prélèvement de la peau ne laisse aucune trace sur les ossements, rien ne prouve que cette pratique était systématique dans le cas de ces animaux. Aucune trace ne documente le prélèvement de la peau pour les porcs et les caprinés et bien que cette pratique soit probable nous nous limiterons à des suppositions.

Les données relatives à l'exploitation des peaux sont réparties dans un grand nombre de structure. Le manque d'informations relatives au mode d'exploitation des matières animales sur le plateau interdit, pour le moment, toute tentative de compréhension précise des activités de pelleterie sur le site mais si l'existence d'une boucherie devait être confirmée il est probable qu'une activité de pelleterie lui soit associée.

*Le travail de la corne et du bois de Cervidé*

Le travail de la corne est documenté par la découverte de chevilles osseuses portant des traces de prélèvement de la corne. Au total, sur les 29 chevilles osseuses découvertes, 6 portent des traces claires de prélèvement de l'étui corné. Deux chevilles de bœufs ont notamment été sciées, ce qui constitue les seules traces de scie relevés sur de la matière osseuse, les autres traces prennent la forme de traces de couteau sur la cheville, de section de la cheville ou de séparation au niveau du frontal. Les crânes de Bovinés et de Caprinés découverts lors de la fouille sont particulièrement représentatifs puisque les chevilles sont presque systématiquement absentes. Si l'on se fie uniquement aux traces, il semble que cette matière première soit exploitée de manière plus systématique que la peau ou l'os.

Le travail du bois est attesté par la découverte d'un bois de cerf tranché au niveau de la meule et de l'andouiller basilaire. Il est possible que cet artisanat soit pratiqué de manière opportuniste lorsque la matière première est disponible.

*Le travail de l'os*

Le travail de l'os n'a pu être mis clairement en évidence que par un rejet de fabrication provenant de l'UF20396. Cependant pour les raisons évoquées plus haut, cette constatation n'a rien de représentatif.

### 13.5.7. Synthèse générale et ouverture

Toutes ces observations sont valables dans un cadre chronologique allant de la Tène D1b à la Tène D2a. Il faudra attendre d'autres études pour pouvoir mettre en évidence d'éventuelles différences par phases chronologique sur le site.

L'ensemble se compose presque exclusivement de rejets de consommation carnée dans laquelle le porc tiens la place principale si l'on se base sur le nombre de reste car en termes de poids c'est le bœuf qui prédomine.

L'observation des ensembles de faune UF par UF a permis de mettre en évidence des différences a l'échelle de la structure. Principalement au niveau de la répartition des espèces et de l'âge des individus, ce qui traduirait la présence de consommations différentes. L'observation de la répartition spatiale de ces résultats ne donne pour le moment pas d'indication claire à cause du manque de données. Nous somme cependant persuadé que des résultats intéressants pourraient voir le jour en continuant dans cette voie.

La compilation des données à l'échelle du site montre que l'artisanat est pratiqué et que toutes les matières animales sont exploitées à des degrés variés. La triade semble être élevée en grande partie pour la boucherie sauf dans le cas des caprinés dont l'abattage tardif indiquerait une exploitation intensive de la laine combinée à celle de la viande.

La présence de bœufs importés est peut-être attestée par deux phalanges dont les dimensions semblent bien supérieures aux autres. Ces deux phalanges proviennent de la même structure datée de la Tène D1b-D2a.

Cette étude ne prendra tout son sens que dans une logique beaucoup plus large. Les premiers résultats obtenus ici gagneront à être complétés. Ces brides d'informations isolées de leur contexte général n'ont qu'une valeur limitée. Nous sommes persuadés que des études profitant de la richesse et de la bonne conservation du mobilier pourraient apporter énormément d'informations à la compréhension d'un site dont le potentiel archéozoologique demeure encore largement inexploité.

## Bibliographie


ARGANT 2001 : ARGANT (T.) - *L'Alimentation d'origine animale à Lyon des origines au XXe siècle*, Thèse de Doctorat, Lyon, Université Lumière - Lyon 2, 2 vol., 856 p., 28 tab., 44 fig.

BARONE 1999 : BARONE (R.) - *Anatomie comparée des Mammifères domestiques*, Paris : Vigot Frères édit., (1976) 1999, Tome 1, fasc. 1.

BLAISE 2006: BLAISE (E.) – *La gestion des troupeaux au néolithique final en Provence : l'exemple du Couronien*, in *Actes des VIèmes Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, Périgueux, octobre 2004,* Périgueux, Coédition ADRAHP-PSO, 2006 : 433-441

BOESSNECK 1969 : BOESSNECK (J.) – *Osteological differences between sheep (Ovies aries Linné) and Goat (Capra hircus Linné)*, in : Brothwell D., Higgs E., *Science in archaeology*, London, Thames and Hudson: 331-358

CHAIX et MÉNIEL 2001 : CHAIX (L.), MENIEL (P.) – *Archéozoologie. Les animaux et l'archéologie*, Paris, éditions Errance, 2001 [2e édition].

DELAUNE 2008 : DELAUNE (T.) – *Etude archéozoologique du corps de bâtiment B de l'oppidum de Corent* – Mémoire de Master 1, Lyon, Université Lumière Lyon II, 2008, 91 p.

DRIESCH 1976 : DRIESCH (A. Von Den) - *A Guide to the Measurement of Animal Bones from Archaeological Sites*, Peabody Muséum, 1, Harvard University Press.

DUCOS 1968 : DUCOS (P.) – *L'origine des animaux domestiques en Palestine*, Bordeaux, Institut de Préhistoire de l'Université, 1968. 189p.

FOUCRAS 2010 : FOUCRAS (S.) - *Animaux domestiques et faunes sauvages en territoire arverne (Ve s. av. J.-C.- 1er s. ap. J.-C.)*, Thèse de doctorat, Dijon, Université de Bourgogne, 2010, 285 p.

HALSTEAD et COllins 2002 : HALSTEAD (P.) et COLLINS (P.) – Sorting the Sheep from the Goats: Morphological Distinctions between the Mandibles and Mandibular Teeth of Adult Ovis and Capra, Journal of Archaeological Science, 29 : 545- 553

HILLSON 2005 : HILLSON (S.) – *Mammal Bones and Teeth. An Introductory Guide to Methods of Identification*, London, Institute of Archaeology, 2005. 64p.

HORARD-HERBIN 1997 : HORRAD-HERBIN (M. P.) – *Le village celtique des arènes à Levroux. L'élevage et les productions animales dans l'économie de la fin de second âge du fer*, Levroux, RACF, Levroux 4, 1997. 206p.

LEPETZ 1996 : LEPETZ (S.) – *L'animal dans la société gallo-romaine de la France du Nord*, Amiens, RAP, numéro spécial 12. 174p.

PALES et GARCIA 1981 : PALES (L.), GARCIA (M.-A.) - Atlas ostéologique pour servir à l'identification des Mammifères du Quaternaire : (2, Tête, rachis, ceintures scapulaire et pelvienne, membres. [1], Carnivores, Homme), Paris, Edition du CNRS, 1981.

PAYNE 1973 : PAYNE (S.) – *Kill-of patterns in sheeps and goats : the mandibles from Asvan Kale*, *Anatolian Studies*, 23 : 281-303.

POPLIN 1976 : POPLIN (F.) - *A propos du nombre de restes et du nombre d'individus dans les échantillons d'ossements*, Université de Paris 1, *Cahier du centre de recherche préhistorique*, 5 : 62-63

POUX et FOUCRAS 2008 : POUX (M.), FOUCRAS (S.) – *Banquets gaulois, sacrifices romains dans le sanctuaire de Corent*, in : Lepetz S., Van Andringa W. (dir.), *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine : Rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac, Edition Monique Mergoil, 2008, 306 p.

SCHMID 1972 : SCHMID (E.) - *Atlas of animal bones*, Amsterdam, Londres, New-York, Elsevier Company, 1972. 152 p., 37 pl.

| Espèce | NRt | % du NR3 | Poids (en g.) |
|---|---|---|---|
| *Bos taurus* | 875 | 28.7,% | 29156 |
| *Sus domesticus* | 1587 | 52,0% | 12129 |
| Caprinés | 474 | 15.5% | 2552 |
| *Capra hircus* | 23 | 0.8% | 196 |
| *Ovis aries* | 90 | 3.9% | 1932 |
| NR3 | 3049 | % du NRd | 45965 |
| Equidés | 31 | 1.0% | 3060 |
| *Canis familiaris* | 39 | 0.6% | 1061 |
| NR5 | 3119 | 99,4% | 50086 |
| *Cervus elaphus* | 15 | 0,5% | 995 |
| *Vulpes sp.* | 3 | 0,1% | 5 |
| *Gallus sp.* | 2 | 0,1% | 10 |
| NRd | 3139 | | 101182 |
| Oiseaux indéterminés | 18 | | 43 |
| Microfaunes indéterminés | 2 | | 2 |
| Mammifères indéterminés | 3604 | | 8050 |
| NRt | 6763 | | 109277 |
| Humain | 2 | | 100 |

Tableau 1: Corent 2010 Résultats globaux, nombre et poids des restes par espéce

| Espèces | NRt | % du NR3 | Poids (en g.) |
|---|---|---|---|
| *Bos taurus* | 435 | 32.9% | 16803 |
| *Sus domesticus* | 546 | 41.4% | 5150 |
| Caprinés | 292 | 22.1% | 3119 |
| *Capra hircus* | 8 | 0.6% | 111 |
| *Ovis aries* | 39 | 3.0% | 1432 |
| NR3 | 1320 | % du NRd | 26615 |
| Equidés | 19 | 1,4% | 2162 |
| *Canis familiaris* | 24 | 1,8% | 936 |
| NR5 | 1363 | 99,8% | 29713 |
| *Cervus elaphus* | 1 | 0,1% | 136 |
| *Vulpes sp.* | 1 | 0,1% | 2 |
| NRd | 1365 | | 29851 |
| Oiseaux indéterminés | 4 | | 13 |
| Mammifères indéterminés | 1451 | | 2792 |
| NRt | 2820 | | 32656 |
| Humain | 1 | | 3 |

Tableau 2: Répartition des espèces dans le comblement de la cave (UF20602)

| **Trace de** | **NR** | **% du NRd5** |
|---|---|---|
| section | 97 | 7,4% |
| découpe fine | 84 | 6,4% |
| **Total traces découpe** | **181** | 13,7% |
| combustion> 600° | 7 | 0,5% |
| combustion<600° | 5 | 0,4% |
| **Total traces combustion** | **12** | 0,9% |
| traces de dents | 17 | 1,3% |
| digestion | 0 | 0,0% |
| **Total traces détritivores** | **17** | 1,3% |

Tableau 3: Inventaire des traces répertoriées dans la cave (UF20602)

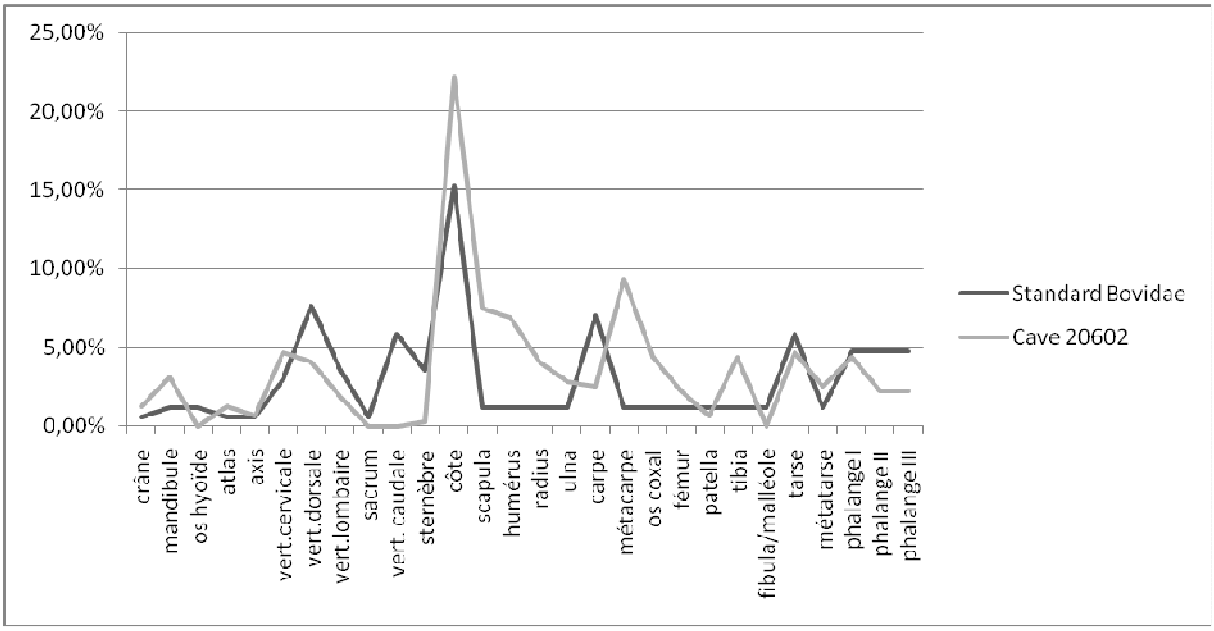


Tableau 4: Répartition anatomique des restes de bœuf dans la cave 20602

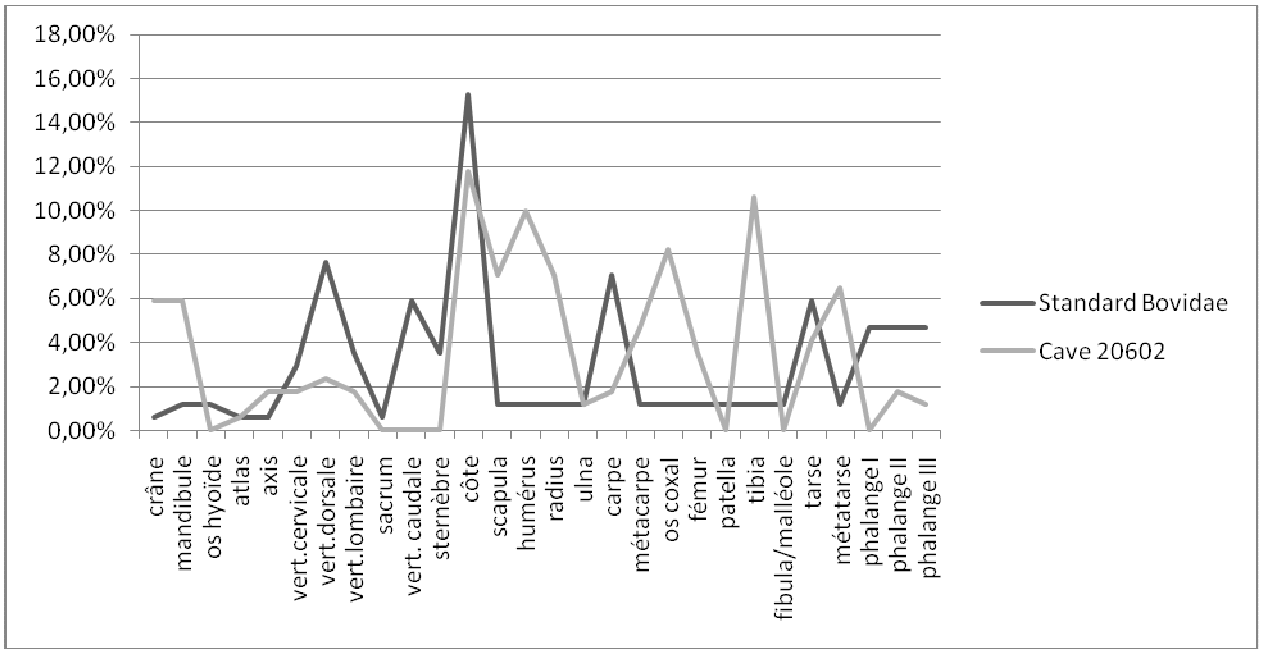


Tableau 5: Répartition anatomique des restes de Caprinés dans la cave 20602

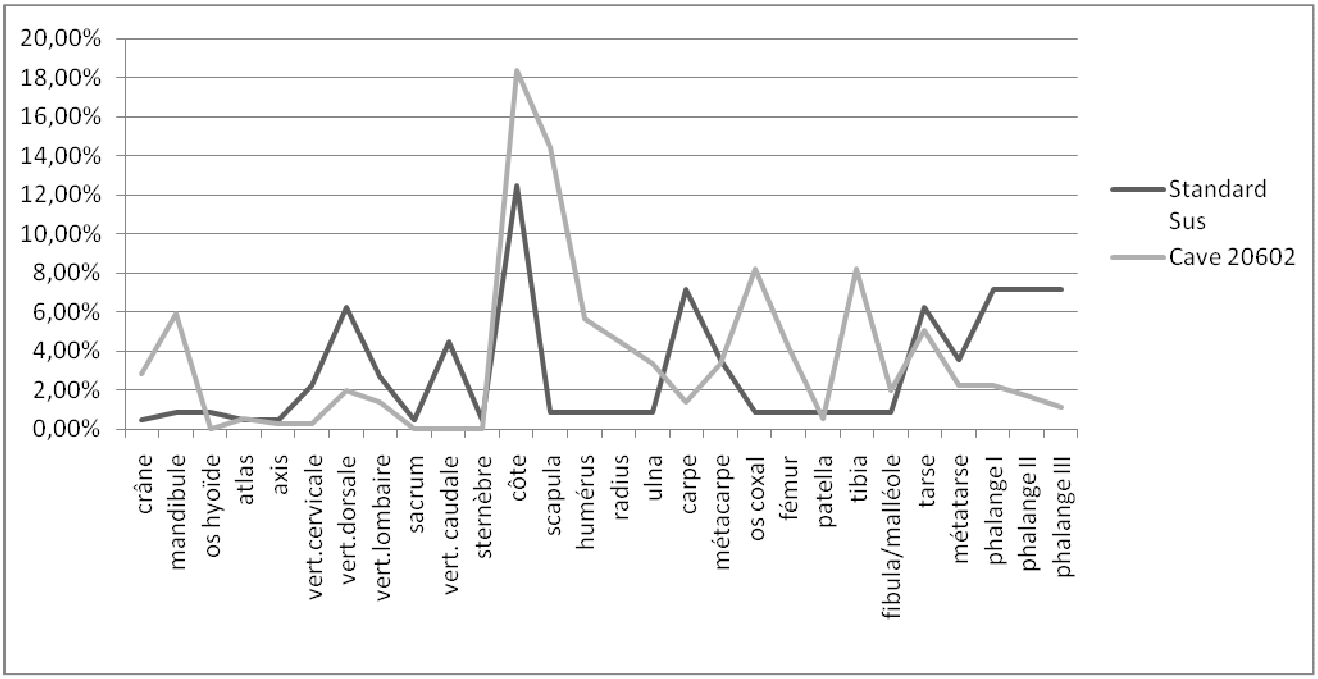


Tableau 6: Répartition anatomique des restes de porc dans la cave 20602

Figure 28:Un des crânes de chien provenant de la cave 20602

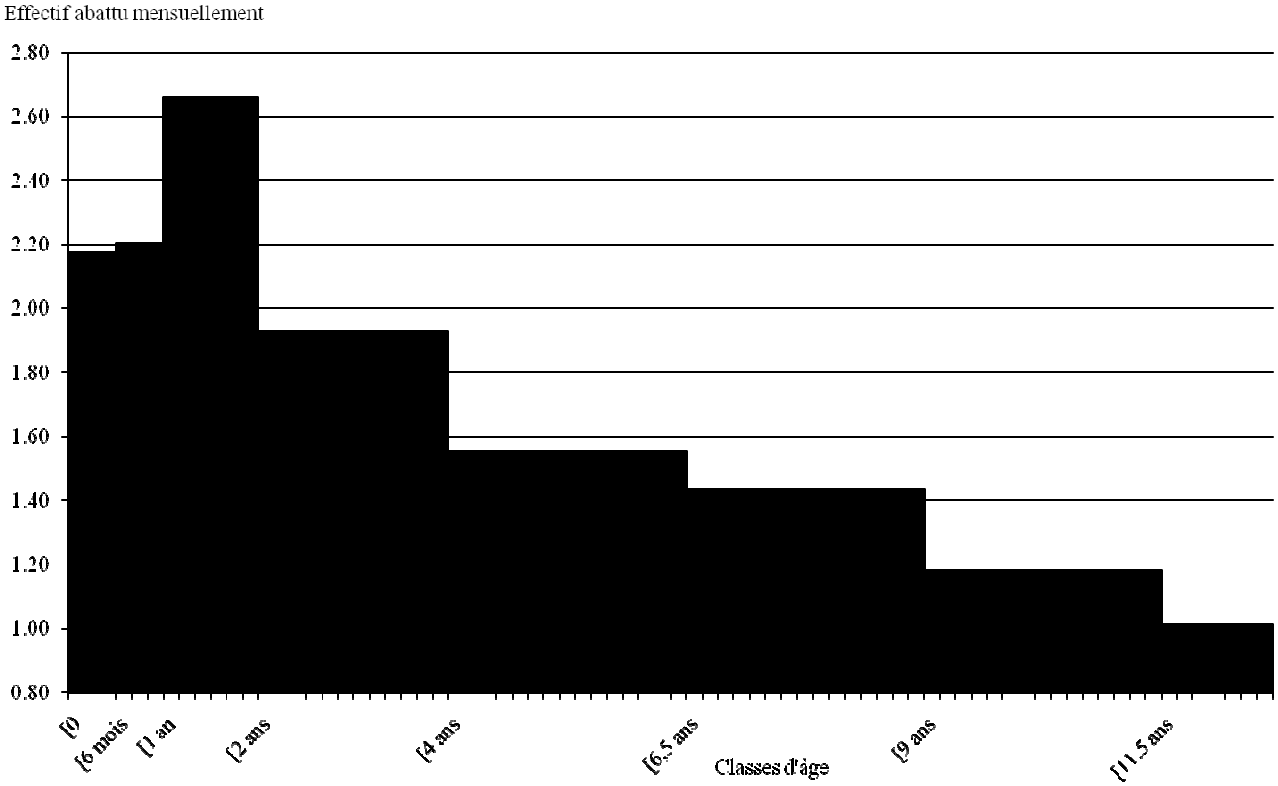


Tableau 7: Courbes d'abattage du bœuf dans la cave 20602 (NR=124)

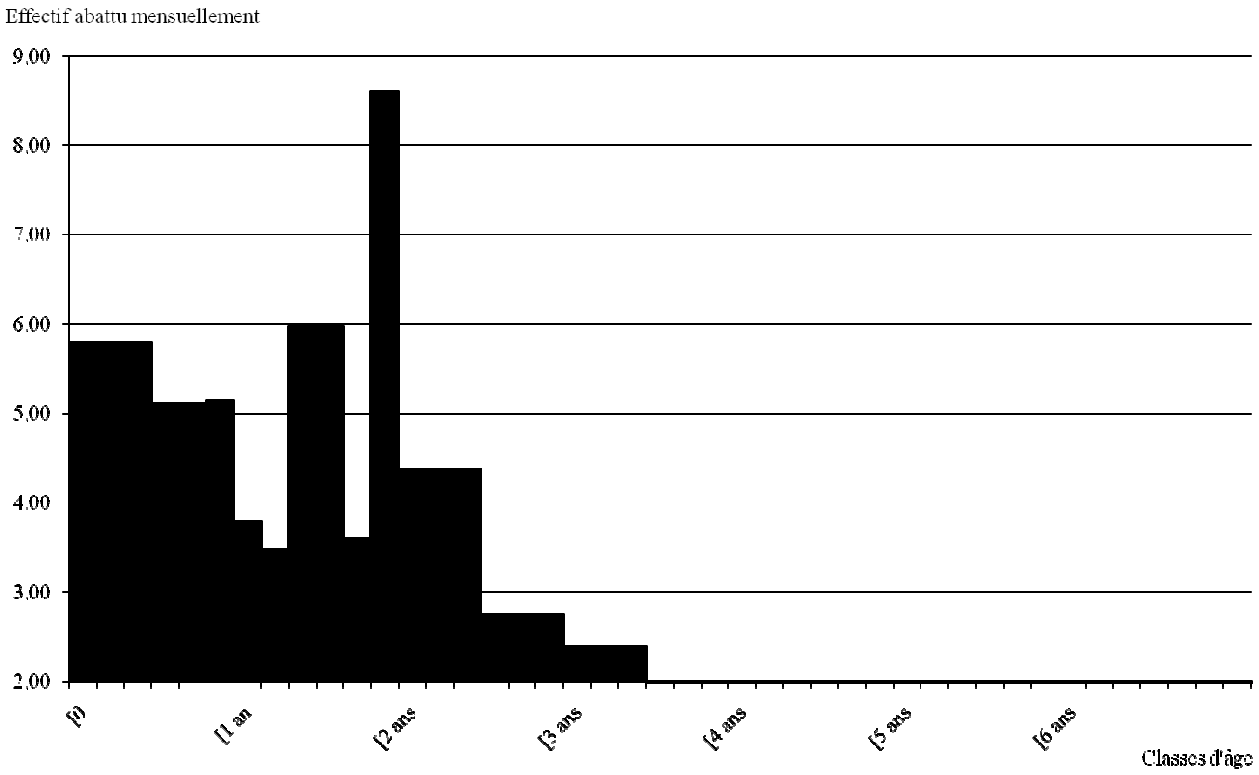


Tableau 8: Courbe d'abattage des porcs dans la cave 20602 (NR=130)

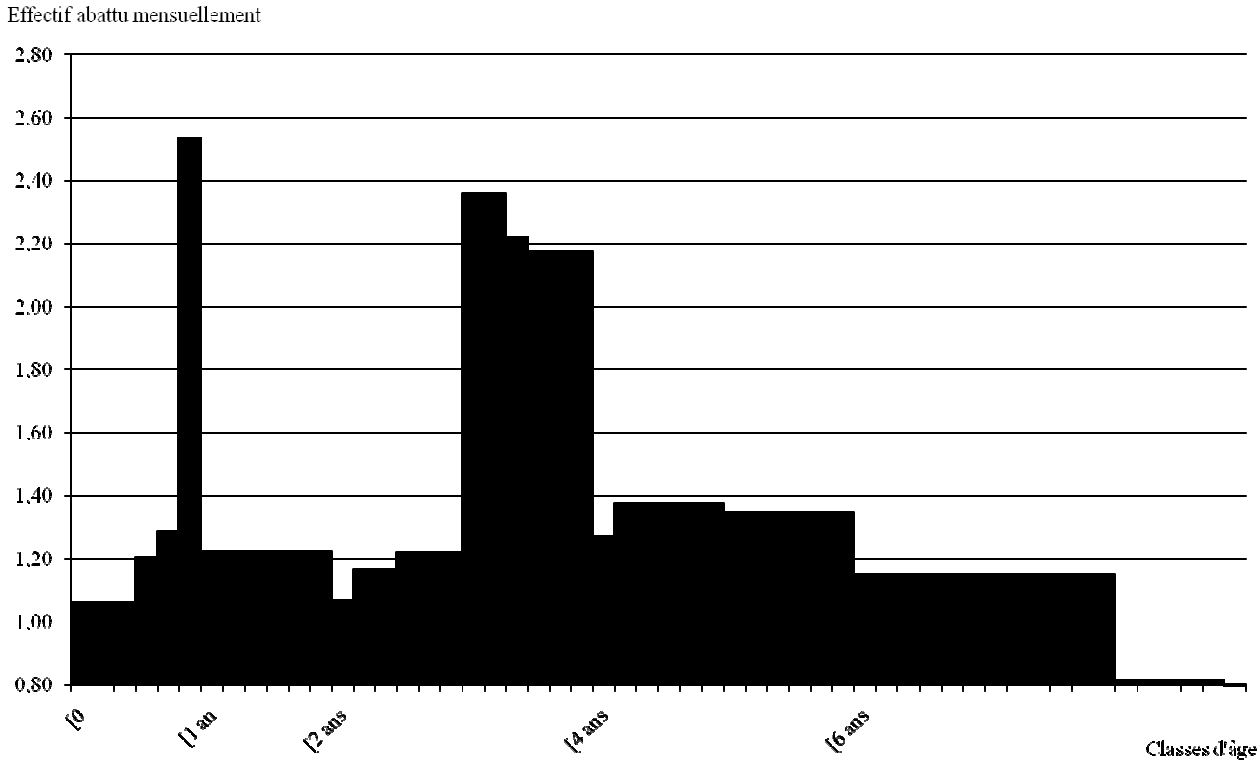


Tableau 9: Courbe d'abattage des Caprinés dans la cave 20602 (=70)

| Espèce | NRt | % du NR3 | Poids (en g.) |
|---|---|---|---|
| *Bos taurus* | 80 | 13,4% | 1543 |
| *Sus domesticus* | 395 | 66.4% | 2496 |
| Caprinés | 95 | 16.0% | 594 |
| *Capra hircus* | 7 | 1.2% | 47 |
| *Ovis aries* | 18 | 3.0% | 225 |
| NR3 | 595 | % du NRd | 4905 |
| Equidés | 3 | 0,5% | 31 |
| *Canis familiaris* | 1 | 0,2% | 2 |
| NR5 | 599 | 99,0% | 4938 |
| *Cervus elaphus* | 6 | 1% | 657 |
| NRd | 605 | | 5595 |
| Mammifères indéterminés | 793 | | 1639 |
| NRt | 1398 | | 7234 |

Tableau 10: Répartition des espèces dans le comblement 20608

Figure 29: Eléments de membre antérieur gauche de cerf provenant de l'UF 20608

| Trace de | NR | % du NRd5 |
|---|---|---|
| section | 33 | 5,7% |
| découpe fine | 36 | 6,3% |
| **Total traces découpe** | **69** | 12,0% |
| combustion> 600° | 5 | 0,9% |
| combustion<600° | 0 | 0,0% |
| **Total traces combustion** | **5** | 0,9% |
| traces de dents | 19 | 3,3% |
| digestion | 0 | 0,0% |
| **Total traces détritivores** | **19** | 3,3% |

Tableau 11: Inventaire des traces relevées dans l'UF 20608

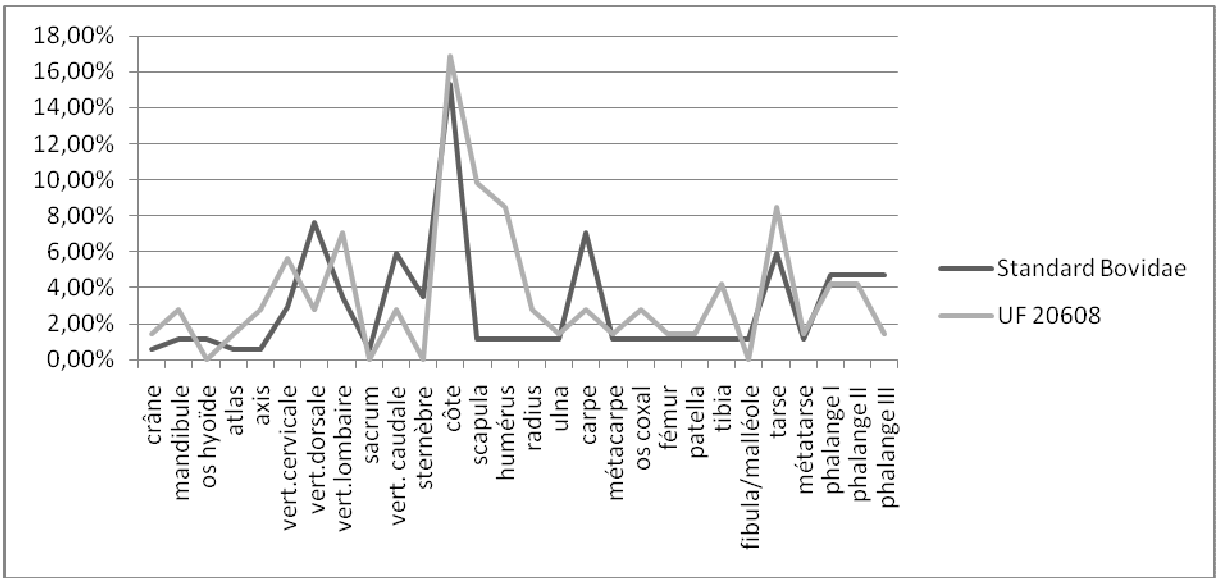


Tableau 12: Répartition anatomique des restes de bœuf dans l'UF 20608

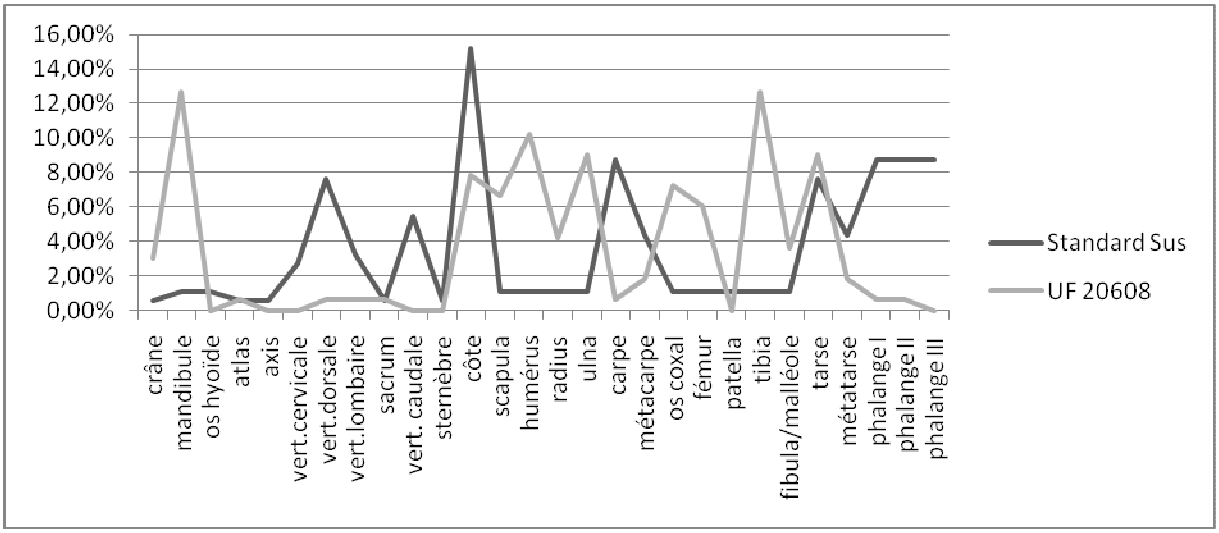


Tableau 13: Répartition anatomique des restes de porc dans l'UF 20608

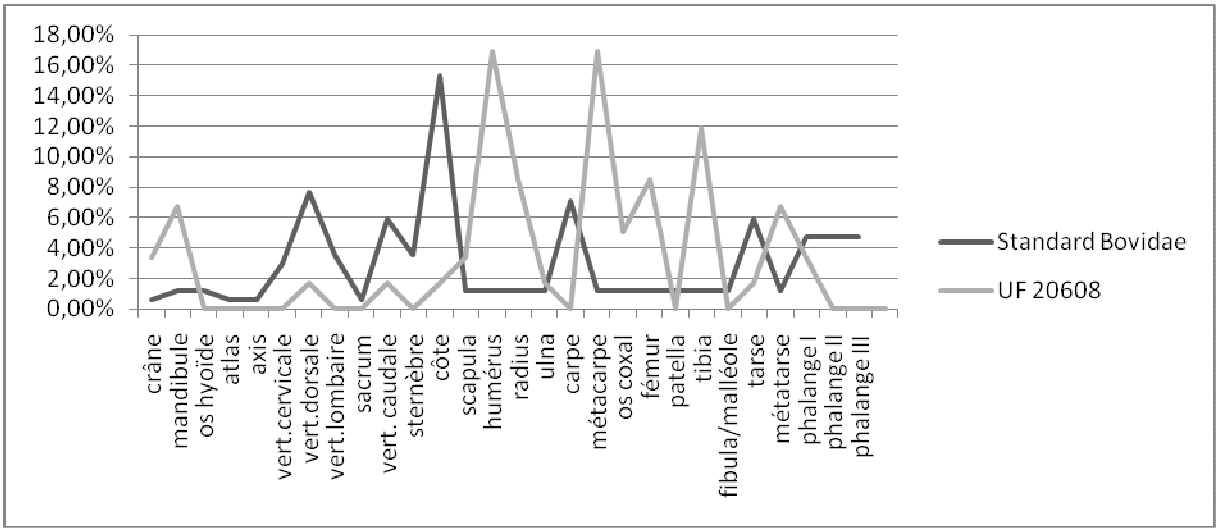


Tableau 14: Répartition anatomique des restes de Caprinés dans l'UF 20608

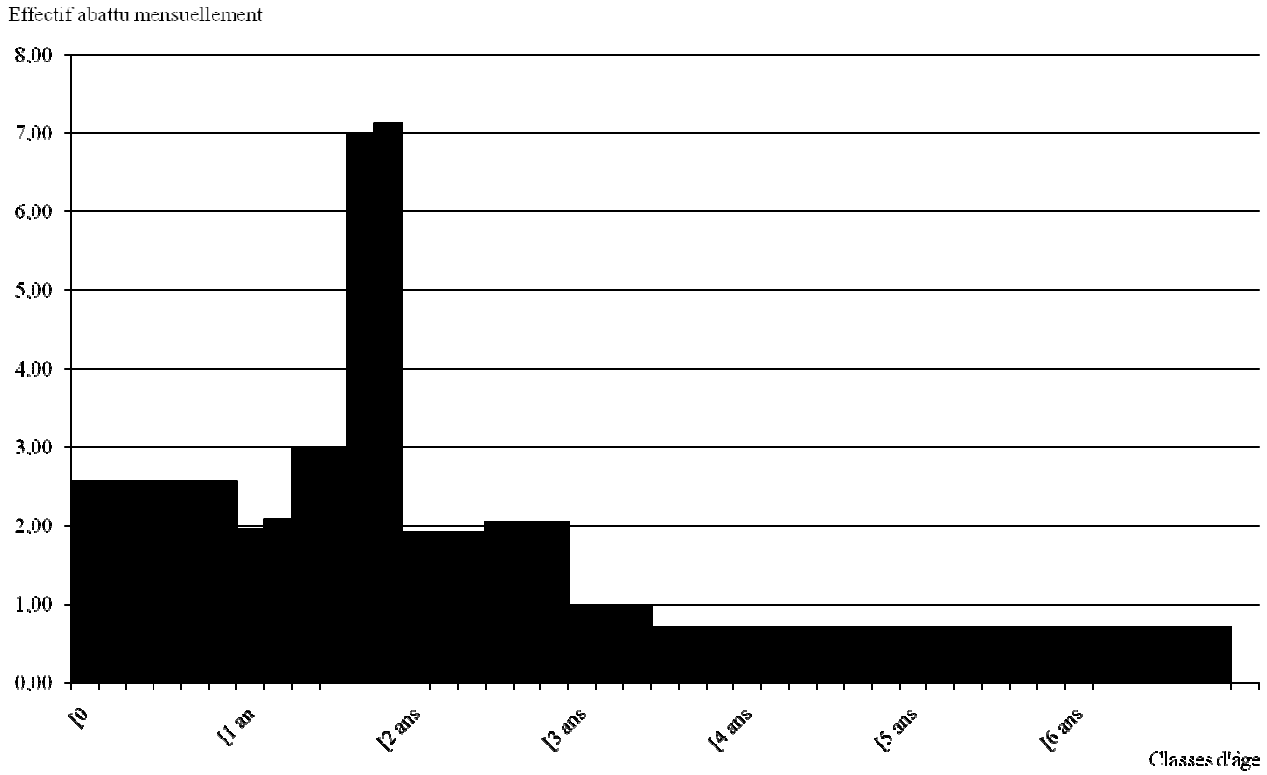


Tableau 15: Age d'abattage des porcs de l'UF 20608 (NR=69)

| Espèce | NRt | % du NR3 | Poids (en g.) |
|---|---|---|---|
| *Bos taurus* | 65 | 39,6% | 3113 |
| *Sus domesticus* | 54 | 32,9% | 405 |
| Caprinés | 33 | 20,1% | 158 |
| *Capra hircus* | 1 | 0,6% | 1 |
| *Ovis aries* | 11 | 6,7% | 77 |
| NR3 | 164 | % du NRd | 3754 |
| Equidés | 2 | 1,2% | 212 |
| *Canis familiaris* | 1 | 0,6% | 66 |
| NR5 | 167 | 99,4% | 4032 |
| *Vulpes sp.* | 1 | 0,6% | 1 |
| NRd | 168 | | 4033 |
| Oiseaux indéterminés | 1 | | 1 |
| Mammifères indéterminés | 136 | | 281 |
| NRt | 305 | | 4315 |
| Humain | 1 | | 94 |

Tableau 16: Répartition des espèces dans l'UF 20623

Figure 30: Crâne de bœuf entier retrouvé dans l'UF 20623

| **Trace de** | **NR** | **% du NRd5** |
|---|---|---|
| section | 14 | 9,0% |
| découpe fine | 13 | 8,4% |
| **Total traces découpe** | **27** | 17,4% |
| combustion> 600° | 0 | 0,0% |
| combustion<600° | 1 | 0,6% |
| **Total traces combustion** | **1** | 0,6% |
| traces de dents | 0 | 0,0% |
| digestion | 0 | 0,0% |
| **Total traces détritivores** | **0** | 0,0% |

Tableau 17: Inventaire des traces de l'UF 20623

| Espèce | NRt | % du NR3 | Poids (en g.) |
|---|---|---|---|
| *Bos taurus* | 101 | 30,2% | 3030 |
| *Sus domesticus* | 158 | 47,3% | 991 |
| Caprinés | 63 | 18,8% | 365 |
| *Capra hircus* | 3 | 0,9% | 33 |
| *Ovis aries* | 9 | 2,7% | 118 |
| NR3 | 334 | % du NRd | 4537 |
| Equidés | 4 | 1,1% | 158 |
| *Canis familiaris* | 5 | 1,4% | 26 |
| NR5 | 343 | 97,2% | 4721 |
| *Cervus elaphus* | 8 | 2,3% | 202 |
| *Vulpes sp.* | 1 | 0,3% | 6 |
| *Galus sp.* | 1 | 0,3% | 6 |
| NRd | 353 | | 4935 |
| Oiseaux indéterminés | 10 | | 28 |
| Mammifères indéterminés | 387 | | 1036 |
| NRt | 750 | | 5999 |

Tableau 18: Répartition des espèces dans l'UF 20396

Figure 31: Fragments de bois de cerf provenant de l'UF20396

| **Trace de** | **NR** | **% du NRd5** |
|---|---|---|
| section | 24 | 7,2% |
| découpe fine | 9 | 2,7% |
| **Total traces découpe** | **33** | 9,9% |
| combustion> 600° | 4 | 1,2% |
| combustion<600° | 3 | 0,9% |
| **Total traces combustion** | **7** | 2,1% |
| traces de dents | 3 | 0,9% |
| digestion | 0 | 0,0% |
| **Total traces détritivores** | **3** | 0,9% |

Tableau 19: Inventaire des traces relevées dans l'UF 20396

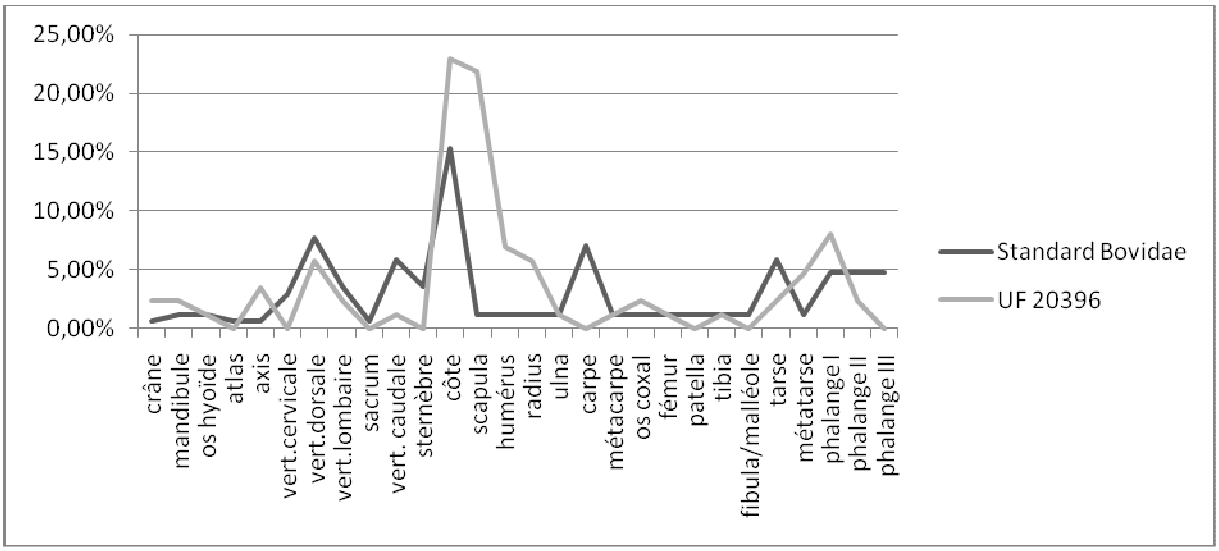


Tableau 20: Répartition anatomique des restes de bœuf dans l'UF 20396

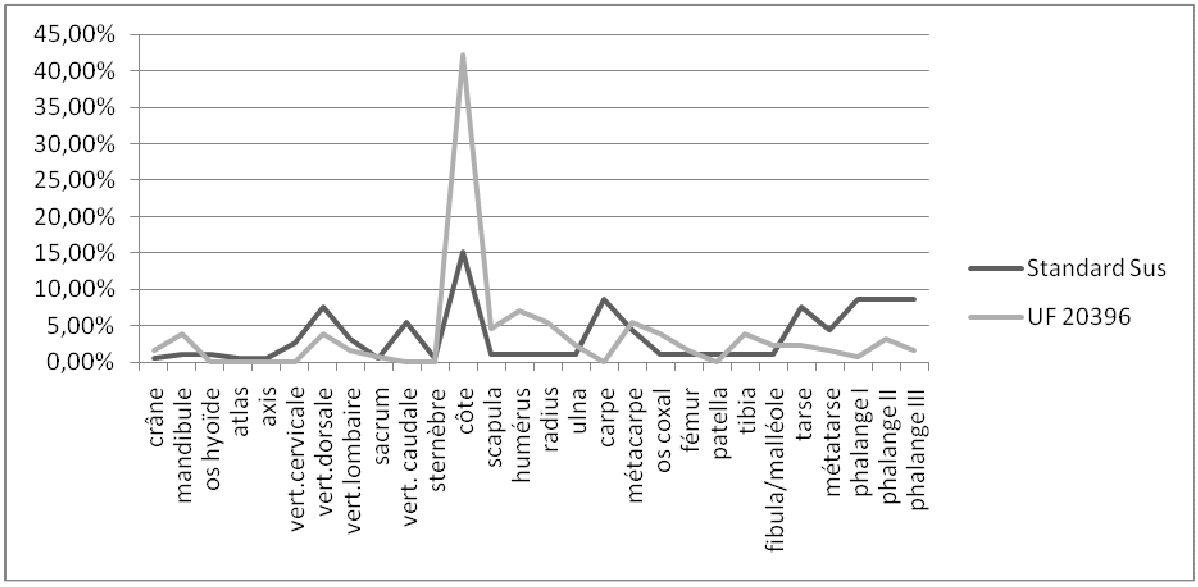


Tableau 21: Répartition anatomique des restes de porc dans l'UF 20396

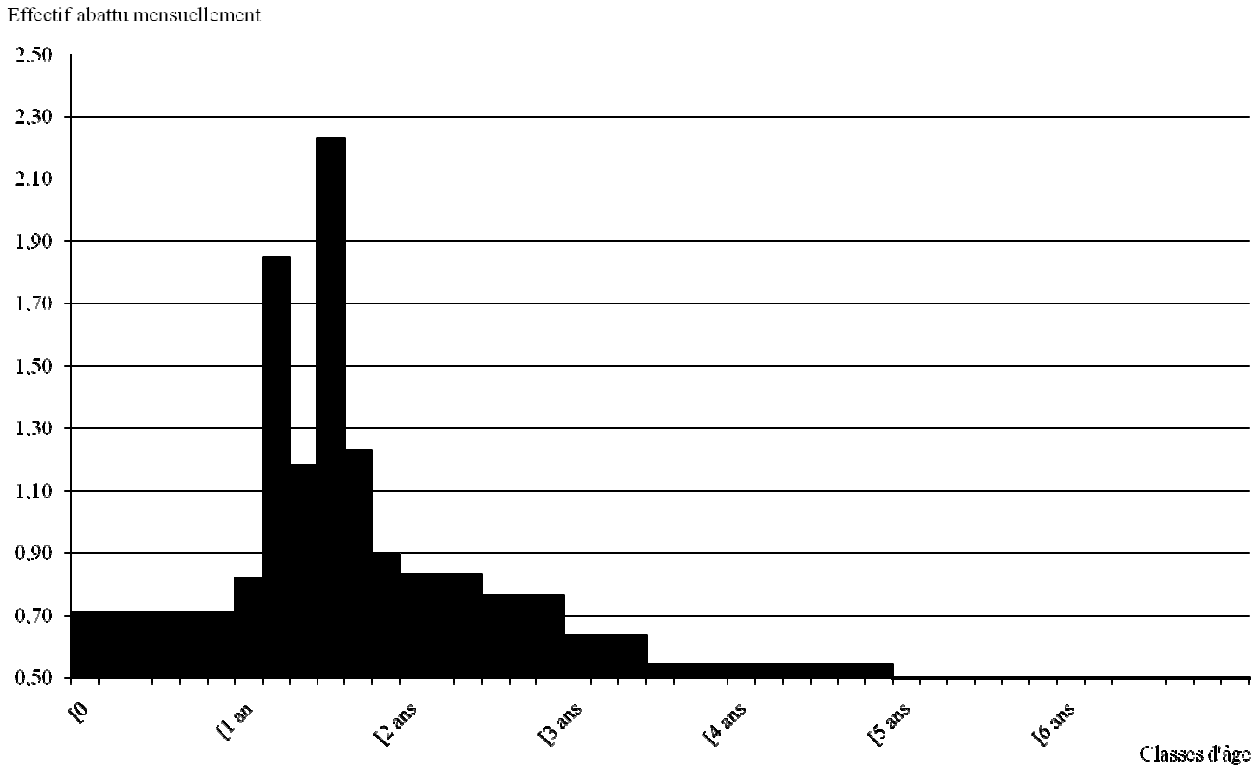


Tableau 22: Courbe d'abattage des porcs dans l'UF 20396 (NR=30)

| Espèce | NRt | % du NR3 | Poids (en g.) |
|---|---|---|---|
| *Bos taurus* | 56 | 22,0% | 1214 |
| *Sus domesticus* | 156 | 61,4% | 936 |
| Caprinés | 36 | 14,2% | 140 |
| *Capra hircus* | 2 | 0,8% | 7 |
| *Ovis aries* | 4 | 1,6% | 28 |
| NR3 | 254 | % du NRd | 2325 |
| Equidés | 1 | 0,4% | 20 |
| *Canis familiaris* | 1 | 0,4% | 11 |
| NR5 | 256 | 100,0% | 2356 |
| NRd | 256 | | 2356 |
| Mammifères indéterminés | 117 | | 484 |
| NRt | 373 | | 2840 |

Tableau 23: Répartition des espèces dans l'UF 20029

| Trace de | NR | % du NRd5 |
|---|---|---|
| section | 15 | 6,0% |
| découpe fine | 7 | 2,8% |
| **Total traces découpe** | **22** | 8,8% |
| combustion> 600° | 1 | 0,4% |
| combustion<600° | 0 | 0,0% |
| **Total traces combustion** | **1** | 0,4% |
| traces de dents | 1 | 0,4% |
| digestion | 0 | 0,0% |
| **Total traces détritivores** | **1** | 0,4% |

Tableau 24: Inventaire des traces relevées dans l'UF 20029

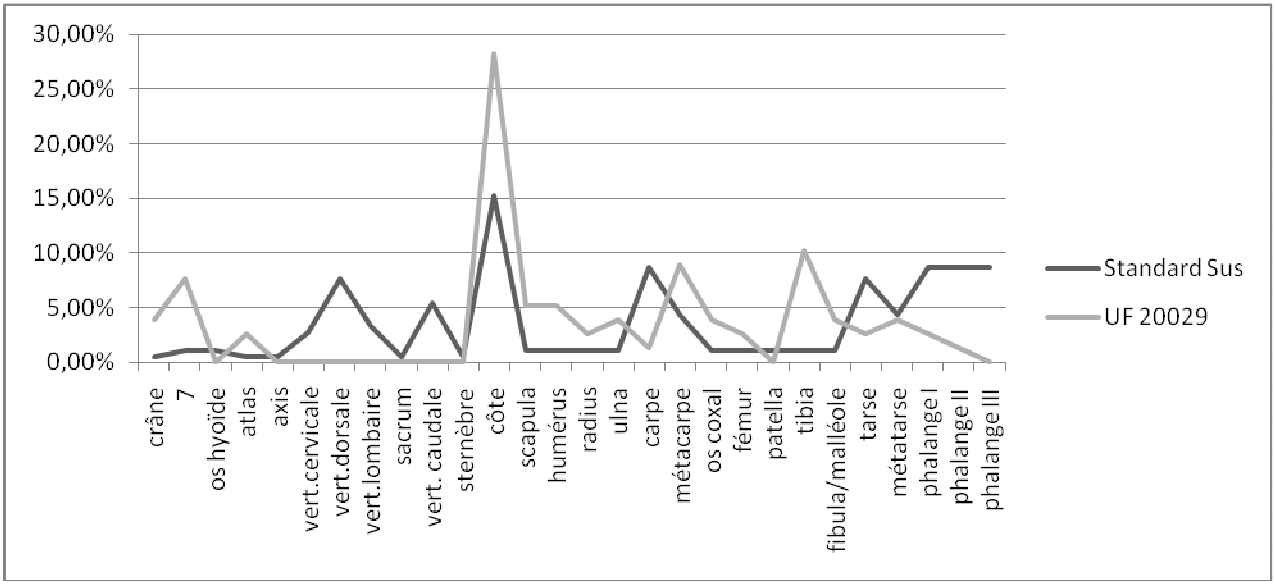


Tableau 25: Répartition anatomique des restes de porc de l'UF 20029

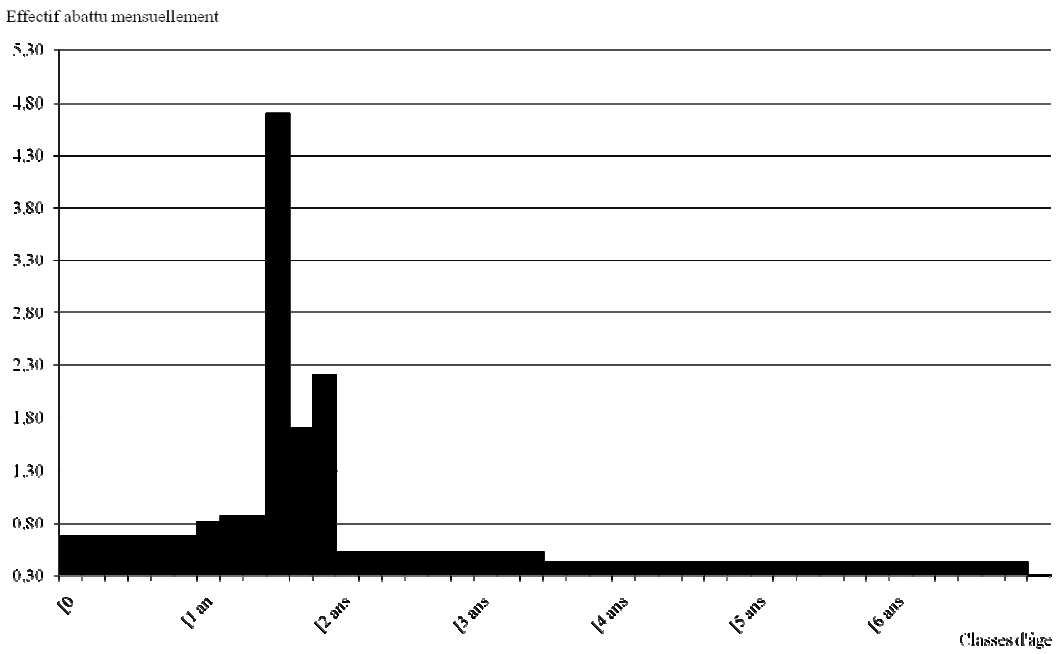


Tableau 26: Courbe d'abattage des porcs de l'UF 20029 (NR=30)

| Espèce | NRt | % du NR3 | Poids (en g.) |
|---|---|---|---|
| *Bos taurus* | 22 | 10,7% | 444 |
| *Sus domesticus* | 162 | 78,6% | 1147 |
| Caprinés | 20 | 9,7% | 86 |
| *Capra hircus* | 1 | 0,5% | 2 |
| *Ovis aries* | 1 | 0,5% | 6 |
| NR3 | 206 | % du NRd | 1685 |
| NRd | 206 | 100% | 1685 |
| Mammifères indéterminés | 106 | | 280 |
| NRt | 312 | | 1965 |

Tableau 27: Répartition des espèces dans l'UF 20035

| **Trace de** | **NR** | **% du NRd5** |
|---|---|---|
| section | 13 | 6,3% |
| découpe fine | 6 | 2,9% |
| **Total traces découpe** | **19** | 9,3% |
| combustion> 600° | 4 | 1,9% |
| combustion<600° | 12 | 5,8% |
| **Total traces combustion** | **16** | 7,8% |
| traces de dents | 1 | 0,5% |
| digestion | 0 | 0,0% |
| **Total traces détritivores** | **1** | 0,5% |

Tableau 28: Inventaire des traces relevées dans l'UF 20035

Figure 4: Talus de porc à demi-brûlé provenant de l'UF 20035

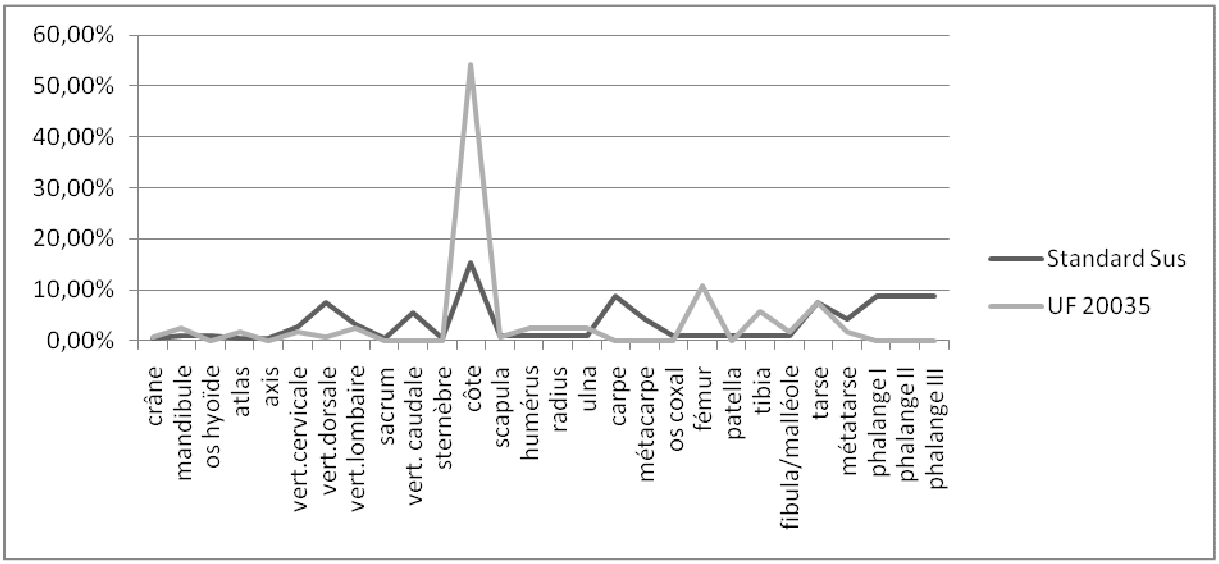


Tableau 29: Répartition anatomique des restes de porc dans l'UF 20035

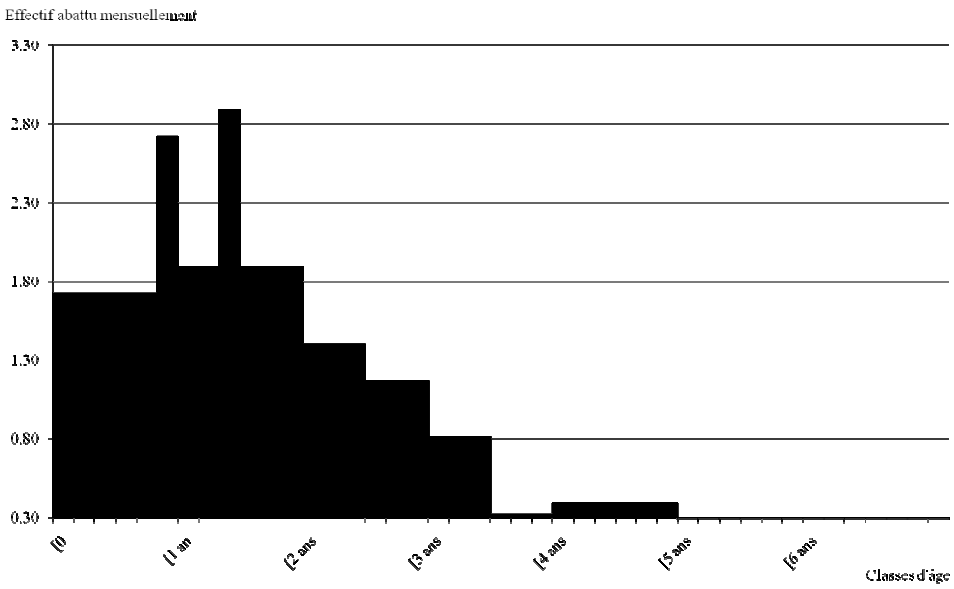


Tableau 30: Courbe d'abattage des porcs de l'UF 20035 (NR=35)

| Espèce | NRt | % du NR3 | Poids (en g.) |
|---|---|---|---|
| *Bos taurus* | 55 | 39,9% | 1224 |
| *Sus domesticus* | 64 | 42,9% | 401 |
| Caprinés | 23 | 15 ,4% | 76 |
| *Ovis aries* | 4 | 2,7% | 16 |
| NR3 | 146 | % du NRd | 1717 |
| *Canis familiaris* | 3 | 2,0% | 7 |
| NR5 | 149 | 100% | 1724 |
| NRd | 149 | | 1724 |
| Mammifères indéterminés | 145 | | 485 |
| NRt | 294 | | 2209 |

Tableau 31: Répartition des espèces dans l'UF 20062

| **Trace de** | **NR** | **% du NRd5** |
|---|---|---|
| section | 11 | 7,6% |
| découpe fine | 8 | 5,5% |
| **Total traces découpe** | **19** | 13,1% |
| combustion> 600° | 0 | 0,0% |
| combustion<600° | 0 | 0,0% |
| **Total traces combustion** | **0** | 0,0% |
| traces de dents | 0 | 0,0% |
| digestion | 0 | 0,0% |
| **Total traces détritivores** | **0** | 0,0% |

Tableau 32: Inventaire des traces relevées dans l'UF 20062

| Espèce | NRt | % du NR3 | Poids (en g.) |
|---|---|---|---|
| *Bos taurus* | 65 | 24,6% | 1177 |
| *Sus domesticus* | 167 | 62,3% | 795 |
| Caprinés | 30 | 11,3% | 168 |
| *Ovis aries* | 2 | 0,8% | 22 |
| NR3 | 264 | % du NRd | 2162 |
| Equidés | 2 | 0,7% | 477 |
| *Canis familiaris* | 2 | 0,7% | 7 |
| NR5 | 268 | | 2646 |
| NRd | 268 | | 2646 |
| Oiseaux indéterminés | 1 | | 0,5 |
| Mammifères indéterminés | 251 | | 562 |
| NRt | 520 | | 3208,5 |

Tableau 33: Répartition des espèces dans l'UF 20065

| **Trace de** | **NR** | **% du NRd5** |
|---|---|---|
| section | 21 | 7,9% |
| découpe fine | 7 | 2,6% |
| **Total traces découpe** | **28** | 10,5% |
| combustion> 600° | 3 | 1,1% |
| combustion<600° | 0 | 0,0% |
| **Total traces combustion** | **3** | 1,1% |
| traces de dents | 1 | 0,4% |
| digestion | 0 | 0,0% |
| **Total traces détritivores** | **1** | 0,4% |

Tableau 34: Inventaire de traces relevées dans l'UF 20065

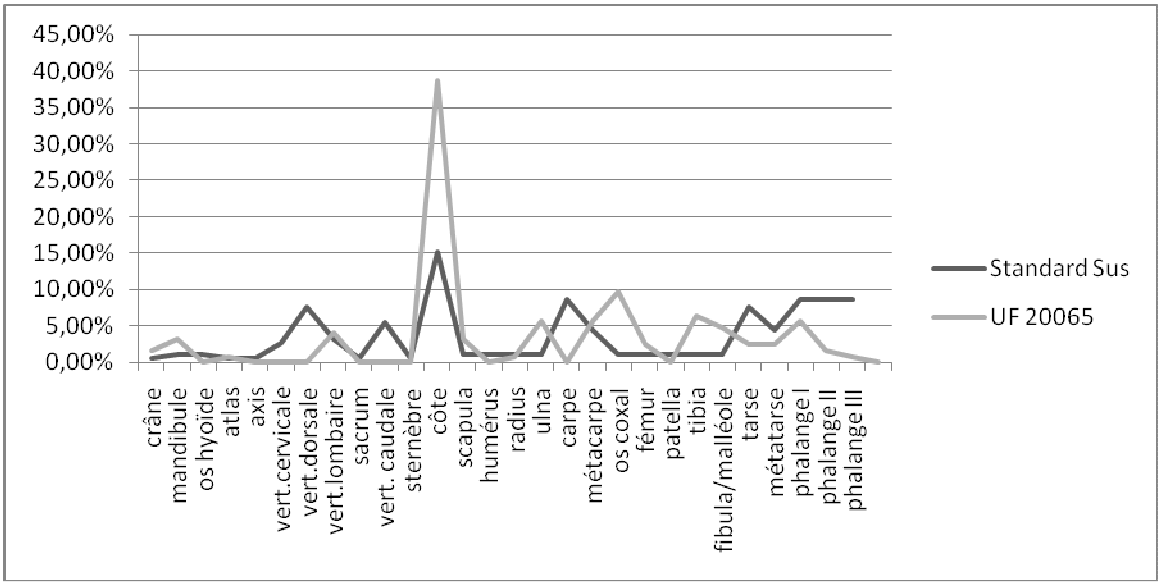


Tableau 35: Répartition anatomique des restes de porc dans l'UF 20065

| Espèce | NRt | % du NR3 | Poids (en g.) |
|---|---|---|---|
| *Bos taurus* | 8 | 32,4% | 245 |
| *Sus domesticus* | 8 | 32,6% | 35 |
| Caprinés | 7 | 28,4% | 10 |
| *Ovis aries* | 2 | 8,9% | 8 |
| NR3 | 25 | % du NRd | 298 |
| *Canis familiaris* | 2 | 2,4% | 11 |
| NR5 | 27 | 99,8% | 309 |
| *Gallus Gallus* | 1 | | 4 |
| NRd | 28 | | 313 |
| Mammifères indéterminés | 20 | | 54 |
| NRt | 48 | | 364 |

Tableau 36: Répartition des espèces dans l'UF 20385

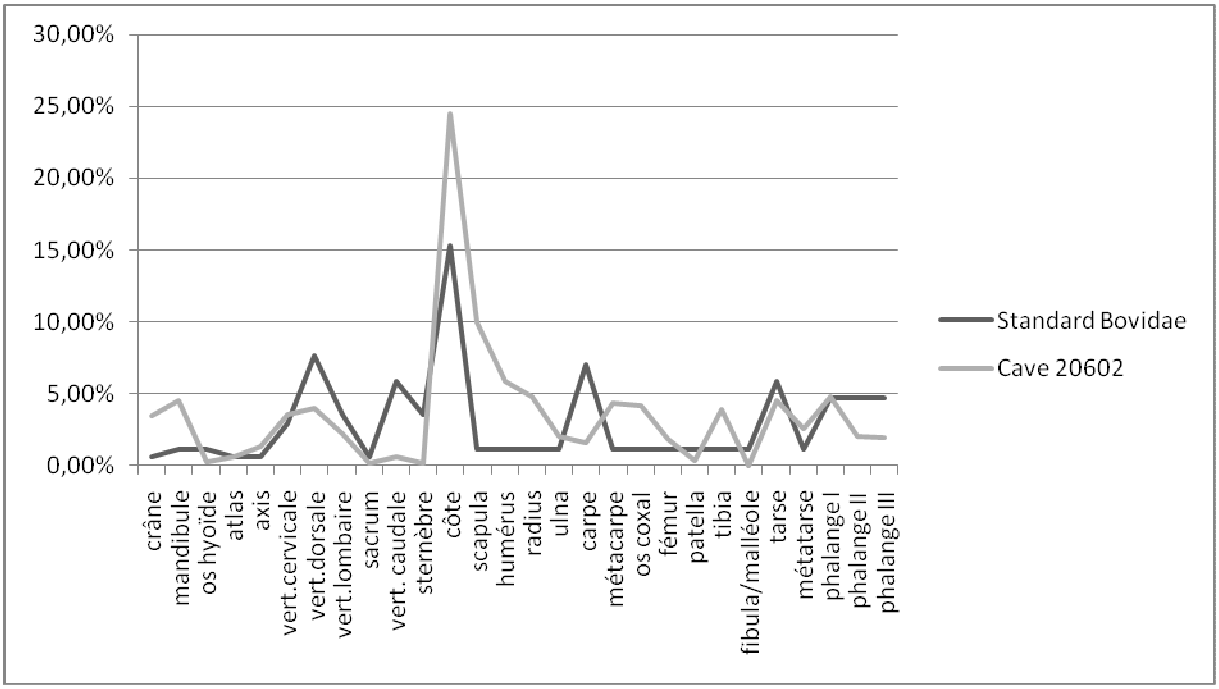


Tableau 37:Synthèse de la répartition anatomique des restes de boeuf

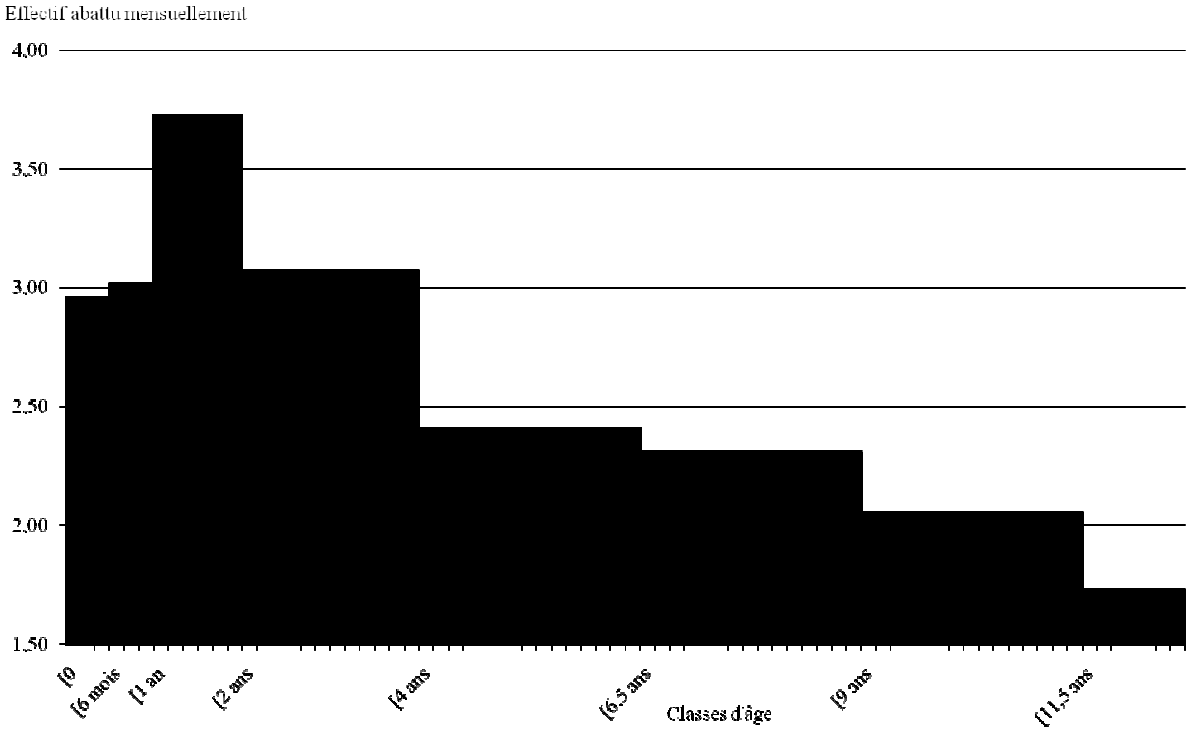


Tableau 38: Synthèse des âges d'abattage des bœufs (NR=193)

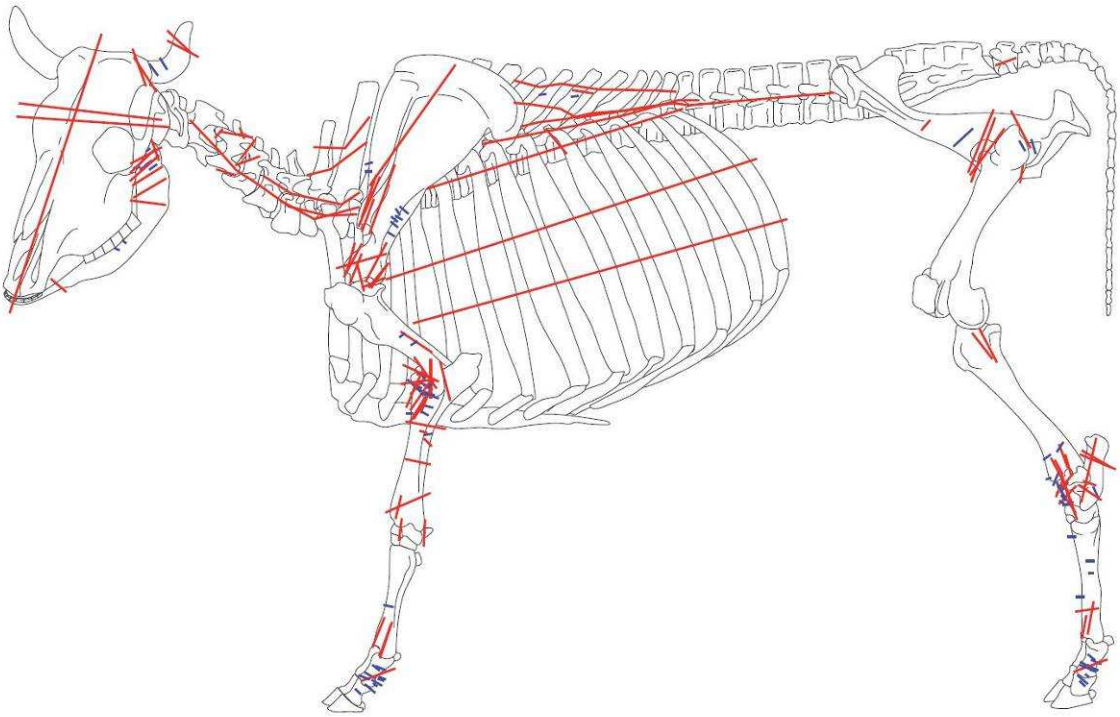

Figure 6: Synthèse des traces de découpe relevées sur les ossements de bœuf (Squelette numérisé de J.H. Yvinec, Michel Coutureau et Carine Carpentier)

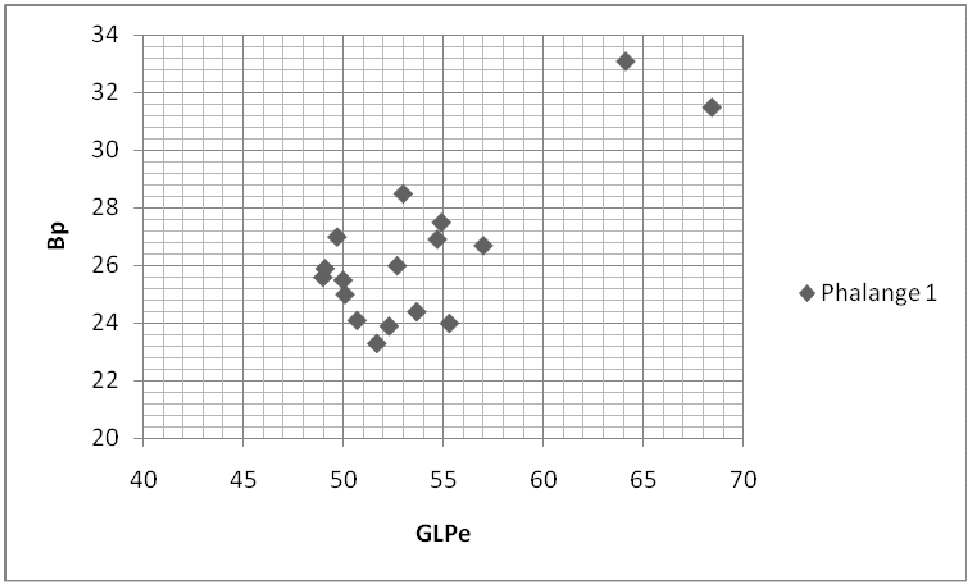


Tableau 39: Graphique représentant les longueurs (GLPe) des phalanges 1 de bœuf par rapport à leur largeur proximale (Bp)

Figure 7: Métacarpe de bœuf avec doigt vestigial découvert dans l'UF 20628

Figure 8: Molaire 3 de bœuf bilobée découverte dans l'UF 20628

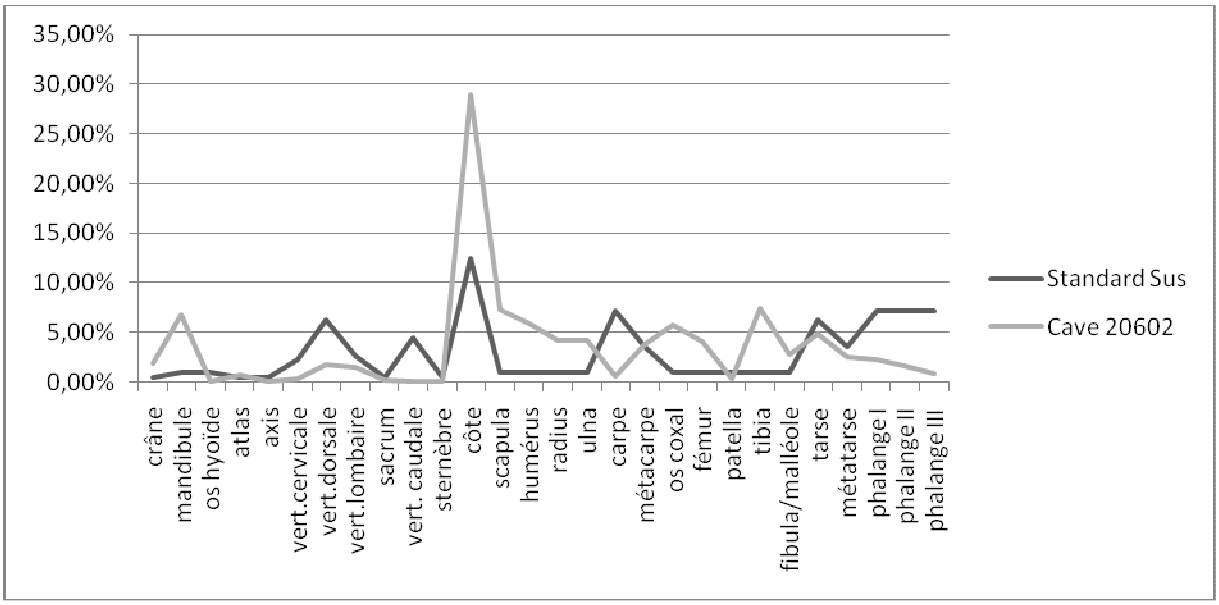


Tableau 40: Synthèse de la répartition anatomique des restes de porc

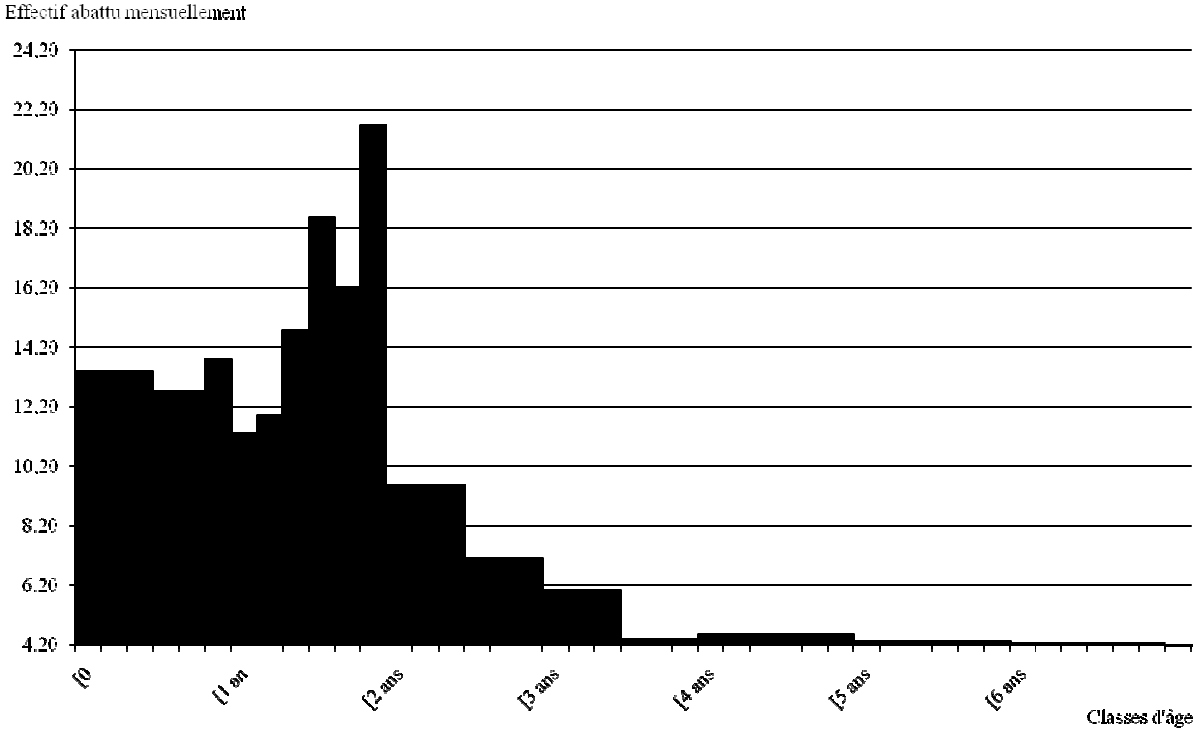


Tableau 41: Synthèse des âges d'abattage des porcs (NR=343)

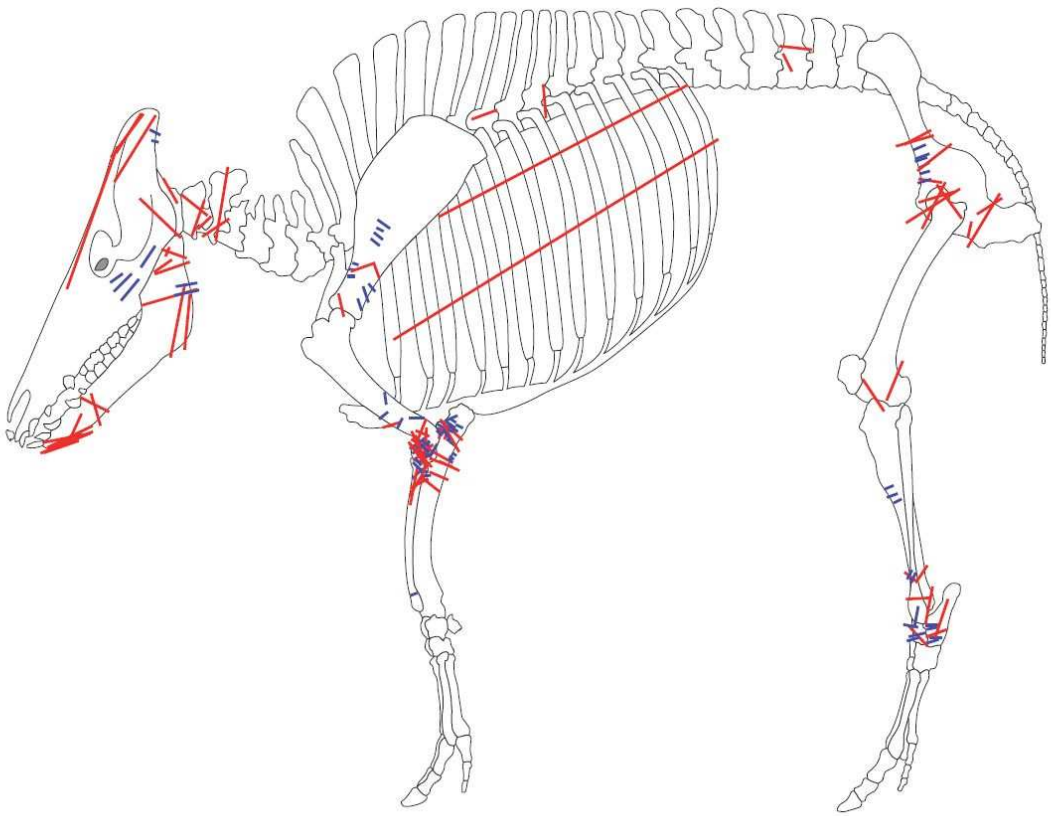

Figure 9: Synthèse des traces de découpe relevées sur les ossements de porc (Squelette numérisé de J.H. Yvinec, Michel Coutureau et Carine Carpentier)

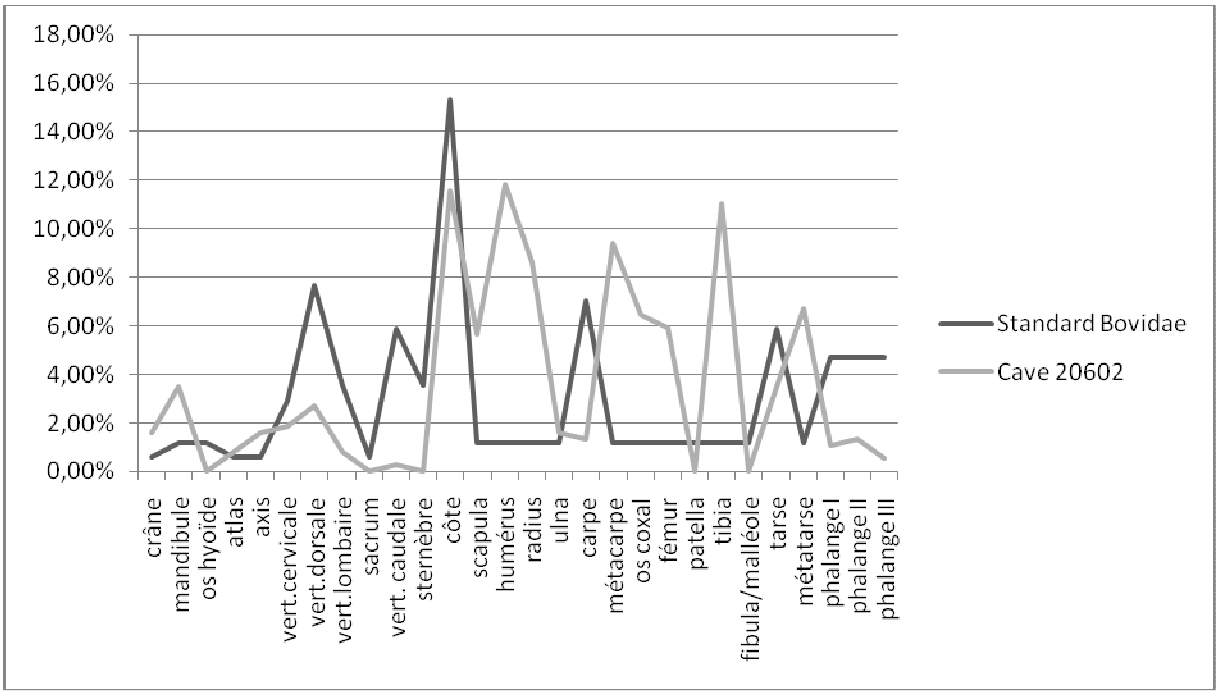


Tableau 42: Synthèse de la répartition anatomique des restes de Caprinés

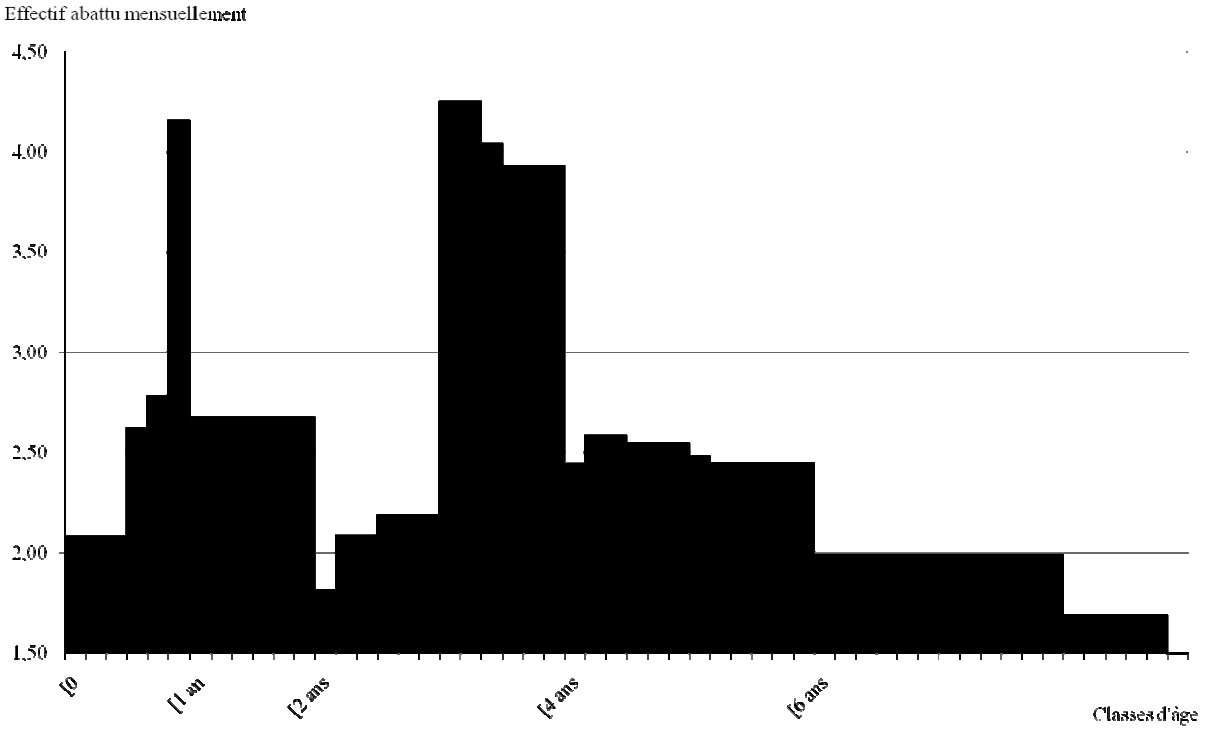


Tableau 43: Synthèse des âges d'abattage des Caprinés (NR= 131)

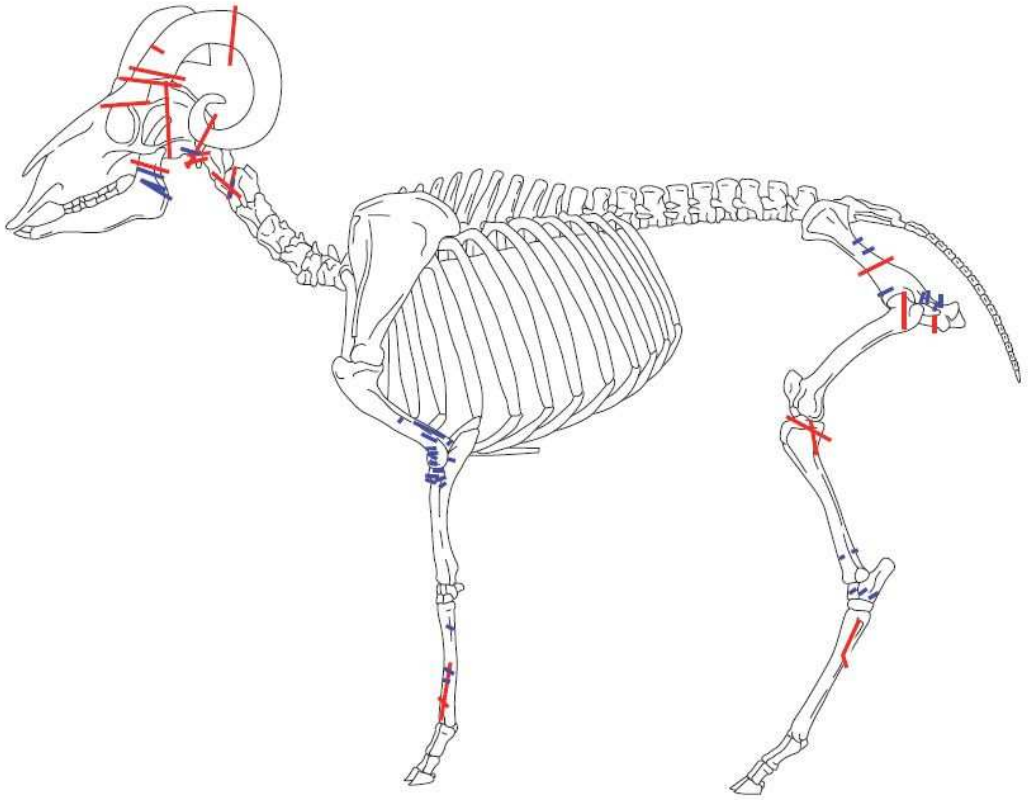

Figure 10: Synthèse des traces de découpe relevées sur les ossements de Caprinés (Squelette numérisé de J.H. Yvinec, Michel Coutureau et Carine Carpentier)

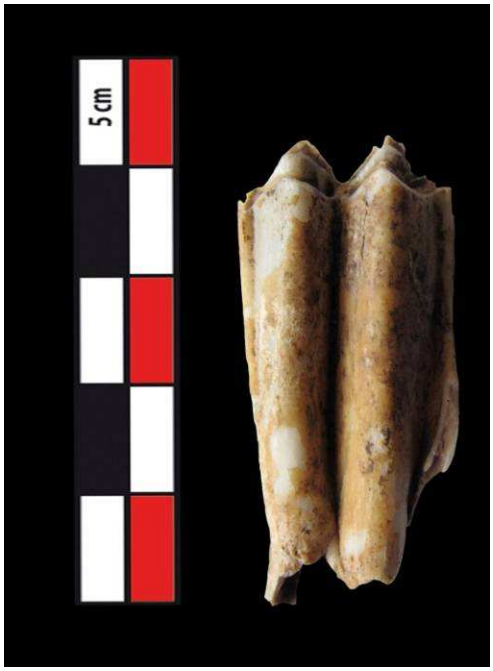


Figure 11: Hypothétique molaire 3 inférieure bilobée de mouton  découverte dans l'UF 20631

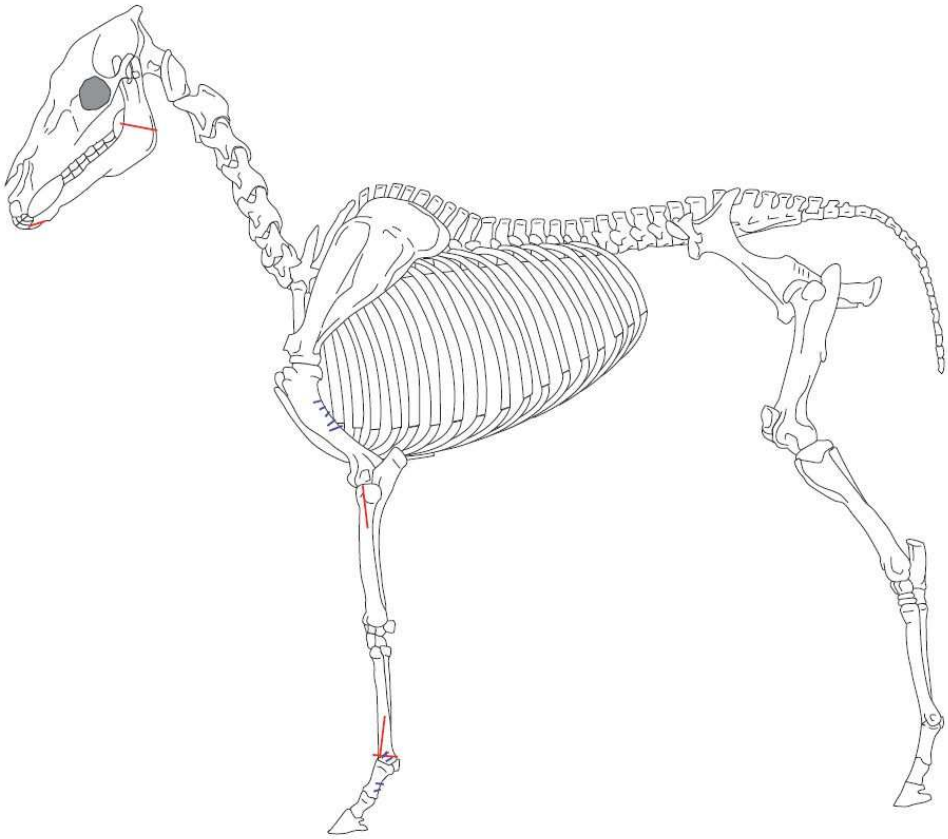

Figure 12: Synthèse des traces de découpe relevées sur les ossements de cheval (Squelette numérisé de J.H. Yvinec, Michel Coutureau et Carine Carpentier)

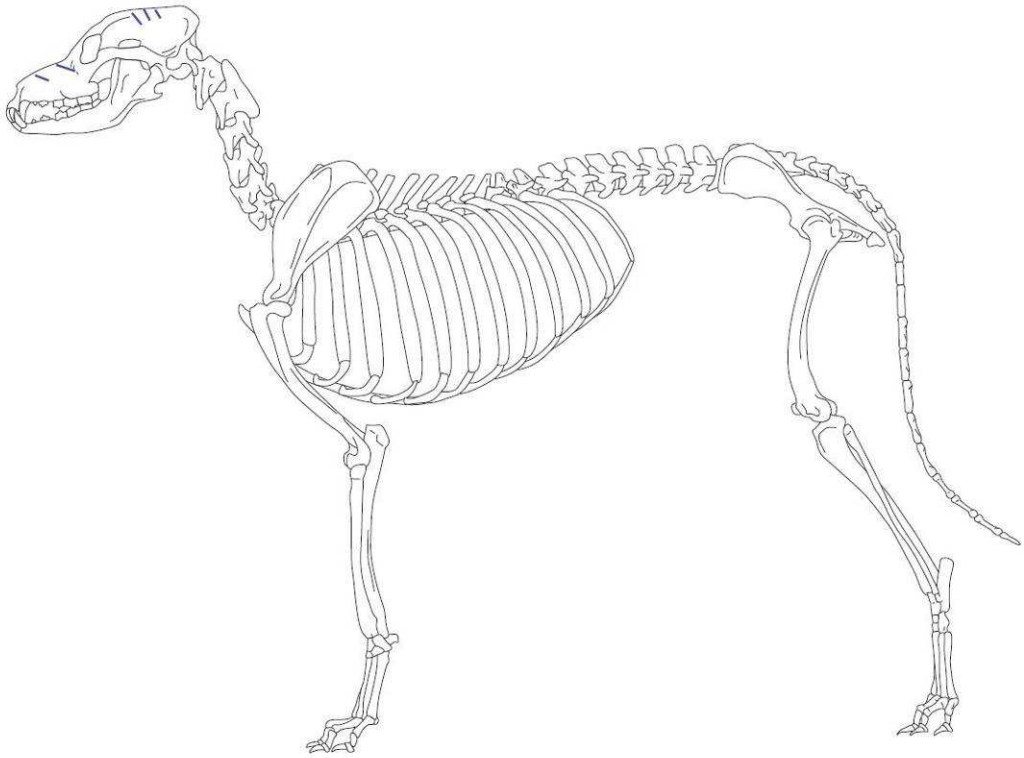

Figure 13: Synthèse des traces de découpe relevées sur les ossements de chien (Squelette numérisé de J.H. Yvinec, Michel Coutureau et Carine Carpentier)

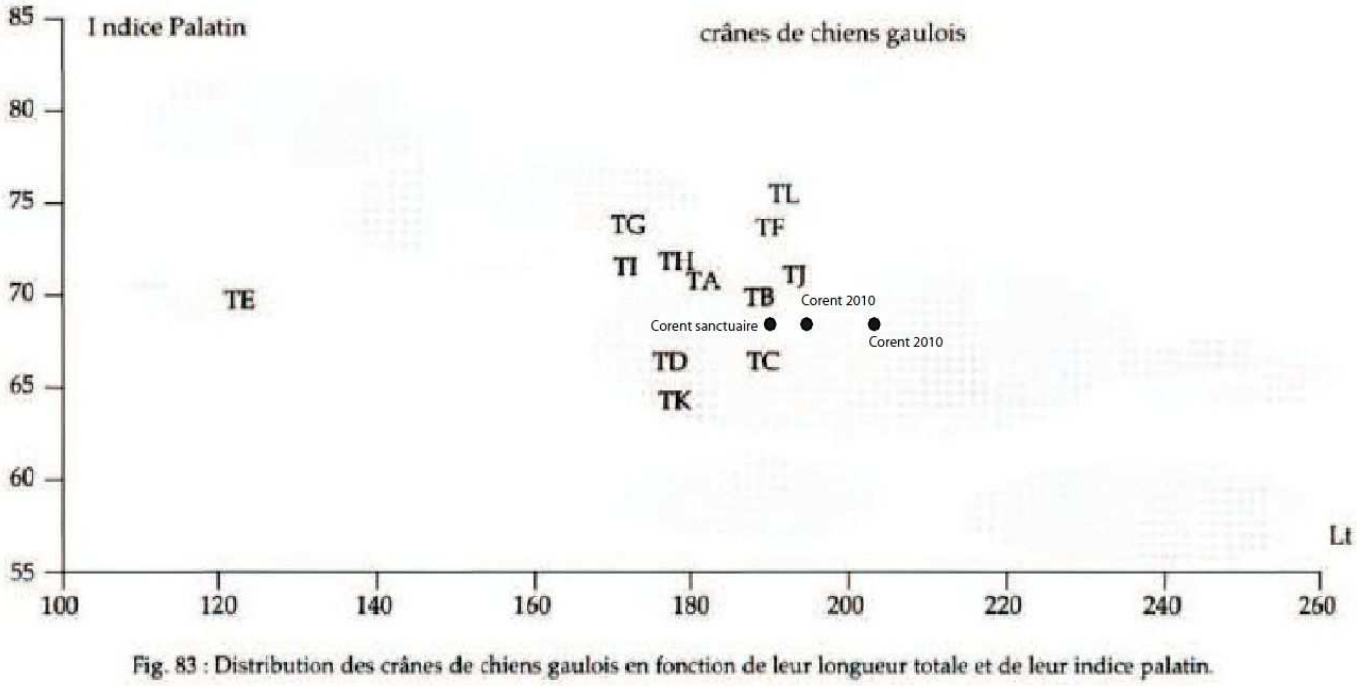


Figure 14 : Distribution des crânes de chiens gaulois en fonction de leur longueur total et leur indice palatin (extrait de Lepetz 1996). Sur le graphique ont été rajoutées les mesures prises sur les chiens à Corent cette année et celle prise par S. Foucras sur le sanctuaire (Foucras 2010).

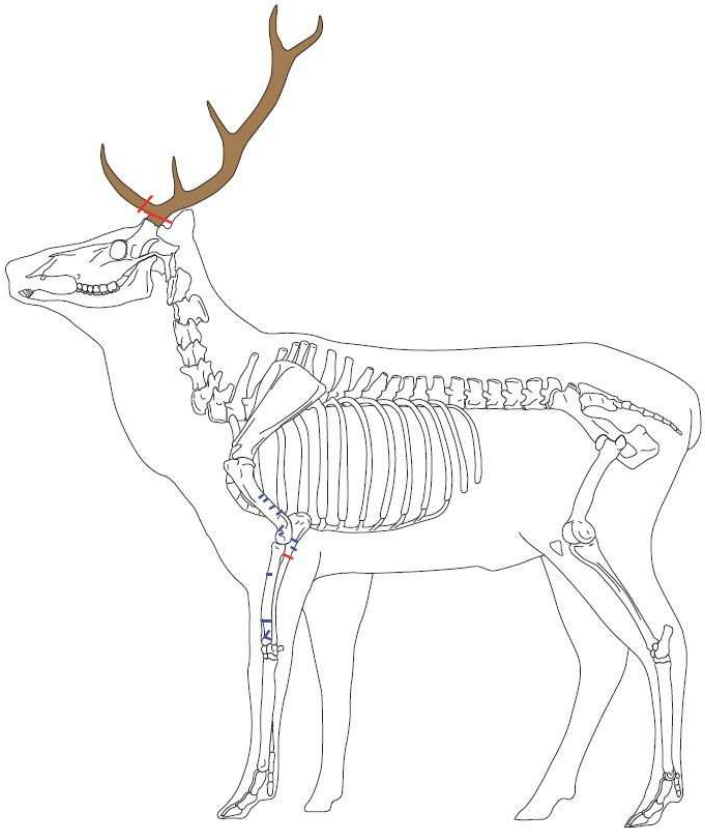

Figure 15: Synthèse des traces de découpe relevées sur les ossements de cerf (Squelette numérisé de J.H. Yvinec, Michel Coutureau et Carine Carpentier

| Os | HG min | HG max | HG moy. | NR |
|---|---|---|---|---|
| Humerus | 126,2 | 126,2 | 126,2 | 1 |
| Metacarpe | 107,4 | 112,6 | 110 | 2 |
| Metatarse | 103,1 | 110,4 | 106,7 | 2 |

Tableau 44: Mesures donnants des tailles au garrot pour le bœuf

| Os | HG min | HG max | HG moy. | NR |
|---|---|---|---|---|
| Metacarpe III | 69,5 | 77,7 | 73,6 | 3 |
| Metacarpe IV | 73,7 | 79,5 | 75,9 | 3 |
| Metatarse III | 79,6 | 79,6 | 79,6 | 1 |
| Talus | 61,2 | 70,3 | 67 | 11 |
| Calcaneum | 69,7 | 69,7 | 69,7 | 1 |

Tableau 45: Mesures donnants des hauteurs au garrot pour le porc

| Os | HG min | HG max | HG moy. | NR |
|---|---|---|---|---|
| Talus | 62,3 | 66,9 | 65,1 | 3 |
| Calcaneum | 59,7 | 59,7 | 59,7 | 1 |

Tableau 46: Mesures donnants des tailles au garrot pour les Caprinés

## 13.6. Enduits peints d'époque romaine

Blandine PASSEMARD
Université Lumière Lyon 2

Un lot de fragments d'enduits peints a été découvert au sein des couches [UF 20322, 20326, 20335, 20384 et 20385], qui correspondent à des niveaux de démolition et aux comblements de deux fossés d'épierrement modernes, situés au sud et à l'ouest de l'édicule romain [UF 20316].

Le lot étudié comprend 135 fragments d'enduits peints. On note une prédominance des enduits rouges (*fig.1*), qui représentent 77,8% de l'ensemble. Une grande variation de ton a pu être observée en surface mais cela peut-être expliqué par des niveaux d'usure différents. Il s'agit ici d'une couleur couramment utilisée notamment dans les lieux de cultes. L'inventaire met aussi en évidence l'importance des fragments blancs à bandeau rouge (16,3%). Le motif du bandeau est largement rependu (*fig.3*).

On remarquera l'emploi de la pouzzolane comme dégraissant. Vitruve (*De Architectura*, II, 6) préconise son utilisation pour la construction des ouvrages hydrauliques. Pour le cas présent, on peut douter du choix de ce dégraissant comme isolant. il s'agirait plutôt d'un choix effectué par commodité. Il faut prendre en compte le fait que la pouzzolane est un matériau très abondant localement.

Aucun négatif d'appareil n'a été observé sur les fragments qui composent le lot découvert. Les enduits devaient donc habiller l'intérieur du petit bâtiment [20316]. Cette observation appelle néanmoins à la prudence car la majorité des fragments possèdent une surface conservée trop petite, réduisant les possibilités de conservation des empreintes.

La couleur des fragments n'est pas très vive ce qui n'induit pas systématiquement des enduits de mauvaise qualité. En effet, ils ont pu subir des altérations importantes au fil du temps. La mauvaise qualité des couleurs conservées n'exclut donc pas l'hypothèse d'un espace monumental.

Plusieurs éléments vont dans ce sens :

- Un fragment de stuc a été découvert.
- Des fragments incurvés de colonnes engagées (*fig. 5* et *fig.6*) ont été mis en évidence. La présence de morceaux de pouzzolane de 10 à 15 cm de diamètre dans le mortier laisse à penser qu'ils servaient à mettre l'enduit peint en relief afin de lui donne la forme d'une colonne engagée.
- Des exemples plus élaborés ont été retrouvés sur le site de « Jaude » (Clermont-Ferrand) sous la forme de blocs en calcaire et en arkose enduits. On compte parmi ces blocs des colonnes engagées peintes en ocre qui encadraient une porte. Ce décor est contemporain du premier état du temple, daté entre 52 avant J.C et 150 après J.C. Plusieurs éléments d'arkose et de calcaire ont été découverts dans les niveaux de démolition de l'édicule. Ils correspondent probablement à l'élaboration de ce type d'habillage.
- Plusieurs fragments possèdent un bandeau en léger relief, témoignant du soin apporté au décor (*fig.4*).
- Un motif moucheté de gros calibre dans des teintes rouge et jaune est identifié. C'est un motif assez rependu en Gaule romaine (*fig.2*).

Ces fragments sont trop peu nombreux et trop lacunaires pour que l'on puisse apprécier le décor du bâtiment. La découverte de nouveaux enduits peints lors des prochaines campagnes de fouilles pourra peut être pallier ces lacunes.

**Bibliographie**

COUTELAS (A.) et al., Le mortier de chaux, Errance, Paris, 2009.

PECHOUX Ludivine, Les Sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine, M. Mergoil, 2010.

| Inventaire des enduits peints S.4 * | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N°Identifiant | | | Datation | Pl. | Etat | Qté | Supports | | Couche picturale | Décor | | |
| N°UF | N°Cat. | Chro. | Couches | | Conservation | Frag. | Nb couches | Description | Description | Couleur | Motif | Description |
| 20385 | 00001 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 3 | 1 | Mortier blanc, Nombreuses inclusions de nodules de pouzzolane, granulométrie | Couche picturale très altérée. | Rg. Foncé | | |
| 20385 | 00002 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 2 | 1 | Mortier blanc, Nombreuses inclusions de nodules de pouzzolane, granulométrie épaisse | Couche picturale très altérée. | Rg./Bl. | Bandeau rouge sur fond blanc | |
| 20385 | 00003 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 1 | 1 | Mortier blanc, granulométrie fine | Couche picturale très altérée | Rg. Foncé | | |
| 20385 | 00004 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 8 | 1 | Mortier blanc, inclusions de pouzzolane, granulométrie moyenne | Couche picturale très altérée. | Bl. Rg. | Bandeau rouge sur fond blanc | |
| 20385 | 00005 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 1 | 1 | Mortier blanc, inclusions de pouzzolane, granulométrie moyenne | Couche picturale altérée | Rg. Foncé | | |
| 20385 | 00006 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 2 | 2 | a. Mortier rose, inclusions de pouzzolane, granulométrie moyenne. b. Mortier blanc, inclusions de pouzzolane, granulométrie épaisse | Couche picturale casiment inexistante | Bl.? | | |
| 20385 | 00007 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 3 | 2 | a. Fine couche de mortier blanc, granulométrie fine. b. Mortier rose, inclusions de nodules de TCA, de chaux et pouzzolane | Couche picturale dense | Rg. Foncé | | |
| 20385 | 00008 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 3 | 2 | a. Couche très fine de mortier blanc. b. Mortier blanc, granulométrie fine. | Couche picturale altérée | Rg. | | |
| 20385 | 00009 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 2 | 1 | Mortier rose, inclusions de nodules de chaux, de pouzzolane et de TCA, granulométrie fine | Couche picturale très altérée. | Rg. | | |
| 20385 | 00010 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 7 | 1 | Mortier rose clair, Inclusions de nodules de chaux et de TCA, granulométrie fine | Couche picturale dense | Rg.Foncé | | |
| 20385 | 00011 | A | Trajan à Antonin le Pieux | 1 | Fragmentaire | 1 | 1 | Mortier blanc, nodules de TCA | Couche picturale conservée de façon irrégulière | Rg. Foncé | | |
| 20385 | 00012 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 1 | 2 | a. Mortier rose, inclusions de TCA, granulométrie moyenne. b. Mortier blanc, granulométrie fine. | Couche picturale dense. | Rg. Foncé | | |
| 20385 | 00013 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 1 | 2 | a. Mortier rose, inclusions de TCA, granulométrie moyenne. b. Mortier blanc, granulométrie fine. | Couche picturale altérée | Rg. Foncé | | |
| 20385 | 00014 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 1 | 2 | a. Epaisse couche de mortier rose, peu de dégraissants, quelques nodules de TCA. Un des bords est nettement incliné. b. Fine couche de mortier blanc, granulométrie fine | Couche picturale très altérée | Rg. Foncé | | |
| 20385 | 00015 | A | Trajan à Antonin le Pieux | 1 | Fragmentaire | 1 | 1 | Mortier blanc, granulométrie moyenne | Bonne conservation de la couche picturale | Rg. / Ja. / E | Motif moucheté | |
| 20385 | 00016 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 5 | 1 | Mortier blanc, granulométrie moyenne, inclusions de pouzzolane | Couche picturale altérée | Rg. | | |
| 20385 | 00017 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 2 | 1 | Mortier blanc, granulométrie épaisse, inclusions de pouzzolane | Couche picturale altérée | Rg. | | |
| 20385 | 00018 | A | Trajan à Antonin le Pieux | | Fragmentaire | 1 | 1 | Mortier blanc, granulométrie fine (sable), effet de relief | Couche picturale altérée | Rg. | | |

*L'inventaire ne prend pas en compte les enduits peints dont l'état de conservation ne permet pas la réalisation d'une étude. Cela correspond à 87 fragments pour un poids de 2,8 kg.

**Granulométrie fine : < 1,5 cm ; Granulométrie moyenne : de 1,5 à 2,5 cm ; Granulométrie épaisse : 2,5 à 4,5 cm

| Inventaire stuc S.4 | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N°Identifiant | | | Datation | | Pl. | Etat | Qté | Mortier | Forme | Fonction |
| N°UF | N°Cat. | Chro. | TPQ | TAQ | | Conservation | Frag. | Description | Description | Autre |
| 20385 | 00001 | A | | | | Fragmentaire | 2 | Mortier blanc qui s'éffrite facilement, granulométrie fine, densité importante de sable | Fragment formant un angle | |

| Inventaire Mortiers S.4 | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N°Identifiant | | | Datation | | Pl. | Etat | Qté | Mortier | Fonction |
| N°UF | N°Cat. | Chro. | TPQ | TAQ | | Conservation | Frag. | Description | Autre |
| 20328 | 00001 | A | | | | Fragmentaire | 2 | Mortier composé de deux couches, 1. mortier blanc, granulométrie très épaisse, inclusions de pouzzolane. 2. Fine couche de mortier rose, granulométrie fine, inclusions de végétaux (?) | Revêtement de sol |
| 20335 | 00002 | A | | | | Fragmentaire | 1 | Mortier composé de deux couches, 1. mortier blanc, granulométrie très épaisse, inclusions de pouzzolane. 2. Fine couche de mortier rose, granulométrie fine, inclusions de végétaux (?) | Revêtement de sol |
| 20309 | 00003 | A | | | | Fragmentaire | 1 | Mortier blanc, granulométrie dense et moyenne, inclusions de pouzzolane | |
| 20320 | 00004 | A | | | | Fragmentaire | 1 | Mortier blanc, granulométrie dense et moyenne, inclusions de pouzzolane | |
| 20320 | 00005 | ? | | | | Fragmentaire | 1 | Granulométrie fine | |

Figure n°1

Figure n°2

Figure n°3

Figure n°4

Figure n°5

Figure n°6

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

ENDUITS PEINTS

DAO: S. GARSAUD
B. PASSEMARD

# III. Synthèse

# 14. Résultats et perspectives

Bien que limitée par l'étroitesse des sondages et les choix d'élargissement de la fenêtre d'exploration à certains secteurs bien précis, la campagne de fouille 2010 apporte de nombreux résultats relatifs aussi bien à l'extension et à l'organisation de l'oppidum de Corent qu'aux activités qu'il abritait, de même qu'au devenir du site après la conquête romaine. Elle corrobore dans ses grandes lignes l'image fournie par les résultats des prospections géomagnétiques AMP, complétées cette année par une nouvelle série de mesures utilisant la méthode électrique ARP.

## 14.1. Esplanade publique

Cette campagne avait pour principal objectif de vérifier l'existence, pressentie dès 2007, d'un espace non bâti ménagé dans le prolongement du sanctuaire et le cas échéant, à en circonscrire les limites. Cet objectif a été en grande partie rempli grâce à la longueur des transects ouverts, qui révèlent une situation très contrastée d'un point à l'autre de la parcelle qu'ils traversent d'est en ouest.

Les opérations de décapage du transect A1, ouvert à partir de la limite orientale de fouille de 2007, ont donc fait l'objet d'une attention toute particulière. Dans les cinquante premiers mètres, entre les cotes E 1157 et E 1210, la pelle mécanique suivie d'un nettoyage manuel très minutieux du socle rocheux n'ont pas révélé la moindre trace de structure en creux, d'épandage superficiel ni même de mobilier, à l'exception de très rares tessons d'amphores de petite taille aux surfaces roulées, brassés par les labours. Une série de sondages ponctuels d'un mètre de côté, réalisés manuellement en amont du décapage mécanique, confirment l'absence de vestiges dans un rayon d'au moins dix mètres de part et d'autre du transect. La roche basaltique y affleure à une profondeur d'à peine 20-30 cm par rapport à la surface des labours. Elle se distingue par sa surface très régulière, qui a visiblement fait l'objet d'une régularisation.

Ce n'est qu'après environ 53 m de décapage, à partir de la cote E 1210, qu'apparaissent les premières traces d'occupation, sous la forme de poches de mobilier discontinues trahissant en surface l'existence de structures en creux aménagées directement dans le substrat basaltique. Hormis la présence de ces amas, ce dernier ne présente aucune différence notable par rapport aux tronçons dégagés plus à l'est. Parfaitement plane, il est exempt de tout recouvrement sédimentaire à l'exception du niveau de terre végétale qui constitue la couche de labours. L'homogénéité du socle rocheux, qui se vérifie sur 150 mètres d'un point à l'autre du transect A, permet d'exclure l'hypothèse d'un plus fort degré d'arasement de certaines zones qui aurait conduit à la disparition des niveaux de sol et des structures en creux. Lorsqu'elles apparaissent, ces dernières présentent un creusement bien marqué dans le substrat et leur profondeur (10-30 cm en moyenne et jusqu'à 40-50 cm pour les fosses et les trous de poteau les plus profonds) s'inscrit dans la norme des autres structures fouillées sur le site. Leur niveau d'apparition, signalé par la présence de piégeages superficiels et/ou de calages, se situe au même niveau que dans les autres secteurs caractérisés par une plus forte épaisseur stratigraphique.

En moins de 2 mètres, entre les cotes E 1208 et E 1210, cette longue bande de décapage totalement vide fait place à une forte densité de vestiges en creux, qui se succèdent à intervalle régulier pour occuper la quasi-totalité de l'espace dans l'emprise du secteur 1. Cette situation très contrastée s'inverse à l'est du secteur, à partir de la cote E 1230, où les vestiges s'estompent à nouveau pour disparaître complètement sur une longueur d'environ 15 m jusqu'à la cote E 1244.

Ces observations corroborent les conclusions émises au terme de la fouille menée en 2007 devant le sanctuaire. La transition entre des zones totalement vierges de toute occupation et de secteurs criblés de structures profondes s'effectue en l'espace de quelques mètres, voire quelques décimètres de distance. Elle ne renvoie pas à des conditions de conservation inégales dues, par exemple, à un différentiel d'altitude du socle rocheux, mais témoigne d'une partition intentionnelle de l'espace en secteurs bâtis et non bâtis. Ces derniers coïncident en grande partie avec la présence d'un affleurement rocheux qui s'étend sur plusieurs milliers de mètres carrés au centre des parcelles explorées cette année, signalé en surface par des zones d'aridité du sol bien perceptibles sur les photos aériennes.

Moins propice à l'implantation des structures, cette esplanade rocheuse a pu déterminer dans un premier temps le mode de planification de l'oppidum même si elle n'a pas constitué un obstacle pour l'expansion des constructions, aménagées de la même manière que sur des sols plus meubles. Si ces dernières sont installées de préférence sur les niveaux de cailloutis de l'âge du Bronze ou dans les niveaux de terre noire du premier âge du Fer, une partie d'entre elles empiètent largement sur l'esplanade et sont implantées à même le rocher. En témoignent les plans de bâtiments mis au jour dans les secteurs 1 et 2a de cette année, ainsi qu'en limite nord de la fouille de 2007.

Cette partition de l'espace délimite, sur une plus large échelle, une zone centrale non bâtie dont l'extension correspond en partie à celle de l'esplanade rocheuse, d'une part, entourée d'une couronne périphérique densément occupée par des constructions de toute nature, d'autre part. Le phénomène de dichotomie observé au centre du transect A se reproduit à l'est, dans les transects B4 et B5, scindés au milieu de leur emprise en deux zones : la première à l'ouest de la cote E 1100, constituée du rocher naturel vierge de tout creusement ou presque, la seconde à l'est, qui marque la limite occidentale des vestiges reconnus dans le transect B2. Au sud, les transects E1 et E3, ouverts afin de vérifier l'existence de cette limite, ont permis de la localiser très précisément au niveau de la cote N 1170 pour le premier et de la cote N 1178 pour le second. Malgré un nettoyage minutieux, aucune structure n'a été repérée au nord de cette limite, alors que l'occupation est relativement dense dans le transect E2 et dans l'emprise du secteur 4b, pourtant très perturbé par les constructions d'époque romaine.

Le caractère forcément lacunaire de ces observations, limitées par la méthode de sondage en tranchées, doit inciter à la prudence. D'autant que le prolongement des transects jusqu'au chemin actuel qui borde la parcelle à l'est a révélé l'existence d'autres zones peu bâties, voire totalement dépourvues de constructions comme dans le transect C1 ou dans les transects B4 et B5, pourtant situés en retrait de la limite formée dans le secteur 1 par la palissade [20660]. La relégation des constructions en périphérie de l'esplanade rocheuse correspond néanmoins à une réalité de plus en plus tangible, qui s'est vérifiée aussi bien au nord en 2007, qu'à l'est et au sud de son emprise. La densité du réseau de trous de poteau, de tranchées de sablières ou de fossés qui les constitue souligne, en négatif, leur absence de l'espace central qui s'étend devant l'entrée du sanctuaire, non bâti dès l'origine et laissé libre de constructions jusqu'à l'abandon du site.

La cartographie des vestiges, compatible avec l'image fournie en amont de la fouille par les photos aériennes et les prospections géophysiques, montre que cet espace vide s'étend sur au moins 70 m de long pour environ 60 m de large. Délimité à l'ouest par la façade et la porte monumentale du sanctuaire et au nord, par une série de bâtiments alignés, qui débordent de quelques mètres au sud du chemin actuel, il se développe en direction de l'est jusqu'à plus de 65 m de la porte du sanctuaire. Trous de poteau, tranchées, caves et fosses artisanales signalent l'emplacement des bâtiments qui bordent sa limite orientale. Ces vestiges se retrouvent au sud de la place, à une cinquantaine de mètres du chemin.

L'espace ainsi circonscrit forme une esplanade à peu près rectangulaire, vaste d'environ 4000 $m^2$, soit près du double de l'espace abrité par les murs d'enceinte du sanctuaire. Son aménagement, qui se caractérise précisément par l'absence de structure anthropique, est très sommaire. La remontée naturelle du socle rocheux qui semble avoir déterminé son emplacement forme une surface très régulière affleurant directement sous la terre végétale, à moins de 30 cm du niveau de marche actuel. Comme cela avait déjà été noté en 2007, l'absence de niveau d'interface montre qu'elle a fait l'objet d'un terrassement de main d'homme, qui a entraîné la disparition totale des couches d'occupation antérieures – Néolithique, âge du Bronze, Hallstatt, dont quelques structures en creux ont en revanche été conservées en limite est de l'esplanade. Les rares mobiliers piégés à sa superficie (tessons d'amphores et de céramiques laténiennes très roulés) indiquent que cette opération a été réalisée au plus tard à la fin de l'âge du Fer. Par endroits, les irrégularités du rocher ont été compensées par des apports de remblai gravillonneux densément damé, sans doute issu des opérations de terrassement. Cette mise à nu du socle basaltique remplit un double objectif : obtenir un niveau de marche parfaitement plan tout en lui conférant l'aspect d'un dallage artificiel en pierre.

Malgré les nombreux liens qui l'unissent aux quartiers artisanaux et domestiques alentour, la fonction de cette place ne peut être appréhendée qu'en lien avec le sanctuaire qui a déterminé sa forme et ses contours. Elle ménage une large perspective sur sa porte monumentale, en évitant qu'elle ne soit occultée par des constructions profanes. Deux fois plus vaste, elle permettait en outre le rassemblement de foules nombreuses, lors des cérémonies et des festins qui se tenaient dans son enceinte. Elle a pu servir de cadre à d'autres manifestations à caractère public qui n'avaient pas leur place dans le *téménos* : assemblées politiques, votations, élections, recensement, foires ou marchés, dont la tenue est attestée par l'abondante série de monnaies et objets monétiformes retrouvés au niveau de l'entrée du téménos (Poux et Demierre, à paraître). Cependant, le fait que ces derniers soient presque entièrement absents des niveaux de la place ne permet pas d'en tirer argument.

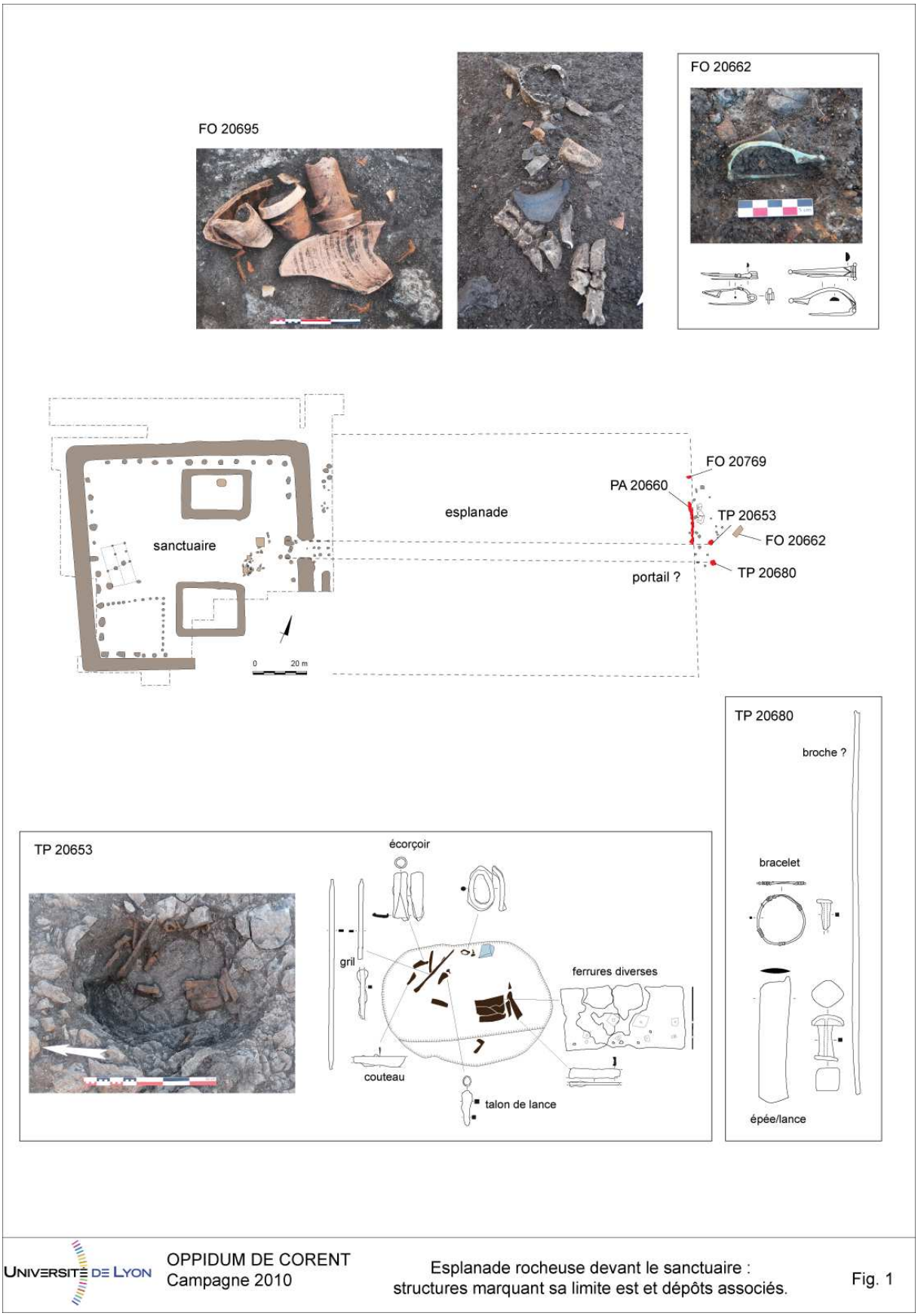


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Esplanade rocheuse devant le sanctuaire :
structures marquant sa limite est et dépôts associés.

Fig. 1

Plus significative, de ce point de vue, est la nature des vestiges qui ferment l'esplanade à l'est au niveau du secteur 1 (fig. 1). Le tracé de palissade [20660], qui forme à 70 m de distance un mur de clôture parallèle et complémentaire au mur oriental du *téménos*, s'interrompt entre les deux trous de poteau [20653 et 20680], précisément inscrits dans l'axe de la porte du sanctuaire. Ces derniers se caractérisent tous deux par leur module bien supérieur aux autres trous de poteau fouillés dans ce secteur et dans l'ensemble de la surface ouverte cette année. Leurs comblements respectifs sont occupés par de dépôts métalliques à caractère particulier, vraisemblablement intentionnel et symbolique (dont un talon de lance, plusieurs tiges de gril, un couteau, un écorçoir et diverses ferrures amassés dans le TP 20653, un bracelet à épissures en bronze intact, un fragment de pointe de lance ou de fourreau d'épée et un probable fragment de broche dans le TP 20680). Quelques mètres plus au nord ont été découverts d'autres dépôts particuliers : la fosse [20695] recelait trois cols d'amphore sabrés, disposés verticalement ; à proximité immédiate gisait un crâne de bœuf entier, accompagné de deux bas de patte, abandonnés le long de la palissade. Dans la fosse-citerne [20662] située à l'arrière des poteaux, d'époque plus tardive (phase 2.2/2.3), ce sont deux fibules intactes, dont une en argent, qui ont été déposées en guise d'offrande.

Ces différents types de dépôts, qui font écho à ceux découverts à l'entrée du sanctuaire et dans son enceinte et en résument toutes les caractéristiques, plaident pour une extension de l'espace religieux jusqu'à cette limite. Précédés de poteaux de plus petite taille, qui ne permettent pas la restitution d'un bâtiment, les deux poteaux [20653 et 20680], constituent peut-être les montants d'une sorte de portail donnant accès à l'esplanade, précédant la porte du sanctuaire à la manière de propylées.

Cette configuration, qui associe enclos fermé et esplanade ouverte, est conforme à celle qui a été mise en évidence dans la périphérie d'autres lieux de culte, comme Fesques, Acy-Romance, Ribemont-sur-Ancre ou Alésia, comparables à celui de Corent en termes d'architecture et de statut (Poux, 2004, rapport 2007). Les fouilles menées sur l'*oppidum* d'Alise-Sainte-Reine offrent le meilleur point de comparaison. Sous le centre monumental d'époque romaine, a été recoupée une vaste place de forme également trapézoïdale, reconnue sur une centaine de mètres de longueur et une cinquantaine de mètres de large dans sa partie la plus évasée. Sa limite occidentale est formée par une série d'aménagements à caractère cultuel, qui précèdent le sanctuaire d'époque romaine édifié au même emplacement. La surface de la place correspond, comme à Corent, au niveau de roche naturelle terrassée et laissée à nu. Elle se définit avant tout comme un espace non bâti, une zone réservée aux activités publiques qui sera scrupuleusement respectée jusqu'à la fin de l'époque gauloise (Bénard 1997).

## 14.2. Un urbanisme à grande échelle

Au-delà de cette limite générale, commune aux trois tranchées de sondage ouvertes cette année, la fouille livre des résultats très contrastés d'un transect à l'autre et à l'intérieur d'un même transect, le long desquels se succèdent des zones très riches (secteurs 2a, 3b, 3c), respectivement, nettement plus pauvres en structures (secteurs 2b, 3a, 4a et 4b). Cette alternance est particulièrement perceptible dans les transects B et D, où les structures se concentrent tous les 10 ou 20 m, sur des sections de longueur à peu près équivalente. Là encore, ces écarts ne semblent pas liés à l'arasement du sol, les secteurs 2 et 3 attestant la contiguïté de zones occupées densément par des structures en creux profondes (fosses, cave, celliers, tranchées et trous de poteau) qui alternent à quelques mètres de distance avec des zones pratiquement vierges de tout vestige.

La répartition des structures est nettement plus dense, en revanche, dans les secteurs 3b et 3c qui ne comportent pratiquement aucun espace libre. Le fait que ces deux secteurs soient aussi les plus éloignés du sanctuaire et de l'esplanade qui le prolonge à l'est explique sans doute cette différence. Ouverts en bordure de cette dernière, les transects documentent une zone transitoire où les constructions sont moins denses et traduisent plutôt des empiètements ponctuels sur l'espace public.

Les zones de vide qui séparent ces groupes de structures correspondent à des espaces de circulation non bâtis, qui font écho à un mode de structuration de l'urbanisme déjà reconnu au nord du sanctuaire. La partition de l'oppidum en îlots, mise en évidence dès 2007, alterne des corps de bâtiment contigus, mais régulièrement espacés, séparés par des cours périphériques et des axes de voirie. Les aires relativement vastes qui environnent, par exemple, le corps de bâtiments K et L, peuvent être interprétées comme des espaces de cour, non sans réserve compte tenu de l'étroitesse des sondages. L'existence de ruelles assurant la circulation entre ces différents corps d'habitation peut également être soupçonnée, par analogie avec les quartiers fouillés en 2006-2008, mais reste difficile à mettre en évidence pour la même raison.

Deux de ces axes de voirie, situés respectivement entre les secteurs 2 a-b et 3 b-c, peuvent être localisés sur la base d'aménagements bordiers caractéristiques, identiques à ceux déjà reconnus au nord du sanctuaire.

Le premier marque la transition entre les secteurs 3b et 3c et se présente sous la forme d'une bande linéaire pratiquement vierge de tout vestige, qui sépare deux zones particulièrement riches en structures (3b à l'ouest, 3c à l'est). D'orientation SSO/NNE, elle mesure environ 4,50 m de large et a été reconnue sur une longueur d'un peu plus de 8 m. Sa largeur est strictement identique à celle de la ruelle mise en évidence en 2006 au nord du sanctuaire, qui sépare le corps de bâtiments A du complexe C. Son apparence en surface est également similaire et ne se caractérise par aucun aménagement particulier : elle ne se définit que comme un espace épargné par les constructions, occupé par une couche de terre noire très homogène et exempte de mobilier, dont il n'est pas possible de déterminer si elle correspond au substrat en place ou si elle résulte d'un apport volontaire.

Cette ruelle est délimitée sur ses deux côtés par des aménagements plus caractéristiques. Elle est bordée à l'ouest par une tranchée de palissade [20027] formée de piquets jointifs implantés dans une tranchée étroite reconnue sur 3,50 m de long, en tous points identique à celles fouillées au nord du sanctuaire en bordure de la ruelle qui sépare les corps de bâtiment E et F, ainsi qu'à l'interface entre les corps de bâtiment A et B et en bordure de la ruelle qui longe le bâtiment D1 à l'est (voir rapports 2006 et 2008). Cette palissade est précédée côté est d'une tranchée parallèle [20009], qui se prolonge sur plus de 15 m dans le transect B3. Comblée de pierres, de fragments d'amphores et de tuiles très roulés, elle est interprétée comme un drain destiné à capter les eaux de surface et à les évacuer dans le sens de la pente. Bien qu'elles ne soient pas forcément contemporaines, ces deux structures semblent faire partie du même aménagement de bord de voirie. Dans ce contexte précis, la seconde a pu faire office de caniveau, destiné à drainer les eaux et la boue qui s'accumulait sur la chaussée. Côté est, la ruelle est délimitée par un ensemble de tranchées parallèles à celle reconnue de l'autre côté, présentant de nombreux recoupements qui trahissent l'existence d'au moins deux états d'aménagement successifs. Cette limite se présente, dans chacun des deux états, sous la forme de deux tronçons de palissade alignés, quoique de profondeur différente, qui peut être rapproché du dispositif d'entrée fouillé en 2004-2005 en bordure est du corps de bâtiment A.

Un second axe viaire est perceptible plus au nord, à la hauteur du secteur 2. L'ensemble de structures qui constitue le corps de bâtiments K dans la partie nord du secteur 2a s'interrompt abruptement au sud d'une diagonale située entre les cotes E 1244/N 1121 et E 1254/N 1127. L'absence de vestiges au-delà de cette ligne se vérifie plus au sud, dans la partie nord du transect B2 : à l'exception d'un trou de poteau isolé [TP 20263], contigu au drain [20261], ils ne réapparaissent guère avant la cote N 1100 qui marque l'amorce du bâtiment L. Cette bande vierge de vestiges, d'environ 8-10 m de large et d'orientation SSO/NNE, longe au sud le bâtiment K et semble rejoindre la place à l'ouest. Elle est soulignée au sud par un drain de même nature que celui reconnu dans le secteur 3b/3c, recoupé à trois emplacements dans le secteur 3a, 2a et 2c et qui peut être interprété par analogie comme un caniveau de bord de voie. Il est en effet associé, au niveau du transect C1, à une bande vierge de vestiges inscrite dans le prolongement de la précédente, occupée par des niveaux de cailloutis fortement damés qui pourraient également correspondre à un sol de circulation. Il est possible enfin que cette voie se soit prolongée dans le même axe, au sud-ouest de l'esplanade à hauteur du secteur 4b. L'absence totale de vestiges attribuables à l'état 2, alors que les bâtiments et les sols de l'état 1 y sont relativement bien conservés, semble conforter cette hypothèse. La longueur et la largeur importantes de cette zone de circulation semblent l'identifier à un axe de voirie majeur, tangent à l'angle sud-est du sanctuaire.

Ces aménagements de voirie ou du moins, les canalisations qui les bordent, se suivent très bien sur les images de prospection géophysique et dans une moindre mesure, sur les photographies aériennes. D'autres ruelles d'orientation similaire avaient déjà été reconnues au nord du chemin actuel, en bordure orientale du complexe C entre les corps de bâtiment E et F. Toutes s'alignent grosso modo sur un même axe d'orientation oblique, pointant en direction du sommet du puy situé au sud-ouest et de l'angle nord-est du plateau où débouche précisément l'actuelle route d'accès au plateau, héritière d'un ancien chemin déjà reporté sur le cadastre napoléonien. Il est possible, mais non prouvé que ce dernier ait pérennisé une ancienne entrée de l'oppidum située au plus près du cours de l'Allier.

On observe par ailleurs que les deux axes reconnus cette année ne sont pas strictement parallèles, mais légèrement convergents. Ils ne sont sans doute pas synchrones et se rattachent vraisemblablement à deux phases d'aménagement distinctes de datation tardive, dont l'orientation ne correspond absolument pas à celle de la trame urbaine définie lors de l'implantation de l'*oppidum*.

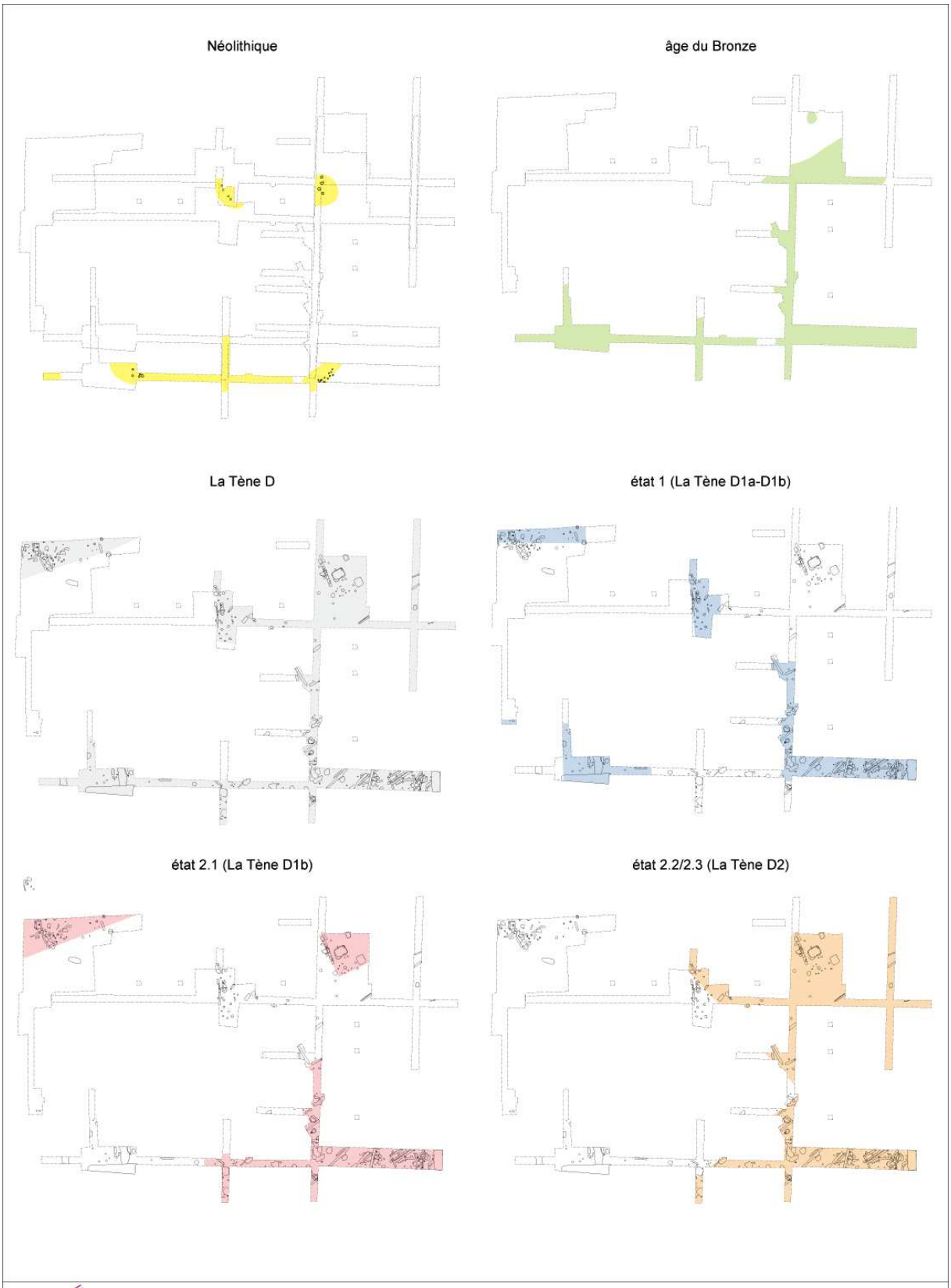


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Zonage des occupations successives
reconnues en 2010 (Préhistoire et Protohistoire)

Fig. 2

En effet, la fouille des secteurs les plus densément construits a mis en évidence de nombreux cas de recoupement entre une ou plusieurs structures en creux, ou de recouvrement de couches et de radiers qui traduisent l'existence de plusieurs états de construction et d'occupation successifs, caractérisés en plan par des orientations divergentes. Corroborés par les études de mobilier, ces états coïncident en partie avec les grandes phases d'occupation définies au nord du sanctuaire (voir rapport 2007 et chapitre d'introduction *supra*). Le travail de phasage effectué dans l'emprise du secteur 3c, où la proximité des constructions induit de nombreux recoupements de structures, associées à du mobilier en contexte et bien daté, conforte cette équivalence et révèle même l'existence de nouveaux états intermédiaires qui n'avaient pas été perçus jusqu'à présent.

Au total, ce ne sont pas moins de cinq phases successives d'aménagement qui ont été mises en évidence, de la fondation de l'oppidum à son abandon au début de l'époque romaine (phases 1.1 à 2.3). L'évolution illustrée *supra* sur le plan de secteur Pl. 41 se retrouve, dans ses grandes lignes, dans tous les autres secteurs explorés cette année. Elle est synthétisée sur le plan phasé Pl. 6. Compte tenu du caractère partiel des observations qui les fondent, ces propositions de phasage doivent bien entendu être considérées comme des documents de travail provisoires, amenés à s'affiner au cours des trois prochaines campagnes.

Ces phases de reconstruction et les changements d'orientation qu'elles induisent sont particulièrement perceptibles au niveau des contours de l'esplanade centrale, qui connaissent une nette évolution au fil du temps. Dans un premier temps (phases 1.1 et 1.2), ses limites nord-sud semblent plus ou moins alignées sur les branches septentrionale et méridionale du *téménos*. Dans la perspective du sanctuaire ne figure aucune structure clairement attribuable au premier état d'occupation de l'oppidum. Les vestiges contemporains de cet état sont, par contraste, bien représentés au sud (secteur 4b, transects D1 et D2, tranchée de sondage de 2007) comme au nord de cet espace (fouille de 2007). Elles s'interrompent précisément au niveau des cotes N 1085 et N 1135, qui correspondent *grosso modo* aux limites du sanctuaire. Sur le côté oriental de l'esplanade, au niveau du secteur 1, les structures sont clairement délimitées par une clôture palissadée [20660] dont le tracé reconnu sur près de 10 m de longueur établit une limite nette entre une zone densément construite à l'est et un espace totalement vierge à l'est.

La cartographie des vestiges rattachés à cet état et leur orientation strictement perpendiculaire incitent à restituer une esplanade de forme rectangulaire, qui paraît s'insérer dans la trame prédéfinie d'orientation nord-sud / est-ouest mise en évidence par les éléments de clôture et de voirie reconnus au nord du chemin, qui subdivise la ville en plusieurs îlots d'environ 30 par 20 m de côté (rapport 2007). Elle occupe l'espace de quatre îlots, soit le double de l'emprise du sanctuaire, respectivement, du complexe C qui le jouxte au nord.

Dans un second temps (phase 2.1), les limites nord et est de cet espace sont décalées d'environ 20° en direction du nord-ouest, comme l'avait bien mis en évidence la fouille en 2007 des structures situées au niveau de sa bordure septentrionale. Amplement confirmé par les fouilles conduites la même année et l'année suivante au nord du chemin actuel, ce changement d'orientation est imputable à une modification du plan d'urbanisme qui se répercute sur l'ensemble des bâtiments situés au-delà de l'emprise de la place, dans un rayon de plus de 100 m. Comme l'illustre la cartographie des vestiges, les limites de ce nouvel espace ont été reconnues aussi bien à l'est dans les secteurs 2a et 3a, qu'au sud dans le secteur 4a. Dans la mesure où aucune structure attribuable à cet état n'a été reconnue dans l'emprise du secteur 1 et de manière plus générale, sur tout le tracé du transect A, on doit en déduire que sa bordure orientale est translatée plus de 30 m à l'est, au niveau de la palissade qui forme la limite ouest du corps de bâtiments K.

Bien que désaxée, la forme rectangulaire de la première place semble néanmoins conservée. En effet, les tracés de palissade et de sablière qui ferment à l'est le bâtiment K (secteur 2a), recoupent le bâtiment L dans le transect B2 (secteur 3a) et les structures de l'état précédent situées au sud du même transect (secteur 3b), présentent tous la même orientation, strictement perpendiculaire aux structures fouillées au nord de l'esplanade. Cette observation invalide la restitution, proposée en 2007, d'un côté sud symétriquement opposé au côté nord qui lui aurait conféré la forme d'un trapèze, d'un parallélépipède ou d'un polygone plus irrégulier. Moins bien définie est la limite méridionale de cet espace, aucune structure clairement attribuable à cet état n'ayant été reconnue dans le transect D. Il est possible qu'elle se situe au sud de son emprise, ce que l'extension des fouilles permettra peut-être de confirmer. Comme l'ont bien montré les études de mobilier antérieures (voir rapports 2007 et 2009), ce changement planimétrique intervient dans le courant de La Tène D1b dans les années 100/90 av. J.-C. Il est contemporain de la reconstruction du sanctuaire (quadriportique de l'état 2.1), dont il n'affecte ni la forme, ni l'orientation.

Un dernier changement est perceptible au niveau du secteur 1, où les vestiges du premier état (phases 1.1 et 1.2) sont directement recoupés par un ensemble de structures tardives, clairement attribuables aux derniers états d'occupation de l'oppidum : le comblement des fosses [20662 et 20774], en particulier, se distingue par la présence d'un faciès céramique très évolué, proche de la conquête, associé à deux fibules caractéristiques de La Tène D2 (phases 2.2 et 2.3). L'orientation des structures accuse également une légère divergence d'orientation par rapport à celles de la phase précédente, de quelques degrés en direction du nord-ouest. Probablement liées à un habitat situé à proximité immédiate, elles attestent une réoccupation de ce secteur délaissé durant l'état précédent (phase 2.1). Alignées dans l'angle nord-est du secteur sur un axe NO/SE, elles forment une nouvelle ligne de démarcation confirmée par la mise en évidence, dans le secteur 3a à l'intersection des transects B2/B4, d'une tranchée de palissade [20100] inscrite dans son prolongement sud-est, d'orientation sensiblement identique.

Ce resserrement de l'emprise de la place, qui reprend grosso modo ses limites initiales, ne semble pas affecter sa morphologie. Son plan conserve la forme d'un rectangle dont le retour méridional est matérialisé par un ensemble de structures d'orientation plus ou moins perpendiculaire, reconnues aussi bien au sud du transect B2 (secteur 3b) qu'au centre du transect D (secteur 4a) et attribuables, de par leur mobilier, au même état (phases 2.2 ou 2.3, La Tène D2).

Ces changements d'orientation de la place se répercutent évidemment sur la voirie adjacente. Les deux tracés de voie ou de ruelle reconnus, respectivement, à l'est (secteurs 2a, 2b et 3a) et au sud-est de son emprise (secteur 3b/3c), adoptent l'orientation de la seconde phase d'aménagement de l'oppidum au 1er s. av. J.-C. (état 2). Plus précisément, de ses phases d'occupation les plus tardives datées de La Tène D2 (phases 2.2 et/ou 2.3). Cette attribution chronologique s'appuie à la fois sur leur orientation, très oblique, et sur la nature des mobiliers constitutifs des drains/caniveaux qui bordent leur tracé : outre des tessons d'amphores Dressel 1B, elles ont livré quelques éléments de tuile dont l'usage n'est pas antérieur, sur le site, au second quart du 1er s. av. J.-C. L'un des drains [2009] recoupe deux fosses [20007 et 20061] comblées d'un abondant mobilier qui a valeur de *terminus post quem* et permet d'affirmer que son implantation n'est pas antérieure aux années 70/60, voire 50 av. J.-C. La différence d'orientation qui distingue ces deux axes de voirie traduit soit un relâchement des règles d'urbanisme au fil du temps, soit leur appartenance à deux phases distinctes (2.2 et 2.3 ?).

Les axes de circulation contemporains des états antérieurs (phases 1 et 2.1, La Tène D1) n'ont pas pu être mis en évidence, en raison de leur recoupement par les structures postérieures et de l'emprise restreinte des sondages. Dans le secteur 3b/3c, l'existence d'un premier tracé de voie est suggérée par les tranchées parallèles [20143] et [20064-20862] attribuables, de par leur orientation, à la phase 2.1. Même si ses limites n'ont pas été reconnues précisément, il est probable qu'un tracé de voirie parallèle a précédé la voie qui traverse les secteurs 2a/2b/3a et longe le bâtiment K, dont la construction remonte au même état. Quant à la voirie du premier état de l'oppidum (phase 1), la fouille des quartiers situés au nord du sanctuaire a montré qu'elle vient s'insérer entre chaque îlot ou groupe de bâtiments, sans toujours faire l'objet d'un mode de délimitation particulier. Par défaut et dans l'attente de fouilles plus extensives, les axes de circulation liés à cet état peuvent être restitués dans tous les espaces vides qui séparent les constructions mises en évidence à l'est comme au sud de l'esplanade.

Les phénomènes d'expansion, de repli et de changement d'orientation qui jalonnent l'évolution de la place affectent principalement ses constructions limitrophes : les bâtiments du premier état (phase 1) situés au nord de ses bordures septentrionale (emprise de fouille de 2007), orientale (secteur 1, transect B2, secteur 3a) et méridionale (transect D, secteur 4a) sont abandonnés au début du 1er s. av. J.-C. pour faire place à l'esplanade élargie qui caractérise l'état suivant (phase 2.1). Dans son angle nord-est, dans l'emprise de fouille de 2007, les nouvelles constructions qui bordent cette dernière viennent légèrement empiéter sur l'emprise de la première place. À l'inverse, le resserrement de la place au cours des derniers états (phases 2.2 et 2.3) marque le retour des constructions dans le secteur 1. Dans les autres secteurs plus éloignés, la plupart des bâtiments semblent conserver leur emplacement initial. Seuls le recoupement, le recouvrement des structures ou leurs orientations divergentes, trahissent leur évolution au fil du temps.

Elle est particulièrement spectaculaire dans le secteur 3c, au niveau de la ruelle et surtout, du bâtiment M qui le borde à l'ouest. Contrairement à ceux fouillés au nord du sanctuaire en 2005-2008, majoritairement construits sur un semis de poteaux plantés qu'il n'est pas aisé de discriminer et de rattacher à une orientation précise, ce dernier est matérialisé au sol par des tranchées d'implantation linéaires bien distinctes. Leur recoupement prouve que ce bâtiment a été l'objet de plusieurs reconstructions qui se traduisent par de nets changements d'orientation, attribuables successivement au premier (phase 1), au second (phase 2.1) et au dernier état d'occupation de *l'oppidum* (phases 2.2 et 2.3). Ce dernier est matérialisé, comme au nord du sanctuaire, par l'apparition de nouveaux modes d'aménagement des sols à l'aide de radiers empierrés supportant une chape de pouzzolane ou de graviers de basalte, associés à des solins en pierre et à l'usage de tuiles en terre cuite pour la couverture des toits. Cette technique est illustrée par l'imposant radier qui occupe l'intersection entre les transects A et C dans le secteur 2a, ainsi que par les niveaux d'empierrement de basalte et de pouzzolane qui recouvrent les vestiges en creux du bâtiment M dans le secteur 3c, particulièrement bien conservés et datables tous deux de La Tène D2.

Ces différents états ont livré un abondant mobilier qui vient valider et préciser l'évolution chronologique mise en évidence lors des campagnes précédentes. Elle semble s'opérer sur le même rythme et se matérialiser par les mêmes changements d'orientation, dans tous les secteurs de l'oppidum explorés. Abondamment documentés en 2005-2008 dans l'emprise du complexe C et ses abords, les mêmes phénomènes de recoupement ont été observés en plusieurs points de la surface explorée cette année (Pl. 6) : à l'est de l'esplanade, dans les secteurs 1, 3a, 3b et 3c, les structures les plus anciennes de la phase 1, caractérisées par leur orientation est-ouest et leur mobilier précoce, sont presque systématiquement recoupées par des structures d'orientation oblique, attribuables aux phases d'occupation postérieures (phase 2). Ces dernières sont elles-mêmes recouvertes par plusieurs niveaux de sol empierrés et damés, associés à des mobiliers caractéristiques de La Tène D2 (phases 2.2 et 2.3).

Certains groupes de structures ont révélé, à l'analyse de leur creusement, pas moins de quatre recoupements successifs : c'est par exemple le cas, dans le secteur 3c, de l'enclos carré formé des sablières [SB 20830-20093-95-97], clairement attribuable à l'état 1, qui a été recoupé par la sablière oblique [PA 20842] de l'état 2.1, elle-même reprise au cours de l'état suivant (2.2 ou 2.3), avant d'être perforé par le drain romain [DR 20078] qui en reprend l'orientation initiale nord-sud. Dans le secteur 3b, les sablières connexes [20011, 20015 et 20017] sont oblitérées par les sablières obliques [20143, 20139 et 20893]. Plus au nord, le cellier [20025] et l'ensemble de tranchées [20029-20257] connaissent exactement la même évolution, tout comme les structures du bâtiment L fouillé dans le secteur 3a et attribuées au premier état (phase 1), recoupées par la tranchée de palissade [20100] qui délimite la place du dernier état (phases 2.2 ou 2.3).

Avec le mode d'organisation planifié des bâtiments et des espaces de voirie qui les séparent, l'uniformité de cette évolution peut être considérée comme le principal marqueur d'un urbanisme à grande échelle. Dès la phase de fondation de l'oppidum, des structures situées à plus de 200 m de distance entre l'angle nord-ouest de la zone fouillée en 2005-2008 au nord du chemin actuel, d'une part, et celles reconnues à l'extrémité sud-est du transect D ouvert cette année, d'autre part, adoptent une même orientation est-ouest-nord-sud, alignée sur celle du sanctuaire. Seule la limite occidentale des bâtiments trahit un léger infléchissement, dû à leur mode particulier de planification par la diagonale mis en évidence par l'étude du téménos (Poux et Demierre, à paraître), qui se retrouve d'un point à l'autre de la zone explorée à ce jour, du bâtiment B fouillé en 2006 au bâtiment sur sablières N situé dans le secteur 3b, en passant par la clôture palissadée [20660] qui ferme l'esplanade dans le secteur 1. De la même manière, la restructuration drastique et le changement d'orientation qui affectent ce plan initial au début du 1$^{er}$ s. av. J.-C. (phase 2.1) s'appliquent uniformément à toutes les constructions, du complexe C fouillé en 2006-2008 au bâtiment M découvert cette année dans le secteur 3c. Seules les constructions les plus récentes contemporaines de la dernière phase d'occupation de l'oppidum (phases 2.2 et 2.3) dérogent à ce schéma. Elles se distinguent, d'un point à l'autre du chantier, par de légers décalages d'orientation qui peuvent tout aussi bien signaler l'existence de phases de constructions intermédiaires que des réfections ponctuelles.

Ce postulat, fondamental pour l'appréhension de l'urbanisme de l'oppidum et de son rythme d'évolution, devra bien entendu être validé par des fouilles à plus grande échelle et un travail de phasage portant sur l'intégralité des structures, appuyé par des études de mobilier systématiques.

## 14.3. De nouveaux quartiers à vocation domestique et artisanale

Du point de vue de la caractérisation fonctionnelle des vestiges, cette campagne d'exploration apporte relativement peu de nouveautés. Les tranchées de sondage ont recoupé un grand nombre de structures dont la vocation domestique ne fait aucun doute : les sols d'habitats, jonchés comme ailleurs de déchets culinaires courants, se distinguent par la présence de faune consommée, associée à des céramiques dédiées au stockage et à la cuisson des aliments, d'instruments de mouture en grand nombre et d'autres objets liés aux activités domestiques (couture, filage), dont la récurrence tranche par rapport au faciès bien spécifique mis en évidence sur le sanctuaire, comme dans la grande place de marché qui le jouxte au nord-est (complexe C).

Ces résultats confirment l'extension des quartiers de l'oppidum aussi bien à l'est qu'au sud de l'esplanade qui fait face au sanctuaire. Les vestiges mis au jour corroborent la validité des sondages ouverts par J. Collis et V. Guichard à la fin des années 1980 et au début des années 1990, menés jusqu'au terrain de sport qui borde le plateau à l'est des secteurs ouverts cette année et au nord, jusqu'à la dépression humide qui occupe son angle nord-est. Ces fenêtres ponctuelles laissaient supposer une extension des vestiges sur plusieurs centaines de mètres de rayon. Les résultats accumulés au fil des campagnes amènent à soupçonner l'existence de structures sous-jacentes, partout où des amphores et du mobilier laténien sont présents, soit sur la cinquantaine d'hectares que couvre la partie basse du plateau prospectée et sondée à ce jour.

Il serait prématuré, à ce stade, d'amorcer une réflexion portant sur le plan et la fonction des bâtiments rencontrés, très lacunaires du fait de l'étroitesse des sondages. Seuls le bâtiment K dans le secteur 2a et dans une moindre mesure, le bâtiment M dans le secteur 3c, sont susceptibles de se prêter à un tel exercice. Leur bâti bien délimité, sur poteaux plantés (K) et/ou sablières basses (M), se distingue à la fois par son emprise au sol et par la qualité de sa construction. Il est comparable à celui des grandes demeures aristocratiques reconnues à l'est (corps de bâtiment B) comme à l'est (bâtiment F) de la place de marché fouillée au nord du sanctuaire. Le corps de bâtiment K est associé à plusieurs structures de stockage, comme la grande cave [20602] et la fosse-cellier [20607], dédiées à l'entreposage des denrées et des marchandises, ou encore, la fosse-citerne [20618] destiné au captage et au stockage de l'eau potable. Signalés au décapage par la densité de leurs vestiges et la richesse du mobilier associé, qui ont motivé l'élargissement des fenêtres de fouille, il n'est pas certain que ces deux bâtiments soient représentatifs de l'ensemble des constructions présentes dans ce secteur.

Les transects B et D ont recoupé plusieurs constructions sur sablières et poteaux porteurs répartis à intervalle régulier entre les secteurs 3a (bâtiment L), 3b (bâtiment N), 4a (bâtiment O) et 4b (bâtiment P), et même dans le secteur 1 (bâtiment Q, état 2.2/2.3), dont la fonction domestique est suggérée à la fois par la présence de foyers [20021], de celliers semi-enterrés [20025, 20372] ou de fosses-dépotoirs [20061, 20074, 20031, 20034, 20329, 20340, 20401, 20404] creusées dans leur environnement immédiat et dans lesquelles ont été rejetés divers mobiliers liés aux activités alimentaires et artisanales quotidiennes. Il est difficile d'établir si ces groupes de structures constituent des unités domestiques à part entière, ou correspondent à de simples annexes rattachées aux deux corps de bâtiments K et L, voire, à d'autres corps de bâtiments non reconnus, situés en dehors de l'emprise des sondages.

La fonction domestique des constructions se perçoit, mieux encore que dans la parcelle fouillée en 2005-2008 au nord du sanctuaire, au travers de la présence de nombreuses plaques-foyères et d'un abondant mobilier lithique destinés à la mouture (mortiers, meule). En règle générale, la composition des assemblages témoigne d'espaces peu spécialisés et peu différenciés du point de vue sociologique. Les marqueurs de statut aristocratique, comme l'armement (quelques fragments de lance, de fourreau d'épée et de bouclier), de vaisselle métallique (vase en bronze, anse de gobelet, pouciers de passoire, embouchure tubulaire de bassin à bec verseur en bronze, manche de fragment de louche en fer) y sont moins nombreux qu'au nord du sanctuaire et précisément concentrés aux abords des corps de bâtiments K et M. Particulièrement remarquable est le fragment de cotte de mailles recueilli aux abords de ce dernier bâtiment. Cette pièce exceptionnelle, qui fait écho à l'exemplaire conservé en grande partie, découvert en 2009 dans le dépôt mis au four à l'aplomb de la façade nord du sanctuaire, conforte le lien pressenti entre les acteurs du culte et les résidences aristocratiques établies dans l'environnement immédiat du téménos (Poux et Demierre, à paraître).

Certaines structures [20415, 20395, 20636] rappellent, par leur forme évasée, leur fond plat et leur contenu, les grandes fosses-ateliers fouillées dans l'emprise du complexe C. Elles apparaissent cependant nettement plus dispersées et rattachées à chaque bâtiment d'habitat. Le bâtiment K semble associé à une annexe artisanale [20633], accolée à la façade orientale et dotée d'une fosse-atelier [20636]. Plusieurs fosses artisanales ont été mises en relation avec les premiers états du bâtiment M dans la moitié est du secteur 3c. Certaines de ces structures sont associées à des traces de métallurgie, à l'instar de la loupe de refonte recueillie à la surface du bâtiment L, qui est associée à des traces de travail de l'or. S'ils renvoient aux mêmes activités que celles exercées à grande échelle dans le cadre du complexe C, les rejets (gouttes de coulée, scories, fragments de moule) et outils (pierres artisanales) liés au travail du métal y sont comparativement peu nombreux.

Les campagnes ultérieures viendront probablement compléter de manière substantielle les informations recueillies dans cette partie de l'*oppidum* densément occupée. La campagne de cette année a d'ores et déjà permis d'identifier, à défaut d'en appréhender précisément l'organisation, l'existence d'espaces polyvalents dédiés à la fois à l'habitat et à des activités artisanales, dont la nature peut être précisée dans au moins un cas.

## 14.4. Un espace dédié à l'artisanat des peaux et/ou du cuir

Le bâtiment K situé à l'est de l'esplanade est le seul à avoir été fouillé intégralement et par conséquent, à se prêter à une comparaison avec les espaces domestiques et artisanaux fouillés en 2005-2008 au nord du sanctuaire. Un premier trait distinctif réside dans ses dimensions relativement imposantes, sa position isolée en bordure de la place et le fait qu'il soit le seul à être doté d'une grande cave comparable à celles qui caractérisent les grandes demeures gauloises de Bibracte ou de Besançon. Le mobilier qu'il a livré, outre les déchets courants liés à la vie domestique (céramique, amphores vinaires, faune consommée), il se distingue tant par la présence de biens de prestige témoignant du statut privilégié de ses occupants (vase en bronze, poucier de passoire, fragment de fourreau d'épée), que par celle d'objets liés à une activité artisanale bien particulière.

Le principal critère d'identification réside dans l'abondante série d'outils et d'ustensiles retrouvés dans l'emprise du bâtiment K et à ses abords immédiats (fig. 3 et 7). Concentrés dans un espace relativement restreint sur le radier 20613 qui délimite les sols du bâtiment ou dans les structures en creux attenantes [20602, 20607 et 20618], la plupart d'entre eux se distinguent par leur forme très particulière, représentée pour la première fois dans l'abondante collection d'outils recueillis sur l'oppidum. Ils ne s'intègrent pas dans la chaîne de fabrication des biens manufacturés produits dans le complexe C fouillé au nord du sanctuaire (métallurgie, boucherie, tabletterie) et semblent adaptés à un autre type d'artisanat bien spécifique :

- Le premier, inconnu à ce jour sur le site, consiste en une sorte de racloir découvert à la surface du radier, pourvu d'un emmanchement à douille qui suppose un long manche et une partie active en forme de demi-lune, perpendiculaire au manche. Il correspond à un outil bien spécifique appelé queursoir ou étire, utilisé exclusivement dans le cadre de l'artisanat du cuir et abondamment documenté dans les ouvrages relatifs au sujet. Un outil de ce type est attesté à Mayence dans la province romaine de Germanie (fig. 5, Leguilloux 2004, 77[13]) ainsi que sur l'oppidum du Magdalensberg (Dolenz 1998). Il se retrouve pratiquement sous les mêmes formes à Saint-Etienne-au-Temple dans la Marne, ainsi que dans les environs de Nevers et à Bibracte, dans des contextes datés entre la fin de l'âge du Fer et le début du Haut-Empire (Déchelette, *Manuel* IV, 875 fig. 603). Sa rareté rend d'autant plus significative la découverte, dans le secteur 3c fouillé cette année quelques dizaines de mètres plus au sud, d'un second exemplaire pratiquement identique au premier, qui porte à deux le nombre de queursoirs présents dans ce secteur précis du site.
- Une grande lame de couteau, dont la forme curviligne s'apparente à celle des planes utilisées pour la mise en forme de planches et poutres en bois, s'en distingue par son tranchant moins acéré et par le fait qu'il comporte à ses deux extrémités un départ de douille ou d'attache d'emmanchements latéraux. Associé au queursoir, à l'instar de l'exemplaire découvert à Mayence et attesté sous les mêmes formes dans une tannerie de Pompéi (Leguilloux 2004, 17), il peut être identifié à un couteau à écharner et à épiler. Sa forme en arc de cercle permettait d'épouser l'arrondi du chevalet sur lequel étaient déposées les peaux.

[13] M. Leguilloux, Le cuir et la pelleterie à l'époque romaine. Ed. Errance, Paris 2004.

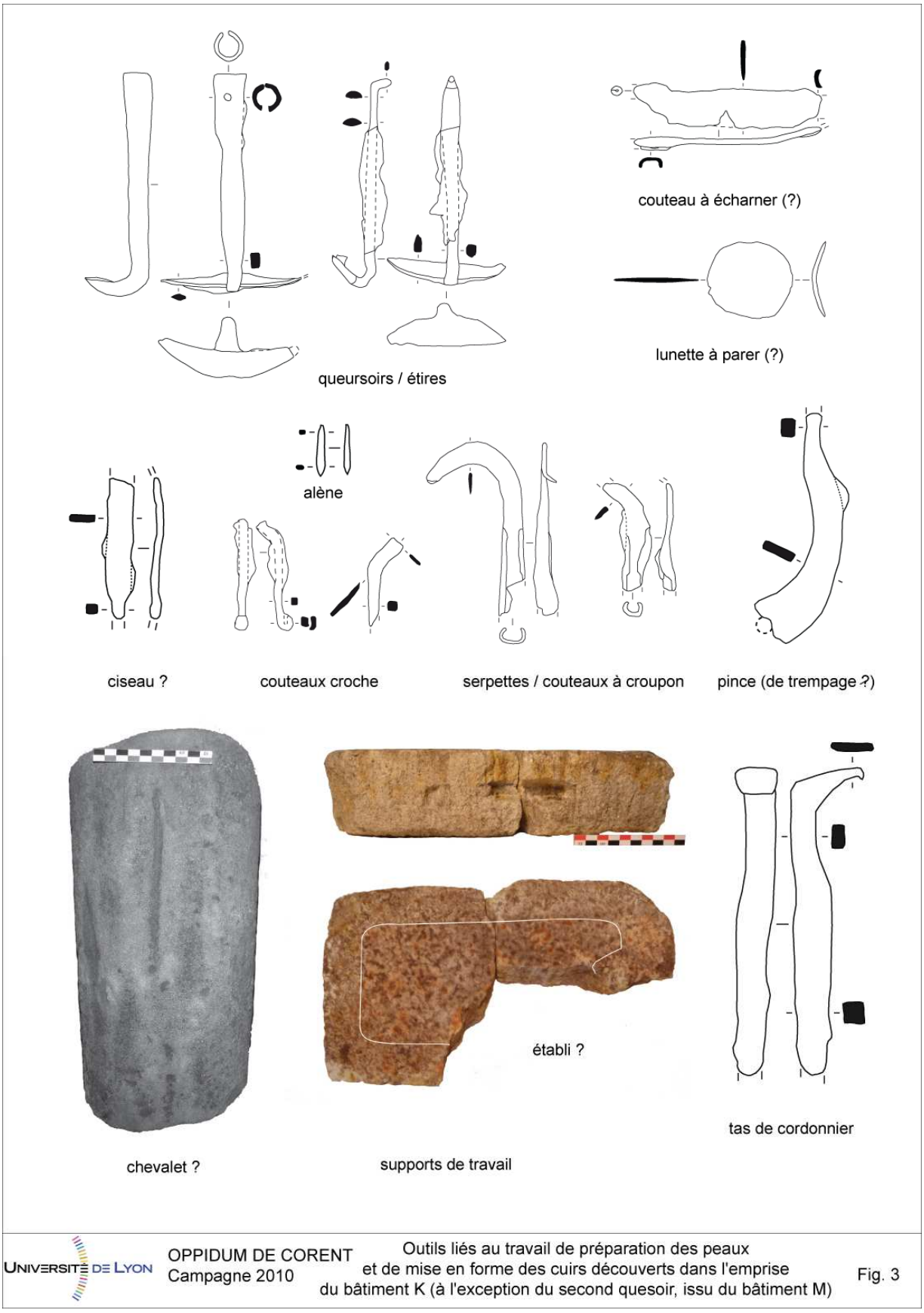


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Outils liés au travail de préparation des peaux
et de mise en forme des cuirs découverts dans l'emprise
du bâtiment K (à l'exception du second quesoir, issu du bâtiment M)

Fig. 3

- Un autre objet très atypique parmi les objets en fer documentés à Corent présente toutes les apparences d'un tas d'artisan en fer : son extrémité est matée et sa base comporte les marques caractéristiques de bois minéralisé, laissées par le billot dans lequel il était fiché à l'origine. Très allongé et recourbé dans sa partie proximale, son profil diffère en revanche de celui des nombreux tas en forme de « T » retrouvés sur le site, en particulier dans le complexe C où ils étaient utilisés comme supports de travail pour la finition d'objets en métal (fibules, bracelets). Cette forme singulière, sans parallèle à notre connaissance en contexte laténien, peut être directement rapprochée de celle des « tas de cordonnier » connus à l'époque romaine sous le nom de *forma calcei*. Un exemplaire très proche découvert à Braives présente la même section quadrangulaire massive et une extrémité recourbée en forme de « pied », d'allure sensiblement différente (fig. 5, Leguilloux 2004, 70). Utilisées pour la mise en forme des chaussures en cuir, ces *formae* étaient effectivement plantées dans un support en bois sur lequel le cordonnier s'installait à califourchon comme illustré sur une stèle funéraire de Reims.
- Moins caractéristiques, deux couteaux de petite taille à soie et dos recourbé (« couteaux croche ») ont été recueillis sur le radier, qui figurent également parmi la panoplie du corroyeur et du cordonnier qui les utilisaient pour découper le cuir (Encyclopédie D'Alembert et Diderot, *Cordonnier et bottier*, pl. 1, fig. 19-20).
- Deux serpettes en fer de module différent, généralement utilisées comme serpes ou comme branchoirs pour l'agriculture, la taille des fruitiers et des vignes, appartiennent elles aussi à l'inventaire des tanneries et des ateliers de corroyage, où elles prennent le nom de « couteau à croupon » ou « couteau à faux » destiné à fendre le cuir et à arracher la chair attachée à la croupe des animaux dépecés. Une fonction agricole étant difficilement envisageable en contexte urbain, elles peuvent être associées à la panoplie d'outils environnante.
- Signalons enfin la présence dans la fosse-citerne [20618] d'une unique alène en bronze, outil utilisé pour percer le cuir qui se rencontre régulièrement en milieu domestique (par exemple dans la cour du bâtiment B fouillé en 2006 au nord du sanctuaire), mais a évidemment toute sa place dans ce contexte précis.

Les comblements respectifs de la cave [20602] et de la fosse-citerne [20618] ont livré deux supports de travail en pierre, qui peuvent être mis en relation avec la même activité :

- Le premier revêt la forme d'un fût cylindrique abandonné au fond de la cave [20602], comportant sur sa face supérieure des traces prononcées d'usure et des intailles plus ou moins superficielles dues au passage répété d'une lame dans le sens de la longueur. Elles permettent de supposer qu'il a servi au raclage des peaux à la manière du chevalet ou « banc de rivière » des tanneurs-corroyeurs, lequel correspond dans sa forme la plus simple à un tronc d'arbre dont la face bombée était utilisée comme support de travail. Façonné dans un matériau plus pondéreux que le bois, ce « tronc de pierre » a également pu être utilisé en guise de rouleau pour l'étirement des peaux, comme dans certaines sociétés africaines traditionnelles.
- Le bloc rectangulaire mortaisé découvert dans la fosse-citerne [20618] présente une face plane piquetée en son centre et couverte d'un dépôt rougeâtre dont la nature n'a pas encore été identifiée, et vraisemblablement entourée d'un cadre en matériau périssable comme l'atteste l'absence de coloration et d'impact sur tout son pourtour extérieur; il correspond plutôt à un support de travail de type établi fixé à un support vertical en bois, comme semble l'indiquer la présence d'une mortaise latérale. La présence d'établis en pierre constitue, avec les cuves de trempage, l'un des principaux critères d'identification des tanneries d'époque romaine (Leguilloux 2004, 49).

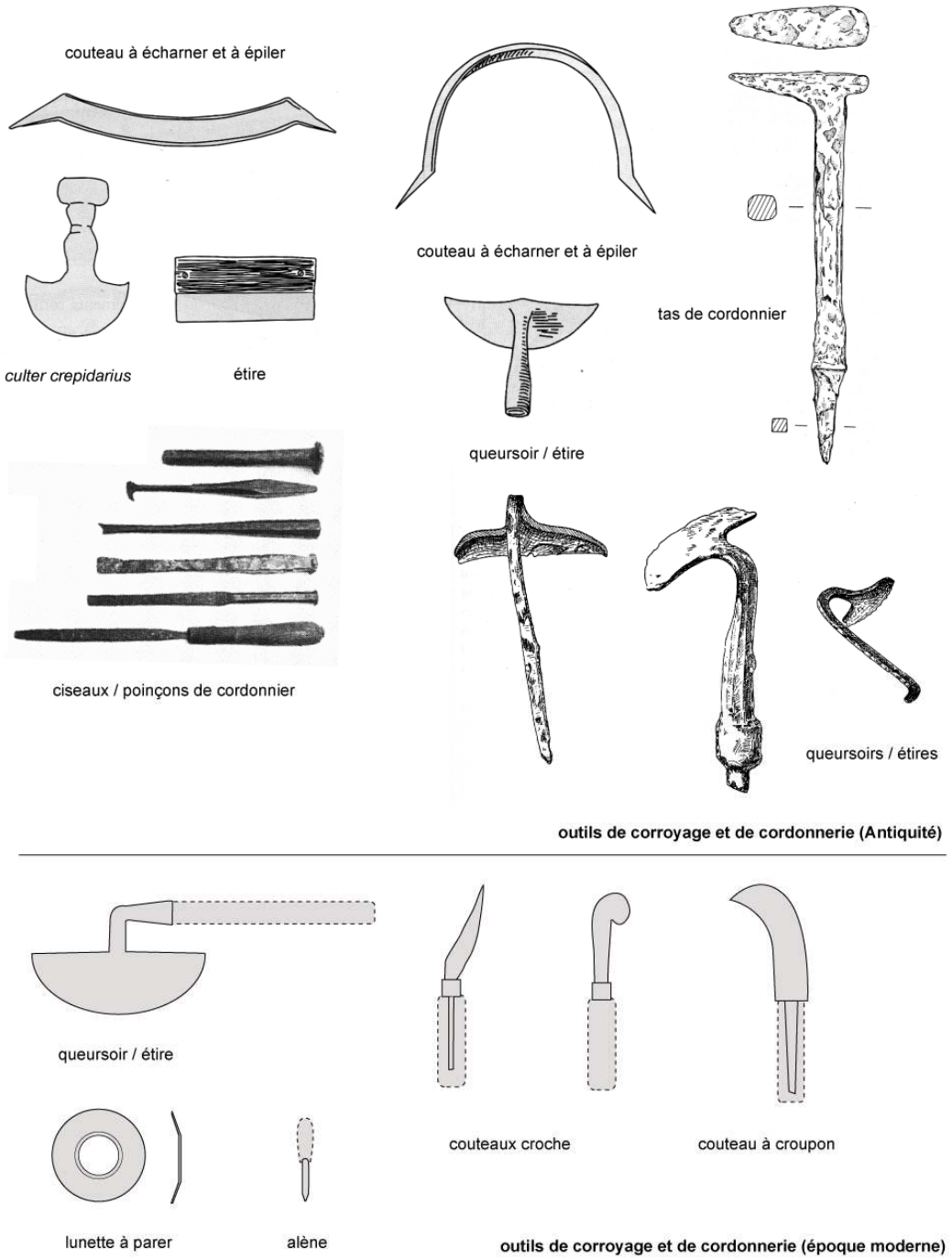


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Exemples d'outils antiques et modernes liés au travail de préparation des peaux et de mise en forme du cuir.

Fig. 5

D'autres outils retrouvés dans l'emprise du bâtiment, moins caractéristiques ou plus polyvalents, ont théoriquement pu servir aux opérations de traitement ou de mise en forme du cuir :

- Retrouvé sur le même radier [20613], un disque en fer à section lenticulaire et bord tranchant se distingue par sa forme inédite à ce jour sur le site. Cette dernière correspond partiellement, en revanche, à la description de la « lunette à parer » utilisée par les corroyeurs pour le nettoyage des peaux, définie dans la littérature spécialisée comme un couteau circulaire formé d'un disque de métal légèrement conique à bords tranchants, pourvu d'un trou en son centre et garni de cuir en guise de poignée[14]. En l'occurrence, le faible diamètre du disque et l'absence de perforation (qui n'est pas indispensable au maniement de l'outil) ne permettent pas d'être affirmatif.
- Un outil fragmentaire, formé d'une soie et d'un départ d'une lame plate séparés par un épaulement, s'apparente à une multitude de petits outils de type ciseau, utilisés de nos jours encore par les corroyeurs et les cordonniers pour la finition du cuir et attestés dès l'Antiquité (fig. 5, Leguilloux 2004, 66)
- Il est également possible de rattacher à cette panoplie une extrémité de grande pince en fer, utilisée dans l'artisanat du métal pour le maniement des objets exposés au feu et des creusets, mais aussi en tannerie, pour le trempage des peaux.
- Les trois moitiés de meule rotative quasiment intactes retrouvées, respectivement, au fond de la cave [20602] et dans la fosse-citerne [20618], constituent une autre singularité qui n'a pas forcément ou uniquement rapport avec la sphère agricole et alimentaire. À l'instar du mortier en pierre extrait du remplissage de la cave, elles ont pu être utilisées aussi bien pour la mouture des céréales que pour la production de tan, d'huile végétale et/ou d'additifs destinés à assouplir, lustrer ou teinter les peaux. La présence d'une boulette de bleu égyptien dans le comblement de la cave mérite à cet égard d'être signalée, même si ce type de colorant ne paraît pas intervenir dans le travail du cuir.

L'identification du bâtiment K à un espace dédié au traitement et au travail du cuir trouve également un certain écho dans l'étude de la faune. Particulièrement abondants dans le comblement de la cave [20602] et du cellier [20607], les lots d'ossements recueillis se démarquent en effet par plusieurs aspects :

- La première réside dans la présence, discrète, mais rarement attestée jusqu'à présent à Corent, de six ossements de cervidés dans le cellier [20607], auxquels s'ajoute un radius découvert dans la cave voisine [20602]. L'un d'eux porte des traces de découpe répétées, qui peuvent tout aussi bien indiquer le prélèvement de la viande que de la peau. Espèce pratiquement absente du sanctuaire (2 NR). Utilisée de nos jours encore pour la confection de gants, de sacs et de chaussures de luxe, la peau de cerf tannée est mentionnée dans l'édit de de Dioclétien même si elle devait occuper une place marginale dans la production des cuirs antiques à la différence du petit gibier comme le blaireau, l'hermine, le chat sauvage, le lapin ou le renard (*Edict. Diocl.* VIII, 24, Leguilloux 2004, 10-11).
- Cette dernière espèce (*vulpes vulpes*) est également représentée à hauteur d'une scapula retrouvée dans la cave, d'un métapode dans la fosse-citerne [20618], ainsi que d'un métatarse dans une fosse du secteur 3 [20396]. Si ces restes ne sont pas les premiers découverts dans l'habitat qui environne le sanctuaire, l'un d'entre eux comporte des traces de découpe qui pourraient résulter d'un prélèvement de la fourrure, plutôt que de pratiques alimentaires ; sa peau a pu être transformée en cuir à l'instar de celle du lynx, de loup ou de fauves exotiques (*Ibidem*, 10). La quinzaine de crânes de renards enfouis au niveau de l'entrée du sanctuaire, qui ne portent aucune trace de consommation, est là pour témoigner du statut particulier accordé à cette espèce (Poux et Demierre, à paraître). Le regroupement de deux des trois restes découverts cette année dans l'emprise du bâtiment K mérite quoi qu'il en soit d'être noté.
- Le remplissage de la cave a livré un grand nombre de restes de chien (24 en NR), dont plusieurs crânes entiers. L'un d'entre eux présente des traces d'incisions répétées sur le frontal qui semblent pouvoir être interprétées sans équivoque comme le signe d'un prélèvement de la peau. Cette dernière a théoriquement pu être transformée en cuir, dans la mesure où les chiens arvernes sont distingués par les sources antiques comme des races robustes proches du loup, dont la peau était parfois tannée

[14] J.-E. Bertrand, 258 « couteau circulaire et tranchant tout autour. Il a dix ou douze pouces de diamètre et une ouverture ronde de quatre à cinq pouces de diamètre, dans le milieu, pour passer les mains. La lunette n'est pas une simple plaque, c'est-à dire, formée d'un seul plan ; mais elle est concave ainsi qu'une sébille ou une calotte ; c'est le dos ou la partie convexe qu'on appuie sur la peau ; elle n'est pas d'un tranchant parfaitement affilé : mais elle doit avoir le fil un peu rabattu du côté de l'ouvrier ou du côté opposé à la peau. On rabat ainsi le fil avec le fusil [13] pour que le tranchant n'entre pas trop dans la peau. »

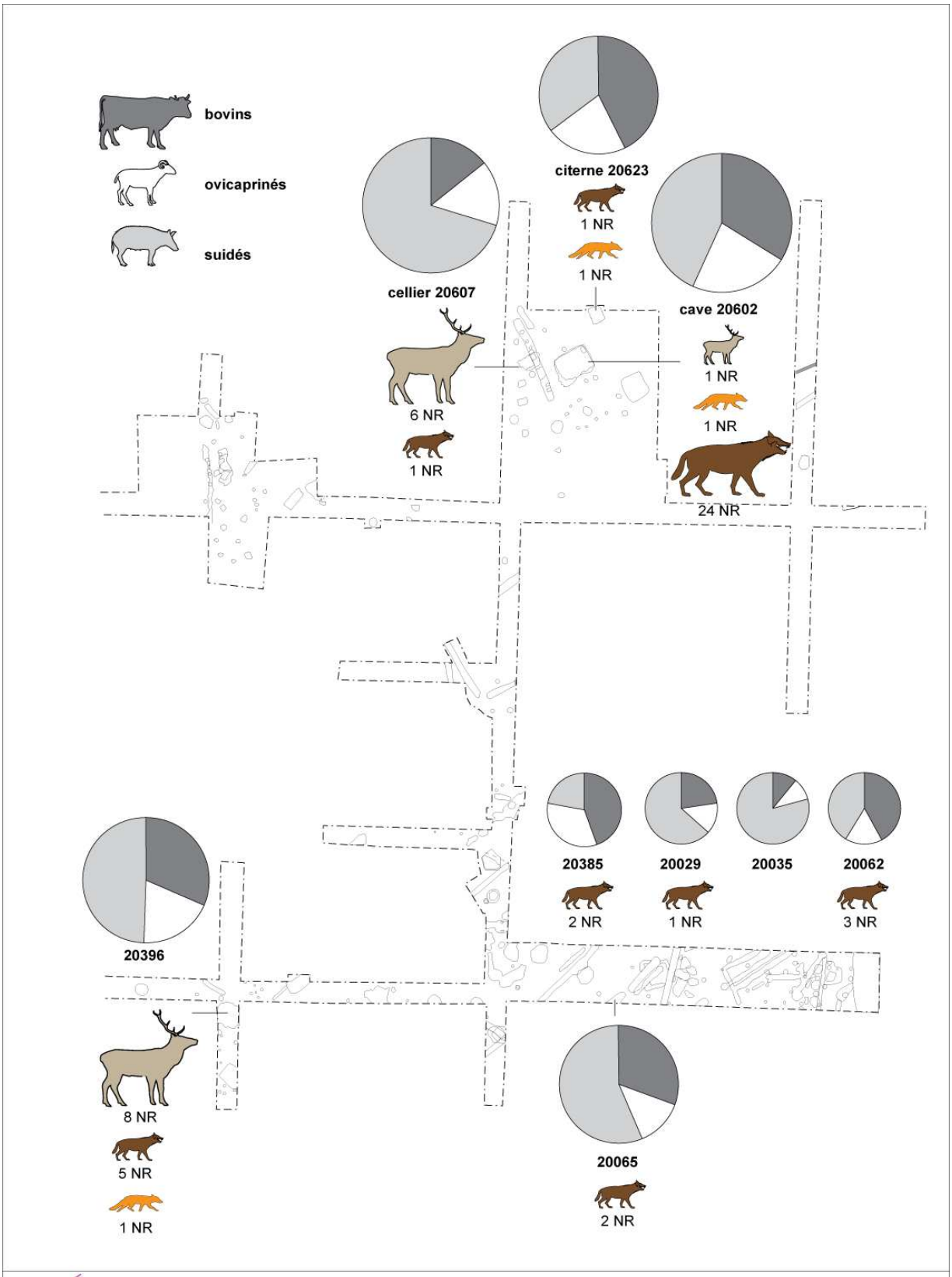


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Synthèse des faciès fauniques mis en évidence par l'étude des ossements (d'après C. Bochaton, voir étude *supra*)

Fig. 8

- Une dernière espèce, plus commune, mais susceptible d'avoir alimenté une production de cuir plus importante, est représentée par les centaines d'ossements de suidés et en particulier de porcelets extraits de la fosse-cellier [20607], qui monopolisent avec près de 400 NR les deux tiers de l'effectif. Hormis une forte proportion de sujets juvéniles, ce lot se distingue par une nette surreprésentation des os des membres et surtout de la tête, le rachis étant presque totalement absent. Cette particularité, qui semble témoigner d'une découpe et d'un dépouillage sur place, n'est pas sans rappeler les dépotoirs de charcuterie documentés pour la période romaine, qui se singularisent précisément par l'abondance des crânes et des pattes (Leguilloux 2004, 57). L'absence apparente de traces de découpe spécifiques liées à la pelleterie ne constitue pas un argument, puisqu'il est probable que ces animaux étaient prioritairement destinés à la consommation alimentaire.
- En revanche, l'étude d'autres espèces de plus grande taille, comme les bœufs et les chevaux, a révélé de nombreuses traces de découpe concentrées sur les phalanges proximales, qui indiquent un prélèvement de la peau. Bien qu'ils ne soient pas systématiques et se répartissent sur l'ensemble des structures, ces indices concernent tout de même près d'un tiers (31 %) des phalanges de bovidés.

Toutes proportions gardées, ces restes font écho à ceux recueillis en bien plus grand nombre dans les espaces de boucherie du complexe C et des corps de bâtiment A et B qui le jouxtent au nord. Ce dernier bâtiment se distingue par la présence de très grandes quantités de métapodes de bœufs, témoignant d'un prélèvement des peaux bovines à proximité immédiate de l'étal du boucher. De ce complexe dédié au dépeçage et à la découpe à la chaîne de centaines de bovins, en marge duquel des activités de pelleterie sont soupçonnées depuis 2006, provenait sans doute une majeure partie, sinon la totalité des peaux retraitées ou mises en forme à l'est de l'esplanade. La présence d'un aiguillon pique-bœufs sur le radier [20613] ne suffit pas à postuler la gestion d'un important cheptel domestique. Il est probable, par conséquent, que les vestiges fauniques découverts dans l'emprise du bâtiment K ne représentent que des compléments ponctuels, liés à la confection d'articles particuliers.

En effet, il semble difficile d'imaginer que ce complexe inscrit au cœur de l'espace urbain ait servi de cadre aux opérations primaires de tannage et de traitement des peaux brutes, qui nécessitaient un apport important d'eau courante : en toute logique, ces dernières devraient plutôt être localisées sur le cours de l'Allier en contrebas du plateau, ou à la rigueur, en bordure de la grande dépression humide localisée dans son angle nord-est, alimentée jusqu'au début du 19$^{e}$ siècle par une source pérenne qui lui conférait l'aspect d'un petit lac (Perreau 1934). La présence du petit puits-citerne [20618] en marge du bâtiment, rempli en permanence par les remontées de l'eau qui court dans le socle basaltique, ne permet pas de l'exclure totalement. À titre de comparaison, la tannerie de Liberchies, qui représente l'une des seules installations de ce type documentée en Gaule romaine, ne se matérialise que par quelques fosses quadrangulaires de 1 à 2 m de côté. Creusées dans le substrat et dotées de cuvelages en bois, elles se remplissaient d'eau par infiltration de la nappe phréatique et étaient reliées entre elles par des tuyaux en bois. Les trois cavités associées au sein du bâtiment K, à savoir la cave [20602], la fosse-cellier [20607] et la fosse-citerne [20618], ont théoriquement pu servir aux opérations de tannage, même si cette hypothèse ne peut s'appuyer sur aucune trace. À propos de la première [20602], il n'est pas inutile de signaler que les manuels de tannerie préconisent le stockage en cave du cuir pendant une durée d'au moins un mois, pour achever le processus de pénétration et d'assimilation du tan (J. E. Bertrand, Description des Arts et métiers T. III, *Art du tanneur*, 49).

L'existence de cuves fixes n'est même pas obligatoire, dans la mesure où le trempage des peaux dans de simples jarres ou baquets en bois est attesté dès le second millénaire sur les peintures égyptiennes et se pratique aujourd'hui encore en Afrique : certaines amphores sciées et réutilisées retrouvées au fond de la cave [20602] ont pu remplir cet usage, ou encore, des baquets en bois dont ne subsisterait aucune trace. L'empreinte circulaire [20049] relevée au centre du radier [20080] du bâtiment M dans le secteur 3c, à proximité duquel a été retrouvé le second queursoir, correspond peut-être au négatif d'un baquet semi-enterré. Les cuves de tannerie et de corroyage se distinguent généralement par leur forme cylindrique, adaptée au retournement des peaux.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Support de travail en place au fond de la cave 20602
queursoir/étire *in situ* (bâtiment M, secteur 3c)

Fig. 6

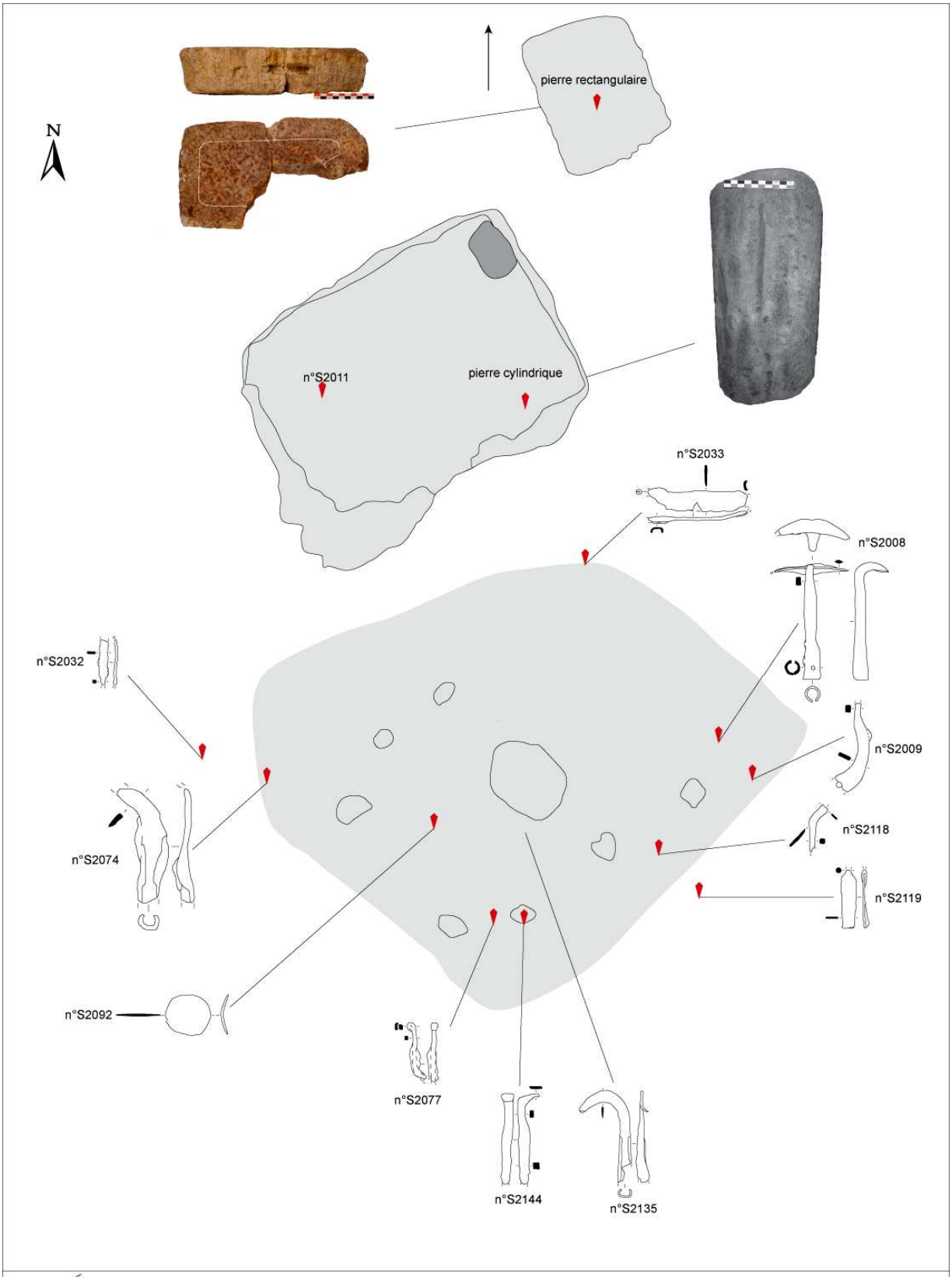


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Bâtiment K, Cave et radier [20613],
Plan de répartition des outils liés au travail des peaux et du cuir

Fig. 7

Outre le premier queursoir, le bâtiment K a livré une lame de racloir curviligne qui peut être identifiée sous réserve à un couteau à écharner et à épiler les peaux sur un chevalet à surface arrondie ; à ce titre, il a pu fonctionner avec le support de travail cylindrique en pierre découvert au fond de la cave, qui comporte des traces de raclage parfaitement compatibles avec ce type d'outil. La position des marques sur sa face supérieure permet même de supposer qu'il s'agit d'un support de travail en place, abandonné à son emplacement d'origine (fig. 6). Cette hypothèse impliquerait qu'une partie des opérations ont pu se dérouler au fond de la cave, en milieu humide et au plus près des réserves d'huile contenues dans les amphores. L'extrémité de pince retrouvée sur le radier correspond elle aussi à un ustensile bien présent dans les ateliers de tannerie. À l'instar des grandes pinces en fer illustrées dans l'encyclopédie D'Alembert et Diderot, il a parfaitement pu être utilisé pour les opérations de trempage plutôt que dans le cadre d'activités métallurgiques.

À l'exception des queursoirs et de l'hypothétique couteau à écharner, la nature des outils retrouvés dans le bâtiment K s'accorde davantage avec des travaux de finition et mise en forme des peaux après tannage. S'il est douteux qu'elles aient vraiment servi à cet effet, les installations du bâtiment K (citerne, cave, amphores reconverties en jarres) sont en revanche parfaitement adaptées, par leur taille, aux opérations dites de corroyage qui consistent à assouplir, polir et lustrer les peaux, ou encore, à homogénéiser l'épaisseur des cuirs pour fournir une matière première de qualité aux autres spécialistes (bourrelier, cordonnier…)

La plupart des outils décrits plus haut et en particulier, les queursoirs, la lunette à parer et l'alène, sont couramment utilisés pour cette étape (Encyclopédie D'Alembert et Diderot, *Corroyeurs* pl. I). À Pompéi et aujourd'hui encore, dans certaines sociétés traditionnelles, elles étaient effectuées sur des établis en pierre de taille relativement réduite, qui trouvent peut-être leur correspondant dans le gros support de travail rectangulaire en pierre, qui comporte des traces caractéristiques d'un travail répété et une mortaise latérale destinée à assurer sa fixation sur un support fixe.

Les amphores complètes découvertes au fond de la cave ont peut-être conservé un indice de ces activités, sous la forme de traces d'huile végétale qui ont imprégné leur paroi (voir *infra*, analyses de N. Garnier). L'huile n'intervient pas dans les opérations de tannage proprement dit, mais dans une forme bien particulière de finition des peaux : le chamoisage, procédé déjà connu dans l'Égypte ancienne qui consiste à les tremper dans un corps gras pour obtenir un type de cuir très souple et de grande qualité utilisé notamment dans la ganterie, pour la réalisation de vêtements ou de sacs. Réalisé à l'époque médiévale et moderne à l'aide de graisse animale (huile de poisson), il utilisait à l'origine de l'huile d'olive ou de sésame (Leguilloux 2004, 33). En l'occurrence, la nature exacte de l'huile végétale stockée dans les amphores ne peut-être déterminée précisément : l'absence de squalène exclut l'huile d'olive et l'huile de noix n'est proposée que par défaut, dans l'attente d'analyses complémentaires. Quoi qu'il en soit, les quantités stockées (plusieurs dizaines de litres) sont compatibles avec un usage aussi bien artisanal qu'alimentaire.

À l'instar du corroyage, le chamoisage nécessite un étirage des cuirs après trempage, à l'aide d'un queursoir ou étire. Leur maniement fait appel au même type de pinces en fer que les opérations de tannage. Le chamoisage, qui tire son nom de la peau du chamois, peut s'appliquer à toutes sortes d'espèces domestiques (porc, agneau, chèvre, vachette, mouton) ou sauvages (cervidés). La présence du cerf, dont la peau est proche de celle du chamois et reste de nos jours encore prisée par les chamoiseurs pour la ganterie et la confection d'objets souples (sacs, chaussures), s'accorderait bien avec ce type de traitement, de même que celle des porcelets.

Le tas de cordonnier, l'alène, les couteaux et les ciseaux servant aux petits travaux de découpe, interviennent en aval des opérations de production du cuir et sont plus directement liés à la confection d'articles manufacturés en cuir : chaussures, mais également, sacs, outres, revêtements de fourreaux ou de selles… Les domaines d'application sont innombrables et la disparition des matières organiques ne permet pas de les identifier avec précision à l'exception de la cordonnerie. En plus de la *forma* recueillie sur le radier, le bloc de travail en pierre extrait de la fosse-citerne [20618] apparaît particulièrement adapté, de par sa surface relativement réduite, à ce type de travail minutieux.

En définitive, ce sont pratiquement toutes les étapes de la chaîne opératoire (à l'exception peut-être du tannage primaire des peaux brutes) qui semblent attestées dans l'emprise du bâtiment K. Complémentaire des activités de boucherie et de dépouillage attestées depuis 2006 de l'autre côté de l'esplanade, dans les quartiers fouillés au nord du sanctuaire, il peut être raisonnablement interprété comme un espace spécialisé dans le travail des peaux et la confection d'articles en cuir. Les études de mobilier et les analyses en cours permettront peut-être de trancher entre ces différentes pistes d'interprétation. La mise en évidence de cette forme d'artisanat, inédite à Corent, vient s'ajouter à un panel d'activités plus classiques (métallurgie, tabletterie) et constitue, de manière plus générale, une première à l'échelle du domaine gaulois protohistorique. Elle ouvre de nouvelles perspectives d'étude qui devront également prendre en compte la grande variété d'objets en cuir d'époque augustéenne découverts dans la nécropole fouillée au début siècle dernier en marge du site romain des Martres de Veyre, qui succède chronologiquement et topographiquement à l'oppidum de Corent[15].

## 14.5. Une extension du sanctuaire à l'époque romaine ?

La mise en évidence de maçonneries romaines à l'extrémité ouest du transect D (secteur 4b) est un autre apport significatif de la campagne de cette année.

Bien conservés, grâce à leur profondeur importante due à l'excavation artificielle du terrain, ils sont constitutifs d'un ensemble construit dont le plan n'a été reconnu que partiellement (fig. 9). Il se compose d'un petit bâtiment carré de 7 m de côté encadré sur trois côtés par une sorte de galerie surbaissée accessible par deux rampes d'accès latérales aménagées à contrepente, dont le sol en pouzzolane damée accuse un net pendage en direction de l'ouest. Sa façade occidentale comporte un parement soigné, subdivisé en deux caissons en *opus vittatum* de moellons octogonaux encadrant un caisson central en pseudo-*reticulatum* de moellons losangiques disposés sur l'arête (Pl. 50). Ce décor central, qui souligne peut-être l'emplacement d'un encadrement de fenêtre, confirme que cette orientation a été privilégiée volontairement. Les remblais de démolition qui occupaient la galerie ont livré un fragment d'architecture monumentale en arkose, de nombreux fragments d'enduits peints polychromes dont plusieurs fragments curvilignes provenant de colonnes semi-engagées, associés à plusieurs fibules et parures entières et à des céramiques datées du 1er et du 2e s. apr. J.-C.

Le plan carré et les modestes dimensions de ce bâtiment, ainsi que son isolement par rapport aux constructions environnantes, évoque la *cella* d'un petit édifice cultuel. L'existence d'une galerie périphérique, dont la configuration reste à préciser, conforte également cette interprétation. L'argument le plus décisif réside cependant dans la localisation de cet ensemble, situé à moins d'une trentaine de mètres de l'angle sud-est du sanctuaire, dont on a longtemps supposé qu'il constituait la seule construction à perdurer sur le plateau après la conquête. Il s'inscrit en fait dans un ensemble beaucoup plus vaste de structures maçonnées, mises en évidence au fil des fouilles aussi bien au nord qu'au sud du sanctuaire et du chemin actuel (fig. 10).

Au nord du téménos et du quartier laténien qui jouxte sa façade septentrionale ont été mis au jour plusieurs tronçons de maçonnerie dégagés entre 2006 et 2008, qui dessinent un plan trapézoïdal, qui a également été reconnu en photographie aérienne. Sa surface importante, l'absence de murs de refend ou de contreforts, ainsi que de sols construits, plaident pour un espace enclos ouvert plutôt que pour un bâtiment couvert. Un tronçon de mur indépendant recoupé au centre de cet espace, en revanche, pourrait matérialiser l'existence d'un petit bâtiment central, de type temple ou autel. La nature des objets retrouvés dans le périmètre de l'enclos et à ses abords, datables principalement du 1er et du 2e s. apr. J.-C., témoigne clairement de sa vocation cultuelle : fibules complètes, statuette en terre blanche de l'Allier, antéfixe en terre cuite et denier de Vespasien serti dans une sorte de médaillon ou de broche en argent, outrepassent en qualité les mobiliers recueillis dans l'enceinte même du sanctuaire (rapports 2007, 2006 ; Poux et Demierre, à paraître).

Situé à 120 m de cet ensemble, de l'autre côté de l'entrée du sanctuaire, le bâtiment découvert cette année constitue peut-être son pendant symétrique. Les clichés aériens et la série de prospections électriques ARP conduites au cours de l'automne dernier pourraient en effet indiquer qu'il est entouré d'un enclos de forme trapézoïdale dont le tronçon de maçonnerie recoupé dans le transect E3 constitue peut-être la limite nord. Cet enclos paraît associé à un second bâtiment de même forme et de même module que celui découvert cette année, repéré une trentaine de mètres plus au sud.

[15] Collection conservée au Musée Bargouin de Clermont-Ferrand, étudiée depuis 2007 par M. Leguilloux.

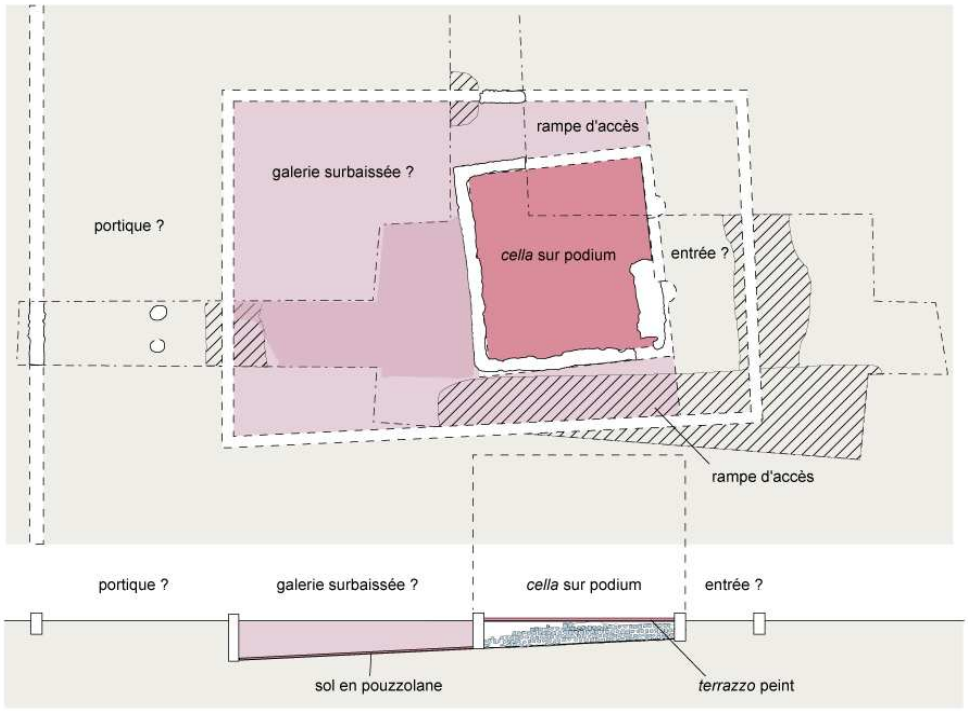


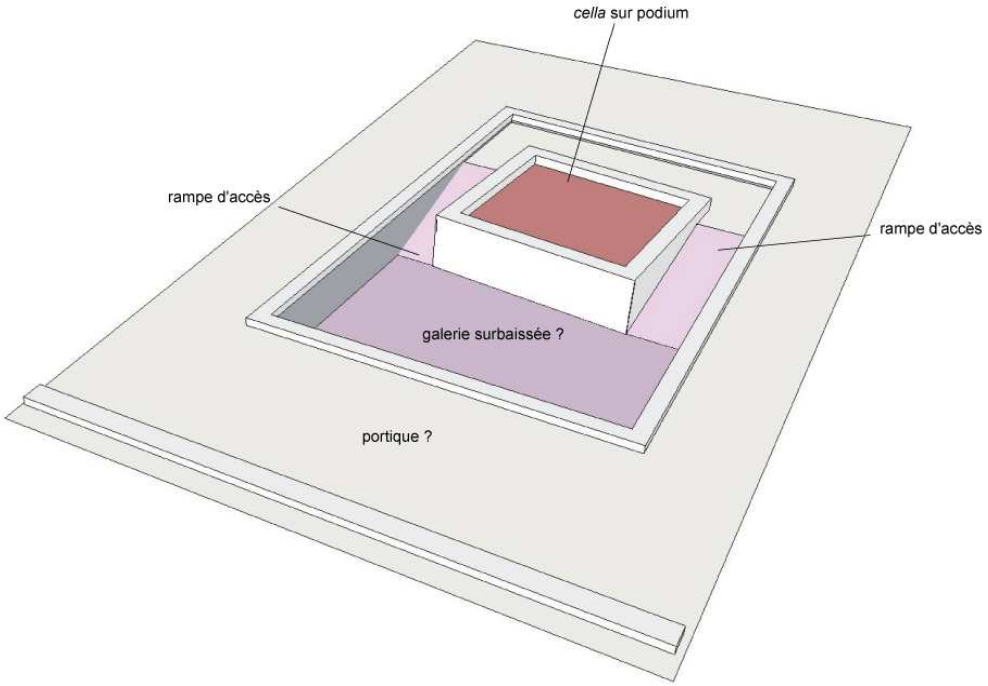


UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Schéma de restitution du bâtiment romain
à galerie surbaissée mis au jour devant le sanctuaire

Fig. 9

À une échelle plus large, il est possible que ces ensembles de bâtiments et/ou d'enclos soient reliés entre eux par des structures linéaires matérialisées par les larges tranchées d'épierrement d'orientation nord-sud, qui se développent symétriquement de part et d'autre du sanctuaire. Leur tracé, recoupé au nord (2007-2008) comme au sud (2010) du chemin moderne, correspond très précisément à la limite qui sépare les deux communes de Veyre-Monton et de Corent. Cette limite, qui apparaît déjà au début du 19e siècle sur le cadastre napoléonien, était matérialisée jusqu'à une date récente par des murets en pierre sèche qui ont été démantelés lors du remembrement du plateau dans les années 1950-1960. On peut supposer, à titre d'hypothèse de travail, qu'elle recouvre la tranchée de fondation d'un mur de terrasse d'époque romaine, entièrement récupéré entre la fin de l'Antiquité et le début de l'époque moderne. Cette hypothèse est appuyée par les restes de maçonneries récupérés mis au jour à l'extrémité occidentale du secteur dans le transect D1, qui utilisent un matériau calcaire fréquemment utilisé sur le site pour la réalisation de bases de piliers ou des murs de stylobate.

L'éventualité d'un dispositif d'élargissement de la façade du sanctuaire, qui s'étendrait sur plus de 150 m du nord au sud et contre laquelle viendraient s'adosser un ou plusieurs portiques associés à des enclos cultuels adventices, est séduisante, mais loin d'être démontrée. Au-delà de l'impression globale induite par les prospections, le lien chronologique et architectural qui unit ces différents enclos est loin d'être établi et l'existence de recoupements prouve qu'ils ne sont pas tous contemporains. Leur seul dénominateur commun réside dans la nature du mobilier recueilli, qui est à peu près contemporain (1er-2e s. apr. J.-C.) et diffère des faciès domestiques reconnus sur les habitats contemporains, alors qu'il se rapproche fortement de celui mis en évidence dans l'enceinte du péribole. Le plan des structures déjà mises au jour, quoiqu'encore incomplet, évoque celui de ces enclos cultuels adventices qui viennent s'accoler, par exemple, aux sanctuaires d'Argentomagus, de Saint-Cibardeaux ou de l'Altbachtal près de Trèves. Alignés de part et d'autre de la façade du sanctuaire et de l'esplanade rocheuse qui la précède à l'époque gauloise, ils s'intégraient peut-être à un ensemble cultuel beaucoup plus vaste, comparable à ceux qui se développent, au fil des siècles, aux abords des sanctuaires de Ribemont, de Vendeuvre-du-Poitou ou de Mandeure (van Andringa, 2002, 69, 87, 245).

La mise en évidence, par les prospections menées au Sud et à l'Est du sanctuaire, d'une multitude d'anomalies quadrangulaires évoquant d'autres plans d'enclos et de bâtiments dispersés sur plusieurs hectares vient renforcer cette hypothèse mais devra être confirmée sur le terrain. Il appartiendra aux fouilles ultérieures de mieux caractériser la structure, la nature et l'évolution de cet ensemble. La dispersion et la densité des structures témoignent, d'ores et déjà, d'un foisonnement architectural qui tranche avec la rareté des indices d'occupation domestique recueillis sur le plateau. Le fait qu'un *téménos* désaffecté depuis des siècles ait fait l'objet d'un culte régulier, entretenu par des populations arvernes qui ne résidaient plus sur place, ne constitue pas un cas isolé. Il peut s'expliquer, à Corent comme ailleurs, par l'attention particulière accordée aux anciens sanctuaires de Cité ou de *pagus* transformés, à partir de la conquête, en lieux de pèlerinage et de commémoration (van Andringa, 2002, p. 242 sqq.).

## 14.6. Projet de fouille triannuelle 2011-2013

Les trois ans à venir seront dédiés à la poursuite du programme de recherche Corent « cœur d'oppidum » initié en 2009, dont la campagne d'exploration de cette année ne constitue que la première étape. Une demande d'autorisation de fouille triannuelle a été déposée dans la perspective d'une reprise des fouilles à l'été 2011. Sous réserve d'obtenir l'autorisation du Ministère de la Culture et de la Communication (SRA-DRAC Auvergne), elles devraient être reconduites jusqu'à l'été 2013.

Les objectifs et les problématiques de ce programme sont strictement identiques à ceux qui ont conditionné la campagne de cette année. Ils peuvent désormais s'appuyer sur les acquis de la campagne de fouille et de prospection géophysique 2010, qui a confirmé l'existence d'une esplanade non bâtie dans le prolongement du sanctuaire, en a précisé les contours à l'est comme au sud et validé la reprise des quartiers d'habitat au-delà de cette limite. Les données récoltées dans chacun des transects et secteurs ouverts permettront de concentrer les recherches dans les secteurs les plus riches en vestige, sans perdre de vue pour autant les enjeux de perception spatiale de l'ensemble du quartier qui s'étend à l'est et au sud du sanctuaire et de sa structuration.

Dans cette perspective, les prochaines campagnes adopteront deux stratégies parallèles : la première consiste dans la poursuite de sondages ponctuels de surface restreinte, visant à valider et à préciser les limites des espaces de voirie mises en évidence cette année ; la seconde, dans l'ouverture de fenêtres de fouille plus conséquentes, permettant la mise en œuvre de méthodes de fouille extensives comparables à celles qui ont été adoptées avec succès en 2006-2008 dans les quartiers qui s'étendent au nord du sanctuaire.

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010

Complexe monumental romain :
structures fouillées (en noir) et reconnues en prospection
(interprétation M. Poux)

Fig. 10

### 14.6.1. Sondages complémentaires

Une nouvelle batterie de sondages, qui sera réalisée en amont de l'ouverture des secteurs de fouille extensifs, visera à compléter le plan dressé sur la base des transects et à confirmer l'absence de constructions dans l'emprise de l'esplanade rocheuse perçue cette année. Elle adoptera une stratégie qui a fait ses preuves en archéologie préventive et semble adaptée à la nature du terrain, caractérisé par un faible recouvrement sédimentaire et l'absence (supposée) de vestiges : à savoir l'ouverture d'une dizaine de tranchées de diagnostic de 10 m par 2 (une largeur de godet) localisées en plusieurs points stratégiques (fig. 11).

En présence de structures significatives, des élargissements ponctuels seront réalisés sur une surface maximale de 100 $m^2$, dont la surface sera répercutée sur celle des autres secteurs ouverts la même année.

En 2011, deux fenêtres d'exploration élargies sont envisagées, en fonction des structures mises au jour cette année et des problématiques qu'elles soulèvent.

### 14.6.2. Secteur Est : caractérisation des quartiers d'habitat laténiens à l'est du sanctuaire

L'extension de la fouille, au nord comme au sud du secteur 3, revêt une importance majeure pour caractériser la nature et de la chronologie des vestiges situés dans les quartiers orientaux de l'oppidum. L'emprise ouverte cette année (secteurs 3b et 3c) y a mis en évidence des vestiges nombreux et de qualité, tant du point de vue de leur état de conservation et leur cohérence, que par l'ampleur de la fourchette chronologique qu'ils recouvrent. Son étroitesse n'a pas permis d'appréhender les bâtiments sur une superficie suffisamment importante pour pouvoir les délimiter et les interpréter.

L'extension envisagée, d'environ 10 m au nord comme au sud, aura pour premier objectif de compléter les plans du bâtiment M, dont la fouille a montré cette année qu'il se développait de manière substantielle de part et d'autre du secteur. La fouille exhaustive de l'ensemble des vestiges permettra notamment de valider et d'affiner le phasage proposé cette année, par le biais d'études de mobilier menées parallèlement aux opérations de terrain. Cet enjeu revêt une importance d'autant plus grande que la stratigraphie complexe des vestiges a permis de valider l'existence d'un nouvel état de construction ou de réfection des aménagements (phase 2.3), portant à cinq le nombre de phases reconnues sur l'oppidum.

Plus à l'ouest, l'extension des limites de fouilles permettra d'appréhender le développement de l'espace de voirie reconnu cette année, ainsi que ses aménagements bordiers. La fouille exhaustive du bâtiment N constitue un autre enjeu important.

L'extension de ce secteur devrait enfin contribuer substantiellement à la caractérisation des occupations anciennes de l'oppidum ; en particulier, des niveaux d'occupation de l'âge du Bronze, remarquablement bien conservés dans ce secteur et vraisemblablement occupés par des dépôts à caractère volontaire, mais aussi des niveaux néolithiques, qui ont refait leur apparition cette année. L'élargissement de la fouille permettra de compléter le plan de ces aménagements anciens, notamment, du tronçon de palissade reconnu cette année. Elle permettra également de vérifier, dans les zones les plus orientales, la présence sur les sols de l'âge du Bronze des niveaux de terre noire caractéristiques de l'occupation du site au premier âge du Fer, afin de vérifier leur extension dans ce secteur périphérique au sanctuaire.

La subdivision de ce secteur en deux aires situées, respectivement, au nord et au sud du secteur fouillé cette année, permettra leur attribution à deux responsables distincts.

### 14.6.3. Secteur Sud : l'extension du secteur cultuel d'époque romaine

La campagne 2010 a mis en évidence, dans l'emprise du secteur 4b, une occupation gallo-romaine relativement importante située en bordure sud-est du sanctuaire. Elle se caractérise par des structures maçonnées qui semblent entretenir un lien plus ou moins étroit avec la sphère religieuse et cultuelle. Ces structures périphériques constituent un axe de recherche central pour les années à venir. Ils justifient la mise en place d'une exploration extensive de ce secteur étalée sur trois ans, afin de mieux caractériser ces vestiges sur un plan fonctionnel et chronologique et de vérifier l'établissement d'un complexe cultuel et religieux de grande envergure sur l'*oppidum* de Corent après la Conquête.

Les prospections géophysiques réalisées à l'automne 2010 dans la parcelle située au sud du secteur 4 et de la tranchée D2/D3 ont permis une première estimation de l'ampleur des vestiges. De nombreuses anomalies positives indiquant la présence de structures construites ont été mises en évidence. Plusieurs bâtiments quadrangulaires et de longs tracés parallèles suivent une orientation conforme aux vestiges gallo-romains mis au jour antérieurement.

La campagne de fouille 2011 se focalisera donc sur la partie occidentale de ces vestiges repérés en prospection et situés directement au sud du petit édicule [20316]. Une large fenêtre d'exploration d'environ 50 m par 15 m sera décapée à la pelle mécanique perpendiculairement au secteur 4. Elle visera à recouper le maximum de structures et notamment un hypothétique édifice quadrangulaire situé à environ 40 m au sud, visible en prospections géophysiques et sur les clichés aériens. Cette aire de fouille permettra de caractériser le potentiel de cette zone, tant au niveau de la nature que de la qualité des vestiges.

Un complément à la fouille 2010 sera par ailleurs réalisé au nord du secteur 4 sous la forme d'un sondage de 8 X 4 m environ. Il permettra d'établir un plan définitif du bâtiment [20316] dans sa partie nord-est et de terminer la fouille des niveaux de sol et de démolition attenants. Il permettra également d'établir la connexion du mur [20386] et des tranchées d'épierrements modernes [20319 et 20929], ces derniers pouvant résulter de la récupération de murs romains antérieurs.

Bien entendu, l'existence d'éventuels vestiges d'époque laténienne ou antérieure, épargnés par les constructions romaines et les perturbations modernes, fera l'objet d'une attention toute particulière. Le cas échéant, ils seront intégralement fouillés et documentés en suivant les mêmes modalités que celles adoptées dans le secteur est.

Cette aire de fouille – à laquelle il convient de soustraire d'importantes portions de terrain perturbées par les tranchées et fosse d'épierrement modernes recoupées par le secteur ouvert cette année, dont les images de prospection montrent qu'elles s'étendent sur plusieurs centaines de mètres carré au sud de son emprise – totalisera une surface d'environ 800 $m^2$. Comme la précédente, elle sera confiée à deux responsables de secteur qui travailleront en binôme.

Le report en plan des aires de fouille projetées pour les seules années 2011 et 2012 permet d'envisager, à terme, une appréhension globale des quartiers situés au sud-est du sanctuaire. Ce projet porte, en 2011, sur une surface cumulée de 1600 à 1700 $m^2$, identique à celle couverte cette année et lors des précédentes campagnes menées au nord du sanctuaire. La campagne 2012 se poursuivra en fonction des acquis de l'année précédente, de l'intérêt des vestiges et de leur état de conservation. Elle s'attachera probablement à explorer de manière extensive de la zone située au sud de l'esplanade publique, assurant la liaison entre les vestiges mis au jour dans les deux secteurs ouverts en 2011. Ces différentes aires de fouille devraient en partie recouvrir les vestiges mis au jour dans l'emprise des tranchées B2/B3, D2/D3, E1/E2/E3. .

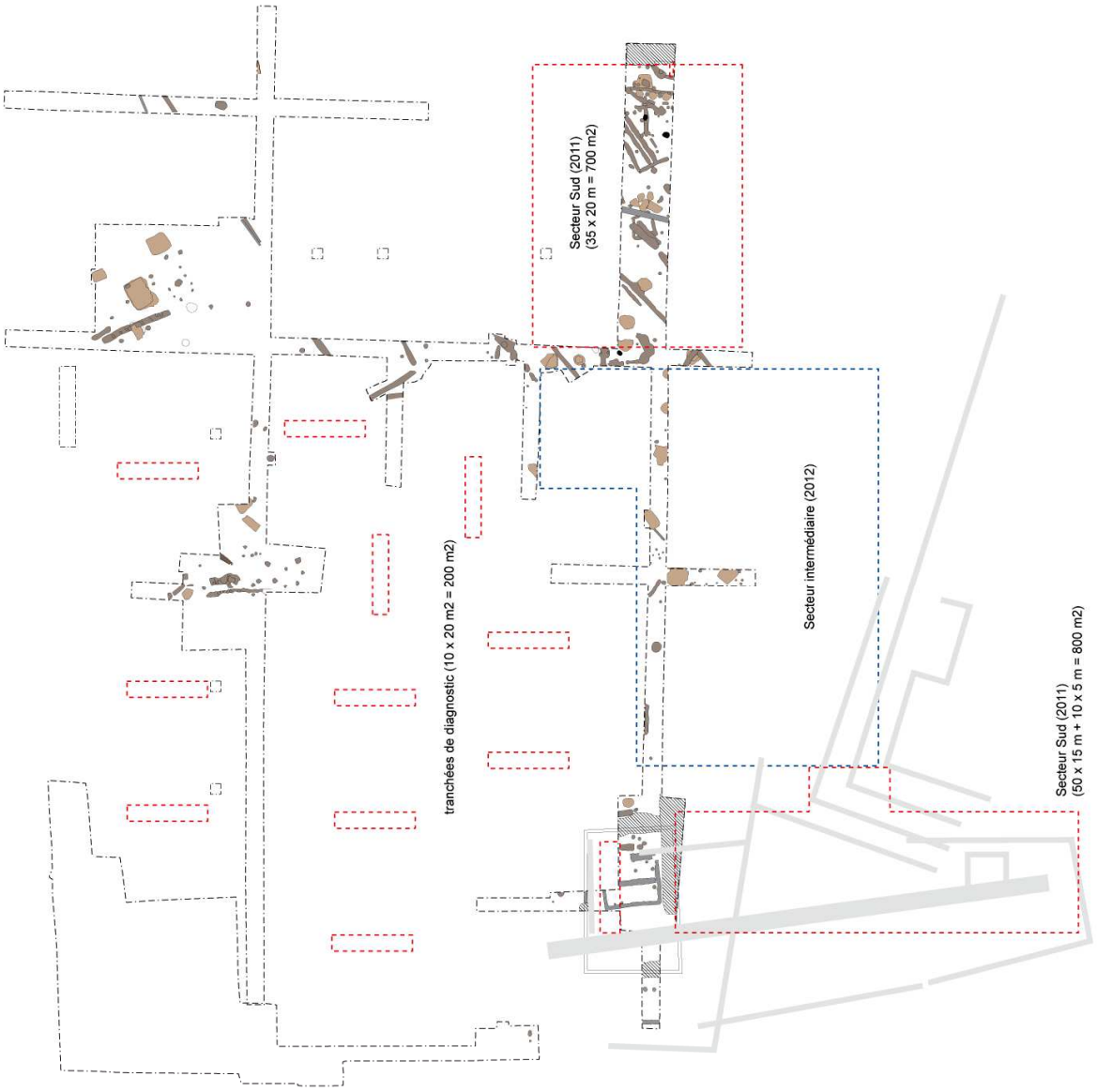


Fig. 11

Projet de fouille 2011-2013 : localisation des tranchées de diagnostic et des secteurs projetés en 2011 et 2012

UNIVERSITÉ DE LYON

OPPIDUM DE CORENT
Campagne 2010